



HAL
open science

Mémoires d'une terre promise : les mémoires françaises de l'Alsace-Lorraine de 1870 à nos jours : entre mémoire et oubli

Bertrand Hozé

► **To cite this version:**

Bertrand Hozé. Mémoires d'une terre promise : les mémoires françaises de l'Alsace-Lorraine de 1870 à nos jours : entre mémoire et oubli. Sociologie. Université Paul Verlaine - Metz, 2000. Français. NNT : 2000METZ006L . tel-01775493

HAL Id: tel-01775493

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-01775493>

Submitted on 24 Apr 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE DE METZ – Faculté Sciences Humaines et Arts

Département d'Histoire



Mémoires d'une terre promise

**Les mémoires françaises de l'Alsace-Lorraine
de 1870 à nos jours**

Entre mémoire et oubli

BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE METZ



031 408710 6

Thèse de Doctorat sous la direction de M. Alfred WAHL

Bertrand Hozé

décembre 2000

UNIVERSITÉ DE METZ S.C.D.	
N° Inv.	2000 024L
Cote	L/Mz 00/6
Loc.	Facsim

Mémoires d'une terre promise

**Les mémoires françaises de l'Alsace-Lorraine
de 1870 à nos jours**

Entre mémoire et oubli

Jury

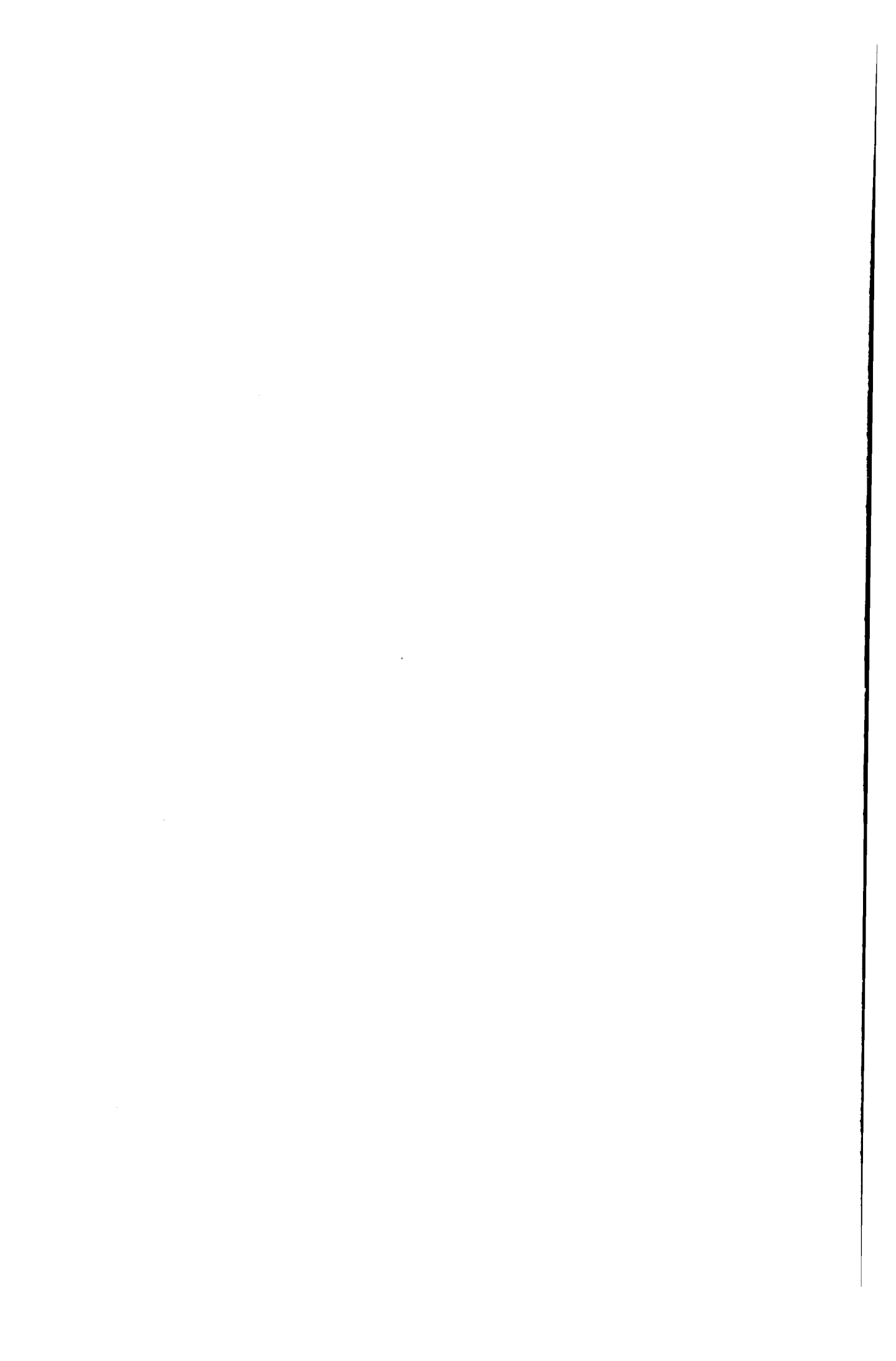
Rapporteurs : **Jean-Pierre RIOUX**
François ROTH

Membres : **Marie Thérèse BITSCH**
André RAUCH
Alfred WAHL

Thèse de Doctorat sous la direction de M. Alfred Wahl

Bertrand Hozé

décembre 2000



Remerciements

Après avoir dirigé mon mémoire de DEA qui est à l'origine de ma réflexion sur ce sujet, Monsieur Alfred Wahl m'a offert la possibilité de développer ma recherche grâce à un poste d'ATER en histoire contemporaine à l'Université de Metz. Ces quatre années ont été décisives dans l'élaboration de cette thèse, tant par les moyens offerts pour poursuivre ce travail, que par les nombreux échanges que j'ai pu avoir avec les enseignants et les étudiants du département d'Histoire en particulier.

En me laissant une grande liberté dans l'élaboration de ce sujet, tout en étant présent et attentif, et en faisant preuve d'une réelle compréhension face aux aléas personnels qui ont un temps perturbé ce travail, M. Wahl a tenu un rôle qui allait parfois au-delà de celui de directeur de recherche ; je le remercie très sincèrement.

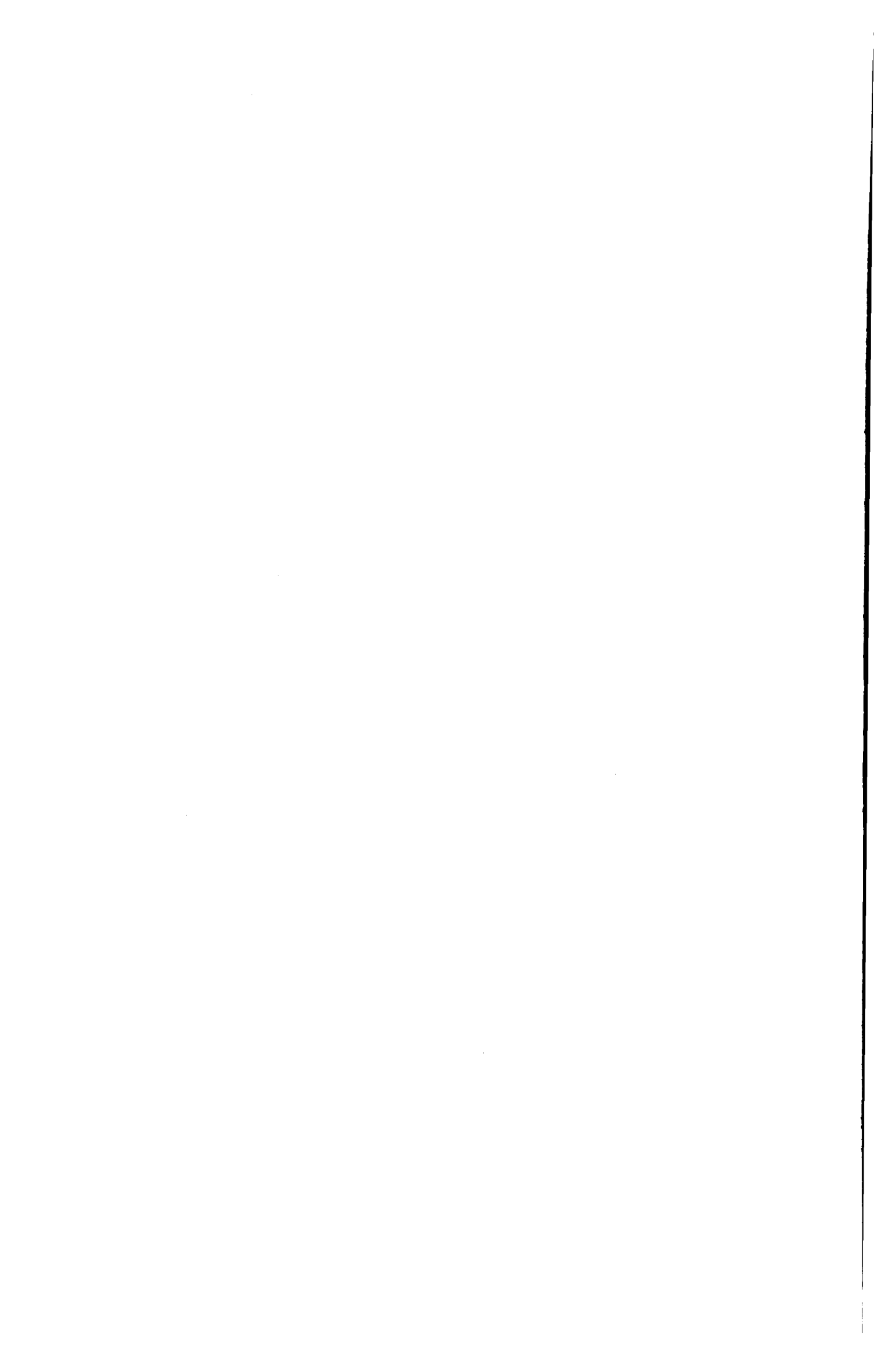
Je remercie tout particulièrement Bernard Desmars, pour le temps qu'il m'a consacré, ses nombreuses remarques, et autres commentaires personnels, qui ont eu une influence certaine sur l'évolution de ce travail.

Mes pensées vont également à toutes les personnes qui, à un moment ou un autre, se sont intéressées à mes recherches, ont eu envie d'en parler, ont passé du temps à me lire - et/ou à me corriger -, et ont ainsi participé, plus activement qu'elles ne le croient souvent, à maintenir suffisante mon envie de terminer ce travail. Une attention particulière va à Olivier, Laurence et Nanou pour leur relecture, Édouard et Geoffroy pour leur aide informatique, Emmanuel B. pour avoir su être là quand il fallait, et à ma mère, pour sa présence.

Jocelyne Muller et Edouard Davron ont eu la gentillesse de me prêter de nombreux manuels scolaires, ce qui m'a grandement facilité le travail de dépouillement. Les responsables des collections de manuels du musée aubois de l'éducation à Troyes et de l'Institut National de la Recherche Pédagogique à Paris ont toujours été d'une très grande disponibilité ; qu'ils en soient tous remerciés.

Tous mes remerciements vont également aux personnes qui ont accepté de me recevoir pour des entretiens. Ces rencontres ont réellement fait évoluer les hypothèses et les problématiques de ce travail.

Enfin et surtout, mes pensées les plus tendres vont à France qui a eu la patience, le courage et les sourires indispensables à l'accompagnement d'une dernière année de thèse... au point de se marier avec l'auteur.



SOMMAIRE

Introduction générale	p. 5
<i><u>Première partie</u></i>	
Genèse d'une mémoire collective : l'Alsace-Lorraine de 1870 à 1918	p. 25
Introduction de la première partie	p. 25
<u>Chapitre 1</u> : la nature du régime	p. 27
1. <i>L'importance de la défaite</i>	p. 27
2. <i>Une nouvelle conception de l'État</i>	p. 30
3. <i>La "politique de la nation"</i>	p. 37
<u>Chapitre 2</u> : le thème Alsace-Lorraine	p. 51
1. <i>L'Alsace-Lorraine consubstantielle à la mise en place du régime et à la politique de la nation</i>	p. 52
2. <i>Présentation du thème Alsace-Lorraine</i>	p. 65
3. <i>Les discours qui véhiculent le thème Alsace-Lorraine</i>	p. 80
<u>Chapitre 3</u> : le vecteur de base : l'école	p. 93
1. <i>L'école, système idéologique</i>	p. 94
2. <i>Les manuels scolaires de 1875 à 1918</i>	p. 112
<u>Chapitre 4</u> : les autres vecteurs de diffusion	p. 131
1. <i>L'armée, l'école bis ?</i>	p. 133
2. <i>Les autres vecteurs de diffusion</i>	p. 151
Conclusion de la première partie	p. 179

Deuxième partie

L'Alsace-Lorraine dans les Histoires de France 1918 - 199...	p. 183
Introduction de la deuxième partie	p. 183
<u>Chapitre 5</u> : les Histoires de France, lieu de transmission de la mémoire ?	p. 185
1. <i>Les Histoires de France de 1870 à nos jours</i>	p. 185
2. <i>Les Histoires de France, lieu de transmission de la mémoire</i>	p. 189
3. <i>Les sources</i>	p. 194
<u>Chapitre 6</u> : les références explicites à l'Alsace-Lorraine	p. 203
1. <i>Présentation de la grille et de ses critères</i>	p. 203
2. <i>Utilisation et résultats</i>	p. 209
3. <i>Interprétation et analyse</i>	p. 228
<u>Chapitre 7</u> : analyse du discours des Histoires de France sur l'Alsace-Lorraine	p. 235
1. <i>Analyse discursive par événements</i>	p. 236
2. <i>Analyse discursive par sources : types de discours et Histoires de France</i>	p. 248
3. <i>L'Alsace-Lorraine dans le discours des Histoires de France : essai de synthèse</i>	p. 268
Conclusion de la deuxième partie	p. 277

Troisième partie

L'Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires 1918 - 199...	p. 281
Introduction de la troisième partie	p. 281
<u>Chapitre 8</u> : les manuels scolaires, vecteurs de mémoire	p. 285
1. <i>Les manuels scolaires, présentation générale</i>	p. 286
2. <i>Le manuel comme vecteur de mémoire</i>	p. 295
3. <i>Le thème Alsace-Lorraine dans les manuels</i>	p. 301
4. <i>Les sources</i>	p. 309
<u>Chapitre 9</u> : présence de l'Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires 1919-1998	p. 319
1. <i>Présentation de la grille et de ses critères</i>	p. 320
2. <i>Utilisation et résultats</i>	p. 321
3. <i>Interprétation et analyse</i>	p. 327
<u>Chapitre 10</u> : analyse du discours sur l'Alsace-Lorraine et de son évolution	p. 345
1. <i>Évolution du discours sur l'Alsace-Lorraine</i>	p. 346
2. <i>Études particulières sur les références à l'Alsace-Lorraine</i>	p. 357
3. <i>Une nouvelle dimension pour les manuels ?</i>	p. 372
Conclusion de la troisième partie	p. 381

Quatrième partie

Les traces mémorielles actuelles de l'Alsace-Lorraine	p. 385
Introduction de la quatrième partie	p. 385
<u>Chapitre 11</u> : la mémoire symbolique	p. 387
1. <i>La croix de Lorraine, symbole de l'Alsace-Lorraine ?</i>	p. 387
2. <i>Histoire de mots</i>	p. 393
3. <i>Le capital symbolique de l'Alsace-Lorraine</i>	p. 401
<u>Chapitre 12</u> : la mémoire institutionnelle	p. 411
1. <i>Des institutions productrices de mémoire</i>	p. 412
2. <i>Diriger la mémoire...</i>	p. 418
3. <i>La mémoire, une stratégie de survie associative ?</i>	p. 427
<u>Chapitre 13</u> : Entre mémoire et oubli	p. 441
1. <i>Oublier ou faire oublier ?</i>	p. 442
2. <i>La mémoire orale</i>	p. 450
3. <i>Les résistances à l'oubli</i>	p. 461
Conclusion de la quatrième partie	p. 471
Conclusion générale : essai théorique	p. 477
Liste des abréviations utilisées	p. 488
Sources	p. 489
Bibliographie	p. 503
Annexes	p. 537
Table des matières	p. 631

Introduction générale

*« Pour l'historien, Dieu habite dans les détails. Mais la mémoire s'insurge,
dénonçant que les détails soient devenus Dieu »*

Yosef Hayim YERUSHALMI

- Introduction générale

«L'histoire n'est jamais objective »

Raymond ARON

Le choix d'un titre, tout comme celui d'un sujet, ne relève pas de l'acte gratuit. En plus d'exprimer le plus clairement et le plus honnêtement possible le contenu du travail proposé, un titre a la liberté d'apporter un souffle, d'éveiller la curiosité, voire même de donner envie de lire.

L'intitulé *Mémoires d'une terre promise* souligne la volonté d'éviter un titre trop hermétique, du style "Histoire critique d'une mémoire collective", - ce que ce travail essaie néanmoins de réaliser -, et surtout celle de donner une véritable orientation à la démarche, de poser un problème, bref d'émettre une thèse.

- L'Alsace-Lorraine, terre promise ?

Parler à propos de l'Alsace-Lorraine de *terre promise* - les minuscules sont de rigueur - et non pas de *provinces perdues*¹ peut a priori paraître étonnant. L'expression n'est cependant pas originale : Camille Jullian, dans sa préface à *La formation de l'unité française* d'Auguste Longnon² l'utilise en effet au pluriel et dans un sens particulièrement intéressant. C. Jullian explique que l'on « ne peut songer à Longnon sans songer en même temps à l'être supérieur, physique et moral qu'est la France elle-même, et qui domina son activité de savant et sa conscience d'homme », avant d'ajouter, à propos de l'évolution des frontières du pays, que « ces limites, ce grandissement ininterrompu de la France, Longnon en a poursuivi l'examen dans ce livre jusqu'à la date néfaste de 1871. Mais cette date, pour lui, n'était qu'un arrêt et non pas une conclusion, une encoche

¹ Les minuscules reflètent ici une volonté de s'en tenir à de l'histoire.

² Auguste LONGNON, *La formation de l'unité française. Leçons professées au Collège de France en 1889-1890*, Paris, Auguste Picard Éditeur, 1922, préface de Camille JULLIAN. Il peut être utile de signaler que je n'ai eu connaissance, grâce à Laurence Turetti, de l'utilisation de cette expression par Jullian que quelques jours après avoir trouvé ce titre pour ma thèse. Maurice Barrès a également utilisé cette expression à propos de Paul Déroulède, mourant avant d'atteindre la terre promise, Bertrand JOLY, *Déroulède. L'inventeur du nationalisme*, Paris, Perrin, 1998, p. 368.

d'un jour et non pas une ligne définitive. Et sa dernière parole, on le verra, est une parole de confiance et d'espérance. Il n'a pas vu la réalisation de son espoir. Sa vie, comme son oeuvre, se sont arrêtées aux seuils des terres promises »³.

Si l'expression *provinces perdues* souligne la perte des territoires et la douleur causées par l'annexion, elle entérine également ce fait. L'Alsace-Lorraine, province perdue, devient un espace mythifié, lieu de souvenir dont l'évocation est teintée de regrets. Implicitement, sémantiquement, il y a acceptation de l'annexion ; le culte des provinces perdues procède alors du romantisme et de la nostalgie. Le terme n'est pas neutre et se trouve être en cohérence avec une historiographie dominante qui considère qu'après les années d'installation de la République, l'Alsace-Lorraine n'est vraiment plus d'actualité et ne le redeviendra qu'au gré des circonstances, à la veille de la 1914-1918.

Parler pour la même région de *terre promise* inverse quasiment la perspective. La connotation religieuse en référence à la Terre Promise du peuple juif dépasse en effet le simple jeu de mot. Promise à Abraham par Yavhé, la Palestine est devenue le symbole de tout un peuple, sa terre sainte, son espace sacré. Cette terre est non seulement destinée à ce peuple, elle lui est prédestinée. Considérer l'Alsace-Lorraine comme une *terre promise*, c'est avant tout poser l'idée que le retour à la France a aussi été présenté, de 1871 à 1918, mais également après cette date, comme un véritable dû. C'est ainsi que A. Longnon en parle dans une de ses leçons : « Je vous dis avec confiance que le traité de Francfort n'a, pas plus que tant d'autres traités du temps jadis, fixé pour toujours les limites de la France »⁴. Et c'est dans ce même sens qu'il faut prendre l'expression de « terres promises » utilisée par C. Jullian, en 1920, la promesse ayant alors été réalisée. Le choix de cette expression ne signifie cependant pas que la Revanche⁵ a été "reine de la France" des débuts de la Troisième République à la fin du premier conflit mondial, mais simplement que l'Alsace-Lorraine a occupé une place particulière à cette époque⁶.

Terre promise signifie également que l'Alsace-Lorraine est un symbole, un élément de la mémoire collective de l'époque, un territoire sacré - dans la mystique républicaine s'entend -, dont la portée, la

³ Auguste LONGNON, préface de Camille JULLIAN, *op. cit.*, p. XII.

⁴ Auguste LONGNON, *ibid.*, p. 363.

⁵ La majuscule est un choix de clarté.

⁶ En 1920, un ministère des Régions Libérées est créé ; le ministre en sera d'ailleurs le Lorrain Louis Marin. Le terme de "Régions Libérées" est particulièrement intéressant et révélateur ; il se rapproche bien davantage en tous cas de terre promise que de provinces perdues.

signification, la mémoire et la symbolique ne se sont pas arrêtées du jour au lendemain, en 1918. L'investissement affectif important sur cet espace, posé en hypothèse, permet une approche problématique de celui-ci. Lucien Febvre a en effet depuis longtemps précisé que « le vrai cadre de la recherche, ce n'est pas, ce ne peut être d'aucune façon la région, [mais] c'est le problème »⁷.

Terre promise a le grand mérite, notamment par rapport à *provinces perdues*, d'interroger l'Alsace-Lorraine, de poser une question et de tenter d'établir un lien entre les traces encore présentes de cette région, son actualité, et son histoire que l'on a peut être trop souvent tendance à arrêter en 1918. Pour la bonne raison que l'Alsace-Lorraine n'a plus d'existence officielle après cette date ?

Le premier problème à résoudre est en effet celui du vocabulaire. Qu'est-ce que l'Alsace-Lorraine, quelle réalité recouvre cette expression, est-elle encore d'actualité ou son utilisation est-elle désormais anachronique ?

L'expression *Alsace-Lorraine* est la traduction de l'allemand *Elsass-Lothringen* (*Reichsland Elsass-Lothringen*), nom donné par les Allemands à l'entité administrative que devient la région annexée en 1871⁸. La défaite allemande de 1918 et le retour de cet espace à la France marquent la fin de l'Alsace-Lorraine en tant que réalité politique et géographique. L'expression recouvre donc une période historique finie, qui dure 48 ans, et évoque une réalité bien particulière qui est celle d'une administration allemande spécifique. Si l'on peut parler d'Alsace-Lorraine pour la période allant de 1871 à 1918, après cette date, la seule expression exacte pour évoquer ensemble ces trois départements est celle d'Alsace-Moselle.

L'Alsace-Moselle correspond à une période historique ouverte, de 1918 à nos jours. Pour les années 1940-1944, où il y a une séparation de fait entre la Moselle et l'Alsace lors de la seconde annexion, l'expression *Alsace-*

⁷ Cité par Michel DENIS, "L'approche régionale", François BÉDARIDA (sous la direction de), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1995, p. 188.

⁸ Cette région était constituée des départements du Haut-Rhin (exception faite de la région de Belfort qui devient dès lors le territoire du même nom), du Bas-Rhin, le tiers nord-est de la Meurthe, deux cantons des Vosges, et la Moselle moins le Pays-Haut (région de Longwy et Briey) ; les restes de la Meurthe et de la Moselle devenant le département de la Meurthe et Moselle à la forme si particulière. En 1918, la région annexée est réintégrée à la France, les deux départements alsaciens retrouvent leur limite de 1871 moins Belfort, et le nord-ouest regroupant les villes de Metz, Thionville, Sarreguemines et Sarrebourg devient le département de la Moselle (cf. carte, annexe 1). François ROTH, *La Lorraine annexée 1870-1918. Étude sur la Présidence de Lorraine dans l'Empire Allemand*, Thèse de doctorat d'État d'Histoire sous la direction de Pierre BARRAL, Nancy, Université de Nancy II, 1976, aborde avec précisions l'installation du *Reichsland*, chapitre 1, "Établissement de la souveraineté allemande en Lorraine", pp. 17- 58.

Lorraine ne peut en aucun cas être acceptée. L'Alsace-Moselle est donc l'espace géographique rassemblant les trois départements qui ont constitué un moment donné l'Alsace-Lorraine : ils se répartissent actuellement sur deux régions administratives, l'Alsace et la Lorraine.

Cependant, cette entité possède encore de nos jours une certaine réalité, et dans quelques domaines précis une relative unité. En premier lieu, ces trois départements ont la particularité unique en France, de posséder au sens général du terme un droit local qui se décline sur les plans législatif, religieux et scolaire⁹.

Le particularisme juridique, qui est généralement le plus connue lorsque l'on évoque cette région, s'explique par l'annexion de 1871 et l'intégration dans l'Empire allemand qui a suivi. « Pendant les quarante-huit années d'annexion, le droit français fut, dans beaucoup de domaines, progressivement remplacé par les lois d'Empire allemandes ainsi que par des dispositions locales émanant d'instances législatives propres au *Land* Alsace-Lorraine »¹⁰. En 1918, lors du retour à la France, la législation française n'est réintroduite que progressivement (notamment par les deux lois du 1er juin 1924), tout en maintenant « certaines dispositions de droit local, dont le caractère temporaire d'origine s'est en réalité perpétué »¹¹.

Bien que l'objet ne soit pas ici de présenter dans le détail le droit local et ses survivances actuelles, on peut simplement évoquer sa présence dans le domaine religieux avec le régime des cultes et le statut scolaire. L'Église et l'État ne sont toujours pas séparés en Alsace et en Moselle, ce qui en pratique se traduit par exemple par la présence d'un enseignement religieux dans les écoles primaires et secondaires, et par la rétribution par l'État des ministres du culte. Le particularisme sur ce point est relativement frappant lorsque l'on pense à la place qu'occupe la laïcité dans l'idéologie républicaine. Les Églises, et notamment l'Église catholique, se trouvent dans cet espace dans une situation anachronique compte tenu de la législation de la République française et de l'évolution de la société. Situation qui, on s'en doutera, n'est pas pour lui déplaire ; cet espace géographique représente pour elle, en quelque sorte, un lieu de pouvoir.

⁹ Certains départements ou territoires d'outre-mer possèdent un statut religieux particulier. C'est par exemple le cas de la Guyane.

¹⁰ Dossier de presse, *Institut du droit local alsacien-mosellan*, p. 1. Cet Institut, créé en 1985, a son siège à Strasbourg. Il est à la fois un centre de documentation, de formation et d'information à la disposition des administrations, des élus, des praticiens et du public.

¹¹ *Ibid.*, p. 1.

Il serait cependant injuste de limiter le droit local à sa facette religieuse et scolaire. L'actualité nous commande d'évoquer le régime local de sécurité sociale et d'assurance maladie qui a l'originalité (!) d'être bénéficiaire. L'idée récente de s'inspirer de ce régime pour le transposer au niveau national, alors qu'il est connu des autorités française depuis au moins 1918, est même parfois émise¹². Cet exemple prouve certes l'acceptation par l'État de ce droit local, bien qu'il ait parfois tendance à privilégier une harmonisation progressive avec le droit français, mais il est surtout révélateur de la méconnaissance générale de cette spécificité.

Le deuxième domaine dans lequel on a longtemps pu trouver une certaine unité à l'Alsace-Moselle est celui de l'identité régionale. Il serait plus juste de dire qu'elle a possédé, au moment de l'Alsace-Lorraine, une identité régionale, dont quelques traces subsistent encore de nos jours, notamment en Alsace.

Avant 1871, il n'est pas question d'Alsace-Lorraine. Le seul lien qui peut alors être fait entre les trois départements de l'époque se situe au niveau de la langue. Il est en effet indéniable que l'Alsace et toute la partie Nord et Est de la Moselle sont des régions de langue germanique¹³. Cette constatation linguistique ne permet en aucun cas d'affirmer qu'il existait alors une identité régionale dans cet espace.

L'annexion de 1871 - que les Allemands justifient d'ailleurs essentiellement par cet argument linguistique¹⁴ - entraîne dans un même sort les populations d'Alsace, de Moselle et d'une partie de la Meurthe. Elles vont alors appartenir au *Reichsland Elsass Lothringen*. Le fait qu'il n'y ait pas eu une intégration de fait dans l'Empire allemand - comme ce sera le cas en 1940 -, mais la mise en place d'un statut particulier pour cette région, notamment la constitution de 1911, est un élément important qui contribue à expliquer la progressive acceptation de la domination allemande par les populations concernées. De plus, la durée de cette annexion - pratiquement un demi-siècle - a peu à peu atténué les passions, bien que celles-ci furent quelquefois réveillées par des affaires litigieuses plus ou moins exploitées¹⁵. Ces quelques éléments permettent de comprendre qu'une certaine identité régionale soit apparue chez les habitants des régions annexées, identité dont

¹² Voir par exemple *Panorama du médecin, le quotidien de la médecine*, 31 octobre 1995.

¹³ La frontière linguistique passe légèrement au sud de Thionville, puis plonge vers le sud-est en direction de Sarrebourg (cf. carte, annexe 1). Le patois mosellan et l'alsacien n'ont cependant pas la même origine.

¹⁴ Notamment l'historien allemand Theodor Mommsen, auquel répondra Fustel de Coulanges dans un texte resté célèbre.

¹⁵ On peut notamment songer à l'affaire Schnaebelle (1887) et à celle de Saverne (1913).

la base était à la fois la prise de conscience de la situation politique particulière dans laquelle ils se trouvaient, le refus, souvent à nuancer, de la germanisation entreprise par les autorités allemandes¹⁶, et l'idée, certes peu concrète et de plus en plus vague, de Revanche.

Cette identité régionale francophile est souvent présentée comme étant à son paroxysme lors de la libération de 1918. Mais dès lors, n'ayant plus vraiment de raison d'être, et n'étant pas, quoi qu'il en soit, implantée très profondément, elle va s'éteindre progressivement. On peut cependant trouver des traces de cette identité régionale lors des manifestations contre les projets gouvernementaux de suppression du droit local, et notamment de son aspect religieux. Le meilleur exemple, dans ce domaine, se situe sans doute en 1924, lors de l'opposition au Cartel des gauches. Le Front populaire, s'orientant dans la même voie, se heurtera aux mêmes effets.

Cependant, dès les années 1920, et déjà en partie durant l'annexion, il est nécessaire de marquer une différence sur le plan identitaire entre l'Alsace et la Moselle. L'Alsace verra en effet se développer sur son sol des revendications régionalistes germanophiles, qui tendront même un moment à l'autonomisme¹⁷. Cette particularité alsacienne ne se retrouve pratiquement pas en Moselle. L'identité régionale alsacienne-lorraine, relativement observable jusqu'à la fin de l'annexion, va donc rapidement disparaître au profit d'une forte identité uniquement alsacienne. De nos jours, outre un attachement plus ou moins marqué au statut local, et le cas spécifique des Malgré-nous et incorporés de force, il ne subsiste pas grand chose d'une éventuelle identité alsacienne-mosellane.

La période de 1871 à 1918 a certes regroupé toute cette population dans une situation similaire, mais elle n'a pas suffi à jeter les bases d'une véritable identité régionale. La question d'Alsace-Lorraine, sur le plan identitaire, semble bien terminée en 1918.

Pourtant, la notion d'identité est difficile à distinguer de celle de mémoire, et c'est dans ce domaine précis que l'Alsace-Lorraine possède sans

¹⁶ François ROTH, *La Lorraine annexée 1870-1918. Étude sur la Présidence de Lorraine dans l'Empire Allemand*, op. cit., évoque la germanisation chapitre 11, "Églises et école en Lorraine au début du XXe siècle", pp. 461-497. Lionel METZLER (Université de Metz) prépare actuellement un doctorat sous la direction de M. Alfred WAHL sur la politique de germanisation en Lorraine annexée de 1871 à 1914.

¹⁷ Il existe encore de nombreux ouvrages teintés d'autonomisme. Celui écrit par Pierrick ZIND, universitaire d'origine alsacienne, est non seulement le plus connu, mais surtout fortement revendicatif, pour ne pas dire polémique. Intitulé *Elsass-Lothringen, Alsace-Lorraine, une nation interdite 1871-1940*, (Paris, Copernic, 1979), il s'affiche clairement comme un plaidoyer autonomiste. Une de ses phrases d'introduction suffira à nous convaincre : « cette histoire de l'Alsace-Lorraine se veut aussi un témoignage d'attachement à la terre natale, à la *Heimat*, l'unique patrie authentique », p. 2.

doute une réalité encore concrète de nos jours. Si la mémoire précède la construction de l'identité et la génère, en participant à sa construction, l'identité façonne des prédispositions qui vont conduire l'individu à faire des choix mémoriels¹⁸. De plus, la mémoire, qui est une faculté, peut survivre à l'identité qui est un état. Ainsi, il existe une mémoire de l'Alsace-Lorraine, essentiellement politique, dont la genèse remonte à 1870, dont les traces continuent d'être visibles, et ce alors que le sentiment identitaire autour de cet espace n'a plus aucune réalité actuellement.

Le concept de mémoire, avant d'être appliqué à l'Alsace-Lorraine, demande cependant à être défini. Le pluriel n'est-il d'ailleurs pas de rigueur ?

- Mémoire ou mémoires ?¹⁹

La précision des différentes acceptions de la mémoire ne peut faire l'économie d'une clarification sur les rapports entre mémoire et histoire, d'autant que la première notion est abondamment utilisée depuis quelques années.

Histoire et mémoire

L'Histoire, la majuscule certes optimiste est de rigueur, est une représentation scientifique du passé, à la fois analytique, critique, comparative et historiographique ; cette représentation tend à l'objectivité. Pierre Nora précise cette définition : « L'histoire est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus (...). L'histoire ne s'attache qu'aux continuités temporelles, aux évolutions et aux rapports des choses (...). L'histoire est délégitimation du passé vécu »²⁰. Ceci dit, même lorsqu'un fait est établi scientifiquement, il reste à lui conférer un sens, et c'est le domaine de l'historien. Dans les vingt dernières années, les historiens ont pris une conscience vive de cette dimension de représentation et de reconstruction du récit historique²¹. L'Histoire de l'histoire est une réflexion épistémologique indispensable et actuellement en vogue.

¹⁸ Joël CANDAU, *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998, p. 9.

¹⁹ Je renvoie à la bibliographie pour les principales références sur cette partie de l'introduction. La production actuelle d'ouvrages ou d'articles sur les relations entre l'Histoire et la mémoire, ou sur les différentes approches de la mémoire collective, est absolument pléthorique. On peut signaler le tout récent ouvrage de Paul RICOEUR, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000.

²⁰ Pierre NORA, "Entre mémoire et histoire", *Les lieux de mémoire. La République, op. cit.*, pp. XIX et XX.

²¹ Michelle PERROT, "Archive, mémoire, histoire", dans *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité*

La mémoire est une représentation collective, principalement affective, et qui ne tend pas à l'objectivité. Si l'Histoire s'attache à l'événement passé et recherche la "vérité", la mémoire est l'inscription de cet événement dans le présent : elle parle d'identité²². La mémoire est « la vie, toujours portée par les êtres vivants et à ce titre, elle est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptibles de longues latences et de soudaines revitalisations »²³. La mémoire est donc affective et plurielle.

La différence entre Histoire et mémoire est nette : « De même que la passé n'est pas l'histoire mais son objet, de même la mémoire n'est pas l'histoire, mais à la fois un de ses objets et un niveau élémentaire d'élaboration historique ». Dans ce cadre, la mémoire est toujours suspecte à l'histoire dont la mission est de la détruire et de la refouler²⁴.

La mémoire nationale, « dont la construction est faite systématiquement à partir d'une série d'institutions, de l'école aux archives, en passant par les fêtes et les monuments de commémoration »²⁵, est donc à bien séparer de l'histoire nationale, qui est la représentation scientifique d'un passé national.

Mémoires

La mémoire, ou plus précisément les mémoires, constituent un ensemble vaste qu'il importe de préciser. La mémoire individuelle est une faculté de chaque individu. Elle est essentiellement fondée sur la quotidienneté. À son niveau, elle est également une reconstruction et effectue inconsciemment ses propres choix de mémoire et d'oubli. Cette mémoire individuelle, lorsqu'elle est additionnée ou recoupée entre plusieurs individus, dans un petit groupe, ou une famille, peut devenir de la mémoire commune. Là encore, les choix mémoriels ne sont pas conscients. Des porteurs de mémoire peuvent alors apparaître, qui sont à la base de la

dans un siècle de violence, Paris, Autrement, n° 54, 1999, p. 38.

²² Dimitri NICOLAÏDIS, "La Nation, les crimes et la mémoire", dans Dimitri NICOLAÏDIS (sous la direction de), *Oublier nos crimes. L'amnésie nationale : une spécificité française ?*, n° 144, Paris, Autrement, 1994, p. 14.

²³ Pierre NORA, "Entre mémoire et histoire", *Les lieux de mémoire. La République, op. cit.*, pp. XIX et XX.

²⁴ Jacques LE GOFF, *op. cit.*, p. 221.

²⁵ Philippe JOUTARD, "Mémoire collective", dans André BURGUIÈRE, *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, p. 449.

création d'une mémoire collective²⁶. Toutes ces catégories mémorielles sont intimement dépendantes de leur époque d'élaboration ou, pour reprendre l'expression de Maurice Halbwachs, des cadres sociaux de la mémoire²⁷.

La mémoire collective serait selon Henry Rousso « l'ensemble des manifestations qui non seulement révèlent, donnent à voir, à lire ou à penser la présence du passé, mais qui ont pour fonction - ou simplement pour effet - de structurer l'identité du groupe ou de la nation, donc de les définir en tant que tels et de les distinguer d'autres entités comparables »²⁸. Fruit de reconstructions plus ou moins identitaires, et tout à fait légitimes, la mémoire collective est souvent sélective, et de ce fait créatrice d'oubli²⁹. Elle est ce qui reste du passé dans le vécu des groupes, mais également et surtout ce que ces groupes font du passé. Ceux-ci peuvent être plus ou moins larges - à l'échelle d'une région ou d'une nation par exemple -, et leur mémoire évolue avec eux. La mémoire collective représente à la fois un bien inaliénable et manipulable, et un enjeu affectif et symbolique³⁰. Par nature même, elle est donc plurielle, liée à des groupes, des expériences ou des générations, ancrée dans un espace, attachée à des porteurs vivants ; ses contours sont flous. La mémoire collective s'efface et se recompose à son gré, en fonction des besoins du moment³¹. Cette mémoire disparaît progressivement avec les groupes qui en gardaient le souvenir ou lorsque les diverses actions pour l'alimenter s'estompent. La mémoire collective est ainsi un vaste cadre à l'intérieur duquel différentes catégories mémorielles coexistent et s'influencent les unes les autres. La mémoire scolaire en est une composante importante ; elle concerne l'ensemble des souvenirs qui émanent de l'institution scolaire et dont chaque ancien élève est imprégné. Dans un pays où le système d'enseignement est national, la mémoire scolaire est une partie plus ou moins importante de la mémoire collective nationale. Dans ce

²⁶ Yves LEQUIN - Jean MÉTRAL, "À la recherche d'une mémoire collective : les métallurgistes retraités de Givors", *Annales ESC*, janvier-février 1980, n° 1, pp. 160-162.

²⁷ Maurice HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire*, postface de Gérard NAMER, Paris, A. Michel, 1994 (1ère éd. 1925). Cet auteur a été un précurseur dans la conceptualisation des catégories mémorielles et le rôle joué par les cadres sociaux de la mémoire. Il est le principal inspirateur des nombreux travaux actuels sur ce sujet. Voir également Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, édition critique établie par Gérard NAMER, Paris, A. Michel, 1997 (1ère éd. 1950).

²⁸ Henry ROUSSO, "Les usages politiques du passé : Histoire et mémoire", dans Denis PESCHANSKI, Mickael POLLAK, Henry ROUSSO (sous la direction de), *Histoire politique et sciences sociales*, Bruxelles, éd. Complexe, 1991, p. 251.

²⁹ Michèle PERROT, "Archive, mémoire, histoire", dans *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, op. cit., p. 37.

³⁰ Pierre NORA, "Mémoire collective", Jacques LE GOFF - Roger CHARTIER - Jacques REVEL (sous la direction de), *La nouvelle Histoire*, Paris, CEPL, 1978, p. 398.

³¹ Pierre NORA, "Mémoire collective", *ibid*, p. 399.

sens, l'enseignement peut être « la cheville qui tient l'ensemble des cadres sociaux de la mémoire »³².

Actuellement, deux grandes approches de la mémoire collective sont à signaler. La première propose une simple opposition binaire entre l'Histoire et la mémoire collective, considérée comme un immense contenant. Cette approche est notamment celle de Pierre Nora dans *Les lieux de mémoire*³³. La seconde vision introduit une catégorie supplémentaire. Entre l'Histoire, qui demeure un idéal à atteindre, et la mémoire collective, vérité du présent, s'introduit la notion de mémoire historique. Celle-ci est définie par Marie-Claire Lavabre comme une appropriation sélective et une interprétation de l'Histoire. La mémoire historique représente le choix d'un passé par un groupe, une organisation volontaire et consciente de l'Histoire, ce qui en fait forcément une catégorie mémorielle. La principale différence avec la mémoire collective est qu'elle ne sous-entend pas le vécu du passé reconstruit. Ainsi, « la mémoire historique est écriture sélective de l'histoire, organisation volontaire de la mémoire »³⁴. Elle peut par exemple produire une vision officielle du passé.

L'introduction de cette nouvelle catégorie est particulièrement opératoire pour mettre en évidence l'action volontaire de construction et d'organisation de la mémoire. Dans ce sens, les historiens sont des producteurs de mémoire historique. Ils y introduisent notamment une mémoire nationale³⁵ en bien des points officielles. Celle-ci est en effet instituée, commémorée et enseignée³⁶. La mémoire historique est ainsi une histoire portée par un intérêt (légitimité ou identité par exemple). À l'instar de la mémoire collective avec laquelle elle se recoupe en grande partie, elle demeure une construction qui suppose des choix et des oublis.

La mémoire collective est un objet d'étude relativement récent. Jacques Le Goff constate à ce sujet que « toute l'évolution du monde contemporain, sous la pression de *l'histoire immédiate* en grande partie fabriquée à chaud par les médias va vers la production d'un nombre accru de mémoires collectives et l'histoire s'écrit, beaucoup plus que jadis et

³² Lucette VALENSI, "Présence du passé, lenteur de l'histoire", *Annales ESC*, n° 3, mai-juin 1993, p. 499.

³³ Notamment dans l'article "Entre mémoire et histoire", *Les lieux de mémoire. La République*, Paris, Gallimard, 1985, pp. XV-XLII.

³⁴ Marie-Claire LAVABRE, *Histoire, Mémoire et politique : le cas du parti communiste français*, Doctorat d'État en sciences politiques, mars 1992, p. 109.

³⁵ Philippe JOUTARD, "Mémoire collective", dans André BURGUIÈRE, *Dictionnaire des sciences historiques*, op. cit., p.449.

³⁶ Jean-Pierre RIOUX, "La mémoire collective", dans Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI (sous la direction de), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, p. 327.

naguère, sous la pression de ces mémoires collectives »³⁷. Il arrive en effet régulièrement que certaines mémoires collectives estiment que la singularité de leur passé est volontairement négligée, où tout au moins édulcorée par l'histoire. C'est par exemple le cas de la Vendée, symbole antirépublicain et catholique lors de la Révolution française, puis symbole de la contre-révolution, qui s'affirme véritablement comme une « contre-mémoire » de la République³⁸. Ces mémoires collectives, produites par des populations bien particulières, ont un aspect revendicatif et aspirent à une certaine reconnaissance dans le cadre de l'histoire. Il s'agit alors d'une démarche revendicative qui va du bas vers le haut, une mémoire régionale, par exemple, qui cherche à s'affirmer tant au niveau de la mémoire nationale qu'à celui de l'Histoire.

Mais, comme le remarque Jacques Le Goff, « la réflexion historique aujourd'hui s'attache également à l'absence de documents, aux silences de l'histoire »³⁹. Il faut dès lors interpréter ces silences, tenter de les expliquer, de les faire parler en les rendant intelligibles. Car, aussi bien hier qu'aujourd'hui, la mémoire collective est « un enjeu important dans la lutte des forces sociales pour le pouvoir. Se rendre maître de la mémoire et de l'oubli est une des grandes préoccupations des classes, des groupes, des individus qui ont dominé et dominent les sociétés historiques. Les oublis, les silences de l'histoire sont révélateurs de ces mécanismes de manipulation de la mémoire collective »⁴⁰. Jacques Le Goff insiste sur le fait qu'il « ne faudrait pas oublier les vrais lieux de l'histoire, ceux où rechercher non l'élaboration, la production, mais les créateurs et les dominateurs de la mémoire collective »⁴¹. Il place en premier lieu l'État, les milieux sociaux et politiques, ce que l'on peut regrouper sous l'appellation de milieux officiels. Ainsi, pour Henry Rouso, il existe toujours « une mémoire officielle, celle qui célèbre, sélectionne et censure au nom de l'Etat »⁴².

³⁷ Jacques LE GOFF, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1995, p. 170.

³⁸ Jean-Clément MARTIN, « La Vendée, région-mémoire », Pierre NORA, *Les lieux de mémoire, La République*, Paris, Gallimard, 1984, pp. 595-615.

³⁹ Jacques LE GOFF, *op. cit.*, p. 297.

⁴⁰ Jacques LE GOFF, *op. cit.*, p. 109.

⁴¹ Jacques LE GOFF, *Histoire et mémoire, op. cit.*, p. 171.

⁴² Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy 1944-198...*, Paris, Seuil, 1987, p. 321.

- Mémoires de l'Alsace-Lorraine⁴³

Sur le plan de la mémoire, l'Alsace-Lorraine est une entité originale. Différentes mémoires collectives peuvent en effet y être décelées. Il y a tout d'abord celle qui rentre dans le cadre de la définition classique de la mémoire collective. De par leur vécu commun, les habitants de la zone annexée se sont constitués une mémoire collective qui, après 1918, va certes perdurer, mais surtout évoluer. D'une façon un peu comparable à ce qui s'est passé pour l'identité régionale alsacienne-lorraine, cette mémoire collective va être très peu alimentée, ou alors se détourner de son origine pour devenir, dans certains cas et notamment en Alsace, une nostalgie de la période allemande de l'annexion. En tout cas, cette mémoire alsacienne-lorraine, que l'on peut qualifier d'*interne*, n'aura jamais une véritable portée revendicative. Seule exception, le cas des Malgré-nous et incorporés de force dans l'armée allemande, en 1914-1918 et en 1939-1945, qui, après des décennies de démarches ont obtenu une certaine reconnaissance et des indemnités. C'est ici le seul véritable aspect encore vivant de cette mémoire collective *interne*. Le seul en tout cas qui puisse être considéré comme appartenant à la mémoire collective alsacienne-lorraine.

À côté de cette mémoire collective *interne*, on trouve une seconde mémoire collective. Pour la déceler, il faut sortir du schéma habituel et se tourner non pas vers le vécu des premiers concernés, c'est-à-dire ici les populations annexées, mais vers celui des "spectateurs" de l'annexion, ceux qui ont vécu la question d'Alsace-Lorraine de l'extérieur, les habitants du pays auquel on arrachait ces provinces, les Français de *l'intérieur*⁴⁴. Cette autre mémoire collective, que l'on peut qualifier d'*externe*, représente la véritable originalité de cet espace. Sa construction s'explique essentiellement au travers du contexte historique.

⁴³ Peu d'ouvrages abordent l'Alsace-Lorraine au travers de sa mémoire. On peut cependant signaler les livres d'Alfred WAHL et Jean-Claude RICHEL, *L'Alsace entre France et Allemagne*, Paris, Hachette, 1993, dont la quatrième partie s'intitule "Les imaginaires", et contient notamment un chapitre sur le souvenir ; et celui de François ROTH, *Les Lorrains entre la France et l'Allemagne. Itinéraires d'annexés*, Metz, Éditions Serpenoise / publications Université Nancy II, 1981, qui suit la trace de différents personnages. La seule synthèse sur la mémoire de l'annexion et son évolution, y compris après 1918, est à mettre au crédit de François ROTH, dans un ouvrage récent consacré au conflit de 1870 : *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990. La quatrième partie de cet ouvrage est intitulée "Mémoires de la guerre", et on y trouve deux chapitres qui traitent, en partie, de la mémoire de l'Alsace-Lorraine. "La nouvelle frontière et le souvenir des provinces perdues" (chap. XX) et "Commémoration et souvenir" (chap. XXI), bien qu'étant plus particulièrement orientés sur la mémoire de la guerre, évoquent avec beaucoup d'exemples la création, la diffusion et la réception du souvenir des provinces annexées. Cette approche s'intéresse véritablement à la mémoire de ces régions, tant dans le Reichsland qu'en France, de 1871 jusqu'à la fin de la deuxième guerre mondiale.

⁴⁴ C'est ainsi que l'on appelait, et que l'on appelle encore les Français non alsaciens-mosellans.

L'annexion de 1871 marque la naissance de l'Alsace-Lorraine. Naissance pour les autorités allemandes de ce qu'elles appellent un *Reichsland*, une terre d'Empire, mais également naissance pour les Français d'une nouvelle vision de leur pays, avec ce coin nord-est en moins, la fameuse tache noire que l'on trouve sur les cartes de cette époque. L'Alsace-Lorraine, pour les Français, c'est d'abord et avant tout ce qui n'appartient plus à la France. Ces provinces perdues, cette terre promise, deviennent une réalité de par leur absence. L'image qui est alors donnée de l'Alsace-Lorraine, en France, émane essentiellement, pour ne pas dire uniquement, des personnes extérieures à cette région. Les habitants de la France, tout d'abord, mais également les Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française⁴⁵. Cette image extérieure des régions annexées va dominer, en France, tout au long de l'entre-deux-guerres 1871-1914, ainsi que durant la guerre de 1914 à 1918. La mémoire alors créée, n'est pas la mémoire collective d'une minorité mais bien celle d'une majorité, et dans le cas présent, de la France toute entière. Une mémoire collective "par procuration", pour laquelle on peut avancer le terme de *mémoire collective nationale*, puisque c'est dans toute la nation qu'elle se véhicule.

Cette mémoire *externe* a deux origines bien distinctes. Elle provient pour une part de démarches privées, essentiellement des optants, qui conservent certaines relations avec les habitants d'Alsace-Lorraine, et s'investissent dans des associations ou des revues. C'est un aspect qui n'est pas négligeable, notamment lorsque l'on se situe dans des régions proches de la frontière (Nancy et Belfort par exemple), mais dont la diffusion n'est pas véritablement nationale, malgré quelques cercles parisiens particulièrement dynamiques. La seconde origine de cette mémoire *externe* se situe à un tout autre niveau : il apparaît légitime de se demander s'il n'existe pas une *mémoire externe publique*, en grande partie officielle, dont un des principaux acteurs à prendre en compte serait tout simplement l'État. À travers l'école et l'armée essentiellement, ne peut-on pas déceler la construction progressive, entre 1871 et 1918, d'une véritable *mémoire*

⁴⁵ Voir sur ce sujet Alfred WAHL, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains de 1871-72*, Paris, Ophrys, 1974. Cette thèse de troisième cycle est une étude essentielle pour toute approche démographique de l'annexion de 1871. A. Wahl y propose des calculs précis quant aux nombres des optants alsaciens et lorrains, clarifiant notamment les différentes catégories d'optants, par exemple ceux se trouvant déjà en France au moment de leur choix. En définitif, le nombre des optants y est évalué, au total, à 388 000, alors qu'effectivement, en 1871-1872, 113 000 personnes ont émigré. On ne peut que s'étonner de la faible prise en compte de ce travail, notamment par les synthèses sur notre histoire nationale qui proposent la plupart du temps des références chiffrées fausses lorsqu'elles évoquent ce problème.

collective nationale ayant pour contenu de base le thème de la récupération de ces provinces ?

En 1918, la réintégration à la France élimine brutalement la question d'Alsace-Lorraine, aussi bien pour les Français que pour l'État. La mémoire collective nationale que le contexte de l'annexion avait contribué à créer cesse alors d'être alimentée. Cesse-t-elle pour autant d'exister ?

Il apparaît important, dans le cas de l'Alsace-Lorraine de bien clarifier ces différentes mémoires collectives et notamment de bien dissocier la mémoire *interne* de la mémoire *externe*. Elles émanent tout d'abord de sources très différentes, les populations annexées pour l'*interne*, les optants voire l'État pour l'*externe*. Leur milieu de diffusion ensuite n'est non plus pas le même : la mémoire *interne* est limitée aux populations annexées qui sont à la fois émetteur et récepteur, c'est-à-dire qu'elles produisent une mémoire qui leur est directement destinée. On trouve ici le schéma classique des mémoires collectives.

Le cas de la mémoire collective *externe* est lui tout autrement intéressant. Son milieu de diffusion est tout d'abord beaucoup plus vaste. Localisé géographiquement dans les zones où l'on retrouve de nombreux optants si l'on évoque l'aspect privé de cette mémoire *externe*, il peut quasiment être étendu au pays tout entier, notamment grâce à l'action de l'État pour créer une mémoire collective officielle qui est en fait une sorte de mémoire historique officielle. On remarque ici l'originalité de cette mémoire collective *externe* qui inverse l'orientation classique des mémoires collectives. Habituellement désireuses de se faire reconnaître dans le cadre national, on se trouve ici avec une création qui provient de ce cadre national et qui est dirigée, de par son contenu, vers le cadre régional. Plusieurs questions viennent alors à l'esprit : pourquoi et comment une telle mémoire a-t-elle été créée, comment s'est-elle développée, à qui a-t-elle été destinée, qu'est-elle devenue après 1918 ?

Si, sur le plan de l'histoire, l'Alsace et la Moselle apparaissent avant tout comme un « enjeu à la lutte qui oppose la France et l'Allemagne durant près d'un siècle » et qu'il est scandaleux qu'« à aucun moment les habitants des trois départements de l'Est ne seront consultés sur ces changements de nationalité qui s'accompagnent chaque fois de souffrances, de vexations et de rancunes qui mettent longtemps à être oubliées »⁴⁶, sur le plan de la

⁴⁶ Eugène RIEDWEG, *Les "Malgré Nous", Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, Besançon, éd. du Rhin, 1995, p. 12.

mémoire collective on ne peut se limiter au drame humain des incorporés de force, et il est nécessaire de considérer que l'exemple alsacien-lorrain est un cas particulier en raison de la présence en ce lieu de plusieurs mémoires collectives, aux origines différentes et de nature opposées. Entre la mémoire collective *interne*, classique, et la mémoire collective *externe*, en partie historique et officielle et qui utilise l'aura des provinces perdues, il y a deux visions d'une région et d'une période. Ces deux visions différentes impliquent naturellement des traces mémorielles distinctes qu'il faudra déchiffrer pour en déceler la véritable origine.

Cette existence de mémoires plurielles, avec les temps imbriqués les uns dans les autres, parfois mélangés, voire même indissociables, semble s'opposer à l'approche habituelle de l'étude de la mémoire collective. À Arno J. Mayer qui affirme que « la mémoire, contrairement à l'histoire, trouve sa source dans le groupe particulier où elle reste confinée »⁴⁷, on peut ici opposer l'exemple alsacien-lorrain pour lequel on trouve certes cette mémoire collective issue du groupe particulier et qui cherche à se faire entendre à l'extérieur de celui-ci, mais également une autre mémoire collective/historique, une histoire-mémoire de l'Alsace-Lorraine diffusée à l'ensemble d'un pays par des émetteurs nationaux et qui peut être considérée comme une mémoire collective nationale.

Le travail de l'historien ne saurait pourtant « se borner à des retrouvailles avec une mémoire dont il serait le serviteur. Il est de produire une *histoire critique de la mémoire*. C'est dans ce travail critique que consiste sa fonction civique. Car une nation ne peut continuer à vivre qu'au travers d'une telle réélaboration critique qui fait de son passé autre chose qu'un héritage inerte et subi. La mémoire est le plus beau matériau de l'histoire mais elle est individuellement et collectivement subjective »⁴⁸. Il est donc nécessaire de mettre cette mémoire collective nationale en question, de s'interroger sur sa construction, ses vecteurs, son utilisation, ses objectifs, ses réalisations, son alimentation, ses survivances, tout comme on le ferait pour une mémoire collective classique émanant d'un groupe particulier. « L'histoire doit éclairer la mémoire et l'aider à rectifier ses erreurs »⁴⁹. L'objectif de ce travail est donc de faire une histoire critique de cette mémoire collective nationale.

⁴⁷ Arno J. MAYER, "Les pièges du souvenir", *Esprit*, juillet 1993, p. 50.

⁴⁸ Jacques LE GOFF, "Le temps national retrouvé", *Le Monde*, 5 février 1993, p. 29.

⁴⁹ Jacques LE GOFF, *Histoire mémoire, op. cit.*, p. 194.

Dans le cas de l'Alsace-Lorraine, l'étude de la mémoire va permettre, non pas à rectifier l'histoire, mais au moins à proposer un éclairage différent sur un moment précis de notre histoire. La mise en valeur de cette mémoire collective nationale partiellement créée par l'État n'a été abordée que ponctuellement. En tout cas, son existence est peu évoquée et l'histoire ne la prend que très rarement en compte. Cette démarche s'inscrit dans cette « nouvelle forme de l'historiographie, "l'histoire de l'histoire" qui, en fait, est le plus souvent l'étude de la manipulation par la mémoire collective d'un phénomène historique que seule l'histoire traditionnelle avait jusqu'ici étudié »⁵⁰. Dans le cas présent, ce n'est pas spécifiquement la manipulation de cette mémoire collective nationale qui va nous intéresser, mais le cheminement de cette mémoire, de sa création à son oubli, de son utilisation à son abandon.

Ce sujet se situe ainsi délibérément dans un cadre national. On peut en effet trouver pour d'autres régions ou entités, voire pour un peuple ou un pays, une mémoire interne qui est complétée par une mémoire externe véhiculée par des émigrants. Par contre, il est nettement plus rare de constater l'existence d'une mémoire collective nationale fondée sur une région précise qui, par là-même serait en quelque sorte érigée en patrimoine national⁵¹.

- Hypothèse et plan

L'Alsace-Lorraine, terre promise ou province perdue, est un objet d'étude qui peut être problématisé, de par son histoire, mais bien davantage encore au travers des différentes mémoires qui en émanent. La pérennité - sur le XXe siècle - et l'actualité de celles-ci peuvent interroger. Pourquoi cette région qui n'en est plus une conserve-t-elle une réalité mémorielle en l'an 2000 ? Quels sont les éléments qui peuvent l'expliquer ?

L'hypothèse qui va guider ce travail repose sur l'idée que de 1870 à 1918 a été érigée en France une mémoire collective/historique nationale républicaine en partie fondée sur l'Alsace-Lorraine. Au-delà de la simple idée de Revanche, le thème Alsace-Lorraine, support conjoncturel de choix, s'est trouvé être une des composantes de la mémoire collective alors construite, essentiellement par l'État, et bien différente finalement de l'histoire même de cette région. L'annexion, à l'origine une simple situation

⁵⁰ Jacques LE GOFF, *op. cit.*, pp. 172-173.

⁵¹ L'actualité nous oblige à songer au Kosowo.

exploitée à des fins idéologiques, est devenu un véritable mythe selon un cheminement qu'il nous appartient de présenter. Ce thème Alsace-Lorraine, loin d'être simplement passager durant cet entre-deux-guerres 1871-1918, occupe une place originale et continue, bien qu'évolutive et recouvrant différentes acceptions. Le thème Alsace-Lorraine est dans ce sens récurrent et il constitue une véritable permanence de 1871 à 1918. Cet espace géographique devient alors très vite un enjeu, un support mobilisateur que la Troisième République et différents courants de pensée vont utiliser, particulièrement avant 1885, mais également, d'autres façons sans doute, jusque 1918.

Cette hypothèse va être développée en première partie. Si les matériaux utilisés seront principalement historiographiques, deux études viendront compléter la démonstration : une étude de manuels scolaires de l'enseignement primaire publiés entre 1875 et 1916 cherchera à mettre en évidence la continuité de diffusion du thème Alsace-Lorraine sur toute cette période. Par ailleurs, une analyse de *l'Almanach du Drapeau* (1900-1909), montrera la place accordée à ce thème par une publication destinée aux conscrits.

Cette première partie se présente comme la genèse d'une mémoire collective nationale, une histoire de la production réussie d'une mémoire républicaine.

En 1918, l'histoire de l'Alsace-Lorraine se termine. L'histoire de la mémoire collective devient alors le principal moyen pour continuer de faire l'histoire d'une entité qui n'existe plus véritablement après 1925. Par ailleurs, le principal questionnement de la première partie s'articule autour de la genèse d'une mémoire collective. Il semble donc normal que le cadre mémoriel soit celui retenu pour prolonger l'analyse. La mémoire est une source dont l'impact est également lisible a posteriori. Autrement dit, la mémoire, les mémoires, sont des sources particulièrement exploitables pour un tel sujet. Si une mémoire collective nationale a été progressivement érigée et diffusée sur près d'un demi siècle, il semble cohérent d'en repérer l'existence au travers de ce que les diverses mémoires ont véhiculé et continuent parfois de faire. La volonté est ainsi de vérifier la première hypothèse par les mémoires, dans une étude des discours tenus sur cette période et les traces qu'il en reste. Comment imaginer en effet qu'un tel investissement n'ait pas laissé de traces, qu'une mémoire si largement diffusée n'ait pas effectivement marqué plusieurs générations ? Finalement,

qu'est devenue la composante Alsace-Lorraine de la mémoire collective nationale créée, enseignée et diffusée de 1871 à 1918 ? Quel est désormais le « poids de ce passé » ?

Cette étude qui débute en 1918, repose également sur le pendant de la mémoire, l'oubli. Cette mémoire nationale, qui n'est plus réellement alimentée depuis 1918, subit l'usure du temps. Cet oubli, qui est une composante normale de la mémoire, n'a cependant pas partout la même intensité. Certains milieux de mémoire résistent plus que d'autres, s'attachent à évoluer pour survivre, inventent des stratégies originales pour rester d'actualité. Par ailleurs, des « choix du passé » ont sans doute été effectués⁵². Peuvent-ils être mis en évidence ? L'utilisation de différents vecteurs de transmission du souvenir permettra d'étudier cette réalité diverse.

Ceci posé, il est nécessaire de retenir, au sein des différents vecteurs de transmission du passé, ceux qui permettent d'étudier une mémoire sur la durée. À la suite d'Henry Rouso, on considère comme vecteur du souvenir « tout ce qui propose une reconstruction volontaire de l'événement, à des fins sociales. Qu'elles soient conscientes ou non, qu'elles délivrent un message explicite ou implicite, les nombreuses représentations de l'événement participent toutes à la définition d'une mémoire collective. De la mémoire individuelle ou familiale à la mémoire locale, de la mémoire de groupes restreints à la mémoire nationale entrent en jeu une série de médiations, qui, à tel ou tel moment, prennent plus d'importance que d'autres, suivant l'état des mentalités »⁵³. On distingue ainsi des vecteurs officiels (par exemple les monuments, les commémorations, mais aussi la justice), des vecteurs savants (les diverses productions historiques, l'enseignement), des vecteurs culturels (littérature, cinéma, télévision, opéra, roman), et enfin des vecteurs associatifs.

Les trois parties qui vont suivre proposent chacune une approche de l'évolution mémorielle de l'Alsace-Lorraine de 1918 à nos jours au travers d'un ou plusieurs vecteurs de transmission du passé. Ainsi, chacune à leur niveau, elles tentent de répondre aux questions suivantes : des traces de la

⁵² Marie-Claire LAVABRE insiste beaucoup sur la différence entre « le poids du passé » et le « choix du passé », « Du poids et du choix du passé. Lecture critique du « Syndrome de Vichy » », dans Denis PESCHANSKI, Mickael POLLAK, Henry ROUSSO (sous la direction de), *Histoire politique et sciences sociales*, Bruxelles, éd. Complexe, 1991, pp. 265-278.

⁵³ Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy 1944-198...*, op. cit., p. 233.

mémoire collective/historique nationale républicaine existent-elles encore ? Comment ont-elles évolué ? Est-il possible de différencier les traces de mémoire régionale et celles de mémoire nationale ? Enfin, l'oubli est-il un paramètre qui s'instaure progressivement ? Ne prend-t-il pas l'ascendant sur les traces mémorielles ?

La deuxième partie retient comme vecteur de transmission la mémoire historique qui est par bien des côtés proche d'une certaine mémoire officielle, tout en étant une partie de la mémoire collective. Les Histoires de France, communément appelées histoire nationale, en sont une des principales composantes et constituent un vecteur savant et structurant. Elles constitueront notre matériau de départ ; elles seront appréhendées en tant que vecteur de mémoire et analysées au travers du discours particulier tenu sur l'Alsace-Lorraine. La mémoire collective érigée de 1870 à 1918, qui est une véritable histoire-mémoire, a-t-elle encore sa place dans ces ouvrages tout au long du siècle, ou commence-t-elle enfin à être analysée en tant qu'objet ?

La troisième partie s'attache à la mémoire scolaire, qui est en partie dépendante de la mémoire historique, mais surtout une composante essentielle de la mémoire collective. Elle contribue à forger nombres de nos représentations et a entre autre le mérite, dans le cas de l'enseignement primaire, d'avoir un immense espace de diffusion puisque la quasi totalité de la population du pays y est soumise. Vecteur intéressant dans un aspect quantitatif donc, il l'est également par la vulgarisation qu'il propose. L'analyse des manuels scolaires de l'enseignement primaire de 1918 à nos jours permettra une étude du discours tenu sur l'Alsace-Lorraine et son évolution sur le siècle.

Ces deux catégories - historique et scolaire - ont l'avantage d'être cohérentes avec la dimension nationale de la mémoire collective. Elles permettent également l'analyse d'un discours et de son évolution chronologique.

La quatrième partie va s'attacher aux traces mémorielles actuelles de l'Alsace-Lorraine, qui sont certes moins structurées, mais tout autant lisibles. Qu'ils soient institutionnels ou symboliques, ces aspects de la mémoire collective demandent une approche régressive, à partir du présent, et ouvrent nécessairement vers la question de l'oubli. Les matériaux utilisés vont être plus divers : il s'agit de certains symboles, du vocabulaire, des déclarations de personnalité, des actions de diverses institutions. Ils seront

complétés par des sources orales issus d'entretiens effectués avec des personnes dont le vécu ou/et les fonctions permettent une vision générale de l'Alsace-Moselle et de son histoire.

Le choix de ces vecteurs a entre autres l'avantage de s'intéresser à une mémoire structurante, la mémoire historique, à une mémoire porteuse, la mémoire scolaire, et à une mémoire plus vague et fluctuante. Ces différents matériaux s'attachent donc à un lieu où la mémoire travaille et évolue. De plus, chacun de ces vecteurs peut être soumis à un questionnement similaire, le principal étant : quelles sont les traces mémorielles, tout au long du XXe siècle, issues de la mémoire collective nationale en partie fondée sur l'Alsace-Lorraine ? Leur existence permet-elle de valider la réalité de cette construction mémorielle dont l'alimentation s'est arrêtée autour de 1920 ? Parmi les réminiscences actuelles, est-il possible de faire la différence entre celles dont l'origine est cette mémoire collective nationale, et celles qui proviennent de la mémoire régionale ?

Les mémoires de cette terre promise qu'est l'Alsace-Lorraine peuvent-elles encore être décryptées ? C'est l'ambition de ce travail.

Première partie

**Genèse d'une mémoire collective :
l'Alsace-Lorraine de 1870 à 1918**

- Introduction de la première partie

Comment se crée une mémoire collective ? Le contexte est-il déterminant ou est-ce la volonté politique qui est l'élément essentiel ? La maturation d'une telle mémoire et son aura ne sont-ils pas dépendants de sa diffusion, des moyens et de l'ampleur de celle-ci ? Cette diffusion, plus précisément, au travers de quels vecteurs se fait-elle ? Diffusion dans quel espace - donc avec quels supports, quels médias - et sur quelle durée - c'est-à-dire avec quelle alimentation ?

Les réponses à ces différentes questions ne sont ni aisées ni définitives. Pour en proposer quelques unes nous allons poser l'hypothèse de la constitution d'une mémoire collective nationale, en partie fondée sur l'Alsace-Lorraine. De sa création supposée - 1870 - à la fin de sa période de diffusion - 1918 -, nous allons essayer de reconstituer les différentes étapes, les moments clés, les éléments explicatifs de ce processus : la genèse d'une mémoire collective.

La création de cette mémoire peut tout d'abord être perçue au niveau structurel, comme inscrite dans la nature même de l'État républicain. Pour mieux la cerner, il faut s'attacher à une approche événementielle, de la mise en place du nouveau régime à la définition française du concept de nation. Il importe enfin d'appréhender les moments importants de cette construction.

Les supports de diffusion de cette mémoire collective sont l'école, facteur d'unification essentiel, mais aussi l'armée. Aux côtés de ces deux vecteurs officiels, d'autres de moindre importance mais complémentaires sont à relever.

Les pistes proposées ici ne pourront toutes être véritablement explorées. L'existence de la mémoire collective que nous voulons mettre en relief de 1870 à 1918 ne cherche pas à être démontrée uniquement au travers des supports abordés. La volonté est ici de l'éveiller, éventuellement d'initier de futures pistes de recherche, mais en aucun cas d'être exhaustif et de faire le tour de la question. Cette partie comporte deux études particulières ; pour le reste, elle prendra en compte les nombreux essais historiques et littéraires qui ont contribué à forger la représentation de cette

période. Cette dimension historiographique, qui représente le socle scientifique de cette partie, sera interprétée dans le sens d'une mise en valeur du thème Alsace-Lorraine, sous-jacent dans de nombreux travaux, mais rarement problématisé.

Cette partie est donc, au-delà de la construction d'une mémoire, une tentative de présentation de l'univers mental et affectif des Français durant ce premier entre-deux-guerres, au travers du prisme déformant que constitue la composante Alsace-Lorraine de la mémoire collective nationale érigée de 1870 à 1918. Le développement d'une société et d'une culture de masse, qui est un des faits majeurs de l'après 1870, intervient pour légitimer une telle approche. Le rôle des différents et nouveaux médias, les détenteurs de ceux-ci, sont particulièrement à prendre en considération. Ils ont alors une importance inédite, et notamment le premier d'entre-eux, l'État.

Chapitre 1 : la nature du régime

Les fondements du régime qui se met progressivement en place de septembre 1870 à 1879 contribuent à expliquer l'importance que prendra très rapidement le thème Alsace-Lorraine. Régime issu de la défaite - et profondément marqué par elle -, la République vivra longtemps dans l'ombre de l'Allemagne. L'État qui s'installe, de son côté, est composé d'un nouveau personnel, une génération de jeunes républicains, qui va mettre en oeuvre des principes qui sont issus pour l'essentiel de la Révolution française. L'axe essentiel des actions républicaines durant plusieurs décennies est alors le développement d'une véritable politique de la nation, dont l'objectif est de produire une nouvelle unité.

Dans ce chapitre, les études de Claude Digeon, François Roth, Pierre Barral et Pierre Rosanvallon¹ nous serviront de guide. Elles permettent parfaitement d'appréhender les débuts de ce nouveau régime. L'approche de la nation ici présentée, et qui sera approfondie dans le chapitre suivant, tentera de sortir cette entité d'une conception quelque peu déterministe et bien française, pour essayer de la saisir, à la suite des historiens anglo-saxons - notamment Éric J. Hobsbawm, Ernest Gellner et Benedict Anderson - en tant que construction politique.

1. L'importance de la défaite

« Le fait fondamental est la défaite, et il me paraît avoir été en général insuffisamment mis en valeur (...). Ce qui frappa les esprits, ce fut, plus encore que la force du cataclysme, sa rapidité »². Essentielle donc, selon Claude Digeon, cette défaite est d'autant plus mal ressentie que la France était considérée, sous le Second Empire, comme une véritable grande puissance. De plus, la défaite militaire de 1871, est précédée de quelques

¹ Claude DIGEON, *La crise allemande de la pensée française*, Paris, PUF, 1959 ; François ROTH, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990 ; Pierre BARRAL, *Les fondateurs de la Troisième République*, Paris, A. Colin, 1968 ; Pierre ROSANVALLON, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1992.

² Claude DIGEON, *op. cit.*, pp. 3 et 48.

mois par la proclamation de la République et suivie de quelques semaines par le traité de Francfort et la Commune de Paris. À l'humiliation succèdent la peur et l'incompréhension. La France est en 1871 un pays traumatisé.

L'événement qui prend le dessus reste cependant la défaite. Elle est à la base de *la crise allemande de la pensée française* et crée un véritable « problème de psychologie collective »³ qui touche toute l'opinion française. Les Français ont alors l'impression d'un « cataclysme épouvantable »⁴. Il y a pourtant un aspect paradoxal à ces conséquences de la défaite. Elles paraissent en effet disproportionnées en rapport à l'intérêt manifesté par le pays durant la guerre. Cette guerre aurait soulevé très peu d'enthousiasme, notamment de la part des masses rurales : « a guerre de 1870 n'a pas provoqué le sursaut général de patriotisme qu'on a prétendu »⁵. Ce jugement est tempéré François Roth qui nuance le sentiment des Français selon que leur région ait été ou non au contact des Allemands et l'éloignement de la frontière⁶.

Les conséquences auront, elles, un impact très général. Multiples, elles seront également durables. Politiquement, le nouveau régime proclamé le quatre septembre va souffrir pour s'établir. La dénonciation de "l'orgie impériale" par Jules Simon, thème sur lequel les différentes forces politiques se retrouvent - de l'extrême droite catholique avec Veillot qui développe l'idée de défaite providentielle, à l'extrême gauche radicale de Clemenceau - n'enlève rien aux difficultés d'installation. L'opposition entre les républicains et les partisans de l'Ordre Moral, qui durera jusqu'en 1877, peut être considérée comme la querelle essentielle, avant l'implantation définitive de la République.

Sur le plan psychologique, les conséquences sont également sensibles. Le pays vainqueur, désormais unifié, occupe une place nouvelle dans la société française. Bien que la germanophilie des milieux intellectuels français durant tout le XIXe siècle soit perceptible, il semble que cette admiration pour l'Allemagne et ses philosophes se soit encore accrue avec l'unification réalisée par Bismarck⁷. "Pays de l'intelligence" pour les intellectuels, l'Allemagne est désormais également le pays vainqueur. « Victoire de la science, victoire de l'instituteur, victoire de l'enseignement supérieur, ces idées dominent »⁸, notamment chez Renan, Taine, Quinet, ou

³ Claude DIGEON, *ibid*, p. 2.

⁴ François ROTH, *La guerre de 1870, op. cit.*, p. 587.

⁵ Eugen WEBER, *La fin des terroirs*, Paris, Fayard, 1983, pp. 154 et 155.

⁶ François ROTH, *op. cit.*, p. 549.

⁷ Sur ce point, voir Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 220.

⁸ *Ibid*, p. 96.

Flaubert. Mais c'est également une bonne partie de l'opinion publique française qui « attribuait aux penseurs d'outre-Rhin une grande part du mérite de la victoire allemande »⁹. Cet enthousiasme excessif pour l'Allemagne a cependant une facette très négative. Il se traduit, dans cette société française bouleversée, par un véritable complexe psychologique. Les Français doutent, d'eux-même et de leur pays. « D'où un impératif de revanche, ou plutôt, pour être plus précis, une double et impérieuse fonction du nationalisme républicain qui s'ajoutait aux fonctions politiques et sociales internes ». Stanley Hoffmann affirme qu'il fallait alors, d'une part, resserrer la communauté nationale pour éviter une autre humiliation, « le côté réforme intellectuelle et morale mais revu et corrigé, si j'ose dire, par Bruno » et, d'autre part, tirer profit de ce relèvement pour damner le pion à l'Allemagne, ce qui orientera la politique étrangère française de « l'équilibre souple des alliances passagères à l'équilibre rigide et dangereux des blocs »¹⁰.

La défaite a enfin des conséquences idéologiques, dans lesquelles, l'Allemagne est également impliquée. Comment croire, dans ce pays vaincu, à l'idéalisme républicain universel datant de la Révolution et répandu à toute l'Europe ? Comment la France pourrait-elle encore se comporter en "Grande Nation" alors qu'elle vient d'être humiliée ? La défaite certes, mais également la Commune de Paris aident à expliquer un effacement idéologique dont le meilleur exemple est cette « doctrine chauvine, beaucoup plus étroite, exactement à la mesure de la nouvelle France, qui, isolée en Europe, se replie sur elle-même »¹¹. 1871 marque donc le passage, relatif, d'un idéal universel à un nouvel idéal national, beaucoup moins ambitieux et tellement mieux adapté au contexte de l'époque. « La France, qui aimait se présenter comme la nation guide, est devenue un pays incomplet depuis la perte de l'Alsace-Lorraine, et cela sera cruellement ressenti pendant un demi siècle »¹². Cet abandon des idées de la Révolution s'effectue au nom du patriotisme : c'est d'une véritable réadaptation de l'idée de patrie qu'il s'agit alors¹³. À l'image de l'Allemagne, et à la place d'un patriotisme universel, l'idée de *volkgeist* - de génie national -, va progressivement se développer en France, notamment hors des milieux républicains. Il est désormais classique de remarquer que plus l'idée de

⁹ Claude DIGEON, *ibid*, p. 5.

¹⁰ Stanley HOFFMANN, *Essais sur la France, déclin ou renouveau ?*, Paris, Seuil, 1974, p. 441.

¹¹ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 85.

¹² *Ibid*, p. 98.

¹³ *Ibid*, p. 87.

Revanche prend possession des esprits, plus le patriotisme français exalte "les collines éternelles" et s'infléchit en mystique de l'enracinement. Ainsi la haine de l'Allemagne se formule, essentiellement dans les milieux nationaliste, à l'aide des concepts et même des tournures employées de l'autre côté du Rhin. Né de la défaite de Sedan et nourri du drame des provinces perdues, certaines composantes du nationalisme français ne sont rien d'autre que l'acclimatation en France des thèmes du *volkgeist*¹⁴. Il va sans dire que cette évolution est surtout décelable à partir de l'épisode boulangiste, et qu'elle ira en s'opposant à un patriotisme républicain qui, bien qu'également marqué par l'annexion de l'Alsace-Lorraine, retrouvera progressivement ses accents universels.

L'impact de la défaite, ainsi que les différentes conséquences rapidement évoquées, vont sensiblement affecter la conception même du pays, de la nation et du rôle de l'État.

2. Une nouvelle conception de l'État

Afin de présenter plus clairement la nouvelle conception de l'État qui se met en place en France après la défaite de 1871, afin également de mieux cerner ce concept mouvant, il est utile de proposer une définition, même succincte et forcément incomplète de cette entité.

La définition la plus célèbre est sans doute celle de Max Weber qui considère l'État comme un groupement de personnes au sein de la société qui détient le monopole de la violence légitime. Ernest Gellner, qui s'inspire de Weber, propose de définir l'État comme « cette institution ou cet ensemble d'institutions spécifiquement intéressées à garantir l'ordre même si elles peuvent aussi être utilisées à d'autres tâches ». Il ajoute que « le monopole de l'éducation légitime est maintenant plus important et plus décisif que le monopole de la violence légitime »¹⁵. Hagen Schulze trouve la définition classique - en fonction des principes de souveraineté, de territoire et de peuple¹⁶ - insuffisante et se risque à une typologie où se succèdent l'État

¹⁴ Cette idée est développée par de nombreux auteurs. On peut notamment citer la présentation de Joël ROMAN à Ernest RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, Paris, Presse Pocket, 1992 ; Alain FINKIELKRAUT évoque longuement ce problème dans *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1993.

¹⁵ Ernest GELLNER, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989, pp. 15 et 56.

¹⁶ Hagen SCHULZE, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, Paris, Seuil, 1996, p. 12. La définition du *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992, sous la direction de Alain REY, pp. 736-737, met clairement en évidence ces trois principes.

autoritaire souverain, l'État mercantile fermé, l'État de droit constitutionnel et libéral et l'État national qui englobe toutes ces tendances et les accentue¹⁷. L'État peut enfin être appréhendé comme le « cadre institutionnel à l'intérieur duquel s'exerce le pouvoir politique »¹⁸.

De ces différentes approches, nous retiendrons donc que l'État est à la fois un groupe de personnes, un ensemble d'institutions (elles aussi composées de personnes) et un cadre institutionnel et juridique ; ces personnes évoluant dans ce cadre détiennent l'autorité légale et légitime sur un territoire, ses habitants, et la formation de ces derniers¹⁹. Ainsi l'État ne peut être limité à une entité impersonnelle et désincarnée. Il est une construction humaine qui évolue et se modifie, un espace de tensions et de frictions entre des individus, un lieu de pouvoir, où des décisions essentielles sont prises, diffusées et appliquées par de nombreux relais.

Il est donc nécessaire d'insister sur le rôle des hommes qui vont s'installer au pouvoir après 1870, en faisant une rapide présentation des principaux acteurs de l'État, ceux qui vont le faire évoluer et le modifier.

- Une nouvelle génération d'hommes

L'installation définitive de la République, on le sait, prendra quelques années, et permettra l'arrivée progressive au pouvoir d'une nouvelle génération d'hommes politiques issus du parti républicain. Succédant aux grands ancêtres exilés sous le Second Empire, ces jeunes républicains sont pour la plupart issus de milieux aisés. Ce sont souvent des « notables et des héritiers »²⁰, que l'on songe à Pierre Waldeck-Rousseau, Paul Bert, ou Jules Ferry lui-même. Quelques autres ont connu une forte promotion sociale. C'est le cas de Léon Gambetta bien sûr, mais également Paul Challemel-Lacour et Arthur Ranc. « Les hôtes républicaines »²¹, notamment Mesdames Adam et Scheurer-Kestner, accueillent ces jeunes gens ambitieux dont beaucoup ont fréquenté les facultés de Droit. Attirés par le rationalisme d'Auguste Comte, souvent membres des loges maçonniques (Ferry et Littré sont initiés en 1875, Jean Macé bien avant), ils sont nombreux à appartenir -

¹⁷ Hagen SCHULZE, *ibid.*

¹⁸ Alain LAGARDE, *L'État. Le pouvoir, la violence, la société*, Paris, ellipses, 1999, p. 5.

¹⁹ Je ne résiste pas à citer Ernest GELLNER, *op. cit.* : « l'État prend en charge le contrôle de la qualité dans la plus importante des industries, celle qui s'occupe de la fabrication d'êtres humains viables et utilisables », p. 60.

²⁰ Pierre BARRAL, *Les fondateurs de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 12. Ce livre propose dans ces annexes des notices biographiques sur 21 personnalités de cette génération des fondateurs, pp. 340 à 345.

²¹ *Ibid.*, p. 15.

bien que souvent agnostiques - à la mouvance du protestantisme libéral. Ferry, évidemment, mais également Steeg, Pécaut, Buisson ou Gabriel Monod, qui forment le milieu de la *Revue bleue*, fortement engagée dans la réforme pédagogique et la laïcité. Il est enfin impossible de ne pas remarquer l'attirance - de part leur origine ou simplement affective - d'une partie de cette jeune génération pour les provinces récemment annexées. Ferry se fera enterrer face à la ligne bleue des Vosges, Auguste Scheurer-Kestner et Jules Méline sont respectivement Alsacien et Lorrain, Gambetta est élu député du Bas-Rhin en 1871. Clemenceau, pour sa part, avoue : « j'appartenais à la génération qui avait vu perdre l'Alsace-Lorraine, et je ne pouvais m'en consoler »²². L'importance d'un certain relationnel alsacien-lorrain au niveau même de l'État est délicat à mettre en évidence. On peut cependant supposer qu'il a eu quelque influence, au moins dans les discussions de salon, en particulier lorsque les "hôtesse" étaient elles-mêmes originaires de ces provinces.

Malgré des personnalités très différentes, telles que Gambetta, Ferry ou Clemenceau, un patrimoine commun de convictions et d'instincts unissait le parti républicain²³ et « en dix ans de luttes, ils parvinrent à fonder le régime dont ils rêvaient et auquel Ferry donna son moule définitif »²⁴. Reprenant à leur compte le terme "d'opportunistes" dont ils avaient été taxés, on peut considérer qu'à partir de 1877-1879, l'État est véritablement entre leurs mains²⁵.

Ils vont alors y appliquer leurs principes. Premier d'entre-eux, pierre angulaire même de l'idéologie républicaine version Troisième République, la référence à la Révolution de 1789. Le parti républicain se proclame, « avec fierté, "le parti de la Révolution" »²⁶. De celle-ci, ils retiennent une refonte radicale des institutions et des mentalités mais surtout - nous aurons l'occasion d'y revenir - une nouvelle conception de la place et du rôle de l'État. Les autres principales valeurs de cette jeune génération républicaine sont parfaitement résumées par P. Barral : « ils exaltaient la République, ils se réclamaient avec ferveur de la laïcité, ils se voulaient des défenseurs passionnés de la patrie »²⁷. Leur patriotisme fier et jacobin s'exprime

²² Georges CLEMENCEAU, *Grandeurs et misères d'une victoire*, Paris, Plon, 1930, p. 2.

²³ Pierre BARRAL, *op. cit.*, p. 21.

²⁴ *Ibid.*, p. 7.

²⁵ Les épurations administratives connaissent par exemple un sommet en 1877.

²⁶ *Ibid.*, pp. 7 et 8.

²⁷ *Ibid.*, p. 37.

notamment, durant les premières années, vis-à-vis de l'Alsace-Lorraine, tout en gardant cependant une politique extérieure d'une grande prudence²⁸.

Mais c'est l'école qui incarne le mieux leur idéal républicain. Souvent taxée d'anticléricale, son aspect social n'est pourtant pas négligé. Mais surtout, en même temps que l'instruction, elle doit transmettre le patrimoine moral des valeurs communes. Elle constitue ainsi le pivot du régime²⁹. Il lui revient donc, tout naturellement, « la noble tâche d'assurer "l'instruction civique", c'est-à-dire d'informer le futur électeur et d'orienter sa conscience politique »³⁰.

Le XIX^e siècle français a produit deux modèles d'école. Condorcet, qui représente le premier, estime que la seule forme légitime d'éducation est l'instruction ; pour lui, il faut développer la raison, donc instruire. Le second modèle, qui est celui des autres révolutionnaires et notamment Rabaud Saint Étienne, estime qu'il faut éduquer, c'est-à-dire inculquer des valeurs nouvelles, par exemple la République³¹. Donc entre l'école « instructrice » et l'école « éducatrice », il y a un choix possible. La conception retenue par les républicains est celle d'une école de l'éducation, « une école qui fasse aimer la patrie et la République, avant qu'elle ne dispense des connaissances »³². Parlant de l'enfant, Ferry affirme d'ailleurs que l'école doit « façonner son âme et son cerveau pour un but patriotique et national »³³. La volonté d'orienter la conscience politique ou, pour parler plus clairement, le conditionnement, est non seulement évident, il est avoué. L'école n'est pas une fin en soi, c'est véritablement un moyen, celui de faire penser comme on le veut, d'asservir à une idéologie. Les méthodes utilisées seront d'ailleurs dignes des principaux adversaires de la République : « pour inculquer le sentiment patriotique qui est, pense-t-il, constitutif de l'État-nation républicain, Ferry utilise les méthodes de ceux qui veulent répandre une religion »³⁴. Cette éducation nationale - au sens littéral du terme - aura à son service une politique de centralisation qui sied tout à fait à cette volonté intransigeante d'unité nationale.

Cette nouvelle génération républicaine, qui va donc constituer le socle humain de l'État jusqu'au début de la décennie 1890, s'attribue une véritable

²⁸ *Ibid*, p. 43.

²⁹ Pierre BARRAL, *ibid*, p. 37.

³⁰ *Ibid*, p. 39.

³¹ Christian NIQUE et Claude LELIEVRE, *La République n'éduquera plus, la fin du mythe Ferry*, Paris, Plon, 1993. Sur ce sujet, les pages 7 à 12 sont lumineuses, et démontrent notamment que c'est une erreur de placer Ferry dans la lignée de Condorcet.

³² *Ibid*, p. 8.

³³ *Ibid*, cite Jules FERRY, p. 113.

³⁴ *Ibid*, p. 99.

fonction éducatrice. Visible au travers de la politique scolaire en premier lieu, cette conception se retrouve à tous les niveaux de l'État qui est lui-même perçu dans sa dimension éducatrice. Une façon supplémentaire de se placer dans l'héritage révolutionnaire.

- Un État éducateur, instituteur du social et producteur de la nation

En 1789, selon Mirabeau, la France "n'est encore qu'un agrégat inconstitué de peuples désunis". La nation reste donc à inventer³⁵. Pourtant, l'État s'est fixé cette fonction depuis plusieurs siècles. Il « s'est donné pour tâche dès le XIVe siècle de la [la nation] faire exister, de la produire en quelque sorte »³⁶. Mais il faudra effectivement attendre la période révolutionnaire pour remarquer une accélération de ce processus. Le découpage administratif est une de ces réalisations, avec notamment la mise en place des départements qui va permettre de donner un fondement géographique à l'unité nationale. Cela a entre autres le mérite de donner une vision territoriale de la patrie. La Révolution « invente la nation territoriale et les frontières naturelles. L'image de la France se spatialise : espace homogène qui doit absorber les particularismes hérités du passé, espace prédestiné par l'histoire (l'ancienne Gaule) et par la géographie (les bornes naturelles) »³⁷. Bien que temporaire, le calendrier révolutionnaire est une réalisation qui appartient au même cadre, tout comme le changement de poids et mesures qui, lui, s'avérera définitif.

Ces différentes actions entrent parfaitement dans ce que Pierre Rosanvallon considère comme la principale caractéristique de l'État français après 1789. Celle-ci « réside d'abord dans la tâche inédite d'ordre sociologique et culturel qu'il s'assigne pour produire la nation, combler le vide provoqué par l'effondrement des structures corporatives et trouver un substitut à l'ancienne "concorde" du corps politique traditionnel (...). Produire la nation consiste en effet à former des représentations efficaces, à modeler l'imaginaire collectif autant qu'à imposer des règles de fonctionnement (...). L'action de l'État sur la société a en ce sens une

³⁵ Il y a de nombreux débats sur ce point. Certains comme Colette BEAUNE ou Bernard GUÉNÉE voient poindre la nation française dès la fin du Moyen-Âge ; d'autres tel Fernand BRAUDEL préfère attendre la fin du XIXe siècle. Quant aux historiens anglo-saxons, l'entrée dans l'époque industrielle est pour eux la principale explication du développement du nationalisme.

³⁶ Pierre ROSANVALLON, *L'État en France de 1789 à nos jours*, op. cit., p. 275.

³⁷ Suzanne CITRON, *Le mythe national, l'histoire de France en question*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1991, pp. 153 et 154.

dimension proprement sacramentelle : elle vise à produire des signes efficaces du nouveau type d'unité que requiert une société d'individus reconnus comme civilement égaux »³⁸.

L'État, dans ces fonctions « d'instituteur du social » et de « producteur de la nation »³⁹, se place donc en tant qu'acteur - créateur ? - essentiel de la constitution de la nation. Les idées avancées ici le sont surtout pour la période révolutionnaire, mais également pour tout le XIXe siècle. C'est d'ailleurs au cours de ce siècle que l'État, qui n'est plus uniquement limité à la gestion de la guerre et de la paix, peut centrer l'essentiel de son action sur la société. Ces idées résonnent d'une façon toute particulière si l'on se réfère au début de la Troisième République. En effet, comment ne pas penser à la première décennie républicaine qui, dans une situation sociale relativement comparable à la période révolutionnaire, va multiplier les actions civiques. L'instauration du service militaire obligatoire, du 14 juillet en fête nationale ou le développement de l'imagerie républicaine ne sauraient cependant illustrer cette action offensive de l'État aussi bien que la politique scolaire des années Ferry.

Déjà sous la Monarchie de Juillet, Guizot estime que « le grand problème des sociétés modernes [est] le gouvernement des esprits » ; l'école était donc la garantie de l'ordre et de la stabilité sociale⁴⁰. Jules Ferry se place bien dans cette lignée, qui contrairement à ce qu'avance P. Rosanvallon, n'est pas celle de Condorcet⁴¹. Un même fil guide « toutes les réformes successives en matière d'éducation : l'obsession de former des citoyens, c'est-à-dire des individus préparés à la vie collective, conscients de leur communauté de destin. Tâche qui est toujours perçue comme une forme indispensable de prévention et de correction des risques permanents de dissolution et de décomposition d'une société d'individus »⁴². L'unité de la nation reste l'objectif prioritaire, et si l'on se réfère souvent à l'aspect patriotique de l'enseignement primaire autour de 1880, il ne faut pas négliger le fait que les aspects anticlérical et social de l'école avaient, eux aussi, pour fonction de travailler à la cohésion nationale. Pour le régime alors en place, mais cela est aussi vrai, à moindre échelle, depuis la Monarchie de Juillet, « l'école exerce ainsi une mission politique

³⁸ Pierre ROSANVALLON, *op. cit.*, pp. 99 et 104.

³⁹ Pierre ROSANVALLON, *ibid*, deuxième partie, chapitre II, " Produire la nation ", pp. 100 à 110.

⁴⁰ Christian NIQUE et Claude LELIEVRE, *op. cit.*, pp. 79 et 80. Ils citent François GUIZOT.

⁴¹ Pierre ROSANVALLON, *op. cit.*, p. 108, semble assimiler les conceptions scolaires de Condorcet et de Ferry, alors que comme nous l'avons déjà évoqué, Christian NIQUE et Claude LELIEVRE ont parfaitement démontré les différences philosophiques qu'il y avait entre les deux hommes.

⁴² Pierre ROSANVALLON, *op. cit.*, p. 108.

capitale »⁴³. Le corps enseignant, notamment celui des instituteurs, est l'exemple le plus frappant d'organisations auxiliaires, immergées dans la société et profondément unies à l'État, qui permettent à celui-ci de conjurer le spectre de la dissolution sociale en produisant « des effets sociaux équivalant à ceux des anciennes corporations sans reproduire la forme de celle-ci »⁴⁴. L'école est ainsi le paradigme de l'action de l'État sur la société française.

Ce rôle particulièrement central de l'État est une spécificité française. Une des grandes réussites de la Troisième République naissante est d'ailleurs de mettre « l'État au service de la nation »⁴⁵. Une comparaison avec l'Allemagne nous montrerait, comme l'ont noté de nombreux auteurs, que le processus y est inverse. Outre Rhin, c'est la nation qui a précédé l'État. Ce simple constat suppose des conceptions - de l'État et de la nation - bien différentes entre ces deux pays.

Dans la conception française, l'État, dans sa volonté de changer l'homme, se veut à la fois instituteur du social, éducateur, et producteur de la nation. Il subit alors certaines critiques, notamment celle de se transformer en « instrument traditionnel de coercition et dispositif producteur d'hégémonie »⁴⁶. La fabrication du citoyen idéal recouvre en effet de profondes ambiguïtés. « Cet objectif, profondément totalitaire en son essence, sera souvent dénoncé après Thermidor comme l'une des racines intellectuelles de la Terreur. Mais l'idée de changer l'homme n'en continuera pas moins, par la suite, de constituer un impératif essentiel pour tout le XIXe siècle »⁴⁷.

Preuve en est l'action entreprise par cette génération de jeunes républicains qui, à partir de 1871, est persuadée de la nécessité de cimenter la société française, de finaliser, enfin, la nation, obnubilée par la réussite de l'Allemagne en ce domaine et les effets positifs qu'elle en a tirés. Ils terminent pour ainsi dire l'édifice national dont la construction s'étale - au moins - de la Révolution à l'Affaire Dreyfus. L'État apparaît alors clairement comme « opérateur de l'identité nationale, instrument de la conscience et foyer de permanence de la nation »⁴⁸. C'est une véritable

⁴³ Pierre BARRAL, *op. cit.*, p. 39.

⁴⁴ Pierre ROSANVALLON, *op. cit.*, p. 115.

⁴⁵ Joël ROMAN, introduction à Ernest RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, *op. cit.*, p. 32.

⁴⁶ Pierre ROSANVALLON, *op. cit.*, p. 115.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 120.

⁴⁸ Pierre NORA, *Les lieux de mémoire, La Nation II*, Paris, Gallimard, 1986, p. 143. Phrase extraite de

politique de la nation qui est mise en place. Encore convient-il de préciser quelle nation a alors été produite.

3. « La politique de la nation »⁴⁹

Le terme de nation, à l'instar de celui d'État, doit être défini, ou tout au moins précisé dans ces différentes acceptions. Proposer une définition de la nation permet également de mettre en évidence le fait que ce concept est avant tout une construction.

Hagen Schulze propose de différencier la nation nobiliaire, d'états ou d'ordres, présente dès le Moyen-Âge, de la nation populaire qui apparaît fin XVIIIe siècle. Dans cette dernière, qui est celle qui nous intéresse, il distingue la nation culturelle de la nation étatique⁵⁰. Nous aurons l'occasion de revenir plus précisément sur ces deux approches (chapitre 2) qui correspondent respectivement aux définitions allemande et française de la nation.

L'idée de nation doit aussi être définie dans un cadre historiographique. Certains historiens proposent en effet une conception déterministe de la nation, où celle-ci est présentée comme une entité indiscutable et immuable, inscrite à jamais, une évidence quasiment intemporelle. Elle y est généralement assimilée à « un donné tout fait »⁵¹, lorsque ce n'est pas une « Nation-personne »⁵². Loin d'être l'apanage des historiens romantiques du XIXe siècle, cette approche peut être régulièrement observée de nos jours malgré la mise au point un rien iconoclaste de Gérard Noiriel⁵³. La seconde conception de la nation apparaît beaucoup plus enrichissante. H. Schulze affirme que comme toutes les formes politiques et culturelles de communauté la nation est un phénomène

l'introduction à la partie intitulée "l'État", constituée de six articles, dont bizarrement aucun n'est consacré à l'action de celui-ci sous la Troisième République dans sa volonté de produire la nation.

⁴⁹ L'expression est de Steven ENGLUND, "De l'usage de la Nation par les historiens, et réciproquement", note critique : Lieux de mémoire en débat, *Politix*, été 1994, p. 154.

⁵⁰ Hagen SCHULZE, *op. cit.*, p. 13.

⁵¹ L'expression est de Lucien FEBVRE. Il l'utilise, de façon critique, en commentant *l'Histoire sincère de la nation française* de Charles SEIGNOBOS. Lucien FEBVRE, *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin, 1992, p. 97.

⁵² Je reprends cette expression à Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1988, p. 59.

⁵³ *Ibid.*, pp. 58 à 60. Nous reviendrons longuement sur ce problème en deuxième partie. On peut simplement noter qu'une publication récente - Jacques MARSEILLE, *Nouvelle histoire de la France*, Paris, Perrin, 1999 - se situe d'une façon presque caricaturale dans cette approche.

de la civilisation européenne, né de l'histoire, qui, comme tout produit de l'histoire périra un jour ou changera de signification politique et culturelle⁵⁴. Steven Englund va sensiblement plus loin et propose une méthode fonctionnelle « qui considère la nation non comme une réalité matérielle comparable à l'État ou à "l'économie", et encore moins comme une personnification collective glorifiée, mais plutôt comme ce que le grand philosophe anglais de l'histoire W.B. Gallie appelle un "concept par essence contesté". La nation serait alors conçue comme une représentation idéologique parmi d'autres dans le complexe formé par l'administration politique et la société »⁵⁵. Benedict Anderson va dans le même sens en identifiant la nation à « une communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine ». Pour lui, quelle qu'elle soit, « il n'est de communauté qu'imaginée »⁵⁶. Cette approche a le mérite de mettre la nation en question, de l'interroger, et accepte surtout d'emblée l'idée que ce n'est pas un concept qui va de soi. Ainsi, si politique de la nation il y a, elle est forcément le fait de quelqu'un. Dès lors, « les nations sont plus souvent la conséquence de l'établissement d'un État qu'elles n'en sont le fondement »⁵⁷. Cette approche va guider notre démonstration et ce d'autant plus qu'en France, le nouvel État républicain va parfaitement remplir ce rôle. Mais avant de s'attarder sur la politique française de la nation, il faut replacer cette action dans le contexte plus large de l'apparition du nationalisme.

La généralisation de l'idée politique de la nation et la multiplication des mouvements nationaux connaissent leur apogée après 1870⁵⁸. Pour Eric Hobsbawm, « il n'est guère surprenant que le nationalisme ait si rapidement gagné du terrain entre 1870 et 1914. C'était le fait des changements aussi bien sociaux que politiques »⁵⁹. Mais la nation n'est-elle pas la tentative de remplir le vide créé par le démantèlement de la communauté et des structures sociales anciennes ?⁶⁰.

⁵⁴ Hagen SCHULZE, *op. cit.*, p. 119.

⁵⁵ Steven ENGLUND, *op. cit.*, p. 154.

⁵⁶ Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, pp. 19 et 20.

⁵⁷ Eric J. HOBSBAWM, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992, p. 102.

⁵⁸ Sur cette question, *ibid.*, pp. 131 à 167.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 140.

⁶⁰ Eugen WEBER, *op. cit.*, p. 170.

- L'ère du nationalisme

Sur le plan économique et social, la modernisation croissante et le développement de la deuxième révolution industrielle provoquent la résistance des groupes traditionnels menacés et l'apparition de nouvelles classes sociales. Les structures de la société évoluent, les migrations sont plus nombreuses, des diasporas se créent, ce qui contribue à déstabiliser les individus. Ceux-ci se sentent de plus en plus "déracinés"⁶¹, agressés par une société nouvelle qu'ils ne comprennent pas. Le fait majeur est l'entrée après 1870 dans ce que Michael D. Biddiss appelle *l'ère des masses*⁶². Non seulement l'augmentation de la population est importante (l'Europe passe de 300 millions d'habitants en 1870 à 460 millions en 1914), mais de surcroît, la société devient de plus en plus urbaine : en 1870, on compte 70 villes européennes d'au moins 100 000 habitants, alors qu'au tournant du siècle il y en a près de 200⁶³. La "cité fourmillante" de Charles Baudelaire devient pour un nombre sans cesse croissant d'individus l'environnement de la vie quotidienne. Elle incarne le foyer de cette existence anonyme et uniformisée, caractéristique de la société de masse. Tous ces bouleversements sociaux multiplient les occasions de frictions et imposent à l'État l'extrême nécessité de canaliser ces groupes et classes de plus en plus nombreux. Il s'implique donc davantage dans la vie sociale, notamment en développant sa structure administrative - le nombre des fonctionnaires augmentent -, et en instituant une plus grande démocratisation de la vie politique.

Cette implication de l'État est particulièrement évidente avec le développement de l'éducation de masse, Biddiss parlant même de « dressage scolaire »⁶⁴. L'enjeu est alors de contrôler les valeurs morales de la société de masse. De plus, le passage pour l'essentiel des individus d'une endo-formation localisée à une exo-éducation centralisée⁶⁵ avec la généralisation de l'enseignement permet à l'État d'exercer un pouvoir qui, s'il est implicite par bien des côtés, n'en est pas moins remarquablement efficace. « À la base de l'ordre social moderne se trouve non le bourreau mais le professeur. Ce n'est pas la guillotine mais le (bien nommé) doctorat d'État qui est l'instrument principal et le symbole essentiel du pouvoir d'État »⁶⁶. Les

⁶¹ Titre d'un roman de Maurice BARRÈS.

⁶² Michael D. BIDDIS, *Histoire de la pensée européenne. L'ère des masses*, Paris, Seuil, 1980.

⁶³ *Ibid.*, p. 20.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 26.

⁶⁵ Les expressions sont d'Ernest GELLNER, *op. cit.*, p. 55.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 56.

enseignants oeuvrent ainsi pour l'homogénéisation de la société ce qui tend à la préserver d'un éclatement potentiel. Et si les racines du nationalisme plongent dans les exigences structurelles caractéristiques de la société industrielle, on peut également remarquer qu'il « n'y a pas de moyen plus efficace de lier ensemble des sections disparates d'un peuple agité que de les unir contre des étrangers »⁶⁷. L'idée nationale semble alors aller de soi.

Parallèlement, le catholicisme traditionnel connaît une crise. Raoul Girardet pense qu'il « faut sans doute tenir compte d'une certaine rétraction de son enracinement social »⁶⁸. Une religion civile peut alors occuper la place laissée libre pour assurer la cohésion de la société, particulièrement le nationalisme qui est composé d'une grande part de religiosité et qui emprunte beaucoup à l'élément affectif⁶⁹.

Les mutations économiques, sociales, politiques et religieuses expliquent donc en grande partie la montée du nationalisme. Mais « le nationalisme n'est pas l'éveil à la conscience des nations : il invente des nations là où il n'en existe pas »⁷⁰. S'il peut être défini comme « l'organisation de groupes humains en grandes unités qui ont un système éducatif centralisé, une homogénéité culturelle »⁷¹, il ne faut en aucun cas négliger le fait qu'il est une construction, cohérente dans une conjoncture donnée.

La nation apparaît comme une entité rassurante, un cadre qui permet de compenser la déstructuration sociale. Il est donc important pour les gouvernements en place d'incarner cet objectif national, mais également de le réaliser pour « assurer à jamais la victoire des forces centrifuges sur les facteurs contraires d'éclatement ou de divergence »⁷². En France, cette création de l'unité nationale sert aussi à évacuer « tout cet arrière-plan d'inquiétude qui fut celui de l'histoire de la Troisième République dans ses premières décennies, l'incertitude institutionnelle longtemps persistante, la violence des affrontements idéologiques, la profondeur du débat religieux »⁷³.

⁶⁷ Michael D. BIDDIS, *op.cit.*, p. 118.

⁶⁸ Raoul GIRARDET, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Seuil, 1986, p. 173.

⁶⁹ Jean-Luc CHABOT, *Le nationalisme*, Paris, PUF, 1986, p. 23.

⁷⁰ Benedict ANDERSON, *op. cit.*, p. 20, cite Ernest GELLNER.

⁷¹ Ernest GELLNER, *op. cit.*, p. 56.

⁷² Raoul GIRARDET, *op. cit.*, p. 161.

⁷³ *Ibid*, p. 162.

Les républicains français ont parfaitement compris que l'urgence absolue est la recherche d'une référence commune, d'une identité, d'une appartenance, et c'est ce à quoi ils vont s'attacher dès 1871. La tâche est pourtant loin d'être facile car la France n'a pas d'unité, ni ethnique, ni linguistique, ni culturelle. L'uniformisation de la société de masse n'a pas eu un effet déterminant, au XIXe siècle, dans notre pays : « la société industrielle n'a pas anéanti la diversité française »⁷⁴. De plus, « du point de vue de l'anthropologie, la France ne devrait pas exister (...). Elle porte le nom d'un groupe germanique, parle une langue dérivée du latin (...). Plus que tout autre nation au monde, elle est un défi vivant aux déterminismes ethniques et culturels »⁷⁵. Il semble que des avis convergent dans ce sens. Lucien Febvre pense que "la France se nomme diversité", Fernand Braudel parle de "la France plurielle", et pour lui, « l'unité de la France, non pas bien entendu son histoire, ne s'affirme vraiment ni avec Jeanne d'Arc, ni même complètement avec la Révolution française, mais sans doute avec les tardives liaisons des chemins de fer, en leur temps miraculeuses, et avec l'extension de l'école primaire »⁷⁶. Une thèse qui insiste donc sur l'existence tardive dans notre pays d'une réelle conscience nationale. Eugen Weber abonde dans ce sens en remarquant que la République a certes hérité d'une unité territoriale mais aussi d'un véritable puzzle culturel. « Un grand nombre de Français n'étaient pas conscients de former une nation avant que les longues campagnes d'éducation de la fin du XIXe siècle le leur aient appris »⁷⁷. La France apparaît ainsi comme une construction politique délibérée pour la création de laquelle le pouvoir central n'a jamais cessé de lutter.

Pourtant, bien au-delà de construire une nation, ou simplement d'en prendre conscience, il va réellement falloir en inventer une : « l'invention de la France, c'est ce processus de fabrication d'une nation à partir d'éléments divers et contradictoires »⁷⁸.

⁷⁴ Hervé LE BRAS et Emmanuel TODD, *L'invention de la France*, Paris, Pluriel, 1981, p. 7.

⁷⁵ Hervé LE BRAS et Emmanuel TODD, *ibid*, pp. 76 et 77.

⁷⁶ Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France, Espace et histoire*, Paris, Flammarion, 1990, p. 12.

⁷⁷ Eugen WEBER, *op. cit.*, p. 169.

⁷⁸ Hervé LE BRAS et Emmanuel TODD, *op. cit.*, p. 9.

- La construction d'une nation républicaine

Toute la nation n'est cependant pas à inventer. L'action de l'État durant plusieurs siècles ainsi que l'accélérateur qu'a été la Révolution française ont certes produit des résultats.

On peut en effet considérer que la nation "politique" date de la période révolutionnaire, et qu'elle s'est progressivement enracinée, notamment à partir de la proclamation du suffrage universel en 1848. Sous un autre aspect, il ne faut pas négliger le rôle de la révolution industrielle. Bien que tardive en France, elle s'y épanouit sous le Second Empire. La nation "économique" semble alors exister effectivement. Les composantes politique et économique sont certes indispensables dans la constitution d'une nation, mais elles ne sauraient suffire. Le sentiment d'appartenance, la sensibilité de l'individu - du citoyen - à cette entité sont également du ressort de l'affectif et du culturel. La nation "affective" et "culturelle" est, elle, essentiellement une construction des débuts de la Troisième République⁷⁹. L'héritage idéologique révolutionnaire et la conjoncture particulière de la décennie 1870-1880⁸⁰ aident à expliquer que l'État républicain s'implique si fortement dans cette construction, dans ce qui peut apparaître comme une véritable « politique de la nation » ; sous-entendu, une politique de la nation républicaine.

C'est d'ailleurs le sens de l'expression de Steven Englund et il l'applique particulièrement au cas français. Il convient selon lui « d'analyser l'émergence de la primauté d'un phénomène que l'on pourrait appeler "la politique de la nation". On envisagerait alors la "Nation" comme un système complexe, un champ de forces, constitué du discours idéologique qui a donné naissance en France à plusieurs traditions politiques (républicaine, bonapartiste, et monarchie constitutionnelle), dont l'une, la tradition républicaine est progressivement parvenue à une telle hégémonie au sein du pays qu'elle a réussi, dans une large mesure, à faire oublier quelle n'était pas la seule possible »⁸¹. En fait, dès 1871, la construction de cette nation affective et culturelle particulière a la volonté d'incarner la nation dans son entier. Finaliser le sentiment d'appartenance à la nation française donc, mais

⁷⁹ Cette genèse différée des différents types de nation a notamment été évoquée avec le professeur Rainer HUDEMANN dans un séminaire franco-allemand entre les Universités de Metz et de Sarrebruck, lors d'une discussion sur le thème de mon DEA à Sarrebruck en janvier 1994.

⁸⁰ Henri GUILLEMIN, *Nationalistes et nationaux*, Paris, Gallimard, 1974, signale par exemple que « pour détourner les humbles de la question sociale, rien de tel que le drapeau », p. 27.

⁸¹ Steven ENGLUND, *op. cit.*, p. 154.

également assurer la descente de *La République au village*⁸², imprégner la France et les Français du nouveau régime afin de donner à celui-ci une véritable assise populaire. Pierre Rosanvallon remarque par exemple qu'un des objectifs des lois de décentralisation de 1871 et 1884 est bel et bien de « républicaniser le pays »⁸³. L'État est alors autant au service de la nation qu'à celui de la République. Les deux termes devenant d'ailleurs pratiquement synonymes, paroxysme s'il en est de l'État-nation. Le régime républicain travaille donc en l'occurrence d'abord pour lui-même, et c'est ainsi qu'une nation affective et culturelle républicaine s'érige progressivement. La République a la volonté d'incarner la nation au point de se confondre avec elle ; on peut même aller au-delà et se demander si la République n'est pas sur-entendu dans nation ; elle se veut en tout cas « la seule figure imaginable de la Nation »⁸⁴.

Dans ce domaine, la réussite de la République est impressionnante. La nation affective républicaine s'est imposée au point d'avoir longtemps été considérée - encore parfois de nos jours - comme « une personnification collective glorifiée ». Appréhender la nation en tant que « représentation idéologique parmi d'autres » permet à la fois d'éclairer un concept abstrait - et souvent utilisé en France comme tel -, et une action particulière et originale d'un niveau jamais atteint accomplie par le nouvel État.

Cette action, qui s'étale durant les premières décennies de la Troisième République résulte de la rencontre d'une conception de l'État, d'une idéologie particulière et d'une conjoncture exceptionnelle. Ce qui dans les faits est devenu la construction d'une nation affective et culturelle républicaine par un État parfaitement cohérent dans sa dimension d'instituteur du social.

Il y a deux domaines dans lesquels la mise en place effective de cette nation affective et culturelle républicaine est particulièrement lisible. Le premier est celui de la foi laïque qui va progressivement se développer autour de la République. Cette foi apparaît aussi bien comme le substitut d'une foi religieuse qui s'effrite que comme une composante essentielle de l'idéologie nationaliste. Le second domaine est celui de la mémoire. Matière éminemment affective et culturelle s'il en est, la mémoire collective qui est alors construite est tout à fait révélatrice de l'implication de l'État dans cette politique de la nation.

⁸² Titre d'un livre de Maurice AGULHON, Paris, Plon, 1970.

⁸³ Pierre ROSANVALLON, *op. cit.*, p. 80.

⁸⁴ Pierre NORA, *Les lieux de mémoire, La République*, Paris, Gallimard, 1985, "De la République à la nation", p. 653.

- Une foi laïque républicaine

Cette nation républicaine se veut bien plus qu'un simple régime politique. L'entreprise de laïcisation, fortement emprunte d'un aspect anticlérical, se manifeste dans une période où la foi religieuse a tendance à se désagréger, notamment dans le cadre urbain. Ce moment est pourtant celui, selon Raoul Girardet, d'un foisonnement de la religiosité, d'une « incoercible volonté de croire »⁸⁵. Cet aspect capital des mentalités européennes de la fin du XIXe siècle est particulièrement observable en France avec l'installation de la République. « Ignorer par exemple ce fait considérable qui est celui de la sacralisation, au regard du plus grand nombre de nos compatriotes, de l'idée et du terme même de République, c'est se condamner à ne rien comprendre à l'histoire sentimentale et morale de la France des années 1900 »⁸⁶.

Le « spirituel républicain »⁸⁷ qui s'installe alors doit être regardé comme un substitut, un transfert de certaines valeurs du sacré, « transfert du plan du surnaturel au plan du temporel, du plan de l'absolu métaphysique, à celui des Cités et des Patries humaines »⁸⁸. Le vocabulaire est un signe qui ne trompe pas. Les manuels scolaires et la pédagogie patriotique républicaine utilisent les vieux termes chrétien, les symboles de l'antique liturgie, les mots de dogme, de sainteté, de rédemption, de relique ou de sacrifice⁸⁹. Gilles Lipovetsky remarque que les figures clés de l'esprit de religion sont également empruntées. C'est par exemple le cas de la notion de dette infinie, ou de celle de devoir absolu. Bref, « le premier cycle de la morale moderne a fonctionné comme une religion du devoir laïc »⁹⁰.

Plusieurs explications peuvent être proposées à ce phénomène. Tout d'abord cette religion, la religion de la patrie et de la République, est indispensable pour créer la communauté de références nécessaires à la fondation d'un esprit national⁹¹. On retrouve ici le volontarisme républicain déjà évoqué. D'autre part les États avaient d'autant plus besoin d'une religion civile qu'ils exigeaient de leurs citoyens autre chose que la

⁸⁵ Raoul GIRARDET, *op. cit.*, pp. 172-173.

⁸⁶ Raoul GIRARDET, *ibid.*, p. 189.

⁸⁷ Pierre NORA, *op. cit.*, p. 651.

⁸⁸ Raoul GIRARDET, *op. cit.*, p. 163.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 163. Raoul GIRARDET affirme cela après une étude d'un manuel scolaire de Laloi, pseudonyme d'Ernest LAVISSE.

⁹⁰ Gilles LIPOVETSKY, *Le crépuscule du devoir. L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 13 et 14.

⁹¹ Christian NIQUE et Claude LELIEVRE, *op. cit.*, p. 231.

passivité⁹². Il fallait en effet que chaque membre de la communauté se sente véritablement impliqué. Adhérer à la République ne suffit pas, il faut y croire, d'autant plus que ce n'est pas une réalité matériellement tangible.

La nation affective et culturelle républicaine qui est alors finalisée, peut donc être perçue comme une nouvelle forme de piété. C'est un culte laïque qui se met ainsi en place, avec son clergé - les instituteurs notamment - qui contribuent fortement à l'unité nouvelle de la société et assurent son unification spirituelle. Durkheim avait d'ailleurs la « conviction que la société moderne, pour trouver sa cohésion, devait développer l'équivalent fonctionnel d'un système religieux »⁹³. S'attaquant à la religion traditionnelle, les républicains proposent en remplacement une nouvelle foi laïque, ce que Raymond Aron appellera une "religion du temporel". C'est l'apparition d'un « Dieu séculier : la patrie et ses symboles vivants, l'armée et le drapeau. Le catéchisme était remplacé par l'instruction civique. L'histoire sainte, proscrite des écoles laïques, fut remplacée par une histoire de France sanctifiée »⁹⁴.

La nature du nationalisme et la conjoncture particulière de la France font de la nation républicaine un objet de culte digne d'une véritable religion. « Le patriotisme, qui est aussi une religion a ses symboles et ses rites comme il a ses apôtres et ses martyrs »⁹⁵. Paul Déroulède est loin d'être le seul à l'avoir constaté.

- Une nouvelle mémoire collective

Un autre domaine semble prédisposé dans le cadre de cette création d'une nation affective et culturelle républicaine : celui de la mémoire. L'État républicain qui s'installe alors a créé de toutes pièces un cadre à sa mesure. Il a procédé « à un rachat permanent des apparences ; [a agi] sur tout ce qui gouverne sensiblement le lien social - l'organisation de l'espace, la langue, la mesure des choses, la mémoire - pour instaurer dans l'imagination des hommes le sens d'une appartenance »⁹⁶, sous-entendu à une communauté nationale/républicaine unie. Dans ce processus la dimension mémorielle, évoquée ici parmi d'autres, est centrale. Pierre Rosanvallon précise

⁹² Eric HOBBSAWM, *op. cit.*, p. 111.

⁹³ Émile DURKHEIM, cité par Michaël D. BIDISS, *op. cit.*, p. 132.

⁹⁴ Eugen WEBER, *op. cit.*, pp. 484-485. Steven ENGLUND, *op. cit.*, p. 156, confirme cette vision : « la conception française de la nation fut un puissant contrepoids au christianisme ».

⁹⁵ Paul DÉROULÈDE cité par Zeev STERNHELL, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Paris, A. Colin, 1972, p. 69.

⁹⁶ Pierre ROSANVALLON, *op. cit.*, p. 110.

d'ailleurs qu'il « n'y a pas de nation sans mémoire. D'Augustin Thierry à Lavis, les historiens du XIXe siècle s'attelleront à cette tâche, indissociablement savante et pédagogique, encouragés par les pouvoirs publics »⁹⁷. Guizot le premier avait exprimé la volonté de l'État de dominer les âmes, et donc les imaginations et les représentations des hommes. Proposer - imposer ? - une mémoire collective nationale a pour premier objectif de « donner [à la nation] un visage sensible, inscrit dans le temps »⁹⁸. Chacun doit pouvoir se représenter la nation, l'identifier à des personnages ou des événements historiques.

Les composantes de cette mémoire sont donc essentiellement des héros de l'histoire de France, auxquels il faut parfois ajouter quelques grands événements. Les supports les plus utilisés ont été étudiés par Christian Amalvi dans un ouvrage dont le titre à lui seul est particulièrement révélateur : *De l'art et la manière d'accommoder les héros de l'histoire de France*⁹⁹. De Vercingétorix à la Révolution, en passant par la Chanson de Roland, l'avènement de Hugues Capet, le règne de Philippe Auguste, Étienne Marcel, et la Jacquerie de 1358, C. Amalvi met parfaitement en évidence l'utilisation qui a été faite de ces héros, transformés en mythe, et plus ou moins modifiés au gré de chaque nouveau régime.

À partir de 1871, ce processus prend une toute autre ampleur. Dans le cadre de la genèse de cette nation républicaine, la Troisième République a en effet eu une action toute particulière dans la construction d'une mémoire nationale républicaine. Pierre Nora, parlant de la période fondatrice de cette République, affirme qu'elle « se dote d'une véritable stratégie de la mémoire »¹⁰⁰. Il y a alors « construction systématique d'une mémoire à la fois autoritaire, unitaire, exclusiviste, universaliste et intensément passéiste ». Et, preuve de l'efficacité de cette stratégie, « la force consensuelle de la République a reposé sur sa mémoire, et sa mémoire sur la commémoration »¹⁰¹. L'enseignement, et notamment celui de l'histoire, représente la pierre angulaire de cette construction d'une mémoire collective qui s'étale sur plusieurs générations et va créer de toute pièce un véritable panthéon républicain. Dans le cas de la propagation de la vision républicaine de la Révolution - mais la remarque peut être étendue à l'ensemble des supports historiques de cette mémoire -, « les manuels d'histoire

⁹⁷ *Ibid.*, p. 109.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 109.

⁹⁹ Christian AMALVI, *De l'art et la manière d'accommoder les héros de l'histoire de France. De Vercingétorix à la Révolution. Essais de mythologie nationale*, Paris, Albin Michel, 1988.

¹⁰⁰ Pierre NORA, *Les lieux de mémoire, La République*, op. cit., "Présentation", p. IX.

¹⁰¹ *Ibid.*, "De la République à la Nation", pp. 652 et 654.

républicains, promus au statut de Bible de l'enfance par les fameux "Hussards noirs de la République", et le développement de la fête nationale du 14 juillet ont constitué, à partir de 1880, un exceptionnel support de diffusion sociale pour ce mythe fondateur »¹⁰².

C'est particulièrement au travers de ces manuels scolaires que Christian Amalvi étudie l'évolution de cette mythologie nationale. Il y ainsi "républicanisation" des souvenirs historique déjà existants, mais également ajout de nouveaux héros dignes d'être glorifiés. « C'est par le biais du petit Lavisse et de ses émules que le mythe de Roland a été répandu dans l'inconscient collectif des Français ; il y a à peine un siècle, le siècle qui nous sépare de Jules Ferry, que l'on fait apprendre dans les collèges *Le Cor de Vigny*, que l'on étudie *La Chanson de Roland*, que l'on a introduit dans le Panthéon de l'école primaire en bonne place aux côtés de Vercingétorix, de Saint Louis, de Jeanne d'Arc, de Duguesclin, de Bayard, de Turenne, de Hoche...le preux Roland »¹⁰³. Vercingétorix n'apparaît d'ailleurs qu'avec les programmes républicains, et devient le premier héros de notre histoire ainsi que le premier artisan de l'unité nationale. Événement symbolique important, car cela « substitue en quelque sorte à la Trinité *France-monarchie-catholicisme* une Trinité laïque et démocratique *Gaule-nation-République* »¹⁰⁴.

La Troisième République n'a certes pas été la première à fabriquer une mémoire historique officielle ; mais c'est à cette époque que le phénomène a pris une intensité telle qu'il dépasse - et de loin - tous les efforts des régimes précédents. Dans ces hauts lieux de mémoire, on décèle en effet les traces profondes du moment de leur construction ou de leur utilisation, l'histoire étant toujours regardée en fonction des exigences du présent. Christian Amalvi le dit à sa manière en conclusion de son étude sur Étienne Marcel : « l'histoire ne s'écrit pas hors du temps mais elle s'inscrit dans un tourbillon d'événements dans lequel l'historien lui-même est entraîné et dont il ne peut, en aucun cas, faire abstraction »¹⁰⁵. Il en est par exemple ainsi pour la Jacquerie, où, « après la victoire définitive de la République, une autre image de la Jacquerie est toutefois diffusée, notamment par le théâtre : c'est l'image de paysans "patriotes" qui se sont

¹⁰² Christian AMALVI, *op. cit.*, p. 349.

¹⁰³ Christian AMALVI, *ibid.*, p. 91.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 75.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 307.

soulevés par esprit de “revanche”, pour chasser les Anglais hors de France »¹⁰⁶.

Cette mémoire scolaire largement mythifiée met en évidence la fonction idéologique du langage qui agit par les manuels, par l'écriture de l'histoire, ou encore par l'intermédiaire de la parole magistrale du maître. L'investissement de l'État dans une telle construction est dès lors évident - et compréhensible : « les États et les régimes avaient toutes les raisons de renforcer, quand ils le pouvaient, le patriotisme d'État avec les sentiments et les symboles de la “communauté imaginaire” »¹⁰⁷. Dans son rapport au présent, cette mémoire fonctionne essentiellement par ce qu'Amalvi appelle l'analogie historique. Aux différentes fonctions de celle-ci, légitimer ou critiquer le présent notamment, il en ajoute une autre « particulièrement importante après la perte de l'Alsace-Lorraine : fortifier le patriotisme revanchard - qui se donne libre cours en France entre 1871 et 1889 environ - en mettant en pleine lumière les causes morales de l'effondrement militaire de l'été 1870 »¹⁰⁸. L'analogie historique, qu'elle ait pour objectif de prôner l'espérance, le relèvement d'un pays ou l'inévitable régénérescence après une défaite, ne peut fonctionner qu'entre des thèmes ou des événements incontournables et connus de tous. C'est ainsi que, par analogie avec un fait passé plus ou moins glorieux mais quoiqu'il arrive glorifié, l'événement contemporain “négatif” sera expliqué, dédramatisé, et positivé. Le meilleur exemple lors des débuts du régime républicain est bien entendu, dans ce domaine, la façon dont ont été traités la défaite, l'annexion de l'Alsace-Lorraine et le sentiment de Revanche. Ce dernier est après 1871 le véritable sentiment commun : « dans le pays, il en existe un, qui fait l'unanimité, au moins verbale : la Revanche »¹⁰⁹.

Il n'est donc pas étonnant de trouver dans pratiquement tous les supports de cette mémoire nationale mythifiée, des références analogiques aux événements de 1871. Dans l'évocation de Vercingétorix par des livres scolaires publiés de 1879 à 1889, on remarque « l'indépendance, érigée en absolu, de la Gaule, dont le sort tragique est assimilé à la débâcle de la France de 1870 »¹¹⁰. Pour le personnage de Roland qui apparaît alors dans les manuels, l'analogie est régulièrement utilisée. « À partir de 1870 et surtout à partir de 1880 Roland est enrôlé par les éducateurs, d'abord

¹⁰⁶ *Ibid*, p. 317.

¹⁰⁷ Eric HOBSBAWM, *op. cit.*, p. 118.

¹⁰⁸ Christian AMALVI, *op. cit.*, p. 28.

¹⁰⁹ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 99.

¹¹⁰ Christian AMALVI, *op. cit.*, p. 66.

laïques puis un peu plus tard catholiques, sous la bannière de la Revanche, en compagnie d'autres héros guerriers : Vercingétorix, Du Guesclin, Jeanne d'Arc, Bayard, Turenne, Hoche et Marceau (...). Surtout le parallèle entre la situation de l'arrière-garde de Charlemagne et celle des Français de 1870 s'impose aux éducateurs : de même que Roland et ses compagnons n'ont pu être vaincus que par la trahison d'un misérable, Ganelon, et par la perfidie de leurs ennemis, de même les Français de 1870 n'ont pu être défaits que par la trahison d'un lâche : Bazaine »¹¹¹. Philippe Auguste est lui aussi, après 1880, « mobilisé corps et âme, à droite comme à gauche, au service de la Revanche en compagnie des autres grands patriotes de l'histoire nationale »¹¹². Dernier exemple enfin, avec le futur Charles V, préféré par les manuels de la République à Étienne Marcel, car il « a pris sa "revanche" sur les Anglais et récupéré les "provinces perdues" de l'Ouest »¹¹³.

Le développement d'une mémoire collective à base historique par la République est donc un fait important. Cette mémoire, mise au service du régime et du présent a, entre autres thèmes, particulièrement utilisé, en tant que référence analogique, le drame de 1871 et ses conséquences. Que ce soit par la défaite, l'humiliation, la germanophobie ou la perte d'unité de la France, les régions annexées reviennent régulièrement dans ces différents lieux de mythologie nationale véritablement activés après 1875-1880.

Cette mémoire collective est assurément nationale. Est-elle pour autant républicaine ? Pierre Nora esquive, sur la mémoire, cette question que se posait d'une façon générale Steven Englund. « Républicaine ou nationale ? L'important n'est pas là, mais dans le fait que le bloc consolidé de la mémoire républicaine a articulé l'État, la société et la nation dans une synthèse patriotique »¹¹⁴. Il n'en reste pas moins que cette synthèse patriotique est éminemment républicaine. Elle s'intègre en tout cas parfaitement dans la politique de la nation qui est appliquée dans les décennies qui suivent la défaite.

Le nouveau régime qui s'installe en France à partir de 1870 - composé d'un nouveau personnel républicain - a parfaitement compris que, dans une conjoncture si particulière, il est nécessaire d'oeuvrer pour l'unité nationale. L'État, qui développe alors sa dimension éducatrice, et la politique de la

¹¹¹ Christian AMALVI, *ibid*, p. 97.

¹¹² *Ibid*, p. 185.

¹¹³ Christian AMALVI, *ibid*, p. 286.

¹¹⁴ Pierre NORA, *op. cit.*, "De la République à la Nation", p. 654.

nation républicaine qui est entreprise, vont contribuer à répondre à cette exigence. « L'urgence absolue qui caractérisait à présent la recherche d'une référence commune, d'une identité, d'une appartenance, était sans précédent »¹¹⁵. La nature du régime va profondément s'imprégner de cette démarche volontariste et de la fonction politico-pédagogique qu'il s'accorde. La République, bien après son installation définitive, « restera longtemps encore un régime de combat »¹¹⁶. Avec le temps, elle réussira cependant à ériger un véritable État national qui, d'après Max Weber, est l'organisation séculière de la nation ; le peuple ne fait qu'un avec la nation qui se voit comme une communauté culturelle et politique¹¹⁷. Objectif atteint.

Ce régime est notamment prédisposé à utiliser des thèmes mobilisateurs dans le cadre de ses principes et de sa volonté d'implantation durable, le tout au service du relèvement du pays. Il y avait de toute façon un besoin évident de supports pédagogiques et de thèmes porteurs, au travers desquels l'idéologie républicaine pourrait se répandre et unifier le pays. L'idéal étant de trouver un support - ou d'en inventer un - qui corresponde à la fois au désarroi social et à la construction de la nation républicaine.

La rapide analyse de la mémoire collective développée à cette époque a mis en évidence l'utilisation importante des événements de 1871, particulièrement la défaite, l'annexion de l'Alsace-Lorraine, et la réaction sentimentale qui suivit : la Revanche. Ce thème qui gravite autour de l'Alsace-Lorraine semble cohérent avec les aspirations et les volontés du nouveau régime républicain. Il l'est d'autant plus que l'Alsace-Lorraine est elle-même profondément liée à la mise en place et à la définition de cette République.

¹¹⁵ Michaël D. BIDDISS, *op. cit.*, p. 105.

¹¹⁶ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 3.

¹¹⁷ Hagen SCHULZE, *op. cit.*, p. 225.

Chapitre 2 : le thème Alsace-Lorraine

La présence de l'Alsace-Lorraine dans la mémoire collective républicaine qui se met en place à partir de 1870 est purement conjoncturelle. En effet, cette région n'a aucune prédisposition à devenir un tel enjeu. Rien n'autorise à considérer le traité de Verdun de 843, qui marque la naissance de la Lotharingie, origine étymologique de Lorraine, et qui est certes important pour sa permanence dans la géographie européenne, comme un antécédent historique de la question d'Alsace-Lorraine. Et même si « en 1914, en tout cas, nous nous battions encore, Français et Allemands, pour la possession de la Lotharingie »¹, rien ne préparait cette région à un tel destin. On peut juste avancer que géopolitiquement et linguistiquement, l'Alsace et la Moselle se trouvaient sur une zone à risque².

L'Alsace-Lorraine est donc uniquement un support à disposition, produit par la conjoncture, et qui a l'immense intérêt d'être utilisable compte tenu de l'idée de l'État et de la politique de la nation alors en cours. Ceci dit, l'Alsace-Lorraine est un élément central du contexte politique et affectif des années 1870-1875. L'idée d'annexion de cette région est au coeur de l'actualité dès l'été 1870 et devient essentielle en octobre ; les événements du début de l'année 1871 font du sort de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine un élément important du débat sur la guerre qui se déroule alors.

Il importe dès lors de déceler, quand, comment et à quel degré, le destin de l'Alsace-Lorraine a influé sur la mise en place du nouvel État, de son personnel, mais plus encore sur la politique de la nation que celui-ci a développé. La définition même de la nation affective et culturelle républicaine a-t-elle été modifiée, influencée, par l'annexion de l'Alsace-Lorraine, et, suite logique, la conception de la nationalité française a-t-elle également évolué par rapport à cet événement ? N'est-ce pas ce cadre conjoncturel et conceptuel qui explique qu'autour de l'Alsace-Lorraine une mémoire nationale se mette en place ?

¹ Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France, Espace et histoire*, op. cit., p. 318.

² Cette réflexion sur la prédisposition de l'Alsace et de la Moselle à devenir un enjeu et, par la suite, une région-mémoire, a été développée dans le cadre de mon mémoire de DEA, *L'Alsace-Moselle dans l'histoire de France de 1871 à nos jours. Essai historiographique sur une région*, sous la direction d'Alfred WAHL, Metz, novembre 1993, pp. 27 à 35.

1. L'Alsace-Lorraine consubstantielle à la mise en place du régime et à la définition de la nation

- La mise en place du régime

Le mot “consubstantiel” peut paraître un peu excessif. Encore que sa résonance religieuse est assez bien appropriée à la place qu'occupe effectivement l'Alsace-Lorraine dans les premières années du nouveau régime. Consubstantielle donc, dans un premier temps, car ces régions représentent, déjà durant la guerre, un thème particulièrement sensible. Dès août 1870, soit à peine un mois après le déclenchement des hostilités, le grand historien allemand Theodor Mommsen publie dans un journal italien, *La Perseveranza*, trois lettres-manifestes où il fustige le chauvinisme français et justifie les revendications allemandes sur l'Alsace-Lorraine³. François Roth précise qu'à la mi-août le gouvernement prussien a déjà pris des décisions engageant l'avenir de ces régions, et le 14 août 1870 un conseil de guerre décide la formation d'un gouvernement général d'Alsace⁴. En septembre, toute la France est au courant des prétentions allemandes sur l'Alsace et la Moselle. Laurence Turetti remarque par exemple une rupture de ton dans la correspondance de Flaubert sur ce sujet précis⁵ à cette même période. Les lettres échangées entre David-Frédéric Strauss et Ernest Renan confirment la place que prennent alors ces régions menacées. Si dans la première de celles-ci, écrite par l'Allemand et datée du 12 août, on ne relève aucune allusion à ce thème, dans la réponse de Renan du 13 septembre - tout comme dans son article “La guerre entre la France et l'Allemagne” paru dans la *Revue des Deux Mondes* deux jours plus tard⁶ - la question d'une éventuelle annexion est clairement abordée. Dans sa volonté de conciliation Renan concède certes que « la France a eu mille fois tort de paraître vouloir s'opposer aux évolutions intérieures de l'Allemagne », mais il ajoute aussitôt que « l'Allemagne commettrait une faute non moins grave en voulant porter

³ Joël ROMAN, présentation du texte de FUSTEL DE COULANGES du 27 octobre 1870, dans Ernest RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation? et autres essais politiques*, op. cit., textes choisis et présentés par Joël ROMAN, p. 255.

⁴ François ROTH, *La guerre de 1870*, op. cit., p. 376.

⁵ Laurence TURETTI, *La citadelle sentimentale, 1870-1885, les Français et la mémoire de la défaite : du mythe de la Revanche au culte des Provinces Perdues*, Mémoire de DEA sous la direction de Jean RIVES, Université Toulouse Le Mirail, juin 1994, p. 25.

⁶ Cet article est repris et commenté par Joël ROMAN, op. cit., pp. 80 à 106.

atteinte à l'intégrité de la France. Si l'on a pour but de détruire la France, rien de mieux conçu qu'un tel plan ; mutilée, la France rentrerait en convulsions et périrait »⁷. Et, d'une façon encore plus explicite et particulièrement lucide, il explique qu'il y a « en France deux courants d'opinion. Les uns raisonnent ainsi : “finissons cette odieuse partie au plus vite ; cédon tout, l'Alsace, la Lorraine ; signons la paix ; puis haine à mort, préparatifs sans trêve, alliance avec n'importe qui, complaisances sans borne pour toutes les ambitions russes ; un seul but, un seul mobile à la vie, guerre d'extermination contre la race germanique”. D'autres disent : “sauvons l'intégrité de la France, développons les institutions constitutionnelles, réparons nos fautes, non en rêvant de prendre notre revanche d'une guerre où nous avons été injustes agresseurs [sic], mais en contractant avec l'Allemagne et l'Angleterre une alliance dont l'effet sera de conduire le monde dans les voies de la civilisation libérale”. L'Allemagne décidera laquelle des deux politiques suivra la France, et du même coup elle décidera de l'avenir de la civilisation »⁸. De plus, la position officielle de l'Allemagne est affichée durant ce mois de septembre par Bismarck, notamment par des lettres aux agents diplomatiques prussiens. Il est désormais établi qu'en plus de l'Alsace, le Chancelier a des visées sur Metz et la Lorraine⁹. Et dès cette période, l'Alsace-Lorraine « est traitée selon des modalités distinctes des autres départements français occupés, [et] sublit à partir de septembre 1870 une véritable annexion de fait »¹⁰.

En octobre, le débat ne fait que s'amplifier. Strauss, dans sa réponse à Renan (2 octobre) - que celui-ci ne découvrira que bien plus tard -, remarque non sans ironie : « la France n'existerait plus, si on lui retirait ses provinces allemandes ? Son corps ne pourrait plus s'entretenir, s'il n'était plus irrigué de sang allemand ? Je ne voudrais pas avoir fait de telles suppositions, si j'étais français ». Sur la question d'une éventuelle volonté de Revanche, il estime qu'un « peuple qui a voulu avoir réparation pour Sadowa, défaite qui pourtant ne lui était rien, criera dix fois à la revanche pour Wörth et Metz, pour Sedan et Paris, même si nous ne lui infligeons rien de plus, comme nous l'avons déjà si souvent fait. Ainsi, nous n'améliorerons pas notre situation pour l'avenir si nous la ménageons ; au contraire, nous l'aggraverons »¹¹. Surtout, et il s'agit du document le plus célèbre sur ce point, l'historien français Fustel de Coulanges, répond, le 27

⁷ Ernest RENAN, "Lettre à M. Strauss", 13 septembre 1870, Joël ROMAN, *ibid.*, p. 125.

⁸ *Ibid.*, pp. 126-127.

⁹ Sur ce point, voir François ROTH, *op. cit.*, p. 471.

¹⁰ François ROTH, *La Lorraine annexée, op. cit.*, p. 21.

¹¹ David-Frédéric STRAUSS, "Deuxième lettre à Renan", 2 octobre 1870, Joël ROMAN, *op. cit.*, p. 143.

octobre - qui est également le jour de la capitulation de Metz - aux lettres de son confrère allemand Mommsen précédemment évoquées. Remarquant que ce dernier avait mis en évidence « le vrai point qui était en litige entre la France et la Prusse » avant même que Bismarck ne se soit prononcé sur ce sujet, il abonde alors dans ce sens : « nul ne peut plus l'ignorer aujourd'hui : ce qui met aux prises toute la population militaire de l'Allemagne et toute la population virile de la France, c'est une question franchement posée : l'Alsace sera-t-elle à la France ou à l'Allemagne ? »¹².

Ainsi, dès les mois de septembre-octobre 1870, cette annexion, simplement potentielle, éveille chez quelques intellectuels mais également dans une bonne partie de l'opinion publique un nouvel intérêt pour la guerre. Ces différents textes démontrent assez bien la place qu'occupent désormais les régions menacées. Surtout, l'utilisation tant chez Renan que chez Fustel du thème du droit fait de la défense de l'Alsace française non plus une question nationale mais une question de justice intemporelle concernant l'humanité¹³. L'idée d'injustice ou d'abus de force et l'opposition des deux termes - force et droit - crée une simplification apte à mobiliser un peuple. On peut déjà trouver ici une légitimation a priori de l'idée de Revanche et, dans ce cadre, l'usage de la force devient tout à fait normal puisqu'il y a injustice¹⁴.

Dès avant la fin de la guerre, la France se situe donc du côté de la morale et les régions menacées - qu'il serait pour l'instant impropre d'appeler Alsace-Lorraine - sont placées au centre du débat. Pas étonnant dès lors que les élections de février 1871 se soient faites sur le thème manichéen de guerre ou paix, soit, plus ou moins explicitement, la lutte pour les marches de l'Est ou leur abandon. « Mais, à l'arrière-plan se profile [la question] du régime politique, maintien de la République ou retour à la monarchie ? Les anciens élus de l'Empire étant disqualifiés, les partisans de Gambetta suspects de vouloir continuer la guerre, les électeurs vont se tourner vers les notables partisans de la paix qui sont nombreux sur les listes conservatrices et libérales de tendance catholique et légitimiste »¹⁵. Si Gambetta, qui personnifie alors à la fois la guerre et la non-acceptation de

¹² FUSTEL DE COULANGES, "L'Alsace est-elle allemande ou française ?", 27 octobre 1870, *ibid*, p. 258.

¹³ Laurence TURETTI, *op. cit.*, p. 29.

¹⁴ À propos de cette idée d'injustice, Pierre-Paul SAGAVE, "Versailles 1682, 1789, 1871, 1919", dans Jacques LEENHARDT et Robert PITCHT (éd.), *Au jardin des malentendus. Le commerce franco-allemand des idées*, Arles, Actes Sud - Babel, 1997, remarque que l'annexion de l'Alsace-Lorraine sans aucune consultation populaire à une époque où le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes était reconnu et appliqué lors des conflits, par exemple lors des guerres d'Italie, a été considérée comme une violation du droit des gens dans de larges secteurs de l'opinion européenne et dans la presse démocratique et socialiste allemande, p. 49.

¹⁵ François ROTH, *op. cit.*, p. 459.

l'invasion, est largement choisi dans les départements de l'Est, l'indication générale qui se dégage de ces élections est le succès de Thiers, désigné par 31 départements. « Personne ne sait très bien s'il est républicain ou monarchiste, mais beaucoup pensent qu'il est le recours, le seul homme politique en mesure de traiter avec l'ennemi et de liquider la guerre. Son nom inspire confiance, on idéalise quelque peu ses qualités ; il est partisan de la paix, cela suffit »¹⁶. L'inquiétude face à d'éventuelles annexions, bien que réelle sur pratiquement toute la durée de la guerre, n'a donc pas pesé bien lourd face à la principale des aspirations : la paix.

Pourtant, dès l'installation de cette Assemblée nationale à Bordeaux, le 16 février 1871, un texte de protestation des députés des territoires revendiqués par l'Allemagne, rédigé par Gambetta et lu par l'ultramontain Keller - symbole évident d'unité politique face à ce problème - jette un froid dans l'hémicycle. La fin de ce texte proclame « à jamais inviolable le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française, et nous jurons, tant pour nous que pour nos commettants, nos enfants et leurs descendants, de le revendiquer éternellement et par toutes les voies envers et contre les usurpateurs »¹⁷. Protestation certes inutile, mais profondément symbolique. La signature des préliminaires de paix le 26 février, qui entérine l'annexion de l'Alsace moins Belfort, de Metz, l'essentiel de la Moselle et une partie de la Meurthe, entraînera une seconde protestation, le 1er mars, tout aussi explicite : « nous vous suivrons de nos vœux et nous attendrons, avec une confiance entière dans l'avenir, que la France régénérée reprenne le cours de sa grande destinée. Vos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place »¹⁸. Difficile de ne pas discerner, au travers de ces déclarations, les prémisses d'un sentiment de Revanche et de reconquête, qui ne sera finalement que la justification de l'abandon des territoires pour mobiliser les énergies du pays et les unir dans la reconstruction politique et spirituelle de la nation¹⁹.

Le vote de l'Assemblée le 1er mars 1871 est un plébiscite pour la paix (546 voix contre 107 pour poursuivre la guerre). Le traité de Francfort, signé le 10 mai, clôt le conflit. Les habitants d'Alsace et de Lorraine auront

¹⁶ *Ibid*, p. 460.

¹⁷ Assemblée Nationale, *Impressions. Projets de lois, propositions, rapports, etc.* Année 1871, tome premier, numéros 1 à 142, Versailles, CERF, imprimeur de l'Assemblée Nationale, 1872, n° 3, p. 3.

¹⁸ Cité par Henri WELSCHINGER, *La protestation de l'Alsace-Lorraine, les 17 février et 1er mars 1871 à Bordeaux*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1918, pp. 29-31.

¹⁹ Laurence TURETTI, *op. cit.*, p. 38.

jusqu'au 1er octobre 1872 pour rejoindre la France s'ils le désirent (113 000 émigrants environ au total²⁰). L'énorme indemnité de guerre, rapidement versée, permettra au territoire national d'être évacué en septembre 1873.

L'Alsace-Lorraine est donc intimement liée à la mise en place du régime. Certes, Eugen Weber pense qu'il « faudra du temps pour apprendre à la paysannerie que l'Alsace et la Lorraine comptaient pour elle »²¹, et les élections populaires et parlementaires de février 1871 ont prouvé qu'il y avait d'autres priorités que les marches de l'Est. Cependant, les quelques mois qui séparent l'idée d'une éventuelle annexion du traité de Francfort et ses conséquences contiennent tous les éléments d'un véritable drame. De la catastrophe annoncée par avance à l'option en tant que choix cornélien ou manichéen, en passant par la trahison de Metz, l'invasion, des élections où la mère-patrie abandonne deux de ses filles malgré leurs prières, ou encore la personne de Gambetta, incarnation du sauveur dans un certain imaginaire public, c'est une tragédie antique qui est mise en scène²². L'émotion est forte, communicative - encore plus avec l'arrivée des optants -, le thème est porteur, et tellement parlant. « La question d'Alsace-Lorraine, "politique sentimentale, imaginée par Léon Gambetta", sera débattue pendant 50 ans dans un climat passionnel ». Les références à l'Alsace-Lorraine se multiplient dans le vocabulaire, et de 1871 à 1878 « l'idée de revanche s'achemine », avec par exemple une forte augmentation des associations para-militaires, et un certain zèle patriotique²³.

Pour les héritiers de 1789 qui accèdent progressivement au pouvoir, la perte d'un bout de territoire est fortement préjudiciable à l'idée de fondement géographique de l'unité nationale. L'image de la France, cet hexagone parfait qui tendait à lui donner une identité spatiale, est désormais écornée²⁴. La représentation territoriale est celle d'un pays amputé, et cette mutilation semble avoir joué un rôle dans la politique de la nation qui se développe alors. La blessure des provinces perdues a vraisemblablement accentué le phénomène de sacralisation du sol. « L'unité et l'indivisibilité de

²⁰ Cette question est détaillée avec précisions dans la thèse de troisième cycle d'Alfred WAHL, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains 1871-1872*, Paris, Ophrys, 1974.

²¹ Eugen WEBER, *op. cit.*, p. 156.

²² Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 61, souligne qu'après 1870, au travers de la littérature patriotique la guerre a l'aspect antique de combats singuliers. On peut remarquer que la tragédie en tant que forme répétitive rituelle d'un mythe, ici celui construit autour de l'Alsace-Lorraine, est un moyen qui agit particulièrement sur l'affectif et le symbolique et met ainsi en valeur le côté très sensible de ce thème.

²³ Pierre ARNAUD (sous la direction de), *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914*, Paris, Privat, 1987, pp. 43-44.

²⁴ Lucien FEBVRE estime qu'à partir du XVI^e siècle, avec l'imprimerie, les atlas et les cartes, la figure de la France est imprimée dans toutes les mémoires, *Honneur et Patrie*, Paris, Perrin, 1996, p. 174.

la nation et celle du territoire devinrent un seul dogme »²⁵. Pour ces différentes raisons, l'absence de ces provinces de l'Est a pris une allure de drame national²⁶.

C'est enfin sentimentalement que les conséquences de la défaite sont les plus profondes. « L'obsession de la Revanche transforma l'âme française ; la République y trouva sa force mais aussi son fardeau ; la haine d'un régime incapable de venger la défaite fut une des raisons principales du Boulangisme. Enfin les souvenirs de 1870 expliquent en partie une certaine crainte de la guerre, exploitée tantôt à droite (élections de 1881 où le mot d'ordre réactionnaire fut : Gambetta, c'est la guerre), tantôt à gauche (propagande pacifiste). Mais surtout, la défaite de 1870 a terriblement marqué les intellectuels qui en furent témoins. Ils ont certainement été plus touchés que la moyenne des Français »²⁷.

Proclamée le quatre septembre 1870, progressivement installée durant la décennie suivante, c'est aussi un peu à l'ombre de l'Alsace-Lorraine que la République s'est épanouie.

- La définition de la nation

Si l'Alsace-Lorraine peut apparaître comme consubstantielle à la mise en place du nouveau régime de par l'intérêt qu'elle a suscité tout au long de la guerre, elle l'est également de la définition nouvelle de la nation qui va alors s'échafauder.

La première approche de la nation populaire qui apparaît vers la fin du XVIII^e siècle, a conduit à distinguer la nation culturelle et la nation étatique. Pour ces deux options qui restent à expliciter, le développement du nationalisme l'a mis en valeur, la nation est avant tout une construction. Ernest Gellner précise d'ailleurs que toutes les nations sont « des artefacts produits par des convictions »²⁸. La nation relève essentiellement d'un besoin d'homogénéité ; la culture et la volonté sont les deux éléments les plus prometteurs pour tenter de la construire²⁹.

²⁵ Suzanne CITRON, *Le mythe national, op. cit.*, p. 266.

²⁶ Yves LEQUIN, *Histoire des Français XIX^e-XX^e siècles. Un peuple et son pays*, Paris, A. Colin, 1984, p. 92.

²⁷ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 3.

²⁸ Ernest GELLNER, *op. cit.*, p. 19.

²⁹ Ernest GELLNER explique cependant que « même si la volonté est le fondement d'une nation (pour paraphraser une définition idéaliste de l'État), elle est aussi la base de tant d'autres choses qu'il nous est pratiquement impossible de définir la nation en ces termes ». Il fait une remarque identique pour la culture commune. Pour lui la définition d'une nation ne peut que se faire « d'une part en fonction de la volonté et de la culture, d'autre part en fonction de leur convergence avec les unités politiques. Dans ce contexte, les hommes veulent être unis politiquement avec ceux, et seulement ceux qui partagent leur culture. Les sociétés

La nation étatique ou volontariste remonte à la Révolution française. Sièyès est le premier à faire de la nation un concept politique central, dans la brochure *Qu'est-ce que le Tiers Etat* ³⁰. « La nation devient une entité politique identifiée au Tiers Etat, au peuple révolutionnaire, et prend sa définition de personne juridique constituée par l'ensemble des individus composant l'Etat (arrêté du 23 juillet 1789). (...) Elle implique une idée de spontanéité et la volonté de vivre en commun, sentiments qui s'affirment au XIXe siècle »³¹. La nation des révolutionnaires français est ainsi constituée de la communauté de tous les citoyens politiquement conscients, fondée sur l'idée de l'égalité de tous et de la souveraineté du peuple³². Une telle définition a le mérite de permettre, dans le cadre français, une mise en pratique immédiate. Tout au long du XIXe siècle cette conception française ou politico-subjective va évoluer. Elle trouve son aboutissement entre 1870 et 1885 avec Fustel de Coulanges et Ernest Renan.

La seconde approche de la nation, culturelle ou romantique, peut être comprise comme une réaction à la prédominance française en Europe³³. En plaçant la langue et la culture avant l'État et la Constitution - le point de départ du nationalisme romantique n'est pas l'État mais la culture³⁴ -, Gottfried Herder propose une conception qui convient bien à la division entre les États et les peuples de l'Europe centrale et orientale. Elle permet surtout à ces peuples, notamment l'Allemagne, d'oublier leur retard politique par rapport aux États nationaux d'Europe occidentale, notamment la France, et ils peuvent ainsi affirmer une identité culturelle sans pour autant avoir le cadre étatique ou institutionnel pour se développer dans le présent³⁵. Cette définition, culturellement objective, s'intègre dans le courant romantique, ce qui explique en partie son succès. Les deux postulats fondamentaux de cette nation romantique sont : toute culture est nationale et doit être comprise comme telle ; la nation est définie par sa communauté de culture³⁶. Johann Gottlieb Fichte, dans ses *Discours à la nation allemande* (1807), développe lui aussi une conception ethnique de la nation, avec une

politiques veulent alors étendre leurs frontières aux limites de leurs cultures, protéger et imposer leur culture avec les frontières de leur pouvoir ». C'est donc la fusion de la volonté, de la culture et de la société politique qui devient la norme au XIXe siècle, *ibid*, pp. 84 à 86.

³⁰ Joël ROMAN, *op. cit.*, introduction, p. 27.

³¹ Alain REY (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la langue française*, *op. cit.*, définition de nation, p. 1307.

³² Hagen SCHULZE, *op. cit.*, p. 180.

³³ Thomas NIPPERDEY, *Réflexions sur l'histoire allemande*, Paris, Gallimard, 1992, p. 166.

³⁴ *Ibid*, p. 171.

³⁵ Hagen SCHULZE, *op. cit.*, p. 182.

³⁶ Thomas NIPPERDEY, *op. cit.*, p. 156.

place particulière accordée à la langue allemande³⁷. La langue est en général considérée comme la voie d'accès à l'esprit d'un peuple³⁸. La construction intellectuelle du concept de nation s'élabore ainsi dans ce qui n'est alors que le royaume de Prusse. Herder, Fichte et avec eux d'autres intellectuels allemands, par exemple Humboldt et Schelling, font de l'Allemagne le peuple par excellence, dans le sens où le singulier est plus important que l'universel. La nation culturelle s'affirme donc face à la nation étatique à l'accent par trop français.

Fêtes, cérémonies et commémorations en France et en Allemagne vont tout au long du XIXe siècle renouveler le sentiment de nation et créer peu à peu chez l'individu le sentiment authentique de l'appartenance à une communauté³⁹. Malgré leurs différences, ces deux définitions vont se féconder mutuellement, s'influencer, de telle sorte qu'il serait inexact de les opposer trop radicalement⁴⁰. De plus, dans les deux cas, « le concept de "nation" nous renvoie constamment à la relation avec la "puissance" politique »⁴¹.

Mais l'antagonisme de nature entre ces deux approches de la nation va violemment resurgir avec la guerre de 1870. Face aux prétentions allemandes sur l'Alsace et une partie de la Lorraine, des penseurs français vont en effet être amenés à préciser le concept de la nation française. Les arguments évoqués en 1870 par Mommsen et Strauss notamment, sont tout à fait lisibles dans le cadre de la nation culturelle. Laissant le beau rôle à l'Allemagne, Strauss explique « que l'Alsace et la Lorraine [ont] auparavant appartenu à l'Empire allemand, qu'en outre la langue allemande, malgré tous les efforts français pour l'opprimer, soit encore la langue maternelle en Alsace et dans une partie de la Lorraine, ne furent pas les motifs qui nous ont conduits à élever des prétentions sur ces territoires. Nous ne songions pas à les réclamer à un voisin pacifique. Mais après qu'il eut brisé la paix et laissé voir l'intention d'annexer la Rhénanie, qu'il avait déjà occupé une fois pendant quelques années au mépris de tout droit, il faudrait que nous soyons les derniers des insensés si, une fois vainqueurs, nous ne voulions pas

³⁷ Sur ce sujet, l'introduction de Joël ROMAN est très éclairante. Les textes de J. FICHTE sont également présents dans cet ouvrage, *op. cit.*

³⁸ Thomas NIPPERDEY, *op. cit.*, p. 157.

³⁹ Hagen SCHULZE, *op. cit.*, p. 183.

⁴⁰ On trouve par exemple, chez Johann FICHTE, « une conception volontariste du lien de concitoyenneté », Joël ROMAN, *op. cit.*, p. 11. Et l'on aura l'occasion de revenir sur la place accordée à la langue dans l'idée française de nation.

⁴¹ Max WEBER, *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1971, p. 427.

recupérer ce qui fut une fois nôtre et qui est nécessaire à notre sécurité »⁴². La conception allemande de la nation ressort assez bien de ce passage. Il en est de même des arguments de Mommsen auxquels Fustel répond : « pendant que ses armées envahissaient l'Alsace et bombardaient Strasbourg, vous vous efforciez de prouver qu'elle [la Prusse] était dans son droit et que l'Alsace et Strasbourg lui appartenaient légitimement. L'Alsace, à vous en croire, est un pays allemand ; donc elle doit appartenir à l'Allemagne. Elle en faisait partie autrefois ; vous concluez de là qu'elle doit lui être rendue. Elle parle allemand, et vous en tirez cette conséquence que la Prusse peut s'emparer d'elle ». Et un peu plus loin, « vous croyez avoir prouvé que l'Alsace est de nationalité allemande parce que sa population est de race germanique et parce que son langage est l'allemand »⁴³. Ces démonstrations allemandes apparaissent donc parfaitement cohérentes avec le concept culturel et romantique de nation défini par Herder et Fichte.

Dès lors, les penseurs français qui sont engagés dans ce débat n'ont d'autres choix que de radicaliser le concept étatique de la nation qui est issu de la Révolution et se fonde sur la volonté de faire partie de la communauté supposée nationale. En septembre 1870, Ernest Renan oppose au concept allemand une autre approche de l'idée de nation : « la réunion de l'Alsace à la France, par exemple, est un des faits qui ont le plus contribué à la propagande du germanisme ; c'est par l'Alsace que les idées, les méthodes, les livres de l'Allemagne passent d'ordinaire pour arriver jusqu'à nous. Il est incontestable que, si on soumettait la question au peuple alsacien, une immense majorité se prononcerait pour rester unie à la France. Est-il digne de l'Allemagne de s'attacher de force une province rebelle, irritée, devenue irréconciliable, surtout depuis la destruction de Strasbourg ? »⁴⁴. Quelques jours plus tard, dans son article "La guerre entre la France et l'Allemagne", évoquant le principe des nationalités, il parle de « la libre volonté des peuples de vivre ensemble, prouvée par des faits sérieux et efficaces »⁴⁵. Ce sont là les premières traces de cette définition ouvertement volontariste de la nation. Un mois plus tard, Fustel de Coulanges, dans sa réponse à Mommsen, apporte des éléments supplémentaires pour la définition de l'idée nationale en France. « Je m'étonne qu'un historien comme vous affecte d'ignorer que ce n'est ni la race ni la langue qui fait la nationalité. (...) Les hommes sentent dans leur coeur qu'ils sont un même peuple lorsqu'ils ont une communauté

⁴² David-Frédéric STRAUSS, "Deuxième lettre à Renan", 2 octobre 1870, Joël ROMAN, *ibid*, p. 144.

⁴³ FUSTEL DE COULANGES, "L'Alsace est-elle allemande ou française ?", *ibid*, pp. 258-259.

⁴⁴ Ernest RENAN, "Lettre à M. Strauss", 13 septembre 1870, *ibid*, p. 127.

⁴⁵ Ernest RENAN, "La guerre entre la France et l'Allemagne", *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1870, présenté par Joël ROMAN, *ibid*, p. 89.

d'idées, d'intérêts, d'affections, de souvenirs et d'espérances. Voilà ce qui fait la patrie. (...) La patrie, c'est ce qu'on aime ». Enfin, et cela prouve bien que ce sont alors deux concepts qui s'opposent : « notre principe à nous est qu'une population ne peut être gouvernée que par les institutions qu'elle accepte librement, et qu'elle ne doit aussi faire partie d'un État que par sa volonté et son consentement libre »⁴⁶. La définition volontariste de la nation est donc affirmée et précisée avec des termes « étrangement similaires »⁴⁷ à ceux employés par Renan. Ces arguments seront tout naturellement repris par les députés alsaciens et lorrains à Bordeaux lors de leur seconde protestation (mars 1871). Dans la lignée de Renan et Fustel, ils déclarent « encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement »⁴⁸. Ainsi, il est solennellement affirmé que seul le consentement fonde la nationalité.

Dans sa célèbre conférence de 1882, au titre racoleur - *Qu'est-ce qu'une nation ?* -, Renan ne fait finalement que préciser davantage la conception française de la nation. Il y rejette la race et la langue, mais également la religion et la géographie, comme facteurs constitutifs d'une telle entité. En fin de compte, « une nation est une âme, un principe spirituel ». L'important est « le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. L'existence d'une nation est - pardonnez-moi cette métaphore - un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de la vie ». Il termine, aboutissement logique de sa démonstration, en proposant : « si des doutes s'élèvent sur ses frontières, consultez les populations disputées. Elles ont bien le droit d'avoir un avis dans la question »⁴⁹.

Ainsi, de 1870 à 1882, la conception de la nation issue de 1789 va être finalisée. La formulation de la définition française est profondément conjoncturelle (son origine reste cependant la Révolution), et l'on retrouve une fois encore le rôle déterminant de ce que l'on pourrait appeler le syndrome allemand de la construction de la France. Il y avait en effet avec la guerre de 1870 et les exigences territoriales allemandes possibilité - et nécessité - de s'opposer à une conception nationale fondée sur la race et la langue. Dans ce cas précis, c'est l'autre qui se trouve être en partie

⁴⁶ FUSTEL DE COULANGES, "L'Alsace est-elle allemande ou française ?", Joël ROMAN, *ibid.*, pp. 259, 260 et 262.

⁴⁷ *Ibid.*, présentation de Joël ROMAN, p. 255.

⁴⁸ Cité par Henri WELSCHINGER, *La protestation de l'Alsace-Lorraine, les 17 février et 1er mars 1871 à Bordeaux*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1918, pp. 29-31.

⁴⁹ Ernest RENAN, "Qu'est-ce qu'une nation ?", conférence faite en Sorbonne le 11 mars 1882, *op. cit.*, pp. 54-55.

constitutif du moi national, c'est l'adversaire qui a généré la maturation nationale, c'est par altérité que la France s'est alors définie. Zeev Sternhell l'affirme très simplement : « Fustel de Coulanges et Renan définissent l'idée de la nation en fonction de l'Alsace-Lorraine »⁵⁰.

Les principes allemands de la nationalité sont donc fortement critiqués, et on comprend aisément pourquoi. Ces arguments sont inapplicables en France, mais de plus, ils servent de justification pour les Allemands à l'annexion de l'Alsace-Lorraine. À la fois région de race et de langue germanique et région française de par sa volonté, cet espace peut donc être légitimement revendiqué par la France et l'Allemagne, compte tenu de leur concept de nation différent. Un tel constat a donc conduit Renan « à prendre plus nettement parti en faveur d'une conception élective de la nationalité »⁵¹, à construire une « définition subjective » de la nation pour l'adapter « à des territoires où coexistent des personnes différant par la langue ou par d'autres critères objectifs, comme c'était le cas en France »⁵². Pourtant, avant 1870, ce même Renan avait « une conception historique de la nationalité fondée sur la race, la langue, et le sol ». Ce changement de conception s'explique, selon Claude Digeon, par le fait qu'il « n'admet pas que l'on décide d'un peuple sans le consulter »⁵³. De plus, la langue occupe également une place importante dans la conception française. Il est en effet évident pour Éric Hobsbawm, que « la politique de la langue devient un exercice de formation de la société que l'on pratique d'autant plus consciemment que l'importance symbolique des langues prévaut sur leur utilisation effective, ainsi qu'en témoignent les divers mouvements pour "indigéniser" leur vocabulaire ou le rendre franchement plus "national" »⁵⁴. La différence se situe dans le fait qu'en France l'unité linguistique n'a pas été une source de l'identité nationale, mais plutôt une nécessité consécutive à la volonté politique de la République ; la politique de la langue est ainsi une conséquence⁵⁵.

⁵⁰ Zeev STERNHELL, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, *op. cit.*, p. 62.

⁵¹ Joël ROMAN, *op. cit.*, introduction, p. 13.

⁵² Éric HOBBSAWM, *Nations et nationalisme*, *op. cit.*, p. 17. L'auteur est particulièrement explicite sur les différentes définitions de la nation, objectives et subjectives.

⁵³ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 193.

⁵⁴ Éric HOBBSAWM, *op. cit.*, p. 144. Dans ce domaine, l'action de la République est particulièrement voyante. Il est vrai que la situation de l'époque le nécessitait. Si l'on suit Eugen WEBER, « en 1863, selon les chiffres officiels, 8381 communes, sur un total de 37 510, ne parlaient pas français : près d'un quart de la population » *op. cit.*, p. 108 (le quart des communes ne représente pas forcément le quart de la population). Weber ajoute que « cette enquête, en réalité, sous-estimait la situation », *ibid.*, p. 110. Toujours selon lui, il est clair qu'un « grand nombre de Français n'était pas conscient de former une nation avant que les longues campagnes d'éducation de la fin du XIXe siècle le leur aient appris et que leur propre expérience et le changement de leur condition les aient convaincus que cela avait un sens », *ibid.*, pp. 169-170.

⁵⁵ Joseph JURT, "Identité", dans Jacques LEENHARDT et Robert PITCHT (éd.), *Au jardin des malentendus. Le commerce franco-allemand des idées*, *op. cit.*, p. 161.

L'influence de l'Alsace-Lorraine dans la définition du concept français de nation est donc effective. La France de la Troisième République devait se fabriquer une identité propre, pour marquer sa différence sans oublier de justifier son existence.

D'une façon sans doute plus indirecte, on peut également percevoir une relative influence du destin de l'Alsace-Lorraine sur la législation de la nationalité, particulièrement au travers de la loi du 26 juin 1889. Cette loi est en effet une incontestable ouverture de l'accession à la nationalité française. Il y est notamment stipulé que sont Français « tout individu né d'un Français en France ou à l'étranger ; tout individu né en France de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue ; tout individu né en France d'un étranger et qui, à l'époque de sa majorité (18 ans), est domicilié en France (sauf s'il a décliné la qualité de Français) »⁵⁶. Ces dispositions permettent de naturaliser les enfants d'immigrés alors présents sur le territoire national, et leur donnent accès aux droits et aux devoirs des citoyens français, dont le service militaire. La proximité avec une autre loi, du 15 juillet 1889, est intéressante. Celle-ci « prévoit l'obligation du service des indigènes, mais laisse le soin d'en préciser les modalités d'application à une loi spéciale devant statuer ultérieurement »⁵⁷. La loi sur la nationalité permet d'ouvrir le potentiel de conscrits en naturalisant, et celle sur le service militaire a le même effet en intégrant les populations coloniales⁵⁸. Pour Yves Lacoste, « c'est à la demande de l'État-Major, pour tenter de pallier l'insuffisance numérique de l'armée française face à l'armée allemande »⁵⁹ que ces lois ont été promulguées. Cette remarque fait bien sûr allusion à la faiblesse démographique de la France à l'époque, mais on peut ajouter une autre explication. Le pays connaît alors un important isolement diplomatique, et la place accordée à l'armée dans une société encore marquée par la défaite est essentielle. Il y a donc clairement un besoin de soldats, encore plus dans l'éventualité d'une guerre de Revanche. L'Alsace-Lorraine n'est pas très loin.

Quoi qu'il en soit, la loi sur la nationalité de 1889 marque l'arrivée d'un principe promis à de belles controverses : le droit du sol. Il est évident

⁵⁶ Ministère de la Justice, *La nationalité française, textes et documents*, Paris, La documentation française, 1989, pp. 62, 63 et 64.

⁵⁷ Guy PEDRONCINI, *Histoire militaire de la France. De 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1992, pp. 45 et 46.

⁵⁸ Pour cette dernière, les conditions d'application seront longues à venir. Il faudra en effet attendre les lois de 1907 et 1912.

⁵⁹ Yves LACOSTE, *Vive la Nation. Destin d'une idée géopolitique*, Paris, Fayard, 1998, p. 129.

que celui-ci se trouve en parfaite cohérence avec la définition de la nation française qui s'est affirmée depuis la guerre de 1870.

Ainsi, « le nationalisme français, plus précisément le patriotisme républicain, est inséparable du souvenir des provinces perdues »⁶⁰. Ou, dit autrement et avec un peu plus de nuance, « les défaites de 1870, l'invasion du territoire, le traité de Francfort, l'abandon de l'Alsace-Lorraine, la présence nouvelle d'un puissant empire allemand sur le *limes* rhénan. Faits décisifs dont le souvenir est resté terriblement oppressant durant près d'un demi-siècle et dont le rappel constant constitue le thème dominant d'une immense littérature. C'est en fonction d'eux que s'exprime essentiellement, en fin de compte, la tonalité affective propre au nationalisme français de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, que se dégage l'originalité spécifique qui le distingue des autres nationalismes contemporains »⁶¹. Si l'Allemagne s'est construite par la victoire, la France l'a fait elle dans la défaite, qui agit un peu comme un révélateur, une prise de conscience collective vite transformée en catalyseur. Dans l'installation de cette nation républicaine, l'Alsace-Lorraine occupe, plus ou moins explicitement, une place importante. C'est elle, son absence, l'idée de Revanche, qui donnent au patriotisme français sa particularité. La remarque d'Éric Hobsbawm selon laquelle « l'identification nationale (...) peut changer et se modifier au fil du temps, même au cours de périodes assez brèves »⁶² fait assez bien écho à la rapidité avec laquelle l'Alsace-Lorraine a été projetée sous les feux de l'actualité au point de devenir - pas toute seule, loin s'en faut - une incarnation du patriotisme français et de la nation.

Cette consubstantialité de l'Alsace-Lorraine dans la mise en place du régime et la définition de la nation, ce lien, politiquement développé, entre un régime et une région annexée, ne sont pas restés sans effet. Ils ont produit une sorte de culture nationale autour de ce support - certes existant mais tellement travaillé - qu'est devenu l'Alsace-Lorraine. Eugen Weber, parlant de cette culture nationale alors répandue, estime qu'il « s'agit de bien davantage que de structures politiques ou administratives ; il s'agit d'une unité de l'esprit et du sentiment, implicite ou explicite. La nation, en dernier ressort, et dans son sens le plus fondamental, est une unité culturelle »⁶³.

⁶⁰ Jean-Marie MAYEUR, *op. cit.*, dans Pierre NORA, *op. cit.*, p. 88.

⁶¹ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français. Anthologie 1871-1914*, Paris, Seuil, 1983, p. 30.

⁶² Eric HOBBSAWM, *Nations et nationalisme, op. cit.*, p. 22.

⁶³ Eugen WEBER, *La fin des terroirs, op. cit.*, p. 147.

L'Alsace-Lorraine serait donc une des composantes de cette culture nationale ; composante importante et particulièrement efficace car faisant référence à une humiliation unanimement ressentie. Composante intéressante également car elle peut être parfaitement utilisée à l'école tant elle est lisible. Toujours pour Weber, il est clair que dans le cas des Français, « leurs sentiments patriotiques au niveau national, loin d'être instinctifs, ont dû être appris. Ils l'ont été à des rythmes différents selon les endroits, et ce processus s'est généralement déroulé à la fin du siècle dernier »⁶⁴ ; un des supports les plus utilisés, patriotique et civique à souhait, a été l'Alsace-Lorraine.

Composante de cette culture nationale en construction, l'Alsace-Lorraine va progressivement se transformer en une véritable mémoire collective nationale. Ce thème Alsace-Lorraine, en tant que partie de la mémoire collective nationale républicaine, est un élément essentiel de notre démonstration.

2. Présentation du thème Alsace-Lorraine

La constitution d'un thème Alsace-Lorraine au sein de la mémoire collective qui s'érige après la défaite de 1871 s'explique tout d'abord par le fait que les régions annexées ont été particulièrement exposées de l'été 1870 à la libération du territoire (septembre 1873), en passant par la date limite de l'option (1er octobre 1872). Il faut ajouter à cela, on l'a vu, la place que l'Alsace-Lorraine a prise dans l'installation du régime et la définition française de la nation. Enfin, la guerre, la défaite et l'annexion sont devenues, notamment avec la généralisation de l'enseignement primaire, des éléments importants de la culture nationale et civique qui se développe après 1875-1880. Ce dernier aspect est selon François Roth « un fait culturel massif et inédit » qui a grandement contribué à l'élaboration d'une mémoire collective autour de l'Alsace-Lorraine⁶⁵.

- Contenu du thème Alsace-Lorraine

Le contenu du thème Alsace-Lorraine se décline autour des mots clés de drame, exode, annexion, occupation, souffrance, injustice, souvenir, refus

⁶⁴ Eugen WEBER, *ibid*, p. 171.

⁶⁵ François ROTH, *op. cit.*, p. 605.

de l'oubli, attente, idée de Revanche. C'est par exemple surtout autour des provinces perdues d'Alsace et de Lorraine que le culte du souvenir de la guerre s'organise. Il est entretenu, sous des formes variées, par « les associations patriotiques, les groupements de réfugiés, le roman, l'imagerie, la chanson et l'école : les *Chants du soldat* de Déroulède connaissent une immense popularité ; sur les murs des classes les cartes sont, au nord-est de la nouvelle frontière, marquées d'une large tache noire ; d'innombrables récits rappellent les souffrances infligées par le vainqueur aux pays annexés ; l'amour inconditionnel de la patrie, l'acceptation du sacrifice suprême qu'elle est en droit d'exiger sont enseignés, dès le plus jeune âge, comme les premiers devoirs du civisme républicain »⁶⁶. La Revanche, autre exemple, est un élément important de ce thème. Cette aspiration est cependant difficile à cerner. Bertrand Joly insiste sur l'ambiguïté et les sentiments contradictoires de l'opinion publique chez qui le désir de Revanche est à la fois « bien réel » et « totalement platonique »⁶⁷. Les Français appelle à une Revanche sans guerre⁶⁸ ; cette dernière est d'ailleurs inacceptable, tout comme l'oubli. Le thème Alsace-Lorraine développe ainsi des aspects complexes et parfois antinomiques, y compris une sorte de « mauvaise conscience patriotique »⁶⁹. Naturellement aucune place positive n'est laissée aux Allemands. L'image du vainqueur qui en définitive s'est imposée et a unifié toutes les autres « c'est l'image guerrière à laquelle sont associées la force, la brutalité, la volonté de puissance »⁷⁰. Le Prussien reste l'ennemi, et cela jusqu'en 1914.

Le contenu de ce thème n'est bien évidemment pas toujours en concordance avec la réalité, certes douloureuse, mais loin d'être aussi radicale et univoque que l'image qui est diffusée en France. Dans son élaboration, la mémoire a transformé et adapté le contenu au message qu'il importait de transmettre. On remarque ainsi que cette mémoire collective de l'Alsace-Lorraine est profondément germanophobe. Elle appréhende en particulier l'annexion « comme la manifestation d'une authentique tyrannie, sans voir les effets qu'elle produisait sur la modernisation de cette région ». Elle omet également d'intégrer que, après 1890, l'attachement à la France se manifeste moins chez les jeunes alsaciens-lorrains⁷¹. Cette méta-réalité ou

⁶⁶ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, op. cit., pp. 14-15.

⁶⁷ Bertrand JOLY, "La France et la Revanche 1871-1914", *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, avril-juin 1999, p. 337.

⁶⁸ Bertrand JOLY, *ibid*, p. 335.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 339.

⁷⁰ François ROTH, op. cit., p. 638.

⁷¹ Jean-Pierre RIOUX, introduction de Rémy de GOURMONT, *Le joujou patriotisme*, Paris, J.J. Pauvert, 1967, p. 38.

représentation dans la mémoire collective d'une guerre ou d'une occupation est parfois un élément considérable, central même, dans la conscience nationale⁷². L'analyse de ce phénomène est indispensable, et il y a un intérêt évident, soulevé par Rainer Hudemann, d'étudier les transformations par les traditions orales d'une situation donnée ainsi que les effets de ces transformations comme nouvelle réalité politique et culturelle⁷³. Ainsi, dans le cas de la mémoire relative à l'Alsace-Lorraine, il faut bien insister sur le fait que l'on travaille sur une représentation, qu'il est indispensable de déchiffrer, et qui a eu d'importantes conséquences au point de produire effectivement une nouvelle réalité politique et culturelle.

Ceci est d'autant plus vrai, qu'en plus de cette modification mémorielle, une seconde transformation doit être prise en considération. La mémoire collective qui a été érigée autour de l'Alsace-Lorraine a en effet été mythifiée. Cette constitution d'une mémoire mythifiée n'est certes pas un cas unique, mais elle ne fait qu'augmenter le rôle déjà central que joue la mémoire collective « pour l'identification rétrospective d'une collectivité, en particulier des collectivités nationales. C'est pourquoi, par exemple, les nouveaux États africains se sont en général forgés une histoire largement mythique »⁷⁴. Cette remarque est tout à fait applicable à la France de cette fin de XIXe siècle. Le thème Alsace-Lorraine, qui est à l'origine un thème de propagande guerrière intégré dans une mémoire collective alors en construction, a subi un véritable processus de mythification. Cet aspect est d'ailleurs explicitement reconnu, notamment par François Roth. « Beaucoup de Français vivent sur des stéréotypes et sur des représentations souvent éloignées de la réalité et véhiculées par la presse, la chanson, et l'école. Il y a eu un mythe de l'Alsace-Lorraine que les déclarations rituelles des hommes politiques, les discours d'anniversaire ou de commémoration rappellent sans cesse et dont les traits principaux se dessinent immédiatement dans les années qui suivent la guerre »⁷⁵.

Raoul Girardet rappelle à bon escient que la première fonction mythique est « une fonction de restructuration mentale ». Le mythe est donc une parole fondatrice d'identité ; sa véritable particularité étant le divorce entre l'adhésion au récit et le contenu manifestement fictif. Le problème de la croyance au mythe dans les périodes critiques, qu'il est

⁷² Rainer HUDEMANN, "Occupation", dans Jacques LEENHARDT et Robert PITCHT (éd.), *Au jardin des malentendus*, op. cit., p. 149.

⁷³ Rainer HUDEMANN, *ibid*, p. 150.

⁷⁴ Alfred GROSSER, *Les identités difficiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p. 62.

⁷⁵ François ROTH, *La guerre de 1870*, op. cit., p. 669.

légitime de soulever⁷⁶ puisque c'est là que s'affirment avec le plus de netteté les mythes politiques⁷⁷, est quasiment inexistant chez celui qui apprend à penser car il ne peut mettre en doute au départ ce qui est mise en place de la pensée. S'y ajoute le rôle essentiel de cohésion collective que joue la présence et la crainte de l'autre, l'image du barbare rôdant aux portes de la cité⁷⁸. Après 1870, il y avait peut être même intérêt à faciliter la mythification d'un thème potentiellement vecteur d'unité nationale. Dans ce cas chacun était volontairement dupe d'un thème de propagande, et l'on est en droit de se demander si le mythe de l'Alsace-Lorraine ne fut pas un des moteurs de la construction de la France républicaine.

La diffusion de cette mémoire mythifiée est une facette qu'il convient également d'aborder. Albert Bourzac, dans *les Athlètes de la République*, estime que « le mythe de l'Alsace-Lorraine va se développer, mythe peu en accord avec la réalité, propagé par la bourgeoisie alsacienne »⁷⁹. Il est cependant imprudent d'attribuer uniquement à la bourgeoisie alsacienne le mérite ou la responsabilité de cette diffusion. 113 000 émigrants, loin d'appartenir tous à la bourgeoisie, suffisaient-ils à propager dans l'ensemble du pays et avec une telle résonance un mythe certes remarquablement disposé à occuper un destin national ? La place et le rôle de l'État apparaissent autrement important. François Roth remarque que « le mot revanche est exclu du vocabulaire officiel sans cesser d'être sous-jacent »⁸⁰ ; il est pourtant fort improbable, vu les relations intimes qui existaient entre le régime et ce thème porteur, qu'il n'y ait pas eu, un moment donné, une volonté politique en faveur de sa diffusion. Bien au-delà d'un simple vecteur de souvenir, le thème Alsace-Lorraine qui a alors été construit avait, sans doute, des objectifs profondément politiques, qui, tout en dépassant l'Alsace-Lorraine elle-même, lui accordaient cependant et logiquement une place fondamentale. L'avis d'Eugen Weber sur Lavis et ses livres va dans le même sens : « j'ai l'impression que le patriotisme qu'ils défendaient plaçait l'intégration nationale au-dessus de tout, et que la revanche ne venait qu'après. (...) "Des enfants bien éduqués feront des citoyens sages. Ils feront aussi de bons soldats". Notez l'ordre des choses. (...) Les résultats sur le plan de la cohésion nationale furent très importants, comme la guerre de 1914

⁷⁶ Question philosophique abordée, entre autres, par Paul VEYNES, *Les grecs ont-ils cru à leurs mythes ?*, Paris, Seuil, 1992.

⁷⁷ Raoul GIRARDET, *Mythes et mythologies politiques*, op. cit., pp. 178 et 180.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 186.

⁷⁹ Pierre ARNAUD (sous la direction de), *Les athlètes de la République*, op. cit., p. 43.

⁸⁰ François ROTH, op. cit., p. 630.

allait le montrer »⁸¹. Au-delà des optants, et avec des moyens autrement considérables, l'État a fortement contribué à l'élaboration et à la diffusion du thème Alsace-Lorraine. La mémoire collective qui se développe a ainsi une sensibilité très officielle. Les optants et l'État ont oeuvré dans la même direction, parfois en associant leurs démarches. Il en résulte que la mémoire historique, produite par l'État, est très similaire à la mémoire collective produite par les optants et différents médias. La mémoire d'un groupe, d'une région, est ainsi assimilée, voire identifiée, à celle de la communauté nationale. L'Alsace-Lorraine devient par la même une composante essentielle de la mémoire collective nationale républicaine.

Ainsi, « l'État-nation se mue en une communauté mythique » et il n'y a plus séparation entre l'État, lieu de la loi, et la nation, lieu de l'affect⁸². Cette démarche contribue à expliquer la place considérable que cette mémoire mythifiée a pris durant ces années, et donc les traces que celle-ci a laissé dans la conscience et l'inconscient collectif des Français. L'Alsace-Lorraine n'est évidemment qu'une partie de cet édifice. Mais une partie particulièrement visible durant de longues années.

- Évolution chronologique du thème Alsace-Lorraine

Il est en effet important de s'attarder sur l'évolution chronologique de cette mémoire collective mythifiée. À propos du sentiment revanchard, qui n'est qu'un aspect de ce thème, l'historiographie traditionnelle souligne son reflux à partir de 1889/1890, ce qui correspond à la fin de l'aventure boulangiste, et remarque son réveil à partir de 1905. Bertrand Joly, dans l'article le plus récent sur ce sujet, propose une chronologie plus précise mais qui ne remet pas fondamentalement en cause la coupure des années 1890. Il constate que dès les années 1882-1886 il n'y a plus d'effervescence revancharde, mais que celle-ci reprend en 1886-1887. Il date la période de détente de 1888 à 1905, et suit Eugen Weber dans la nuance de la reprise revancharde : simplement 1905-1906, avant le renouveau nationaliste de 1911-1914⁸³.

Sur le plan du thème Alsace-Lorraine, qui est plus général que la Revanche, on retrouve une importante présence jusque vers 1890. « Il est de fait que, dans la presse, dans la chanson, dans le roman, l'Alsace et la

⁸¹ Eugen WEBER, *op. cit.*, pp. 484-485.

⁸² Edgar MORIN, *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard, 1987, p. 54.

⁸³ Bertrand JOLY, *op. cit.*, pp. 341 à 346, et Eugen WEBER, "Le renouveau nationaliste en France et le glissement vers la droite 1905-1914", *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, avril-juin 1958, pp. 114-128.

Lorraine se trouvent, aux environs de 1885, beaucoup plus fréquemment évoquées qu'au lendemain du traité de Francfort »⁸⁴. François Roth évoque pour la littérature un cycle alsacien-lorrain qui, selon lui, « débute immédiatement après la guerre, puis vient un temps d'oubli ; enfin, il se régénère après 1905 »⁸⁵.

Après 1885 un essoufflement certain apparaît, notamment dans les milieux officiels. La chute de Ferry, cette même année, marque le début de ce processus. « À l'arrière-plan de la coalition qui se noue contre Ferry et où s'engouffrent les adversaires de la laïcité, ceux des expéditions militaires lointaines et les mécontents de tout bord, se profile l'idée que la malheureuse Alsace-Lorraine a été sacrifiée. Pis encore, "la défense de la ligne bleue des Vosges" aurait été négligée »⁸⁶. Ces idées développées par Clemenceau en particulier feront mouche. Le mouvement boulangiste, qui débute en 1886, utilisera à son profit cette argumentation.

De 1885 à 1890, on assiste à une profonde modification du nationalisme français qui, comme l'a démontré René Rémond, de thème situé à gauche de l'échiquier politique est approprié par la droite⁸⁷. En face - et en opposition - au patriotisme républicain qui s'est développé depuis 1871, ou, selon l'expression de Zeev Sternhell, le nationalisme libéral, se développe un autre nationalisme, résolument national, le nationalisme des nationalistes. L'idée d'abandon ou tout au moins de rupture dans la politique française autour de 1885 est généralement fondée sur ce basculement du nationalisme et sur le fait que le thème de la Revanche passe, en quelques années, des milieux gouvernementaux à la droite nationaliste. En effet, « le patriotisme de la Revanche est retourné par certains contre les institutions en place ; c'est au nom des intérêts suprêmes de la patrie que se trouve mis en cause l'ordre politique établi »⁸⁸. Le général Boulanger se fait le héraut de cette trahison républicaine et, malgré sa présence éphémère sur la scène politique, marque de sa personnalité cette coupure essentielle dans le nationalisme français. Il est cependant trop simple de déduire de ces quelques années un abandon officiel pur et simple du thème de la Revanche et surtout du mythe construit autour de l'Alsace-Lorraine. Abandon qui d'ailleurs n'en est pas un car il y a bien longtemps que la Revanche est un thème purement rhétorique, personne ne voulant véritablement engager de conflit avec l'Allemagne. Le

⁸⁴ Raoul GIRARDET, *L'idée coloniale en France*, Paris, La Table Ronde, 1972, p. 103.

⁸⁵ François ROTH, *op. cit.*, p. 673.

⁸⁶ François ROTH, *ibid.*, p. 633.

⁸⁷ René RÉMOND, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982, p. 150.

⁸⁸ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, *op. cit.*, p. 130.

désengagement de l'État est néanmoins avéré ; il refuse désormais d'assumer le rôle de vecteur prioritaire de l'idée de Revanche. L'attention officielle est ailleurs, outre-mer. Il est vrai que comparée aux colonies, la Revanche est incontestablement un objectif frustrant, car non-réalisable à court terme. En conséquence, on peut supposer que son côté mobilisateur peut, lui aussi, n'être efficace que sur une courte durée.

Cette rupture de 1885-1890 est aussi marquée dans l'opinion publique. Après « la déconfiture du boulangisme, l'idée de revanche reflue, l'immense majorité des Français s'en détourne »⁸⁹. Laurence Turetti, commentant une enquête des préfets de 1887 sur une « immigration éventuelle d'Alsace-Lorraine », remarque que « domine une certaine indifférence vis-à-vis du sort des Alsaciens malgré la solidarité évidente de certaines régions mais liée à des similitudes religieuses »⁹⁰. Eugen Weber rapporte qu'une enquête menée parmi des recrues en 1906, révéla que 36% de ceux-ci « ignoraient que la France avait été vaincue en 1870 », et qu'à peine la moitié « avaient entendu parler de l'annexion de l'Alsace-Lorraine »⁹¹. Ces deux enquêtes se rejoignent donc dans l'idée d'une certaine indifférence des terroirs par rapport au sort de l'Alsace-Lorraine. Pour Stéphane Audoin-Rouzeau « il est indiscutable que les instituteurs de la seconde génération, au tournant du siècle, avait abandonné tout patriotisme guerrier »⁹². Claude Digeon constate pour sa part que la question d'Alsace-Lorraine et la Revanche sont moins présentes en fin de siècle⁹³. Même à l'école, on remarque une relative désaffection pour les thèmes patriotiques ; les chants guerriers, par exemple, se font plus rares. Il est enfin symptomatique de relever la parution en 1891 d'un des rares pamphlets contre l'Alsace-Lorraine. *Le joujou patriotisme* de Rémy de Gourmont dénonce avec virulence le conditionnement patriotique du pays et des jeunes en particulier ; Jean-Pierre Rioux note que l'on peut y percevoir les refus et les espoirs de la nouvelle génération⁹⁴.

De là à conclure que l'Alsace-Lorraine est partout négligée, que le mythe qui l'entoure n'est plus diffusé, que la mémoire collective à son sujet n'existe plus véritablement, il y a bien plus qu'un simple pas à franchir. Il faut immédiatement nuancer et signaler que cette évolution n'est pas

⁸⁹ François ROTH, *op. cit.*, p. 636.

⁹⁰ Laurence TURETTI, *op. cit.*, p. 85.

⁹¹ Eugen WEBER, *La fin des terroirs*, *op. cit.*, p. 166.

⁹² Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants 1914-1918, essai d'histoire culturelle*, Paris, A. Colin, 1993, p. 28.

⁹³ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 452.

⁹⁴ Rémy de GOURMONT, *Le joujou patriotisme*, Paris, J.J. Pauvert, 1967 (1ère éd. 1891 dans *Mercure de France*), introduction et note de Jean-Pierre Rioux. Introduction, p. 52.

générale⁹⁵. Raoul Girardet précise qu'à « la fin du XIXe siècle, l'Alsace-Lorraine reste présente à l'école, dans les recueils de lecture et dans les manuels d'histoire », également « dans les articles, les enquêtes et les récits de voyages que lui consacre toujours assez fréquemment la presse de toutes tendances ». Enfin le souvenir de ces provinces reste d'actualité « surtout dans les milieux des réfugiés, répandus sur l'ensemble du territoire et dont le rôle n'est nullement négligeable dans la vie nationale »⁹⁶. L'école, les familles, et l'armée continuent de diffuser le souvenir de l'Alsace et de la Lorraine. Surtout, les différentes actions officielles résolument patriotiques initiées lors de la première décennie républicaine, par exemple en direction des écoles primaires, ne sont pas arrêtées du jour au lendemain. L'élan donné conserve une certaine vitesse acquise, désormais propre. Antoine Prost remarque que si l'éducation perd son allure belliqueuse, elle reste massivement patriotique.

Une deuxième nuance peut être apportée avec le fait que si les idées de Revanche et les évocations des provinces perdues sont plus rares de la part des milieux officiels, celles-ci vont être reprises par les nationalistes, Déroulède, Barrès et Maurras en tête. De 1890 à 1905, ces thèmes deviennent de plus en plus ceux de l'opposition nationaliste, et même si l'impact semble moindre, ils continuent d'être diffusés.

Enfin, si abandon il y a, il est de relativement courte durée. Dès le début du XXe siècle, « le souvenir des provinces perdues retrouve d'ailleurs un regain d'actualité : vers les murailles de Metz, vers la flèche de la cathédrale de Strasbourg, un moment à demi oubliées, se porte un nouvel élan de sensibilité. Une nouvelle génération apparaît qui se dit avide d'action, éprise de discipline collective, de vie âpre et violente »⁹⁷. Après 1905 et la reprise des tensions franco-allemandes, l'Alsace-Lorraine revient progressivement au premier plan. Le plus fort du regain étant situé après 1911. Mais, de la création en 1907 d'un comité *Vers l'Alsace*, dont Raymond Poincaré est membre, à la popularité des idées de la droite nationaliste dans l'opinion, force est de reconnaître que la ligne bleue des Vosges redevient un vrai centre d'intérêt. En 1914, ce sont bien les intellectuels nationalistes qui sont « en harmonie avec une large part du corps civique »⁹⁸.

⁹⁵ Mona OZOUF, *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 1984, p. 198.

⁹⁶ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, op. cit., p. 237.

⁹⁷ *Ibid*, p. 19.

⁹⁸ Pascal ORY - Jean-François SIRINELLI, *Les intellectuels en France, de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, A. Colin, 1986, p. 59.

La rupture des années 1885-1890 dans la diffusion des idées de Revanche et les allusions à l'Alsace-Lorraine est unanimement reconnue, tout comme le fait que ces thèmes conservent néanmoins une certaine actualité, qu'ils sont encore véhiculés par certains milieux, bref qu'ils ne disparaissent pas de la société française en cette fin de XIXe siècle. Cette prise de position en nuance est révélatrice de la difficulté qu'il y a à proposer une évolution des idées de Revanche ou d'Alsace-Lorraine de 1885 aux années qui précèdent la guerre. Les précisions de Bertrand Joly sont certes fort utiles, mais elles ne concernent que l'idée de Revanche qui n'est qu'une partie du thème Alsace-Lorraine. La rupture de 1885 elle-même n'est pas évidente à interpréter. Il s'agit certes d'une rupture politique avec un relatif abandon de certains thèmes par les milieux officiels. L'objectif de la République est alors clairement affiché : l'expansion coloniale. Pourtant il est impossible d'affirmer que la Revanche ou l'Alsace-Lorraine disparaissent complètement des discours officiels ou de l'école primaire. D'un autre côté, s'agit-il des mêmes idées qui sont utilisées par la droite nationaliste, recouvrent-elle la même réalité ? Les nationalistes reprennent-ils simplement ce que les milieux républicains ont plus ou moins abandonné, ou créent-ils un nouveau discours sur ce support particulièrement porteur ?

- Le sens des mots

La réponse à ces questions se trouve avant tout dans des précisions de vocabulaire et de champ lexical. Il convient de clarifier les différents termes évoqués, de les définir pour mieux cerner ce qu'ils recouvrent. En effet, les mots de *Revanche*, de *défaite*, de *question d'Alsace-Lorraine* ou simplement d'*Alsace-Lorraine* ne sont pas synonymes. Les utiliser de façons interchangeables aboutit à une impasse. Ils regroupent en fait des réalités et des utilisations différentes. Ainsi, il est nécessaire d'opposer l'utilisation temporaire et limitée de certains thèmes - *défaite* et *Revanche* - à une présence importante d'un autre, celui d'*Alsace-Lorraine*⁹⁹.

La *Revanche* est sans doute l'expression la plus utile à définir. Raoul Girardet pense que l'histoire de cette idée est décisive dans l'évolution morale de la France contemporaine¹⁰⁰. Bertrand Joly situe l'origine du mot à

⁹⁹ Raoul GIRARDET, dans *Le nationalisme français*, *op. cit.*, distingue à l'intérieur de son premier chapitre "les provinces perdues" de "la déesse Revanche". Dans son chapitre 5, il fait également une partie sur "cette inexorable question d'Alsace-Lorraine". Il me semble cependant qu'il ne précise pas particulièrement cette distinction de termes.

¹⁰⁰ Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine*, *op. cit.*, p. 203.

une prédiction de Victor Hugo en novembre 1870¹⁰¹. Sa signification est complexe. Zeev Sternhell reconnaît qu'il « serait bien difficile de fournir une définition raisonnable du sentiment réel des Français à l'égard de la revanche : certes, le désir de voir les deux provinces rendues à la France était général, mais il ne semble pas que la majorité des Français ait eu l'intention de se battre pour les reconquérir. La revanche était surtout un mythe, mais l'opinion publique désirait que ce mythe fût entretenu ou que l'on fit au moins mine de se préparer à la reconquête. C'est pourquoi, si dans la majorité, ils ne désiraient pas un nouvel affrontement armé avec l'Allemagne, les Français se refusaient à entériner un état de fait qui consacrait l'humiliation du pays »¹⁰².

Ce terme ne peut donc pas être pris dans un sens littéral. La Revanche effective, militaire, a-t-elle d'ailleurs été un moment à l'ordre du jour dans les milieux officiels ? Il s'agit essentiellement d'un thème rhétorique, certes porteur, mais dont personne n'est dupe.

Cette idée de Revanche, jusqu'en 1885, fait l'unanimité dans la société, et se trouve véritablement portée par les milieux officiels et notamment l'école primaire. « La Revanche est au coeur du patriotisme d'après 1871 »¹⁰³. La rupture qui survient ne se limite pas à un abandon pur et simple de cette idée. Si elle apparaît comme nettement moins revendiquée dans les milieux officiels, elle devient par contre une idée importante de l'idéologie de la droite nationaliste. Ce thème connaît donc une réelle évolution dans le champ politique ; il « est retourné, redressé contre les institutions politiques existantes »¹⁰⁴. François Roth signale par exemple qu'en plein courant boulangiste, en juillet 1887, « une foule immense, pacifique et patriote, acclame Boulanger et bloque le départ [de son] train. C'est l'un des jours où à Paris s'est le plus nettement manifestée l'aspiration à la revanche »¹⁰⁵.

La droite nationaliste s'approprie cette idée et cela semble bien arranger la République. En effet, « jamais la revanche n'a été une politique : elle aurait débouché sur une nouvelle guerre. (...) [Elle] est restée une aspiration sentimentale, affective, irrationnelle, un cri du coeur »¹⁰⁶. Même au sein de la droite nationaliste, des nuances sont à

¹⁰¹ Bertrand JOLY, *Déroulède*, op. cit., p. 325. Il cite la phrase de Victor Hugo : « il y aura une revanche dans 4 ou 5 ans ». L'auteur fait également référence au discours de Gambetta sur la tombe de Küss.

¹⁰² Zeev STERNHELL, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, op. cit., p. 95.

¹⁰³ Jean-Pierre RIOUX, introduction à Rémy de GOURMONT, *Le joujou patriotisme*, op. cit., p. 32.

¹⁰⁴ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, op. cit., p. 16.

¹⁰⁵ François ROTH, op. cit., pp. 635-636.

¹⁰⁶ *Ibid*, p. 636.

apporter. Pour Bertrand Joly « il faut en finir avec la légende associant boulangisme et nationalisme à l'idée de revanche ». L'expression de "nationalisme revanchard" est erronée, et les vrais revanchards sont une denrée rare, même à droite¹⁰⁷.

Dans le cas de ce thème précis, la rupture de 1885 est réelle. Il n'y a pas continuité de l'idée de Revanche de 1871 à 1914 dans l'ensemble de la société française. Globalement acceptée durant quinze ans, elle est ensuite localisée politiquement. Bien qu'elle retrouve une certaine unanimité avant guerre, elle ne peut être considérée comme une permanence globalement admise sur 43 ans. Ce thème est donc essentiellement politique et subit, dès lors, les conséquences de cette situation. Il semble de surcroît essentiellement fonctionner dans un jeu de miroir franco-allemand¹⁰⁸. L'apaisement des relations entre les deux pays tend ainsi à le désamorcer. Enfin, et l'argument n'est pas négligeable, même pour les nationalistes « le thème de la revanche ne semble pas être excessivement "payant" : Barrès ne le développe pratiquement pas. Celui de l'Alsace-Lorraine, par contre, occupe une place modeste assurément, mais constante dans sa campagne boulangiste. Oeuvrer pour le retour de l'Alsace-Lorraine est pour Barrès un "devoir sacré" »¹⁰⁹.

La *défaite* évoque en premier lieu, et dans les années qui la suivent, l'idée d'affaiblissement de la France et de sa nécessaire régénération. Pour les républicains célèbres, Michelet, Sand, Renan ou Quinet, la défaite est « une ardente redécouverte de l'idée nationale, un retour passionné au patriotisme »¹¹⁰. Elle recouvre également un sentiment germanophobe. Si ce dernier tend à perdurer, le thème de la défaite s'atténue progressivement, et « l'humiliation s'estompe »¹¹¹. L'expression a cependant tendance à être reprise par la droite nationaliste, et donc à évoluer politiquement. Sa durée semble pourtant relativement limitée, et dès la fin du siècle elle n'est plus véritablement évoquée pour elle-même mais plutôt pour ce qu'elle induit. Claude Digeon remarque que la défaite a provoqué « un mouvement sentimental et idéologique très puissant » ; partant de là, « les Français n'oublient pas le sort de l'Alsace et de la Lorraine »¹¹². Le thème de la défaite ne constitue donc pas une véritable permanence de 1871 à 1914, mais

¹⁰⁷ Bertrand JOLY, *op. cit.*, pp. 335 et 340.

¹⁰⁸ François ROTH, *op. cit.*, p. 630.

¹⁰⁹ Zeev STREHNELL, *op. cit.*, p. 220.

¹¹⁰ Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine 1815-1939*, *op. cit.*, p. 167.

¹¹¹ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 66.

¹¹² *Ibid*, p. 292.

il reste sur l'ensemble de cette période une référence implicite d'évocation des provinces perdues.

La *question d'Alsace-Lorraine* évoque le contentieux qui existe entre la France et l'Allemagne à propos des régions annexées. Contentieux juridique, où les Français, Lavisse en tête, rappellent « le principe fondamental du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sur lequel repose la revendication française et associe la cause de la France en Alsace à celle de la Liberté et des Droits de l'Homme »¹¹³. L'annexion de l'Alsace-Lorraine, dans le cadre de ce thème, est reconnue comme une injustice, avec cependant un ton et un accent différents selon qu'il s'agisse des républicains ou des nationalistes.

Le terme réapparaît lors de certaines conjonctures, de façon récurrente à partir de 1905 et surtout 1911. Sur le fond, il y a une adhésion assez générale que la coupure de 1885 a peu perturbée. Évoquant ce problème pour 1914 et la façon dont les différentes forces politiques le perçoivent, Jean-Jacques Becker souligne que « la question d'Alsace-Lorraine restait donc d'un grand poids parce qu'elle permettait aux uns de refuser tout accommodement et rendait difficile aux autres d'en trouver les chemins »¹¹⁴. Ainsi, la question d'Alsace-Lorraine, durant tout cet entre-deux-guerres, recueille une forte adhésion, mais n'est pas évoquée de façon continue.

C'est par contre le cas de l'*Alsace-Lorraine*. Il s'agit certes du terme à la fois le plus général et le plus allusif. Il regroupe au départ les trois autres, puisqu'évoquer la *Revanche*, la *défaite*, ou la *question d'Alsace-Lorraine*, c'est naturellement parler de l'Alsace-Lorraine. Mais il ne se limite pas à l'addition de ceux-ci. Il a une substance qui lui est propre et qui est davantage fondée sur le domaine de l'allusion, voire de l'implicite. Girardet remarque que c'est « autour de l'Alsace et de la Lorraine que [s'est] cristallisé, dans les premières années de la Troisième République et une fois passé le premier choc de la défaite, le sursaut d'un patriotisme que nul, apparemment, ne songe encore à contester ou à nuancer ». Puis, le drame de ces provinces, l'exode, les souffrances des réfugiés, « ces thèmes sont inlassablement repris par l'imagerie et la chanson populaire. Le folklore alsacien et lorrain conquiert une place dominante dans la mythologie

¹¹³ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, op. cit., p. 238.

¹¹⁴ Jean-Jacques BECKER, *1914 : Comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, presses de la FNPS, 1977, p. 61.

nationale. Toutes les expressions du nationalisme français vont désormais être marquées, directement ou indirectement, par un certain type "d'irrégentisme", entièrement nouveau dans notre histoire, mais que ni le renouvellement des générations, ni la violence des conflits intérieurs ne parviendront, jusqu'en 1914, à effacer totalement des esprits ni des coeurs »¹¹⁵. Pour Jean-Jacques Becker, « en réalité, l'Alsace est considérée non comme un sujet, mais comme un objet, comme un "bien français" »¹¹⁶. En fait, au-delà des nombreuses allusions directes, il faut ajouter l'importance de l'implicite, des non-dits, des associations d'idées, qui, sur l'Alsace-Lorraine, pullulent. La fameuse carte accrochée au mur, avec la célèbre tache noire qu'il n'est pas besoin d'expliquer, est un leitmotiv. Les illustrations des manuels scolaires sont souvent révélatrices : une innocente sculpture de Bartholdi ne se transforme-t-elle pas en de la propagande lorsqu'il s'agit du *Lion de Belfort*¹¹⁷. Et que dire de la portée symbolique du Tour de France cycliste qui, de 1906 à 1909, fait un crochet par Metz, ville allemande. Sur le thème Alsace-Lorraine, il y a, de 1870 à 1914, une continuité visible. Le discours scolaire peut bien se pacifier, le support pédagogique reste souvent l'Alsace-Lorraine. La coupure de 1885 est ici d'un intérêt bien faible. Les milieux officiels tempèrent certes leurs allusions à ce thème, mais elles continuent d'exister ; mieux même, elles sont reprises et amplifiées par une droite nationaliste qui a parfois tendance à limiter l'Alsace-Lorraine à la Revanche, ce qui reste une façon d'aborder le thème *Alsace-Lorraine*.

Si la *Revanche* et la *défaite* sont des termes marqués politiquement, la *question d'Alsace-Lorraine* et surtout l'*Alsace-Lorraine* sont, au contraire des thèmes ouverts. L'Alsace-Lorraine a une véritable connotation civique, partie intégrante de la culture républicaine de la période. C'est un sujet générique qui appartient à un contexte franco-français et dont la cohérence tout au long de ces années est réelle. L'étude des principaux vecteurs de transmission de ce thème le démontrera.

Enfin, et ce n'est pas le plus négligeable, l'Alsace-Lorraine est, à plusieurs niveaux, un thème transversal. Politiquement tout d'abord, car il est présent sur tout l'échiquier politique, de la gauche à la droite, de l'armée au clergé, et cela sur deux générations au moins : celle de la défaite - 20 ans

¹¹⁵ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, op. cit., p. 38.

¹¹⁶ Jean-Jacques BECKER, op. cit., p. 59.

¹¹⁷ A. RAMBAUD, *Petite histoire de la civilisation française, depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, Colin, 1890, p. 287.

vers 1870 - et celle qui a subi l'enseignement de la défaite - 20 ans vers 1890 -. Au-delà même d'être un thème transversal politiquement, il appartient à la fois au clivage gauche-droite et à la recomposition de la droite par rapport à une gauche qui est accusée d'avoir menti.

Elle est également un thème transversal sur le plan idéologique : présent aussi bien dans la définition du régime par les républicains - ce fameux nationalisme libéral -, qu'au coeur même de la définition de la droite nationaliste et du nationalisme intégral. L'Alsace-Lorraine se situe en fait à la convergence du patriotisme républicain de Gambetta et de Ferry et du nationalisme de Barrès et de Maurras. Elle contribue en partie à expliquer que l'identité de la nation en France se localise aussi bien dans l'idée des droits de l'Homme - l'injustice de l'annexion, sans demander l'avis des populations - que dans celle de la terre et des morts - l'attachement charnel au territoire -. Dans ce sens, l'Alsace-Lorraine a même tendance, d'une certaine manière, à permettre la synthèse des deux nationalismes : le jacobin qui se situe dans une perspective politique et ouverte sur l'avenir, et le romantique qui est lui tourné vers le passé et la culture¹¹⁸.

Ce thème est finalement une vraie constante nationale, un thème commun de la société française, avec des adhésions de nature différente, selon les personnes, le contexte, et les objectifs, mais des adhésions effectives et continues. La présence de l'Alsace-Lorraine aussi bien dans le discours des institutions que dans celui de l'opposition nationaliste fait d'elle un support remarquablement efficace.

Dès lors, pourquoi ne pas accepter l'Alsace-Lorraine, de 1871 à 1918, comme un thème national, par volonté mais aussi par nécessité. L'aspect de folklore régional ou de petite patrie, dans le cadre d'une vision française de cette région, est vraiment négligeable par rapport à l'utilisation et à la diffusion nationale de ce thème et de ce qu'il recouvre. Ces différentes permanences sont certes orientées en rapport au traumatisme de base qui est à la fois la défaite, l'annexion, l'Allemagne, mais aussi l'injustice, le souvenir, le travail de la mémoire autour d'un thème efficace et rapidement mythifié. L'investissement et la diffusion officiels qu'a de surcroît connus cette mémoire collective n'a fait qu'amplifier son extension. Enfin, le fait que l'Alsace-Lorraine soit une composante de la culture civique qui est alors créée, contribue à expliquer l'idée de sa permanence au-delà des périodes de désaffection.

¹¹⁸ Thomas NIPPERDEY, *op. cit.*, p. 163.

Il faut certes nuancer et constater que l'Alsace-Lorraine est davantage un thème urbain¹¹⁹. Raoul Girardet le remarque : « ce sont les villes républicaines qui, en février 1871, ont voté pour la continuation de la lutte », et il soupçonne que l'unanimité par rapport à l'idée de Revanche soit plus prononcée « dans le public urbain que dans les sociétés rurales »¹²⁰. Ceci dit, le thème Alsace-Lorraine constitue une véritable permanence de 1871 à 1918. S'y référer donne un sens à un discours, une image ou une statue. Cela induit un raisonnement, enclenche une certaine logique de réflexion. Il y a une véritable logique dans l'idée d'Alsace-Lorraine, qui peut être assimilée, si on s'en tient à la définition d'Hannah Arendt, à une idéologie¹²¹. Celle-ci n'implique pas nécessairement la Revanche, elle peut simplement y conduire. Surtout, cette idéologie fondée sur le thème Alsace-Lorraine peut apparaître comme l'évolution logique de la volonté de Revanche, l'adaptation obligatoire d'une idée dangereuse et trop radicale pour durer et se propager efficacement dans le temps. Jean-Jacques Becker remarque que « la question d'Alsace-Lorraine maintenait une atmosphère plus ambiguë. Le refus de faire la guerre pour les provinces perdues était général, de sorte que la question était assoupie ; mais elle subsistait en demi-teinte. Elle n'alimentait plus le nationalisme d'un flux puissant, mais elle était encore capable d'empêcher les courants pacifistes et internationalistes de se développer pleinement »¹²². Même constat du côté allemand, avec l'ambassadeur allemand von Schoen en février 1914 qui explique, un rien optimiste : « la blessure de 1871 brûle encore dans tous les coeurs français, mais nul n'est disposé à risquer sa vie ou celle de son fils pour l'Alsace-Lorraine ; il faudrait créer toute une combinaison diplomatique qui offrirait des chances favorables ou même dépourvues de risques pour le succès d'un tel coup. Mais cela devient plus que jamais improbable »¹²³. Improbable, mais possible. L'éloignement encore relativement faible des événements de 1871 - 43 ans, soit à peine deux générations - aide à expliquer que le thème Alsace-Lorraine soit en 1914, encore lisible et efficace, au point de pouvoir être réactivé. Sa présence durant ces années dans des discours forts différents a contribué à sa survie.

¹¹⁹ Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine*, op. cit., p. 178.

¹²⁰ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, op. cit., p. 51.

¹²¹ Hannah ARENDT pose qu'une idéologie est la logique d'une idée.

¹²² Jean-Jacques BECKER, op. cit., p. 62.

¹²³ Jean-Jacques BECKER, *ibid.*, p. 62, cite une note de l'ambassadeur allemand von Schoen du 5 février 1914.

3. Les discours qui véhiculent le thème Alsace-Lorraine

Le thème Alsace-Lorraine, qui est une composante essentielle de la mémoire nationale républicaine construite de 1870 à 1914, a été véhiculé de façons diverses au travers de certains discours dont il constitue quelquefois une base importante. Certains sont particulièrement représentatifs.

- Le discours politique et colonial

L'Alsace-Lorraine est présente dans le discours politique, et notamment dans son extension coloniale. Cette référence est régulièrement réactivée dans la vie politique française de 1885 à la veille de la guerre. Que ce soit la chute de Ferry, l'épisode boulangiste de 1886 à 1889, ou l'affaire Dreyfus, tous ces événements sont indissociables de l'Alsace-Lorraine. Dans le cas de Boulanger, le surnom de "général revanche", même s'il peut ouvrir à discussion, est cependant une réalité¹²⁴. L'affaire Dreyfus reste sans doute l'exemple le plus évocateur. L'Affaire est l'aboutissement de la crise intellectuelle née de la défaite française¹²⁵, et se situe sur le terrain philosophique de la querelle d'Alsace-Lorraine¹²⁶. Georges Duby et Robert Mandrou y voient même « une épreuve de civisme incomparable » ; un civisme entretenu par l'école, par les bataillons scolaires, et où la foi républicaine a ses rites. Pour eux, « ce sens civique est un patriotisme, attaché aux gloires nationales (exaltées à l'école où l'histoire enseignée est résolument moralisante) et surtout à l'Alsace et la Lorraine, au lendemain de 1870, et encore jusqu'à la veille de la guerre de 1914 »¹²⁷.

À partir de 1905, suite aux tensions coloniales avec l'Allemagne au Maroc, le thème Alsace-Lorraine redevient progressivement un véritable thème d'actualité. Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que, dès le départ, la politique coloniale de la France est inséparable de l'Alsace-Lorraine. Ferry est soutenu par Bismarck sur ce sujet puisqu'il « s'agit aussi de détourner l'opinion française du souvenir des Provinces Perdues d'Alsace et de Lorraine, de lui faire définitivement accepter l'amputation du territoire, oublier le grand espoir de la Revanche. Car c'est sur les Vosges et

¹²⁴ François ROTH, *op. cit.*, p. 634.

¹²⁵ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 390.

¹²⁶ Alain FINKIELKRAUT, *La défaite de la pensée, op. cit.*, p. 68.

¹²⁷ Georges DUBY - Robert MANDROU, *Histoire de la civilisation française*, tome II, Paris, A. Colin, 1958, pp. 250-251.

sur le Rhin que continue à se jouer le destin national ; c'est en Europe que se situent toujours pour la France les conditions de la grandeur et de la puissance. Consciemment ou inconsciemment la politique d'expansion coloniale fait le jeu de l'Allemagne : c'est assez pour la condamner »¹²⁸. C'est ce que fera Clemenceau dans son discours du 31 juillet 1885. Déroulède reprendra ces mêmes arguments, avec un sens particulièrement aigu de la formule. Comparant l'Alsace-Lorraine aux colonies, il constate : « j'ai perdu deux soeurs, et vous m'offrez 20 domestiques »¹²⁹. Pour une France ébranlée par la défaite de 1870, l'expansion coloniale doit constituer une compensation à la perte de l'Alsace-Lorraine et permettre au pays de maintenir son rang de grande puissance¹³⁰. Le développement d'un impérialisme colonial français doit être largement rattaché aux réactions suscitées par la défaite, aux conséquences morales de la grande tragédie de 1871¹³¹. Ce lien, pédagogique dans un certain sens, peut aussi être relevé dans des manuels scolaires, par exemple *Les enfants de Marcel* de G. Bruno, paru en 1887. Raoul Girardet commente : « c'est dans l'action colonisatrice et non dans le triomphe de la Revanche que se clôt, pour la famille du sergent Marcel, le drame de la défaite et celui de l'exode : implicitement mais en toute clarté, la naissance d'une "nouvelle France" au-delà de la Méditerranée apparaît bien ici comme une "réparation", comme une "compensation" à l'amputation du territoire »¹³².

Le rapport colonies/Alsace-Lorraine peut enfin se remarquer avec le basculement de l'image idéale du soldat. Incarnée incontestablement par le soldat sur la ligne bleue des Vosges durant les 20 ou 25 années qui suivent la défaite, cette image idéale devient, vers la fin du siècle, notamment avec la personnalité de Lyautey - lorrain, né à Nancy en 1854 -, celle du soldat colonial, civilisateur et pacificateur¹³³.

Rien d'étonnant alors, lorsque resurgissent les premières tensions coloniales, de voir apparaître le thème Alsace-Lorraine en filigrane. Ainsi les deux nationalismes qui s'étaient opposés sur ce problème - « un nationalisme d'expansion mondiale et un nationalisme de rétraction continentale »¹³⁴ -, se réconcilient grâce à ces nouveaux contentieux franco-

¹²⁸ Raoul GIRARDET, *L'idée coloniale en France*, Paris, La Table Ronde, 1972, p. 96.

¹²⁹ Raoul GIRARDET, *ibid.*, p. 103.

¹³⁰ Guy PEDRONCINI (sous la direction de), *Histoire militaire de la France*, *op. cit.*, p. 121.

¹³¹ Raoul GIRARDET, *L'idée coloniale en France*, *op. cit.*, p. 106.

¹³² *Ibid.*, pp. 105-106.

¹³³ Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine*, *op. cit.*, p. 304.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 102.

allemands, au point que Barrès lui-même se rallie à la politique coloniale en 1911.

Que ce soit au travers des aspects de politique intérieure - et pas les moindres - ou comme fil conducteur de la politique coloniale, le thème Alsace-Lorraine semble avoir connu une véritable continuité dans le discours politique français.

- Le discours affectif

Le thème Alsace-Lorraine est également présent dans un discours affectif, dont le fondement peut être culturel et historique, comme l'exemple de Jeanne d'Arc l'illustre bien.

La défaite et la perte de l'Alsace et de la Lorraine ont profondément heurté la sensibilité française et provoqué des réactions affectives négatives : angoisse, conscience de la diminution, inquiétude de la décadence, hantise de la dissolution¹³⁵. Ces événements se situent davantage, tout au moins pour leurs conséquences, sur le plan de l'affect que sur celui de la raison. La « discrète nostalgie »¹³⁶ qui enveloppe l'Alsace et la Lorraine est un élément récurrent et général de 1871 à 1914 qu'il faut relier au doute qui habite la société française. Le développement dans cette période de l'intérêt pour Jeanne d'Arc est caractéristique de l'affectivité générée par l'annexion ; l'analogie historique pouvant, dans ce cas précis, facilement fonctionner.

Si Michelet, déjà, fait de Jeanne d'Arc « le plus merveilleux événement de l'histoire de France »¹³⁷, l'attention pour cette dernière n'est réapparue qu'avec la Restauration et la publication des actes des procès par Quicherat (entre 1841 et 1849). Bien que la proposition de canonisation par Dupanloup date de 1868, et que l'intérêt romantique pour le Moyen Âge est important au XIXe siècle, c'est la défaite et l'annexion de l'Alsace-Lorraine qui ont ravivé l'intérêt porté à la « libératrice » de la France. Gerd Krumeich assure que c'est « l'ébranlement politique et social provoqué par la défaite, ressentie à tous les niveaux comme une catastrophe, [qui] transforma le souvenir de l'héroïne qui avait sauvé la France en représentation émotionnelle de son image »¹³⁸. Jeanne d'Arc, « la bonne Lorraine », née française, est une réponse au déshonorant traité de Francfort par lequel la France a perdu ses provinces de l'Est¹³⁹. Le nombre de visiteurs à Domrémy

¹³⁵ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 431.

¹³⁶ François ROTH, *op. cit.*, p. 674.

¹³⁷ Gerd KRUMEICH, *Jeanne d'Arc à travers l'histoire*, Paris, A. Michel, 1993, p. 82.

¹³⁸ Gerd KRUMEICH, *ibid.*, p. 181.

¹³⁹ Jacques DELARUN, « Naissance d'une Sainte », *L'Histoire*, numéro spécial, « Jeanne d'Arc. Une passion

- qui s'appelle désormais la Pucelle - augmente à partir de 1878, et « des personnalités célèbres du monde de la culture et de la politique crurent trouver en Domrémy un nouveau lieu symbolique pour le patriotisme »¹⁴⁰. Jeanne est finalement l'objet d'une appropriation nationale après 1880¹⁴¹. Il faut cependant refuser une assimilation trop caricaturale entre le développement de l'importance pour Jeanne d'Arc et l'Alsace-Lorraine. On peut estimer que « l'idée de revanche n'a pas été le seul déclic de l'élargissement et de l'orientation nouvelle du culte de Jeanne d'Arc. Et ce n'est qu'au plus fort de la bipolarisation du "cléricalisme" et du "républicanisme", dans les années 1880 et 1890, que le culte de Jeanne devait être investi et utilisé par l'esprit revanchard »¹⁴². Avec l'affaire Thalamas (1904-1909)¹⁴³, la droite et l'action française s'attribuent l'image de Jeanne. Proposée par Joseph Fabre dès 1884, votée par le Parlement en 1894, reproposée par Barrès en décembre 1914, la fête de Jeanne d'Arc, "fête du patriotisme" à vocation unitaire, ne deviendra effectivement officielle qu'en juin 1920.

L'image de Jeanne d'Arc est donc plus ou moins associée à celle des provinces perdues. La simple évocation de Jeanne la Lorraine est sans doute suffisante, durant cet entre-deux-guerres, pour sous-entendre le thème Alsace-Lorraine.

- Le discours militaire et guerrier

L'Alsace-Lorraine est aussi présente dans un discours militaire et guerrier. La culture de guerre qui se développe rapidement après 1870 en est un des lieux les plus révélateurs.

défaite de 1871 et la perte de l'Alsace-Lorraine ont en effet largement ouvert la voie à une culture guerrière, dans laquelle le domaine de l'enfance est particulièrement visé, et où les héroïsmes juvéniles sont fréquents¹⁴⁴. Claude Digeon a ainsi mis en évidence que l'enfant est le personnage le plus employé dans les contes et romans sur 1870¹⁴⁵. L'enfant-héros est très souvent alsacien, l'action régulièrement en rapport avec les provinces

française", n° 210, mai 1997, p. 54.

¹⁴⁰ Gerd KRUMEICH, *op. cit.*, p. 183.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 84.

¹⁴² *Ibid.*, p. 186.

¹⁴³ Du nom d'un professeur d'histoire ayant insulté Jeanne d'Arc en 1904, suspendu, et qui retrouve finalement le droit d'enseigner. L'action française a profité de cette affaire pour lancer une polémique très virulente sur l'enseignement de l'histoire en France.

¹⁴⁴ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants 1914-1918*, *op. cit.*, p. 110.

¹⁴⁵ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 62.

perdues¹⁴⁶. La guerre de 1870 est ainsi l'étape décisive dans la cristallisation de ce phénomène ; l'image de l'enfant héroïque ne s'épanouit cependant que pleinement en 1914-1918¹⁴⁷.

Si la mise en place d'une culture de guerre, surtout à destination de l'enfance, est une constante chez les différents belligérants, ceci « est particulièrement vrai de la France, où le souvenir historique de 1870, puis l'invasion de 1914, donnent au patriotisme défensif et à la haine de l'envahisseur une force peut être inégalée ailleurs. (...) La culture de guerre française a véhiculé une violence spécifique de langage et d'images, à la fois plus insistante, plus fréquente et plus préoccupée de rabaisser l'ennemi »¹⁴⁸. Foi patriotique supérieure à la compréhension, ou thème du rachat par l'épreuve guerrière véhiculé par la littérature catholique ; toujours est-il que la France a particulièrement investi dans ce type de propagande.

Cette précocité dans l'apparition de la culture de guerre à l'usage de l'enfance montre également que la guerre est moins modernité que re-jeu du souvenir, qu'elle est moins création qu'exploitation, épanouissement et radicalisation d'une culture d'avant-guerre, voire, dans le cas français, d'entre-deux-guerres (1871-1914). Un univers culturel à destination de l'enfance a été assez largement renouvelé dans les vingt années précédant le conflit. Il a fourni le socle sur lequel s'est épanouie la culture de la Première Guerre mondiale¹⁴⁹. Au sein de ce processus, le thème Alsace-Lorraine est omniprésent. La spécificité française dans ce domaine ne fait qu'accréditer l'idée que les différentes applications de ce thème ont connu une utilisation constante de 1871 à 1914. Durant la guerre, ce emploi sera naturellement amplifiée, notamment au travers des jouets patriotiques et militaires, des images d'Épinal ou des héros tels que *Bécassine* ou *les pieds Nickelés*. L'Alsace-Lorraine est alors un support efficace et lisible.

« Le stéréotype de l'enfant-héros en 1914-1918, loin d'être une innovation de la "culture de guerre" du premier conflit mondial, pousse au contraire de profondes racines dans cette "éthique héroïque" devenue, surtout après 1870, une composante essentielle de l'éducation patriotique sous la Troisième République, et l'enseignement a été un vecteur privilégié, mais non unique, dans la mesure où l'Église, l'armée, le courant nationaliste, la production culturelle et esthétique avaient cherché à ancrer quotidiennement les valeurs d'héroïsme dans les terres de l'enfance »¹⁵⁰.

¹⁴⁶ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *op. cit.*, pp. 112 et 123.

¹⁴⁷ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *ibid.*, p. 109.

¹⁴⁸ *Ibid.*, pp. 65 et 91.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 65.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 154.

Cette idée d'éthique héroïque est parfaitement mise en valeur dans l'article de Paul Gerbod.

« Le culte rendu aux héros et aux valeurs héroïques s'exacerbe à partir de la défaite de 1870-1871. Il devient une des composantes essentielles de l'éducation patriotique ; il doit contribuer à exalter la volonté de revanche et à rendre à une nation vaincue et humiliée la foi en son avenir de grande puissance. Dans ce contexte nouveau, la référence pédagogique aux modèles héroïques devient une tâche collective développée concurremment par l'État, l'École, l'Armée et l'Église catholique »¹⁵¹. Les diverses composantes de la société s'associent donc pour diffuser cette éthique héroïque. Ses thèmes et ses supports sont innombrables, avec à leur tête, généralement, Jeanne d'Arc et Napoléon. « Héroïsme, honneur et Patrie s'associent étroitement dans une nouvelle religion civique avec l'appui de l'État moderne, de l'Empire à la Troisième République. (...) Aux héros des guerres de la Révolution et de l'Empire s'ajoutent ceux des guerres coloniales du XIXe siècle et surtout de la guerre de 1870. À ces héros militaires sont joints les hommes d'État, les savants, les écrivains, les philosophes »¹⁵², sans oublier la place importante des enfants et les actes d'héroïsme féminin de la guerre de 1870. Si la Troisième République démocratise véritablement le champ héroïque, la conjoncture reste essentielle, et dans cette période de 1870-1914, l'accent est en effet mis sur le dévouement à la patrie française, meurtrie, humiliée et menacée par l'impérialisme allemand¹⁵³. Les provinces perdues ne sont pas loins.

Ainsi, à l'intérieur du thème générique qu'est l'éthique héroïque, la guerre de 1870, la défaite, et par association l'Alsace-Lorraine, occupent une place importante. Ces références sont alors particulièrement lisibles, particulièrement grâce à une éducation morale enracinée dans la religion, la famille et l'école¹⁵⁴.

Le thème Alsace-Lorraine est donc une des composantes des discours qui sont tenus dans le cadre de la culture de guerre, particulièrement celle à destination des enfants, et de l'éthique héroïque. Il apparaît comme une référence facile pour cette époque, une composante de la culture civique du moment, accessible à tout un chacun. Plus ou moins utilisé de 1871 à 1914,

¹⁵¹ Paul GERBOD, "L'éthique héroïque en France 1870-1914", *Revue historique*, n°543, juillet-septembre 1982, p. 409.

¹⁵² *Ibid*, p. 420.

¹⁵³ *Ibid*, p. 425.

¹⁵⁴ *Ibid*, p. 424.

on est en droit de se demander si son efficacité ne s'est pas trouvée avérée par l'Union Sacrée ?

- L'Union sacrée : un discours sur l'Alsace-Lorraine ?

Peut-on considérer le thème Alsace-Lorraine comme un des éléments importants de l'Union sacrée ? La question, bien qu'elle ne soit pas neuve, mérite débat.

Les années qui précèdent la déclaration de guerre sont généralement considérées comme marquant le retour d'un certain nationalisme, que Raoul Girardet n'hésite pas à intituler « néo-nationalisme français »¹⁵⁵. Celui-ci est généralement présenté au travers d'une nouvelle génération, avide d'action et d'héroïsme, dont le meilleur exemple est l'enquête d'Agathon¹⁵⁶. À l'époque, « il n'est pas jusqu'au vieux nationalisme jacobin qui ne fasse de nouveau retentir ces accents, rappelant que dans la cause d'une France menacée s'incarne aussi celle du Droit, de la Justice et de la Liberté »¹⁵⁷. En 1914, le nationalisme français est relativement uni et en accord avec les thèmes et les mots d'ordre autour desquels va se refaire, en août 1914, la cohésion morale de la nation tout entière¹⁵⁸.

Cette unité apparente doit être tempérée. « Le type de nationalisme qui apparaît vers la fin du XIXe siècle n'a aucune similitude fondamentale avec le patriotisme d'État, même quand il s'y rattache. (...) La fusion du patriotisme d'État avec le nationalisme non étatique était politiquement risqué, puisque les critères de l'un étaient inclusifs - par exemple, tous les citoyens de la République française - alors que les critères de l'autre étaient exclusifs - par exemple, seuls les citoyens de la République française qui parlaient le français, et, dans les cas extrêmes, blonds et dolichocéphales »¹⁵⁹. Cette différence marquée, on peut remarquer qu'en France le thème Alsace-Lorraine est aussi bien support du patriotisme d'État que du nationalisme, qu'il est commun à ces deux courants de pensée qui, à l'approche de la guerre, ont parfois tendance à se rapprocher. Dans ce sens « l'Union Sacrée de 1914 a permis de constater combien était resté superficiel l'antagonisme entre deux philosophies qui étaient, aussi bien, deux sentiments de la

¹⁵⁵ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, op. cit., p. 223.

¹⁵⁶ Livre de Henri MASSIS et Alexandre de TARDE écrit sous le pseudonyme d'AGATHON, *Les jeunes gens d'aujourd'hui*, Paris, Plon, 1913.

¹⁵⁷ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, op. cit., p. 19.

¹⁵⁸ *Ibid*, p. 20.

¹⁵⁹ Eric HOBSBAWM, op. cit., p. 120.

patrie »¹⁶⁰. Le cheminement personnel de Péguy est vraisemblablement ici le meilleur exemple.

De plus, parlant de cette ambiance nationaliste, Christophe Prochasson et Anne Rasmussen constatent qu'il existait « une vague sensibilité commune qui plongeait ses racines dans un non moins troublant inconscient national. Il faut donc revoir l'idée trop simple d'un nouveau socle idéologique mis en place dans les années dix sur la base des seules valeurs défendues par le nationalisme et l'Action française »¹⁶¹. L'Union sacrée, aboutissement logique de ce regain patriotique, n'est donc pas uniquement conjoncturel ; les événements de 1870 en sont le soubassement. Il est cependant indissociable du contexte de l'été 1914.

L'Union sacrée, c'est la décision spontanée d'oublier toutes les divisions et toutes les querelles au bénéfice d'une cause qui, très soudainement, apparaît comme la plus haute de toutes : la défense de la patrie que l'on estime injustement attaquée par un agresseur, lequel, au surplus, passe pour être "l'ennemi héréditaire". Jean-Baptiste Duroselle y voit « des éléments rationnels, des éléments passionnels et une attitude pratique »¹⁶². Il est désormais avéré - les études les plus poussées sur le sujet le démontrent - que du côté français, il n'y avait aucun désir d'attaquer l'Allemagne¹⁶³.

Pourtant, Jean-Jacques Becker nuance fortement jusqu'à la réalité même d'une vague nationaliste en 1914. « Il n'y eut pas de vague nationaliste, mais le mouvement de résistance à la guerre fut encore beaucoup plus sûrement noyé par le flot de l'unanimité nationale ». Il précise par ailleurs que la lutte contre la guerre a échoué, mais elle a existé¹⁶⁴. Mais « l'Union Sacrée n'est pas un mythe. Même si ce ne fut pas sans accrocs (...), pour l'essentiel c'est bien l'esprit d'union qui l'emporta, *l'union pour se défendre* »¹⁶⁵. Quand à l'idée de Revanche dans ce processus, elle « paraît loin sinon disparue, du moins en grande partie éteinte dans l'opinion public. La guerre n'a pas éclaté dans un climat de Revanche »¹⁶⁶.

¹⁶⁰ Jean-François CHANET, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996, p. 26.

¹⁶¹ Christophe PROCHASSON - Anne RASMUSSEN, *Au nom de la patrie. Les intellectuels et la première guerre mondiale (1910-1919)*, Paris, La Découverte, 1996, p. 56.

¹⁶² Jean-Baptiste DUROSELLE, *La France et les Français 1914-1920*, Paris, éditions Richelieu, 1972, p. 67.

¹⁶³ Jacques DROZ, *Les causes de la Première Guerre Mondiale. Essai d'historiographie*, Paris, Seuil, 1973, p. 158. Pour l'auteur, du côté allemand, la déclaration de guerre est par contre « la suite d'une politique parfaitement mûrie et conduite à son terme, à laquelle la nation s'est associée avec enthousiasme », p. 160.

¹⁶⁴ Jean-Jacques BECKER, *op. cit.*, pp. 255-256.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 484.

¹⁶⁶ Jean-Jacques BECKER, *ibid.*, p. 62.

Ce jugement ne fait que confirmer celui de Marc Bloch. « Quant à l'Alsace-Lorraine, s'il est vrai que l'image des provinces martyres surgit brusquement, dès les premiers combats d'août 1914, hors de l'ombre discrète où, quelques jours plus tôt, on la voyait encore enveloppée, ce fut seulement sous l'effet des nécessités déjà consenties. (...) Pas plus qu'en 1914, afin de libérer l'Alsace-Lorraine, le Français de l'usine ou des campagnes n'eût admis, en 1939, de verser son sang, spontanément, pour abattre les dictatures »¹⁶⁷.

Ceci dit, et sans pour autant accorder un crédit direct à l'idée d'une permanence du thème Alsace-Lorraine dans le regain nationaliste et le déclenchement de l'Union sacrée, il est utile de remarquer que ce thème fait partie du contexte de 1914 et qu'il peut être perçu comme un des facteurs qui a contribué à ce que la guerre soit alors acceptée. L'Alsace-Lorraine a tenu le rôle d'un thème mobilisateur, exploité par les différentes composantes de la société. Deux générations entières de Français ont été élevées, certes avec des différences selon les époques et les personnes, avec ce thème commun des provinces perdues. Cela ne veut pas dire pour autant que l'idée de Revanche, composante du thème Alsace-Lorraine, revient au premier plan. La guerre arrive sur un fond d'opinion publique qui n'adhère pas plus que cela à ce conflit. Simplement, la présence continue d'un tel thème durant plus de 40 ans ne peut pas être complètement évacuée.

C'est pourtant bien ce que fait Jean-Jacques Becker dans son article intitulé "l'Union sacrée : l'exception qui confirme la règle"¹⁶⁸. Alors que dans sa vaste étude de l'opinion publique en 1914, il fait régulièrement référence à la présence du thème Alsace-Lorraine dans la société française, et cela jusqu'à la déclaration de guerre¹⁶⁹, on n'y trouve dans cet article pas la moindre allusion ; plus encore, le terme Alsace-Lorraine n'est même jamais cité. Il constate certes qu'au « début du XXe siècle, la nation française était solidement constituée et la réalisation de l'Union Sacrée en fut largement la conséquence », reconnaît que l'Union sacrée réalisée alors a été spécifique, semble regretter qu'après cette expérience de 1914 il n'a plus jamais été possible de rassembler tous les Français¹⁷⁰, mais pas un instant il ne semble prendre en compte la tonalité particulière que le thème Alsace-Lorraine a, au demeurant, contribué à apporter dans la genèse de cette

¹⁶⁷ Marc BLOCH, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, 1990, p. 170.

¹⁶⁸ Jean-Jacques BECKER, "L'Union sacrée : l'exception qui confirme la règle", *XXème siècle. Revue d'histoire*, numéro spécial "Les guerres franco-françaises", janvier-mars 1985, pp. 111 à 122.

¹⁶⁹ Jean-Jacques BECKER, *Comment les Français sont entrés dans la guerre*, op. cit. Voir notamment pages 54 à 62, 255, 256, 424, 484 et 485.

¹⁷⁰ Jean-Jacques BECKER, "L'Union sacrée : l'exception qui confirme la règle", op. cit., pp. 115 et 121.

synthèse aussi exceptionnelle qu'unique. N'est ce pas cette tonalité qui aide à expliquer que l'idée d'une guerre avec l'Allemagne était intégrée, que la culture politique, affective, scolaire, religieuse, militaire, ou autrement dit la culture civique de l'époque avait préparé plusieurs générations à cette éventualité. Ce n'est pas pour l'Alsace-Lorraine que l'on entre en guerre - ni que les Français adhèrent au conflit - mais celle-ci est restée durant près d'un demi-siècle un des supports de base de la citoyenneté républicaine. Il ne s'agit bien sûr pas d'un thème belliqueux - encore que -, et l'Union sacrée n'est pas la prolongement logique de ce thème. Mais l'Alsace-Lorraine est clairement un thème civique, nourri d'évidences et d'associations d'idées, et qui prédispose - à son niveau - à la création d'une union nationale en cas de conjoncture particulièrement propice. Ce fut le cas durant l'été 14.

Pendant la guerre, le thème Alsace-Lorraine est fortement utilisé. Affichée comme le but de guerre de la France, la récupération des provinces perdues, replacée dans le cadre plus vaste de la mission civilisatrice de la France, rassemble des intellectuels comme Ernest Psichari, Henri Massis, ou même Guillaume Appollinaire. Henri Bergson parle de « lutte de la civilisation contre la barbarie », et en général, les intellectuels, par ce conflit, « entrevirent de prendre comme une revanche sur la culture allemande et de promouvoir la leur »¹⁷¹. En tout cas jamais les intellectuels ne s'engagèrent avec autant de ferveur et d'abdications¹⁷² : le patriotisme est présent aussi bien au théâtre, qu'à l'opéra, ou dans la peinture.

Les historiens, Ernest Lavisse en tête, participent à ce mouvement, tout comme les géographes. Paul Vidal de La Blache, Raoul Blanchard et Jean Brunhes défendent à leur manière le sol français par le biais d'hymnes aux paysages. Le thème de la récupération de l'Alsace et de la Lorraine profite de leurs brochures et de leurs libelles bien sentis. En 1917, Paul Vidal de La Blache publie son dernier livre, *La France de l'Est*, dans lequel il tente de montrer qu'en cas de victoire, l'Alsace et la Lorraine, quoique de culture germanique, doivent revenir dans le giron français¹⁷³.

Retour donc au débat de la guerre de 1870. La Première Guerre mondiale est à l'évidence moins une rupture qu'un événement qui révéla des forces et des comportements enfouis¹⁷⁴. Difficile de ne pas accorder dans ce cadre une importance sensible au thème Alsace-Lorraine.

¹⁷¹ Christophe PROCHASSON - Anne RASMUSSEN, *Au nom de la patrie*, op. cit., pp. 131-132.

¹⁷² *Ibid.*, p. 166.

¹⁷³ *Ibid.*, p. 199.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. 193.

L'érection progressive d'un thème Alsace-Lorraine au sein de la mémoire nationale fabriquée par la République à partir de 1871 a été mise en valeur. Ce thème, par bien des points lié au régime et à la définition française de la nation, est également un produit de la conjoncture française particulière née de la défaite. Sa mythification peut apparaître comme une réponse affective au désarroi moral et au sentiment de décadence. L'éclaircissement de vocabulaire proposé, ainsi que les quelques discours qui empruntent à l'Alsace-Lorraine rapidement esquissés, ont permis de mieux cerner la réalité de ce thème Alsace-Lorraine.

Si cette démonstration met en évidence le fait qu'une mémoire collective est une construction en bien des points officielles, il faut cependant nuancer un tant soit peu le rôle de l'État. Son engagement est certes déterminant dans l'invention d'une mémoire nationale ; il est cependant indispensable qu'il soit soutenu. « Si les gouvernements étaient engagés tout bonnement dans l'élaboration consciente et délibérée d'une idéologie, ce serait une erreur de considérer ces exercices comme de pures manipulations venues d'en haut. Il est vrai qu'ils étaient d'autant plus couronnés de succès qu'ils pouvaient tabler sur des sentiments nationalistes officieux mais bien présents, xénophobie démotique ou chauvinisme (...), ou bien, plus couramment, sur le nationalisme des classes moyennes. Comme ses sentiments étaient en partie non pas créés mais seulement empruntés et soutenus par les gouvernements, ceux qui les manipulaient devenaient des sortes d'apprentis sorciers »¹⁷⁵. Pour illustrer sa démonstration Éric Hobsbawm donne l'exemple de l'orgie de xénophobie anti-allemande qui ravagea le Royaume-Uni en 1914 après la déclaration de guerre, alors que celle-ci n'était pas souhaitée par le gouvernement britannique et la classe dirigeante. La situation anglaise ne peut sans doute pas être assimilée à celle de la France ; cependant, l'argument d'E.J. Hobsbawm doit être retenu car il permet de moduler l'implication unilatérale de l'État.

Il n'en reste pas moins que l'État est le premier acteur que nous retiendrons dans notre volonté de préciser de façon plus concrète l'existence d'une mémoire mythifiée fondée sur l'Alsace-Lorraine entre 1870 et 1918. Il est désormais utile de présenter les vecteurs qui véhiculent cette mémoire, c'est-à-dire les principaux initiateurs, les émetteurs, ceux qui sont effectivement à la base de la diffusion de ce thème.

¹⁷⁵ Eric HOBSBAWM, *op. cit.*, p. 120.

L'État républicain naissant est lié de part son personnel et ses conceptions aux provinces annexées. Il s'agit de plus d'une période où le nombre de fonctionnaires augmente et où l'État s'implique davantage dans la société. C'est lui qui a particulièrement oeuvré pour diffuser le souvenir de l'Alsace-Lorraine déjà présent dans la mémoire collective, souvenir qui va progressivement s'ériger en une mémoire nationale, historique et collective. L'État a à sa disposition de nombreux vecteurs de transmission d'une mémoire. Le plus classique, très utilisé depuis le XIXe siècle et encore de nos jours, est incontestablement l'école. Mais d'autres vecteurs officiels ont également leur importance ; c'est notamment le cas de l'armée. L'Église quant à elle occupe une place particulière, semi-officielle pourrait-on dire, au moins jusque 1905. Elle permettra, tout comme les commémorations et les associations, autres véhicules mémoriels importants, de basculer progressivement dans la catégorie des vecteurs de transmission non-officiels de cette mémoire fondée sur l'Alsace-Lorraine.

La littérature, la poésie, le théâtre, font partie de ces porteurs officiels, tout comme les images d'Épinal ou la presse populaire. La situation de l'opposition politique, en l'occurrence la droite nationaliste avec ces différentes liges et personnalités, est à prendre particulièrement en compte dans la diffusion du thème Alsace-Lorraine, notamment après 1890. La notion de génération laissera enfin la possibilité de considérer la transmission du thème Alsace-Lorraine d'un point de vue différent.

L'addition de ces vecteurs de transmission, qui contribuent à expliquer la diffusion importante de ce thème, se situe dans le cadre de la culture de masse qui est alors à ses prémices en France. N'est-ce pas la condition indispensable à une diffusion nationale réussie d'une mémoire collective ?

Chapitre 3 : le vecteur de base : l'école

« C'est à nous de relever l'âme de la nation, d'y développer les idées de justice et d'indépendance, le sentiment du patriotisme, les vertus civiques, et de prévenir, par cette régénération intellectuelle et morale, le retour des lamentables catastrophes qui accablent en ce moment la patrie »¹. Ces propos sans équivoque sont extraits d'une circulaire du ministre de l'Intérieur, Léon Gambetta, datée du 10 novembre 1870. Ils accompagnent le lancement du *Bulletin de la République*, organe dont la vocation est de répandre dans toutes les communes la connaissance des actes officiels et d'aider à l'instruction politique du peuple². Ce bulletin est diffusé sous forme d'affiche et par lecture publique des instituteurs. C'est précisément à ces derniers que s'adresse Gambetta. Il définit en quelques lignes les objectifs des enseignants et place par là même l'institution scolaire comme médiatrice prioritaire des aspirations politiques de la toute récente République, en premier lieu, la construction d'une nation républicaine.

L'intérêt du régime pour l'école primaire est ainsi posé. Que ce soit sous l'influence de l'Allemagne ou par vocation éducative, des propositions et projets de loi pour l'instruction primaire gratuite, obligatoire et laïque existent dès la moitié du XIXe siècle. Les lois Ferry du début des années 1880 seront le couronnement de ce processus ; dès lors, la multiplication des écoles primaires et des Écoles Normales, notamment jusqu'en 1887-1888, démontre la diffusion rapide et durable d'un système scolaire qui a pour fonction première de répandre l'idéologie républicaine³.

Après avoir présenté l'école en tant que système idéologique, notamment au travers de la place attribuée à l'enseignement de l'histoire et de l'instruction civique, nous proposerons les conclusions d'une recherche sur le thème Alsace-Lorraine dans des manuels de ces matières de 1875 à

¹ Circulaire du ministre de l'Intérieur relative au *Bulletin de la République* et à sa lecture publique par les instituteurs, 10 novembre 1870, dans M. GREARD, *La législation de l'instruction primaire en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours*, tome 4 de 1863 à 1879, Paris, Delalain Frères, 1896, p. 280.

² *Ibid.*

³ De nombreuses et excellentes études existent sur le système scolaire mis en place par la Troisième République. Je renvoie donc à la bibliographie sur ce sujet. Je tiens cependant à insister sur deux ouvrages qui représentent le socle épistémologique de ce chapitre dont la fonction n'est pas de proposer une vision complète d'un si vaste sujet. Il s'agit du livre de Dominique MAINGUENAU, *Les livres d'école de la République 1870-1914. Discours et idéologie*, Paris, Le Sycomore, 1979, et de celui de Christian NIQUE et Claude LELIEVRE, *La République n'éduquera plus. La fin du mythe Ferry*, Paris, Plon, 1993.

1918. Ces résultats seront notamment comparés à ceux présentés par Mona et Jacques Ozouf dans deux de leurs articles sur des sujets proches. L'examen de la continuité de diffusion de ce thème sur l'ensemble de ces années est l'intérêt premier de cette étude comparative.

1. L'école système idéologique

Ce point sur l'institution scolaire de la Troisième République en tant que système idéologique est principalement historiographique. Des ouvrages clairs et accessibles démontrent les missions politiques et patriotiques de l'école, tout comme la place nouvelle accordée à l'histoire notamment.

La création d'une nation républicaine est une volonté éminemment pédagogique ; il est donc naturel que l'école soit le moyen principal de cette création. Il demeure cependant que des supports pédagogiques sont indispensables pour cette entreprise. Le thème Alsace-Lorraine n'a-t-il pas été un de ceux-ci ?

- Une volonté politique

L'ensemble des auteurs insistent sur la volonté politique claire et sans ambiguïté de l'école républicaine. Dominique Mainguenu y reconnaît « certainement l'endroit où la Troisième République se réfléchit avec le plus de densité »⁴. L'école est à la fois le lieu où la République exprime « sa propre sacralisation »⁵, une sorte d'auto-célébration à l'image de celle évoquée dans le développement d'une mémoire collective nationale, mais également celui où la paix sociale devait être consolidée⁶. C'est enfin l'endroit, « particulièrement l'école du village, gratuite et obligatoire, [qui] s'est vue attribuer le processus d'acculturation final qui a transformé les Français en Français »⁷. Acculturation ou républicanisation ? Peu de doutes subsistent. Parlant de ce système scolaire, Mona Ozouf affirme que « l'imprégnation républicaine de la conscience enfantine, telle est sa vraie fonction »⁸. Cette mission, à forte connotation religieuse, est une des constantes de la Troisième République, y compris durant la Première

⁴ Dominique MAINGUENAU, *op. cit.*, p. X.

⁵ Mona OZOUF, *L'École, l'Église et la République*, Paris, Seuil, 1982, p. 8.

⁶ Jean-François CHANET, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996, p. 24.

⁷ Eugen WEBER, *La fin des terroirs*, *op. cit.*, p. 438.

⁸ Mona OZOUF, *L'École, l'Église et la République*, *op. cit.*, p. 12.

Guerre mondiale où les instituteurs furent des relais plus qu'utiles et contribuèrent au succès de cette entreprise de propagande républicaine et patriotique⁹.

La fonction politique de l'école, et donc des instituteurs - « l'instituteur est instrument d'éducation politique »¹⁰ - est particulièrement lisible au travers de l'institution clé du système : les Écoles Normales.

Créées sous la Révolution, c'est en 1833 que François Guizot en impose une par département ; elle sont dès lors conçues « pour mettre en place des outils efficaces pour "gouverner les esprits" »¹¹. Jules Ferry, qui se place également dans une conception éducative de l'école, estime naturellement que « l'école doit apprendre au peuple à aimer et à servir cette République. Et l'École Normale doit former des instituteurs à remplir cette tâche ». Au congrès pédagogique de 1881, il déclare devant les directeurs d'Écoles Normales et les inspecteurs rassemblés pour l'occasion : « vous pouvez vous dire, avec justice, que vous remplissez une des plus grandes et des plus saintes fonctions de la société. Vous formez des éducateurs ; c'est plus beau, j'oserai le dire, plus beau encore que de former des médecins ou des officiers ; vous formez des éducateurs ! Est-ce qu'il y a, est-ce que vous pouvez concevoir un moyen plus noble et plus sûr de contribuer au relèvement et à la grandeur de la patrie ? »¹². Les Écoles Normales sont ainsi placées au centre du processus politique de relèvement national.

Elles sont d'ailleurs réorganisées en 1881 dans le cadre des grandes lois sur l'enseignement. « Elles vont désormais devoir former des instituteurs d'un type nouveau, attachés à la République, et capables de diffuser les connaissances et les valeurs nécessaires à l'unité nationale »¹³. Les Écoles Normales de garçons et de filles sont conçues comme des séminaires dans lesquels on formera les prêtres du régime en place. « Les instituteurs et les institutrices doivent être pour la population ce qu'était le curé dans l'ancienne société : une référence, une autorité, un modèle »¹⁴. Pour un conditionnement optimal, le principe de recrutement de ces écoles

⁹ Christophe PROCHASSON - Anne RASMUSSEN, *Au nom de la patrie*, op. cit., p. 196.

¹⁰ Ferdinand BUISSON, *Dictionnaire de pédagogie*, Paris, Hachette, 1887, article "politique".

¹¹ Christian NIQUE, *L'impossible gouvernement des esprits. Histoire politique des écoles normales primaires*, Paris, Nathan, 1991, p. 6.

¹² Jules FERRY, "intervention du 2 avril 1880 au Congrès pédagogique rassemblant les directeurs des Écoles Normales et les inspecteurs d'académie", dans Odile RÙDELLE (textes choisis et présentés par), *La République des citoyens*, Paris, Imprimerie nationale éd., 1996, p. 440.

¹³ Christian NIQUE, op. cit., p. 149.

¹⁴ Christian NIQUE, *L'impossible gouvernement des esprits*, *ibid*, pp. 130 et 152.

sous la Troisième République est de prendre les « élèves assez jeunes pour que, malléables encore, ils puissent se laisser imprégner par ce à quoi l'on veut les faire adhérer »¹⁵.

On comprend que dans les années 1930, Daniel Halévy, parlant du corps enseignant primaire, constate qu'il a « les caractères, les ambitions d'un corps spirituel ; il se sent investi d'une mission »¹⁶. Pour Jean-François Chanet « la preuve du succès de la pédagogie républicaine est là : enracinés, ces hommes et ces femmes ont reproduit le modèle qu'ils avaient pour mission de transmettre, celui de la communauté nationale éminente par rapport au cercle restreint de la petite patrie »¹⁷.

L'école laïque et républicaine organisée vers 1880 n'est donc nullement une école politiquement neutre. Elle véhicule des choix idéologiques : respect de l'autorité, de l'ordre public, amour du travail, de la discipline, patriotisme républicain suite à la défaite de 1870. Elle lutte contre l'emprise cléricale sur l'enseignement et contre les survivances de la royauté. Elle doit surtout rappeler à l'enfant « qu'il est un être moral auquel il peut tout donner, tout sacrifier, sa vie, son avenir, sa famille, et que cet être, c'est la France »¹⁸. Ainsi, des Écoles Normales à la plus petite école primaire, l'organisation et le fonctionnement de l'institution sont orientés, sa vocation politique affirmée au plus haut point. Le régime à promouvoir est la République. Le modèle de référence, l'Église. La nouvelle religion, la patrie.

- Une mission patriotique

Dans le cadre politique ainsi défini, une des missions essentielle de l'école est d'enseigner un nouveau patriotisme. L'apparition même du « mot *instituteur*, parce que l'enseignant était censé *instituer* la nation »¹⁹, date certes de la Révolution mais exprime parfaitement le rôle des enseignants formés par la République.

¹⁵ *Ibid*, p. 7.

¹⁶ Jean-François CHANET, *op. cit.*, p. 96, cite Daniel HALÉVY.

¹⁷ Jean-François CHANET, *ibid*, p. 363. Cette conception séminariale commencera à être remise en cause en 1904, bien qu'il y ait déjà eu certains assouplissements dans la gestion quotidienne au début des années 1880. Et il faut comprendre la décision de 1989 d'annuler les Écoles Normales comme « le point final à une longue histoire commencée en 1904, celle du passage d'une conception séminariale de la préparation des instituteurs à une conception tout simplement professionnelle », Christian NIQUE, *op. cit.*, p. 9.

¹⁸ Mona OZOUF, *L'École, l'Église et la République*, *op. cit.*, p. 31.

¹⁹ Eugen WEBER, *op. cit.*, p. 480.

Antoine Prost insiste sur la diffusion vers 1880 du sentiment national par l'école. Notamment face à la séparation école publique et école congréganiste, « le patriotisme fournit la seule réponse. (...) Faute de véritable projet collectif, on ne peut exalter que le fait de former une collectivité. La grande force unificatrice, la seule qui puisse neutraliser les oppositions idéologiques et sociales, c'est le sentiment national »²⁰. L'avis est partagé par C. Nique et C. Lelièvre - « ce qui est coeur de l'école républicaine ferryste, c'est une véritable religion civile, conçue pour promouvoir l'État-nation, une religion de la patrie »²¹ -, mais également par P. Barral : « l'école reçut la mission explicite de développer le patriotisme, d'exalter l'héroïsme militaire, de préparer même les futurs combattants dans les "bataillons scolaires" »²².

L'aspect paramilitaire de ces premières années patriotiques peut être illustré par ces fameux bataillons scolaires, mais également par l'alliance, dès janvier 1880, de l'instituteur, du gymnaste et du militaire. Cette mobilisation patriotique d'une grande importance va jouer un rôle non-négligeable dans l'édification d'une conscience nationale²³. Pierre Arnaud remarque que c'est une des particularités françaises d'avoir construit une culture civique sur des bases militaires²⁴. La volonté officielle est alors de contribuer à faire de la France un territoire pédagogique, lieu d'une véritable mobilisation nationale²⁵. De 1880 à 1887, la Ligue de l'enseignement et la Ligue des patriotes sont des soutiens actifs de cette politique.

Si le patriotisme proposé par l'école perd progressivement sa connotation agressive et militariste, il continue cependant à être diffusé jusqu'en 1914. L'assimilation travail scolaire/devoir patriotique n'est en effet quasiment jamais contredite, et cela même après 1918. « L'école enseigne le devoir, et le devoir envers la France couronne tous les autres : on est toujours ramené dans le même cercle »²⁶.

Ce patriotisme est omniprésent dans le système scolaire. On le trouve dans les ouvrages scolaires, mais également dans les bibliothèques des écoles et des familles ainsi que la collection de livres de lecture et de prix qui

²⁰ Antoine PROST, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1970, p. 335.

²¹ Christian NIQUE et Claude LELIEVRE, *op. cit.*, p. 9.

²² Pierre BARRAL, *Les fondateurs de la Troisième République*, *op. cit.*, p. 43.

²³ Pierre ARNAUD (sous la direction de), *Les athlètes de la République*, *op. cit.*, p. 28.

²⁴ Pierre ARNAUD, *ibid.*, p. 20.

²⁵ *Ibid.*, p. 22.

²⁶ Dominique MAINGUENAU, *op. cit.*, p. 107.

célèbrent « tous les héros qui ont contribué à la grandeur et à l'unité nationales et qui, à ce titre, ont "bien mérité de la patrie", et exaltent un nationalisme revancharde et cocardier sans complexes »²⁷.

Les manuels des différentes disciplines interviennent les uns à l'intérieur des autres, l'idéologie patriotique cimentant l'ensemble²⁸. Le patriotisme agit en quelque sorte comme le fil rouge de l'enseignement, l'élément structurant qui permet de donner une véritable cohérence à des matières pourtant diverses. L'exemple des sujets d'entrée aux Écoles Normales est révélateur. En 1908 dans le Lot la question posée aux aspirants est la suivante : « qu'est-ce que le patriotisme ? Quand et comment s'est-il développé en France ? Ce sentiment est-il le même aujourd'hui qu'autrefois »²⁹.

Patriotisme rime aussi souvent avec antigermanisme. C'est le cas de ce sujet d'instruction civique : « Jacob Guéberlé, instituteur allemand, a noté le nombre de punitions qu'il a infligées à ses élèves en 50 ans : 911 527 coups de bâtons, 124 010 coups de verges, 20 989 coups de règles, 136 715 coups de mains. (...) Combien a-t-il distribué de punitions ? »³⁰. Il n'est pas jusqu'aux chansons scolaires qui ne sont contaminées par ce patriotisme volontiers revancharde. On peut notamment citer celles de Claude Augé, par exemple un texte intitulé "Hier et demain", dont le titre a au moins le mérite d'être sans ambiguïté³¹. La Ligue de l'enseignement elle-même, Jean Macé en tête, contribue à répandre ce patriotisme. Auteur d'un manuel de tir au début des années 1880, Macé n'hésite pas à déclarer en 1882, parlant de cet enseignement, que l'important « est de commencer tout de suite et de donner aux campagnes de France le spectacle de leurs enfants se préparant, dès l'école, à défendre le sol de la patrie, si jamais l'étranger essayait de venir le fouler »³². Début XXe siècle, l'attitude de la Ligue va certes évoluer, les propos deviendront plus tempérés. Son slogan - "Pour la patrie, par le livre et par l'épée" - ne disparaîtra cependant qu'en 1904.

La place incontournable du patriotisme scolaire est donc entendue. Pour Dominique Mainguenu « le discours patriotique est en effet celui qui

²⁷ Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (sous la direction de), *Histoire de l'édition française, III, Le temps des éditeurs*, Paris, Promodig, 1985, p. 188. Les auteurs remarquent que bien que ces différentes publications baissent après 1889, elles représentent un fond culturel dont la diffusion s'étendra jusqu'à la première guerre mondiale.

²⁸ Dominique MAINGUENAU *op. cit.*, p. 102.

²⁹ Jean-François CHANET, *op. cit.*, p. 121.

³⁰ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants 1914-1918, op. cit.*, pp. 32-34.

³¹ Claude AUGÉ, *Les chants de l'enfance*, Paris, Larousse, 1900.

³² Jean MACÉ, *Bulletin de la Ligue de l'enseignement*, 1er août 1882, cité par Aimé DUPUY, *Sedan et l'enseignement de la Revanche*, Paris, INRP, 1975, p. 27.

couronne tous les autres en le justifiant »³³. Il appuie notamment cette affirmation sur l'utilisation de la figure maternelle comme métaphore de la patrie. Cette association Mère/Patrie, ressassée selon lui, est révélatrice de l'importance accordée à la patrie dans la scolarité du jeune écolier. Analysant le *best seller* de l'enseignement primaire, il décrit : « faire le tour de la France, fermer le cercle, c'est mythiquement, la finalité de l'enseignement primaire : l'espace de la patrie circonscrit ce qu'il faut savoir comme le discours patriotique clôture tout le discours pédagogique »³⁴.

Les matières supports de cette imprégnation sont prévues dans les nouveaux programmes alors élaborés. L'histoire va se voir accorder une importance déterminante, et sera parfaitement complétée par la géographie et surtout l'instruction civique. Pour François Dosse, « l'histoire de la fin du XIXe siècle et du début du XXe siècle, ça sert d'abord à faire la guerre »³⁵. Yves Lacoste exprime exactement la même opinion sur la géographie dans le premier numéro de la revue *Hérodote*. Comment s'étonner alors que la gymnastique et les exercices paramilitaires fassent également partie des nouvelles matières enseignées ?

**- De nouvelles matières supports :
histoire, géographie, instruction civique et gymnastique**

« Il n'y avait pas de meilleur instrument d'endoctrinement et de conditionnement patriotique que l'histoire et la géographie française »³⁶. Intégrée officiellement dans les programmes de l'enseignement primaire par Victor Duruy à la fin du Second Empire, l'histoire voit son importance affichée dès le début de la Troisième République. Le 4 mai 1872, une circulaire du ministre de l'Instruction Publique, Jules Simon, en rapport à la préparation de nouveaux programmes d'enseignement pour les Écoles Normales primaires, s'adresse aux Recteurs en ces termes : « ce que je vous demande par dessus toutes choses, c'est de porter votre attention sur l'histoire et la géographie »³⁷. L'importance de ces matières est ainsi posée d'emblée par les républicains, et leur place est clairement affirmée dans les

³³ Dominique MAINGUENAU, *op. cit.*, p. 101.

³⁴ *Ibid.*, p. 102.

³⁵ François DOSSE, *L'histoire en miettes. Des Annales à la nouvelle histoire*, Paris, La Découverte, 1987, p. 31.

³⁶ Eugen WEBER, *op. cit.*, p. 481.

³⁷ Circulaire du ministre de l'Instruction Publique, 4 mai 1872, dans M. GREARD, *op. cit.*, p. 362.

nouveaux programmes du primaire qui datent de 1882 et 1887³⁸. L'enseignement de l'instruction morale et civique bénéficie également d'un traitement de faveur, puisque évoquée dans l'article premier de la loi du 28 avril 1882³⁹. Quant à la gymnastique, Jules Simon souligne l'urgence patriotique d'en organiser l'enseignement dans tous les établissements de l'État dans une circulaire du 27 septembre 1872. Il faudra cependant attendre les lois Ferry du 17 janvier 1880 et du 28 mars 1882 pour étendre à l'instruction primaire l'obligation d'un enseignement de gymnastique incluant des exercices militaires⁴⁰.

Les programmes du primaire attribuent une heure de leçon tous les jours pour l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'instruction civique ; la gymnastique pour sa part doit être effectuée au moins tous les deux jours. Il faut y ajouter les exercices des bataillons scolaires le jeudi et le dimanche dans les communes où ils sont constitués. Certaines directions pédagogiques sont également données. Elles précisent par exemple, pour l'enseignement de l'histoire, qu'il y a intérêt à partir du connu, de la famille, et d'utiliser la comparaison pays-famille. En effet, « c'est dans cet esprit qu'en Allemagne l'histoire est enseignée, et c'est ainsi qu'on en a fait une école de patriotisme »⁴¹.

Dans les nouveaux contenus des programmes des Écoles Normales, définis en août 1881, la priorité est donnée à l'instruction civique. « La première des matières d'enseignement aux élèves-maîtres est l'instruction morale et civique, et il est précisé qu'elle sera enseignée non par des maîtres-adjoints ordinaires mais par le directeur lui-même »⁴². Les exercices militaires sont également introduits dans la formation. Ils y

³⁸ Jean-Noël LUC a même mis en évidence la volonté de la République d'enseigner l'histoire à des élèves de moins de 6 ans. Il y voit « surtout une preuve supplémentaire, et particulièrement éclatante, du crédit dont jouit l'histoire dans un système scolaire idéologiquement cohérent. La Troisième République ne s'est pas contentée de confier à cette discipline la formation morale, civique et patriotique des élèves de l'école primaire. Elle a essayé d'étendre le procédé à l'enseignement préélémentaire. Jamais l'histoire n'avait connu, ni ne connaîtra, une telle audience dans l'éducation des enfants », dans "Une tentative révélatrice : l'enseignement de l'Histoire à la salle d'asile et à l'école maternelle au XIXe", *Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981)*, Colloque, Paris, 13-14 novembre 1981, numéro spécial de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1984, p. 183.

³⁹ M. BROUARD - Ch. DEFODON, *Les nouveaux programmes des écoles primaires*, Paris, Hachette, 1901, p. 9. Alice GÉRARD, qui reprend pour les manuels d'instruction civique l'expression de "catéchisme républicain", remarque qu'elle est bien appropriée puisque « cet enseignement civique et moral, grande innovation du régime ferryste, prend exactement la place, horaire, de l'enseignement religieux traditionnel », dans "Aspects de l'évolution de l'enseignement secondaire de l'Histoire (contenus, méthodes) dans ses rapports avec l'enseignement primaire", *Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981)*, *ibid.*, p. 55.

⁴⁰ Paul GERBOD, "L'État et les activités physiques et sportives des années 1780 aux années 1930", *Revue Historique*, avril-juin 1999, pp. 319-320.

⁴¹ M. BROUARD - Ch. DEFODON, *ibid.*, p. 108.

⁴² Christian NIQUE, *L'impossible gouvernement des esprits*, op. cit., p. 152.

resteront durant tout cet entre-deux-guerres puisque, dans l'édition de 1911 de son *Dictionnaire de Pédagogie*, Ferdinand Buisson les signale comme partie intégrante des matières enseignées. L'instruction civique conserve pour sa part une place essentielle⁴³.

Suite au programme du primaire de 1887, certaines instructions officielles sont modifiées ou détaillées. Celle du 16 août 1895 constitue par exemple un véritable traité de tir scolaire⁴⁴, et apporte des précisions dans la composition du programme d'histoire. Ainsi, les cours moyens doivent désormais étudier, au mois de juin : « Guerre franco-allemande : Causes. Revers. Siège de Strasbourg et Metz. Capitulation de Sedan. Chute de Napoléon III. La défense nationale. La Troisième République. Paris assiégé. Gambetta en Province. Traité de Francfort »⁴⁵. La relative nouveauté se situe dans le fait que désormais l'histoire contemporaine est officiellement au programme, ce qui correspond aux demandes des enseignants depuis de nombreuses années. Dans le programme de 1887, elle était certes présente mais beaucoup moins détaillée. Il est donc difficile d'envisager une baisse de la diffusion du thème Alsace-Lorraine dans l'école primaire à partir de la fin du siècle, alors que c'est justement à partir de ce moment que les références à ce thème peuvent être les plus nombreuses par l'intermédiaire de cette histoire du temps présent⁴⁶. Cet enseignement nouveau demande des supports pédagogiques facilement utilisables ; l'Alsace-Lorraine semble alors en être un particulièrement adapté. Pourquoi s'en passer ? De plus, on peut noter le développement notable de l'éducation morale et civique, fondée en particulier sur le patriotisme, et dont le discours accorde une place de choix au service militaire.

La stabilité des programmes dans le primaire est nette jusqu'à la guerre ; il faudra attendre 1923 pour qu'une évolution marquante ait lieu. Dans le secondaire cependant, il y a davantage de variations, notamment en 1902. Mais ce niveau d'enseignement ne concerne qu'une minorité d'élèves.

L'intérêt d'enseigner ces différentes matières est relativement clair. L'histoire permet à la fois de constituer une mémoire collective et historique

⁴³ Ferdinand BUISSON, *Nouveau dictionnaire de Pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911, pp. 1416 à 1440.

⁴⁴ F. MUTELET - A. DANGENEUGER, *Programmes officiels des écoles primaires élémentaires*, Paris, Hachette, 1910, p. 67.

⁴⁵ F. MUTELET - A. DANGENEUGER, *op. cit.*, p. 146.

⁴⁶ On sait par ailleurs que pour l'enseignement de l'histoire, le recours au manuel n'est pas imposé en 1867 ; il faudra attendre 1890 pour qu'un décret prescrive cela, Alain CHOPPIN, "L'Histoire hors de l'Histoire : à travers les manuels de français", dans *Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981)*, Colloque, Paris, 13-14 novembre 1981, numéro spécial de *la Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1984, p. 73. On peut voir là une preuve supplémentaire de l'importance que les manuels d'histoire prennent après 1890.

fondée sur des événements et des personnages plus ou moins mythifiés, et d'accélérer la prise de conscience de l'appartenance à une communauté nationale qui est présentée comme millénaire et unie. Elle devient en ce sens une « réflexion sur l'origine et l'identité des nations et d'abord de la France »⁴⁷. La géographie permet une connaissance de l'espace national. C'est d'ailleurs à cette période que se multiplient les cartes dans les écoles et que la géographie historique connaît « un développement remarquable, en participant dans une certaine mesure au renouveau patriotique et à l'essor colonial »⁴⁸. L'instruction morale et civique inculque les nouvelles valeurs, patriotiques et républicaines, notamment la laïcité. La gymnastique et les activités paramilitaires doivent enfin permettre, comme l'explique très bien Gambetta, d'avoir une action qui porte sur le développement de l'esprit et du corps. « Je ne veux pas seulement que cet homme pense, lise et raisonne, je veux qu'il puisse agir et combattre. Il faut mettre partout, à côté de l'instituteur, le gymnaste et le militaire, afin que nos enfants, nos soldats, nos concitoyens, soient tous aptes à tenir une épée, à manier un fusil. (...) Il faut pousser de front ces deux éducations, car autrement vous ferez une oeuvre de lettrés, vous ne ferez pas une oeuvre de patriotes »⁴⁹. L'accent est en effet particulièrement mis, dans les collèges et lycées, sur le caractère patriotique de la gymnastique et des exercices militaires⁵⁰.

Ces nouvelles matières, dans lesquelles l'influence du modèle allemand n'est pas négligeable, constituent le socle de la mise sur pied de l'école en tant que système idéologique. Le nouveau régime en profite d'ailleurs pour se construire une légitimité historique, particulièrement au travers de l'enseignement de l'histoire. L'invention d'une identité nationale positive ne va pourtant pas sans altérations substantielles sur le plan du contenu. Mais l'objectif se situe à un tout autre niveau : il y a un impératif à créer une véritable unité nationale.

⁴⁷ Antoine PROST, *L'enseignement en France 1800-1967*, *op. cit.*, p. 337.

⁴⁸ Numa BROU, "Histoire de la géographie et nationalisme en France sous la Troisième République", dans *L'information historique*, janvier-février 1970, p. 21.

⁴⁹ Léon GAMBETTA, discours à Bordeaux le 26 juin 1871, réunion des délégués des comités républicains de la Gironde, Pierre ARNAUD, *op. cit.*, p. 27.

⁵⁰ Paul GERBOD, "L'État et les activités physiques et sportives des années 1780 aux années 1930", *op. cit.*, p. 320.

- Un objectif unique : l'unité nationale

Si les fonctions de l'école sont de contrôler les valeurs morales de la société de masse, de se soucier des âmes, et d'assurer l'unité morale du corps social, l'objectif premier du système scolaire reste, dans le cas de cette France de la fin du XIXe siècle, de produire l'unité nationale.

Le message patriotique, diffusé notamment au travers de nouvelles matières, y contribue fortement. Sa propagation, essentielle durant les années 1879-1890, n'en est pas moins restée fort importante jusqu'en 1914. Il y a ainsi une réelle continuité dans la volonté de l'institution scolaire d'oeuvrer à l'unité nationale par la diffusion d'un patriotisme républicain.

Le premier aspect à relever est l'importante stabilité humaine du système. Le responsable de la mise en place du primaire est Ferdinand Buisson. Nommé en 1879 directeur de l'enseignement primaire, il le restera jusqu'en juillet 1896. L'influence de son *Dictionnaire de Pédagogie* est tout aussi incontournable que le personnage lui-même, et cela au moins jusqu'en 1914⁵¹. Président de la Ligue des droits de l'homme de 1913 à 1926, il est une figure emblématique de la Troisième République et de sa politique scolaire. À son nom doivent être associés ceux de Paul Bert, ministre de l'Instruction Publique (à noter le paradoxe entre la dénomination du ministère et sa véritable fonction...) sous le ministère Gambetta et auteur de manuels d'instruction civique (décédé en 1886), et d'Ernest Lavis, omniprésent des manuels du primaire à l'Université, autrement dit de la vulgarisation pédagogique à la recherche scientifique. Enfin, comment ne pas citer Léon Gambetta (décédé en 1882) et Jules Ferry, dont l'influence, certes limitée dans le temps, ont été déterminantes.

Un autre aspect de continuité dans la diffusion du patriotisme est bien illustré par cette mise au point de Raoul Girardet à propos des réminiscences antimilitaristes des instituteurs au début du siècle. « Les manifestations spectaculaires des instituteurs antimilitaristes des premières années du siècle, ne doivent pas nous faire oublier que, prise dans son ensemble, l'action de l'enseignement primaire s'est traduite au contraire, de 1879 à 1914, par une diffusion de plus en plus large de l'idée patriotique. En fait, la tradition de

⁵¹ Ferdinand BUISSON, *Dictionnaire de Pédagogie*, Paris, Hachette, 1887, nouvelle édition en 1911, sous le titre *Nouveau dictionnaire de Pédagogie et d'instruction primaire*. Voir à ce sujet l'article de Pierre NORA, "Le Dictionnaire de Pédagogie de Ferdinand Buisson", dans *Les lieux de mémoire. La République, op. cit.*, pp. 353 à 378.

Paul Bert et de Jules Ferry, tradition nationale et volontiers cocardière, n'a jamais cessé d'être vivace dans le corps enseignant. À l'apogée de la vogue intellectuelle de l'antimilitarisme, il s'est trouvé une association, "l'Union des instituteurs patriotes", un journal, *l'École patriote*, pour réagir avec violence contre les thèses "hervéistes". Et en admettant même que la cause antimilitariste ait fait de nombreux adeptes chez les jeunes instituteurs du début du siècle (encore faudrait-il préciser les nuances de cet antimilitarisme), comment ne pas tenir compte de la vingtaine de promotions qui les a précédés, de cette foule de vieux maîtres d'école, toujours en activité en 1914, formés au culte de la démocratie jacobine, missionnaires dans chaque village de l'idée républicaine et de l'idée nationale ? Sans cette action en profondeur à laquelle l'école et le service universel ont simultanément contribué, sans ce resserrement constant depuis 1870 des liens de la collectivité nationale, le réveil patriotique des années 1911 et 1912 n'aurait probablement pas suffi à assurer la ferveur, l'unanimité avec lesquelles, au mois d'août 1914 l'opinion française est entrée dans la guerre »⁵². Cette imprégnation générationnelle, et d'une certaine façon structurelle du patriotisme n'est donc pas à négliger. Christian Amalvi, auteur d'un article sur "Les guerres des manuels autour de l'école primaire en France de 1899 à 1914"⁵³, nuance également la crise du patriotisme à l'école au début du siècle. Si après l'affaire Dreyfus « une minorité active de maîtres et de pédagogues dénoncent le patriotisme revanchard inculqué par l'instituteur à partir des manuels d'histoire, de lecture, de morale et d'instruction civique », ceux-ci s'en prennent surtout à la préparation à la Revanche, et ils sont « beaucoup plus nuancés et modérés »⁵⁴ face au patriotisme. La différence est en effet généralement faite entre une guerre défensive - tout à fait justifiable, voire juste -, et une guerre de conquête jugée inacceptable. La différence évoquée entre le thème de Revanche et celui d'Alsace-Lorraine trouve ici une utilité certaine. La réalité de diffusion du second terme semble ainsi être vérifiée⁵⁵.

Dernier aspect enfin d'une certaine continuité, la permanence d'une relation privilégiée entre le système scolaire et l'éducation physique et

⁵² Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine*, op. cit., pp. 245-246.

⁵³ Christian AMALVI, "Les guerres des manuels autour de l'école primaire en France de 1899 à 1914", *Revue historique*, octobre-décembre 1979, pp. 359-398.

⁵⁴ *Ibid.*, pp. 363 et 367.

⁵⁵ Jean-François CHANET insiste sur la difficulté de nombreux instituteurs de se positionner clairement face au patriotisme : « Comment a-t-elle fait [l'école républicaine] pour accorder le désir de réaliser les idéaux de la Révolution avec l'obligation de préparer la revanche ? (...) Il y a, en vérité, le noeud des contradictions entre lesquelles se sont débattus tant d'instituteurs français, partagés entre les vertus civiques et militaires qu'ils étaient supposés transmettre et illustrer, et le pacifisme humanitaire de Hugo, de Buisson, de Jaurès », op. cit., p. 26.

paramilitaire. Paul Gerbod évoque « la symbiose séculaire entre l'Armée et l'École, renforcée après la défaite de 1870 »⁵⁶ ; caractéristique qui sera d'ailleurs visible jusqu'en 1914. La finalité patriotique de l'éducation, clairement affichée avec les bataillons scolaires qui, loin s'en faut, ne disparaissent pas tous avant 1900, est également avérée par la création en janvier 1882 par L. Gambetta d'une commission d'éducation militaire dont le rôle est de préciser les modalités d'une instruction militaire dans les établissements publics. L'administration scolaire va par ailleurs susciter tout au long de ces années, même en dehors de l'école, la création et le développement de sociétés et d'associations de gymnastique, de sports collectifs, et de tir. D'une centaine de sociétés en 1878, on en relève plus de 1600 dès 1886. En 1914 elles possèdent plus de 150 000 adhérents en France⁵⁷. Ces sociétés d'éducation physique - le terme remplace celui de gymnastique vers 1910 - ressemblent souvent à de la préparation militaire ; elles continuent de se développer au début du XXe siècle, avec par exemple la création de sections scolaires de tir en 1907. « L'école, l'armée, la République, le lien est fait et, en 1913, 1581 sociétés de gymnastique ont accordé 4564 brevets d'aptitude militaire »⁵⁸. La complémentarité de ces trois acteurs se retrouve également au travers des fêtes et célébrations nationales. À Lyon, le premier 14 juillet, en 1880, a été une fête sportive et militaire. En 1889, une véritable armée d'athlètes de la République participe aux commémorations du Centenaire (plus de 2500 gymnastes). « Les sociétés conscriptives ont un poids considérable dans la vie sportive et associative de la ville. Elles sont le symbole de la revanche future, de la régénération de la France, les auxiliaires de l'École et de l'Armée et les instruments de la politique républicaine »⁵⁹. Difficile donc de dissocier école, armée, patriotisme et gymnastique. De 1870 à 1914, « le gymnaste, c'est la République faite corps »⁶⁰.

Ces différents aspects de continuité dans la diffusion du patriotisme par l'école ont fortement contribué à inculquer à plusieurs générations une mémoire nationale commune, un sentiment d'appartenance réel à la mère-

⁵⁶ Paul GERBOD, "L'État et les activités physiques et sportives des années 1780 aux années 1930", *op. cit.*, p. 326.

⁵⁷ Paul GERBOD, *ibid.*, pp. 323 et 326.

⁵⁸ Guy PEDRONCINI (sous la direction de), *Histoire militaire de la France, III, de 1871 à 1940*, *op. cit.*, 1992, p. 93.

⁵⁹ Pierre ARNAUD, "Fête, sport et éducation politique à Lyon sous la Troisième République", dans Alain CORBIN, Noëlle GÉRÔME, Danielle TARTAKOWSKY (sous la direction de), *Les usages politiques des fêtes XIXe-XXe siècles*, Paris, publication de la Sorbonne, 1994, pp. 171 et 173.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 175.

patrie. La constante patriotique a eu tendance à générer de l'homogénéité ; elle a participé à la création la nation affective.

L'unité nationale ainsi produite doit cependant être nuancée par le fait que le système scolaire français mis en place par Ferry est délibérément éducatif, et loin d'être unitaire dans son organisation même.

Bien avant que Ferry ne l'applique, Condorcet avait relevé les limites d'un système scolaire trop ouvertement éducatif : « c'est une espèce de religion politique que l'on veut créer ; c'est une chaîne que l'on prépare aux esprits, et on viole la liberté dans ses droits les plus sacrés, sous prétexte d'apprendre à la chérir »⁶¹. Le risque est donc que l'école, lieu érigé par les philosophes des Lumières en instrument par excellence de libération de l'homme, ne devienne l'inverse de sa vocation première. L'école républicaine version Troisième République a-t-elle émancipé ou asservi ? Ce travail n'a ni les moyens ni l'ambition de répondre à cette question. Il est cependant un fait : la République et le patriotisme ont pris une telle place dans cette institution qu'ils ont souvent été comparés à une véritable religion civile. Hegel, déjà, se demandait quelle pourrait être la religion d'un peuple libre...

Si une telle conception de l'enseignement primaire ne fait pas l'unanimité, même au service de l'unité, son organisation est, elle, clairement discriminatoire, et dans ce sens, peu cohérente avec la volonté d'unité nationale.

La mystique de l'instruction et de la promotion sociale encore aujourd'hui évoquée avec nostalgie à propos de l'école de Ferry⁶² ne doit pas faire oublier que la discrimination sociale et sexuée est le principe même de cette école⁶³. La soi-disant égalité prônée par les lois de 1881 est une chimère, pour ne pas dire un mensonge. Le peuple doit rester à sa place. La réalité est celle de deux écoles : celle qu'on idéalise ainsi, c'est l'école du peuple, la communale, en effet gratuite. « En ces temps qu'on veut héroïques, l'héroïsme ne va pas jusqu'à mêler les enfants du peuple à ceux de la bourgeoisie. Comme toujours, cette France est aussi celle du double langage : grattez le vernis républicain, apparaît une société extrêmement

⁶¹ CONDORCET, "Premier Mémoire : Nature et objet de l'instruction publique", dans CONDORCET, *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, Paris, Flammarion, 1994 (1ère éd. 1791).

⁶² Jean-Michel GAILLARD, "Le moment Ferry : l'école de la République entre mythologie et réalité", dans Françoise BARRET-DUCROCQ (publié sous la direction de), *Pourquoi se souvenir ?*, Forum International Mémoire et Histoire, mars 1998, Paris, Grasset, 1999, pp. 38 à 41. Christian NIQUE et Claude LELIEVRE, abordent également ce sujet. Ils situent l'origine du mythe Ferry à un article d'Albert BAYET, professeur à la Sorbonne et président de la Ligue de l'enseignement, paru en 1952, *op. cit.*, p. 92.

⁶³ Christian NIQUE et Claude LELIEVRE, *op. cit.*, p. 49.

hiérarchisée, figée dans sa mobilité sociale, sans réelle filière de promotion populaire (dans le même temps, en Allemagne, l'école du peuple permet de déboucher par la voie professionnelle sur une vraie promotion sociale). Et l'école des riches, celle qui, publique ou privée, est payante, n'est pas seulement fermée dans son accès : tout y conspire vers le passé »⁶⁴. Discrimination sociale donc, mais également discrimination sexuée. Si les jeunes filles doivent être éduquées, c'est avant tout pour échapper à l'influence des congrégations. Les disciplines spécifiques réservées aux filles les orientent exclusivement vers la sphère privée. Elles doivent faire de bonnes ménagères. Il faut attendre 1924 pour que les programmes des filles, dans le secondaire, soient identiques à ceux des garçons.

Si l'école républicaine doit effectivement produire la nation et favoriser l'unité nationale, elle le fait au service d'une société bourgeoise et machiste dans laquelle *unité* - au même titre qu'*égalité* - sont des notions toutes relatives⁶⁵.

La politique patriotique des écoles républicaines reste cependant un élément déterminant. Christian Nique et Claude Lelièvre l'affirme sans ambages : « l'école de la Troisième République est un outil au service de la religion patriotique, laquelle est indispensable pour fonder l'État-nation »⁶⁶. La diffusion continue de cette idée, de l'installation de la République à la Première Guerre mondiale, est sans équivoque. Si la nature du patriotisme ainsi véhiculé peut être débattue, il est établi que « les pédagogues français ont souhaité faire sortir l'écolier français [de la petite patrie] pour lui enseigner une appartenance plus austère mais plus large à la grande patrie. Car ce qui les a tous habités, c'est l'obsession de l'unité nationale ». Cet objectif est d'autant plus important que « l'amputation de l'Alsace et de la Lorraine vient atteindre jusqu'à l'intégrité du territoire. Travailler à l'unité française est donc la tâche du jour, à quoi doit se consacrer l'école de la République »⁶⁷.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Mona OZOUF, dans *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, *op. cit.*, dit notamment que « l'égalité scolaire, en réalité, était une égalité meurtrière, puisqu'elle dissimulait un génocide culturel ; une égalité mensongère, puisqu'elle véhiculait sans le dire les inégalités héritées », p. 21. En 1996, dans la préface du livre de Jean-François CHANET, *op. cit.*, il semble que Mona Ozouf tempère quelque peu son opinion. « C'est la société toute entière, et pas que l'école, qu'il faut accuser de logique meurtrière à l'égard des langues minoritaires », p. 12, et surtout, « le modèle républicain n'a pas eu la rigueur dogmatique qu'on lui a prêtée », p. 14.

⁶⁶ Christian NIQUE et Claude LELIEVRE, *op. cit.*, p. 121.

⁶⁷ Mona OZOUF, Préface de Jean-François CHANET, *L'école républicaine et les petites patries*, *op. cit.*, pp. 5-6. Christian NIQUE et Claude LELIEVRE, vont dans le même sens : « le plus important, cependant, est sans doute le spectacle qui est donné aux adultes : une jeunesse mieux armée et mieux préparée, qui efface l'humiliation de la défaite », *op. cit.*, p. 106. François CARON, *La France des patriotes*, Paris, Fayard,

- Un support pédagogique : l'Alsace-Lorraine

La relation intime entre le patriotisme scolaire et l'annexion de l'Alsace-Lorraine fait peu de doute. L'école, moyen privilégié de diffusion de la nation affective républicaine, utilise dans ce cadre divers supports pédagogiques, dont le plus commun est l'Alsace-Lorraine. On peut même se demander si le thème Alsace-Lorraine n'est pas à la fois le fondement et l'aboutissement naturel du discours patriotique qui se répand alors. En effet, « dire le patriotisme, c'est toujours revenir à cet acte fondateur traumatisant de la Troisième République, la défaite de 1870 »⁶⁸.

Les grandes personnalités scolaires sont les premières à inclure la référence à l'Alsace-Lorraine dans le discours patriotique. Paul Bert veut « faire aimer l'image de la patrie, et l'aimer encore davantage s'il est possible aujourd'hui qu'elle est mutilée, car on doit aimer encore plus sa mère lorsqu'elle a perdu un enfant »⁶⁹. Pour Mona Ozouf, les fondateurs de l'école laïque « communient dans la ferveur patriotique. Qu'ils appartiennent aux marches de l'Est, comme Jules Ferry ou Camille Sée, qu'ils se sentent Alsaciens d'adoption, comme Jean Macé, le regret de la patrie perdue les unit tous. C'est donc le patriotisme qui donne à l'enseignement laïque sa véritable unité »⁷⁰.

Les manuels scolaires sont un des lieux où le support pédagogique Alsace-Lorraine est le plus utilisé. Ernest Lavisse commence les siens par cette harangue : « c'est à vous qu'il appartient de venger vos pères vaincus à Sedan et à Metz ; c'est votre devoir, le grand devoir de votre vie ; vous devez y penser toujours »⁷¹. Cette ferveur, qui ne durera cependant pas après 1900, tout au moins si explicitement, fait que Lavisse est souvent considéré comme l'artisan de l'union sacrée de tous les Français pour récupérer l'Alsace-Lorraine⁷². Les cartes scolaires, outil pédagogique récent, sont également largement diffusées ; en 1881, peu de salles de classe semblent manquer de carte. Elles servent à rappeler que la frontière Est du

1993, est également de cet avis : « la défaite fut désir de revanche mais aussi source de réflexion et volonté de résurrection : le projet de l'école laïque est *d'abord* un projet patriotique, au même titre que le projet de restauration scientifique ou de régénération par le sport », p. 7.

⁶⁸ Dominique MAINGUENAU, *op. cit.*, p. 56.

⁶⁹ Paul BERT, *De l'Éducation civique*, Paris, 1882, préface.

⁷⁰ Mona OZOUF, *L'École, l'Église et la République*, *op. cit.*, p. 112.

⁷¹ On retrouve par exemple cette phrase dans Ernest LAVISSE, *La première année d'Histoire de France, leçons, récits, réflexions*, cours moyen, Paris, Colin, 1885, pp. 216-217.

⁷² François DOSSE, *L'histoire en miettes. Des Annales à la nouvelle histoire*, *op. cit.*, p. 34.

pays ne doit pas se trouver sur les Vosges, mais sur le Rhin⁷³. Les sujets de rédaction, les dictées, les récitations, l'enseignement de l'histoire et de la morale sont également imprégnés de références, explicites ou implicites, au thème Alsace-Lorraine.

Le meilleur exemple de l'utilisation de l'Alsace-Lorraine en tant que support pédagogique est sans doute le très célèbre *Tour de la France par deux enfants*. Ce manuel, qui « a le génie d'additionner et jamais exclure » ne fait a priori que très peu référence à l'Alsace-Lorraine. Pourtant il en est souvent question, implicitement. « Discrètes sans doute, les allusions à l'Alsace-Lorraine ponctuent le récit : le gendarme au grand coeur se trouve être Alsacien, la bonne dame de Mâcon s'attendrit dès qu'elle apprend d'où viennent les enfants. Inutile, en effet, en 1877, de beaucoup alourdir de commentaires ce certificat d'état civil : "Deux orphelins d'Alsace-Lorraine", voilà qui conjugue sans phrase l'innocence et le malheur ». À l'instar des autres manuels et d'une certaine volonté commune, ce petit livre porte en lui toute la construction du mythe des provinces perdues. « À qui veut se persuader que loin d'écarter l'Alsace-Lorraine, ou d'apprendre à vivre en "lui tournant le dos", *Le Tour de la France* est au contraire le lieu où s'entretient la mémoire de l'amputation, le livre du maître apporte des preuves à foison »⁷⁴. Dans la métaphore sur le corps de la Mère/Patrie, qu'il relève notamment dans cet ouvrage, D. Mainguenu estime que « ce "corps" n'est d'ailleurs nullement une métaphore occasionnelle, mais constitue en particulier le substrat du discours sur l'Alsace-Lorraine »⁷⁵. Discours dans lequel on retrouve une France trahie, mutilée, démembrée... Aboutissement du discours du *Tour de la France*, « par le travail, la France est redevenue phare rayonnant mais elle ne le sera pleinement que le jour où les Alsaciens-Lorrains auront réintégré la patrie »⁷⁶.

L'Alsace-Lorraine est aussi un excellent moyen d'émouvoir. Mona Ozouf détache du *Manuel général*⁷⁷ du 22 novembre 1881 cette anecdote : « un incident a marqué la dernière séance du certificat d'études primaires à Grenoble. Une jeune fille de l'école de Menou, Mlle Rauch, questionnée sur

⁷³ Eugen WEBER, *op. cit.*, pp. 482-483.

⁷⁴ Jacques et Mona OZOUF, "Le Tour de la France par deux enfants", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La République*, *op. cit.*, pp. 299, 303 et 304.

⁷⁵ Dominique MAINGUENAU, *op. cit.*, p. 102.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 311.

⁷⁷ Le *Manuel général* est le plus ancien des journaux pédagogiques. Il a été fondé par François GUIZOT en 1832. Quasiment journal officiel de l'enseignement public à l'origine, la partie officielle se détache de la revue en 1840. Celle-ci devient alors indépendante.

l'Alsace-Lorraine, se trouble, perd contenance, et finalement fond en larmes. Les examinateurs, déconcertés, lui demandent la cause de ses pleurs : "Je suis alsacienne", dit-elle en sanglotant, "native de Strasbourg". Elle portait en effet sur son chapeau de paille blanc le noeud alsacien. Ces pleurs versés au souvenir de la patrie perdue valaient à eux seuls la meilleure des réponses. Inutile d'ajouter que l'enfant a été reçue »⁷⁸. La connotation affective d'une telle anecdote est limpide ; que demander de plus pour la diffusion du patriotisme qu'un support compréhensible par tous, concret, et provoquant l'émotion ?

Durant la guerre 1914-1918, le thème Alsace-Lorraine se répand. Il est notamment présent par l'intermédiaire de nouveaux outils pédagogiques, par exemple des images et diplômes dont certains représentent deux enfants alsaciens avec en légende : « La France est notre patrie : vive la France »⁷⁹. Ces différents exemples, que l'on retrouve dans l'ensemble de la littérature scolaire de l'époque, mettent en évidence l'impact affectif que les provinces perdues ont durablement exercé sur la pédagogie républicaine.

Le support pédagogique Alsace-Lorraine a enfin l'avantage de fonctionner remarquablement dans le cadre des nouvelles matières enseignées. Support parfait pour l'histoire contemporaine des débuts de la Troisième République et son aspect patriotique, elle permet également en géographie un exemple concret et parlant du concept de frontière. En instruction morale et civique, la clarification du patriotisme se fait régulièrement avec le cas des Alsaciens-Lorrains, exemples représentatifs par ailleurs du sentiment national français tel qu'il doit être⁸⁰. Finalement, quoi de plus logique que de former de jeunes gens aguerris pour reconquérir une région qui non seulement appartient à la France, mais souhaite de tout coeur lui être rattachée ?

Parmi les différents supports pédagogiques utilisés par l'école républicaine pour diffuser sa propre idéologie, dans laquelle le patriotisme occupe une place essentielle, le thème Alsace-Lorraine est important. Présent au travers d'aspirations parfois revanchardes durant la décennie 1880-1890 au moins⁸¹, il semble se maintenir jusqu'en 1914 par des références plutôt

⁷⁸ Mona OZOUF, *L'École, l'Église et la République*, op. cit., p. 113.

⁷⁹ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants, 1914-1918*, op. cit., p. 16.

⁸⁰ C'est par exemple le cas dans un manuel de l'enseignement catholique écrit par les Frères des Écoles Chrétiennes, *Enseignement civique, instruction morale et civique*, Tours, A. Mame et fils, Paris, CH. Poussielgue, 1883, p. 20.

⁸¹ Serge CHASSAGNE, "Introduction", *P comme patrie, en France entre 1850 et 1950*, op. cit., estime que

nostalgiques et souvent implicites. Un étude plus précise apparaît cependant indispensable à la fois pour mieux cerner l'utilisation qui a été faite de ce thème, mais aussi pour tenter de répondre à la question de la continuité de sa diffusion. Dans les manuels scolaires du primaire, de 1875 à 1918, le thème Alsace-Lorraine connaît-il des périodes d'utilisation importante, d'autres plus faible ? Remarque-t-on une rupture dans la dernière décennie du siècle du fait notamment de l'essoufflement des aspirations revanchardes ? Ou alors, une pérennité dans le maniement de ce thème support est-elle à relever ?

2. Les manuels scolaires de 1875 à 1918⁸²

Une étude des manuels scolaires de cette première période républicaine ne peut se passer d'un recensement historiographique. La place du patriotisme ainsi que l'utilisation du support pédagogique Alsace-Lorraine dans l'institution scolaire ont en effet déjà fait l'objet d'études. Jacques et Mona Ozouf se sont notamment penchés sur ces sujets et ont publié deux articles qui vont constituer le point de départ de notre réflexion⁸³.

- Les articles de Jacques et Mona Ozouf

Le premier article retenu date de 1964, et a été depuis réédité. Intitulé "le thème du patriotisme dans les manuels primaires"⁸⁴, il est le fruit d'une étude qui porte sur les manuels de la deuxième vague républicaine, c'est-à-dire ceux publiés après l'affaire Dreyfus. Ceux de la première vague - les années 1880 - sont en effet « loués par les nationalistes, et critiqués par les républicains avancés, pour l'idéal guerrier qu'ils proposent aux enfants »⁸⁵.

« l'école de la République fait donc plus qu'y "penser toujours" ; elle en parle souvent, et prépare ainsi sans fard la Revanche », p. 5.

⁸² L'utilisation des manuels scolaires dans ce chapitre cherche uniquement à répondre à la question de la continuité de diffusion du thème Alsace-Lorraine de 1871 à 1918. La problématique du manuel en tant que source, les questions que l'on peut se poser sur sa diffusion, son utilisation, sa fiabilité, ses limites, seront abordées lors de la troisième partie de ce travail, particulièrement le chapitre 8.

⁸³ Il faut également noter l'article de Pierre NORA, "Lavisserie, instituteur national", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La République*, op. cit., pp. 247 à 289.

⁸⁴ Mona et Jacques OZOUF, "Le thème du patriotisme dans les manuels primaire", dans Mona OZOUF, *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 1984, pp. 185-213.

⁸⁵ Mona et Jacques OZOUF, *ibid*, note 1.b., p. 186.

Cet article met notamment en évidence que l'étude de la Révolution permet au patriotisme de se donner des titres d'ancienneté⁸⁶ et remarque que dans les manuels, « les Français trouvent de quoi alimenter un sentiment patriotique d'une exceptionnelle bonne conscience »⁸⁷. Il y a un rejet clair de tout patriotisme guerrier. Cette deuxième génération de manuels a la volonté de développer un patriotisme fondé sur la raison, qui rompt avec l'aspect « mystique et sanguinaire » de la période précédente, et amène les auteurs des manuels à glorifier dans le passé de la France la justice, la tolérance, l'égalité devant l'impôt, la liberté, la souveraineté nationale et la paix extérieure⁸⁸.

Les deux cas particuliers relevés sont les colonies et l'Alsace-Lorraine. Pour le thème qui nous intéresse, les auteurs constatent notamment que « les manuels laissent percer une certaine gêne »⁸⁹ lorsque cette question est abordée. L'injustice de l'annexion y est toujours évoquée, tout comme le fait que la France soit dans son droit. Le ton est généralement nostalgique et recouvre un patriotisme plus raisonné. Les manuels sont discrets sur l'idée de Revanche, mais l'ancienne frontière française est toujours présente sur les cartes.

L'aspect le plus intéressant est cette idée de changement dans la nature du patriotisme diffusé entre les manuels datant d'avant l'affaire Dreyfus, et ceux publiés après. Selon Jacques et Mona Ozouf, il y a une transformation de la vision des auteurs des manuels. Ils donnent l'exemple d'Aulard, en 1904. « Cette transformation, en lui, du patriotisme, Aulard l'attribue à l'oeuvre du temps, qui éloigne les humiliants souvenirs de la défaite »⁹⁰. L'aspect de moins en moins belliqueux du patriotisme après 1890 est donc mis en valeur. La distinction est désormais faite entre les bonnes et les mauvaises guerres ; à titre d'exemple Jeanne d'Arc et Gambetta font une guerre juste. Il n'empêche qu'il faut se résigner à une guerre, et donc s'y préparer.

Cet article laisse un sentiment ambigu. Si le patriotisme des manuels étudiés est effectivement tempéré, « l'évocation de l'héroïsme guerrier n'a pas perdu sa force et son prestige »⁹¹. À propos d'éventuelles guerres défensives ou justes - une guerre française est forcément juste -, l'unanimité des manuels tempère le patriotisme universel pacifique. Aussi, les auteurs se

⁸⁶ *Ibid.*, p. 189.

⁸⁷ *Ibid.*, p. 195.

⁸⁸ *Ibid.*, pp. 189 et 190.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 208.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 197.

⁹¹ *Ibid.*, p. 202.

demandent si la façon d'aborder de potentielles guerres françaises n'est pas d'inviter « l'écolier français à une exaltation que viendra peu troubler le souvenir des réserves qu'on lui a inculquées ? »⁹². La question de l'imprégnation du patriotisme clôturait cet article. À quoi celle-ci peut-elle être attribuée ?

Le second article, qui date lui de 1984, peut être interprété comme une réponse par défaut à cette question : « à lire le *Manuel général*, on comprend que l'école, contrairement à une idée reçue, n'est sans doute pas le lieu où peut se préparer la revanche »⁹³ ; autrement dit, le thème Alsace-Lorraine, ou tout au moins la revanche et son éventuelle diffusion, ne sont pas des éléments explicatifs pertinents à l'imprégnation patriotique.

“L'Alsace-Lorraine, mode d'emploi. La question d'Alsace-Lorraine dans le *Manuel général, 1871-1914*”⁹⁴ propose une approche originale de l'Alsace-Lorraine en prenant le parti de l'étudier au travers des références qui sont faites à cette région dans le *Manuel général de l'instruction primaire*, le plus ancien - et à l'époque le plus répandu - des journaux pédagogiques. La source utilisée, la presse pédagogique destinée aux enseignants, est un « terrain d'élection pour l'étude d'une mémoire volontairement entretenue, vouée par sa nature à peser sur ses lecteurs (auxquels s'adressent les articles de la partie générale) et sur les enfants (pour qui sont fabriqués les exercices de la partie scolaire) »⁹⁵. C'est ainsi, d'une façon quelque peu indirecte, qu'est posée la question de savoir si l'Alsace-Lorraine est enseignée dans les écoles.

Les références sont certes présentes au travers de différents thèmes. On y trouve « la bosse de deuil », sur les cartes, au dos de la France, qui va devenir la plus frappante des figures emblématiques de la défaite, « l'héroïcité alsacienne ou lorraine », mais aussi l'importance des paysages où « le village alsacien devient l'archétype du village français. Pour longtemps ; il l'est encore »⁹⁶. Il y a également souvent « des silences, des pudeurs, des pointillés, que le lecteur est constamment invité à combler lui-

⁹² *Ibid*, p. 211.

⁹³ Mona et Jacques OZOUF, “L'Alsace-Lorraine, mode d'emploi. La question d'Alsace-Lorraine dans le *Manuel général, 1871-1914*”, dans *Enseigner l'histoire. Des manuels à la mémoire*, textes réunis et présentés par Henri MONIOT. Travaux du colloque “Manuels d'histoire et mémoire collective”, éd. Peter Lang, Berne, 1984. Article repris dans Mona OZOUF, *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 1984, p. 228.

⁹⁴ Mona OZOUF, *L'école de la France*, *op. cit.*, pp. 214-230.

⁹⁵ *Ibid*, p. 215.

⁹⁶ Mona et Jacques OZOUF, “L'Alsace-Lorraine, mode d'emploi. La question d'Alsace-Lorraine dans le *Manuel général, 1871-1914*”, *op. cit.*, p. 220.

même »⁹⁷. Ce qui fait dire aux auteurs que « c'est au pathétique de la remémoration qu'on demande, en définitive, de trouver le compromis souhaité entre le silence et l'obsession »⁹⁸. Il y a enfin une pulvérisation des thèmes dans laquelle « les mots élémentaires fonctionnent comme des signaux »⁹⁹. On se situe alors sur le plan de l'implicite.

La conclusion est cependant très nuancée. « Évocations embarrassées donc, et globalement pauvres, car il faut bien chercher pour découvrir l'Alsace et la Lorraine dans les colonnes compactes du *Manuel général* »¹⁰⁰. En 1912, Metz et Strasbourg ne comptent plus dans les villes de l'Est, mais les clauses de Francfort sont toujours présentes. Le ton est de plus en plus neutre, pourtant il reste régulièrement des adjectifs de compassion. Finalement « cette mémoire émotionnelle est l'alibi de la mémoire-récit qui s'est, elle, presque complètement effacée »¹⁰¹.

Après 1911, il y a une nette augmentation des références, on parle désormais de la question d'Alsace-Lorraine, des articles sur cette région fleurissent. Jacques et Mona Ozouf semblent là recoller à la chronologie classique qui propose une période creuse dans l'utilisation de ce thème, entre 1890 et 1910. Toujours est-il que la minceur de la collecte est évidente, que cette question est abordée avec une grande prudence, et que la période réputée revancharde est d'une extrême brièveté. À la grande surprise des auteurs, le *Manuel* est bien plus prudent que les manuels. Une mémoire y est certes proposée, mais elle est sans projet¹⁰².

Le thème Alsace-Lorraine n'est donc pas un thème clé dans cette presse pédagogique. Il est cependant dommage que les références à la Revanche ne soient pas dissociées de celles à l'Alsace-Lorraine. À trop rechercher les traces d'incitation à la Revanche, les évocations implicites à cette région, par ailleurs signalées, peuvent apparaître comme sans importance.

Ces deux articles, s'ils prennent en compte la capacité de l'Alsace-Lorraine - trop souvent comprise dans le sens de Revanche - à être un thème particulier dans l'école des années 1880-1914, n'en font cependant pas une référence essentielle. On remarque pourtant une imprégnation réelle de la mémoire collective française. C'est le cas de l'image du village alsacien, de

⁹⁷ *Ibid*, p. 220.

⁹⁸ *Ibid*, p. 220.

⁹⁹ *Ibid*, p. 222.

¹⁰⁰ *Ibid*, p. 222.

¹⁰¹ *Ibid*, p. 226.

¹⁰² *Ibid*, p. 218. Une des sous-parties de l'article s'intitule "Une mémoire sans projet".

la tache noire sur les cartes, de l'idée d'une guerre française qui ne peut être que juste - est-il envisageable d'envisager à l'époque cette dernière possibilité sans songer un moment à l'Alsace-Lorraine ? -, et plus globalement de l'émotion et de la nostalgie suscitées par les évocations à l'Alsace-Lorraine.

À leur manière, ces articles, dont les sources sont respectivement un corpus d'une vingtaine de manuels d'histoire, de morale, d'instruction civique et de lecture publiés entre 1895 et 1914, et un journal pédagogique que Mona Ozouf situe dans une position idéologique médiane, participent à donner à cette région une place originale durant ces années. Le fait de choisir l'Alsace-Lorraine comme angle d'approche est d'ailleurs révélateur de la place particulière qu'on lui accorde a priori.

La continuité de diffusion du thème Alsace-Lorraine par l'école que nous tentons de mettre en valeur est, par leur intermédiaire, à la fois accréditée - dans des limites bien définies avec notamment l'importance attachée aux références implicites -, et fortement tempérée - de par les nombreuses nuances émises et les périodes creuses remarquées. L'analyse des manuels que nous proposons se veut être un complément à ces deux articles, et a l'ambition d'ouvrir sur une étude comparative.

- Analyse des manuels scolaires de 1875 à 1918

L'objectif de l'analyse qui va suivre est de rechercher la continuité du thème Alsace-Lorraine de 1875 à 1918 ; il semble donc cohérent de prendre en compte des manuels de l'ensemble de cette période. Si, comme le préconise l'article de Jacques et Mona Ozouf sur le patriotisme, il n'est pas souhaitable de s'arrêter à l'aspect revanchard et guerrier de la première vague de manuels, il peut être d'une certaine utilité de comparer les références à l'Alsace-Lorraine justement entre ces deux générations de livres scolaires. Aussi, sur les 25 manuels scolaires analysés - il s'agit d'ouvrages d'histoire, d'instruction civique et morale, et de lecture -, douze ont été publiés avant 1895, et treize après 1900¹⁰³.

Sans négliger la différence qu'il peut exister entre des manuels de niveaux divers, par exemple entre ceux de cours élémentaire (CE) et ceux de cours moyen (CM), ils seront abordés tous ici de la même façon. Par

¹⁰³ La liste et les références de ces manuels se situent en fin de chapitre, pp. 128 à 130. Les références exactes des manuels se trouvent en source. Je n'ai pas véritablement eu la possibilité de choisir les manuels qui composent cette liste. J'ai en effet utilisé la majorité de ceux que j'ai pu consulter au Musée Aubeois de l'Éducation de Troyes, ainsi que ceux de collectionneurs de mes relations.

ailleurs, au sein de ce corpus, quatre livres sont issus de l'enseignement catholique. Le nombre trop limité ne permettra pas de tirer des conclusions sur un traitement éventuellement particulier de ce thème ; les différences notables, s'il y en a, seront néanmoins signalées¹⁰⁴. Parmi ces 25 manuels enfin, aucun n'a été interdit, comme ce fut notamment le cas de certains exemplaires de Gustave Hervé, jugés trop pacifistes. Cet aspect est certes très intéressant ; Christian Amalvi explique par exemple la baisse de la publication des manuels Hachette à la fin du XIXe par leur caractère trop nationaliste, d'où le lancement en 1904 des Gauthier-Deschamps, plus tempérés¹⁰⁵. Si au travers des éléments sur l'Alsace-Lorraine qui vont être analysés, cet aspect peut être abordé - deux manuels Gauthier-Deschamps font partie des manuels retenus - on le fera volontiers.

Pour vérifier si il y a effectivement une certaine continuité dans l'évocation du thème Alsace-Lorraine les 25 manuels seront donc répartis entre ceux publiés de 1875 à 1895, et les autres publiés de 1900 à 1916. Ces deux listes seront comparées au travers des deux critères qui ont été retenus. Il devrait ainsi être possible de mettre en évidence la réalité - ou l'absence - d'une continuité dans la diffusion du thème Alsace-Lorraine au travers de ce corpus d'ouvrages du primaire.

. Premier critère de comparaison : les références explicites à l'Alsace-Lorraine

La première grille de lecture est événementielle. Elle contient plusieurs faits historiques précis dans lesquels on peut s'attendre à trouver des références à l'Alsace-Lorraine. Ces références seront prises en compte lorsque le texte évoquera explicitement l'Alsace-Lorraine. Les cartes ou illustrations seront traitées sur le même critère.

Les faits présents dans cette grille se répartissent en deux catégories ; tout d'abord ceux au travers desquels la référence à l'Alsace-Lorraine peut être attendue. Il s'agit de :

¹⁰⁴ Sur ce sujet précis Jacqueline FREYSSINET-DOMINGEON, *Les manuels d'histoire de l'école libre 1882-1959*, Paris, 1969.

¹⁰⁵ Christian AMALVI, "L'histoire à l'école et au lycée : les manuels Hachette 1830-1914", dans Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (sous la direction de), *Histoire de l'édition française, III, Le temps des éditeurs*, Paris, Promodig, 1985, pp. 188-189. L'auteur signale que les manuels d'histoire CE et CM Gauthier-Deschamps ont été édités de 1904 à 1924, chacun à plus d'un million d'exemplaires.

- la guerre de 1870-1871
- le traité de Francfort
- la politique extérieure et coloniale
- le patriotisme et le nationalisme
- autre

La deuxième catégorie comprend des faits où l'évocation à l'Alsace-Lorraine est directe. Il s'agit de :

- l'option
- la revanche

Le dépouillement des manuels au travers de cette grille composée de sept éléments, présenté sous forme de tableau, donne les résultats suivants :

Relevé des références explicites à l'Alsace-Lorraine

Manuels de 1875 à 1895

	guerre de 1870-71	traité de Francfort	politique extérieure et coloniale	patriotisme et nationalisme	autre	option	revanche
Beleze, HIST 1875		texte					
Lavisse, HIST 1876		texte					
Bert, ÉD-CIV 1882		texte carte		texte			
Zevort, HIST 1883		texte carte		illustration		texte	
École chrét., HIST enseign. catholique 1883				texte			
Laloi, ÉD-CIV 1883	texte			texte			texte
Bruno, ÉD-CIV 1883 ou 1884					texte illustrat		
Lavisse, HIST 1885		texte carte					texte illustrat
Rambaud, HIST 1890					illustrat		
Beleze, HIST 1890		texte					
Burdeau, ÉD-CIV vers 1891	illustrat	carte					texte
Blanchet, HIST 1895		texte	texte	texte			

Relevé des références explicites à l'Alsace-Lorraine

Manuels de 1900 à 1916

	guerre de 1870-71	traité de Francfort	politique extérieure et coloniale	patriotisme et nationalisme	autre	option	revanche
F.T.D., HIST enseign. catholique 1900	carte	texte					
Laloi, ÉD-CIV 1900	texte illustrat			texte			texte
Blanchet, HIST 1901	texte						
Segond, HIST 1902	texte illustrat	texte					
Bayet, ÉD-CIV 1902		texte			carte		
Brossolette, HIST vers 1905		texte		texte	carte		
Gauthier, HIST 1908	texte carte	texte carte			carte		
Viator, HIST enseign. catholique 1910	carte	texte		texte			
Despois, ÉD-CIV vers 1910							
Bazin, LECT enseign. catholique 1912		texte		texte	texte	texte	texte
Lavisse, HIST 1913		texte		texte			
Gauthier, HIST 1916	texte	texte					
Fournier, LECT 1916		texte			texte carte illustrat		

Tableau de synthèse des références explicites à l'Alsace-Lorraine

	1875-1895	1900-1916	toute la période
guerre de 1870-71	1 texte 1 carte total = 2	5 textes 3 cartes 2 illustrations total = 10	6 textes 4 cartes 2 illustrations total = 12
traité de Francfort	7 textes 4 cartes total = 11	10 textes 1 carte total = 11	17 textes 5 cartes total = 22
politique extérieure et coloniale	1 texte total = 1		1 texte total = 1
patriotisme et nationalisme	4 textes 1 illustration total = 5	5 textes total = 5	9 textes 1 illustration total = 10
autre	1 texte 2 illustrations total = 3	2 textes 4 cartes 1 illustration total = 7	3 textes 4 cartes 3 illustrations total = 10
option	1 texte total = 1	1 texte total = 1	2 textes total = 2
revanche	3 textes 1 illustration total = 4	2 textes total = 2	5 textes 1 illustration total = 6
totaux	27 références	36 références	63 références

Une vision d'ensemble de la place de l'Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires de 1875 à 1918 suggère plusieurs remarques. Le nombre global de références n'est pas particulièrement élevé : 63 au total, pour 25 manuels analysés, soit une moyenne largement inférieure à trois références par manuel (2,52 exactement). Ce chiffre est cependant à nuancer car dans le cadre de certains faits historiques l'Alsace-Lorraine est explicitement évoquée plusieurs fois, parfois dans un souci de répétition, d'autres fois dans le résumé ou les questions sur la leçon. Dans ces cas précis, une seule référence a été relevée. Le fait historique au travers duquel on relève le plus d'évocations de l'Alsace-Lorraine est le traité de Francfort. Avec 22 références, il représente plus du tiers des évocations. Il s'agit effectivement d'un événement classique pour aborder l'Alsace-Lorraine. L'on trouve ensuite la guerre de 1870-71 (12 références), suivie du patriotisme et nationalisme (10 références) et des autres lieux où l'Alsace-Lorraine est évoquée (10 références). La Revanche n'est, elle, relevée que six fois, et dans cinq manuels uniquement (soit 20% des manuels)¹⁰⁶.

Pour la première liste de manuels (1875-1895), on relève 27 références au total, alors qu'on en compte 36 pour la seconde liste (1900-1916). Ce constat, rapporté au nombre de manuels présent dans chaque liste, met en évidence une augmentation substantielle des références après 1900 (2,25 références par manuel pour la première liste, contre 2,76 références par manuel pour la seconde). Cette présence supplémentaire se situe notamment dans le cadre de la guerre de 1870-71 - on passe de deux à dix références - et, à un degré moindre, dans les autres évocations de l'Alsace-Lorraine, à des endroits où elle est présente certes sobrement mais sans doute pas innocemment, comme par exemple les cartes de France. Les références à la Revanche baissent elles de moitié, ce qui peut être interprété comme une épuration des manuels guerriers.

Pour les années 1875-1895 quatre manuels ont trois références et deux ont en quatre (Zevort, Histoire 1883 et Lavissee, Histoire 1885). Pour la seconde période trois manuels ont trois références, deux en ont quatre (Laloi, Éducation civique 1900 et Fournier, Lecture 1916), et deux manuels ont cinq références chacun (Gauthier-Deschamps, Histoire 1908 et Bazin, Lecture, enseignement catholique 1912). Ce simple constat par manuel démontre que l'Alsace-Lorraine est davantage évoquée dans les années 1900-1916.

¹⁰⁶ Les deux les plus emblématiques du genre sont ceux d'Ernest LAVISSE, *La première année d'Histoire de France, leçons, récits, réflexions*, cours moyen, Paris, Colin, 1885, et René BAZIN, *La douce France*, livre de lectures courantes, Paris, ancienne librairie Poussielgue, J. de Gigord éd., 1912.

Force est donc de constater une augmentation des références relatives au thème Alsace-Lorraine. Plusieurs explications peuvent être avancées. Tout d'abord, cela a été souligné dans la présentation de la place que prend alors l'histoire dans l'enseignement, ce n'est qu'à partir de 1890-1900 que l'histoire contemporaine est vraiment présente dans les manuels. Il n'est dès lors pas étonnant de remarquer la place grandissante que prend la guerre de 1870-71. Le traité de Francfort, fortement représenté dès la première vague de manuels, peut être considéré comme un élément traumatisant dont l'importance dépasse largement le cadre de l'enseignement de l'histoire, mais également comme le moyen pour certains manuels d'exprimer des opinions guerrières ou revanchardes. D'autre part, l'apparition progressive des cartes et illustrations, points de comparaison peu fiable avant la Première Guerre mondiale, permet une visualisation aisée de l'espace national. Dans ce cadre, à cette époque, quoi de plus normal que d'y signaler plus ou moins clairement l'Alsace-Lorraine ? Enfin, il est important de remarquer que les références plus nombreuses dans la deuxième vague de manuels, sont localisées dans des parties plus neutres du manuel (sept références hors des événements retenus). Comme s'il n'était point besoin de s'étendre sur le sujet pour se faire comprendre ; comme si désormais le thème Alsace-Lorraine fonctionnait véritablement en tant que thème civique national.

Cette idée ne peut cependant être validée qu'au travers d'une étude du discours des manuels sur l'Alsace-Lorraine. Comment est-elle évoquée, avec quels mots, au travers de quels supports ?

. Deuxième critère de comparaison : le discours sur l'Alsace-Lorraine

Y-a-t'il une continuité dans le discours utilisé lorsque le thème Alsace-Lorraine est abordé ? Cela peut tout d'abord être étudié par l'intermédiaire du vocabulaire utilisé.

Le choix sémantique sur la présentation de l'annexion dans le cadre du traité de Francfort est un critère discursif analysable. Sur les 22 références à l'Alsace-Lorraine cinq sont des cartes où ces régions sont noircies. Les 17 autres évocations sont du texte où le vocabulaire utilisé n'est sans doute pas neutre.

Le terme le plus utilisé pour évoquer l'annexion est "enlever" (cinq fois), devant "céder" (trois fois). Sur ces huit utilisations, sept se situent dans la première vague de manuels, c'est-à-dire avant 1900. Les neuf autres utilisations montrent davantage de variation dans les termes, ce qui peut être révélateur de la difficulté à présenter l'événement. On relève "perdre" (deux

fois), "exiger" (deux fois), mais aussi "abandon", "arracher", "prendre" (chacun une fois). Le terme de "coûter" est même utilisé par un manuel qui présente l'annexion comme un échec du Second Empire¹⁰⁷.

À partir de cet exemple, il est difficile d'affirmer que le vocabulaire est plus sobre après 1900. On remarque une diversité dans la présentation avec la deuxième vague de manuels, alors qu'il y avait une certaine unité avant 1900. La continuité du vocabulaire est faible ; le ton est étonnamment plus vindicatif après 1900.

L'éventuelle continuité du discours peut également être étudiée grâce à deux manuels de Pierre Laloï, nom d'emprunt d'Ernest Lavisse, respectivement, *La première année d'Instruction Morale et Civique* de 1883, et *La première année d'Instruction Morale et Civique* paru en 1900. Il s'agit donc du même manuel, publié à 17 ans d'écart. Seules différences à relever : le niveau n'est pas précisé pour l'exemplaire de 1883, et il y a 28 pages supplémentaires et quelques illustrations dans celui de 1900.

On constate simplement une illustration de la guerre de 1870-71 en plus pour celui de 1900. Pour le reste, les deux manuels sont identiques : l'ordre des chapitres est le même, la mise en page est simplement modifiée par l'apport d'illustrations. C'est d'ailleurs ce qui explique essentiellement les pages supplémentaires. Le discours sur l'Alsace-Lorraine est rigoureusement similaire, au mot près. L'aspect revanchard, notamment dans les récits, particulièrement le dernier du livre qui s'intitule "Les derniers coups de canon" et se termine par « non, non, non, ce n'est pas fini »¹⁰⁸, est identique en 1883 et en 1900. Les deux manuels expliquent également qu'une « République forte nous rendra nos frères d'Alsace et de Lorraine »¹⁰⁹.

Dans ce cas précis, la continuité du discours est remarquable. Le second manuel, qui n'est pas une simple réédition puisque des images ont été intégrées, est conforme à celui de 1883. Cela ne peut que nous inciter à nuancer la différences entre les deux vagues de manuels.

Le discours sur l'Alsace-Lorraine peut également être observé par le biais de l'implicite. Ce mode de référence est d'ailleurs tout aussi usité dans

¹⁰⁷ Edgar ZEVORT, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Librairie Picard - Bernheim, 1883, p. 277.

¹⁰⁸ Pierre LALOÏ, *La première année d'Instruction Morale et Civique*, cours moyen, Paris, Colin, 1900, pp. 170-173.

¹⁰⁹ Pierre LALOÏ, *ibid.*, p. 162.

les deux générations de manuels. Quelques exemples suffiront à mettre en évidence la façon dont fonctionne ces évocations.

L'Alsace-Lorraine est parfois citée d'une façon tellement dégagée que l'on se situe déjà dans le domaine de l'implicite. C'est par exemple le cas de G. Bruno dans son ouvrage qui date de 1883 ou 1884, où, dans le chapitre sur l'imprimerie et Gutenberg, on trouve une illustration de la cathédrale de Strasbourg, avec en légende : « Strasbourg, chef lieu de l'ancien département du Bas-Rhin, capitale de l'Alsace-Lorraine depuis la guerre avec la Prusse »¹¹⁰.

Mais les exemples les plus croustillants sont ceux où l'Alsace-Lorraine est simplement suggérée. Comment intégrer ces provinces dans un chapitre sur la civilisation ? Simplement en mettant une illustration du *Lion de Belfort*, oeuvre de Bartholdi, « en souvenir de l'héroïque défense de cette place »¹¹¹. Désiré Blanchet a lui le don de voir des Allemands partout : Philippe-Auguste remporte une éclatante victoire sur eux à Bouvines¹¹², alors qu'à l'époque de Jeanne d'Arc ils profitent du désordre pour piller le pays¹¹³. Dans la même veine, Alfred Bayet affirme innocemment en 1902 que c'est seulement en France que tous les hommes font de leur plein gré partie de la nation¹¹⁴. M. Fournier propose enfin en 1916 une carte de France sans tache noire, mais avec comme illustration à l'Est du Rhin... la cathédrale de Strasbourg¹¹⁵. Pas besoin d'énormément d'imagination pour deviner avec quelle facilité il était possible, partant de là, de dévier sur l'Alsace-Lorraine. D'ailleurs, était-il vraiment besoin de dévier ? Le signal semble tellement parlant.

Toute chronologie est ici inutile ; les exemples cités sont équitablement répartis entre les deux générations de manuels. Dans ce domaine également, il y a une véritable continuité.

Les Gauthier-Deschamps, présentés par Christian Amalvi comme plus tempérés dans leur discours, ne dérogent pas à ces quelques constats qui vont dans le sens d'une continuité de diffusion du thème Alsace-Lorraine.

¹¹⁰ G. BRUNO, *Francinet, livre de lecture courante, principes élémentaires de Morale et d'Instruction Civique*, livre du maître, Paris, Librairie classique E. Belin, 1883 ou 1884, p. 483.

¹¹¹ A. RAMBAUD, *Petite histoire de la civilisation française, depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, Colin, 1890, p. 287.

¹¹² Désiré BLANCHET, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Belin, 1895, p. 52.

¹¹³ Désiré BLANCHET - Jules PINARD, *Cours complet d'Histoire de France*, préparation au brevet élémentaire, Paris, Belin frères, 1901, p. 193.

¹¹⁴ Alfred BAYET, *Morale*, A. AULARD, *Instruction civique*, cours moyen, Paris, E. Cornély éd., 1902, p. 13.

¹¹⁵ M. FOURNIER, *54 lectures graduées, livre de lectures courantes, récits moraux et instructifs*, 1ère année cours élémentaire, Paris, Librairie Gedalge et Cie, 1916, p. 176

L'édition de 1908, dans lequel on relève cinq références à l'Alsace-Lorraine, n'a rien de revanchard, mais se laisse cependant aller à affirmer que l'on « n'aime vraiment son pays que si l'on est prêt à lui sacrifier son repos, sa vie »¹¹⁶. Celle de 1916 donne davantage dans l'implicite. Dans les deux pages qui sont consacrées à Jeanne d'Arc, on ne relève pas moins de six fois le mot "Lorraine"¹¹⁷. Un peu plus loin, sur la même page qui présente le traité de Francfort, une lecture porte le titre original "Un jour viendra". Le thème de ce texte est l'idée de devoir, par rapport à la famille, mais aussi envers le pays, autre grande famille¹¹⁸.

Le discours tenu par ces ouvrages sur l'Alsace-Lorraine apparaît ainsi comme cohérent entre les deux vagues de manuels ; il y a véritablement continuité.

Il est donc peu contestable que les manuels diffusent une certaine mémoire de l'Alsace-Lorraine. Celle-ci est même davantage représentée après 1900, mais son contenu a tendance à se tempérer. Elle fonctionne effectivement davantage à base de « signaux », preuve s'il en est que le fond du discours semble acquis. Peut-on alors parler, comme Mona et Jacques Ozouf d'une « mémoire sans projet » ?

Si par projet il faut entendre Revanche, la mémoire diffusée n'est pas focalisée dans ce sens. Faiblement représentée déjà au travers de ce corpus de manuels avant 1900, la Revanche est la seule composante du thème Alsace-Lorraine qui voit sa place diminuer dans la deuxième génération de manuels. Mais la Revanche est-elle fatalement le seul projet envisageable ? L'Alsace-Lorraine ne se limite pas à la Revanche. La portée civique des références à cette région est réelle, tout comme l'apologie de la République qu'induit sa moindre évocation, au moins en opposition avec le Second Empire. L'entretien du souvenir, enfin, prépare, consciemment et inconsciemment sans doute, l'opinion publique à accepter un éventuel conflit. La République reste véritablement un régime de combat, même si celui-ci n'est qu'intellectuel ou potentiel¹¹⁹. La Justice et le Droit sont début XXe siècle de nationalité française ; l'annexion de l'Alsace-Lorraine est dans ce contexte, et aux yeux de beaucoup, l'injustice la plus flagrante,

¹¹⁶ GAUTHIER et DESCHAMPS, *Cours Moyen d'histoire de France*, certificat d'études, Paris, Hachette, 1908, p. 133.

¹¹⁷ GAUTHIER et DESCHAMPS, avec la collaboration d'instituteurs et d'historiens, *Cours Préparatoire d'histoire de France*, Paris, Hachette et Cie éd., 1916, pp. 30-31.

¹¹⁸ *Ibid*, p. 61.

¹¹⁹ Antoine PROST, *L'enseignement en France 1800-1967*, op. cit., affirme qu'un des thèmes central des manuels au début du XXe siècle est « aimez la France, détestez la guerre ». Mais pour une guerre défensive, provoquée par l'adversaire, tout est différent : elle devient juste et bonne, p. 336.

l'atteinte au droit la plus manifeste. Évoquer l'Alsace-Lorraine ne fait finalement que rappeler cette évidence. Ainsi, quoi qu'il arrive, Revanche ou pas, la France est le vainqueur moral. N'est-ce pas là l'essentiel ? C'est cette idée que le thème Alsace-Lorraine contribue le plus à diffuser par l'intermédiaire des manuels.

Une telle étude, sur un nombre restreint d'ouvrages, est bien entendu limitée de par les conclusions que l'on peut en tirer. Il n'empêche qu'elles confirment celles de Mona et Jacques Ozouf, exception faite cependant de l'idée de continuité de la diffusion du thème Alsace-Lorraine de 1875 à 1918. L'article sur le patriotisme posait notamment en postulat de départ l'aspect guerrier et revanchard des manuels de la première génération, pour ensuite constater une modération du discours après l'affaire Dreyfus. S'il est incontestable que certains manuels des années 1880-1890 sont ouvertement revanchards, le corpus utilisé ne permet en aucun cas de généraliser cette vision. L'on rejoint sur ce point François Roth qui, dans une publication de 1994 également fondée sur une analyse de manuels scolaires, souligne que « contrairement à ce que l'on écrit (sauf quelques exceptions et Lavissee doit y être rangé), les manuels français n'étaient pas rédigés dans une perspective de revanche ; ils insistaient sur les bienfaits de la paix ; mais l'Allemagne était toujours présentée sous des traits négatifs et le sort malheureux de l'Alsace-Lorraine, les deux provinces perdues, était une blessure »¹²⁰. L'idée commune de manuels revanchards doit donc être nuancée, et l'on ne peut que s'interroger sur cette représentation. Une fois encore, la dissociation des termes de Revanche et d'Alsace-Lorraine apporte un début d'explication. Enfin, les manuels analysés permettent de souligner la présence continue si ce n'est croissante de références à l'Alsace-Lorraine de 1875 à 1918.

L'école est bien le lieu de création par excellence de la mémoire nationale républicaine. Le thème Alsace-Lorraine, en tant que support pédagogique, y a une réalité certaine. Sa présence dans les manuels notamment n'est pas contestable, et cela de 1875 à 1918. Ce thème n'apparaît cependant pas comme omniprésent et l'on peut être étonné de la faible place quantitative et discursive de ces provinces dans ces ouvrages. Il est vrai que le manuel ne procure qu'une vision très théorique de ce qu'il se passe véritablement en classe. La trace écrite dans les cahiers des élèves et surtout

¹²⁰ François ROTH, "L'enseignement de l'Histoire en Lorraine annexée et en Lorraine française. Étude comparée 1871-1918", dans Rolf WITTENBROCK, Gérard MICHAUX, Paul DOSTERT (édité par), *Enseignement scolaire et formation d'identités collectives dans l'espace SAR-LOR-LUX*, Saarbrücken, 1994, p. 23.

le discours de l'enseignant, sans doute déterminant pour ce thème, sont des éléments qu'il est impossible de négliger mais dont l'approche est autrement difficile.

Quoi qu'il en soit, on ne peut en aucun cas se limiter à l'étude de la diffusion du thème Alsace-Lorraine par l'école et les manuels scolaires pour valider l'hypothèse d'une construction d'une mémoire nationale en partie fondée sur ce support. L'étude d'autres vecteurs de diffusion potentiels est donc nécessaire.

- Manuels scolaires retenus

.1875 - 1895 : première génération - 12 manuels

Histoire

G. BELEZE, *L'Histoire de France mise à la portée des enfants*, 1875, 376 p.

Ernest LAVISSE, *La première année d'Histoire de France, avec récits, préparation au Certificat d'Études Primaires*, 1876, 336 p.

Edgar ZEVORT, *Histoire de France, cours moyen*, 1883, 311 p.

Ernest LAVISSE, *La première année d'Histoire de France, leçons, récits, réflexions, cours moyen*, 1885, 240 p.

A. RAMBAUD, *Petite histoire de la civilisation française, depuis les origines jusqu'à nos jours*, 1890, 324 p.

G. BELEZE, *Petite Histoire de la France pour le premier âge*, 1890, 188 p.

Désiré BLANCHET, *Histoire de France, cours moyen*, 1895, 264 p.

Instruction civique et morale

Paul BERT, *L'Instruction Civique à l'école*, 1882, 175 p.

Pierre LALOI, *La première année d'Instruction Morale et Civique*, 1883, 180 p.

G. BRUNO, *Francinet, livre de lecture courante, principes élémentaires de Morale et d'Instruction Civique, livre du maître*, 1883 ou 1884, 607 p.

A. BURDEAU, *Manuel d'Éducation Civique, certificat d'études*, vers 1891, 72 p.

Instruction civique et morale - enseignement catholique

Enseignement civique, instruction morale et civique, par les Frères des écoles chrétiennes, 1883, 120 p.

.1900 - 1916 : deuxième génération - 13 manuels

Histoire

Désiré BLANCHET - Jules PINARD, *Cours complet d'Histoire de France*, préparation au brevet élémentaire, 1901, 602 p.

E. SEGOND, *Histoire de France*, cours élémentaire, 1902, 175 p.

L. BROSSOLETTE, *Histoire de France*, cours moyen, vers 1905, 272 p.

GAUTHIER et DESCHAMPS, *Cours Moyen d'histoire de France*, certificat d'études, 1908, 160 p.

Ernest LAVISSE, *Histoire de France, leçons*, cours élémentaire, 1913, 182 p.

GAUTHIER et DESCHAMPS, avec la collaboration d'instituteurs et d'historiens, *Cours Préparatoire d'histoire de France*, 1916, 64 p.

Histoire - enseignement catholique

F.T.D., *Histoire de France*, cours moyen, 1900, 244 p.

C.S. VIATOR, *Histoire de France et notions d'histoire générale*, cours supérieur, 1910, 864 p.

Instruction civique et morale

Pierre LALOI, *La première année d'Instruction Morale et Civique*, cours moyen, 1900, 208 p.

Alfred BAYET, *Morale*, 177 p. - A. AULARD, *Instruction civique*, 58 p., cours moyen, 1902.

A. DESPOIS - Mme LABÉRIENNE, *Lectures morales*, Bibliothèque des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles, 1910 environ, 445 p.

Lecture

M. FOURNIER, *54 lectures graduées, livre de lectures courantes, récits moraux et instructifs*, 1ère année cours élémentaire, 1916, 192 p.

Lecture - enseignement catholique

René BAZIN, *La douce France*, livre de lectures courantes, 1912, 351 p.

Chapitre 4 : les autres vecteurs de diffusion

Si l'école est sans doute le lieu le plus évident de la permanence du thème Alsace-Lorraine, et, plus généralement l'espace de socialisation républicain par excellence, d'autres médias ont tenu ce rôle, qu'ils soient officiels ou non. Au demeurant, comme le remarquait déjà Fernand Braudel, l'armée a sans doute occupé au côté de l'école une place essentielle.

Active dans la diffusion d'une certaine conscience nationale après 1871, particulièrement au travers du service militaire universel, avant la guerre de 1914, « l'Armée était devenue un agent d'émigration, d'acculturation et, au bout du compte, de civilisation. Un agent aussi puissant, à sa manière, que les écoles, dont on a tendance à parler bien davantage »¹. Ces deux agents sont en bien des points comparables. Tous deux vecteurs officiels et dépendants donc de l'État, ils se trouvent dans une position stratégique car ils sont sensés toucher, à un moment donné, la quasi-totalité de la population, au moins masculine. Cette situation explique en grande partie la fonction éducative qui va leur être attribuée. Et si l'intérêt du service militaire universel est « d'assurer dans les masses le triomphe définitif des grands principes d'obéissance et de soumission », il est aussi « pour tout le pays une école de relèvement moral », un lieu où on acquiert « le sens du devoir patriotique (...), le culte des vertus de sacrifice, de désintéressement et d'honneur »². Ces mêmes préceptes sont applicables, pratiquement au mot près, à l'école primaire. Le lien entre les deux institutions se remarque par exemple avec la loi militaire de 1872 qui, en allongeant d'une année le service des illettrés, agit comme une promotion importante de l'école³.

La République va donc s'enseigner, s'éduquer, au travers de ces deux institutions officielles, l'école et l'armée, qui incarnent les moyens de diffusion essentiels de cette nation affective républicaine⁴.

¹ Eugen WEBER, *La fin des terroirs*, op. cit., p. 437.

² Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine*, op. cit., pp. 163 et 165.

³ Eugen WEBER, op. cit., p. 473.

⁴ Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que l'importance de ces deux vecteurs semble seulement se déliter de nos jours. La revue *L'Histoire* a publié en quelques mois deux numéros consacrés à chacun de ces vecteurs et leur crise actuelle : "Les batailles de l'école. L'école de la République de Ferry à Bayrou", septembre 1996, et "Les soldats de la France : vers la fin du patriotisme. De la levée en masse à la fin des conscrits", février 1997.

D'autres composantes sociales proches de l'État sans pour autant être vraiment officielles, ont également oeuvré à la propagation de ce thème. Les associations patriotiques, celles d'anciens combattants, mais surtout celles composées d'optants Alsaciens-Lorrains qui se multiplient alors et représentent un véritable groupe de pression. Le moyen d'expression privilégié de ces associations, outre les revues ou journaux, est la commémoration. L'Église est également un vecteur que l'on peut qualifier de semi-officiel. L'ensemble de ces vecteurs qui se situent dans la mouvance officielle constituent un appareil idéologique puissant.

Si l'État est le principal porteur du thème Alsace-Lorraine, il existe d'autres vecteurs non-officiels qui ont eux aussi participé à sa diffusion, renchérissant sur celui-ci ou prenant le relais des milieux officiels lors de leurs désengagements passagers. Il s'agit notamment de la littérature, de la poésie, des images d'Épinal, et de la presse populaire. Mais le plus notable n'est-il pas l'opposition politique incarnée à l'époque par la droite nationaliste ? Dans un registre quelque peu différent, le concept de génération ne permet-il pas, dans le cadre de la diffusion d'un tel thème, d'apporter certaines réponses ?

L'approche de ces divers vecteurs ne se veut en aucun cas exhaustive et sera essentiellement historiographique, exception faite d'une étude originale de *l'Almanach du Drapeau*. Elle a cependant pour objectif de dessiner les contours d'une société française marquée par le souvenir de ces provinces, et donc suggérer l'importance du thème. Souvenir d'ailleurs souvent entretenu, pas toujours pour les mêmes raisons ou avec les mêmes objectifs, ce qui ne fait sans doute que développer la permanence de celui-ci de 1871 à 1918. L'Alsace-Lorraine peut être appréhendée comme un thème appartenant au fond idéologique commun alors diffusé et qui s'appuie notamment sur le patriotisme et la place de la France dans le monde. La société dans son ensemble prend la forme d'un immense média grâce aux actions cumulées de ces différentes composantes.

1. L'armée, l'école bis ?

« Dans la France vaincue, humiliée et divisée du traité de Francfort, l'armée constitue pour les Français le grand dénominateur commun »⁵. Espace de développement de la conscience nationale, du patriotisme bien sûr, mais également de la nation affective républicaine, on peut se demander de quelle manière et à quels moments le thème Alsace-Lorraine a été abordé à l'intérieur de l'institution militaire ?

- L'armée et l'institution militaire

Les années qui s'écoulent de 1871 à 1918, d'une défaite à une victoire, sont d'autant plus importantes pour l'armée que 1918 marque « l'apogée incontestable »⁶ de l'histoire militaire de la France. La défaite face à la Prusse provoque en effet « pendant près d'une vingtaine d'années, une intense exaltation militaire unanimement partagée : l'armée devient "l'Arche sainte", le symbole de l'unité nationale, l'incarnation de tous les espoirs patriotiques »⁷. Jamais l'armée et les valeurs militaires n'ont été autant respectées qu'après 1870⁸.

Cette période « de volonté créatrice, d'activité laborieuse et féconde, de réorganisation et de réadaptation »⁹ est véritablement décisive dans l'institution militaire française. On le remarque sur différents plans. Celui des institutions tout d'abord, où les créations du Conseil Supérieur de la Guerre, en 1872, de l'École de guerre - en partie pour lutter contre l'assoupissement de la vie de garnison et l'incompétence des officiers¹⁰ - en 1876, et du Centre des Hautes Études Militaires, en 1911, sont la preuve de cette volonté de modernisation. Au niveau du règlement, il est désormais possible - à partir de 1874 - d'effectuer des manoeuvres en plein champ, division contre division, alors que sur le plan matériel, le fusil Lebel et le canon de 75 sont les principales innovations. La réforme de la conscription est enfin un élément important de cette réorganisation. L'idée d'un service militaire personnel se propage. « Les lois successives sur la levée des

⁵ Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine*, op. cit., p. 171.

⁶ Guy PEDRONCINI (sous la direction de), *Histoire militaire de la France, III, de 1871 à 1940*, op. cit., p. 1.

⁷ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, op. cit., p. 14.

⁸ François ROTH, *La guerre de 1870*, op. cit., p. 572.

⁹ Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine*, op. cit., p. 182.

¹⁰ François ROTH, op. cit., p. 575.

hommes, adoptées en 1872, 1889, 1905 et 1913 ajustent graduellement ce principe de la nation armée dans un sens universel et égalitaire »¹¹. Comme l'école, l'armée est alors la grande éducatrice du futur citoyen¹².

L'adhésion à l'institution militaire est cependant variable. Elle se situe davantage en ville qu'à la campagne, et la culture militaire des membres de l'armée est souvent très faible. D'après une enquête de 1901, une moyenne de six hommes sur dix, dans un escadron de cavalerie, n'ont jamais entendu parler de la guerre de 1870-1871. Surtout, fin XIXe siècle-début XXe, avec la vague boulangiste, l'affaire Dreyfus, et l'augmentation de l'antimilitarisme qui s'ensuit, l'armée apparaît alors davantage comme « un des facteurs suprêmes de division et de discorde »¹³. Vers 1906-1907 la crise de l'armée transparaît surtout au travers de la baisse des vocations militaires - baromètre révélateur -, et l'augmentation des démissions.

Après 1911, l'institution militaire retrouve sa popularité. Raoul Girardet voit dans la conversion d'Ernest Psichari un exemple emblématique. « Sa mort achève de donner au destin du petit-fils de Renan sa valeur exemplaire. La transfiguration en moine-soldat du jeune esthète décadent des premières années du siècle demeure l'image la plus saisissante du réveil de l'esprit militaire à l'approche de la grande conflagration mondiale »¹⁴.

Mais le militariste ambiant de cette période n'est pas sans rapport avec l'évolution de l'idée de Revanche, ou plus exactement avec la permanence du thème Alsace-Lorraine durant cet entre-deux-guerres. Ce champ idéologique doit être pris en compte pour comprendre l'évolution de l'armée française de 1871 à 1914. Durant cette période, « l'institution militaire [est] devenue, dans les consciences françaises, la représentation même de la patrie amputée et vaincue mais toujours vivante »¹⁵.

- L'armée et l'Alsace-Lorraine

Il est désormais classique de relever l'attrait important que l'armée française a exercé, après 1871, sur les jeunes Alsaciens-Lorrains, que ce soient les optants, ou les conscrits qui refusent de faire leur service en Allemagne et préférant désertir pour rejoindre la France. Par exemple, « le nombre des Alsaciens-Lorrains reçus à Saint-Cyr s'élève entre 1872 et 1887

¹¹ Guy PEDRONCINI (sous la direction de), *op. cit.*, p. 4.

¹² François ROTH, *op. cit.*, p. 578.

¹³ Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine*, *op. cit.*, p. 194.

¹⁴ Raoul GIRARDET, *ibid.*, p. 243.

¹⁵ Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine*, *ibid.*, p. 180.

à 316, soit une moyenne annuelle de 21, bien supérieure à celle de trois départements français quelconques », et, sur la même période, « 12 994 Alsaciens et Mosellans s'engagent dans la légion étrangère »¹⁶. Pour 1894, François Roth a dénombré 171 officiers supérieurs d'origine alsacienne-lorraine dans l'armée française¹⁷. Cette attirance pour l'armée peut s'expliquer par le fait que cette dernière représente aux yeux des annexés l'instrument suprême du destin, mais également par l'image que l'armée française s'est elle-même donnée face au drame des provinces perdues.

Le programme est clairement annoncé dès l'immédiat après-guerre. Les noms des promotions de St Cyr de l'époque sont, à eux seuls, révélateurs : promotion de "La Revanche" pour 1871/1872 ; promotion de "L'Alsace-Lorraine" pour 1872/1873. Et même si « l'Histoire de la France entre 1871 et 1914 n'est pas tout entière animée par le sentiment de la revanche, [elle] en sous-tend tous les aspects militaires, et notamment l'effort soutenu pendant plus de quatre décennies »¹⁸.

Dès 1874 une loi relative à l'amélioration de la protection des frontières de l'Est est promulguée. Celle-ci donne naissance à la construction d'un bouclier défensif sous la direction du général Séré de Rivières. « Les priorités stratégiques [y] sont clairement définies. À l'Est se trouve l'ennemi désigné et reconnu »¹⁹. Ce système de fortification, qui prendra le nom de son concepteur, est achevé en 1884. Il représente alors le « plus colossal effort de construction militaire entrepris par la France depuis Vauban »²⁰. Il n'y a d'ailleurs rien de très étonnant à ce que durant ces années, l'Allemagne soit l'objet de toutes les attentions, avec ce sous-entendu évident qu'elle est l'ennemi. C'est elle qui conditionne les grands choix stratégiques de l'époque dans une France démographiquement affaiblie²¹. Il en est ainsi des fortifications à l'Est, bases de l'idée offensive qui se développe après 1884 pour aboutir en 1894 à l'objectif d'une éventuelle attaque sur Sarrebourg.

Mais même au sein de l'armée, l'attachement au thème de la Revanche évolue à la fin du XIXe siècle. Les effets de la crise de l'armée se font également sentir dans ce domaine précis. Si on peut encore relever le cas « d'officiers qui refusaient de servir outre-mer par crainte de manquer

¹⁶ Eugène RIEDWEG, *Les "Malgré Nous", Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, op. cit., p. 12.

¹⁷ François ROTH, *La guerre de 1870*, op. cit., p. 651.

¹⁸ Guy PEDRONCINI (sous la direction de), *Histoire militaire de la France, III, de 1871 à 1940*, op. cit., p. 2.

¹⁹ Guy PEDRONCINI, *ibid*, p. 30.

²⁰ *Ibid*, p. 33.

²¹ *Ibid*, p. 7.

l'occasion de se distinguer sur les champs de bataille d'Alsace et de Lorraine », la fin de la veillée d'armes est une réalité ; on doit insister sur le déclin progressif « du mirage décevant de la revanche »²². Maurras lui-même limite à la fin du siècle la période qu'il a intitulé « le règne mystique de l'idée de revanche »²³. La ligne bleue des Vosges n'est plus l'unique objectif de l'institution militaire ; l'aventure coloniale a parfois tendance à la remplacer. Ce nouvel état d'esprit de l'armée est en particulier préconisé par Lyautey au travers des articles qu'il publie de 1891 à 1900²⁴.

Durant l'Affaire, « à son niveau le plus bas, ce lien ténu qui a pour nom la revanche parvient à préserver l'essentiel de l'outil militaire »²⁵. Surtout, Raoul Girardet rappelle, en évoquant la vie du conscrit au tournant du siècle, qu'à l'intérieur de l'institution militaire, c'est « l'idée de la revanche prochaine, la perspective des provinces perdues à reconquérir, qui restent présentes à tous les esprits : sur l'un des murs de la chambrée se dresse une grande carte de France, dessinée par un officier et où le tracé des nouvelles frontières a été souligné de noir ; le soir, après l'extinction des feux, l'on chante *le Maître d'école alsacien* et tous reprennent en chœur le refrain ; à l'expiration de leur temps de service, c'est un buste de "l'Alsace en pleurs" que les volontaires offrent à leur commandant de compagnie... La présence de la défaite, l'attente de la revanche, auréolent d'un lustre guerrier cette armée du temps de paix »²⁶. Le thème Alsace-Lorraine, au-delà des aléas conjoncturels, semble bien appartenir, dans le cadre militaire, à un véritable fond idéologique. Il peut apparaître comme une des bases sur lesquelles cette institution a motivé sa restructuration et sa modernisation. L'autre étant un élément indispensable pour créer un élan mobilisateur et unificateur, l'Allemagne a à l'époque toutes les qualités requises pour tenir ce rôle ; les provinces perdues en sont bien évidemment le meilleur support. D'ailleurs, dans la propagande qui se développera après 1914, faire la guerre à l'Allemagne était une façon de faire la guerre à la guerre, une « lutte pour l'avènement universel de l'humanitarisme pacifiste »²⁷. Guy Pedroncini constate également que « le réflexe de la revanche, contenant en germe "l'Union Sacrée", est trop profond pour être simplement

²² Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine*, op. cit., p. 267.

²³ Charles MAURRAS, cité par Raoul GIRARDET, *ibid*, p. 192.

²⁴ On peut notamment citer deux articles parus dans la *Revue des deux mondes* : "Du rôle social de l'officier dans le service militaire universel" en 1891, et "Le rôle colonial de l'armée" en 1900.

²⁵ Guy PEDRONCINI (sous la direction de), op. cit., p. 15.

²⁶ Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine*, op. cit., pp. 177-178.

²⁷ Raoul GIRARDET, *ibid*, p. 314.

cocardier »²⁸. La France de 1914 est celle du devoir. Récupérer l'Alsace-Lorraine est un de ce qu'il tarde de réaliser.

D'où l'intérêt d'étudier plus précisément la présence et la façon dont le thème Alsace-Lorraine est traité dans l'institution militaire. Pour ce faire, notre choix s'est porté sur un almanach édité de 1900 à 1909 et destiné aux conscrits. *L'Almanach du Drapeau* est une publication qui n'émane pas directement de l'armée, mais elle lui est adressée. Cette vision décalée a l'avantage de nous permettre d'appréhender la façon dont la société se place par rapport à l'armée, la représentation qu'elle en a. Cet almanach accorde-t-il une place véritable au thème Alsace-Lorraine ?

- Étude de *L'Almanach du Drapeau* 1900-1909²⁹

La mode des almanachs se développe tout au long du XIXe siècle et connaît un certain apogée à la fin de celui-ci avec notamment le fameux *Almanach Vermot* qui date de 1886 ou l'*Almanach Hachette*, publié pour la première fois en 1894. Très bon marché, ce dernier connut dès sa sortie un tel succès qu'une deuxième édition dut rapidement être tirée pour finalement atteindre un total supérieur à 150 000 exemplaires lors de l'année de lancement. Ce classique des éditions Hachette est d'ailleurs « resté presque sans modifications pendant près d'un demi-siècle, et son tirage s'est élevé jusqu'à 329 000 »³⁰. Le *Vermot*, surtout célèbre pour ses plaisanteries, est pour sa part toujours édité de nos jours et affiche fièrement en couverture sa respectable ancienneté.

Le mot "almanach" évoque cette littérature populaire et rurale de vulgarisation qui se présente généralement sous la forme de calendrier ou d'annuaire. Souvent accompagnées d'observations astronomiques, de prévisions météorologiques, ou de conseils pratiques relatifs aux travaux à faire selon la saison, ces publications contiennent également des renseignements divers, jeux, calembours et plaisanteries. Le sous-titre de l'*Almanach Hachette*, « Petite Encyclopédie populaire de la Vie pratique » est d'ailleurs tout-à-fait révélateur et très bien approprié. Proches des autorités préfectorales et de diffusion essentiellement locale, voire départementale, les almanachs acquièrent progressivement sous la Troisième

²⁸ Guy PEDRONCINI (sous la direction de), *op. cit.*, p. 16.

²⁹ Cette partie est directement inspirée de mon article, "L'Alsace-Lorraine, quotidien du patriote ? À propos de l'*Almanach du Drapeau* 1900-1909", article paru dans Michel GRUNEWALD (études réunies par), *Le problème de l'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914)*, Bern, Peter Lang, 1998, pp. 63-78.

³⁰ Jean MISTLER, *La librairie Hachette de 1826 à nos jours*, Paris, Hachette, 1964, p. 285.

République une dimension commerciale et une diffusion plus développée. Ils sont alors distribués sur l'ensemble du territoire national. Ce sont donc, au sens large du terme, des périodiques à publication annuelle. Si les almanachs ne peuvent pas être retenus dans la liste des best sellers de la fin du XIXe siècle, il est cependant établi qu'ils connaissent une « popularité constante »³¹.

L'Almanach du Drapeau n'est pas, loin s'en faut, le plus célèbre d'entre-eux³². Édité par Hachette, il semble être une émanation de *l'Almanach Hachette* dont le succès permet sans doute d'expliquer - en partie - l'arrivée sur le marché d'un almanach plus ciblé vers l'institution militaire, et plus particulièrement les conscrits. L'annonce dans *l'Almanach Hachette* de sa parution ne laisse pas de doute à cet égard : « *L'Almanach du Drapeau* complète son aîné *l'Almanach Hachette*. Consacré tout entier au service de notre pays, il nous montre la puissance de la France, la noblesse de ses idées et étend notre invincible besoin de l'aimer »³³.

Évoqué par Raoul Girardet dans son travail sur *la société militaire dans la France contemporaine*³⁴, l'intérêt de *l'Almanach du Drapeau* est mis pour la première fois en valeur - semble-t-il - par Paul Gerbod dans son article déjà évoqué sur « L'éthique héroïque en France, 1870-1914 »³⁵. Dans le cadre de la diffusion des vertus héroïques auprès d'un large public, Gerbod explique l'importance « d'un ensemble impressionnant d'écrits divers dont le but essentiel est de célébrer les fastes militaires de la France. Il faut dans ce domaine évoquer tout d'abord le rôle de très nombreux journaux et revues comme *l'Almanach du Drapeau* (1900-1912), *L'Armée française* (1882), *Armée et Marine* (1898) »³⁶. Cette remarque est complétée en note par le commentaire suivant : « *L'Almanach du Drapeau* (entre 1900 et 1912) est sans doute le plus riche en informations diverses sur la vie militaire et patriotique (bilans, concours, livre d'or du courage, biographies,

³¹ Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (sous la direction de), *Histoire de l'édition française, III, Le temps des éditeurs, op. cit.*, p. 392.

³² Il n'est pas non plus le plus facile à trouver. Non répertorié dans le *Catalogue général des périodiques*, il est cependant présent à la Bibliothèque Nationale, exception faite de l'année 1905. La première édition, datant de 1900, est consultable sur micro-fiches ; les autres éditions sont signalées comme étant trop abîmées. Il est par contre consultable à la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg pour les années 1901, 1902 et de 1904 à 1909, et la Bibliothèque Municipale de Strasbourg pour les années 1900, 1903 et 1909. Il peut d'ailleurs sembler étonnant de trouver une publication française de cette époque à Strasbourg. Le contenu de *l'Almanach du Drapeau* nous aidera à comprendre l'intérêt que les Allemands pouvaient trouver à sa lecture.

³³ *Almanach Hachette*, Paris, Hachette, 1900, publicité en fin de volume.

³⁴ Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine (1815-1939)*, op. cit. Il signale que « *l'Almanach du Drapeau* pénètre dans de très nombreux foyers », p. 174.

³⁵ Paul GERBOD, « L'éthique héroïque en France, 1870-1914 », op. cit.

³⁶ Paul GERBOD, op. cit., p. 416.

notes et nouvelles) »³⁷. Exception faite de son erreur sur les dates de publication de *l'Almanach du Drapeau* ³⁸, P. Gerbod a le grand mérite de révéler le contenu de cet almanach. On ne trouve notamment pas ces précisions dans l'ouvrage que Jean Mistler a consacré à la maison Hachette³⁹ et dans lequel il n'est fait que brièvement allusion à cet almanach dans le chapitre sur La "Belle Époque" (seconde partie du livre). Mistler explique les débuts, dans une maison alors dirigée par René Desclosières, de *l'Almanach Hachette*, des *Lectures pour tous* ou de *La mode pratique*, et signale au détour d'un paragraphe, sans plus de précisions, la suppression fin 1908 de « *l'Almanach du Drapeau*, qui paraissait depuis 1900, mais dont la vente atteignant difficilement 40 000 exemplaires, laissait un déficit annuel de 6000 francs »⁴⁰. J. Mistler ne donne cependant pas d'autres explications, ni sur le pourquoi de cette nouvelle parution au début du siècle, ni sur les objectifs ou le contenu de celle-ci.

Il faut donc consulter la première édition de *l'Almanach du Drapeau* pour en apprendre davantage sur sa création. Un long texte intitulé "À nos lecteurs" définit la ligne de cette nouvelle publication. Le souhait initial est de « montrer la puissance de la France, la noblesse de ses idées » et de « dire tout ce qui est utile, de façon à être et à demeurer, dans la paix des casernes comme dans l'action, l'ami fidèle, l'inséparable compagnon, et, pour tout dire, le livre du sac du Marin et du soldat »⁴¹.

Les dates de parution de *L'Almanach du Drapeau*, 1900-1909, revêtent un double intérêt. L'armée, "Arche Sainte" depuis la défaite de 1870, ne fait plus, à partir de la fin du XIXe siècle, l'objet d'une si belle unanimité qu'auparavant. Elle est de plus en plus critiquée depuis l'apparition récente d'un courant antimilitariste que l'affaire Dreyfus ne fait qu'attiser. L'idée de revanche semble être devenue un thème passé, les références à l'Alsace-Lorraine se faire plus rares. En 1909, ce double contexte est pratiquement inversé. L'institution militaire profite d'une *aura* grandissante et l'affaire marocaine a permis une réactualisation progressive du thème des provinces perdues sur fond de renouveau nationaliste. Cette évolution est-elle sensible dans *L'Almanach du Drapeau* ? Références

³⁷ *Ibid*, note 27.

³⁸ À la Bibliothèque Nationale, tout comme à la Bibliothèque Nationale Universitaire, la dernière édition date de 1908, donc pour l'année 1909.

³⁹ Jean MISTLER, *op. cit.*

⁴⁰ Jean MISTLER, *ibid*, p. 287.

⁴¹ *Almanach du Drapeau*, Paris, Hachette, 1900, p. 2. Désormais les références à *l'Almanach du Drapeau* seront abrégées A.D.

explicités ou pas envers ces provinces, on remarquera qu'il n'est pas nécessaire de parler ouvertement de l'Alsace-Lorraine pour néanmoins l'évoquer.

Aspects généraux

Publiés généralement en septembre, les almanachs sont mis en vente pendant une période de trois à quatre mois avant leur utilisation effective. L'*Almanach du Drapeau* entre dans ce schéma avec l'avantage d'être un produit Hachette. Avantage non négligeable car les messageries Hachette sont particulièrement efficaces, avec notamment leur réseau de bibliothèques de gare⁴². Elles se trouvent quasiment en situation de monopole sur le marché français au début du XXe siècle. À cette époque, au demeurant, c'est toute la société Hachette qui exerce un quasi monopole de l'édition à la distribution. On peut donc supposer que la diffusion de cet almanach n'est pas passée inaperçue.

D'un format de poche - In-12° -, l'*Almanach du Drapeau* ressemble à s'y méprendre à son illustre modèle. La mise en page est identique, et au hasard des différentes rubriques, notamment les plus classiques, on retrouve des pages qui ont strictement le même contenu⁴³. La couverture de l'*Almanach du Drapeau* ne change pas de 1902 à 1909. Elle est composée de deux figures féminines. Une Victoire couronnée de laurier se tient au côté d'une combattante à cheval qui porte un drapeau français - en couleur - et qui fait fortement songer à Jeanne d'Arc. Cette illustration est soulignée par l'expression "Honneur et Patrie". Enfin, notons que l'almanach porte le sous-titre de "Livret du patriote, du marin, et du soldat"⁴⁴.

D'un volume d'environ 400 pages, annexes et publicités comprises, la majorité de l'ouvrage est constituée d'une part du calendrier de l'année, et d'autre part d'une impressionnante compilation d'informations relatives à la vie militaire. À titre d'exemple, on souligne que toute la vie militaire y est présentée en 52 pages ; cela va de « l'art de rouler une capote » à « la journée du soldat » en passant par « les grades et les soldes »⁴⁵. Certaines rubriques sont présentes durant les 10 années d'existence de l'almanach. Il en est ainsi de celles intitulées « Géographie et colonies », « Livre d'or du courage et du dévouement » ou « Sports et jeux ». La rubrique

⁴² Jean MISTLER, *op. cit.*, p. 287.

⁴³ Par exemple les prévisions astronomiques, les cartes des différents pays, ou les publicités de plus en plus nombreuses en fin de volume.

⁴⁴ En 1908 est ajoutée la mention « Annuaire des forces de terre et de mer de la République ».

⁴⁵ A.D., 1909, pp. 265, 274 et 310.

« Histoire » est surtout composée d'une présentation des différentes armées du monde avec, comme pièce de choix pour commencer, l'armée allemande. Outre ces rubriques habituelles, l'*Almanach du Drapeau* effectue des recensements de monuments militaires, de noms de rues, places, avenues, à appellations militaires, ou propose un dictionnaire de la vie militaire avec, à partir de 1907, le texte commentée de la loi de réduction du service militaire à deux ans⁴⁶. Le nombre des illustrations, photos et publicités va grandissant, ce qui donne à cette « Petite encyclopédie des armées » un aspect de plus en plus commercial et grand public.

L'almanach connaît également certaines évolutions. Il est par exemple intéressant de remarquer la disparition, dès 1904, des pages consacrées aux « Prières des soldats », et dans lesquelles on trouvait des prières « catholiques », « protestantes », « orthodoxes », « israélites », « mahométanes » et « brahmiques ».

Ces différentes rubriques, parfois complétées d'extraits de nouvelles ou de petits articles, ne sont malheureusement pratiquement jamais signées. Les collaborateurs de l'*Almanach du Drapeau* ne sont pas signalés, pas plus que le nom des principaux responsables. Quelques articles font cependant exception à cet anonymat. C'est le cas de la « brève histoire de la Guerre de 1870 », partagée sur les deux premières années de publication, dont la préface est signée Ernest Lavisse⁴⁷. Le texte lui-même est rédigée par un mystérieux Capitaine L. Les autres noms que l'on voit apparaître sont essentiellement ceux d'hommes politiques rédacteurs d'un article. Cette tendance se fait plus fréquente en 1908 et 1909 avec par exemple une contribution sur « L'armée de demain » signée Charles Humbert, député de la Meuse ou une autre sur « La colonisation française » de la plume de Paul Doumer⁴⁸. Enfin, les auteurs de nouvelles sont signalés : Paul Déroulède pour un extrait de ses « Feuilles de route » qui est publié en 1908, ou Henry Houssaye, académicien, pour son texte « À la frontière de l'Est »⁴⁹. Les noms des rares auteurs effectivement cités dans l'almanach sont à eux seuls révélateurs d'une certaine orientation politique.

La ligne générale de ce « périodique » apparaît en effet sans équivoque. Elle est incontestablement patriotique et républicaine. Pourtant, il est nécessaire de rappeler que la maison d'édition Hachette est alors une entreprise commerciale privée⁵⁰ dont le principal souci est la rentabilité. La

⁴⁶ On retrouve les explications de cette loi en 1908 et 1909.

⁴⁷ A.D., 1900, p. 301.

⁴⁸ A.D., 1908, pp. 100-102.

⁴⁹ A.D., 1907, p. 245, et 1908, p. 235.

⁵⁰ Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL, Fernand TERROU (sous la direction de),

décision de suspendre l'*Almanach du Drapeau* en 1908 en raison de recettes insuffisantes le confirme. Ceci dit, cette publication a par bien des aspects aussi un côté très officiel - il est vrai que Hachette est très liée avec l'État sur le marché des manuels scolaires - et elle jouit ouvertement d'une véritable reconnaissance de la part des plus hautes institutions. Couronné pour son édition de 1905 par l'Académie Française, qui a estimé qu'elle était « recommandable par son caractère d'élévation et d'utilité morale »⁵¹, l'*Almanach du Drapeau* est également, en 1909, l'objet d'éloges de l'ancien président de la République Émile Loubet, qui le présente comme « le plus beau livre de l'éducation nationale car il instruit l'Enfant, guide l'Adulte et fait des Hommes »⁵². Cet éloge n'a rien d'étonnant car le contenu de cet almanach ne laisse aucun doute sur son appartenance au courant patriotique célébrant les fastes militaires de la France. Il propose une vision positive et motivante, de la nation en général, et de l'armée française en particulier. Le discours fait souvent penser à de la pure instruction civique. Le lecteur apprenait ainsi - et retenait - qu'une « nation est noble par ses idées. Elle se développe, elle dure par sa puissance militaire, sa puissance commerciale. Les deux soeurs jumelles qui grandissent ensemble »⁵³ ou que « trois périls menacent la France : l'alcool, la dépopulation, [la] faillite de la marine marchande »⁵⁴. Enfin, à la fois en tant qu'objet de comparaison par excellence et de modèle à suivre - surtout à dépasser -, l'Allemagne y est omniprésente au fil des pages.

Cependant, cette « ligne politique » est non seulement sensiblement moins affirmée de 1903 à 1907, mais elle laisse également la place à des rubriques et informations de différents ordres qui ont le mérite « d'alléger » l'ouvrage, sans pour autant sortir des thèmes de prédilection. Par exemple, la rubrique « Ouvrez l'oeil » nous apprend que l'armée française compte dans ses rangs 33% de myopes alors que l'armée allemande en compte 40%. Commentaire laconique de ces chiffres : « l'armée allemande est autrement éprouvée... »⁵⁵. De façon moins légère, des problèmes intéressants sont également soulevés comme cette discussion - dès 1904 - sur un projet de

Histoire générale de la presse, III, Paris, PUF, 1972, p. 39.

⁵¹ A.D., 1905, p. 5. Il est également signalé que c'est la première fois que l'Académie Française couronne un almanach. Les auteurs de l'*Almanach du Drapeau* expliquent cette récompense par le fait qu'il « enseigne à tous ce qu'il y a de plus haut, de plus utile et de plus moral : l'amour du Devoir et du Pays ».

⁵² A.D., 1909, p. 7.

⁵³ A.D., 1904, p. 70. Ce slogan, pleine page, sous la forme d'une publicité, sera dès lors présent à chaque édition.

⁵⁴ A.D., 1909, p. 13.

⁵⁵ A.D., 1900, p. 124.

nouvelle tenue avec la question : « Que penser du Khâki ?[sic] »⁵⁶, ou encore cette remarque quasi philosophique sur une illustration représentant un enfant à côté d'une arme de guerre : « cet obus de Marine, du poids de 1500 kilos, sur lequel s'appuie un charmant bambin, apparaît comme un troublant symbole de Mort auprès de la Vie »⁵⁷. Les préoccupations de l'époque sont aussi présentes. On nous parle du salut de la « race blanche » en précisant bien « les trois menaces : le Nègre, l'Asiatique, le Musulman »⁵⁸ ; on s'intéresse à la place des femmes dans la société et leur rapport avec l'armée dans un dossier sur « la femme et les obligations militaires »⁵⁹ ; ou on fait de la propagande pour l'armée française en affirmant que « le soldat français est le mieux nourri de l'Europe »⁶⁰. Enfin, certaines informations laissent sceptiques, comme celle où il est fait état de 40 000 réponses à un jeu concours⁶¹ alors que l'on sait que ce nombre représente environ le total des ventes pour une année.

Avec le mélange de patriotisme républicain et de volonté commerciale qui le caractérise, l'*Almanach du Drapeau* est finalement très révélateur de son époque et marque une réelle volonté d'adaptation à ses lecteurs. Dans ce cadre, quelle est la place qui revient effectivement à l'Alsace-Lorraine, quelle perception des provinces perdues peut-on relever dans cette publication qui, a priori, devrait être plutôt intéressée par leur sort ?

. Perception de l'Alsace-Lorraine

Publié en France pour un public français, l'*Almanach du Drapeau* propose donc une vision particulière du Pays d'Empire, une vision de l'extérieur qui n'est en aucun cas destinée à la population alsacienne-lorraine. Rien d'étonnant alors d'y repérer très peu d'informations sur la vie à l'intérieur du Reichsland et sur les préoccupations des régions annexées.

La présence de l'Alsace-Lorraine dans les pages de l'*Almanach du Drapeau* est en premier lieu visuelle. Les différentes éditions comportent de nombreuses cartes. Sur l'ensemble des années de publication, on dénombre trois à quatre cartes par an sur lesquelles apparaissent - plus ou moins mises en valeur - les provinces perdues. Ce peut être le cas pour les cartes de la

⁵⁶ A.D., 1904, p. 155.

⁵⁷ A.D., 1905, p. 202.

⁵⁸ A.D., 1909, p. 103.

⁵⁹ A.D., 1909, p. 50.

⁶⁰ A.D., 1902, p. 147.

⁶¹ A.D., 1909, annexe XII.

guerre de 1870⁶², pour celle du réseau de colombers militaires⁶³, ou beaucoup plus directement pour une présentation des travaux militaires en Alsace-Lorraine⁶⁴ ou une carte de la frontière Est⁶⁵. Mais quel que soit le cas, le Reichsland n'est pas mis particulièrement en évidence, et le ton de présentation reste très sobre. Que ce soit par exemple dans le cadre d'un dossier sur la formation de la patrie française, en 1900, ou d'une étude sur le sol natal, en 1908⁶⁶, la carte de la France pour la période 1815-1871 présente une Alsace-Lorraine noircie et une légende neutre : « la France a perdu, en 1871, l'Alsace-Lorraine, mais acquis la Savoie et le Comté de Nice »⁶⁷. Il n'en reste pas moins que l'Alsace-Lorraine est géographiquement présente dans la vision qui est ici donnée de la France.

Dans le texte, on peut relever quelques références qui concernent directement le Reichsland et ses particularités. Bien que la différence entre les deux provinces annexées soit rarement marquée, on peut relever quelques exemples où l'Alsace-Lorraine se résume à l'Alsace. C'est le cas dans une rubrique "Arts, Chansons, Musique", ou, sous le titre "France et Alsace", on trouve le commentaire suivant : « nous évoquons sans cesse son souvenir mais il semble bien que chanter l'absente est plus généreux »⁶⁸. Cependant, c'est parfois le sujet abordé qui justifie l'utilisation de tel ou tel terme. Ainsi, lorsque les différents types de la « race française » sont abordés, il est pratique de remarquer que « le Lorrain est français pour deux. Il n'a rien pris du pays allemand. Il n'a pas même un reflet d'accent germanique, comme ses frères d'Alsace »⁶⁹, et de ne pas insister davantage sur le cas des Alsaciens. Il est donc clair que le choix de dissocier - ou pas - l'expression Alsace-Lorraine est affaire de circonstance et surtout d'objectif. Une autre particularité de ces provinces est mise en évidence dans un article sur les régiments étrangers sous le drapeau de France. On y parle des régiments allemands, sous Louis XIII, en précisant que « les Alsaciens et Lorrains avaient seuls le droit de servir à leur gré dans les régiments français ou dans celui d'Alsace »⁷⁰.

Mais la grande majorité des évocations concernent l'entité Reichsland et véhiculent un discours beaucoup plus orienté. Le seul cas où l'annexion est

⁶² A.D., 1900, pp. 309, 311, 313 et 315, pour 8 cartes au total.

⁶³ A.D., 1905, pp. 148-149.

⁶⁴ A.D., 1905, pp. 178-179.

⁶⁵ A.D., 1906, pp. 128-129.

⁶⁶ A.D., 1908, p. 387.

⁶⁷ A.D., 1900, p. 175.

⁶⁸ A.D., 1909, p. 153.

⁶⁹ A.D., 1902, p. 104.

⁷⁰ A.D., 1902, p. 29.

abordée de façon spécifique se trouve dans un grand dossier sur l'Allemagne et la place qu'elle tient dans le monde, à l'intérieur d'une rubrique intitulée - le titre suffit à lui seul - "Les irréductibles", et on y lit : « tant qu'une nation contient des éléments de résistance, sa formation n'est pas accomplie. C'est le cas de l'Allemagne. Elle a contre elle les Polonais de l'Est, les Danois du Schlesvig et les Français d'Alsace-Lorraine ». Ce commentaire est complété par des cartes qui situent les minorités dont il est question. Suivent quelques lignes sur le Pays d'Empire où il est précisé que l'annexion « a été faite sans consultation préalable des habitants ». Le sens de cette allusion est évident, d'autant qu'aussitôt après on précise : « l'Empire allemand est né et succède au Saint Empire romain germanique. Méditons les paroles de Turenne lors de sa belle campagne de 1674-75 : "Il ne faut pas qu'il y ait un homme de Guerre au repos en France tant qu'il y aura un Allemand en Alsace" »⁷¹.

Les autres évocations directes du Reichsland appartiennent toutes à ce schéma qui consiste finalement à considérer les provinces perdues comme toujours françaises. L'*Almanach du Drapeau* établit par exemple un livre d'or des 779 statues militaires de France dont lequel on remarque la présence de Metz - avec les statues de Fabert et de Ney - et de Strasbourg, avec notamment celle de Kléber⁷². Ce discours possessif est réellement celui qui est tenu à chaque fois qu'il est question de l'Alsace-Lorraine. On le retrouve dans "Voilà la France", historique de la constitution par province de notre pays, où la question est de savoir si cette oeuvre est achevée : « la France est terminée. Hélas ! le mot n'est pas juste, toutes les Provinces ne sont plus là, un grand lambeau s'en est allé : 14 509 km². Les soldats nous l'avaient donné, la guerre nous l'a repris. Souvenons-nous donc que la Grandeur, ou seulement l'intégrité du sol national, sont liées intimement au sort des armes et écoutons l'Histoire. Elle parle et nous dit d'espérer »⁷³. Même ton presque revancharde lorsqu'à la fin de la brève histoire de la guerre de 1870, et après avoir présenté les clauses du traité de Francfort, l'almanach reproduit le texte intégral de la protestation des députés Alsaciens et Lorrains de mars 1871⁷⁴. Dans le cadre d'une telle évocation, la présence dans la liste des grands patriotes français de « Dupont-des-Loges, évêque protestataire de Metz, Jacques Kabbé, patriote alsacien, Kuss, maire de Strasbourg en 1870 »⁷⁵ allait naturellement de soi.

⁷¹ A.D., 1907, pp. 158-159.

⁷² A.D., 1902, p. 288.

⁷³ A.D., 1901, p. 158.

⁷⁴ A.D., 1901, p. 308.

⁷⁵ A.D., 1906, p. 185.

À travers ces quelques exemples, on peut constater que si quelques problèmes spécifiques à l'Alsace-Lorraine sont évoqués, celle-ci est surtout considérée comme une entité qui se situe entre la France et l'Allemagne, une entité sur laquelle on s'exprime avec un intérêt possessif très marqué. Le ton fait inmanquablement songé à celui qui avait cours sous la République opportuniste de Gambetta et Ferry, avec des accents revanchards parfois prononcés. En fin de compte, ce ne sont pas les deux provinces en tant que telle qui intéressent l'*Almanach du Drapeau*, mais le symbole qu'elles représentent dans le cadre d'une politique de grandeur nationale.

Explicitement espace de contentieux, le Reichsland peut aussi devenir, d'une façon plus implicite, un espace de guerre.

Le règne de l'implicite ?

L'Alsace-Lorraine n'a pas forcément besoin d'être évoquée directement puisqu'elle fait partie, avec des fluctuations au fil des années, en tant que thème mobilisateur, du champ de référence de l'époque, surtout comme composante de la culture civique de ce début de siècle. L'Alsace-Lorraine est donc essentiellement présente entre les lignes, en filigrane, comme une toile de fond incontournable. Tant au travers de simples informations, que par l'intermédiaire des si nombreuses références à l'Allemagne, ou encore davantage lorsque la guerre est abordée, nous entrons ici dans le domaine de l'implicite.

On perçoit tout d'abord ce schéma dans des références plus ou moins innocentes en apparence. L'intention est par exemple évidente lorsque, dans le calendrier de 1907, on trouve au 10 mai ce commentaire : « 10 mai 1870 : Perdons deux provinces »⁷⁶.

Toujours sur le plan de l'implicite, n'est-il pas révélateur que dans les rubriques qui présentent les différents monuments militaires ou le culte des morts par l'armée, on trouve à chaque fois un monument proche de la frontière Est. Que ce soit la photo d'inauguration du monument aux morts de Saint Privat⁷⁷ ou une illustration du monument construit par les soldats du 20ème bataillon de chasseur à Baccarat⁷⁸, il y a une volonté de souvenir qui implique, obligatoirement, une pensée pour les provinces perdues.

Enfin, l'*Almanach du Drapeau* commence la plupart de ses éditions par des citations ou pensées qui sont toutes empreintes de morale

⁷⁶ A.D., 1907, p. 51.

⁷⁷ A.D., 1901, p. 261.

⁷⁸ A.D., 1901, p. 328.

républicaine ou patriote. Les dernières d'entre-elles sont souvent les plus parlantes. Ainsi on apprend que « les plus grands prodiges de vertu ont été produits par l'amour de la patrie »⁷⁹ ; ou encore, par la plume de Millerand, on nous précise que « sous le régime de l'arbitrage comme sous celui de la paix armée, il restera vrai des peuples comme des individus que (...) la défense du droit est un devoir. Malheur à qui s'abandonne »⁸⁰. Là aussi, la clé de compréhension ne consiste-t-elle pas à mettre ces préceptes en rapport avec le sort de l'Alsace-Lorraine ? Ce type d'exemple peut d'ailleurs être multiplié, le thème de la France pays du droit étant ici un classique. On le retrouve en 1908 avec la présentation d'un livre du Lieutenant Amédée Breuet intitulé *La France et l'Allemagne devant le droit international pendant les opérations militaires de la Guerre de 1870-1871*⁸¹.

Mais l'évocation indirecte de l'Alsace-Lorraine est encore davantage évidente dans les nombreux passages consacrés à l'Allemagne. Parler de l'Allemagne ou comparer la France à l'Allemagne amène régulièrement à des allusions dont la compréhension passe nécessairement par la connaissance de la question d'Alsace-Lorraine.

Ainsi, sous le titre « Pas d'enfants, pas de soldats, pas de patrie », une comparaison démographique avec l'Allemagne est proposée ; il y est signalé que cette dernière gagne chaque année 800 000 habitants alors que la France en perd 20 000. Il est alors précisé, avec des intentions faciles à percevoir, que la natalité est « la revanche de la Pologne [donc] un peuple conquis peut résister au vainqueur par le seul effet de sa natalité »⁸². Il est difficile ici de ne pas penser à l'idée de Revanche.

L'évocation de la première société de gymnastique française conduit à la même conclusion. D'après ce que nous dit l'almanach, elle fut créée par M. Sansboeuf, à Guebwiller en Alsace (!), alors qu'en France, « il fallut les désastres de l'année terrible pour secouer l'indifférence et répandre le goût de la gymnastique ». Une comparaison entre les 5547 sociétés et 545 000 adhérents Allemands et les 900 sociétés et 40 000 adhérents Français impose le commentaire suivant : « de l'autre côté de la frontière on ne néglige rien de ce qui a trait à la préparation militaire »⁸³.

Les nombreux retours sur les événements de 1870 permettent également de suggérer l'Alsace-Lorraine sans en parler. À la question « le désastre est-il désespérant ? », Lavissee répond dans sa préface sur la guerre

⁷⁹ A.D., 1902, p. 12. Citation de Jean-Jacques ROUSSEAU.

⁸⁰ A.D., 1906, p. 12.

⁸¹ A.D., 1908, annexe XXIV.

⁸² A.D., 1909, p. 15.

⁸³ A.D., 1900, p. 222.

de 1870 : « non, car la France donne à l'armée tous ses enfants et son or sans marchander. Non, car l'armée depuis trente ans travaille, d'un effort continu, à réparer le passé, à préparer l'avenir »⁸⁴. Ici aucun doute n'est possible sur le sens de l'allusion : il faut réparer le passé et préparer l'avenir. C'est bien de Revanche qu'il est question. Le thème le plus récurrent, pour l'évocation implicite de l'Alsace-Lorraine, reste d'ailleurs celui de la Guerre. La majuscule est souvent de rigueur quand ce mot est employé. « La paix n'est que dans la préparation à la guerre, dans l'effort permanent, dans l'augmentation croissante des forces »⁸⁵.

Le thème de la Guerre prend surtout toute son importance par le fait qu'il n'est pas abordé d'une façon abstraite ou désincarnée. Bien au contraire. Les prospectives sur une future guerre sont nombreuses, et l'Alsace-Lorraine y est omniprésente.

Ces évocations sont cependant parfois relativement imprécises. C'est le cas des pages d'Henri Houssaye dans sa nouvelle "À la frontière de l'Est". Il rend hommage aux belles troupes de l'Est, « où les escadrons sont toujours sur le pied de guerre prêts à combattre demain ou cette nuit même »⁸⁶. On remarque aussi ce type d'évocation en 1901, au bas de chaque page du calendrier, se trouve « un tableau détaillé de la préparation à la guerre, du combat et de ses suites » sous le titre global de "L'organisation de la victoire"⁸⁷. Ces troupes prêtes à combattre ou cette victoire à organiser, où peuvent-elles bien se situer ?

La réponse nous est donnée par l'*Almanach du Drapeau*. Un article intitulé "le grand jour" précise que si « dans presque tous les départements de France la mobilisation dure cinq à six jours et plus, le long de la frontière de l'Est, dans les plaines de Lorraine, elle est terminée en 24 heures ». Suit un paragraphe dont le titre, « la bataille de Neufchateau » a le mérite d'être particulièrement clair. Tout le développement consiste alors à proposer une vision anticipée de la guerre que l'on justifie ainsi : « si tu veux la paix, prépare la guerre. Nous n'avons pas d'autres soins depuis 29 ans ». L'article se termine par deux pages entières de description des étapes de la mobilisation française. Non seulement on ne trouve nulle part le moindre mot sur l'Alsace-Lorraine, mais l'Allemagne elle-même n'est jamais citée⁸⁸.

⁸⁴ A.D., 1900, p. 301.

⁸⁵ A.D., 1906, p. 148.

⁸⁶ A.D., 1907, p. 245.

⁸⁷ A.D., 1901, p. 44.

⁸⁸ A.D., 1900, pp. 357-358.

Il semble que pour le lecteur de l'époque, l'association d'idées avec les provinces perdues était évidente.

La présentation de la guerre future n'est pourtant pas toujours aussi allusive. Ainsi on lit en 1901 : « bien des auteurs militaires se sont évertués à arrêter dans ses grandes lignes ce que sera demain une grande bataille européenne. Un coin de frontière - celui-là nous intéresse particulièrement - a plusieurs fois fixé leur attention ». Pour les lecteurs qui n'auraient pas encore compris, le raisonnement est alors poursuivi : « voyons ce que pourra être la bataille de Neufchateau, dont l'enjeu sera la mainmise de l'Allemagne sur la France orientale ou la libération de l'actuelle Alsace-Lorraine et la conquête de la rive gauche du Rhin »⁸⁹. Il est relativement rare que l'idée de guerre soit si ouvertement associée à l'Allemagne, pour ne rien dire de la référence directe à l'Alsace-Lorraine. Une telle clarté a cependant l'avantage de confirmer l'importance de la place sous-jacente que l'Alsace-Lorraine occupe dans ce type de discours.

Il n'empêche que ces prospectives de guerre ont parfois une véritable dimension prophétique. Preuve en est ce paragraphe sur les frontières de l'Est qui évoque les récents travaux en Alsace-Lorraine, notamment les quatre forts construits autour de Metz, et en déduit que « l'axe de marche des armées allemandes, que l'on considérait il y a quelques années comme devant passer par Nancy, se trouve donc reporté au Nord de Verdun »⁹⁰. Il est même signalé en 1908 que « le Grand Duché de Luxembourg [est] menacé »⁹¹ car l'invasion de la France pourrait se faire en passant par son territoire.

Les allusions indirectes à la question d'Alsace-Lorraine sont donc particulièrement nombreuses. Elles vont pratiquement toutes dans un sens qui consiste à évoquer, de façon plus ou moins appuyée, une Revanche prochaine. Les provinces perdues apparaissent comme le justificatif par excellence des intentions guerrière de la France.

Ce discours, qui de nos jours peut paraître agressif, n'est certes pas une constante de cet almanach destiné aux conscrits. Il est plus particulièrement présent en 1900-1901 et 1908-1909, et sans doute pour des raisons à chaque fois différentes. Il est présent au tournant du siècle car c'est incontestablement un thème encore porteur, les générations concernées alors par le service national en sont familières depuis l'école primaire. La

⁸⁹ A.D., 1901, pp. 143-144.

⁹⁰ A.D., 1905, p. 178.

⁹¹ A.D., 1908, p. 187.

résurgence de ce discours à la fin de la décennie est beaucoup plus conjoncturelle. Si en 1909 la marche à la guerre n'a pas encore véritablement débuté, les prémices se font sentir et le renouveau nationaliste devient alors effectif. Le thème redevient porteur. Quoi qu'il en soit, il est nécessaire d'insister sur le fait que l'allusion à l'Alsace-Lorraine donne un sens à tous les efforts dont on perçoit la perspective. Faut-il aller jusqu'à voir là un discours quotidien ?

L'Alsace-Lorraine, quotidien du patriote ? Si ce thème est régulièrement abordé, c'est beaucoup plus pour ce qu'il représente que par attention réelle à ces provinces. En outre il ne constitue en aucun cas le fil conducteur de l'*Almanach du Drapeau*. Cependant, du moment où l'on se situe dans le cadre militaire, que le discours tenu vante la France, sa grandeur, sa place dans le monde, le thème Alsace-Lorraine est présent, sans que l'on ait forcément besoin d'en parler. Si la crise de l'armée n'est pas directement sensible dans les pages de cette publication, il faut cependant attendre 1908 pour que le discours sur l'Alsace-Lorraine se radicalise un peu, et que son aspect belliqueux apparaisse plus régulièrement. Mais un almanach est de part sa nature même décalé de l'actualité. Ce décalage semble se retrouver dans le discours qui y est tenu.

Le rôle de l'Alsace-Lorraine dans le discours évoqué ici est évident : elle est un véritable support pédagogique pour la diffusion de certaines idées et sert à clarifier le discours, à orienter une illustration. En ce sens, l'*Almanach du Drapeau* est révélateur d'une certaine permanence dans l'utilisation du thème Alsace-Lorraine. Permanence de 1900 à 1909, mais également, on peut le supposer, de 1871 à 1914.

Au travers de la présentation générale de l'institution militaire et de la place que l'Alsace-Lorraine y occupe, et plus précisément dans les pages de l'*Almanach du Drapeau*, le thème Alsace-Lorraine apparaît comme un élément important de la culture militaire de l'époque. Thème civique, on l'a déjà signalé, mais également thème mobilisateur de part sa connaissance assez unanime et ses sous-entendus évidents. On retrouve ainsi une certaine similitude avec la place qu'il peut occuper dans l'institution scolaire. L'armée et l'école sont bien des facteurs de diffusion essentiels et relativement continus de ce thème. Cette éducation donnée aux conscrits ou aux élèves, ainsi que les thèmes porteurs de celle-ci, ont contribué à créer un socle idéologique potentiellement utilisable, un fond de valeur nationaliste qu'un contexte international à risque ou un homme politique à talent pouvait

activer. On sait qu'en France le contexte à jouer ce rôle. La réalité du thème Alsace-Lorraine est alors apparue utile. D'autant plus que l'école et l'armée ne sont pas les seuls vecteurs qui ont participé à sa diffusion.

2. Les autres vecteurs de diffusion

L'action de l'État dans la diffusion du thème Alsace-Lorraine ne peut pas être limitée à l'école et à l'armée. On trouve en effet dans la mouvance officielle d'autres porteurs potentiels de ce thème. Les associations patriotiques, particulièrement celles regroupant les nombreux optants alsaciens-lorrains ont eu un rôle important dans ce domaine, par exemple au travers des nombreuses commémorations. L'Église, dont la position durant ces années est délicate, a elle aussi contribué à diffuser une culture patriotique ; les quelques manuels scolaires de l'enseignement catholique étudiés le démontre bien.

- Les vecteurs de la mouvance officielle

. Associations et commémorations

Le traité de Francfort laisse la possibilité aux habitants d'Alsace et de Moselle d'opter pour la France jusqu'au 1er octobre 1872. Cette vague d'émigration a été étudiée avec précision par Alfred Wahl ; selon ses calculs, le chiffre total d'émigrants se monte à 113 000 personnes⁹². Mais cette émigration n'ayant pas été souhaitée, elle n'est pas attendue et rien n'est prêt en France pour l'accueil des Alsaciens-Lorrains. Dans l'urgence, deux grandes associations se mettent en place, chacune reflétant une tendance politique.

“L'association générale d'Alsace-Lorraine”, fondée à Paris en août 1871, et dont l'objectif est de créer des « liens de solidarité et de fraternité entre l'Alsace-Lorraine et la France républicaine » se situe dans la mouvance républicaine. En janvier 1872, une deuxième grande association parisienne est installée. La “Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français” est elle de tendance royaliste. Aux côtés de ces associations, dont la raison d'être essentielle, au-delà des contingences

⁹² Alfred WAHL, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains, 1871-1872*, op. cit.

pratiques de l'accueil, est de maintenir l'espoir, de nombreux comités d'accueil se montent en province, et des souscriptions sont ouvertes dans la presse.

Enfin, par la loi du 20 décembre 1872, le ministre de l'Intérieur installe une Commission des Alsaciens-Lorrains qui s'occupe de la gestion des fonds qui s'élèvent à environ 6 millions. Début 1873, 35 comités de secours sont subventionnés et reconnus par l'État. Celui-ci s'est en effet aussi bien investi dans le reclassement des fonctionnaires que dans la mise à disposition d'importants subsides bancaires et subventions de corps politiques officiels⁹³. L'aspect officiel de ces différentes associations chargées de l'accueil et de l'insertion des Alsaciens-Lorrains a contribué à faciliter leur développement et leurs actions, et a fait des optants une question nationale. Dans ce cadre, le drame vécu par ces immigrés a rapidement connu un retentissement important, notamment dans les principales villes et régions d'accueil. La population de Nancy⁹⁴ a alors été multipliée par deux notamment du fait de l'arrivée de beaucoup de Strasbourgeois. Les conséquences sont loins d'être toutes négatives ; une faculté de médecine ouvre en 1872, avec des professeurs strasbourgeois, et l'École de Nancy dont le rayonnement sera international est en partie composée d'immigrés. En fait, si toutes les catégories sociales sont représentées parmi ces personnes, on doit souligner « l'arrivée de beaucoup de dirigeants et de cadres, de familles aisées qui ont transféré une part de leur fortune, ont créé des entreprises et stimulé la vie économique comme la vie intellectuelle », et insister sur l'apport créatif de la bourgeoisie alsacienne protestante⁹⁵.

La présence des optants, leur discours, et un peu plus tard leurs journaux - par exemple *L'Alsace-Lorraine de Paris* de Florent Matter ou *Le messager d'Alsace-Lorraine* de Henri Albert - ont propagé une certaine idée de l'Alsace-Lorraine et ont participé à en faire un thème commun de la société française. Par ailleurs, leur insertion, tant en France qu'à l'étranger, ne s'est pas faite sans conséquence : « l'émigration des Alsaciens-Lorrains en 1871-1872 a donné naissance à une importante littérature patriotique qui s'est nourrie du drame de l'exode. Ce thème a contribué à édifier la jeunesse française ; il a été utilisé ensuite par les propagandistes de la revanche. Ainsi

⁹³ Sur ce sujet, voir Alfred WAHL, *op. cit.*, p. 195 à 199.

⁹⁴ Hélène SICARD-LENATTIER a récemment soutenu une thèse sur *Les Alsaciens-Lorrains à Nancy 1871-1914 : une intégration réussie*, Université de Nancy, décembre 1999, sous la direction de François ROTH, 493 pages.

⁹⁵ François ROTH, *op. cit.*, pp. 649-659. Il aborde notamment cet aspect dans le cadre d'une sous-partie intitulée "Les conséquences sur l'espace français".

l'exploitation littéraire et sentimentale de l'émigration a-t-elle permis d'entretenir plus facilement l'idée de revanche dans l'esprit des Français »⁹⁶.

Le milieu des optants, pour qui le thème Alsace-Lorraine peut sembler naturel, s'est trouvé relayé par tout un réseau de sociétés patriotiques et d'associations d'anciens combattants, initiatives privées à l'origine, mais qui se développent avec le patronage de l'État. On peut citer la "Société des défenseurs de Belfort", "l'Union patriotique des anciens combattants de 1870-1871", ou encore la multiplication des amicales régimentaires. Paul Gerbod évalue ces sociétés militaires à 200 000 membres vers 1890. Elles représentent un des moyens par lesquels l'éthique héroïque s'est insérée dans la France profonde et quotidienne⁹⁷. On peut également évoquer la création du "Souvenir Français" dont l'objectif est de conserver et d'honorer la mémoire de ceux qui sont morts pour la France. Association nationale née en 1872 en Alsace et en Lorraine occupée, elle est effectivement fondée en 1887, et donc acceptée par les autorités allemandes. Reconnue d'utilité publique en 1906, elle est interdite en 1913. Elle se reconstitue en 1919. L'objet même de ces différentes associations suppose qu'elles véhiculent la mémoire de la défaite et de l'Alsace-Lorraine, au travers notamment des nombreuses commémorations.

Si en général « la manie de la commémoration est surtout le fait des conservateurs et encore plus des nationalistes pour qui la mémoire est un objectif et un instrument de gouvernement »⁹⁸, dans de la France traumatisée de la défaite, il semble qu'un temps, se sont toutes les composantes politiques du pays qui se sont rassemblées dans une vague commémorative. Les inaugurations de monuments à la mémoire des victimes de 1870-1871 se multiplient, tout comme les cérémonies commémoratives. Ces monuments s'érigent souvent grâce à des souscriptions - c'est par exemple le cas du Lion de Belfort de Bartholdi -, et si les pouvoirs publics sont rarement à l'origine de ces initiatives, ils les soutiennent ouvertement⁹⁹. Les pages de *l'Almanach du Drapeau*, qui évoquent de nombreuses inaugurations pour les années 1900-1909¹⁰⁰, mettent en évidence la pérennité de ces manifestations dont le patriotisme - lorsque ce n'est pas le nationalisme - n'est jamais démenti. Elles restent le lieu de déclarations et de discours dont les thèmes recourent régulièrement, de façon plus ou moins

⁹⁶ Alfred WAHL, *op. cit.*, p. 215.

⁹⁷ Paul GERBOD, *op. cit.*, pp. 415-416.

⁹⁸ Jacques LE GOFF, *Histoire et mémoire, op. cit.*, p. 158.

⁹⁹ François ROTH, *La guerre de 1870, op. cit.*, pp. 680 et 681.

¹⁰⁰ *Almanach du Drapeau*, Paris, Hachette, 1904, p. 209. Neuf inaugurations de monuments aux morts de la guerre de 1870 sont présentés sous la forme d'illustration.

voilée, la question d'Alsace-Lorraine. Les inaugurations des monuments de Noiseville en 1907 et de Wissembourg en 1909 sont restées célèbres de part la présence de nombreuses personnalités et le retentissement qu'elles ont pu avoir.

L'instauration du 14 juillet 1880 en tant que fête nationale appartient à ce même courant. Son déroulement, selon Mona Ozouf, n'est pas innocent : « ce programme sans invention a une astuce : comporter une fête militaire, en un temps où on pense toujours, sans les nommer jamais, à deux jeunes captives, l'Alsace et la Lorraine »¹⁰¹. À ce 14 juillet républicain, la France catholique et nationaliste ajoute la célébration de Jeanne d'Arc, qui deviendra officielle après la guerre. Une autre façon de rappeler au souvenir de chacun les provinces de l'Est.

Bien que l'aspect officiel de ces différentes associations ou commémorations puisse ouvrir à discussion, elles ont contribué propager le thème Alsace-Lorraine, ne serait-ce qu'en entretenant le souvenir de la défaite de 1870.

.L'Église

Définir la place de l'Église au sein des différents vecteurs de diffusion évoqués est assez délicat. Bien que la Séparation ne date que de 1905, il est avéré que dès 1871, et peut-être davantage encore après 1877, l'Église est le principal noyau de résistance à la République. Cette opposition politique, que le ralliement de 1892 ne modifiera que très faiblement, se retrouve notamment au travers des liens parfois étroits que cette institution a tissé avec certains mouvements de la mouvance nationaliste. Elle est cependant, jusqu'en 1905, officiellement subordonnée à l'État. À ces différents titres, le terme de vecteur semi-officiel pour qualifier sa position dans la société française est défendable.

L'Église a en effet des actions similaires à celles de l'État. Paul Gerbod, dans le cadre de son étude sur l'éthique héroïque insiste sur le rôle médiateur de l'Église. Il remarque notamment que « héroïsme et sainteté sont indissociables, quels que soient les temps et les lieux. La foi religieuse s'enracine dans les vertus d'héroïsme et de sacrifice et les exemples de vie exemplaire deviennent innombrables »¹⁰². De nombreux héros chrétiens sont admirés par leur patriotisme et leur dévouement national. Jeanne d'Arc

¹⁰¹ Mona OZOUF, "Le premier 14 juillet de la république 1880", Mona OZOUF, *L'école de la France*, op. cit., pp. 135-136.

¹⁰² Paul GERBOD, "L'éthique héroïque", op. cit., p. 414.

devient l'incarnation de cet héroïsme chrétien et la preuve concrète que l'Église n'a pas failli et ne faillira jamais à sa mission nationale. Enfin, malgré les oppositions et les conflits entre les deux écoles après 1905, un "panthéon commun" existe pour la République et l'Église, et la cohérence du discours patriotique dans les manuels de l'enseignement privé ne sera que peu affectée.

Le manque de travaux sur le sujet tout comme le quasi silence des principales synthèses font qu'il est très difficile d'appréhender la place accordée par l'Église au thème Alsace-Lorraine dans la diffusion de ce discours héroïque et national. Quelques exemples laissent cependant supposer qu'il est abordé.

En novembre 1891 dans le journal *le Correspondant*, un article signé d'un membre influent de la droite, l'ancien député Keller, vice-président de l'Union chrétienne de France, laisse augurer d'une future guerre de Revanche. « Nos généraux les plus en vue, comme un très grand nombre de leurs inférieurs s'honorent de manifester ouvertement leur foi religieuse... Aujourd'hui la France mutilée n'est à personne. Demain elle se donnera et s'attachera pour longtemps à ceux qui lui auront rendu l'Alsace et la Lorraine ». Raoul Girardet commente : « sous la plume du vice-président de l'Union chrétienne, l'appel au soldat prend une signification dépourvue de toute équivoque. L'épée victorieuse sera celle de Monk. Elle est vouée à abattre un régime détesté et à préparer l'instauration d'institutions nouvelles »¹⁰³. Cette foi profonde en l'armée française n'est pas l'apanage unique de la droite catholique et nationale. Dans le cas précis, il est cependant intéressant de remarquer que l'Église se situe clairement sur un thème de l'opposition politique nationaliste, en l'occurrence l'utilisation critique de l'idée d'une Revanche promise et non réalisée par une République haïe. Cette connivence avec les milieux nationalistes, contemporaine de la renaissance religieuse et patriotique du catholicisme de 1885 à 1914, trouve son illustration au travers des relations compliquées que l'Église a entretenues avec l'action française de Charles Maurras. L'attitude plutôt radicale du pape Pie X lors de la séparation de 1905 a d'ailleurs augmenté à la fois l'influence de l'action française sur les catholiques et les tendances nationalistes dans le catholicisme français¹⁰⁴. Le mouvement

¹⁰³ Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine*, op. cit., p. 202.

¹⁰⁴ Roger AUBERT, M.D. KNOWLES, L.J. ROGIER (sous la direction de), *Nouvelle Histoire de l'Église*, 5, *L'Église dans le monde moderne*, Paris, Seuil, 1975, p. 89.

nationaliste joue un certain rôle dans la renaissance catholique du début du siècle¹⁰⁵, et c'est sans surprise que l'Église se joint à l'Union sacrée en 1914.

Cette adhésion au regain nationaliste de la décennie qui précède la guerre est également relevée par Gérard Cholvy à propos des patronages. « Soucieux plus que jamais de montrer qu'ils sont partie intégrante d'une nation où leur poids dans la direction des affaires politiques est nul, les catholiques adhèrent largement à l'esprit de revanche qui inspire l'action du médecin lorrain Paul Michaux, l'organisateur avec François Hebrard des premiers concours de gymnastique des patronages en 1898 »¹⁰⁶. Ce mouvement connaît rapidement le succès. De 50 000 membres en 1906, la Fédération gymnastique et sportive des patronages de France en compte, en 1913, plus de 150 000. La simple existence de cette fédération, qu'il faut bien entendu replacer dans un combat avec les associations laïques, permet d'entrevoir une utilisation effective du thème Alsace-Lorraine.

Les utilisations épisodiques relevées, associées à l'aspect implicite que les références à la patrie et à la nation véhiculent sur l'Alsace-Lorraine, ne peuvent suffire à considérer le thème Alsace-Lorraine comme une composante naturelle du discours de l'Église. Il n'en reste pas moins qu'au sein de l'Église la mémoire nationale collective transmise fait aussi appel à ce thème porteur.

Ainsi l'État, soit directement par l'intermédiaire de l'école et de l'armée, soit plus indirectement au travers d'une certaine mouvance officielle notamment associative, a eu un rôle important dans la diffusion du thème Alsace-Lorraine. Ces vecteurs officiels ont permis chacun à leur manière et avec des moyens divers d'ériger les provinces annexées en composante importante de la mémoire historique et collective des débuts de la Troisième République. La mise en place d'une statuomanie spécifique ou d'une politique de noms de rues sont d'autres éléments dont l'étude aurait assurément contribué à démontrer l'aspect récurrent du thème Alsace-Lorraine¹⁰⁷.

¹⁰⁵ Gérard CHOLVY, Yves-Marie HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine 1880-1930*, Toulouse, Privat, 1986, p. 131.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 165.

¹⁰⁷ Laurence TURETTI a présenté au mois de juin 1999 lors d'un séminaire franco-allemand à Sarrebruck une communication sur "La mémoire des Provinces perdues : l'Alsace-Lorraine dans les rues de France (1870-1900)" d'où il ressort : une volonté politique de nommer ainsi les rues, et l'existence d'une mémoire affective, une façon de rendre ainsi hommage à ces régions et leurs villes.

Volontaires ou pas, décidées ou non, l'implication et l'investissement de l'État ont été réels. Il est vrai que le thème correspond plutôt bien aux aspirations éducatives du nouveau régime. Il est de surcroît d'une actualité criante pendant une bonne quinzaine d'années et permettra, même après 1885-1890, d'évoquer certains principes constitutifs de la République tout en tenant une fonction mobilisatrice.

De là à parler d'une sorte d'appareil idéologique d'État¹⁰⁸, il y a bien plus qu'un simple pas à franchir. Le terme, particulièrement connoté, est sans doute inadapté et exagéré, mais l'association des différentes institutions évoquées dans une diffusion idéologique concordante ne peut pas être considérée comme allant de soi : la conjoncture, le traumatisme de la défaite et la cohérence du thème expliquent vraisemblablement davantage cette complémentarité que d'éventuelles directives politiques. Le fait est que l'État y a participé, avec ses moyens et ses médias ; son rôle dans la création et la diffusion de cette mémoire collective mythifiée, même s'il n'a pas été coordonné et programmé, n'en reste pas moins avéré. Pouvait-il en être autrement dans le contexte politique, national et affectif de cette fin de XIX^e siècle ?

- Les vecteurs non-officiels

La diffusion d'une mémoire nationale, et en son sein celle du thème Alsace-Lorraine, n'est cependant pas un monopole d'État. De nombreux médias, privés, où au moins censés l'être, ont également contribué à en faire un thème civique et commun. On songe bien entendu à la littérature, à la poésie et au théâtre ; mais les images d'Épinal et la presse populaire peuvent également être prises en compte. La droite nationaliste qui se développe après 1890, avec particulièrement le Lorrain Maurice Barrès, a de son côté utilisé ce thème à ses propres fins, notamment germanophobes. La notion de génération permettra enfin une approche plus originale de sa diffusion.

. La littérature

La thèse de Claude Digeon est la référence essentielle pour aborder l'influence de la défaite de 1871 sur la littérature française. L'objet de *La*

¹⁰⁸ Cette expression de Louis ALTHUSSER est utilisée par Steven ENGLUND, "De l'usage de la Nation par les historiens, et réciproquement", *op. cit.*, p. 144, lorsqu'il évoque les différentes institutions d'État créatrices de mémoire retenues par Pierre Nora dans *Les lieux de mémoire*. L'expression est certes tendancieuse, puisqu'elle suppose une décision réfléchie, mais elle permet, me semble-t-il, de poser la question clairement.

crise allemande de la pensée française - le problème du retentissement prolongé de la défaite - est certes plus général que l'étude de la diffusion littéraire du thème Alsace-Lorraine. Mais l'auteur insiste lui-même dans son introduction sur la difficulté à séparer l'Alsace-Lorraine de la défaite, « car cette question est intimement unie, pendant toute la période considérée, au problème allemand »¹⁰⁹. On ne peut donc faire l'économie des remarques générales de Digeon, notamment à propos de la situation particulière créée par la défaite.

C'est un fait que « la "question allemande" a sérieusement ébranlé la santé morale de cette époque et dominé l'esprit de tous les écrivains français qui réfléchissaient sur l'existence et le rôle de leur patrie »¹¹⁰. Une des conséquences quasi immédiate de la défaite est l'apparition de romans sur la guerre, littérature qui peut être considérée comme un véritable acte social, avec peu de valeur artistique, et des thèmes d'inspiration simples tels que la gloire des vaincus ou les appels à l'espérance d'une future Revanche. C'est à l'exaltation du patriotisme qu'est consacrée cette littérature d'après-guerre ; elle est en grande partie destinée aux enfants parce que les adultes veulent régénérer la France, et lui donner des soldats citoyens¹¹¹. *Le Roman d'un brave homme* publié en 1880 par Edmont About est assez caractéristique de ce genre.

Cette littérature contient un type populaire nouveau en la personne de l'Allemand. Cruel, méchant, hypocrite, brutal, goinfre, ivrogne, souvent militaire ou espion, toujours envahisseur, le "boche" est décrit sans complaisance aucune et avec une mauvaise foi souvent remarquable¹¹². Cette image, caricaturale à souhait, se perpétuera jusqu'en 1914. En face de l'Allemand, le Français est audacieux, bien qu'ayant perdu la guerre, et « l'Alsacien, lui, a le mérite supplémentaire de rappeler les provinces perdues et leur fidélité à la France. Avec l'Alsacien et le Lorrain, les hostilités prennent souvent l'aspect d'une affaire individuelle : pour se venger du meurtre d'un frère ou d'un père, un Alsacien a traversé les lignes et lutte dans l'armée française »¹¹³. Cette littérature d'évasion et ces fictions patriotiques ont pour fonction sociale à la fois de guérir une blessure et de

¹⁰⁹ Claude DIGEON, *La crise allemande de la pensée française*, op. cit., p. VII.

¹¹⁰ *Ibid*, p. 1.

¹¹¹ *Ibid*, p. 54.

¹¹² L'archétype des ces descriptions des Allemands se retrouve par exemple chez Guy de MAUPASSANT dans la nouvelle "Deux amis", *Les Comtes de la bécasse*, Paris, éd. Rouvevre et Blond 1883.

¹¹³ Claude DIGEON, *ibid*, p. 60.

distraindre le patient¹¹⁴. Le thème fondamental, explicite ou sous-jacent, est celui de la vengeance.

L'utilisation du thème de la défaite va souvent de pair avec des références aux provinces perdues, ou, plus généralement, à l'Alsace-Lorraine. Tout au long de cette période, de nombreux auteurs vont utiliser cette thématique : Ernest Renan y sera par exemple fidèle, et plus généralement, quelle que soit la génération littéraire évoquée, le thème Alsace-Lorraine est présent. C'est particulièrement le cas de la génération de 1890 dans laquelle on trouve des auteurs comme Bainville, Barrès, Lasserre, Maurras, Péguy, Psichari ou encore l'école romane de Moréas. Il n'est pas jusqu'à Romain Rolland ou Victor Margueritte qui n'aient abordé ce thème.

Marie-Thérèse Borrelly a abordé plus spécifiquement ce sujet dans un article paru en 1973 : "L'image de l'Alsace-Lorraine à travers quelques oeuvres littéraires françaises 1871-1914"¹¹⁵. En utilisant des sources de différentes natures - officielles et non officielles, scolaires, littéraires...-, Madame Borrelly met en évidence le fait que l'Alsace-Lorraine est devenue un mythe dans la mentalité collective française¹¹⁶. Elle décèle notamment plusieurs cycles dans la diffusion du thème Alsace-Lorraine.

Le premier d'entre-eux, particulièrement riche, se déroule de 1870 à 1882. Des auteurs comme Alphonse Daudet, Déroulède, Erckmann-Chatrian - célèbres pour leurs romans nationaux¹¹⁷ - ou Renan font régulièrement référence à l'Alsace-Lorraine. Après 1882, la relève est assurée par les auteurs de manuels, Lavis, Bert, mais également le livre de Chalamet, *Jean Felbert*. Vers 1890 le flambeau est repris par les Alsaciens-Lorrains installés à Paris ; Fernand de Dartein, qui écrit sous le pseudonyme de Jean Heimweh, est le plus prolifique d'entre-eux. Le quatrième et dernier cycle couvre la période de 1900 à 1914. Maurice Barrès et René Bazin - notamment avec *Les Oberlé* - en sont les personnalités et côtoient de nombreux alsaciens immigrés - Paul Acker et André Lichtenberger pour la littérature, mais aussi Zislin et Hansi pour le dessin et la caricature - ainsi qu'un nouveau périodique fondé en 1898, la *Revue Alsacienne illustrée*¹¹⁸.

¹¹⁴ *Ibid*, p. 64.

¹¹⁵ Marie-Thérèse BORRELLY, "L'image de l'Alsace-Lorraine à travers quelques oeuvres littéraires françaises 1871-1914", *Travaux et Recherches 1973/1*, Metz, Centre de Recherches Relations Internationales de l'Université de Metz, 1973, pp. 26-67.

¹¹⁶ *Ibid*, p. 26.

¹¹⁷ Sur ce sujet, Jean-Pierre RIOUX, *Erckmann et Chatrian, ou le trait d'union*, Paris, Gallimard, 1989.

¹¹⁸ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, op. cit., pp. 237-239, parle également de nouveau cycle alsacien-lorrain dans la littérature romanesque après 1900.

Dans cette littérature, l'Alsace-Lorraine est abordée par l'intermédiaire de thèmes classiques : l'injustice et le crime de l'annexion, l'ampleur de l'exode et le mythe des départs, les témoignages d'affection des Alsaciens-Lorrains pour la France, le culte de l'armée, l'image de l'Allemand rustre et corrompu. Mais le particularisme politique des régions annexées n'apparaît pratiquement pas dans ces ouvrages qui négligent aussi les mouvements autonomistes présents pourtant dès 1874. « Par toute une série de procédés - silences, exagérations, généralisations - la littérature présente donc une image trop noire de l'oppression allemande »¹¹⁹. Le tableau présenté veut assurément inspirer la pitié et beaucoup d'admiration, même si certaines tentatives de démythification sont à noter, comme *Le joujou patriotisme* de Rémy de Gourmont¹²⁰.

Marie-Thérèse Borelly conclut en remarquant que le climat affectif créé par ces images plus ou moins déformées de l'Alsace-Lorraine peut servir de tremplin à une idéologie revancharde, mais le thème de la "revanche" est toujours secondaire et disparaît après 1890¹²¹. Pour elle, ce mythe « attise la haine contre l'ennemi et magnifie la patrie française. Beaucoup plus qu'il ne prépare le retour de l'Alsace-Lorraine à la France, le mythe alsacien-lorrain est mis essentiellement, semble-t-il, au service du nationalisme français »¹²².

Cette étude permet d'apprécier la présence du thème Alsace-Lorraine dans la durée. L'intensité et la composition propres à chaque cycle ne semblent en effet pas altérer sa diffusion importante.

La littérature est ainsi un vecteur de transmission effectif et qui bénéficie d'une dimension nationale. Si parmi les auteurs relevés, certains sont secondaires, la majorité a alors connu une grande notoriété. Jules Verne appartient à cette dernière catégorie. Auteur extrêmement populaire, il a produit plusieurs romans qui ont leur place dans cette littérature patriotique, et où le drapeau, l'honneur et l'idée de patrie sont des leitmotiv. *Le chemin de France* (1887) et *Face au drapeau* (1896) sont à situer dans ce cadre thématique. L'exemple qui va retenir notre attention est certes publié dans la décennie qui suit immédiatement la défaite (1879), mais a la particularité d'être véritablement imprégné par le thème Alsace-Lorraine.

¹¹⁹ Marie-Thérèse BORRELLY, *ibid*, p. 53.

¹²⁰ Rémy de GOURMONT, "Le joujou patriotisme", *Mercur de France*, 1891. Réédité en 1967 avec une préface de Jean-Pierre RIOUX, *op. cit*.

¹²¹ Marie-Thérèse BORRELLY, *ibid*, p. 65.

¹²² *Ibid*, p. 67.

L'histoire des *500 millions de la Bégum* met en scène, peu après 1871, deux savants qui doivent se partager un énorme héritage. Un Allemand, connu pour ses travaux sur les différentes races humaines, et un Français, veulent profiter de cette fortune pour inventer une cité idéale. "Herr Schultze" va créer *Stahlstadt* ou *la cité de l'acier*, alors que Monsieur Sarrazin construira *France-Ville*. Au-delà de quelques accents germanophobes - par exemple cette description où Herr Schultze, « fumant une longue pipe de terre à côté d'une chope de bière, faisait au milieu de ce luxe l'effet d'une tache de boue sur une botte vernie » -, on trouve de nombreuses allusions à la défaite de 1871 et à l'annexion de l'Alsace-Lorraine. L'ami du fils de Sarrazin - le héros du roman - est un jeune Alsacien, « un de ces champions vaillants et avisés que l'Alsace a coutume d'envoyer »¹²³, qui, lorsqu'il apprend l'héritage du père de son ami s'écrit : « sais-tu ce que vous pourriez en faire de mieux ? Ce serait de le donner à la France pour payer sa rançon ! Il n'en faudrait que dix fois autant!... »¹²⁴. Dans sa cité, Sarrazin songe bien entendu à inviter des familles « à qui la conquête étrangère a fait une cruelle nécessité de l'exil, [et] trouveraient chez nous l'emploi de leur activité, l'application de leur intelligence, et nous apporteraient ces richesses morales, plus précieuses mille fois que les mines d'or et de diamant ».¹²⁵ Dans la bouche de Marcel Bruckmann, le jeune Alsacien, « un Français averti en vaut deux. 1870 est une leçon qui se retournera contre ceux qui l'ont donnée. (...) Tenez pour certain qu'ils préparent du nouveau et que nous nous en apercevrons à la première occasion ! »¹²⁶. Enfin, dans *France-Ville* menacée par *la cité de l'acier*, l'unité française ne fait aucun doute. « Notre armée se compose de tous les citoyens, et tous, le jour où il le faudra, se trouveront soldats aguerris et disciplinés ».¹²⁷ Finalement, c'est le danger commun allemand qui « avait uni plus intimement tous les citoyens. (...) Désormais, pour les habitants de France-Ville, la "patrie" était née »¹²⁸.

Ces quelques extraits sont révélateurs de l'ambiance de ce roman en parfaite symbiose avec les préoccupations de son époque. Dans le cas précis, on peut considérer qu'il s'agit d'un véritable roman revanchard. Mais comme nous l'avons déjà signalé, ce type de référence - pas forcément aussi explicites et radicales - apparaît comme une constante pour la période qui

¹²³ Jules VERNE, *Les 500 millions de la Bégum*, Paris, Librairie Générale Française, 1994, p. 17.

¹²⁴ *Ibid*, p. 23.

¹²⁵ *Ibid*, p. 37.

¹²⁶ *Ibid*, p. 113.

¹²⁷ Jules VERNE, *ibid*, p. 165.

¹²⁸ *Ibid*, p. 204.

nous retient. Le thème Alsace-Lorraine est véritablement un thème populaire et est délibérément utilisé en tant que tel.

La poésie véhicule elle aussi ces mêmes thèmes. On songe immédiatement à Paul Déroulède, auteur notamment des *Chants du soldat* (publiés en 1872, suivis en 1875 des *Nouveaux chants du soldat*, et en 1881 des *Marches et sonneries*) chez qui « des souvenirs glorieux subsiste un optimisme vengeur, peut être plus voulu que profondément senti. Et c'est pour avoir ainsi exprimé exactement ce qui convenait au moment convenable qu'il a pu trouver son immense audience »¹²⁹.

François Coppée, qui sera entre autre président d'honneur de la Ligue de la Patrie française de 1899 à 1902, se situe dans la même veine. Son recueil le plus connu s'intitule *Le canon* et est publié en 1874. Le thème de la défaite, composante de celui plus général d'Alsace-Lorraine, se retrouve également chez Leconte de Lisle, Sully-Prudhomme, Victor de Laprade ou Banville. Même Victor Hugo a produit, dans l'immédiat après-guerre, quelques oeuvres de Revanche : "À ceux qui reparlent de Fraternité", "Alsace et Lorraine", "À la France de 1872", "La libération du territoire", et, dans *La légende des siècles*, "L'Élégie des fléaux", en font parties¹³⁰.

Paul Verlaine a lui aussi, vers la fin de sa vie, donné dans ce registre, avec les *Invectives* dont la première édition date de 1896. La publication de ces poésies, qualifiée de regrettable, n'ajoute certes rien à la réputation de Verlaine. Mais dans cet ensemble assez hétéroclite se trouvent plusieurs poèmes politiques qui font référence à l'Alsace-Lorraine, et cela bien après 1890. C'est par exemple le cas de "Pour dénoncer la Triplice", ou, indirectement, de l'"Ode à Guillaume II". Le texte le plus explicite est cependant incontestablement "Metz". Au-delà d'être la ville de naissance et de baptême de Verlaine, la cité est ici considérée dans son état de ville annexée. Ce poème, emprunt de nostalgie, se caractérise également par un ton revancharde sans ambiguïté :

¹²⁹ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 72.

¹³⁰ *Ibid.*, pp. 151-152.

« Patiente encor, bonne ville :
On pense à toi. Reste tranquille.
On pense à toi, rien ne se perd
Ici des hauts pensers de gloire
Et des revanches de l'histoire
Et des sautes de victoire.
Médite à l'ombre de Fabert.

Patiente, ma belle ville :
Nous serons mille contre mille,
Non plus un contre cent, bientôt !
A l'ombre, où maint éclair se croise,
De Ney, dès lors âpre et narquoise,
Forçant la porte Serpenoise,
Nous ne dirons plus : ils sont trop !

Nous chasserons l'atroce engeance
Et ce sera notre vengeance
De voir jusqu'aux petits enfants,
Dont ils voulaient - bêtise infâme ! -
Nous prendre la chair et l'âme,
Sourire alors que l'on acclame
Nos drapeaux enfin triomphants »¹³¹.

Certaines pièces de théâtre sont elles aussi imprégnées du thème Alsace-Lorraine. On peut en relever deux particulièrement enflammées : G. Champagne en 1883 et Pierre Duzéa en 1896, en abordant Étienne Marcel, « métamorphosent le prévôt des marchands non seulement en martyr de la cause révolutionnaire et républicaine, ce qui est classique, mais aussi, ce qui l'est moins, en figure de proue du patriotisme français, en "revanchard" du X^{IV}e siècle »¹³². Mais le cas le plus emblématique est représenté par la pièce d'Edmond Rostand, *L'Aiglon*., dont le succès a été immédiat. « En réalité, si les spectateurs bouleversés acclament l'Aiglon, ne cherchant pas à dissimuler leurs larmes, c'est qu'ils pensent à l'Alsace et à la Lorraine. (...) Comment un parallèle ne s'établirait-il pas entre la

¹³¹ Paul VERLAINE, "Metz", *Invectives*, texte établi et annoté par Yves-Gérard Le DANTEC, Paris, éditions de Cluny, 1939, pp. 140-141. Ce poème est daté du 17 septembre 1892.

¹³² Christian AMALVI, *De l'art et la manière...*, op. cit., p. 230.

germanisation de l'Alsace et celle du fils de Napoléon ? En regardant Metternich, les spectateurs pensent à Bismarck ». La cause essentielle sinon toujours avouée du triomphe de la légende de l'Aiglon en 1900 est la résonance de la germanisation de L'Alsace-Lorraine¹³³.

La littérature et ses différentes composantes - poésie et théâtre notamment - participent donc à la diffusion du thème Alsace-Lorraine. De plus, cette utilisation s'est déroulée tout au long de la période 1871-1914, avec certes des années plus intenses juste après 1871 et juste avant 1914. Il semble ainsi établi, sur la base de ces vecteurs de diffusion, que ce thème appartient à la culture commune de cette époque.

. Les images d'Épinal

Les images de la maison Pellerin sont également des instruments de diffusion. Une dizaine d'images ont été tirées sur la guerre de 1870 ; toutes font référence à la bravoure, qui sauve tout, et surtout estompe la défaite¹³⁴. La propagande est en effet omniprésente dans les différentes productions. François Roth fait observer que « l'image est construite sur un système de valeurs et de références qui transfigure et donne une dimension épique ; elle ignore superbement le réel pour suggérer une autre vérité »¹³⁵. Dans les années qui suivent la défaite, et avant la modification de la loi militaire, les jeunes conscrits portent lors du tirage au sort des vignettes de l'imagerie d'Épinal représentant l'Alsace et la Lorraine pleurantes. L'exemple de la Première Guerre mondiale est également révélateur avec « la création et la diffusion de nouvelles images destinées à galvaniser l'arrière »¹³⁶.

Les images d'histoire et d'information représentent une composante importante du sentiment patriotique. Avec la guerre de 1870, le dessin caricatural des Prussiens se développe. « L'imagerie véhicula les plus horribles gravures germanophobes. (...) La référence à l'Alsace perdue, d'abord discrète, augmenta au cours des trois décennies dans une ambiance de revanche, qui n'inspira pas toujours les estampes du meilleur goût »¹³⁷. Des tirages impressionnants sont à signaler lorsque l'image va à la conquête de l'opinion publique. « La vie de Déroulède, le patriote exemplaire » a par

¹³³ Jean TULARD, *Napoléon II*, Paris, Fayard, 1992, pp. 28-29.

¹³⁴ François ROTH, "Nation, armée et politique à travers les images d'Épinal 1860-1914", *Annales de l'Est*, 1980, n° 3, pp. 199-201.

¹³⁵ François ROTH, *ibid.*, p. 201.

¹³⁶ Mireille-Bénédicte BOUVET, *Le grands livre des images d'Épinal*, Paris, Solar, 1996, p. 15.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 55.

exemple été éditée à 200 000 exemplaires¹³⁸. À la même époque, dans la série spécifique des "Gloires nationales", l'héroïne la mieux traitée est Jeanne d'Arc ; un catalogue spécial lui est même consacré.

Les images d'Épinal participent ainsi à l'ambiance de la société française. Les thèmes revanchards sont discrets, mais l'Alsace-Lorraine est souvent présente. « Avec l'école, l'armée, les sociétés de gymnastique aux noms martiaux (*En Avant, La Frontière, La Vigilante, La Légion*) ; les images d'Épinal forment la conscience civique des jeunes Français et des milieux populaires. Elles reflètent les opinions moyennes de leur temps »¹³⁹. La presse populaire oeuvre dans le même sens.

. La presse populaire

Autour de 1900, les quatre grands journaux, - *Le Petit Journal, Le Petit Parisien, Le Matin, et Le Journal* - éditent à 4,5 millions d'exemplaires ; cela représente plus de 40% du tirage de tous les quotidiens français. Ils possèdent tous, au moins pour le début du XXe siècle, une rubrique "Alsace-Lorraine". La puissance de ces journaux "d'information" sur l'opinion publique était considérable. Ils ont, mieux que d'autres, soutenu le culte de l'armée, le mouvement colonial, le souvenir de l'Alsace-Lorraine, la haine de l'Allemagne¹⁴⁰. Cette remarque s'applique d'une façon identique à la presse destinée aux jeunes : « son influence fut sans doute essentielle dans la popularisation des grands thèmes nationaux : exaltation de l'armée, hostilité de l'Allemagne, amitié pour la Russie, entretien du culte de l'Alsace-Lorraine, sympathie pour le mouvement colonial, enthousiasme pour les progrès de la science et des techniques »¹⁴¹.

Dans ce domaine de la presse également, le thème Alsace-Lorraine apparaît comme générique et classique, en tout cas très commun.

. L'opposition politique : la droite nationaliste

Si la littérature, les images d'Épinal ou la presse peuvent être appréhender comme des médias classiques, ce n'est assurément pas le cas d'une opposition politique. Pourtant, le débat politique se nourrit de thèmes qui collent souvent à l'actualité et participe ainsi à leur diffusion. Dans ce

¹³⁸ François ROTH, *op. cit.*, p. 207.

¹³⁹ *Ibid.*, p. 212.

¹⁴⁰ Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL, Fernand TERROU (sous la direction de), *Histoire générale de la presse française, 3, 1871-1940, op. cit.*, p. 298.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 389.

sens, la droite nationaliste française a incontestablement contribué à la propagation du thème Alsace-Lorraine.

Le patriotisme républicain bénéficie d'une réelle unanimité jusque dans les années 1885. À partir de cette date, une nouvelle force politique s'affirme progressivement, notamment au travers du Boulangisme et de l'affaire Dreyfus. Le nationalisme va rapidement devenir la principale opposition à la République. Cette nouvelle sensibilité, plus radicale dans ses revendications nationales, fait que dès lors la République n'a plus le monopole de la nation.

Du nationalisme libéral du régime parlementaire, on passe à un nationalisme intégral pour lequel le mot clé du vocabulaire politique de la fin de siècle est le terme de « menace »¹⁴². L'angoisse du déclin de la France est l'idée forte de ce courant nationaliste. « Il est avant tout mouvement de défense, repli, resserrement sur lui-même d'un corps blessé »¹⁴³. Malgré cela, ses principaux thèmes mobilisateurs sont la haine de l'Allemagne et la fidélité aux provinces perdues. La place particulière réservée au thème Alsace-Lorraine est visible au travers de l'existence et des revendications des trois principales ligues de l'époque - Ligue des Patriotes, Ligue de la Patrie Française et Ligue d'action française -, et plus encore dans le discours de Maurice Barrès.

La Ligue des Patriotes

Fondée en mai 1882 par Paul Déroulède, la Ligue des Patriotes repose d'emblée sur une équivoque : Déroulède veut un courant revanchard alors que ses associés veulent ramener Gambetta au pouvoir¹⁴⁴. Elle rassemble cependant rapidement de nombreuses personnalités : l'historien Henri Martin est son premier président, elle est patronnée par Victor Hugo en personne, Paul Bert, Waldeck-Rousseau et bien sûr Léon Gambetta y adhèrent. Elle se situe alors en pleine orthodoxie républicaine. Le ministère de l'Instruction publique notamment la soutient sans compter. Avec 90 000 adhérents en 1886, son succès est important - notamment dans les classes moyennes urbaines du Nord et de l'Est de la France - mais loin de l'accueil triomphal souvent évoqué¹⁴⁵.

¹⁴² Eric HOBBSAWM, *Nations et nationalisme*, op. cit., p. 155.

¹⁴³ Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français*, op. cit., p. 18. Claude DIGEON, op. cit., p. 431, en disant que « le nationalisme français est bien l'affirmation désespérée d'un pays vaincu » adhère également à cette idée somme toute classique.

¹⁴⁴ Bertrand JOLY, *Déroulède*, op. cit., p. 377.

¹⁴⁵ *Ibid*, pp. 377-378.

Zeev Sternhell estime que sa raison d'être est la préparation du jour glorieux de la Revanche ; il cite à ce sujet les statuts qui sont fort explicites : « la Ligue a pour but la révision du traité de Francfort et la restitution de l'Alsace-Lorraine à la France, elle a pour tâche : la propagande et le développement de l'éducation patriotique et militaire. C'est par le livre, le chant, le tir et la gymnastique que cette éducation doit être donnée »¹⁴⁶. Parmi les slogans utilisés, celui "France quand même : 1870-18..." est sans ambiguïté et plutôt optimiste. L'historiographie récente atténue cependant largement la dimension réelle de cette Ligue. Bertrand Joly avoue, suite à ses recherches, sa surprise par rapport aux écrits de Sternhell qui « l'avait peint avec une flamme romantique qui en imposait beaucoup »¹⁴⁷ ; il retient la modestie du développement et des résultats de la Ligue, le côté plutôt légaliste des ligueurs, et finalement la contradiction majeure de Déroulède qui est « d'avoir réclamé une Ligue combative et même révolutionnaire tout en lui imposant un programme finalement raisonnable et réformiste »¹⁴⁸.

Le fait d'avoir surévalué l'importance, l'influence et la détermination de la Ligue, en a forcément faussé l'image et l'interprétation. Cette Ligue se détache du giron républicain après 1885 ; et au vu notamment du nouveau discours colonial, Déroulède est désormais persuadé que la République parlementaire ne réalisera jamais l'objectif suprême : la Revanche. Si c'est « au nom du sentiment patriotique que la Ligue des Patriotes se transforme progressivement en machine de guerre contre la République »¹⁴⁹, elle le fait avec une perte d'audience importante. Presque essentiellement parisienne en 1888, elle ne connaît qu'un petit regain de dynamisme en 1898-1899. Son journal hebdomadaire, *Drapeau*, devient alors quotidien. Si la volonté de Déroulède, meneur charismatique pas toujours suivi, reste désespérément la Revanche, ses troupes (18 000 membres au maximum en 1899) n'envisagent pas de passer à l'acte.

La Ligue des Patriotes a représenté un relais important dans la diffusion du thème Alsace-Lorraine, voire même de la Revanche. Mais la réévaluation de sa dimension incite à la modestie. La personnalité de Déroulède et la tonalité de son discours restent cependant imprégné du thème Alsace-Lorraine de 1882 à 1914.

¹⁴⁶ Zeev STERNHELL, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, op. cit., p. 68.

¹⁴⁷ Bertrand JOLY, op. cit., p. 379.

¹⁴⁸ Bertrand JOLY, *ibid*, p. 380.

¹⁴⁹ Zeev STERNHELL, op. cit., p. 22.

La Ligue de la Patrie Française

Bien plus éphémère et conjoncturelle que son aînée, la Ligue de la Patrie Française naît dans le contexte de l’Affaire. Louis Dausset et Gabriel Syveton sont à l’origine de l’organisation de l’association - le nom a été trouvé par Barrès - qui s’adresse essentiellement à la bourgeoisie. Si l’objectif est autant « d’ajouter une pensée et une forme politique de l’antidreyfusisme »¹⁵⁰ que de défendre les intérêts vitaux de la Patrie française, l’attachement à l’Alsace-Lorraine n’est pas explicitement affiché. Jean-Pierre Rioux remarque que la Patrie Française renoue avec « “la religion de la Patrie” des Pères fondateurs du régime »¹⁵¹. Après 1902, et à l’image de la Ligue des Patriotes, cette Ligue se décompose progressivement. Ses forces vives se retrouveront au sein du mouvement nationaliste le plus efficace de l’époque, l’action française.

L’Action française

Lancé en juin 1898 par Maurice Pujo et Henri Vaugeois, le comité d’Action française ne connaît son véritable développement qu’avec l’arrivée de Charles Maurras en janvier 1899. D’emblée d’accord sur le fait que la Patrie Française ne va pas assez de l’avant¹⁵², ils veulent oeuvrer ensemble pour une véritable restauration française ; le lien patriotisme-royalisme est fondamental à leurs yeux. « Ce qui rassemblait ces hommes était l’amour suprême de la Patrie, un grand respect de l’Ordre et une foi commune en une Raison aux démarches ordonnées »¹⁵³.

L’Action française attire les forces nationalistes traditionnelles, « les mêmes qui avaient été attirées par les appels des boulangistes et des antidreyfusards »¹⁵⁴. Progressivement se met en place un véritable dispositif intellectuel maurrassien¹⁵⁵ : Ligue d’Action française en 1905, le journal *Action française* qui devient quotidien la même année, Institut d’Action française en 1906 ainsi que Nouvelle librairie nationale, et en 1908 la *Revue critique des idées et des livres* avec P. Gilbert ainsi que les Camelots du Roi, groupes de combat royalistes qui s’exprimeront davantage dans l’entre-deux-

¹⁵⁰ Jean-Pierre RIOUX, *Nationalisme et conservatisme. La Ligue de la Patrie Française 1899-1904*, Paris, éd. Beauchesne, 1977, p. 5.

¹⁵¹ Jean-Pierre RIOUX, *ibid*, p. 112.

¹⁵² Eugen WEBER, *L’action française*, Paris, Fayard, 1985, p. 36.

¹⁵³ Eugen WEBER, *ibid*, p. 43.

¹⁵⁴ *Ibid*, p. 69.

¹⁵⁵ Christophe PROCHASSON - Anne RASMUSSEN, *Au nom de la patrie, op. cit.*, p. 23.

guerres. Les intellectuels nationalistes - entre autres Bainville, Dimier, Lasserre, Massis, Psichari, Pujo - constituent une place forte essentielle, notamment à Paris, qualifiée pour le début du siècle de capitale de la droite européenne par Zeev Sternhell.

Mais c'est surtout la personnalité de Maurras qui ressort de ce mouvement. Profondément marqué par l'idée de décadence, dont la défaite, la perte de l'Alsace-Lorraine et la faiblesse démographique sont à ces yeux des signes incontestables, il est persuadé que le salut de la France passe par le rétablissement d'une monarchie.

La fidélité de l'Action française aux provinces perdues est peu contestable, même si elle n'en fait pas un thème essentiel. Un exemple est révélateur : en 1908, la Ligue proteste contre des voyages en Allemagne organisés par certains professeurs de la Sorbonne, Charles Andler et Lucien Herr dans ce cas précis ; de telles initiatives risquent selon elle de faire fléchir la volonté de Revanche. Une réunion de protestation intitulée « Contre l'oubli de 71 »¹⁵⁶ est même organisée à cette occasion.

Le thème Alsace-Lorraine apparaît ainsi comme relativement commun au nationalisme intégral et à Charles Maurras. Mais au sein de la droite nationaliste, la personnalité la plus intéressante dans le cadre de la diffusion de ce thème est le lorrain Maurice Barrès.

Maurice Barrès et l'Alsace-Lorraine

A priori, il peut sembler naturel que Barrès utilise à profusion l'Alsace-Lorraine dans son argumentaire. Pourtant, lors de l'épisode boulangiste auquel il a participé activement au côté du général Boulanger, ce thème est très peu présent. Il est notamment absent du discours-programme de Boulanger le 4 juin 1888, et Barrès n'en fait mention dans *Le Courrier de l'Est* que le 21 février 1889, soit un mois après son lancement. À cette époque, « la question sociale et le problème du régime étaient, chez Barrès, largement prioritaires »¹⁵⁷.

Cette constatation est cependant en contradiction avec les écrits de Barrès du début du XXe siècle qui insistent, par exemple dans *Les bastions de l'Est*, sur l'importance de l'annexion dans son cheminement intellectuel. Zeev Sternhell explique qu'il « s'agit bien là d'une vision rétrospective et considérablement amplifiée par l'effondrement du parti nationaliste : loin

¹⁵⁶ Eugen WEBER, *op. cit.*, p. 71.

¹⁵⁷ Zeev STERNHELL, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, *op. cit.*, p. 217.

d'engendrer le nationalisme, comme voudrait nous le faire croire le Barrès quadragénaire, la défaite ne prend pour lui ses véritables dimensions qu'après l'échec du boulangisme, de l'expérience de *La Cocarde* et de l'antidreyfusisme »¹⁵⁸. C'est donc le vide créé par les échecs successifs des mouvements d'opposition que le problème alsacien-lorrain vient remplir. C'est seulement alors qu'il devient un nouveau thème mobilisateur, que Barrès l'utilisera dans ses écrits, et qu'il lui donnera une réelle importance. Lorsque le nationalisme est battu en politique intérieure, les provinces perdues et l'Allemagne prennent une place nouvelle dans sa pensée. « L'ennemi extérieur devient le suprême recours, la dernière chance de rassembler en faisceau les énergies françaises. (...) La question alsacienne-lorraine émerge au premier plan de la politique du théoricien de la Terre et des Morts »¹⁵⁹. Il s'agit même, après 1900, de l'unique point d'appui sérieux de la doctrine politique de Barrès¹⁶⁰. Dans le cadre d'un certain régionalisme, il fait alors de la perte de ces régions une des causes de la dislocation de la France.

Ce cheminement intellectuel de Barrès, et notamment l'importance tardive qu'il accorde à l'Alsace-Lorraine, tendent à prouver que cette région est l'objet d'une utilisation conjoncturelle. Le thème Alsace-Lorraine est un moyen, un support jugé mobilisateur, et non une fin en soi, même pour le chantre national qu'est Maurice Barrès.

Si l'Alsace-Lorraine peut être considérée comme l'aboutissement naturel du nationalisme français, même pour Maurras, c'est avant tout dans un souci d'efficacité. Les nationalistes ont en effet conscience que la menace allemande est une « ressource irremplaçable »¹⁶¹. Elle l'est d'autant plus que ce terrain, laissé un temps vacant par le régime républicain, reste porteur et le sera de plus en plus jusqu'en 1914.

Déroulède seul a fait du retour de l'Alsace-Lorraine à la France un impératif durant toutes ces années. Il a donné sa priorité absolue à la Revanche ; c'est en cela qu'il faut déceler sa singulière marginalité¹⁶². « Authentique ministre de la foi patriotique, en ce sens qu'il a aidé les Français à vivre leur deuil et leur abstention en leur procurant par l'illusion du souvenir celle de l'espérance », ses affirmations ont représenté « autant d'exorcismes rassurants lancés contre les démons du renoncement et de

¹⁵⁸ *Ibid*, pp. 322 et 323.

¹⁵⁹ Zeev STERNHELL, *ibid*, p. 322.

¹⁶⁰ *Ibid*, p. 331.

¹⁶¹ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 518.

¹⁶² Bertrand JOLY, *op. cit.*, p. 375.

l'oubli » ; elles « jouaient un rôle thérapeutique et conjuraient un présent douloureux »¹⁶³. Il a incarné, si l'on suit le raisonnement de Bertrand Joly, non la Revanche mais la mauvaise conscience de la France, une part noble et douloureuse de l'imaginaire national pour qui l'annexion de l'Alsace-Lorraine restait un crime inouï¹⁶⁴. Rédempteur national auto-proclamé ou déculpabilisation de toute un peuple au travers du héraut de service - bienvenue -, la personnalité de Déroulède a quoi qu'il en soit marqué toute une génération.

.La génération

L'idée de génération peut a priori apparaître comme en dehors des vecteurs de transmission précédemment présentés. Il s'agit en effet d'un vecteur plus difficilement définissable, moins concret, et bien plus délicat à étudier qu'une institution ou la littérature.

Cette notion de génération, spécifiquement française selon Pierre Nora¹⁶⁵, a dans le cas présent l'avantage d'être particulièrement appropriée à l'idée de construction d'une mémoire collective. Avec la génération on se trouve dans la mémoire pure. « La génération est puissamment et même principalement fabricatrice de "lieux de mémoire", qui constituent le tissu de son identité provisoire et les repères de sa propre mémoire »¹⁶⁶. Elle est également un retour sur soi, un produit du souvenir ; sa conscience arrive donc a posteriori. En général, elle se détermine par rapport à un événement fondateur (une révolution, une défaite, un échec ou une réussite sportifs...). Il s'agit d'une représentation, d'un choix, dont l'objectif est souvent identitaire. La génération nous intéresse donc à la fois en tant que vecteur de transmission potentiel du thème Alsace-Lorraine, et en tant que lieu de création d'une mémoire collective autour de ce même thème.

Les années qui vont de l'aube du siècle à la déclaration de guerre sont prolixes en enquêtes de différentes sortes qui, dans leur grande majorité, mettent en évidence l'existence d'une génération - les jeunes nés autour de 1890 - dont les idées et les aspirations sont en nettes rupture avec leurs prédécesseurs. L'enquête la plus célèbre, mais également la plus novatrice,

¹⁶³ *Ibid*, p. 382.

¹⁶⁴ *Ibid*, pp. 381, 383 et 384.

¹⁶⁵ Pierre NORA, "La génération", Pierre NORA, *Les lieux de mémoire, Les France I*, Paris, Gallimard, 1992, p. 933. Il fait remonter cette notion à 1789. C'est alors que se produit, pour lui, la création d'une conscience de génération, p. 935.

¹⁶⁶ *Ibid*, p. 959.

réalisée par deux membres de l'action française - Henri Massis et Alfred de Tarde - sous le pseudonyme d'Agathon¹⁶⁷, présente une génération qui a le goût de l'action, une véritable foi patriotique et catholique, et aspire à une vie morale et au réalisme politique. Les auteurs notent que la pensée la plus importante est celle du relèvement national¹⁶⁸. L'idée de Revanche fait également partie des caractéristiques de cette jeunesse¹⁶⁹, « si pleine d'un fol optimisme patriotique »¹⁷⁰. Ces quelques grandes idées laissent peu de doute quant à une évocation régulière du thème Alsace-Lorraine.

Principale limite de cette enquête : l'assimilation des idées d'une jeunesse bourgeoise et cultivée à l'ensemble des jeunes français de ces années. Mais l'image de la génération de cette période d'avant-guerre n'est pas la création de cette seule publication. Philippe Bénéton l'a étudié au travers de dix enquêtes réalisées en 1912 et 1913¹⁷¹. Il confirme certaines orientations proposées par Agathon. La jeunesse d'avant-guerre est bien plus énergique qu'intellectuelle, son leitmotiv est effectivement le réveil du patriotisme, et elle est particulièrement attentive aux provinces perdues¹⁷². Mais il précise également que la représentativité des enquêtes est inégale et que l'image ainsi donnée de la jeunesse correspond aux désirs et aux préférences des enquêteurs et du public. Il n'empêche qu'une nouvelle orientation semble véritablement se dessiner dans laquelle le thème Alsace-Lorraine est partie prenante.

Les explications de cette évolution sont diverses : l'augmentation du nombre d'étudiants est sans doute un élément - la population étudiante a été multipliée par quatre de 1875 à 1914 -, tout comme le développement des activités sportives dans la société ainsi que l'augmentation des bruits de guerre, surtout après 1905. Jean-Jacques Becker, parlant spécifiquement de l'enquête d'Agathon, estime que leur thèse ne repose que sur un seul élément

¹⁶⁷ AGATHON, *Les jeunes gens d'aujourd'hui*, Paris, Plon, 1913. Cet ouvrage a été réédité en 1995, Paris, Imprimerie Nationale éd., avec une présentation de Jean-Jacques BECKER. Ce dernier souligne la nouveauté tant dans la démarche que dans l'emploi de la notion de génération, p. 11.

¹⁶⁸ AGATHON, *Les jeunes gens d'aujourd'hui*, Paris, Plon, 1913, p. 118.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 38. Dans un autre de leur ouvrage, *L'esprit de la nouvelle Sorbonne*, Paris, 1911, les auteurs signalent également que la volonté de la jeunesse est de « refaire la France, se préparer à régler une fois pour toutes la querelle franco-allemande ». Christophe PROCHASSON, Anne RASMUSSEN, *Au nom de la patrie*, *op. cit.*, notent cependant que « la vivacité du sentiment national, qu'Agathon oppose à l'internationalisme et au pacifisme de la génération précédente, n'est pas réductible à l'esprit revancharde », p. 37.

¹⁷⁰ AGATHON, *op. cit.*, p. 111.

¹⁷¹ Philippe BÉNÉTON, "La génération de 1912-1914. Image, mythe et réalité ?", *Revue française de Science Politique*, n° 5, octobre 1971, pp. 981-1009. La liste des différentes enquêtes se trouve p. 1009.

¹⁷² *Ibid.*, pp. 985, 988 et 995. Il note « une convergence remarquable sur l'essentiel » de ces enquêtes, p. 989.

: depuis le début du siècle les conditions internationales ont changé, la politique française était incontestablement dangereuse¹⁷³.

Cette période correspond également au moment où la première génération issue des écoles de la République arrive à l'âge de la maturité adulte. Ce sont eux qui ont véritablement été élevés dans le culte des provinces perdues, eux qui ont appris que l'unité de la France et la création de la nation passaient avant tout par la reconquête de l'Alsace et de la Lorraine. Toute cette génération a également été "éduquée" par un ensemble d'auteurs nés autour de 1870, une autre génération, intellectuelle celle-là, que Digeon estime comme étant peut être la plus brillamment douée que la France ait jamais connue - Barrès, Benda, Bourget, Claudel, Gide, Jaurès, Maurras, Péguy, Proust, Sorel, Valéry -, génération à qui l'on avait déjà dit « qu'elle était l'espoir du pays, qu'elle reprendrait l'Alsace et la Lorraine, qu'elle avait une mission sacrée »¹⁷⁴. Ainsi, la jeunesse du début du siècle n'est pas la seule à être marquée par ces courants d'idées. Philippe Bénétou remarque qu'en « 1912-1914, ce sont les mêmes courants, semble-t-il, qui traversent les différentes générations »¹⁷⁵. Serait-ce finalement toute la société d'avant-guerre qui est marquée par ces thèmes ?

Jean-Jacques Becker affirme que ce sont justement des livres comme celui d'Agathon qui ont fait imaginer plus tard qu'il en avait été ainsi ; pour lui, sans la guerre, ce livre serait sans doute tombé dans l'oubli¹⁷⁶. Alors qu'en est-il ?

La réponse se trouve peut être dans l'influence qu'une génération peut effectivement avoir dans la création d'une mémoire collective. L'assimilation, avant et après la guerre, de toute la jeunesse aux caractéristiques de la jeunesse bourgeoise - particulièrement au travers de l'enquête d'Agathon -, donne une image transfigurée des jeunes, et crée finalement un mythe de la jeunesse dans le sens où celui-ci est « une image déformée de la réalité devenue vérité collective »¹⁷⁷. La jeunesse nationaliste devient dès lors l'image que l'on retient de la jeunesse dans son ensemble. C'est sans doute l'indéniable succès d'Agathon.

¹⁷³ Jean-Jacques BECKER, présentation de l'enquête d'AGATHON, *op. cit.*, pp. 34-35.

¹⁷⁴ Claude DIGEON, *op. cit.*, p. 386.

¹⁷⁵ Philippe BÉNÉTON, *op. cit.*, p. 1008.

¹⁷⁶ Jean-Jacques BECKER, *op. cit.*, p. 7.

¹⁷⁷ Philippe BÉNÉTON *op. cit.*, p. 1003.

De plus, la génération est elle-même un retour sur soi, un produit du souvenir¹⁷⁸. L'écho qu'ont rencontré les différentes enquêtes, les livres qui en ont été tirés, tout cela dans la période d'avant-guerre, « autant d'éléments qui ont créé de toutes pièces une image mythique qui s'est imposée dans l'opinion, puis dans l'histoire et dans les manuels ; la guerre de 1914 ayant vraiment constitué la période historique d'intensité maximale de la notion »¹⁷⁹. Les caractéristiques de cette génération les plus cohérents avec les événements historiques, notamment la guerre, ont été en priorité retenus et diffusés, ce qui contribue encore davantage à expliquer que les aspects bellicistes ont été mis en valeur. Ainsi l'image déjà mythifiée avant 1914 a été amplifiée et donc davantage modifiée. En définitive, la mémoire collective, mais aussi l'histoire, ont présenté de cette génération les idées concordantes aux faits historiques des années suivantes. Est-il étonnant, dans cette logique, que le thème Alsace-Lorraine apparaisse, rétrospectivement, comme un des éléments caractéristiques de cette période d'avant-guerre ?

Par ailleurs, les différents noms donnés à cette génération s'attachent à remémorer la défaite. Passe encore pour les contemporains, Charles Péguy (1873-1914) ou Maurice Barrès (1862-1923) par exemple, qui parlent autour de 1900 de la « génération sacrifiée ». Péguy disant même, en référence à 1870, « nous sommes une génération de vaincus »¹⁸⁰. Mais n'est-il pas révélateur que des auteurs nés autour de 1890 définissent eux-aussi leur génération par rapport à un événement qu'ils n'ont vécu que par le prisme de leurs parents et grands-parents. Aimé Dupuis, inspecteur de l'Éducation Nationale, dans un livre paru en 1975 sur *Sedan et l'enseignement de la Revanche*, se revendique « écolier du temps de la Revanche »¹⁸¹. L'exemple le plus emblématique est cependant celui de Jean-Paul Sartre (1905-1980) qui dans *les Mots* explique : « je n'étais ni féroce ni guerrier et ce n'est pas ma faute si ce siècle naissant m'a fait épique. (...) L'agressivité nationale et l'esprit de revanche faisaient de tous les enfants des vengeurs. Je devins un vengeur comme tout le monde. (...) Je suis marqué ;

¹⁷⁸ Pierre NORA, « La génération », *op. cit.*, pp. 955-956. Il remarque par exemple que « c'est dix ans après l'affaire Dreyfus que Péguy revient sur *Notre Jeunesse* (1910) ».

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 957.

¹⁸⁰ Cité par Pierre NORA, *ibid.*, p. 956.

¹⁸¹ Aimé DUPUIS, *Sedan et l'enseignement de la Revanche*, *op. cit.*, p. 12. L'auteur est sorti de l'École Normale en 1909, reçu au professorat des EN après 1918, il sollicite un poste en Alsace-Lorraine ; professeur à Strasbourg puis Inspecteur primaire à Colmar de 1920 à 1927, il finit sa carrière après 1945 comme Vice-Recteur honoraire de l'Académie d'Alger. Son livre est préfacé par Albert TROUX, Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique qui explique que le père de Dupuy est « un de ces nombreux maîtres d'école français d'avant 1914 dont l'enseignement contribua à sensibiliser leurs élèves à la Défaite de 1870 et à préparer la Revanche ». Il présente le livre comme un « expressif témoignage de la mentalité d'un survivant de la génération des "enfants de la Défaite" », pp. 2-3.

si j'ai commis, dans un siècle de fer, la folle bévue de prendre la vie pour une épopée, c'est que je suis un petit-fils de la défaite »¹⁸². Encore une fois cette perception est naturellement transformée par les événements qui ont renforcé certains de ses aspects. La trace et le souvenir laissés par cette génération s'expliquent par le fait qu'elle a en partie été créée par la mémoire collective qui s'est développée depuis 1870 et s'est trouvée accréditée par la guerre et la Revanche qui d'affectives sont devenues effectives.

Ce processus de construction mémoriel n'enlève cependant pas sa valeur à l'idée de génération et au rôle qu'elle a pu avoir dans la diffusion du thème Alsace-Lorraine. C'est l'histoire qui fait la génération. « Celle-ci se groupe en découvrant les thèmes fondamentaux et nouveaux autour desquels s'orchestrent ses discussions par exemple nationalisme ou internationalisme après 1890. Lorsque le terrain de la lutte change, il s'avère qu'une génération a passé la main. (...) Comme après 1920 Barrès et Bourget "n'accrochent" plus la pensée de leurs contemporains et abandonnent la place »¹⁸³

Enfin, cette notion a mis en valeur le fait que la construction d'une mémoire collective est aussi déformation et adaptation, puis choix et oubli. La mémoire collective mythifiée fondée sur l'Alsace-Lorraine n'échappe pas à ce phénomène.

Il reste important de noter que le thème Alsace-Lorraine et sa place dans la mémoire collective ne sont pas uniquement le fait de la guerre qui a été déclarée en 1914. Cet événement en a sans doute facilité la prise de conscience, la lisibilité, mais même sans guerre, cette mémoire demeure une réalité de la période 1871-1914. Sa diffusion a été générale et diversifiée, elle se retrouve au travers des différents vecteurs - officiels ou non - qui ont été présentés.

Le fait, original, que cette génération d'avant-guerre soit la première qui apparaisse si clairement dans la mémoire collective s'explique certes par le traumatisme de 1870, l'unanimité de l'Union sacrée en 1914, et la présence affective du thème Alsace-Lorraine tout au long de cet entre-deux-guerres. Mais elle a surtout été la première à bénéficier, dans sa construction comme dans sa représentation, de l'effet démultiplicateur produit par l'association de plusieurs médias en tant que base d'une culture de masse.

¹⁸² Jean-Paul SARTRE, *Les Mots*, Paris, Gallimard, 1997 (1ère éd. 1964), pp. 97-98.

¹⁸³ Claude DIGEON, *op. cit.*, pp. 6-7.

- Le thème Alsace-Lorraine, élément d'une culture de masse ?

L'association de tous ces vecteurs, de l'école primaire à la génération, explique que le thème Alsace-Lorraine soit devenu commun et classique. Eugen Weber parlant de l'armée et de son rôle dans l'oeuvre d'acculturation et de civilisation constate que « sa contribution à tous ces processus importe moins en elle-même, d'ailleurs, que le fait d'être un facteur parmi beaucoup d'autres. Ce fut la conjonction d'une multiplicité de facteurs - pareille à celles des baguettes dans un faisceau de lecteur - qui constitua leur force ; ce fut leur coïncidence dans le temps qui les rendit efficaces et mutuellement significatifs »¹⁸⁴. Cette remarque peut parfaitement s'adapter à l'exemple alsacien-lorrain. La place de l'école - ou celle de l'armée - est certes essentielle, mais elle n'est pas, loin s'en faut, l'unique espace où ce thème se trouve diffusé. C'est par cette association, parfois contre nature, mais convergente sur le plan du thème lui-même, que l'Alsace-Lorraine est progressivement devenue une composante de la mémoire française de 1871 à 1918. La continuité dans la diffusion de ce thème est avant tout le résultat de la conjonction des actions différentes de ces divers agents.

Il est certes nécessaire de se poser la question de savoir qui est vraiment touché par ces différents moyens de diffusion ? Qui sont les lecteurs des livres sur l'Alsace-Lorraine ? Quel impact ce thème a véritablement eu sur les personnes et la société ? Paul Gerbod, parlant de l'héroïsme, de sa diffusion et plus globalement de son existence en tant que thème, explique que pour qu'une telle notion existe vraiment dans la mémoire collective, elle doit préalablement être connue et reconnue, pour ensuite, puisque sa destinée est celle-là, survivre dans la mémoire nationale¹⁸⁵. On peut supposer qu'il en a été de même pour le thème Alsace-Lorraine.

Mais la réalité de ce thème peut également être validée par l'importance de sa propagation. Si on accepte l'idée que tous les vecteurs présentés peuvent être considérés comme des médias, en utilisant ce support de façon récurrente, tous ont donc oeuvré à sa diffusion.

La qualité et la quantité des médias est en effet déterminante pour une diffusion idéologique à grande échelle. Colette Beaune estime que la

¹⁸⁴ Eugen WEBER, *op. cit.*, p. 437.

¹⁸⁵ Paul GERBOD, "L'éthique héroïque", *op. cit.*, p. 425.

diffusion de l'idée de nation à la fin du Moyen-Âge s'est faite par l'intermédiaire du texte, de l'image, des vitraux, de la monnaie, et surtout de la religion¹⁸⁶. Dans le cas de la Troisième République, « on est seulement en train de passer d'une France à une autre, d'un média à un autre. Si la République a bien créé une certaine France, abstraite, laïque et unitaire, par l'intermédiaire de l'école obligatoire en une langue unique qui imprègne tous les enfants d'une vision particulière de l'histoire de France, ce n'était qu'une France parmi d'autres, pas la première et probablement pas la dernière »¹⁸⁷.

Les médias ne sont donc pas des intermédiaires neutres ; ils influent, de part leur nature notamment, sur le message qu'ils transmettent. Ainsi, après 1870, les principaux médias sont les deux institutions officielles touchant le plus grand nombre de personnes, pour ne pas dire chaque foyer : l'école primaire et l'armée¹⁸⁸. Le fait que ce soit la première fois que l'État donne à l'école et à l'armée la capacité et le pouvoir "d'éduquer" la jeunesse d'une société quasiment dans son intégralité aide à expliquer que ce soit également la première fois qu'une mémoire collective se crée et se diffuse de la sorte. Il est clair que « l'insertion dans les consciences individuelles d'un patriotisme officiel transforma l'imaginaire des Français »¹⁸⁹. Sans médias efficaces et adaptés, on peut en effet difficilement envisager l'érection d'une mémoire collective de dimension nationale. Parmi les diverses stratégies pédagogiques de médiation imaginées par ces différents agents, la vulgarisation a été déterminante ; Pascal Ory y voit même le lieu où l'action républicaine a été la plus constante¹⁹⁰. Matière essentielle de cette vulgarisation, le patriotisme, au sein duquel le thème Alsace-Lorraine se décline à tous les temps. « L'unification des cultures, donc des conduites, qui va se révéler au printemps de 1914 »¹⁹¹ n'est qu'un élément parmi d'autres qui accrédite cette hypothèse. Le consensus quasi-unanime de la

¹⁸⁶ Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, pp. 344 à 348.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 349. Elle trouve donc « très injuste de conclure comme Eugen Weber dans *La fin des terroirs* que les paysans français du XIXe ignorent un sentiment national qui ne serait qu'une création de la Troisième République ».

¹⁸⁸ Eric HOBBSAWM, *Nations et nationalisme*, *op. cit.*, p. 148, note que « les deux grandes institutions d'éducation de masse, l'école primaire et l'armée, apportaient dans chaque foyer quelque connaissance de la langue officielle ».

¹⁸⁹ Suzanne CITRON, *Le mythe national. L'histoire de France en question*, *op. cit.*, p. 271. L'auteur ajoute que « ce fut une des réussites les plus spectaculaires de la Troisième République entre 1880 et 1914, inséparable de la généralisation de l'école publique : l'apprentissage de la langue française et l'enseignement de l'histoire nationalisèrent et républicanisèrent les petits Français », p. 271.

¹⁹⁰ Pascal ORY, "Le grand dictionnaire de Pierre Larousse. Alphabet de la République", p. 229, Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La République*, *op. cit.*

¹⁹¹ Yves LEQUIN, *Histoire des Français. Un peuple et son pays*, Paris, A. Colin, 1984, p. 124.

société civile autour de ces idées fait inévitablement songer à la fabrication, grâce à ces médias, d'une culture de masse.

Si l'on entend par culture de masse « l'ensemble de connaissances, de valeurs, de stéréotypes et de mythes façonnés par les médias »¹⁹², on est à même de constater que sa principale force entre 1870 et 1914 a été le nationalisme¹⁹³ ; dans ce cadre, le thème Alsace-Lorraine peut être appréhendé comme un de ses produits. L'exemple de la carte postale est ici révélateur : « Très vite, la manie éducative des républicains s'empara de ce nouvel outil. (...) Elle pouvait aussi traduire quelques ardeurs nationales toujours les bienvenues entre les années 1870 et 1914 ». On remarque notamment un gros succès commercial en 1901 avec la vente de cartes postales sur les grandes manoeuvres d'automne en Lorraine¹⁹⁴. Si l'on ajoute à cela la satisfaction illusoire procurée en terme d'identification qu'est censée apporter une culture de masse - ce qui correspond parfaitement à l'état de décomposition sociale de la société française après 1871 -, on comprend mieux à la fois la place mais également la raison pour laquelle le thème Alsace-Lorraine a connu alors une notoriété peu commune.

Cette première ère des masses se termine par une guerre, bien évidemment de masse, en partie préparée par des médias, école et armée principalement, eux aussi de masse. Si le drame de la Grande Guerre, et une des clefs de sa durée et de son acharnement, a été l'investissement des hommes de 1914-1918 sur leur nation, un de ses aspects les plus tragiques « fut finalement, et que cela plaise ou non, le *consentement* de ceux qui y ont pris part »¹⁹⁵. La diffusion d'une culture de masse et les supports que celle-ci a utilisés ne sont sans doute pas complètement étrangers à cet état de fait.

À la fois composante de cette culture de masse et thème régulièrement utilisé par les élites, notamment nationalistes, de la société française, c'est tout naturellement que l'Alsace-Lorraine occupe une place importante dans la mémoire collective nationale de la France autour de la Première Guerre mondiale.

¹⁹² Gustave-Nicolas FISCHER, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, PUM-DUNOD, 1994, p. 159.

¹⁹³ Michaël D. BIDDIS, *L'ère des masses*, op. cit., p. 12.

¹⁹⁴ Christophe PROCHASSON, "De la culture des foules à la culture de masse", André BURGUIERE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. Les formes de la culture*, Paris, Seuil, 1993, p. 431.

¹⁹⁵ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, "Oublis et non-dits de l'histoire de la Grande Guerre", *Revue du Nord*, avril-juin 1996, p. 363.

- Conclusion de la première partie

De part l'implication de l'État dans la société et l'adhésion presque unanime de cette dernière à un patriotisme républicain, il est très difficile de dissocier la mémoire historique de la mémoire collective entre 1870 et 1918. La mémoire collective nationale qui en résulte, et dont la genèse vient d'être présentée, confine donc de près avec une mémoire officielle, lorsqu'elle ne s'y confond pas tout simplement. Dans ce cadre, et en complément ultime des différents vecteurs de diffusion de cette mémoire et de sa composante Alsace-Lorraine, on peut se demander quel discours les historiens de l'histoire universitaire écrite entre 1871 et 1914 ont propagé à ce sujet.

François Dosse avance que tous ces historiens aspirent, comme le pouvoir d'État, à rassembler les Français autour de la patrie « devenue base d'un nouveau consensus national, porteur de stabilité et d'efficacité face aux Allemands ». Il semble clair que « l'histoire écrit le pouvoir, elle est son horizon, son miroir, son sens, elle lui est consubstantielle ». D'où l'apparition d'une école nouvelle, fille de Sedan et de la volonté de reconquérir l'Alsace-Lorraine : l'école méthodique¹. Avec le développement de l'enseignement universitaire de l'histoire et la multiplication des postes d'enseignant en faculté (de 500 postes pour toutes les disciplines en 1880 à plus de 1000 en 1909), il s'est ainsi formé à cette époque une culture d'historien tout empreinte d'un esprit militaire et quasi-sacrificiel. Cet immense effort national, où la France a trouvé sa guerre et sa Revanche, s'est immédiatement accompagné de sa propre histoire². La personnalité clé de cette « entreprise historico-patriotique » a été Ernest Lavisse. Véritable administrateur de l'histoire de France, il a en quelque sorte régné sur tout l'appareil de production et de distribution de l'histoire³.

Ce tableau sans complaisance de l'évolution de la science historique française est confirmé par l'étude de Charles-Olivier Carbonnel sur les

¹ François DOSSE, *L'histoire en miettes. Des Annales à la nouvelle histoire*, op. cit., pp. 30-31.

² Pierre NORA, "L'Histoire de France de Lavisse", Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation I*, op. cit., p. 320.

³ Maurice CRUBELLIER, *La mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle*, Paris, H. Veyrier-Kronos, 1991, p. 46.

historiens de "l'histoire immédiate", qui ne concerne cependant que les ouvrages publiés entre 1871 et 1875⁴.

Si dans l'historiographie française de la fin du XIX^e siècle, les créations de la *Revue des Questions Historiques* en 1866 et de la *Revue Historique* en 1876 sont plus décisives que la défaite de 1871⁵, il n'empêche que cette dernière a joué un rôle important dans la façon de concevoir l'histoire et de l'écrire. Au-delà de l'école méthodique, la plupart des historiens français de cette époque s'inscrivent dans « un chauvinisme haineux » par rapport aux Allemands⁶. « Les historiens français, comme les non-historiens, oublient toute prudence : ils recueillent tous les ragots, ils généralisent abusivement et contribuent, eux qui devraient être les grands démythificateurs, à donner son contenu d'images d'Épinal et de caricatures outrées au mythe du Germain barbare, sauvage et animal »⁷. L'avenir, c'est la Revanche, maître mot, partout présent, que seul Gabriel Monod ignore ; il se fera d'ailleurs taxé de mauvais patriote⁸. Dans l'ensemble, « plutôt qu'historiens véritables ils sont avocats d'une historiographie euphorisante et chantres de la France éternelle »⁹. L'histoire-immédiate était bien une anti-histoire¹⁰, une sorte de mémoire officielle, ce que Pierre Nora a intitulé avec bonheur une histoire-mémoire. Cette appréciation est accréditée pour les années 1895-1900 par Lucien Febvre : « L'histoire qu'on nous enseignait (et si je mets mes verbes à l'imparfait, n'y voyez point une excessive candeur), l'histoire qu'on nous montrait à faire n'était, en vérité, qu'une déification du présent à l'aide du passé »¹¹.

La politique de la nation alors en oeuvre faisait en effet appel aussi bien aux composantes sociales qu'intellectuelles du pays. Dès qu'elle prend conscience d'elle-même, une nation veut justifier son présent par son passé. En un sens, ce sont les historiens qui créent les nations¹². Il y a ainsi « une conscience de la nation qui peut s'hypertrophier, créer abus, excès. (...) L'histoire vécue ensemble détermine la prise de conscience. La prise de

⁴ Charles-Olivier CARBONELL, *Histoire et Historiens. Une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885*, Toulouse, Privat, 1976.

⁵ Charles-Olivier CARBONELL, *ibid.*, p. 456.

⁶ *Ibid.*, p. 463.

⁷ *Ibid.*, p. 463.

⁸ *Ibid.*, p. 470.

⁹ *Ibid.*, p. 472.

¹⁰ *Ibid.*, p. 474.

¹¹ Lucien FEBVRE, "Examen de conscience d'une histoire et d'un historien", leçon d'ouverture au collège de France, 13 décembre 1933, p. 9, Lucien FEBVRE, *Combats pour l'Histoire*, Paris, A. Colin, 1992.

¹² Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, *op. cit.*, p. 10.

conscience modifie la représentation de l'histoire, le sens de l'histoire, l'histoire même »¹³.

Ces quelques remarques, sans justifier pour autant l'égaré de l'histoire française de ce début de Troisième République, permettent de mieux comprendre le pourquoi d'une telle orientation. Eugène Cavaignac, auteur d'une des rares histoires nationales de cette période, reconnaît qu'après 1870 « l'idée de la revanche domina désormais tous les partis, embrassée avec vigueur par les uns, subie par les autres, mais sans qu'aucun osât la renier franchement pendant près de trente ans. Cette idée commune allait tempérer l'acharnement, - accru par la déchéance du pays -, des luttes intestines »¹⁴.

Ainsi la mémoire nationale républicaine progressivement érigée après la défaite et l'installation de la République, est dangereusement similaire à l'histoire alors écrite, qui n'a d'histoire que le nom. La confusion mémoire historique - mémoire collective est donc amplifiée par celle entre l'histoire et la mémoire. Le thème Alsace-Lorraine se trouve au cœur de cette construction mémorielle diffusée par de nombreux médias et quasi continuellement de 1870 à 1918. Il représente un exemple particulièrement lisible de la mémoire nationale républicaine qui se situe à son apogée dans les années qui précèdent la Première Guerre mondiale. Cette histoire-mémoire que l'on retrouve dans la production historiographique d'avant 1914 est-elle encore présente dans les Histoires de France écrites de 1918 à nos jours ?

Plus globalement, cette composante Alsace-Lorraine de la mémoire collective nationale érigée de 1870 à 1918 va-t-elle survivre ? L'histoire de cette mémoire collective, dont la genèse vient d'être précisée, ne s'arrête pas brutalement en 1918. Même si elle n'est plus alimentée, ou abandonnée, les traces de cette mémoire collective vont continuer d'exister et d'apparaître par l'intermédiaire de tel ou tel vecteur de transmission du passé. L'étude de ces réminiscences est une façon de valider l'importance que cette mémoire collective nationale, dont le thème Alsace-Lorraine, ont occupé un moment donné. Le travail qui va suivre est une justification a posteriori, une démonstration de l'existence d'un thème de la mémoire nationale justement au travers des traces mémorielles de celui-ci.

¹³ Lucien FEBVRE, *Honneur et Patrie*, op. cit., p. 209.

¹⁴ Eugène CAVAIGNAC, *Esquisse d'une Histoire de France*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1910, p. 581.

Deuxième partie

L'Alsace-Lorraine
dans les Histoires de France
1918 - 199...

- Introduction de la deuxième partie

*« Il est très utile de poser des questions,
mais très dangereux d'y répondre ».*

Charles SEIGNOBOS

Les Histoires de France constituent donc le premier vecteur de transmission du passé retenu. De tels ouvrages, qui sont souvent de véritables références, sont à manier avec précautions. Deux raisons essentielles en font cependant des vecteurs essentiels de la mémoire.

Tout d'abord, les vecteurs nationaux de transmission du passé ne sont pas si nombreux que cela ; les Histoires de France en constituent un qui ne peut être négligé et dont l'existence et l'évolution sont révélatrices des aléas de notre rapport au passé et de la façon dont on le présente. De plus, de par leur position intellectuelle, elles occupent une place stratégique car structurante dans le cadre de la production d'une mémoire à fondement historique. Elles ont en effet des lieux de production de mémoire ; il sera de notre ressort de préciser le(s) type(s) de mémoire que l'on peut y déceler. Enfin, elles apparaissent comme un vecteur particulièrement cohérent pour la période des débuts de la Troisième République ; la politique de la nation qui se met en place après 1870 et la mémoire nationale républicaine qui en découle ont notamment produit une histoire nationale en conformité avec le projet national « type Renan »¹ qui existait alors. L'Alsace-Lorraine n'est-elle pas une composante importante de ce projet national incarné historiquement par les histoires nationales ?

La deuxième raison tient à l'objet de cette étude. Le thème Alsace-Lorraine, accepté comme composante de la mémoire nationale républicaine érigée après 1870, a une relation particulière avec l'histoire nationale. Il est en effet un argument utilisé de façon récurrente pour expliquer l'orientation délibérément nationale de l'école positiviste. L'annexion de l'Alsace-

¹ Pierre NORA, "L'ère de la commémoration", Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. Les France III, op. cit.*, p. 1008. Il définit le projet national type Renan de la façon suivante : « Ce volontarisme héroïque et sacrificiel montait des profondeurs de la défaite et de l'humiliation nationales, il débouchait sur la Revanche, la conquête coloniale et l'État fort ».

Lorraine a eu une véritable incidence sur l'évolution de l'historiographie française des débuts de la Troisième République.

Le retour de cet espace à la France en 1918, qui marque par la même la fin de la genèse de cette partie de la mémoire nationale, est le moment à partir duquel il semble intéressant de repérer la façon dont les Histoires de France aborde l'Alsace-Lorraine. Il est en effet établi que l'histoire scientifique, y compris les histoires nationales, ont participé de 1870 à 1914 à la constitution de la mémoire nationale républicaine fondée sur l'Alsace-Lorraine. Il y a donc peu d'intérêt à s'y attacher avant 1918. Après cette date, que devient cette mémoire collective ? Est-elle encore alimentée ? Les Histoires de France, écrites de 1918 à nos jours, dans leurs références à l'Alsace-Lorraine, soulignent-elles l'utilisation mémorielle qui a été faite de cette région ?

Aborder les histoires nationales après 1918 au travers de l'Alsace-Lorraine n'est donc pas innocent ; cet angle d'attaque ouvre des perspectives intéressantes tant par l'intérêt de l'objet ainsi défini que par l'impact que celui-ci a pu avoir dans une période de l'historiographie nationale.

Une approche générale et historiographique des Histoires de France de la fin du XIXe siècle à nos jours permettra d'ouvrir une réflexion sur la mémoire effectivement véhiculée par ce type d'ouvrages. La recherche des références à l'Alsace-Lorraine dans les Histoires de France se fera en deux temps : tout d'abord au travers de faits historiques précis, ensuite dans le discours des Histoires de France. L'objectif de cette analyse est de préciser la mémoire historique relative à l'Alsace-Lorraine que véhiculent ces ouvrages, de 1918 à nos jours.

Chapitre 5 : les Histoires de France, lieu de transmission de la mémoire ?

Peu d'ouvrages s'attachent à une présentation générale des Histoires de France. Contrairement aux études épistémologiques sur l'histoire et son évolution, qui sont légions depuis une trentaine d'années¹, il n'existe pas véritablement une historiographie "nationale", une histoire des Histoires de France. Cela peut sembler d'autant plus étonnant que le récent retour au national a fait des Histoires de France une véritable mode depuis quelques années².

1. Les Histoires de France de 1870 à nos jours

La production des Histoires de France de 1870 à nos jours, importante quantitativement, peut être regroupée en différents modèles, sans négliger pour autant les cas atypiques qui sortent des grands courants historiques³. « Les grands modèles matriciels sur quoi se sont écrites ces histoires de France sont d'ailleurs beaucoup moins nombreux que ne pourrait le faire croire le flot continu des histoires de France. (...) Pour ne prendre que ceux qui comptent encore et agissent directement sur nous, il y a eu le modèle romantique, le modèle positiviste et le modèle annaliste. Pour dire vite : Michelet, Lavisse et Braudel »⁴. Cette remarque de Pierre Nora, qui date de 1992, résume et clarifie un siècle d'Histoire de France. Si le modèle

¹ Les premiers du genre sont ceux de Paul VEYNE, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, 1971, Jacques LE GOFF - Pierre NORA (sous la direction de), *Faire de l'Histoire. Nouveaux problèmes, nouvelles approches, nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 1974, 3 tomes, et Jacques LE GOFF (sous la direction de), *La nouvelle histoire*, Paris, CEPL, 1978 ; les plus récents sont l'oeuvre d'Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, et Jean-Claude RUANO-BORBALAN (coordonné par), *L'histoire aujourd'hui*, Paris, éd. Sciences Humaines, 1999.

² À noter cependant, au sein du *Dictionnaire des sciences historiques*, sous la direction d'André BURGUIERE, Paris, PUF, 1986, la présence d'un article rédigé par Pierre NORA et intitulé "Nationale (Histoire)", pp. 487-490. Seule la fin de cet article concerne la période contemporaine.

³ J'aurai l'occasion de revenir sur ces quelques cas lors de la présentation des sources.

⁴ Pierre NORA, "Comment écrire l'histoire de France ?", dans Pierre NORA (sous la direction de), *Les lieux de mémoire, Les France I*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 23-24.

romantique est encore d'actualité au début de notre période, et doit donc être pris en compte, il est cependant nécessaire de prolonger chronologiquement l'analyse de P. Nora pour y ajouter, dans l'imposant réinvestissement actuel sur l'histoire nationale, les entreprises qui problématisent le sujet⁵ et que l'on pourrait rassembler sous l'appellation de modèle critique. Ces différents moments de la production d'Histoires de France structureront cette présentation.

Le modèle romantique, incarné par Michelet, mérite d'être regardé dans le sens où il représente, pour la nouvelle génération d'historiens qui apparaît après 1871, à la fois un schéma à dépasser et une référence obligée. Schéma à dépasser donc, car sous l'influence de son homologue allemande, la science historique française veut véritablement devenir scientifique. Autour de Gabriel Monod notamment et de la *Revue historique* fondée en 1876 se constitue l'école "positiviste", dont le programme propose, « par la critique, de passer au crible les faits qui serviront à l'édification ultérieure de la synthèse historique »⁶. La rupture avec Michelet et les autres romantiques se veut ici évidente. La mise en place de la "Méthode" historique a pour objectif de faire de l'histoire la science humaine par excellence et rompre ainsi avec les approximations et le lyrisme de l'histoire romantique ou romancée.

S'il est cependant un domaine dans lequel l'héritage des romantiques n'est pas remis en question, c'est assurément celui de l'avènement de la nation en tant que concept historique central. « Si différentes qu'aient pu être l'histoire romantique et l'histoire dite positiviste, c'est le même cycle national qui se développe depuis les *Lettres sur l'Histoire de France* d'Augustin Thierry, dont la première version date de 1819 à l'*Histoire sincère de la nation française* de Seignobos en 1933, cycle dont l'*Histoire de France* de Michelet et celle de Lavisser marquent respectivement les sommets »⁷. Ce cycle national apparaît clairement comme le lien entre ces deux écoles ; son importance est d'autant plus importante dans l'école positiviste que ni Lavisser ni Seignobos ne se comprennent sans la crise de conscience nationale qui a suivi la défaite de 1870⁸. La guerre et l'annexion de l'Alsace-Lorraine ont en effet modifié l'idée de la nation et de son

⁵ François HARTOG, "Comment écrire l'histoire de France ?", *Magazine littéraire*, février 1993, n° 307, p. 29.

⁶ Olivier DUMOULIN, "Gabriel Monod", dans André BURGUIÈRE (sous la direction de), *Dictionnaire des sciences historiques*, op. cit., p. 478.

⁷ Pierre NORA, "Nationale (histoire)", dans André BURGUIÈRE, *ibid.*, p. 489.

⁸ Yves LEQUIN, "Une rupture épistémologique", *Magazine littéraire*, op. cit., p. 26.

histoire⁹. Comment s'étonner dès lors que l'État-nation, sa justification et son apologie se trouvent au centre même de la conception positiviste de l'histoire de France ?

La guerre de 1914-1918 marque la première grande coupure de l'historiographie nationale au XXe siècle. Avec la trace indélébile laissée par la Grande Guerre et le courant pacifiste qui lui fait suite, l'heure de la glorification de la nation semble terminée¹⁰. La crise économique de 1929 aidant, le regard des historiens va progressivement se modifier. Le passage de l'État-nation à l'État-société, qui est aussi celui de la légitimation par le passé (la nation) à la légitimation par l'avenir (la société)¹¹, va être porteur de nouveaux centres d'intérêts : l'économie, la société, la civilisation sont les principales orientations que vont prendre de jeunes historiens et notamment Marc Bloch et Lucien Febvre. L'école des *Annales*, qui arrive sur la scène historique en 1933, se donne notamment comme objectif de dépasser « le récit d'une histoire purement nationaliste, chauvine, qui fut le credo de toute une jeunesse depuis la défaite de 1870 »¹². Pour elle, l'histoire doit avant tout réaliser la synthèse des sciences sociales. Les critiques de Lucien Febvre, en 1933, sur la façon dont les historiens ont fui les amples sujets depuis un demi-siècle s'applique particulièrement aux Histoires de France : « Relevons simplement un des signes frappants de ce renoncement : l'absence d'Histoires de France au sens traditionnel du mot. Rien d'individuel, rien de collectif non plus. La dernière tentative, celle de Lavissee, a pu réussir en librairie, elle a pu susciter un chef d'oeuvre authentique, le *Tableau géographique* de Vidal de la Blache : elle n'en a pas moins produit un ouvrage sans unité de conception, partant sans vie »¹³.

C'est ainsi une nouvelle période de l'historiographie nationale qui se dessine, avec toutes les réserves dont cet adjectif doit désormais être entouré, puisque l'histoire nationale en tant que telle connaît avec les *Annales* un net recul. Si ces historiens « se sont attachées à modifier le contenu de la

⁹ Pierre NORA, "L'Histoire de France de Lavissee", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation I*, *op. cit.*, p. 328.

¹⁰ Philippe JOUTARD, "Une passion française : l'histoire", dans André BURGUIERE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. Les formes de la culture*, Paris, Seuil, 1993, p. 561. P. Joutard constate que « l'exaltation des nations conduisait aux millions de morts de 1914-1918 et plus gravement encore servait de tremplin à l'ascension d'Hitler. L'histoire devient source de doute, au mieux de relativité, au pis de scepticisme ». Il précise que les *Annales* contribuent à sortir de cette mémoire nationale univoque.

¹¹ Pierre NORA, "Entre Mémoire et Histoire", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La République*, *op. cit.*, pp. XXII-XXIII.

¹² François DOSSE, *L'histoire en miettes*, *op. cit.*, p. 15.

¹³ Lucien FEBVRE, "Ni histoire à thèse ni histoire-manuel, Entre Benda et Seignobos", dans Lucien FEBVRE, *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin, 1992 (1ère éd. 1953), p. 80.

mémoire nationale française et, en particulier, l'idée que l'on se faisait de l'Histoire de France »¹⁴, peu d'Histoires de France ont cependant été écrites selon le modèle annaliste. Il faudra attendre les années 1950 pour en voir apparaître : la différence est alors nette aussi bien dans la structure que dans les domaines privilégiés ; exit le politique et bienvenue au social. L'influence des idées keynésiennes se fait également sentir. Les Français sont enfin présents dans l'Histoire de France.

La deuxième rupture dans l'évolution des Histoires de France au XXe siècle se produit après 1970. La Seconde Révolution française décrite par Henri Mendras¹⁵ - disparition du monde rural, développement de l'individualisme, des médias, début de la décentralisation après l'achèvement de l'unification par l'école - et le choc de la crise de 1974 ont produit un triple élargissement de la curiosité historique à la politique, à la mémoire et au symbole¹⁶. C'est dans ce cadre que se situe un "reflux du national" où, si la France et la nation redeviennent objets d'étude, la méthode d'approche est souvent foncièrement différente. « S'il fallait baptiser d'un mot le renouveau de l'histoire nationale qui s'esquisse aujourd'hui, on l'appellerait volontiers *historiographique* », dans le sens d'une « analyse raisonnée de la tradition globale qui nous a été léguée, tradition à laquelle le présent nous ramène impérieusement »¹⁷. La multiplication des Histoires de France qui en découle ne produit cependant que deux exemples réellement originaux et avec une véritable approche critique : *Les lieux de mémoire* de Pierre Nora et *l'Histoire de la France* d'André Burguière et Jacques Revel. Ces dernières proposent ce qui sera peut être appelé à devenir un véritable modèle comparable aux trois autres précédemment présentés : une vision critique et historiographique qui ouvre de nouvelles perspectives et pose surtout de nouveaux problèmes.

Au sein de ces différentes productions qui émanent des modèles positiviste, annaliste et critique, et qui s'étalent de la fin du XIXe à nos jours, la date de 1918 représente une coupure essentielle dans l'approche du sujet de ce travail. Jusqu'à cette année-là, la construction d'une mémoire nationale en partie fondée sur l'Alsace-Lorraine est en oeuvre, et la science

¹⁴ Krzyztof POMIAN, "L'heure des Annales. La terre. Les hommes. Le monde.", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation I*, op. cit., p. 381.

¹⁵ Henri MENDRAS, *La Seconde Révolution française 1965-1984*, Paris, Gallimard, 1988, 460 pages.

¹⁶ Jacques LE GOFF, "Le temps national retrouvé", *Le Monde des livres*, 5 février 1993, p. 29

¹⁷ Pierre NORA, "Nationale (histoire)", André BURGUIÈRE (sous la direction de), *Dictionnaire des sciences historiques*, op. cit., p. 489.

historique y contribue fortement par l'intermédiaire de l'école positiviste. Cette dernière a en effet entre autres objectifs d'écrire « une histoire purement nationale qui doit permettre de reconquérir l'Alsace-Lorraine »¹⁸. La fin de la Première Guerre mondiale et le retour de ces provinces à la France enlève de fait une composante particulière à l'historiographie nationale. Dès lors que devient la composante Alsace-Lorraine de l'histoire-mémoire nationale française ? Les Histoires de France constituent-elles un espace analysable de cette évolution ?

2. Les Histoires de France, lieu de transmission de la mémoire

Les Histoires de France peuvent-elles être considérées comme un vecteur de transmission de la mémoire ? En France l'histoire nationale a longtemps fait office de mémoire nationale dans le sens où « l'histoire était une mémoire vérifiée », une mémoire officialisée aussi bien par l'histoire scolaire que par l'histoire scientifique¹⁹. Cette mémoire est de plus étroitement liée à la construction de l'identité et de la culture françaises²⁰. Cette imbrication histoire nationale - mémoire nationale dans la culture française impose donc quelques précisions dans le cadre d'une approche des Histoires de France et de leur contenu.

- D'une histoire-mémoire à une mémoire historique ?

Durant une période qui s'étend d'Augustin Thierry à Charles Seignobos (de 1820 à 1930 environ), « histoire, mémoire, nation ont entretenu alors plus qu'une circulation naturelle : une circulation complémentaire, une symbiose à tous les niveaux, scientifique et pédagogique, théorique et pratique »²¹. L'Histoire savante s'arrogeait alors

¹⁸ François DOSSE, "L'école des Annales : histoire d'une conquête", dans Jean-Claude RUANO-BORBALAN (coordonné par), *L'histoire aujourd'hui*, Paris, éd. Sciences Humaines, 1999, p. 279.

¹⁹ Pierre NORA, "L'ère de la commémoration", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. Les France III*, op. cit. Il explique que « l'histoire, aux sens où on l'entend spontanément, et qui exprimait essentiellement la nation, comme la nation s'exprimait essentiellement à travers elle, était devenue, par l'école et avec le temps, le cadre et le moule de notre mémoire collective. L'histoire scientifique elle-même, telle qu'elle s'est constituée en institutrice de la nation, consistait dans la rectification de cette tradition de mémoire, son enrichissement ; mais si "critique" qu'elle se voulût, elle n'en représentait que l'approfondissement. Son but ultime consistait bien dans une identification par filiation. C'est en ce sens qu'histoire et mémoire ne faisaient qu'un ; l'histoire était une mémoire vérifiée », p. 997.

²⁰ Philippe JOUTARD, "Une passion française : l'histoire", dans André BURGUIERE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. Les formes de la culture*, op. cit., p. 567.

²¹ Pierre NORA, "Entre Mémoire et Histoire", op. cit., pp. XXI-XXII.

le premier rôle : celui de la gardienne de la mémoire de la nation et de l'État²². Dans ce cadre, il est possible de considérer les Histoires de France qui datent de ces années comme des vecteurs importants d'une mémoire officielle, et en même temps d'une certaine mémoire collective, tant les deux à l'époque avaient des points communs. Le meilleur exemple est celui de l'histoire nationale de Lavis (1920-1922) qui « était au total une mémoire passée au filtre de l'histoire, une "mémoire authentifiée", construisant une histoire-mémoire ou encore une mémoire nationale »²³. Histoire-mémoire dans le sens où elle n'est qu'un simple approfondissement critique de la mémoire traditionnelle²⁴, on ne s'étonnera pas que son contenu en ait été affecté ; l'importance accordée aux frontières dans un pays marqué par la question d'Alsace-Lorraine est par exemple symptomatique. On allait ainsi de l'histoire à la mémoire collective²⁵, les historiens contribuaient eux-aussi à créer les mythes de la mémoire collective, ce qui ne faisait qu'entretenir davantage la confusion entre Histoire et mémoire.

La rupture de la guerre de 1914, des systèmes de vie traditionnelle, et des ordres nationaux et coloniaux²⁶, qui s'est traduit en histoire par l'apparition des *Annales*, est à l'origine de la fin progressive de l'histoire-mémoire. Le prodigieux enrichissement de l'histoire savante provoqué par cette nouvelle école historique a également eu un impact sur la mémoire nationale²⁷. Les *Annales* ont bel et bien mis fin à cette histoire-mémoire²⁸ qui disparaît finalement quelques années à peine avant le régime politique qui l'a portée aux nues. La mémoire devient alors progressivement objet d'histoire²⁹ : l'on assiste à la multiplication des mémoires collectives et à l'historiographie d'une certaine façon de concevoir et d'écrire l'histoire nationale. Avec le développement d'une attitude plus critique vis-à-vis du légendaire historique national, il devient désormais possible d'aborder les

²² Krzyztof POMIAN, "L'heure des Annales. La terre. Les hommes. Le monde.", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation I*, op. cit., p. 379.

²³ François HARTOG, "Comment écrire l'histoire de France ?", *Magazine littéraire*, op. cit., p. 29.

²⁴ Pierre NORA, "L'Histoire de France de Lavis", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation I*, op. cit., p. 350.

²⁵ Pierre NORA, "Mémoire collective", dans Jacques LE GOFF - Roger CHARTIER - Jacques REVEL (sous la direction de), *La nouvelle Histoire*, Paris, CEPL, 1978, p. 399.

²⁶ *Ibid*, p. 400.

²⁷ Krzyztof POMIAN, "L'heure des Annales. La terre. Les hommes. Le monde.", Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation I*, op. cit., p. 425.

²⁸ Pierre NORA, "Nationale (histoire)", André BURGUIÈRE (sous la direction de), *Dictionnaire des sciences historiques*, op. cit., p. 489.

²⁹ Henri MONIOT commente la communication de Pierre NORA, "Mémoire historique et mémoire collective", non publiée dans les actes, *Enseigner l'histoire, des manuels à la mémoire*, Actes du Colloque de Paris (1981) présentés par Henri MONIOT, Berne, P. Lang, 1984, pp. 18-19.

livres d'histoire, et par conséquent les Histoires de France, comme un vecteur de mémoire par excellence³⁰.

C'est donc à ce titre que les histoires nationales sont considérées comme un des mémoriaux³¹. « Toute grande oeuvre historique et le genre historique lui-même ne sont-ils pas une forme de lieu de mémoire ? »³². Les Histoires de France sont ainsi le lieu de transmission d'une mémoire historique qui demande à être définie. De plus, est-ce la seule mémoire véhiculée par ces ouvrages ? Ne sont-ils pas également des producteurs de mémoire collective ?

- Quelle(s) mémoire(s) ?

Le terme de mémoire historique peut recouvrir plusieurs acceptions, complémentaires entre-elles. Histoire, c'est-à-dire représentation scientifique du passé au moment où elles sont écrites, les Histoires de France sont, quoi qu'il arrive, vouées à devenir mémoire.

Elles sont en effet profondément révélatrices de leur époque d'écriture, le produit d'une période et d'un contexte, sans parler du vécu de l'auteur. Pierre Nora, dans les dernières lignes des *Lieux de mémoire* insiste sur le côté éphémère de la vision de la mémoire nationale que lui et ses collaborateurs ont proposé : il affirme que son « établissement n'a de sens qu'aujourd'hui »³³. Cette remarque est sans doute applicable à toutes les entreprises de ce genre ; cela a l'avantage d'en faciliter l'analyse puisqu'elles sont alors datées ou, autrement dit, "finies". Ce recul est un des biais possible de l'analyse et du travail historiographique. Il n'en reste pas moins que cela s'avère particulièrement difficile pour les productions les plus contemporaines. La mémoire historique des Histoires de France est donc dans un premier temps celle de l'époque d'écriture, l'Histoire de ce moment là.

La mémoire historique peut aussi être considérée comme la mémoire collective du groupe des historiens³⁴. Le filtre des connaissances, et la transmission de celles-ci, sont l'apanage d'un milieu qui influe

³⁰ Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy*, op. cit., p. 21.

³¹ Pierre NORA, "La loi de la mémoire", *Le Débat*, n° 78, janvier-février 1994, p. 189.

³² Pierre NORA, "Entre Mémoire et Histoire", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La République*, op. cit., p. XXXVIII.

³³ Pierre NORA, "L'ère de la commémoration", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. Les France III*, op. cit., pp. 1011-1012.

³⁴ Pierre NORA, "Mémoire collective", dans Jacques LE GOFF - Roger CHARTIER - Jacques REVEL (sous la direction de), *La nouvelle Histoire*, Paris, CEPL, 1978, p. 398.

nécessairement sur la production finale³⁵. Dans ce sens, la mémoire historique est depuis toujours à la fois référence et enjeu politique³⁶. Son décryptage se fait par la connaissance du moment d'élaboration et des rapports de force politique ou idéologique qui existaient alors ; sans oublier la position de l'historien et son pouvoir dans ce milieu intellectuel.

Dernière acception enfin, celle que nous avons proposée en introduction, et qui complète les deux précédentes. La mémoire historique est une appropriation sélective et une interprétation de l'Histoire. Elle représente le choix d'un passé par un groupe, une organisation volontaire et consciente de l'histoire ce qui en fait forcément de la mémoire. Du moment que l'on se situe dans un cadre national, la mémoire historique nationale a tendance à être issue des milieux officiels (État, milieux sociaux et politiques), et à produire une vision officielle du passé. Marie-Claire Lavabre précise que « la mémoire historique peut occulter tel ou tel pan du passé, inutile voire nuisible à sa finalité propre, elle peut interpréter le passé en raison d'un sens préjugé, elle peut certes, également, falsifier le passé mais tout aussi bien glorifier ou mythifier un événement historique effectif »³⁷. La mémoire historique s'oppose donc à l'Histoire par rapport à ce qui détermine son intérêt pour le passé. Elle est portée par un intérêt particulier (légitimité, identité, nation, méthode, époque...) ; celui de l'école positiviste, qui découle directement de la défaite de 1871, de l'annexion et de la mise en place de la République, est limpide et avéré.

Retenir la mémoire historique des Histoires de France est donc une façon de prendre en compte l'affect inhérent à leur écriture. L'histoire est une science humaine, vivante, évolutive, et surtout représentative de son époque de conception, marquée par les auteurs et leur cheminement, influencée par l'investissement ou la volonté de l'État ou de quelques groupes de pression que ce soit.

Cette mémoire historique n'en reste pas moins une construction intellectuelle, réfléchie, et de part son devenir, véritablement structurante. Elle est en effet une sorte de mémoire-cadre qui va avoir une influence non négligeable sur la présentation et la représentation de l'histoire nationale. Les Histoires de France tiennent une place importante dans ce domaine. L'exemple des manuels scolaires est symptomatique : ils sont tributaires, tant

³⁵ *Ibid*, p. 399.

³⁶ Jacques LE GOFF, "Préface", dans André BURGUIERE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. L'État et les pouvoirs*, Paris, Seuil, 1989, p. 15.

³⁷ Marie-Claire LAVABRE, *Histoire, Mémoire et politique : le cas du parti communiste français*, op. cit., p. 58.

dans leur forme que dans leur contenu, de l'évolution de l'histoire scientifique dont les histoires nationales sont un des aspects le plus abordables. L'on sait par ailleurs l'importance qu'ils ont dans la formation des bases historiques de la mémoire collective.

Dans ce sens, la mémoire historique peut certes être appréhendée comme une partie de la mémoire collective, mais surtout comme un de ses cadres, une de ses substances constitutives, un des ses produits de base. Elle est donc en quelque sorte porteuse de certaines représentations à venir de la mémoire collective.

Une approche de la mémoire historique des Histoires de France permet également, grâce à la comparaison entre les faits eux-mêmes et ce que la mémoire collective (nationale et régionale) en a retenu, de remarquer les similitudes et les différences de la mémoire historique et de la mémoire collective sur tel événement, d'apprécier à quel moment la première se détache de la seconde et en propose une approche critique.

L'exemple de l'Alsace-Lorraine risque d'être particulièrement intéressant à ce sujet ; à la fois mémoire historique et mémoire collective lors de sa genèse, la composante Alsace-Lorraine de la mémoire nationale érigée de 1870 à 1918 est-elle dissociée dans sa présentation ? À partir de quelle époque ? On pourra ainsi mieux la situer : devient-elle progressivement de l'Histoire, surtout par l'aspect critique, ou reste-t-elle désespérément similaire à une mémoire collective, quelle qu'elle soit. L'évolution de l'historiographie laisse supposer un éloignement progressif de l'histoire-mémoire. Les sources iront-elles dans ce sens ?

La mémoire historique telle qu'elle vient d'être définie est la catégorie mémorielle essentielle que l'étude des Histoires de France va chercher à prendre en considération en se fondant sur celle qui est en rapport avec l'Alsace-Lorraine. Des comparaisons avec la mémoire collective seront également réalisées, lorsque les faits le permettront.

Pour ce faire, les sources seront limitées aux Histoires de France parues après 1918 avec, comme première d'entre-elles et pas la moindre, celle dirigée par Ernest Lavisse qui incarne fort bien le deuxième temps du modèle positiviste, c'est-à-dire celui qui se situe après le retour de l'Alsace-Lorraine à la France. Cette mémoire historique nationale relative à l'Alsace-Lorraine a vraisemblablement évolué de 1918 à la fin du siècle ; cette étude a l'ambition de le mettre en évidence.

Il devrait ainsi être possible de proposer des réponses aux questions suivantes : quelle place est donc accordée à l'Alsace-Lorraine dans les Histoires de France ? Quels événements relatifs à cette région figurent dans ce type d'ouvrages issus des différents modèles historiographiques ? D'autre part, ces histoires abordent-elles la fonction mobilisatrice occupée par l'Alsace-Lorraine et la mémoire mythifiée qui a été érigée autour d'elle, dans le cadre de la création d'une conscience nationale républicaine ? Cette construction d'une mémoire nationale sur le support Alsace-Lorraine est-elle prise en compte, intégrée, expliquée, au sein de ces Histoires de France ? Alors que le visage même de l'État-nation français s'est durablement affirmé de 1870 à 1918, en partie sur ce support, les Histoires de France le soulignent-elles et prennent-elles en considération la place que l'Alsace-Lorraine a eue dans ce domaine ? L'histoire-mémoire caractéristique du premier temps de l'école positiviste perdure-t-elle dans la présentation de ce thème particulier ? Enfin, peut-être pourra-t-on remarquer au travers de l'exemple de l'Alsace-Lorraine certaines évolutions dans la façon d'écrire l'histoire de France au XXe siècle.

3. Les sources

Reste à faire un choix parmi les Histoires de France publiées au XXe siècle. Celui-ci repose sur plusieurs critères. Tout d'abord, la présentation des écoles historiques implique de retenir des oeuvres de ces différents modèles. Ensuite, l'importance de certaines oeuvres dans l'historiographie française est telle qu'il n'était pas envisageable de ne pas les prendre en compte. Le troisième critère retenu est l'originalité de certains ouvrages³⁸.

Pour une période qui débute après la Grande Guerre, la première Histoire de France à retenir est incontestablement celle d'Ernest Lavisse. *L'Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919* (10 tomes, 1920-1922), qui est la suite logique et chronologique de son *Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution* publiée de 1903 à 1911, est totalement inséparable du moment de son élaboration, de l'Allemagne, et de l'enracinement en profondeur de la démocratie

³⁸ Fernand BRAUDEL, dans l'introduction de *L'identité de la France*, Paris, Arthaud, 1986, volume 1, pp. 10-11, et Pierre NORA dans l'introduction de la troisième partie des *Lieux de mémoire*, *Les France I*, op. cit., p. 13, commentent plusieurs Histoires de France ; ils ont réellement influé sur mon choix.

républicaine³⁹. De plus, Lavissee est le seul historien de ce début de Troisième République accepté tant par ses pairs républicains que par la nouvelle droite nationaliste. Cette oeuvre collective, à laquelle Charles Seignobos a beaucoup participé pour la période contemporaine, est l'histoire nationale la plus emblématique de l'école méthodique.

Le second ouvrage issu de cette école n'est d'ailleurs autre que celui du collaborateur de Lavissee, Seignobos, qui publie en 1933 l'*Histoire sincère de la nation française*. Reconnu comme étant un des maîtres de la méthodologie historique et de l'école positiviste de la fin du XIXe siècle, coauteur de l'*Introduction aux études historiques*, Seignobos fait paraître cet ouvrage au moment même où la discipline connaît une véritable révolution avec l'apparition de l'école des *Annales*. Il sera d'ailleurs ouvertement critiqué par Lucien Febvre qui taxera sa "sincérité" de « pire des subjectivismes en réalité »⁴⁰. Cette Histoire de France connaîtra cependant une dizaine d'éditions de 1933 à 1940.

Parallèlement à ces deux productions positivistes, paraît en 1924 une *Histoire de France* à placer à la fois dans l'héritage contre-révolutionnaire⁴¹ et la mouvance nationaliste. Écrite par Jacques Bainville, proche de Barrès et de l'action française de Maurras, elle est caractéristique de la ligne de pensée du nationalisme intégral, et exalte l'oeuvre capétienne. Succès de librairie - elle atteint 340 000 exemplaires⁴² -, l'*Histoire de France* de Bainville n'est pas en opposition complète avec celle de Lavissee. Pierre Nora n'hésite pas à affirmer que « l'*Histoire de France* de Lavissee, par son syncrétisme, est susceptible de rapprochements plus intimes avec l'*Histoire de France* de Bainville qu'avec l'*Histoire sincère de la nation française* de Seignobos »⁴³. Les engagements politiques respectifs et les divergences sur la conception du régime n'empêchent ainsi en aucun cas l'adhésion commune au thème national.

Les années trente marquent donc l'arrivée de l'école des *Annales* avec un regard résolument nouveau sur l'histoire de France. Il faudra cependant

³⁹ Pierre NORA, "L'Histoire de France de Lavissee", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation I*, op. cit., p. 238.

⁴⁰ Lucien FEBVRE, "Ni Histoire à Thèse ni Histoire-Manuel. Entre Benda et Seignobos", *Combats pour l'Histoire*, op. cit., p. 88.

⁴¹ Pierre NORA, "Nationale (Histoire)", *Dictionnaire des sciences historiques*, op. cit., p. 489. Il ajoute que l'*Histoire de France* de Bainville entretient « la flamme d'une contre-mémoire », contre-mémoire républicaine bien évidemment.

⁴² Alain-Gérard SLAMA, "Bainville (Jacques) 1879-1936", dans Jacques JULLIARD et Michel WINOCK, *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Seuil, 1996, pp. 528-529.

⁴³ Pierre NORA, "Lavissee, instituteur national", Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La République*, op. cit., p. 286.

attendre plusieurs décennies avant qu'une Histoire de France soit issue de ce milieu. L'*Histoire de la civilisation française* de Georges Duby et Robert Mandrou, qui date de 1958, en fait partie, tout comme, bien plus tard, *L'identité de la France* de Fernand Braudel⁴⁴. Cette dernière publication (1986), malheureusement posthume et partielle, avait l'ambition d'être une réflexion sur les caractères constitutifs de l'identité française⁴⁵ avec une application du schéma structurel des *Annales*, notamment au travers de l'importance accordée à la longue durée.

Georges Duby, issu du milieu des *Annales* et influencé par le marxisme et le structuralisme, publie également au début des années soixante dix une *Histoire de la France* (1970-1972), mais le cadre méthodologique est assez éloigné des deux exemples précédents. Il se situe en effet dans un schéma classique et chronologique.

D'autres publications sont cependant à remarquer durant cette période. On retiendra l'*Histoire de France* de Jacques Madaule, personnalité atypique, catholique fervent, intellectuel de gauche, résistant, et membre du MRP de 1945 à 1952⁴⁶. Son ouvrage, rédigé durant la guerre, sera complété ensuite : les deux premiers volumes seront revus et augmentés, et un troisième sera publié en 1962. Nous ne prendrons ici en compte que l'édition de 1943-1945⁴⁷. On s'intéressera également à l'*Histoire des Français* de Pierre Gaxotte (1951). Intellectuel maurassien - un temps secrétaire de Maurras -, proche de Bainville, Gaxotte a exercé un magistère considérable durant l'entre-deux-guerres sur la bourgeoisie française. Surtout historien après 1945 - et une dérive vichyste -, il est élu à l'Académie française en 1953⁴⁸.

Le début des années 80 et le regain du national voient la multiplication des Histoires de France. Beaucoup restent d'un schéma et d'une approche encore très classiques. C'est le cas de l'*Histoire de France* publiée sous la direction de Jean Favier (1984-1986), ou encore de celle mise en oeuvre par

⁴⁴ Krzysztof POMIAN, "L'heure des Annales. La terre. Les hommes. Le monde.", *op. cit.*, p. 399. L'auteur signale que l'ouvrage de Georges Duby et Robert Mandrou est en 1986 à sa 11^{ème} réédition.

⁴⁵ Jacques REVEL, "Braudel (Fernand) 1902-1985", dans Jacques JULLIARD et Michel WINOCK, *Dictionnaire des intellectuels français*, *op. cit.*, p. 184.

⁴⁶ Bernard COMTE, "Madaule (Jacques) 1898-1993", dans Jacques JULLIARD et Michel WINOCK, *ibid*, pp. 735-736.

⁴⁷ Tant dans le complément des deux premiers tomes, que dans le troisième, il n'y a aucune différence avec la première édition pour ce qui est des passages sur l'Alsace-Lorraine.

⁴⁸ Pascal ORY, "Gaxotte (Pierre) 1895-1982", dans Jacques JULLIARD et Michel WINOCK, *ibid*, pp. 528-529.

les éditions Hachette (1987-1990) avec, pour la période contemporaine, les contributions de François Furet et de Maurice Agulhon.

Au sein de ce nouvel intérêt pour l'histoire nationale, deux ouvrages proposent une démarche résolument nouvelle, à la fois critique et historiographique. Il s'agit tout d'abord des *Lieux de mémoire* de Pierre Nora, dont la parution s'échelonne de 1984 à 1993. À la fois histoire du présent et de notre mémoire, les *Lieux* sont « un monument national tout en étant une institution critique, voilà un type de cathédrale que l'on n'avait jamais vu »⁴⁹.

Le second ouvrage qui entre dans cette catégorie est l'*Histoire de la France* dirigée par André Burguière et Jacques Revel, qui a également une approche thématique. "l'Espace français", "l'Etat et les pouvoirs", "l'Etat et les conflits" et les "Formes de la culture" constituent les quatre volumes d'une approche de la France originale et critique. Jacques Le Goff rapproche d'ailleurs fortement ces deux publications. Parlant des *Lieux de mémoire*, il constate « la proximité d'inspiration avec l'*Histoire de la France* dirigée par André Burguière et Jacques Revel, l'une des premières à avoir véritablement problématisé son objet. Les démarches sont sur ce point de vue parallèles : pour les *Lieux de mémoire* comme pour l'*Histoire de la France*, il s'agit de penser l'histoire de la France, ses voies et ses méthodes »⁵⁰. Ces deux Histoires de France "critiques" ne sont d'ailleurs pas avares en réflexions sur le genre historique et son évolution. L'aspect historiographique y est de plus très présent.

Pour finir cette présentation, une étude qui, comme le prouve son titre, se veut profondément différente : *L'histoire de France autrement*, de Suzanne Citron (1992), opte sans concession pour une histoire critique, mais sur un tout autre registre. Sa volonté est de « substituer à l'imagerie mythique et nationaliste - plus ou moins ancrée dans notre conscience collective - d'une "histoire de France" illustrée par Vercingétorix, Charles Martel, les soldats de l'An II, Jules Ferry, Clemenceau... une vision distanciée et critique, non seulement des annexions monarchiques mais aussi de la Révolution et de la République »⁵¹. L'originalité d'un tel ouvrage est incontestable - et cela par rapport à tous les autres -, car émancipé d'une approche chronologique ou thématique encore très souvent "France éternelle" ou "Troisième République".

⁴⁹ Gerd KRUMEICH, "Le Grand Nora", *Magazine littéraire*, op. cit., p. 52.

⁵⁰ Jacques LE GOFF, "Le temps national retrouvé", *Le Monde des livres*, 5 février 1993, p. 29

⁵¹ Suzanne CITRON, *L'histoire de France autrement*, Paris, éd. Ouvrières, 1992, 4ème page de couverture.

L'échantillon des treize Histoires de France proposé ici semble en définitif relativement représentatif ; on y trouve en effet des auteurs des différentes écoles historiques, tout comme quelques productions qui sortent des grands courants historiques. Il est cependant utile de vérifier la répartition chronologique de ces sources sur les 80 années qui nous intéressent (de 1918 à nos jours).

Il en ressort est que sur l'ensemble de cette période, il y a une concentration chronologique de la production des Histoires de France. Sur la liste de départ qui comportait seize ouvrages, près de la moitié avait été publiée après 1980 (44 % précisément), soit dans une période de renouveau de l'histoire nationale. L'élimination de certains ouvrages comme *L'esquisse d'une Histoire des Français dans leur volonté d'être une nation* de Julien Benda,⁵² qui ressemble davantage à un plaidoyer littéraire qu'à un livre d'histoire, et de l'*Histoire de la France* sous la direction de Robert Philippe⁵³ qui n'évoque pas la période contemporaine, a encore renforcé le déséquilibre des sources au bénéfice de la période contemporaine. On a donc préféré ne pas retenir l'*Histoire des Français* d'Yves Lequin⁵⁴ dont l'utilisation s'avère délicate, et qui d'ailleurs ne se veut pas une Histoire de France. On pourra certes remarquer que *L'identité de la France* de Fernand Braudel a été conservée, sans être pour autant plus utilisable que l'ouvrage d'Yves Lequin. La notoriété et l'importance de Braudel dans l'évolution des sciences historiques justifient ce choix. Il reste donc, en définitive, treize Histoires de France, dont six publiées après 1980 (soit 46 %).

⁵² Paris, Gallimard, 1932.

⁵³ Paris, 1970-1973.

⁵⁴ A. Colin, Paris, 1983-1984, 3 volumes ("Un peuple et son pays", "La société", "Les citoyens et la démocratie").

- Liste des Histoires de France retenues

Ernest LAVISSE (sous la direction de), *L'Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*, Paris, Hachette, 1920-1922, dix volumes.

Jacques BAINVILLE, *Histoire de France*, Paris, Fayard, 1924, 572 pages.

Charles SEIGNOBOS, *Histoire sincère de la nation française*, Paris, PUF, 1933, 350 pages.

Jacques MADAULE, *Histoire de France*, Paris, Gallimard, 1943 et 1945, deux volumes.

Pierre GAXOTTE, *Histoire des Français*, Paris, Flammarion, 1951, deux volumes.

Georges DUBY - Robert MANDROU, *Histoire de la civilisation française*, Paris, A. Colin, 1958, deux volumes.

Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France*, Paris, Larousse, 1970-1972, trois volumes.

Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France*, Paris, Fayard, 1984-1986, six volumes.

Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud, 1986, trois volumes.

Georges DUBY - Emmanuel LE ROY LADURIE - François FURET - Maurice AGULHON, *Histoire de France*, Paris, Hachette, 1987-1990, cinq volumes.

Suzanne CITRON, *L'histoire de France autrement*, Paris, Editions Ouvrières, 1992, 242 pages.

Pierre NORA (sous la direction de), *Les lieux de mémoire I, II et III*, Paris, Gallimard, 1984 -1993, sept volumes.

André BURGUIERE - Jacques REVEL (sous la direction de), *Histoire de la France*, Paris, Seuil, 1989 -1993, quatre volumes.

- Précautions d'usage...

Au-delà du choix de ces ouvrages, il est évident que ces différentes sources ne sont pas "naturellement" comparables entre elles. Mises à part les époques de parution et la difficulté inhérente au double rôle tenu par certains ouvrages qui sont à la fois des sources et des références - le meilleur exemple est constitué par les *Lieux de mémoire* -, plusieurs limites sont à apporter.

La première d'entre elles est la différence quantitative qui existe entre certains ouvrages. Peut-on en effet comparer sans maintes précautions une Histoire de France de plusieurs volumes à une esquisse de 300 ou 400 pages ? Par exemple, et bien que quasiment contemporains, les dix volumes de Lavissee (au bas mot 4500 pages) peuvent difficilement être rapprochés des 572 pages de Bainville. Même cas de figure entre l'unique volume de 242 pages de Suzanne Citron et les sept volumes (plus de 6000 pages) de Pierre Nora et ses collaborateurs.

Deuxième limite qu'il est nécessaire d'apporter, l'approche radicalement différente qu'il y a entre un auteur unique (Bainville, Seignobos, Madaule, Gaxotte, Braudel et Citron) et la collaboration de plusieurs historiens (Lavissee ou Favier par exemple) ; entre une oeuvre collective, où chacun a en charge quelques chapitres ou une période donnée, et une oeuvre personnelle, on ne peut s'attendre à la même approche et donc la même écriture de l'Histoire de France. Philippe Contamine remarque à ce sujet, que depuis Lavissee, cette production est caractérisée « par l'intervention, éventuellement sous l'autorité d'un maître d'oeuvre, de plusieurs spécialistes, puisque désormais les progrès de la recherche scientifique et l'accroissement du corpus documentaire et bibliographique exigent en quelque sorte la division du travail »⁵⁵. Il est vrai qu'exception faite de l'*Histoire de France autrement* de Suzanne Citron, tous les ouvrages retenus dans les 30 dernières années sont des productions collectives. Cet aspect collectif n'est cependant pas synonyme de renouvellement des auteurs dans ce genre particulier. On remarque la permanence de certains noms dans le champ pourtant restreint de nos sources : Georges Duby a, d'une façon ou d'une autre, participé à quatre entreprises. Charles Seignobos est présent lui

⁵⁵ Philippe CONTAMINE, *Histoires de France, Historiens de la France*, Actes du colloque international, Reims, 1993, publiés par Yves-Marie BERCE et Philippe CONTAMINE, Société de l'Histoire de France, Paris, librairie Honoré Champion, 1994, p. 15.

deux fois, tout comme Philippe Joutard (à vingt ans d'intervalle) ou Emmanuel Le Roy Ladurie.

La troisième limite tient à la structure même des Histoires de France. L'approche chronologique est certes présente jusqu'à la fin du XXe siècle, comme dans l'*Histoire de France* écrite sous la direction de Jean Favier (1985), ou dans celle publiée par les éditions Hachette en 1988. Mais l'idée qui semble ressortir des publications récentes va plutôt dans le sens d'une rupture avec la chronologie, et elle « consiste à prendre, comme des blocs, les objets tout constitués de notre héritage pour en disséquer la constitution »⁵⁶. Les meilleurs exemples de cette approche thématique des singularités françaises, qui ne sont pas les seuls⁵⁷, sont sans aucun doute les deux histoires nationales les plus récentes : *Les lieux de mémoire* de Pierre Nora et l'*Histoire de la France* sous la direction d'André Burguière et Jacques Revel. Cette évolution, là encore, réduit certaines possibilités de comparaison.

Quatrième et dernière limite enfin, ces différents ouvrages ont parfois des objectifs radicalement différents. En effet, pour toutes les époques, il est indispensable de savoir à qui étaient destinées les différentes histoires de France⁵⁸. Selon Contamine, la vocation est de plus en plus pédagogique, et les Histoires de France sont donc destinées à un public de plus en plus large. Dans le cas de Lavis, le fait que le destinataire soit le grand public explique l'absence de notes. « Lavis refuse, toute son histoire est affirmative et autoritaire, et ferme la porte au doute, à la problématique, à la curiosité latérale, à l'état de la question, à l'historiographie d'un problème »⁵⁹. Certains ouvrages retenus s'adressent clairement à un public plus restreint. C'est le cas de celui de Suzanne Citron qui est davantage destiné à des spécialistes ou à des militants : il est en effet publié aux éditions Ouvrières. Ceux de Jacques Bainville et Pierre Gaxotte peuvent également être classés dans cette catégorie de part l'engagement politique de leur auteur.

Ces quelques limites soulignent d'emblée la faible pertinence qu'il y aurait à faire une étude de la place quantitative que l'Alsace-Lorraine pourrait avoir à l'intérieur de ces sources. Il faut donc proposer des critères

⁵⁶ Pierre NORA, "Nationale (histoire)", *Dictionnaire des sciences historiques*, op. cit., p. 489.

⁵⁷ Les ouvrages de Fernand BRAUDEL et de Suzanne CITRON sont également thématiques : au total donc, sur les cinq dernières Histoires de France de nos sources, quatre ne sont pas chronologiques.

⁵⁸ Philippe CONTAMINE, "Histoires de France, Historiens de la France", op. cit., p. 15.

⁵⁹ Pierre NORA, "L'Histoire de France de Lavis", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation I*, op. cit., p. 347.

de comparaison qui ne soient pas trop affectés par les réelles différences qui existent entre ces Histoires de France.

Pour cette raison seuls les passages qui évoquent explicitement l'Alsace-Lorraine seront prélevés mais sans s'arrêter sur l'aspect quantitatif. Le premier temps de cette analyse est ainsi constitué d'un relevé des faits historiques précis où l'Alsace-Lorraine apparaît dans les Histoires de France.

Chapitre 6 : les références explicites à l'Alsace-Lorraine

L'étude de l'Alsace-Lorraine au sein des Histoires de France nécessite la définition de cadres et de critères de comparaison. Leur présentation va être à la fois une explication et une justification, bien que pour ce relevé de références à l'Alsace-Lorraine au travers de faits historiques précis, les possibilités de choix étaient limitées.

1. Présentation de la grille et de ses critères

Cette première grille est purement événementielle. L'idée est de retenir les événements indispensables à une compréhension de l'histoire de l'Alsace-Lorraine de 1870 à nos jours dans la place qu'elle a occupée dans l'histoire de la France. Dix faits historiques précis ont ainsi été choisis. Chacune des Histoires de France retenue va être regardée à la lumière de ces événements et de leur simple présence ou absence. Aucun aspect quantitatif n'intervient ici : le fait d'aborder, même succinctement, un événement constitue une condition suffisante pour que celui-ci soit considéré comme présent dans telle source.

Les événements qui composent cette grille sont des faits historiques importants quant à la place de l'Alsace-Lorraine dans l'histoire de France. Ce sont tous des événements qui, au-delà d'une évidente dimension régionale, ont une portée nationale plus ou moins affirmée. Leur présence signifie également, dans le cadre de connaissances historiques de base, ceux qui ont été retenues par la mémoire historique du moment où date l'Histoire de France, ceux ont été oubliés, c'est-à-dire considérés comme moins importants ou volontairement négligés. Il est important de préciser que ces événements concernent tous l'Alsace-Lorraine, et non l'Alsace ou la Lorraine pris de façon autonome.

Cette étude devrait donner une vision sommaire du passé transmis par ce vecteur savant, vision de ce qui reste de l'Alsace-Lorraine, de ce qui est ancré, retenu, par la mémoire historique nationale. Les possibilités d'interprétation seront certes assez réduites. Les grilles obtenues devraient cependant permettre de voir quels événements relatifs à l'Alsace-Lorraine sont les plus souvent cités, lesquels ne le sont pratiquement jamais. Il devrait également être possible d'effectuer une comparaison entre les différents ouvrages sur ce point précis du traitement événementiel de l'entité Alsace-Lorraine dans une perspective nationale.

- Présentation des événements retenus

Les dix événements retenus vont être rapidement présentés avec le souci de mettre en évidence leur importance dans une compréhension générale de l'histoire de notre pays, mais surtout la portée nationale qui est la leur et qui explique qu'on puisse s'attendre à les voir aborder dans les Histoires de France.

La protestation des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux le 17 février 1871, répétée quelques semaines plus tard (le 1er mars), marque bien l'attachement à la France, la volonté de rester Français, ainsi que la déception pour l'attitude de la France à leur égard. Ces protestations démontrent avant l'heure, tout au moins avant que Renan ne l'énonce en 1882, une conception volontariste d'appartenance à la nation française. Cet événement a donc une véritable importance dans le cadre national et dans l'idée que l'on se fait de la nationalité française

L'annexion, dans ses aspects humain, territorial et économique, est une véritable amputation pour la France. Le pays perd environ 1,6 millions d'habitants, 14 870 km carrés (non compensés par l'arrivée récente de Nice et de la Savoie) et une partie de son potentiel économique, notamment les mines de fer et de charbon de Moselle, le sel de la région de Château-Salins, et les industries textiles d'Alsace. C'est non seulement une nouvelle image géographique de la France qui prend forme - avec notamment un vide dans le Nord-Est -, mais c'est surtout la première fois depuis la Révolution qu'une population française est rattachée à un autre pays. La France n'est donc plus "une et indivisible". Cette annexion a enfin provoquée la découverte en Meurthe-et-Moselle des mines du Pays-Haut - Longwy, Briey,

Joeuf -, qui se trouvent sur les mêmes filons que celles devenues allemandes dans les vallées de la Moselle, de l'Orne et de la Fensch. C'est toute la France qui subit les conséquences de cette annexion.

Le problème des optants après 1871. Dans l'obligation de choisir leur résidence - et par conséquent leur nationalité - avant le 31 octobre 1872, les habitants des trois départements annexés sont confrontés à l'option. Il apparaît que 113 000 personnes environ ont quitté l'Alsace-Lorraine en 1871-1872, soit 8,5 % de la population de 1871. Il s'agit donc d'une substantielle arrivée de population en France, population qu'il faut accueillir, nourrir, loger. L'intégration de cette population a notamment été facilitée par les différentes associations et comités d'accueil qui se créent alors, ainsi que par la Commission des Alsaciens-Lorrains que le ministère de l'Intérieur installe dès décembre 1872. Cet événement a tout naturellement une dimension nationale. Il revêt également une grande importance dans la diffusion du souvenir et la création d'une mémoire collective relative à cette région.

Le culte de la Revanche est une donnée évidente de la politique intérieure de la France au moins jusqu'en 1885-1890. Ce thème est essentiel pour une compréhension de la politique militaire et coloniale de l'époque, et dans la redéfinition du nationalisme français et son basculement de gauche à droite. Un mythe a été créé autour de l'idée de Revanche ; celui-ci a profondément alimenté la mémoire collective nationale de l'époque. Le thème de la Revanche se situe donc essentiellement au niveau national. Il concerne d'ailleurs davantage les Français que les Alsaciens-Lorrains eux-mêmes.

L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914. Les manifestations francophiles, les problèmes de frontière, les résistances à la germanisation, le statut particulier de l'Alsace-Lorraine, sont tant d'événements importants dans l'évolution de la région annexée. Évoquer ces faits démontre un véritable intérêt pour la région en elle-même et ses habitants. Cela est surtout révélateur de la façon dont on intègre ou pas, au-delà du thème mobilisateur de la Revanche, ces régions dans le contexte de la France de 1871 à 1914.

La réintégration de 1918 est un événement important. But de guerre affiché de la France, elle est le véritable symbole de la victoire. Si les

moments de liesse et de quasi-unanimité nationale ont effectivement eu lieu, tout ne s'est pas déroulé pour le mieux. L'épuration des "collaborateurs" français des régions annexées, le retour des Alsaciens-Lorrains incorporés dans l'armée allemande (380 000 avaient été mobilisés en 1914, dont plus de 50 000 tués), ainsi que certaines mesures administratives prises sans précautions alimentent les doutes de la population, notamment au sujet de la pérennité de la législation spécifique au *Reichsland* et du maintien du Concordat (promesse en avait été faite en 1914). Le décalage entre la vision idyllique de la réintégration diffusée en France - tous les Alsaciens-Lorrains nous attendent les bras ouverts - et la réalité sur le terrain est véritable. Tant pour la population recouverte que pour la République, la réintégration recèle des tensions potentielles. L'événement est tant régional que national.

Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres. Directement liées à la réintégration et à ses tensions, les premières manifestations régionalistes apparaissent face à la volonté du Cartel des gauches de revenir sur le Concordat. Il se crée alors différents mouvements autonomistes dont les plus virulents se trouvent en Alsace et sont souvent financés par des fonds allemands. Ce thème qui est à la base régional, puisqu'il défend un particularisme, est cependant important sur un plan national : comment l'État agit et réagit face à cette contestation de l'unité nationale ?

L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences. Absentes de la convention d'armistice, l'Alsace et la Moselle sont dès le mois de juin 1940 annexées de fait au deuxième *Reich*. Les autorités allemandes prennent même la précaution de ne pas reconstituer l'ancien *Reichsland* ; la Moselle est rattachée au Palatinat et à la Sarre, l'Alsace au Pays de Bade. Dès lors une véritable politique de nazification va se mettre en place. Le sort de ces trois départements, de 1940 à 1944, est donc particulier dans le cadre de la France occupée, notamment de par la référence implicite à la précédente annexion. L'Alsace et la Moselle prennent une importante connotation symbolique, notamment pour la France libre. La portée nationale de cet événement est importante.

Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires. En 1942, le service militaire devient obligatoire pour les Alsaciens et les Mosellans des classes 1922, 1923 et 1924. Au total, 130 000 Alsaciens et

Mosellans sont incorporés de force (25 % des effectifs se sont soustraits et sont donc appelés réfractaires ; le terme de Malgré-nous s'applique aux incorporés de force mosellans) dont 35 000 seront tués, pour la plupart sur le front russe. Ce chiffre représente le sixième des pertes militaires françaises de la Seconde Guerre mondiale. La reconnaissance d'un statut particulier pour ces hommes a été très longue à venir, et il faudra attendre le début des années 1980 pour qu'une indemnisation se mette en place. Drame humain régional, il est cependant révélateur de l'attitude du pays envers ses combattants, et acquiert ainsi, une vraie portée nationale.

Le droit local et ses survivances après 1945. Cette particularité juridique n'a pas été remise en question lors de la Libération. À l'instar d'ailleurs du Concordat. Elle perdure de nos jours et possède depuis 1985 son Institut à Strasbourg (Institut du droit local alsacien-mosellan). C'est une véritable particularité dans la République française, quasiment unique en son genre. Régional sur le plan de son application, ce fait est d'importance dans le cadre national de part sa singularité et l'attitude de l'État face à cette exception¹.

Ces dix événements sont les faits de base concernant l'Alsace-Lorraine et l'Alsace-Moselle ; ils sont sensés apparaître le plus régulièrement dans les Histoires de France. Ils possèdent tous une certaine dimension nationale ; celle-ci est cependant inégale. Pour certains cette dimension est évidente, alors que pour d'autres la portée régionale domine davantage. En proposer un classement dès maintenant facilitera l'analyse de la présence ou de l'absence de ces événements, et ouvrira sans doute quelques pistes d'interprétation.

¹ La présentation de ces dix événements est essentiellement fondée sur les ouvrages suivants : Alfred WAHL, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains 1871-1872*, Paris, Ophrys, 1974 ; François ROTH, *La guerre de 70*, Paris, Fayard, 1990 ; Alfred WAHL - Jean-Claude RICHEL, *L'Alsace entre France et Allemagne 1850-1950*, Paris, Hachette, 1993 ; Guy CABOURDIN (publié sous la direction de) - François ROTH, *Histoire de la Lorraine. L'époque contemporaine I et II*, Nancy, éd. Serpenoise - Presses universitaires de Nancy, 1992 - 1994 ; Eugène RIEDWEG *Les "Malgré Nous", Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, Besançon, Éd. du Rhin, 1995.

- Classement des événements par dimension dominante

La dimension nationale d'un événement peut être à la fois celle du traitement qui en a été ou qui en est généralement fait, la perception spontanée du dit événement, ou encore une construction de la mémoire historique ou collective. Il convient donc de préciser les choix.

La dimension nationale retenue en priorité est celle qui apparaît la plus cohérente avec les Histoires de France, c'est-à-dire les incidences effectives de tel événement, à un moment donné, sur l'évolution du pays. Un tel classement reste néanmoins parfois ambigu : la dimension régionale dominante de l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914 est acceptable du moment que l'on n'y intègre pas le thème Alsace-Lorraine défini en première partie. Autre exemple, l'annexion de fait en 1940 est un événement qui a une portée nationale, mais dans le contexte de la France dans la Seconde Guerre mondiale, sa particularité se situe davantage dans une perspective régionale. Malgré ces réserves, la répartition suivante est proposée :

Événements où la dimension nationale domine

- La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion
- Le culte de la Revanche
- La réintégration de 1918

Événements où la dimension régionale domine

- Le problème des optants
- L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914
- Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires
- Le droit local et ses survivances après 1945

Les trois autres événements - les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871 ; les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres ; l'annexion de fait de 1940 et ses conséquences - sont plus difficiles à classer puisqu'ils peuvent, selon le regard qu'on y porte, être présents dans les deux dimensions. Ils recouvrent surtout un aspect original car ils possèdent une dimension nationale que l'on peut qualifier de négative. En effet, que ce soit en 1871, autour de 1930, ou

en 1940, ces faits mettent en évidence une attitude critiquable ou une certaine démission de l'État à l'égard de ces régions.

Ce classement par dimension dominante des événements retenus aura sans doute une utilité lors de l'interprétation des résultats.

2. Utilisation et résultats

L'utilisation de cette grille ne pose pas de véritables problèmes puisque seule la référence est recherchée. Selon la date de publication de l'Histoire de France retenue, il existe bien-sûr un décalage chronologique avec les événements qui composent la grille. Par exemple, *l'Histoire de France* de Lavissee qui est publiée entre 1920 et 1922, ne prend en compte que les références à l'Alsace-Lorraine de la période 1871-1918. Sur le total de treize sources, seules quatre ne sont pas concernées par l'intégralité de la grille, c'est-à-dire les quatre Histoires de France publiées avant 1950.

Les résultats sont présentés sous forme de tableau. Pour chaque Histoire de France, la présence des événements retenus est donc signifiée (par le symbole : √) et localisée (page et volume). Les cas où la référence à l'événement est accompagnée par une illustration ou une carte, où lorsque celle-ci se situe uniquement dans la chronologie, sont également signalés. Les hachures signifient que tel(s) événement(s) ne peut être pris en considération compte tenu de la date d'édition de l'Histoire de France.

Les treize tableaux qui suivent présentent donc les relevés de ces faits historiques précis pour chacune des Histoires de France, dans l'ordre chronologique de leur parution (numérotés de un à treize).

Relevé de faits historiques précis - 1

Ernest LAVISSE

L'Histoire de France contemporaine

1920-1922

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	✓ (volume 7, pp. 286 et 288)
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	✓ (volume 7, pp. 287 et 410)
Le problème des optants.	✓ (volume 7, p. 412)
Le culte de la Revanche.	✓ (volume 8, pp. 123 et 133) (illustration p. 126)
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	✓ (volume 9, pp. 492 à 495)
La réintégration de 1918.	✓ (volume 9, pp. 485, 491 et 495)
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	
Le droit local et ses survivances après 1945.	

Relevé de faits historiques précis - 2

Jacques BAINVILLE

Histoire de France

1924

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	√ (p. 513)
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	√ (p. 513)
Le problème des optants.	
Le culte de la Revanche.	√ (pp. 529, 537)
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	
La réintégration de 1918.	√ (p. 563)
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	
Le droit local et ses survivances après 1945.	

Relevé de faits historiques précis - 3

Charles SEIGNOBOS

Histoire sincère de la nation France française

1933

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	✓ (p. 313)
Le problème des optants.	
Le culte de la Revanche.	✓ (p. 336)
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	
La réintégration de 1918.	✓ (pp. 337 et 338)
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	
Le droit local et ses survivances après 1945.	

Relevé de faits historiques précis - 4

Jacques MADAULE

Histoire de France

1943-1945

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	√ (volume 2, p. 225)
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	√ (volume 2, pp. 223 et 225)
Le problème des optants.	√ (volume 2, p. 226)
Le culte de la Revanche.	√ (volume 2, pp. 252, 258, 295)
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	
La réintégration de 1918.	√ (volume 2, p. 323)
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	√ (volume 2, p. 340)
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	
Le droit local et ses survivances après 1945.	

Relevé de faits historiques précis - 5

Pierre GAXOTTE

Histoire des Français

1951

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	✓ (volume 2, p. 507)
Le problème des optants.	
Le culte de la Revanche.	✓ (volume 2, p. 512)
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	
La réintégration de 1918.	✓ (volume 2, p. 555)
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	
Le droit local et ses survivances après 1945.	

Relevé de faits historiques précis - 6

Georges DUBY - Robert MANDROU

Histoire de la civilisation française

1958

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	√ (volume 2, p. 233)
Le problème des optants.	
Le culte de la Revanche.	√ (volume 2, pp. 250, 251 et 261)
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	
La réintégration de 1918.	
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	
Le droit local et ses survivances après 1945.	

Relevé de faits historiques précis - 7

Georges DUBY (sous la direction de)
Histoire de la France contemporaine
1970-1972

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	√ (volume 3, chronologie, p. 423)
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	√ (volume 3, pp. 121 et 122) (carte p. 121)
Le problème des optants.	
Le culte de la Revanche.	√ (volume 3, pp. 130 et 174) (illustration, p. 149)
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	
La réintégration de 1918.	√ (volume 3, pp. 231 et 236)
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	√ (volume 3, p. 247)
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	√ (volume 3, p. 280) (carte, p. 280)
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	
Le droit local et ses survivances après 1945.	

Relevé de faits historiques précis - 8

Jean FAVIER (sous la direction de)
Histoire de France
1984-1986

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	√ (volume 5, p. 250)
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	√ (volume 5, pp. 249 et 250)
Le problème des optants.	√ (volume 5, p. 250)
Le culte de la Revanche.	√ (volume 5, pp. 259, 264, 265, 419, 423, 457, 462, 467, 607)
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	√ (volume 5, p. 420) (volume 6, p. 24)
La réintégration de 1918.	√ (volume 5, p. 653) (volume 6, pp. 14, 23 et 24)
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	√ (volume 6, pp. 24, 25, 83 et 84)
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	√ (volume 6, pp. 256 et 286)
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	
Le droit local et ses survivances après 1945.	

Relevé de faits historiques précis - 9

Fernand BRAUDEL

L'identité de la France

1986

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	√ (volume 1, p. 231)
Le problème des optants.	
Le culte de la Revanche.	
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	
La réintégration de 1918.	
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	
Le droit local et ses survivances après 1945.	

Relevé de faits historiques précis - 10

G. DUBY -E. LE ROY LADURIE -F. FURET -M. AGULHON
Histoire de France
1987-1990

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	√ (volume 4, p. 486)
Le problème des optants.	√ (volume 5, p. 76)
Le culte de la Revanche.	√ (vol. 4 p. 490) (vol. 5, pp. 14 42 87,76 et 152)
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	
La réintégration de 1918.	√ (volume 5, p. 195)
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	√ (volume 5, pp. 212 et 228)
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	√ (volume 5, p. 291) (volume 5, cartes, pp. 292-293)
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	
Le droit local et ses survivances après 1945.	

Relevé de faits historiques précis - 11

Suzanne CITRON

L'histoire de France autrement

1992

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	✓ (p. 167)
Le problème des optants.	
Le culte de la Revanche.	✓ (pp. 173, 180, 181)
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	
La réintégration de 1918.	
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	✓ (p. 196)
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	
Le droit local et ses survivances après 1945.	

Relevé de faits historiques précis - 12

Pierre NORA (sous la direction de)

Les lieux de mémoire

1984-1993

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	√ (La Nation II, pp. 86 et 88)
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	√ (La Nation II, p. 86)
Le problème des optants.	√ (La Nation II, p. 89)
Le culte de la Revanche.	√ (La Nation II, pp. 81 et 86 à 90) (avec illustration p. 81)
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	√ (La Nation I, pp. 554 à 557) (La Nation II, pp. 68,77 à 80,90) (avec illustration p. 82)
La réintégration de 1918.	√ (La Nation II, p. 80) (avec illustration p. 86)
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	√ (La Nation II, p. 80 à 84)
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	√ (La Nation II, pp. 84-85)
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	√ (La Nation II, pp. 85-86)
Le droit local et ses survivances après 1945.	√ (La Nation II, p. 63)

Relevé de faits historiques précis - 13

André BURGUIERE - Jacques REVEL (sous la direction de)
Histoire de France
1989-1993

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871.	
La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	√ (volume 3, pp. 470 et 481)
Le problème des optants.	√ (volume 3, p. 472) (avec illustration p. 482)
Le culte de la Revanche.	√ (volume 3, p. 470, 472 et 483) (avec illustration p. 471)
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	√ (volume 3, p. 470-472-481-483) (avec illustration p. 484)
La réintégration de 1918.	√ (volume 3, p. 483)
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	√ (volume 3, pp. 472 et 485)
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	√ (volume 3, pp. 472 et 485)
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	√ (volume 3, pp. 472 et 485)
Le droit local et ses survivances après 1945.	√ (volume 2, pp. 544 et 546)

Ces tableaux mettent en évidence une présence bien inégale des faits sélectionnés. Il y a en effet des différences importantes entre les ouvrages analysés. L'aspect plus ou moins complet des différentes Histoires de France, dans le cadre précis des références que l'on recherche, apparaît clairement. Ainsi, l'Histoire de France d'Ernest Lavisse se révèle très complète, alors que celle de Fernand Braudel ne contient pratiquement aucun des faits recherchés.

Outre ces événements, on ne trouve que rarement d'autres références à l'Alsace-Lorraine ; lorsque c'est le cas, les deux régions sont évoquées séparément et cela se situe en général dans le cadre du développement économique de la France et l'importance qu'y occupent les industries de base de cette région.

Il est enfin utile de remarquer, qu'à l'intérieur de ces sources, et au travers de ces événements précis, il n'est jamais fait mention de l'idée de construction d'une mémoire historique et collective sur le thème Alsace-Lorraine en tant que fait historique.

Pour préciser l'analyse, il convient cependant de représenter l'ensemble des résultats sous la forme de quatre tableaux de synthèse. Ceux-ci devraient permettre de proposer quelques conclusions quant à la présence ou l'absence des références choisies dans les différentes Histoires de France analysées².

² Les pourcentages sont simplement proposés pour faciliter la lecture et la comparaison. Sur un nombre limité de sources, leur portée est bien entendue très relative.

Tableau de synthèse I

Nombre et pourcentage de références pour l'ensemble des sources

Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux.	6/13	46 %
la teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	13/13	100 %
Le problème des optants.	6/13	46 %
Le culte de la Revanche	12/13	92 %
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	4/13	31 %
La réintégration de 1918	10/13	77 %
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	7/11	63 %
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	5/10	50 %
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	2/9	22 %
Le droit local et ses survivances après 1945.	2/9	22 %

Tableau de synthèse II

*Nombre et pourcentage de références pour l'ensemble des sources
(classement par ordre décroissant de présence)*

La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion.	13/13	100 %
Le culte de la Revanche	12/13	92 %
La réintégration de 1918	10/13	77 %
Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres.	7/11	63 %
L'annexion de fait de 1940 et ses conséquences.	5/10	50 %
Les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux.	6/13	46 %
Le problème des optants.	6/13	46 %
L'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914.	4/13	31 %
Le droit local et ses survivances après 1945.	2/9	22 %
Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires.	2/9	22 %

Tableau de synthèse III

Nombre et pourcentage de références pour chaque source

Ernest LAVISSE <i>L'Histoire de France contemporaine</i> 1920-1922	6/6	100 %
Jacques BAINVILLE <i>Histoire de France</i> 1924	4/6	67 %
Charles SEIGNOBOS <i>Histoire sincère de la nation française</i> 1933	3/7	43 %
Jacques MADAULE <i>Histoire de France</i> 1947	6/8	75 %
Pierre GAXOTTE <i>Histoire des Français</i> 1951	3/10	30 %
Georges DUBY - Robert MANDROU <i>Histoire de la civilisation française</i> 1958	2/10	20 %
Georges DUBY (sous la direction de) <i>Histoire de la France</i> 1970-1972	6/10	60 %
Jean FAVIER (sous la direction de) <i>Histoire de France</i> 1984-1986	8/10	80 %
Fernand BRAUDEL <i>L'identité de la France</i> 1986	1/10	10 %
G. DUBY - E. LE ROY LADURIE - FURET <i>Histoire de France</i> 1987-1990	6/10	60 %
Suzanne CITRON <i>L'histoire de France autrement</i> 1992	3/10	30 %
Pierre NORA (sous la direction de) <i>Les lieux de mémoire</i> 1984-1993	10/10	100 %
André BURGUIERE - Jacques REVEL <i>Histoire de France</i> 1989-1993	9/10	90 %

Tableau de synthèse IV

Nombre et pourcentage de références pour chaque source
(classement par ordre décroissant de présence)

Ernest LAVISSE <i>L'Histoire de France contemporaine</i> 1920-1922	6/6	100 %
Pierre NORA (sous la direction de) <i>Les lieux de mémoire</i> 1984-1993	10/10	100 %
André BURGUIERE - Jacques REVEL <i>Histoire de France</i> 1989-1993	9/10	90 %
Jean FAVIER (sous la direction de) <i>Histoire de France</i> 1984-1986	8/10	80 %
Jacques MADAULE <i>Histoire de France</i> 1947	6/8	75 %
Jacques BAINVILLE <i>Histoire de France</i> 1924	4/6	67 %
Georges DUBY (sous la direction de) <i>Histoire de la France</i> 1970-1972	6/10	60 %
G. DUBY - E. LE ROY LADURIE - FURET <i>Histoire de France</i> 1987-1990	6/10	60 %
Charles SEIGNOBOS <i>Histoire sincère de la nation française</i> 1933	3/7	43 %
Pierre GAXOTTE <i>Histoire des Français</i> 1951	3/10	30 %
Suzanne CITRON <i>L'histoire de France autrement</i> 1992	3/10	30 %
Georges DUBY - Robert MANDROU <i>Histoire de la civilisation française</i> 1958	2/10	20 %
Fernand BRAUDEL <i>L'identité de la France</i> 1986	1/10	10 %

Plusieurs réalités apparaissent dans ces différents tableaux de synthèse et notamment dans les tableaux II et IV.

Les quatre événements les plus cités sont donc l'annexion de 1871, le culte de la Revanche, la réintégration de 1918 et les différentes manifestations de l'entre-deux-guerres. On remarquera qu'ils se situent tous avant 1939, et pour les deux plus cités, avant 1914. Les deux références les moins présentes sont les deux seules qui concernent la période après 1945, le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires, ainsi que les survivances du droit local.

Les résultats concernant les Histoires de France sont nettement moins utilisables tant les différences entre les ouvrages retenus sont nombreuses et rendent souvent les comparaisons très délicates. Cependant, on peut remarquer que *l'Histoire de France* d'Ernest Lavisse est très complète dans la logique interne de cette grille, tout comme celles de Jean Favier, Pierre Nora et d'André Burguière et Jacques Revel. À l'opposé, *l'Histoire de la civilisation française* de Georges Duby et Robert Mandrou et *L'identité de la France* de Fernand Braudel sont ceux chez qui on relève le moins de références.

Au-delà de ces simples remarques d'observation, on peut néanmoins proposer une analyse plus poussée, notamment à partir du tableau de synthèse II.

3. Interprétation et analyse

- Analyse du tableau de synthèse II

La classification des différents événements constitutifs de cette grille selon leur dimension dominante - nationale, régionale, voire nationale négative - proposée en début de chapitre semble nettement présente dans le tableau II.

Si l'on commence à s'attacher à la partie inférieure du tableau, il ressort que les deux éléments qui sont de loin les moins présents - le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires, et celui du droit local - sont essentiellement de dimension régionale, et n'ont qu'une importance limitée dans le cadre national. Car, même si l'existence d'un droit local est presque unique dans notre pays, cela revêt peu d'intérêt dans

une histoire qui se veut nationale, d'autant plus lorsque celle-ci cherche à démontrer le caractère indivisible de la France ou l'égalité générée par notre régime républicain. Le problème des Malgré-nous est à peu près similaire, avec le fait supplémentaire que l'évoquer peut mettre en évidence certaines tensions nationales, comme ce fut notamment le cas sur ce sujet précis avec le procès de Bordeaux en 1953³. Dernier point à noter à propos de ces événements "oubliés", ils concernent tous deux des faits qui se sont déroulés après 1940. Ce qui tend à prouver que l'éloignement du moment fort - la période de l'annexion - atténue la perception et l'intérêt de l'entité Alsace-Lorraine.

Si on remonte le tableau, on trouve ensuite l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914 et le problème des optants. La remarque générale que l'on peut avancer pour ces quatre éléments les moins présents (14 citations à eux quatre sur 44 possibles), est que l'aspect plus régional d'un événement nuit à sa présence dans les Histoires de France, puisqu'on retrouve là les quatre événements préalablement classés comme ayant une dimension essentiellement régionale. La dimension nationale potentielle de ces événements est dès lors négligée, peut-être parce qu'elle ne correspond pas à l'image d'unité et d'indivisibilité que ces ouvrages veulent pour la plupart véhiculer.

Les deux références les plus unanimes peuvent également entrer dans ce type d'interprétation. L'annexion de 1871 et le culte de la Revanche sont deux faits qui ont avant tout une portée nationale. En effet, les conséquences humaine, territoriale et économique de l'annexion sont subies par la France. Ainsi la perte de l'Alsace-Lorraine devient rapidement palpable ; c'est un événement concret et qui sera visuellement signifié avec la multiplication des cartes et atlas. L'intérêt même des trois départements perdus est alors secondaire ; la France entre en deuil. C'est la mère à qui on enlève ses enfants, celle qui est la plus à plaindre. C'est incontestablement un événement national d'une portée considérable dans les premières années de la Troisième République. Quoi de plus normal que de le retrouver dans toutes les Histoires de France retenues. Le culte de la Revanche se situe dans la même démarche. C'est un élément essentiel de la politique intérieure de l'entre-deux-guerres 1871-1914. Il concerne d'ailleurs nettement plus la vie politique française que la région annexée. Elle tient ici lieu de prétexte, parfaitement cohérent, et qui est à placer dans la droite ligne de l'annexion.

³ Ce procès juge les Malgré-nous alsaciens impliqués dans le massacre d'Oradour-sur-Glane en juin 1944. J'y reviendrais plus longuement dans la 4ème partie.

La volonté de Revanche, même limitée dans le temps, est une façon de démontrer que la France n'est pas prête à abandonner l'Alsace-Lorraine, qu'elle y pense toujours, bien qu'elle en parle de moins en moins. Dans ce cas également, le fait de retrouver ce thème dans pratiquement toutes les sources (sauf Braudel) ne doit pas surprendre tant sa portée est presque exclusivement nationale. La référence qui se trouve en troisième position dans ce tableau est la réintégration de 1918 (dix citations sur treize possibles, soit 77 %). Là encore, c'est un événement essentiellement national qui, comme les deux premiers, est très significatif au plan du pays tout entier. Si ces éléments ont bien une place déterminante à l'échelle nationale, ils ont surtout le mérite de mettre en évidence, chacun à leur manière, l'unité de la nation. En effet, d'autres références ont également une grande portée nationale, que l'on songe par exemple à la seconde annexion de 1940 ou à la protestation des députés alsaciens-mosellans en 1871. Mais ces deux faits véhiculent une image qui justement remet en question la volonté d'unité du pays, ou tout au moins démontrent l'incapacité de celui-ci à maintenir cette unité. Les mettre en valeur conduit à écorner une certaine image de la France, à insister sur un moment sombre qui va à l'encontre d'une vision positive et unie de la France et de son histoire. La portée nationale d'un événement est relative à l'image du pays que cet événement véhicule. Plus celle-ci est positive, plus l'événement est présent.

Le classement opéré par ce tableau de synthèse fait avant tout appel à un principe d'unité. La présence des éléments factuels concernant l'Alsace-Lorraine est en rapport avec leur dimension nationale positive. Au travers du cas particulier de cette région, l'intérêt premier est celui du pays et de ses principes, de son unité et de la volonté affichée pour la préserver. Les événements sortant trop de ce cadre prédéfini, ceux qui tendraient à éclairer une particularité régionale ou une faille quant à l'action de l'État, se trouvent être les moins cités. Les Histoires de France qui correspondent le mieux à ce raisonnement sont celles de Seignobos (seuls les trois événements où la dimension nationale domine sont présents), de Gaxotte, et à un degré moindre celle publiée par Hachette en 1988 (ces trois éléments sont présents avec les manifestations autonomistes et l'annexion de fait de 1940).

- Analyse du tableau de synthèse IV

Le tableau IV n'ouvre pas à une analyse si poussée. Les Histoires de France dans lesquelles on retrouve le plus de références sont celle d'Ernest

Lavisse ainsi que les trois parutions les plus récentes : Jean Favier (1984-1986), Pierre Nora (1984-1993) et André Burguière - Jacques Revel (1989-1993). La proximité de Lavisse, tant chronologique qu'affective, avec les faits concernant l'Alsace-Lorraine, suffit à expliquer le caractère complet de l'ouvrage. Un début d'éclaircissement peut par contre être proposé pour les trois Histoires de France les plus récentes : dans l'actuel retour du national, l'aspect critique est de plus en plus présent, et il s'exprime notamment en opposition avec une vision exclusivement nationale de l'histoire de notre pays. Puisque l'histoire de France n'est plus uniquement celle de l'État et de la nation, les régions qui composent le pays y trouvent une place nouvelle, et les événements davantage "régionaux" sont traités avec plus de considération⁴. Au moins dans le cadre restreint de cette étude sur l'Alsace-Lorraine, la prise en compte des personnes et des particularités régionales est plus effective. Est-ce la fin d'une histoire longtemps jacobine ? Il est en tout cas désormais admis que « dans une société déjacobinisée, l'héritage national ne peut plus être admis comme unitaire et univoque, mais comme pluriel »⁵. Jacques Le Goff considère d'ailleurs que l'on « ne peut faire de l'histoire globale que par l'histoire plurielle »⁶. Les Histoires de France les plus récentes semblent engagées sur cette voie.

Dans la partie inférieure du tableau, si on ajoute aux ouvrages de Fernand Braudel et de Georges Duby - Robert Mandrou celui de Suzanne Citron, on constate qu'on est en présence de trois "manifestes d'école", ce qui implique une orientation volontairement particulière. Ce statut original contribue à expliquer qu'une recherche de faits précis ne les met pas en valeur. Deux de ces Histoires de France sont par ailleurs l'oeuvre d'historiens de l'école des *Annales*. L'objection selon laquelle les faits retenus seraient essentiellement de nature politique, et donc éloignés des préoccupations de cette école, ne tient pas puisque ces événements ne sont pas tous politiques, et au moins cinq d'entre-eux ont une dimension sociale - pour ne pas dire humaine - dans le sens où ils concernent l'évolution d'un groupe de personnes.

⁴ C'est notamment le cas de l'*Histoire de la France* d'André BURGUIÈRE et Jacques REVEL qui consacre dans le volume 3 "L'État et les conflits" une partie aux minorités régionales. Intitulée "Les minorités périphériques : intégration et conflits", rédigée par Emmanuel LE ROY LADURIE, on y retrouve notamment la Lorraine (pp. 461 à 472) et l'Alsace (pp. 473 à 486).

⁵ Jean-Michel LENIAUD, "Le droit à la mémoire", *Magazine littéraire*, op. cit., p. 42.

⁶ Jacques LE GOFF, "Le temps national retrouvé", *Le Monde des livres*, 5 février 1993, p. 29.

- Positionnement chronologique des références

Sur le plan précis de l'origine chronologique des références à l'Alsace-Lorraine au travers de ces sources, on peut noter qu'une périodisation se détache. Les trois événements les plus présents sont antérieurs à 1918, et les cinq premiers aux années 1930. Inversement, les moins cités sont postérieurs à 1945. Cette concentration chronologique semble d'ailleurs tout à fait normale compte tenu de la perte d'actualité de cette région depuis la Seconde Guerre mondiale.

Il apparaît donc cohérent de déduire que la question d'Alsace-Lorraine est presque exclusivement évoquée pour les années 1871-1940, et qu'une certaine mémoire historique relative à cette période continue d'être véhiculée, notamment lorsqu'elle va dans le sens de l'unité nationale. On peut davantage pousser ce raisonnement en faisant la différence entre les événements qui concernent les années 1871-1918 et ceux qui ont lieu après. C'est précisément pour la période où l'Alsace-Lorraine est annexée qu'elle est la plus citée.

Ces quelques tableaux de synthèse apportent donc des éléments assez intéressants sur la façon dont des faits relatifs à une région sont traités dans les Histoires de France. La transmission du passé à partir de ces faits précis sur l'Alsace-Lorraine laisse entrevoir un intérêt plus marqué pour les événements de la période de l'annexion et ceux qui mettent en valeur l'unité de la France. Ce sont la nation et l'État qui sont mis en avant, par l'intermédiaire de faits qui concernent une région un peu particulière. Les évocations à l'Alsace-lorraine sont avant tout prétexte à corroborer et amplifier l'oeuvre de l'État-nation français. L'Alsace-Lorraine n'est pas mentionnée pour elle même, mais par rapport à la question de l'unité nationale. Cela confirme que son intérêt, aux yeux de la mémoire historique, réside dans une optique nationale d'unité et non pas dans une optique régionale d'annexion.

Ainsi, l'hypothèse de construction d'une mémoire nationale autour de l'absente continue d'apparaître plausible au regard de ce qui subsiste dans la mémoire historique.

Mais cette simple grille factuelle, sans prétention, ne permet pas d'analyser, au-delà de ces quelques remarques, la place de l'Alsace-Lorraine

dans la mémoire historique nationale. Le discours tenu par ces différentes Histoires de France dans les passages spécifiques à l'Alsace-Lorraine ou l'Alsace-Moselle devrait apporter des éléments de compréhension supplémentaires.

Chapitre 7 : analyse du discours des Histoires de France sur l'Alsace-Lorraine

Le cadre de l'analyse du discours des Histoires de France sur l'Alsace-Lorraine doit être défini d'une façon précise, à la fois pour que ce discours puisse être pris en compte, mais également pour qu'il puisse être utilisé de façon comparative entre les différentes sources. Le vocabulaire, la façon dont le fait retenu est évoqué, l'approche factuelle, explicative ou critique ainsi que les prises de position de l'auteur, lorsqu'elles existent, seront les principaux éléments regardés. La volonté est de faire ressortir certaines lignes directrices, quelques grandes orientations fondées sur des observations sûres.

Le cadre de l'analyse repose dans un premier temps essentiellement sur celui du chapitre précédent. Il paraît en effet cohérent d'utiliser ces passages puisqu'ils parlent des mêmes événements. Dès lors, une certaine comparaison est possible. Dans certains cas cependant, notamment pour les ouvrages qui n'ont pas opté pour une organisation chronologique, l'utilisation est plus délicate ; on peut en effet trouver des références à l'Alsace-Lorraine dans des thèmes très variés et par des auteurs différents lorsque l'ouvrage est collectif. Le discours perd ainsi de son unité. Ceci dit, l'Alsace-Lorraine est pratiquement toujours évoquée pour les mêmes faits précis ou dans une thématique identique. Il existe ainsi une véritable base d'analyse qui possède une cohérence interne.

La structure de l'étude discursive par événement s'appuiera sur la répartition de ceux-ci selon leur dimension dominante ; ce classement correspond également à la présence plus ou moins importante des références pour chaque fait retenu.

L'analyse de chaque Histoire de France sera facilitée par la proposition de plusieurs types de discours. Pour aider la répartition des sources entre différents discours-types, des aspects plus généraux des Histoires de France seront pris en compte, particulièrement la problématique. On entend par ce terme la mise en question du sujet devenu objet, une présentation de l'ouvrage où celui est abordé dans le sens d'une

histoire-problème ou d'une histoire-question. Les *Histoires de France*, en tant que genre historique, ne sont-elles pas un terrain potentiellement fertile à de telles interrogations ? Ce biais permettra peut être d'apporter certains éléments d'explication quant au discours tenu sur l'Alsace-Lorraine. La mémoire historique relative à l'Alsace-Lorraine que contiennent les *Histoires de France* n'est-elle pas aussi tributaire de la philosophie même de l'ouvrage ?

1. Analyse discursive par événements

L'annexion de 1871, le thème de la Revanche et la réintégration de 1918 sont les trois événements les plus présents dans le relevé factuel (on les trouve dans au moins 77% des ouvrages retenus). Ces éléments, qui ont bien une place déterminante à l'échelle nationale, ont surtout le mérite de mettre en évidence, chacun à leur manière, l'unité de la nation. Retrouve-t-on cela dans le discours tenu sur ces faits précis qui sont, quantitativement, les plus abordés ?

- Événements les plus présents dans les *Histoires de France*

Présente dans l'intégralité des sources, l'annexion de 1871 est généralement signalée sous son aspect géographique, avec plus ou moins de précision. Quelques *Histoires de France* précisent également la dimension humaine de cette annexion, ou certaines conséquences économiques. C'est le cas pour les deux productions de l'école des *Annales*, celles de Georges Duby - Robert Mandrou¹ et de Fernand Braudel². La présentation la plus complète est due à François Caron (pour l'*Histoire de France* de Jean Favier) : il signale à la fois l'annexion géographique - avec la superficie et le cas de Metz -, l'annexion humaine - avec la population perdue -, ainsi que la perte de la majeure partie des gisements de fer alors exploitables³.

Mais certains auteurs ne se limitent pas à cette évocation factuelle. L'annexion est parfois jugée, avec des termes sans ambiguïtés ; Jacques Madaule explique que « ce coup de force fut perpétré au milieu de

¹ Georges DUBY - Robert MANDROU, *Histoire de la civilisation française II*, op. cit., p. 233.

² Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France. Espace et histoire*, Paris, Flammarion, 1990, p. 231.

³ François CARON, "La République fondée et contestée", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France. La France des patriotes, 1851 à 1918*, Paris, Fayard, 1992, pp. 249 et 250.

l'indifférence de l'Europe »⁴, Pierre Gaxotte s'exprime dans un registre semblable - « l'Europe avait assisté aux événements indifférente à nos malheurs »⁵ -. Jacques Bainville est plus discret mais son vocabulaire reste assez explicite : « il fallut céder l'Alsace, une partie de la Lorraine... »⁶.

La dernière tendance à relever est celle où les conséquences de cet événement sont signalées. Les souvenirs et les commémorations qui en découlent sont évoquées⁷, ainsi que la pression durable de cette annexion sur l'esprit public⁸, ou encore la ferveur nationaliste unanimement partagée⁹. E. Le Roy Ladurie (pour l'*Histoire de la France* d'A. Burguière et J. Revel) replace, lui, cet événement dans une perspective plus large : « Bismarck, en 1870-1871, sème les dents du dragon, autrement dit s'empare de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine, démarche fatale qu'en leur sagesse avaient évitée autrefois les alliés de 1815 »¹⁰.

Ainsi, si l'annexion en tant que fait historique est toujours présente, la mémoire historique retient également l'injustice de cet événement et les lourdes conséquences qui en découleront. Car en effet, évoquer les suites de l'annexion, en sous-entendant l'idée de Revanche ou les deux guerres mondiales, est une façon de reporter la responsabilité de ces événements sur l'Allemagne. La France vaincue et qui perd une partie de son territoire ne peut ainsi être responsable des suites de cette défaite.

Le culte de la Revanche est un événement qui est souvent abordé jumelé avec un autre thème. On le retrouve en liaison avec l'école républicaine, en opposition avec le développement colonial, et dans le cadre du nationalisme.

Dans six de nos sources, cet événement est évoqué au travers de l'action de l'école et de la politique scolaire. La Revanche apparaît en effet en filigrane dans la mise en place de l'école républicaine : Georges Duby et Robert Mandrou soulignent le rôle important des enseignants dans la diffusion du patriotisme¹¹, d'autres insistent sur l'idée de guerre juste sous le

⁴ Jacques MADAULE, *Histoire de France II*, Paris, Gallimard, 1947, p. 225.

⁵ Pierre GAXOTTE, *Histoire des Français II*, op. cit., p. 507.

⁶ Jacques BAINVILLE, *Histoire de France*, op. cit., p. 513.

⁷ Pierre GAXOTTE, *Histoire des Français II*, op. cit., p. 507.

⁸ Georges DUPEUX, "La III^e République", Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France III. Les temps nouveaux 1852 à nos jours*, Paris, Larousse, 1972, p. 122.

⁹ Suzanne CITRON, *L'histoire de France autrement*, op. cit., p. 167.

¹⁰ Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", André BURGUIÈRE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. L'État et les conflits*, Paris, Seuil, 1990, p. 481.

¹¹ Georges DUBY - Robert MANDROU, *Histoire de la civilisation française II*, op. cit., p. 250.

couvert de l'Alsace-Lorraine¹², ou encore sur l'importance des bataillons scolaires et du discours des manuels scolaires au moins jusqu'en 1900¹³.

Le culte de la Revanche est par ailleurs abordé en opposition à la politique coloniale. Bainville signale le conflit entre les tenants des deux options¹⁴, Duby cite Clemenceau qui dénonce la trahison coloniale¹⁵, Citron reprend la même incompatibilité colonie - Revanche¹⁶.

La Revanche est enfin évoquée dans le cadre du nationalisme ou, plus spécifiquement, du boulangisme. Le sentiment national va de pair avec l'intégrité du territoire¹⁷, tout comme les réformes militaires et l'amour du drapeau¹⁸. L'éphémère présence politique du général Boulanger est bien sûr une occasion d'associer son nom à l'idée de Revanche¹⁹.

Lorsqu'il est évoqué pour lui-même, le culte de la Revanche tend à être expliqué ou nuancé. Charles Seignobos (pour l'*Histoire de France* de Lavissee et dans son propre ouvrage) insiste sur le fait que le personnel politique et la masse des électeurs préféraient la paix²⁰. Georges Duby parle lui de la prudence générale, même de Gambetta, face à cette idée²¹. Suzanne Citron insiste par contre sur l'investissement de la République sur ce thème autour de 1880²², alors que Jacques Bainville, est-ce étonnant, regrette l'acceptation de la perte de l'Alsace-Lorraine²³. Ces prises de position correspondent finalement assez bien aux orientations des différents ouvrages.

Il s'agit donc d'un événement qui est abordé de façon diverse, plutôt en rapport avec l'école, les colonies et le nationalisme, mais sur lequel peu d'explications sont données. Il apparaît comme un fait, rarement éclairé. Il

¹² Philippe JOUTARD, "L'ouverture des connaissances et les mutations culturelles", dans Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France III. Les temps nouveaux 1852 à nos jours*, Paris, Larousse, 1972, p. 174.

¹³ Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation II*, op. cit., pp. 88-89.

¹⁴ Jacques BAINVILLE, *Histoire de France*, op. cit., p. 529.

¹⁵ Georges DUPEUX, "La III^e République", dans Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France III*, op. cit., pp. 132 à 135.

¹⁶ Suzanne CITRON, *L'histoire de France autrement*, op. cit., pp. 180 et 181.

¹⁷ Jacques MADAULE, *Histoire de France II*, Paris, Gallimard, 1947, p. 295.

¹⁸ François CARON, "La République fondée et contestée", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France. La France des patriotes*, op. cit., pp. 264 et 265.

¹⁹ François CARON, "La République fondée et contestée", *ibid*, p. 423.

²⁰ Charles SEIGNOBOS, "L'évolution de la Troisième République 1875-1914", dans Ernest LAVISSEE, *Histoire de la France contemporaine. Depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919, VIII*, Paris, Hachette, 1921, p. 123, et Charles SEIGNOBOS, *Histoire sincère de la nation française*, op. cit., p. 336.

²¹ Georges DUPEUX, "La III^e République", op. cit., p. 130.

²² Suzanne CITRON, *L'histoire de France autrement*, op. cit., pp. 180 et 181.

²³ Jacques BAINVILLE, *Histoire de France*, op. cit., p. 559.

est pourtant intéressant de remarquer que c'est l'événement sur lequel il y a le plus d'illustrations (quatre sur un total de huit illustrations). Parmi ces quatre illustrations, deux sont plutôt politiques - le boulangisme chez Lavissee²⁴ et Jaurès et le désarmement avec en légende « la plaie saigne toujours » chez Duby²⁵ - ; les deux autres sont nettement plus affectives - une peinture de « l'Alsace » qui attend chez Nora²⁶, et un vitrail offert à Barrès par les artistes de Metz 1912, avec en texte « Seigneur, écoute ma requête » chez Burguière et Revel²⁷ -. L'importance de l'image dans la diffusion d'une mémoire historique est avérée, et l'on ne peut donc que relever l'aspect affectif que prend par ce biais le culte de la Revanche, qui signifie également la fidélité de la France envers ces provinces.

La réintégration de 1918 est de ces trois événements les plus représentés dans les sources celui sur lequel se dégage la plus remarquable unanimité. Tous les passages qui évoquent ce moment font référence à l'idée de justice. Celle-ci est généralement accompagnée de la constatation suivante : vu l'accueil enthousiaste des populations, tout plébiscite est vraiment inutile. Certains vont plus loin : « les violences de Francfort une fois réparées »²⁸ selon J. Madaule, la réparation d'une injustice pour P. Gaxotte²⁹. Même Charles Seignobos n'hésite pas à parler de « la rentrée dans la nation des 1 700 000 habitants de l'Alsace-Lorraine reprise à l'Empire allemand »³⁰.

Cet accueil chaleureux est quelquefois accompagné de la précision que ces régions conservent néanmoins certaines législations allemandes ; René Rémond (pour l'*Histoire de France* de Jean Favier) souligne notamment que « le gouvernement de la République a la sagesse de maintenir provisoirement les coutumes et les textes en vigueur »³¹.

²⁴ Charles SEIGNOBOS, "L'évolution de la Troisième République 1875-1914", dans Ernest LAVISSE, *Histoire de la France contemporaine. Depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*, op. cit., p. 126.

²⁵ Georges DUPEUX, "La III^e République", dans Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France III*, op. cit., p. 149.

²⁶ Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", op. cit., p. 81.

²⁷ Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", dans André BURGUIÈRE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. L'État et les conflits*, op. cit., p. 471.

²⁸ Jacques MADAULE, *Histoire de France II*, Paris, Gallimard, 1947, pp. 302 et 323.

²⁹ Pierre GAXOTTE, *Histoire des Français II*, op. cit., p. 554.

³⁰ Charles SEIGNOBOS, *Histoire sincère de la nation française*, op. cit., p. 337.

³¹ René RÉMOND, "11 novembre", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France. Notre siècle, 1918 à 1991*, Paris, Fayard, 1991, p. 24.

Les discours sur la réintégration proposent donc une mémoire historique très homogène dans la durée. Le retour à la mère-patrie est non seulement normal - la France a gagné la guerre -, mais il est juste et se fait avec discernement et tolérance. La mise en valeur d'un moment d'unité nationale est évidente. Deux Histoires de France se détachent cependant de cette vision idyllique : Jean-Marie Mayeur (pour *Les lieux de mémoire*) et Emmanuel Le Roy Ladurie (pour l'*Histoire de la France* d'A. Burguière et J. Revel), bien que reconnaissant le « climat d'enthousiasme patriotique, attesté par d'innombrables témoignages »³², nuancent leur présentation. J.M. Mayeur évoque les problèmes qui suivent rapidement la réintégration³³, alors que E. Le Roy Ladurie constate que la France « ne peut prétendre retrouver parmi les Alsaciens, dès 1919, un environnement psychologique de tout repos »³⁴. Un bémol doit cependant être apporté : l'illustration de l'article des *Lieux de mémoire*, qui est une photo de l'entrée de Foch à Strasbourg, propose une vision très unanime du retour de la France.

Pour ces événements les plus présents dans les sources, le discours n'est pas marqué dans un sens très précis. Ils ne sont pas abordés uniquement sous leur aspect unitaire, et apparaissent également en tant que faits historiques, parfois avec des précisions.

Si les différents discours sur la Revanche sont souvent ambigus, et mettent peu en cause l'implication de la République, l'annexion et surtout la réintégration sont globalement abordées d'une façon très nationale et sous le registre de l'unité de la France. Pour la réintégration notamment, le manque de sens critique par rapport à l'accueil "enthousiaste" des Alsaciens-Lorrains est à relever, exception faite des deux publications les plus récentes.

Ces événements, tous antérieurs à 1918, rassemblent également la grande majorité des illustrations (quatre sur la Revanche et une sur la réintégration, soit cinq sur un total de huit). Cette présence importante, qui accentue la réceptivité du lecteur, associée au manque de critique (pour la réintégration) ou d'explication (pour la Revanche), donne à ces événements une connotation souvent affective, et qui se rapproche de la mémoire collective. Par exemple, la mémoire historique nationale que l'on relève à propos de la réintégration de 1918 ne se distingue pas d'une mémoire

³² Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation II*, op. cit., p. 80.

³³ Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", *ibid.*, p. 80.

³⁴ Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", dans André BURGUIÈRE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. L'État et les conflits*, Paris, Seuil, 1990, p. 483.

collective nationale qui n'a retenu de ce moment que le bonheur unanime des Alsaciens-Lorrains lors du retour de la France.

Il semble donc que cette mémoire historique soit longtemps restée marquée par la mémoire collective nationale érigée sur l'Alsace-Lorraine durant l'annexion et dans les années juste après la guerre. Que le discours ait évolué dans les dix dernières années ne fait que confirmer l'individualisation progressive de ces deux mémoires.

- Événements les moins présents dans les Histoires de France

Les événements les moins abordés par nos sources et absents d'au moins la moitié des ouvrages, c'est-à-dire le problème des optants, l'Alsace-Lorraine durant la période de l'annexion, les Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires, et le droit local et ses survivances, sont également ceux qui possèdent une dimension régionale importante. Les discours tenus se limiteront-ils à ce simple aspect ?

Le problème des optants est signalé en tant que fait historique dans près de la moitié de nos sources (six sur treize). On y trouve généralement certaines précisions : la date butoir³⁵, les chiffres³⁶, les catégories sociales concernées et l'intégration en France notamment³⁷. L'*Histoire de France* de Lavissee, sous la plume de C. Seignobos a en plus la volonté de montrer l'attachement à la France des populations concernées³⁸. Par ailleurs, le caractère dramatique de cet événement est marqué au niveau du vocabulaire pour trois de ces références. On retrouve les termes de « martyrologue alsacien-lorrain »³⁹, « sort tragique des exilés »⁴⁰ et « adieux déchirants »⁴¹, termes qui démontrent une prise en compte des populations concernées. Dans la seule illustration relevée pour cet événement - elle représente une famille alsacienne qui émigre en France -, on note le même

³⁵ Jacques MADAULE, *Histoire de France II*, Paris, Gallimard, 1947, p. 226.

³⁶ Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", *op. cit.*, p. 89.

³⁷ Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", dans André BURGUIERE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. L'État et les conflits*, *op. cit.*, p. 482.

³⁸ Charles SEIGNOBOS, "Le déclin de l'Empire et l'établissement de la Troisième République 1859-1875", dans Ernest LAVISSE, *Histoire de la France contemporaine. Depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*, VII, Paris, Hachette, 1921, p. 412. L'auteur précise que 150 740 options sont déclarées à l'autorité Allemande, « sans compter 150 000 options irrégulières faites en France à titre de manifestation de sentiments ».

³⁹ François CARON, "La République fondée et contestée", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France. La France des patriotes*, *op. cit.*, p. 250.

⁴⁰ Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", *op. cit.*, p. 89.

⁴¹ Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", *op. cit.*, p. 482.

approche affective ; la légende précise en effet : « cette image dramatique, casque à pointe allemand sur la droite, adieux déchirants sur la gauche, symbolise une émigration »⁴².

L'aspect régional de cet événement, s'il est bel et bien présent, n'est cependant pas le seul évoqué. La volonté d'explication est également à remarquer.

Les références à l'Alsace-Lorraine durant la période de l'annexion (quatre sur treize) présentent deux aspects différents : un aspect purement factuel tout d'abord, qui domine largement, et dans lequel sont généralement présentés quelques événements marquants de la période d'annexion - la Constitution de 1911 notamment⁴³ -. Dans Lavissee, il y a - encore - la volonté de montrer que les Alsaciens restent attachés à la France, avec par exemple ce passage qui termine l'évocation à la période du *Reichsland* : « la guerre acheva la rupture »⁴⁴.

Le second aspect à relever est l'apparition de certaines nuances dans le comportement des populations annexées. Cela ne concerne certes que les Histoires de France de Pierre Nora et André Burguière - Jacques Revel, mais l'évolution a son importance. L'abandon progressif de la protestation au sein du *Reichsland* est signalé ainsi que l'affirmation, à partir de valeurs religieuses et culturelles, d'un véritable sentiment national alsacien⁴⁵. Jean-Marie Mayeur souligne l'existence d'une vision de l'Alsace en partie inexacte qui « n'intègre pas les mutations que connaît le *Reichsland* »⁴⁶, alors qu'Emmanuel Le Roy Ladurie souligne l'éloignement des mirages français car les catholiques Alsaciens sont choqués par « l'anticléricalisme intempérant, voire incontinent, que propose la Troisième République ». Selon lui, l'antigermanisme de Hansi ne rallie pas tous les suffrages⁴⁷.

Ces quelques remarques sont importantes dans le sens où la période de l'annexion n'est plus présentée comme une période noire dominée par une germanisation imposée et l'attente du retour à la France. Les points positifs apportés par les Allemands sont signalés, la représentation univoque des provinces perdues et de leur francophilie tempérée. Là encore, il faut

⁴² *Ibid.*

⁴³ Henri BIDOU - A. GAUVAIN - Charles SEIGNOBOS, "La Grande Guerre", dans Ernest LAVISSE, *Histoire de la France contemporaine. Depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*, *op. cit.*, p. 492.

⁴⁴ Henri BIDOU - A. GAUVAIN - Charles SEIGNOBOS, "La Grande Guerre", *ibid.*, pp. 493 à 495.

⁴⁵ Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", *op. cit.*, p. 80.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 90.

⁴⁷ Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", *op. cit.*, pp. 481 et 483.

atténuer les nuances de ces deux Histoires de France les plus récentes. Dans les illustrations que chacune propose sur ce sujet, dans les deux cas un dessin de Hansi, c'est une vision très classique et nostalgique de l'Alsace-Lorraine qui ressort⁴⁸.

Le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires n'est présent que dans deux des sources. L'événement y est limité aux années de guerre⁴⁹ et à l'immédiat après-guerre (1953) sans évoquer les prolongements actuels. Il est de plus très peu expliqué. Jean-Marie Mayeur insiste cependant sur l'aspect dramatique de cette question et le problème de l'incompréhension des Français face à l'humiliation de l'incorporation de force, notamment lors du procès de Bordeaux⁵⁰. Ses remarques proposent donc une certaine mise en perspective de cet événement dans le cadre national.

Le droit local - également présent dans ces deux même sources - est simplement évoqué comme micro-événement, anecdotique, et en aucun cas replacé dans un cadre plus vaste et signifié pour ce qu'il est : une originalité de nos institutions, un véritable particularisme régional qui subsiste, qui ouvre parfois à débats, qui évolue, et qui reste une quasi exception dans le droit français. D'ailleurs aucune des deux références ne signale très clairement son existence actuelle. Pierre Rosanvallon (dans *l'Histoire de la France* d'A. Burguière et J. Revel) l'évoque dans le cadre des années 20 et l'apparition de la législation sociale française⁵¹, alors que J.M. Mayeur (*Les lieux de mémoire*) la signale au milieu d'autres particularités alsaciennes⁵².

Ces événements, minoritaires dans le relevé de présence sont abordés d'une façon factuelle, principalement régionale, et sont souvent peu expliqués. Une connotation affective est à noter - pour les optants et les Malgré-nous -, ce qui tend à répandre dans la mémoire historique nationale l'image du drame et de la souffrance des Alsaciens-Lorrains. Mais l'aspect le

⁴⁸ Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", *op. cit.*, p. 482, il s'agit d'une illustration de l'armée allemande dans Saverne en 1913 ; et Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", *op. cit.*, p. 82, le dessin représente ici le monument de Wissembourg.

⁴⁹ Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", *op. cit.*, p. 485.

⁵⁰ Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", *op. cit.*, pp. 84-85-86.

⁵¹ Pierre ROSANVALLON, "État et société (du XIXe à nos jours)", pp. 544 et 546, dans André BURGUIÈRE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. L'État et les pouvoirs*, Paris, Seuil, 1989.

⁵² Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", *op. cit.*, p. 63. On trouve, entre autres, la coexistence religieuse, les vignobles venus de Méditerranée, les brasseries...

plus intéressant est l'approche critique décelée dans quelques sources lorsqu'est abordée la période du *Reichsland*. Un tel discours reconnaît l'évolution séparée de la France et de l'Alsace-Lorraine, ainsi que les avantages obtenus par cette dernière. Il s'agit d'une reconnaissance explicite de l'évolution originale de cette région, et pas forcément dans le sens désiré - le désir faisait alors office de réalité affirmée - par la France.

Le fait que les trois illustrations que l'on retrouve par rapport à ces événements soient concentrées dans les Histoires de France de P. Nora et A. Burguière - J. Revel confirme l'ouverture régionale de ces ouvrages.

- Événements moyennement présents dans les Histoires de France

Les protestations des députés alsaciens-mosellans en 1871, les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres, et l'annexion de fait de 1940 sont des événements qui recueillent des taux de présence moyens (ils sont présents dans environ la moitié des sources). Il s'agit également d'événements dont la portée peut être à la fois nationale et régionale. Leur dimension nationale respective est notamment peu valorisante pour l'État-nation et ses actions, et peut être qualifiée de négative. Cet aspect est-il présent dans le discours ?

Les protestations des députés alsaciens et mosellans, exposées dans six Histoires de France, sont généralement présentées de façon factuelle. Au moins une des deux protestations est citée dans quatre sources⁵³. Mais peu de commentaires sont faits. Il est vrai que les termes des protestations sont suffisamment clairs et démontrent l'attachement à la France.

Le choix délicat qui s'offrait alors aux députés est uniquement proposé par Charles Seignobos (pour E. Lavis), qui cite la réponse de Thiers : « il s'agit "du sort de deux provinces très intéressantes ou du sort du pays tout entier" »⁵⁴. Cet ajout peut apparaître comme une certaine justification - tout au moins une tentative d'explication - face à une attitude qui peut être assimilée à un abandon. Ce besoin d'explication n'est-il pas révélateur d'une culpabilisation potentielle ?

⁵³ Par exemple François CARON, "La République fondée et contestée", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France. La France des patriotes*, op. cit., p. 250.

⁵⁴ Charles SEIGNOBOS, "Le déclin de l'Empire et l'établissement de la Troisième République 1859-1875", Ernest LAVISSE, *Histoire de la France contemporaine. Depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*, VII, Paris, Hachette, 1921, p. 286.

Jean-Marie Mayeur replace lui cet événement « symbolique » dans un cadre national. Faisant référence à la conception de la nationalité que préfigurent ces protestations (il parle de Fustel de Coulanges et de Renan), il conclut en affirmant que « désormais, le nationalisme français, plus précisément le patriotisme républicain, est inséparable du souvenir des provinces perdues »⁵⁵. Il s'agit en l'occurrence d'une façon de positiver un événement qui, s'il annonce effectivement les bases d'une nouvelle conception de la nationalité française n'en est pas moins difficile à présenter comme une grande action de la République. D'ailleurs, parler des protestations de ces députés évite de relever l'attitude du gouvernement et le vote des Français, et permet de s'attacher à une manifestation d'unité nationale...quelque peu minoritaire.

Les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres sont l'occasion de nombreuses prises de position des historiens concernés. C'est le cas de Jean Mettas (pour l'*Histoire de la France* sous la direction de Georges Duby) qui accuse Herriot de ne réaliser aucune réforme et, référence à la région qui nous retient, de ressusciter des querelles déjà surannées⁵⁶. René Rémond (*Histoire de France* sous la direction de Jean Favier) fait de même : « la gauche jacobine et laïque, qui identifie centralisation uniformisée et démocratie, s'accommode mal du maintien de particularismes où elle ne voit que survivances archaïques et concessions au cléricisme »⁵⁷. Pour Suzanne Citron « le "jacobinisme" des radicaux et des socialistes des années 1920 n'en a pas moins montré son incapacité à comprendre la situation particulière de l'Alsace »⁵⁸. Jean-Marie Mayeur tempère lui ces critiques en parlant de « maladroites psychologiques, d'une part, d'insertion difficile, d'autre part »⁵⁹.

On retrouve également plusieurs fois l'explication de l'abandon du projet d'abolition du Concordat par la peur de voir les Alsaciens se tourner vers l'autonomisme⁶⁰ - ce qui sera d'ailleurs le cas pour certains -.

Globalement, il y a une compréhension de la résistance des Alsaciens-Mosellans et, pour la première fois au sujet d'un fait qui concerne

⁵⁵ Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", *op. cit.*, pp. 87-88.

⁵⁶ Jean METTAS, "Entre deux guerres", dans Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France III. Les temps nouveaux 1852 à nos jours*, Paris, Larousse, 1972, p. 247.

⁵⁷ René RÉMOND, "11 novembre", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France. Notre siècle, 1918 à 1991*, Paris, Fayard, 1991, p. 24.

⁵⁸ Suzanne CITRON, *L'histoire de France autrement*, *op. cit.*, p. 197.

⁵⁹ Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", *op. cit.*, p. 80.

⁶⁰ Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", *op. cit.*, p. 472.

directement cette région, une critique face à une initiative républicaine. Est-ce le Cartel des gauches qui rassemble ainsi contre lui, ou l'inquiétude de voir une région se tourner vers l'extérieur par incompréhension ? C'est quoi qu'il en soit un moment important car la mémoire historique présente ici est une véritable prise en compte du particularisme alsacien-mosellan dans la République. La réaction des Histoires de France est quasi-unanime face à une initiative qui est certes plus centralisatrice que simplement unitaire.

L'annexion de fait de 1940 est toujours abordée sous l'angle de la gravité de cet événement. Gravité pour l'unité nationale - c'est ce que remarque R. Rémond⁶¹ -, mais également pour les populations : nazification et encadrement totalitaire pour les uns⁶², pangermanisme hitlérien aussi radical qu'oppressif pour les autres⁶³. Il s'agit bien ici, et par excellence, d'un événement qui peut s'accommoder de différentes visions. Dans les Histoires de France les plus récentes, l'approche choisie est une prise en compte de la région elle-même⁶⁴. Jean-Marie Mayeur est cependant le seul à donner une perspective plus générale en signalant qu'en séparant l'Alsace et la Moselle, « s'en est bien fini du mythe de l'Alsace-Lorraine »⁶⁵.

Bien que les discours tenus sur ces différents événements soient assez divers, on peut remarquer que dans les trois cas il en ressort un intérêt évident de la mémoire historique récente pour le destin régional.

Les protestations de 1871 sont l'occasion de démontrer, au travers de l'attitude positive des Alsaciens-Mosellans, l'attachement à la France. On peut songer à une mémoire historique "exemplaire", un modèle à suivre, pour la France ; bref, une sorte de préambule à l'idée de Revanche. L'aspect critique est celui qui est privilégié pour évoquer des manifestations régionalistes de l'entre-deux-guerres. La prise en compte de la volonté régionale et les reproches d'une action nationale sont récurrents. La mémoire historique retient là un particularisme justifié. L'annexion de fait de 1940 est, elle, surtout signalée, pour la France comme pour la région, sous son côté affectif et dramatique.

⁶¹ René RÉMOND, "Le temps des épreuves", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France. Notre siècle*, *op. cit.*, p. 256.

⁶² Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", *op. cit.*, pp. 84-85.

⁶³ Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", *op. cit.*, p. 472.

⁶⁴ Il s'agit ici des Histoires de France de Jean Favier (1984-1986), de Pierre Nora (1984-1993) et d'André Burguière et Jacques Revel (1989-1993).

⁶⁵ Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", *op. cit.*, pp. 84-85.

Cette prise en compte de la région elle-même s'effectue cependant dans des situations où l'attitude des gouvernements respectifs peut difficilement être valorisée. Est-ce pour autant une compensation ?

L'analyse du discours par événement permet d'émettre plusieurs remarques. Tout d'abord, les conclusions du relevé factuel ne sont pas totalement confirmées par le discours. Les dimensions dominantes - régionale ou nationale - des événements ne conditionnent pas le discours tenu, même si elles sont quelquefois présentes. Il y a notamment plusieurs cas où le principe d'unité qui a été suggéré est avéré par le discours. Les présentations de l'annexion de 1871 et de la réintégration de 1918 en sont les meilleurs exemples.

Le deuxième aspect est l'importance de l'élément affectif. Il se retrouve en effet lorsque les optants, les Malgré-nous, et l'annexion de 1940 sont abordés. Le vocabulaire utilisé donne alors une vision dramatique de la façon dont ces événements ont été vécus par les populations. Il est vrai qu'il s'agit en l'occurrence de faits davantage sociaux que politiques.

Le troisième aspect est le manque d'explications face à certains événements retenus. Si l'annexion de 1871 est particulièrement bien présentée, il n'en est pas de même pour les Malgré-nous, le droit local, et surtout la Revanche. Ce constat peut certes s'expliquer par le peu d'importance que ces événements sont censés avoir dans le cadre d'une histoire nationale. Cet argument, relativement acceptable pour les deux premiers événements cités, ne l'est par contre pas du tout pour le thème de la Revanche. Abordée par la grande majorité de nos sources, parfois sous plusieurs de ses aspects, ce thème n'est cependant que peu analysé et rarement replacé dans une vraie perspective nationale.

Cette remarque permet de passer au quatrième aspect de cette analyse du discours par événement : la proximité que l'on relève dans certains cas entre la mémoire historique sur l'Alsace-Lorraine et la mémoire collective nationale sur le même thème. La réintégration de 1918 en est l'exemple le plus parlant. Mais la façon dont est abordée l'annexion de 1871 ou l'Alsace-Lorraine pour la période du *Reichsland*, démontre également que la différence entre ces deux types de mémoire est parfois très peu marquée.

Cependant, certaines sources récentes proposent une véritable approche critique. Pour les manifestations régionalistes de l'entre-deux-guerres, l'anticléricisme militant du Cartel des gauches y est sans doute pour beaucoup. Par contre, dans le cas de l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1918

ou de la réintégration, il s'agit véritablement d'une évolution du discours historique dans un sens critique et avec une volonté de se détacher de la mémoire collective. Certes, cette démarche n'en est pas encore à analyser la construction de cette mémoire collective nationale ; mais la modification est substantielle, et elle est ressort clairement lors d'une analyse du discours respectif des différentes Histoires de France.

2. Analyse discursive par sources :

types de discours et Histoires de France

Le classement établi par le tableau de synthèse IV sur l'aspect plus ou moins complet de chacune des sources dans le cadre du relevé factuel est peu exploitable. Les Histoires de France issues de l'école des *Annales* apparaissent par exemple moins complètes que les productions récentes qui recueillent un taux de présence élevé.

L'analyse du discours permet cependant une analyse plus précise. Il est indispensable pour cela de proposer des critères de comparaisons. À cet effet, différents types de discours vont être déterminés.

Les différentes écoles historiques laissent augurer chacune un certain type de discours : l'école méthodique, attachée aux faits et à la nation, les *Annales* plus intéressées par la société, les historiens liés au renouveau de l'histoire nationale qui mettent l'éclairage sur le politique, le modèle critique et historiographique enfin, qui tout en partant du national propose d'autres interrogations, notamment en s'intéressant à la mémoire et au symbolique. S'en tenir à cette répartition risque d'être à la fois très théorique et de conduire à oublier les ouvrages atypiques. Les discours des Histoires de France ne peuvent en effet être limités à une succession d'écoles historiques. De plus, les différentes catégories discursives proposées doivent correspondre à la problématique et être adaptables aux passages sur l'Alsace-Lorraine.

L'idée est donc de partir d'une approche globale des Histoires de France. Dans son article critique sur *Les lieux de mémoire*, Steven Englund constate que les historiens français sont dans leur ensemble hantés par le

spectre de la nation⁶⁶. S'attardant sur une comparaison entre Lavisson et Nora, il remarque chez tous deux, mais également chez beaucoup d'autres auteurs d'Histoire de France, la présence « de certains mythes chéris de l'historiographie française post-révolutionnaire, notamment en rapport avec l'universalité et la pérennité de la "nation" »⁶⁷. Cet avis extérieur sur la place centrale accordée à la nation dans la conception même des Histoires de France ou histoires nationales - est-ce forcément la même chose ? - est confirmé par des auteurs tels que Suzanne Citron, qui estime que dans la grille historiographique française traditionnelle « la "nation", identifiée à l'État-nation du XIXe siècle, est l'unique Sujet de l'histoire, en gésine depuis la nuit des temps »⁶⁸. Cette opinion, exprimée ici d'une façon quelque peu radicale - la nation n'est pas l'unique sujet des Histoires de France -, est désormais de plus en plus acceptée. Il y a en effet une énorme différence entre le discours historique qui vise à consolider la nation et celui qui vise à la déconstruire en historisant ce qui semblait éternel, en montrant par exemple la fabrication de ce qui se donnait comme naturel.

Dans les deux Histoires de France les plus récentes, Pierre Nora, pourtant directement concerné par les critiques de Englund, et André Burguière - Jacques Revel, veulent respectivement échapper au fait d'expliquer la nation par la nation et la France par la France⁶⁹, et éviter « une explication de la nation à partir de sa seule mémoire collective et des discours qu'elle a tenu sur elle-même »⁷⁰.

Cette existence d'un discours longtemps monocentré sur le concept de nation, et le souci prononcé de mettre en évidence l'unité nationale de notre pays, sont plusieurs fois apparus, de la présentation des différentes écoles historiques à l'analyse du discours par événements, en passant par le relevé de présence de faits historiques. Le discours sur l'Alsace-Lorraine est donc plus ou moins tributaire de celui tenu par chaque Histoire de France sur la nation, d'autant plus lorsque, comme ici, c'est la façon dont la mémoire historique nationale relative à l'Alsace-Lorraine est traitée dans les Histoires de France qui est recherchée. Ce qui, autrement dit, est une manière d'étudier la place attribuée à une région dans le cadre d'une histoire

⁶⁶ Steven ENGLUND, "De l'usage de la Nation par les historiens, et réciproquement", *Politix*, *op. cit.*, p. 141.

⁶⁷ *Ibid*, p. 143.

⁶⁸ Suzanne CITRON, *Le mythe national, l'histoire de France en question*, *op. cit.*, p. 9.

⁶⁹ Pierre NORA, "Comment écrire l'histoire de France ?", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. Les France I*, Paris, Gallimard, 1992, p. 17.

⁷⁰ André BURGUIÈRE et Jacques REVEL, "Préface à l'Histoire de la France", dans André BURGUIÈRE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. L'espace français*, Paris, Seuil, 1989, p. 18.

nationale. Ou encore : quelles relations le couple nation - région entretient-il au sein des Histoires de France ?

Il apparaît dès lors cohérent que la nation soit la notion centrale des différents discours que l'on va proposer. Les trois types de discours retenus, qui vont être défini, sont les suivants :

- un discours national classique
- un discours national critique
- un discours non national

- Le discours national classique

Il recouvre le discours longtemps répandu et qui soulève depuis une quinzaine d'années de nombreuses critiques. Ce discours national classique fait de la France une entité éternelle et accorde une place centrale à l'État-nation dont la France est la quintessence. La question des origines ne se pose pas véritablement, et le pays est souvent assimilé à une personne. Cette histoire, souvent qualifiée d'histoire-mémoire, produit un discours dont la dimension critique est absente. La mythologie nationale - ou républicaine - en est la structure de base. Il s'agit ici de ce qu'il est exact d'appeler une histoire nationale.

Pour l'Alsace-Lorraine, dans le cas des références retenues, il devient un discours qui s'élève contre le sort réservé à cette région - pour les annexions -, ou qui met nettement en valeur son retour dans le giron national. L'Alsace-Lorraine y est présentée comme appartenant à la France et voulant de toute façon y appartenir. On y décèle également la volonté de l'État et de la nation de ne pas abandonner ces provinces françaises, quitte à ne pas prendre en compte la réalité de la période de l'annexion. L'Alsace-Lorraine n'existe que dans le cadre de la vision française, en tant que composante de la nation.

Ce discours national classique n'est pas une catégorie discursive homogène. Des différences existent, signes d'une vision politique des auteurs et d'une évolution dans la durée. On y retrouve ainsi un *discours national classique "républicain"* qui correspond à l'histoire-mémoire vision Troisième République. Cette dernière est l'aboutissement de notre histoire, et la mémoire historique diffusée est fortement influencée par la mémoire collective mise en place par le régime. Le *discours national classique*

“national” est la deuxième catégorie qui est retenue. En bien des points comparables au précédent, il se distingue par un rejet plus ou moins marqué du régime républicain. La nation France prend le pas sur la nation républicaine ou la France républicaine ; l’influence nationaliste y est relativement claire. Dernière catégorie enfin, un *discours national classique “tempéré”*. Héritier des deux précédents, il est cependant beaucoup moins caricatural. L’aspect classique se retrouve surtout dans la structure et une approche peu problématisée.

Un nombre important des sources se trouvent dans ces différentes déclinaisons du discours national classique. Il est utile de préciser que tous les ouvrages ainsi classés comportent un plan chronologique ; tous ont également la particularité de ne pas proposer de problématique. Ce fait, qui est caractéristique du discours national classique - est-ce uniquement le hasard ? - peut apparaître comme très révélateur des exposés de ces ouvrages. Ne pas problématiser une Histoire de France, c’est considérer que cela va de soi, qu’il n’y a qu’un seul type de discours possible sur ce sujet et que l’évidence de celui-ci est reconnue par tous. C’est également sous entendre une écriture objective sur un sujet qui n’est pas neutre. N’est pas faire l’économie de l’indispensable ?

On retrouve tout d’abord, au sein d’un *discours national classique “républicain”* les Histoires de France d’Ernest Lavissee et de Charles Seignobos, peu dissociables s’il en est, puisque les volumes de Lavissee qui nous intéressent ont été en grande partie écrits par Seignobos.

Il n’y a dans le premier tome de l’*Histoire de la France contemporaine* aucune ligne de Lavissee lui-même⁷¹. Ni préface, ni introduction, et donc aucune problématique. La conclusion est, elle, bien écrite par Lavissee ; elle n’est cependant qu’un bilan de la France après la victoire de 1918 et une proposition de certaines perspectives d’avenir. L’*Histoire sincère de la nation française* possède par contre une introduction. L’auteur ne problématiser ni ne replace son entreprise dans un cadre historiographique plus général ; il souligne cependant s’être trouvé en désaccord « avec les idées courantes et même avec la version de l’histoire de France reçue dans l’enseignement »⁷². Les principales traces du discours national classique

⁷¹ Ernest LAVISSEE, *Histoire de la France contemporaine. Depuis la Révolution jusqu’à la paix de 1919*, 1, Paris, Hachette, 1920.

⁷² Charles SEIGNOBOS, “Introduction”, dans Charles SEIGNOBOS, *Histoire sincère de la nation française*, Paris, PUF, 1969, p. 11.

“républicain” sont donc à déceler aux travers des différentes références à l'Alsace-Lorraine.

Si *l'Histoire de France* de Lavissee est généralement considérée comme « tout entière fondée sur la volonté de démontrer la force d'une identité française repeinte aux couleurs de la Nation et de la République »⁷³, les passages qui concernent l'Alsace-Lorraine confirment cette opinion. Importance et unité de la nation tout d'abord, notamment au travers des références aux optants⁷⁴, à l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1918⁷⁵ et à la réintégration de 1918⁷⁶, où le choix des Alsaciens-Lorrains pour la France est mis en évidence et justifié. Supériorité du régime républicain ensuite, qui négocie pour arracher Belfort aux Allemands⁷⁷ et se conforme à la masse des électeurs en refusant d'exposer la France à une guerre de Revanche comme Déroulède le préconisait⁷⁸. L'accueil réservé par les Alsaciens à la République en est une preuve supplémentaire, et ce régime, en mettant en place une transition en douceur lors de la réintégration, est particulièrement digne⁷⁹. La nation républicaine française apparaît confortée au travers de ces quelques références ; la mémoire historique qui en ressort est tout-à-fait assimilable à la mémoire collective nationale qui existe sur ce même thème, qui est elle-même au moins aussi républicaine que nationale.

Ce discours présent chez Lavissee, en bonne partie rédigé par Seignobos, ne se retrouve cependant pas à l'identique dans *l'Histoire sincère*. Cet ouvrage offre en effet un ton très neutre et par bien des points assimilable à un simple tableau. L'aspect national républicain reste pourtant explicite. Soucieux de préserver la responsabilité de la République dans le déclenchement de la guerre de 1914, il l'est tout autant et avec la même volonté pour l'idée de Revanche, selon lui toujours « rejetée par le personnel politique, exactement informé des sentiments réels de la nation »⁸⁰. Il insiste également sur la continuité de la pratique de la

⁷³ Yves LEQUIN, “Une rupture épistémologique”, *Magazine littéraire*, *op. cit.*, p. 26.

⁷⁴ Charles SEIGNOBOS, “Le déclin de l'Empire et l'établissement de la Troisième République 1859-1875”, Ernest LAVISSEE, *Histoire de la France contemporaine*, VII, *op. cit.*, p. 412.

⁷⁵ Henry BIDOU - A. GAUVAIN - Charles SEIGNOBOS, “La Grande Guerre”, dans Ernest LAVISSEE, *Histoire de la France contemporaine. Depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*, IX, *op. cit.*, pp. 493 à 495.

⁷⁶ Henri BIDOU - A. GAUVAIN - Charles SEIGNOBOS, “La Grande Guerre”, *ibid*, pp. 491 et 492.

⁷⁷ Charles SEIGNOBOS, “Le déclin de l'Empire et l'établissement de la Troisième République 1859-1875”, dans Ernest LAVISSEE, *Histoire de la France contemporaine*, VII, *op. cit.*, p. 287.

⁷⁸ Charles SEIGNOBOS, “L'évolution de la Troisième République 1875-1914”, *ibid*, p. 123.

⁷⁹ Henri BIDOU - A. GAUVAIN - Charles SEIGNOBOS, “La Grande Guerre”, *op. cit.*, pp. 491, 492 et 495.

⁸⁰ Charles SEIGNOBOS, *Histoire sincère de la nation française*, *op. cit.*, p. 336.

République durant la guerre et lors du retour de l'Alsace-Lorraine dans l'unité française, malgré les institutions allemandes qui sont maintenues⁸¹.

Moins orienté donc que Lavisse dans le discours national classique "républicain" tel que nous l'avons défini, Seignobos en conserve les principaux aspects. Dans ces deux cas, la mémoire historique nationale sur l'Alsace-Lorraine est avant tout prétexte à développer le principe d'unité déjà remarqué, avec une tendance nationale républicaine marquée.

Le discours national classique "national" est la deuxième déclinaison proposée. Les ouvrages de Jacques Bainville, Jacques Madaule et Pierre Gaxotte sont ceux qui semblent correspondre à cette catégorie. À l'instar des cas précédents, ces Histoires de France ne sont accompagnées d'aucune présentation, sans même parler de problématique. Bainville explique que sa « conception de l'histoire est simple. C'est celle du bon sens. Pourquoi juger la vie d'un pays d'après d'autres règles que celle d'une famille ? »⁸². Il se réfère également aux 2000 ans d'histoire de France. Pour Madaule, pas une ligne d'introduction ; on trouve simplement en dédicace cette phrase : « À Charles de Gaulle, Libérateur de la Patrie ». Gaxotte reconnaît simplement que de très bonnes Histoires de France existent, qui sont des histoires du territoire et des hommes de l'État, mais où le lecteur ne voit guère les Français⁸³.

Les références à l'Alsace-Lorraine procurent là aussi davantage de précisions. L'aspect national chez Bainville est non seulement important, mais parfois revendiqué ; le discours ne fait que correspondre au nationalisme engagé de l'auteur. Il semble par exemple déplorer qu'en 1871, 107 voix seulement se soient prononcées contre la ratification du traité de Francfort⁸⁴. Le passage le plus explicite est celui sur la Revanche ou, pour l'affaire Dreyfus, il remarque que « le parti républicain, qui avait été en 1871 celui du patriotisme ardent et même exalté, inclinait tout au moins à négliger la défense nationale, sous l'influence de son extrême gauche internationaliste »⁸⁵. Dans un même ordre d'idée, il observe en Clemenceau le retour de « la tradition jacobine du salut public, la tradition radicale, celle qui avait déterminé la guerre à outrance en 1871 puis l'opposition à la

⁸¹ *Ibid*, p. 338.

⁸² Jacques BAINVILLE, "Avant-propos", *Histoire de France*, op. cit., p. 8.

⁸³ Pierre GAXOTTE, "Au lecteur", *Histoire des Français I*, op. cit., p. 7.

⁸⁴ Jacques BAINVILLE, *Histoire de France*, op. cit., p. 513.

⁸⁵ Jacques BAINVILLE, *ibid*, p. 537.

“politique de l’oubli” »⁸⁶. Ce discours engagé ne concerne certes qu’indirectement l’Alsace-Lorraine, mais il est révélateur d’une orientation nationale, parfois nationaliste, et antirépublicaine.

Jacques Madaule, dont le ton et l’écriture sont différents, ne propose pas un discours aussi radical, mais peut être classé dans le même courant. Son intérêt pour le développement du nationalisme est évident et sa présentation de la Revanche est relativement complète. Le discours national affleure cependant davantage lors de l’évocation de l’annexion de 1871, « ce coup de force fut perpétré au milieu de l’indifférence de l’Europe »⁸⁷, et dans les passages sur l’entrée en guerre, « la France avait la conscience tranquille », et la réintégration de 1918, « les violences de Francfort une fois réparées »⁸⁸. La République est peu évoquée, au bénéfice d’un aspect national régulièrement mis en valeur.

L’*Histoire des Français* de Pierre Gaxotte, à l’intérieur de laquelle on peut remarquer un réel intérêt pour la vie quotidienne⁸⁹, reste dans les références à l’Alsace-Lorraine, d’une véritable veine nationale. Critique envers l’indifférence de l’Europe aux malheurs de la France en 1871⁹⁰, satisfait de la réparation d’une injustice avec la réintégration de 1918⁹¹, il se montre explicitement nationaliste lors de l’évocation de l’armée après 1870, non sans quelques accents monarchistes : « le budget de la Guerre était voté sans discussion ; une nuance particulière de tendre dévouement allait au drapeau humilié et déchiré. Ce généreux amas de regrets et d’espérances tenait lieu de monarque absent. Ce fut un grand jour que celui où l’armée renaissante reçut ses drapeaux à Longchamp »⁹². Ainsi, davantage peut-être chez Gaxotte que chez Bainville, le qualificatif de contre-révolutionnaire mérite-t-il d’être utilisé. De plus - et c’est un cas unique - Gaxotte semble relativement imprégné du thème Alsace-Lorraine, au point en tout cas de jongler avec les dates et les expressions. Dans son chapitre 16 sur “les Marches de l’Est”, où il démontre qu’en 1552, Metz est une ville française, il note au sujet des Trois Évêchés pour 1637 et 1648 la régularisation de « la situation internationale des trois villes, en transformant l’annexion de fait en

⁸⁶ *Ibid*, p. 559.

⁸⁷ Jacques MADAULE, *Histoire de France II*, Paris, Gallimard, 1947, p. 225.

⁸⁸ *Ibid*, pp. 302 et 323.

⁸⁹ L’intérêt pour la vie quotidienne des Français y est en effet régulier. On apprend par exemple qu’en 1914 « le Français boit trois fois plus de vin et trois fois plus d’alcool qu’en 1870 », Pierre GAXOTTE, *Histoire des Français II*, *op. cit.*, p. 467.

⁹⁰ Pierre GAXOTTE, *Histoire des Français II*, *op. cit.*, p. 507.

⁹¹ *Ibid*, p. 554.

⁹² *Ibid*, p. 512.

annexion de droit, 93 ans après le voyage d'Allemagne ! »⁹³. La référence est pour le moins explicite.

Ces trois Histoires de France se retrouvent dans leur approche ouvertement nationale du cas de l'Alsace-Lorraine, avec des pointes nationalistes et germanophobes. La France est ici l'entité par excellence ; elle passe bien avant le régime politique qui n'y est guère mentionné. La mémoire historique qui en ressort ne s'intéresse à l'Alsace-Lorraine qu'au travers de l'importante symbolique que cette espace a occupé dans le destin de la nation.

Dernière catégorie du *discours national classique*, celle à laquelle on peut accoler le qualificatif de "tempéré". Les deux Histoires de France concernées sont d'une part celle écrite sous la direction de Jean Favier, et d'autre part celle produite par les éditions Hachette et dont les volumes sur l'histoire contemporaine sont l'œuvre de François Furet et de Maurice Agulhon. Si l'introduction générale de Jean Favier peut difficilement être assimilée à une problématique - il précise cependant que « le parti de cette Histoire de France est de privilégier cette vue globale du monde qu'ont eue, chacune en son temps, les générations qui se sont succédées sur le sol de l'actuelle France »⁹⁴ -, le volume de François Caron sur "La France des patriotes" propose une entrée en matière de sa période davantage problématisée. Il estime que « l'aventure vécue par les Français du 2 décembre 1851 au 11 novembre 1918 est d'ordre spirituel », et retient le patriotisme comme fils conducteur⁹⁵ ; ces remarques ne peuvent cependant pas faire office de problématique sur l'Histoire de France. René Rémond quant à lui, dans l'introduction du dernier tome de cet ouvrage collectif, présente essentiellement les caractéristiques de la période qu'il va étudier.

L'avertissement de Georges Duby au début des cinq volumes publiés par Hachette est également peu prolixe. Il indique que ce projet « implique de concentrer le discours sur le politique »⁹⁶, mais il ne fait aucune remarque sur l'approche de l'histoire nationale qui est ici proposée. Ni François Furet qui explique au début de son volume sa conception longue de la Révolution, ni Maurice Agulhon qui évoque en introduction les bornes de

⁹³ Pierre GAXOTTE, *ibid*, p. 573.

⁹⁴ Jean FAVIER, "Introduction générale", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France I*, Paris, Fayard, 1992, p. 10.

⁹⁵ François CARON, "Introduction", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France. La France des patriotes, 1851 à 1918*, Paris, Fayard, 1992, pp. 7-8.

⁹⁶ Georges DUBY, "Avertissement", dans Georges DUBY - Emmanuel LE ROY LADURIE - François FURET - Maurice AGULHON, *Histoire de France. Le Moyen-Age 987-1460*, Paris, Hachette, 1987, p. 9.

sa période et l'importance qu'y occupe le sentiment national, ne précisent la philosophie de cette Histoire de France.

Les références à l'Alsace-Lorraine que l'on retrouve sous les plumes de François Caron et René Rémond se distinguent surtout par leurs précisions. L'annexion de 1871 est par exemple abordée d'une façon très complète⁹⁷, tout comme celle de 1940⁹⁸. Dans le cas de la Revanche, les informations sont également nombreuses ; il est notamment expliqué qu'au travers de son roman "Colette Baudoche", Barrès essaie de faire croire aux Français que l'Alsace-Lorraine résiste⁹⁹.

Mais le ton des deux auteurs est cependant presque toujours détaché - le cas particulier des manifestations régionalistes de l'entre-deux-guerres a déjà été évoqué -, et cela ne permet pas de les intégrer facilement dans un discours quel qu'il soit. L'aspect classique national, certes tempéré, que nous avons retenu, est cependant voyant d'une part, au travers de la structure des ouvrages, et d'autre part, dans la vision nationale des événements. Par exemple, R. Rémond présente la réintégration en 1918 de la sorte : « comme les peuples ont besoin de croire à une justice immanente la victoire confirme que notre cause était juste : nos héros ne sont pas morts pour rien. (...) Ce jour-là, l'ensemble des Français savoure la satisfaction de la Revanche. (...) La victoire a ramené dans l'unité nationale les deux provinces arrachées par la force en 1871. (...) L'accueil enthousiaste des populations dispense de faire la preuve de leur volonté de rejoindre la mère patrie : "Le plébiscite est fait". Leur réintégration comble les vœux de la France qui n'a plus désormais de revendications territoriales »¹⁰⁰. Le discours, à la fois emprunté et assumé, n'en présente pas moins le point de vue national de façon certes assez distanciée et sans y adhérer pleinement. Même lorsqu'il aborde plus loin le retour effectif de l'Alsace à la France, la vision reste la même.

L'histoire étant celle de la France, il peut paraître normal que la vision soit nationale ; des questions manquent cependant, sur la réintégration en 1918, tout comme une certaine approche critique et davantage explicative du thème Alsace-Lorraine notamment.

⁹⁷ François CARON, "La République fondée et contestée", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France. La France des patriotes*, op. cit., pp. 249 et 250.

⁹⁸ René RÉMOND, "Le temps des épreuves", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France. Notre siècle, 1918 à 1991*, Paris, Fayard, 1991, pp. 256 et 286.

⁹⁹ François CARON, "Le sacrifice", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France. La France des patriotes*, op. cit., 1992, p. 602.

¹⁰⁰ René RÉMOND, "11 novembre", op. cit., pp. 14 et 23.

Un constat assez similaire est à faire à propos de l'*Histoire de France Hachette* et des volumes de François Furet et Maurice Agulhon. Les références à l'Alsace-Lorraine y sont moins complètes, mais le ton est tout aussi détaché. La structure, avec l'enchaînement Révolution (dans un sens large) - République (de 1880 à nos jours), est classique, et la vision nationale. L'approche de l'Alsace-Lorraine est souvent simplement factuelle avec toujours, pour la réintégration de 1918, cette image d'unité nationale puisée dans la mémoire collective.

L'analyse de ces deux Histoires de France pose davantage de problèmes. Ouvrages récents, de semi-vulgarisation et indiscutables scientifiquement - exception faite de la présentation de la réintégration de 1918 -, leur approche peu problématisée, leur discours sobre et peu critique, leur structure chronologique classique et leur vision nationale, permettent cependant de les classer au sein d'un *discours national classique "tempéré"*¹⁰¹.

Sept ouvrages ont donc été présentés dans le cadre des différentes nuances du discours national classique. L'Alsace-Lorraine, plus ou moins présente, n'y est pas considérée en tant que telle, mais au sein d'un discours et d'une vision de la nation. On retrouve des traces de la mémoire collective nationale érigée autour de l'Alsace-Lorraine - tous les ouvrages présentent la réintégration sous cet angle -, mais la construction d'une telle mémoire n'est jamais mise en question.

Ce discours national classique tend globalement à inculquer une image patriotique de la France une et indivisible, championne de la liberté et pays du droit. La France, personnifiée, est le sujet de l'histoire.

- Le discours national critique

Plus qu'une simple rupture avec le discours précédent, c'est une démarche qui privilégie une approche problématique de la France, devenue objet. Une restitution critique des faits est de rigueur, avec notamment des interrogations sur l'influence de la mémoire collective, républicaine par exemple, dans la vision du passé et de l'histoire de la France. La vraie question est ici de savoir de quelle façon l'histoire de France doit être écrite.

¹⁰¹ Suzanne CITRON, *Le mythe national, l'histoire de France en question*, op. cit., pp. 170-171, note que malgré la richesse des Histoires de France récentes « l'ensemble reste bâti autour du noyau, autour du pouvoir d'État et l'ordonnance n'est pas en rupture avec l'héritage historiographique : une histoire monocentrée, une société globale, l'État-nation comme logique, les découpages chronologiques comme exclusive armature ».

Plusieurs auteurs dont A. Burguière considèrent en effet que l'histoire nationale en France a trop longtemps été « l'Arche d'alliance et les Tables de la Loi : la mémoire commune qui inspire et justifie un vouloir vivre ensemble ». Depuis la génération romantique les historiens français ont en effet pris l'habitude de présenter l'Histoire de France non comme un parcours particulier, mais comme un parcours exemplaire, un modèle d'évolution, applicable au reste de l'humanité¹⁰². Le discours national critique rejette non seulement cette démarche, mais il en fait également une analyse historiographique.

Dans le cas de l'Alsace-Lorraine, il s'agit de s'interroger sur la place de cette région dans l'histoire de notre pays, l'utilisation qui en a été faite, un moment donné, et tenter d'expliquer pourquoi elle est porteuse d'une telle symbolique¹⁰³.

Trois Histoires de France, les plus récentes, regroupent les principales caractéristiques de ce discours national critique. *L'Histoire de France autrement* de Suzanne Citron ne propose pourtant pas un aspect critique vraiment comparable aux deux productions dirigées respectivement par Pierre Nora et André Burguière - Jacques Revel.

Dès la problématique de son ouvrage Suzanne Citron dresse un véritable acte d'accusation de la tradition historiographique française. Elle annonce vouloir « revisiter notre histoire » et veut se livrer à un « attentat blasphématoire, comme aurait dit Freud, aux "totems et tabous" de notre mémoire collective »¹⁰⁴. Son examen critique des mythes et falsifications du passé¹⁰⁵ trouve toute sa cohérence dans la structure de son livre qui replace la France dans un contexte beaucoup plus large et ne fait véritablement débiter l'histoire de notre pays qu'aux XIII-XV^e siècles¹⁰⁶.

Son discours sur l'Alsace-Lorraine est plutôt explicatif. Dans les trois événements qu'elle aborde - annexion de 1871, Revanche, et manifestations régionalistes de l'entre-deux-guerres - la mise en perspective est de rigueur.

¹⁰² André BURGUIÈRE, "Préface", André BURGUIÈRE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. Les formes de la culture*, Paris, Seuil, 1993, p. 10.

¹⁰³ Est-il utile de préciser que ce travail a la volonté de s'inscrire dans la filiation de ce discours.

¹⁰⁴ Suzanne CITRON, *L'histoire de France autrement*, op. cit, p. 10.

¹⁰⁵ *Ibid*, p. 208.

¹⁰⁶ Les différentes parties de son ouvrage sont les suivantes : 1. Origines, 2. La mosaïque européenne, 3. Naissance du Royaume de France, 4. L'invention de la modernité XVI^e - XX^e siècles, 5. L'intégration des Français dans la France de la modernité, l'intégration monarchique, 6. La nation révolutionnaire et impériale, 7. La nationalisation des Français, 8. La question de l'identité nationale.

Face à l'annexion, elle explique la ferveur nationaliste généralisée, y compris des dirigeants républicains¹⁰⁷. Même orientation pour la Revanche, où elle développe les moyens de diffusion de ce sentiment, ainsi que l'unanimité qui s'est fait autour de lui, vers 1880¹⁰⁸. La démonstration est claire : la République a contribué à diffuser l'idée de Revanche et porte donc certaines responsabilités dans ses conséquences. Enfin, le malaise alsacien des années 20 est à ses yeux une incapacité de la République à comprendre les aspirations des départements recouvrés¹⁰⁹.

D'une façon générale, elle tient un discours très atypique au travers duquel elle dénonce ce qui constitue à ses yeux les non-dits de la République. Elle évoque par exemple pour 1914 les opinions publiques chauffées à blanc par les gouvernements et la plupart des journaux, et la volonté française de reprendre l'Alsace-Lorraine¹¹⁰. L'Union sacrée est selon elle un malentendu car la majorité des Français est dans « l'ignorance de la complexité des enchevêtrements qui ont conduit au déclenchement »¹¹¹. Un autre de ses chevaux de bataille est la responsabilité du patriotisme défensif diffusé par l'école, notamment l'idée que la France est le soldat du droit. Elle remarque que même après-guerre la mémoire officielle est dominée par l'idée d'une guerre juste¹¹².

Il s'agit en fait davantage d'une sorte de manuel critique et militant de l'Histoire de France traditionnelle que d'une véritable Histoire de France. Malgré tout, certains de ses arguments ont une portée réelle ; ses critiques, parfois un peu trop généralisées, incitent à la réflexion et ont l'avantage de proposer une autre vision de l'Histoire de France. C'est un ouvrage qui s'interroge véritablement sur l'utilisation du thème de la Revanche, l'importance de la propagande de 1871 à 1918, et les responsabilités potentielles du régime en place dans la déclaration de la Première Guerre mondiale. L'idée d'une mémoire collective nationale construite dans ce contexte affleure même dans quelques passages.

Les publications de Pierre Nora et André Burguière - Jacques Revel, communément rapprochées, vont être appréhendées ensemble. Il est vrai que

¹⁰⁷ Suzanne CITRON, *ibid*, p. 167.

¹⁰⁸ *Ibid*, p. 173.

¹⁰⁹ *Ibid*, pp. 196 et 197.

¹¹⁰ *Ibid*, p. 106.

¹¹¹ *Ibid*, pp. 193 et 194.

¹¹² *Ibid*.

toutes deux abordent l'histoire de France en tant qu'objet à penser et à problématiser¹¹³.

Les lieux de mémoire, comme leur nom l'indique, s'attachent à la mémoire et à « l'exploration sélective et savante des points de cristallisation de notre héritage collectif »¹¹⁴. Davantage intéressé par les réemplois permanents du passé que par le passé lui-même¹¹⁵, l'objectif de P. Nora est de réaliser une histoire de France, certes, « mais au second degré »¹¹⁶. L'aspect critique est donc sous-jacent à la démarche, bien que le plan - un emboîtement la République, la Nation, les France - mette la France très au centre de l'entreprise.

L'Histoire de la France trouve elle son point de départ dans la crise d'identité historique et le délitement de ce « vieux récit de la nation dont l'école a fait, pendant un long siècle, l'instrument privilégié d'un apprentissage civique »¹¹⁷. Le vieux récit des origines et le roman de la nation n'étant plus possible - « ce récit fondateur est aujourd'hui en crise »¹¹⁸ -, les auteurs veulent s'interroger sur la France au lieu de la raconter¹¹⁹. Ils se posent par exemple la question du moment où commencer l'Histoire de France. La structure de cette histoire, thématique, accorde cependant une place importante à l'État qui est le sujet de deux des quatre volumes.

Ces problématiques et ces interrogations se retrouvent dans le cadre spécifique du discours sur l'Alsace-Lorraine. Abordant la quasi-intégralité des événements proposés - seules manquent chez A. Burguière et J. Revel les protestations de 1871 -, ces deux ouvrages proposent un discours souvent précis, parfois affectif et régulièrement critique sur l'Alsace-Lorraine. Ces trois appréciations peuvent d'abord s'expliquer par le fait que, pour tous deux, cette région est abordée par des articles spécifiques. Jean-Marie

¹¹³ Si les deux entreprises sont réellement comparables, des différences existent cependant. Steven ENGLUND, "De l'usage de la Nation par les historiens, et réciproquement", *Politix, op. cit.*, p. 146 (note 2), cite notamment un commentaire d'André BURGUIÈRE sur *Les lieux de mémoire* : « ce type de démarche se condamne à une pure et inépuisable description, dans la mesure où, comme toute forme de mémoire, la mémoire collective est inépuisable. Elle conduit également à mettre l'histoire à plat, à la réduire à une réalité cristallisée qui ne s'explique plus par sa genèse, par son concours, mais par ce qu'elle a cristallisé ».

¹¹⁴ Pierre NORA, "Comment écrire l'histoire de France ?", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. Les France I*, Paris, Gallimard, 1992, p. 11.

¹¹⁵ *Ibid*, p. 24.

¹¹⁶ *Ibid*, p. 25.

¹¹⁷ André BURGUIÈRE et Jacques REVEL, "Préface à l'Histoire de la France", dans André BURGUIÈRE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. L'espace français*, Paris, Seuil, 1989, p. 9.

¹¹⁸ *Ibid*, p. 13.

¹¹⁹ *Ibid*, p. 18.

Mayeur traite d'une "Mémoire-frontière : l'Alsace" pour *Les lieux de mémoire*, alors qu'Emmanuel Le Roy Ladurie propose dans *l'Histoire de la France* un chapitre sur "Les minorités périphériques" où les deux premières régions présentées sont la Lorraine et l'Alsace.

La précision de l'approche de cette entité en est bien sûr facilitée. La présentation sur la durée de la région permet d'aborder des événements avec davantage de détails. On peut par exemple relever le cas de l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1918 qui est ici assez révélateur¹²⁰. Ainsi, le cadre régional et les événements plus spécifiquement régionaux sont particulièrement mis en valeur, ce qui contribue à donner une vision moins jacobine de l'histoire de France.

L'aspect affectif est également présent, au travers du vocabulaire. Là encore, le fait de limiter le sujet offre la possibilité de s'attarder davantage au destin de la communauté régionale, et de s'arrêter sur les déchirements, drames et injustices vécus. Dans ce domaine, il suffit de se référer aux passages sur les optants et les Malgré-nous¹²¹.

Mais le côté le plus original - et incontestablement le plus intéressant -, est la présence d'une réelle approche critique. Il faut ici entendre un véritablement détachement de la mémoire collective nationale au profit d'une mémoire historique bien plus appropriée. Cela se remarque à la façon dont l'Alsace-Lorraine durant l'annexion est présentée, mais surtout lors des passages sur la réintégration de 1918¹²². Les aspirations régionales, ou simplement les problèmes sont signalés, dans un sens opposé à la vision nationale et unitaire. Il s'agit d'une prise en compte de réalités régionales, longtemps étouffées ou incomprises. L'intérêt n'est pas ici de revendiquer le droit à l'existence de ce qui peut aussi être considéré comme une parcelle de la mémoire collective régionale, mais bien plutôt de remarquer la longue négligence, par les Histoires de France, d'une réalité qui ne correspondait ni à la vision majoritaire du pays, ni surtout à une mémoire collective nationale dorée qui permettait de faire de l'Alsace-Lorraine le symbole ô combien emblématique de l'unité et de la continuité nationales dans notre pays. C'est

¹²⁰ Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation II*, op. cit. pp. 67, 77, 80 et 90, et Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", dans André BURGUIERE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. L'État et les conflits*, op. cit., pp. 470, 472, 481 et 483.

¹²¹ Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", op. cit., pp. 84, 85, 86 et 89 utilise notamment les termes de "tragique" et de "drame", alors qu'Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", op. cit., pp. 472, 482 et 485, utilise ceux de "dramatique" et "déchirants".

¹²² Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", op. cit., p. 80, et Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", op. cit., p. 483.

finalement l'histoire qui reprend ses droits, aidée en cela par des faits authentifiés de la mémoire collective régionale, et en opposition avec une mémoire collective nationale particulièrement mythifiée dans le cas présent. Cet apport, commun aux deux ouvrages, est la grande richesse de ce discours national critique. Seule nuance à apporter, le choix des illustrations qui va parfois dans un sens opposé.

Il faut cependant remarquer que la présence d'une partie - ou d'un article - réservée à l'approche régionale modifie la perception de l'entité qui nous intéresse. L'existence de deux articles différents sur la Lorraine et l'Alsace oblige E. Le Roy Ladurie à passer rapidement, par deux fois, sur le concept d'Alsace-Lorraine ; la réalité historique, certes temporaire, de cette région n'est que peu appréhendée¹²³.

Le cas de l'article de J.M. Mayeur est plus problématique. Passe encore le fait que, lorsqu'il aborde la période étudiée, l'auteur limite à l'Alsace seule une mémoire qui s'est développée de 1871 à nos jours, alors qu'à tous les moments de construction de cette mémoire, le sort de l'actuel département de la Moselle était lié à celui de l'Alsace. Il semble par contre légitime de s'interroger sur le positionnement de cet article à l'intérieur des *Lieux de mémoire*, c'est-à-dire dans "La Nation", deuxième partie de l'ouvrage. Que l'Alsace soit une mémoire frontière de la nation, avec sa symbolique et son fleuve emblématique qu'est le Rhin ; cela est un fait indiscutable si l'idée recouvre une période antérieure à la guerre franco-prussienne. Mais du moment que son destin se lie à celui de la Moselle, en 1871, et qu'une mémoire collective est érigée sur le concept Alsace-Lorraine, ce n'est plus dans le cadre de la nation que l'on se situe, mais bien dans celui de la République. Si l'Alsace seule - et avant 1871 - est sans aucun doute une mémoire frontière de la nation, l'Alsace-Lorraine serait plutôt elle une mémoire de la République¹²⁴. Il reste alors assez étonnant que cette entité importante lorsque l'on aborde la Troisième République et sa mémoire, ne soit pas prise en compte d'une façon autonome, par exemple en tant que lieu de mémoire de la République...

Les trois Histoires de France retenues dans ce discours national critique sont riches de questions et de perspectives nouvelles. L'Alsace-Lorraine y est davantage abordée en tant que problème, et même si la

¹²³ Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", *op. cit.*, p. 473.

¹²⁴ Sur ce point, je renvoie à mon DEA et notamment l'introduction. *L'Alsace-Moselle dans l'Histoire de France de 1871 à nos jours, essai historiographique sur une région*, Université de Metz, 1993, sous la direction de M. Alfred WAHL.

mémoire collective construite autour d'elle n'est pas analysée en tant que telle, implicitement, cette problématique est ouverte. Ce discours national critique est par bien des côtés destructeur. N'est-ce cependant pas bénéfique si cela permet de sortir d'une vision mythifiée de notre histoire ? Est-il finalement « si déstabilisant d'en finir avec l'image d'une France immémoriale, d'affirmer que la Gaule n'est pas une pré-France, de rappeler que Clovis n'a jamais été roi "de France" ? »¹²⁵.

- Le discours non-national

La validité de ce discours tient à l'acceptation de l'idée qu'une Histoire de France n'est pas nécessairement une histoire de la nation, et donc, une histoire nationale. Dans ce cas, l'approche nationale étant mise au même niveau que l'approche sociale notamment, l'histoire de la France peut également être celle de la société française. Les *Annales* sont bien entendu à l'origine d'un tel discours.

L'originalité de ce discours non-national se trouve également dans une structure qui se démarque de la chronologie classique pour étudier des "temps historiques" : longue durée (structure), conjoncture et événements. Lucien Febvre a formalisé une telle problématique : « rechercher *comment* et pourquoi des contrées hétérogènes, qu'aucun décret nominatif de la Providence ne désignait pour s'unir dans un certain ensemble, ont cependant fini par former cet ensemble : celui, en l'espèce, que pour la première fois nous saisissons dans les textes de César dessinant par ses "limites naturelles" une Gaule, préfiguration approximative de notre France ? »¹²⁶.

Dans le cas de l'Alsace-Lorraine, la vision est davantage axée sur les problèmes posés par les modifications territoriales, les adaptations nécessaires de la société et de l'économie, et les différents problèmes engendrés par l'intégration de cette région dans l'organisation du pays.

¹²⁵ Suzanne CITRON, *Le mythe national*, op. cit. p. 11.

¹²⁶ Lucien FEBVRE, "Ni histoire à thèse ni histoire-manuel", *Combats pour l'Histoire*, Paris, A. Colin, 1992, p. 97. Ce passage est précédé du commentaire suivant : « Et cependant l'ai-je rêvé, que Vidal de la Blache dans son *Tableau*, il y a trente ans, a magistralement posé le vrai problème » ; on retrouve ce même extrait dans l'introduction de l'*Histoire de la France* d'André Burguière et Jacques Revel, op. cit., p. 17, mais le passage est alors attribué à Febvre lui-même et est présenté comme le programme d'une Histoire de France des *Annales*. Il semble cependant que la question de Lucien Febvre trouve bien son origine dans le *Tableau de la géographie de la France* de Vidal de la Blache. Ce passage peut en tout cas nous le faire penser : « Comment un fragment de surface terrestre qui n'est ni péninsule ni île, et que la géographie physique ne saurait considérer proprement comme un tout, s'est-il élevé à l'état de contrée politique, et est-il devenu enfin une patrie ? Telle est la question qui se pose au seuil de ce travail », Paul VIDAL de la BLACHE, *Tableau de la géographie de la France*, Paris, Hachette, 1903, p. 8.

Le discours non-national regroupe les productions proches de l'école des *Annales*. Si pour les ouvrages de Georges Duby - Robert Mandrou et Fernand Braudel, l'aspect non-national semble évident, cela l'est moins dans le cas de l'*Histoire de la France* écrite sous la direction de Georges Duby. Des trois ouvrages, seul celui de Braudel nous propose cependant une véritable problématique. *L'identité de la France* a la volonté d'être une histoire « sous-jacente, obscure, dure à mourir. (...) La longue durée (elle d'abord, elle surtout), l'hexagone, l'Europe, le monde, telles sont les dimensions spatiales et temporelles que je mettrai en cause »¹²⁷. Cette histoire comparative, à la recherche des similitudes, attentive à l'éclairage des diverses sciences de l'homme veut essayer « de comprendre comment la longue Histoire de la France s'organise en profondeur, s'abandonne à ses courants et aux courants du monde »¹²⁸. Le plan, dans lequel la longue durée est pour l'auteur la possibilité de distinguer l'essentiel de l'accessoire¹²⁹, s'organise de la façon suivante : Espace et histoire (volume 1), Les hommes et les choses - la population (volume 2), L'économie (volume 3). Il manque malheureusement la deuxième partie de l'ensemble, qui était censée aborder l'État, la culture, la société et la France hors de la France. Cette simple présentation montre assez bien à quel point la nation n'est plus au centre de la problématique. L'ouvrage n'étant pas terminé, il est difficile de faire une analyse des références à l'Alsace-Lorraine puisqu'en fait, seule l'annexion est effectivement évoquée. Elle l'est d'ailleurs d'une façon tout à fait caractéristique : « l'annexion de Mulhouse par l'Allemagne, en 1871, fait de Roanne le premier centre de la fabrication des toiles de coton »¹³⁰. La matière manque cependant pour pousser plus au-delà la réflexion sur cette Histoire de France.

L'Histoire de la civilisation française de Georges Duby et Robert Mandrou est considérée comme la première Histoire de France produite par les *Annales*. Pas de grande problématique pourtant. Les auteurs précisent « que cette histoire-ci n'est qu'un choix synthétique qui a systématiquement ordonné l'essentiel d'une très riche histoire selon les perspectives les plus explicatives »¹³¹. Adressée aux étudiants, étrangers, grand public, pour

¹²⁷ Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France. Espace et histoire*, Paris, Flammarion, 1990, pp. 15 et 16.

¹²⁸ Fernand BRAUDEL, *Ibid*, p. 20.

¹²⁹ Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France. Les Hommes et les Choses II, op. cit.*, p. 487.

¹³⁰ Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France. Espace et histoire, op. cit.*, p. 231.

¹³¹ Georges DUBY et Robert MANDROU, "Avant-propos", dans Georges DUBY et Robert MANDROU, *Histoire de la civilisation française, I*, Paris, A. Colin, 1958.

qu'ils sentent les traits originaux de la France, cette enquête dans le passé a pour but de permettre une meilleure compréhension du présent¹³². Peu de données vraiment originales donc, et le plan, chronologique, ne contribue pas à préciser la construction annaliste de l'Histoire de France.

L'*Histoire de la France* publiée sous la direction de Georges Duby au début des années 1970 est tout aussi discrète quant à la problématique du sujet. Prétendant offrir « une histoire d'ensemble de la civilisation dans les pays qui forment aujourd'hui la France »¹³³, l'approche, très "Annales", est pourtant située au sein d'une structure chronologique, ce qui reste la loi du genre. Le volume sur la période contemporaine propose une entrée en matière intitulée "Problématique et concepts", écrite par Jean Bouvier¹³⁴ ; ce choix n'est sans doute pas neutre, puisqu'il s'agit d'un historien économiste. Le thème principal, véritablement problématisé, n'est pas, loin s'en faut, celui de l'Histoire de France ou de la nation, mais porte sur la civilisation industrielle.

Les références à l'Alsace-Lorraine dans l'ouvrage de G. Duby - R. Mandrou, *l'Histoire de la civilisation française*, bien que rares, sont caractérisées par une tonalité très explicative. Lorsqu'ils abordent la politique scolaire de la République, ils précisent que l'instituteur ne manque jamais une occasion de célébrer la France et le régime, évoquent les bataillons scolaires et l'amour du panache militaire qui reste vivant jusqu'aux tranchées¹³⁵. Ils rassemblent ces actions dans le développement quotidien du civisme. « Ce sens civique est un patriotisme, attaché aux gloires nationales (exaltées à l'école où l'histoire enseignée est résolument moralisante) et surtout à l'Alsace et la Lorraine, au lendemain de 1870, et encore jusqu'à la veille de 1914 »¹³⁶ Un des vecteurs de diffusion de ce civisme patriotique est à leurs yeux les nombreuses sociétés de musique.

La seconde référence à l'Alsace-Lorraine concerne l'annexion de 1871. L'éclairage y est économique - les auteurs remarquent pour l'industrie textile « le handicap particulier du transfert partiel des industries mulhousiennes sur le versant ouest des Vosges, après l'installation Allemande en Alsace »¹³⁷ - ; il est intéressant de souligner la similitude

¹³² Georges DUBY et Robert MANDROU, *Histoire de la civilisation française, I, op. cit.*, p. 10.

¹³³ Georges DUBY, "Préface", Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France I*, Paris, Larousse, 1970, p. 2.

¹³⁴ Jean BOUVIER, "Problématique et concepts", dans Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France III. Les temps nouveaux 1852 à nos jours*, Paris, Larousse, 1972, p. 9.

¹³⁵ Georges DUBY et Robert MANDROU, *Histoire de la civilisation française II, op. cit.*, p. 250.

¹³⁶ Georges DUBY et Robert MANDROU, *Histoire de la civilisation française II, ibid*, p. 251.

¹³⁷ *Ibid*, p. 233.

d'approche sur ce thème entre cette Histoire de France de 1958 et celle de Braudel de 1986. Au travers de ces quelques références on relève un intérêt marqué des auteurs pour la société elle-même et l'histoire des mentalités.

L'*Histoire de la France* de Georges Duby (1972) est autrement complète pour ce qui est des références à l'Alsace-Lorraine. Le ton est parfois virulent et critique - c'est notamment le cas sur la politique d'Herriot dans l'entre-deux-guerres¹³⁸ -, la volonté explicative évidente. Pour l'annexion de 1871 comme pour celle de 1940, on trouve notamment une carte qui complète bien le texte¹³⁹. Le passage le plus révélateur concerne là encore la politique scolaire. Philippe Joutard, auteur de ce chapitre, explique que l'école républicaine est souvent un dressage, ce qui est en contradiction avec son objectif affiché qui est de former des citoyens libres. Selon lui, « le patriotisme est la première valeur que, très consciemment, l'école laïque veut développer ». Les instituteurs dans les années 1880 sont les auxiliaires de l'armée et développent le sentiment national au travers de l'enseignement de l'histoire. « L'exaltation des vertus militaires se concilie avec le pacifisme du début du siècle grâce à la notion de guerre juste : si l'on doit refuser le bellicisme, il faut défendre la patrie attaquée. La perte de l'Alsace-Lorraine justifie la haine des Français pour les Allemands »¹⁴⁰. Cette analyse sans concessions pourrait très bien figurer dans les Histoires de France critiques déjà évoquées ; Joutard a d'ailleurs collaboré à celle dirigée par A. Burguière et J. Revel.

Il semble ainsi que le discours non-national permettent une approche à la fois différente et plus analytique. On est en droit de se demander si ces Histoires de France non-nationales ne sont pas en quelque sorte à l'origine des Histoires de France critiques. Le fait d'aborder l'histoire de la France par un autre biais que l'État et la nation a en effet pu contribuer à ouvrir des perspectives nouvelles qui, mises au service d'une vision du concept national, ont produit un discours critique et historiographique.

Le cadre régional n'est pourtant pas véritablement présent dans ces ouvrages. Le pays reste le cadre de l'analyse, et la région celui des exemples

¹³⁸ Jean METTAS, "Entre deux guerres", dans Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France III. Les temps nouveaux 1852 à nos jours*, op. cit., p. 247.

¹³⁹ Georges DUPEUX, "La III^e République", dans Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France III*, op. cit., pp. 121 et 280.

¹⁴⁰ Philippe JOUTARD, "L'ouverture des connaissances et les mutations culturelles", dans Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France III*, op. cit., p. 174.

proposés. La problématique des rapports pays-région, notamment pour l'Alsace-Lorraine, n'est pas véritablement abordée.

La mémoire historique sur l'Alsace-Lorraine qui émane de ces Histoires de France non-nationales est relativement difficile à cerner ; elle est en tout cas véritablement détachée de la mémoire collective mythifiée qui existe sur cette entité. Le discours non-national propose donc une approche de la relation pays - région hors du concept d'unité nationale.

Les trois types de discours définis proposent donc des visions de l'Alsace-Lorraine assez différentes. Inclue ou parfois considérée comme une véritable possession de la nation dans le discours classique, avec des nuances entre les aspects républicains, nationaux ou modérés, la mémoire historique relative à l'Alsace-Lorraine qui se dégage de cette première catégorie discursive reste bien souvent proche de la mémoire collective mythifiée qui existe autour de cette région. Le détachement vis à vis de cette mémoire collective est par contre la grande originalité du discours critique. Remise en question de certaines images jauniees donc, mais également ouverture de ce discours vers un cadre régional regardé pour lui-même. Les Histoires de France classées dans le discours non-national ne peuvent être analysées dans ce cadre de recherche qu'avec maintes précautions. Il semble cependant que les centres d'intérêt nouveaux qui s'y trouvent, même si la dimension régionale n'apparaît pas vraiment, aient contribué à proposer un regard rénové et davantage analytique.

Cette étude du discours tenu par chaque Histoire de France, associée à celle de l'analyse discursive par événement, permet désormais de proposer quelques conclusions d'ensemble sur la façon dont l'Alsace-Lorraine est traitée au sein des Histoires de France retenues, et de préciser la mémoire historique qui s'en dégage.

3. L'Alsace-Lorraine dans le discours des Histoires de France :

essai de synthèse

Cette analyse du discours tenu par les Histoires de France sur les passages qui concernent l'Alsace-Lorraine ne porte finalement que sur une matière quantitative relativement faible. Ces références ne constituent-elles pas un prisme déformant pour une étude des Histoires de France et de leur évolution depuis 80 ans ? On ne peut en effet complètement fonder une analyse du discours sur quelques passages. De plus, un corpus de treize Histoires de France n'est pas nécessairement suffisant pour analyser la place et l'évolution de la mémoire historique relative à l'Alsace-Lorraine. Aussi, pour compléter cette approche, les introductions, avant-propos, avertissements ou problématiques ont été pris en compte, et les structures des Histoires de France ont été observées. Par ailleurs, la nature même du thème oriente l'analyse. Rechercher dans des Histoires de France les références à une région, qui, de plus, n'existe plus véritablement, ne peut que mettre en évidence la faible prise en compte de cette entité, et plus généralement, du cadre régional lui-même.

Ces quelques limites ne doivent cependant pas occulter les éclairages que l'approche proposée permet d'apporter. L'analyse des passages relatifs à l'Alsace-Lorraine permet en effet d'aborder des problématiques qui sont loin de demeurer spécifiques à cette entité, et autorise à proposer certains élargissements et quelques généralités sur l'écriture des Histoires de France.

Première d'entre-elles, celle du rapport à l'unité et à la continuité nationales dans la façon dont sont écrites les Histoires de France. Quelle(s) considération(s) et quelle importance sont accordées à l'unité nationale, quelles réactions lors de ses échecs, lors de ses moments forts ? Comment l'unité est-elle mise en valeur ? Deuxième problématique possible, qui découle de la précédente, la conception de la relation nation - région ou pays - région ; quelle place l'entité régionale trouve-t-elle dans le cadre de l'histoire globale du pays concerné ? Dernière problématique qui apparaît enfin, la façon dont la construction de la nation est appréhendée. À un moment où celle-ci est en train d'être finalisée par un régime politique décidé à laisser une empreinte indélébile, l'Alsace-Lorraine peut apparaître comme le révélateur de cette construction. On a vu qu'il n'en est pas ainsi dans les Histoires de France. Certaines explications peuvent-elles être

avancées ? Pourquoi la mémoire collective nationale mise en évidence lors de la première partie n'est-elle pas explicitement prise en compte comme objet d'histoire ? À ces différentes problématiques, les réponses ne peuvent certes pas être définitives, mais plusieurs éléments méritent d'être soulignés.

- Les idées d'unité et de continuité

Dans le cadre spécifique des références à l'Alsace-Lorraine étudiées, les idées d'unité et de continuité nationales sont présentes au travers du caractère accidentel et temporaire qui est attribué à l'annexion. Le drame de 1871 est non seulement compensé par la joie de 1918, mais il est présenté comme le retour à une situation normale, à une justice universelle. La lente marche vers la constitution de l'hexagone ne peut être brisée par cette perte éphémère. Certains auteurs signalent d'ailleurs qu'en 1918, après le retour de ces provinces, la France n'a plus de revendications territoriales. L'unité est réalisée ; plus précisément l'unité est retrouvée. Dès lors, les aspirations propres aux habitants de l'Alsace-Lorraine sont généralement réduites à celles qui correspondent à la vision française. Pour l'annexion de 1871 à 1918 notamment, les événements relevés présentent les difficultés de l'Allemagne face aux différentes protestations et les moments de tensions qui laissent envisager un conflit prochain, ou pour le moins potentiel. Outre les cas des Histoires de France récentes déjà signalés, le discours généralement tenu fait de l'annexion une injustice ou un événement dramatique - dans le cadre de l'unité française -, et de la réintégration une renaissance unanimement désiré par les populations concernées. Il s'agit ainsi d'un discours dont le schéma directeur est celui de l'unité nationale.

Cette idée d'unité est fortement présente dans les Histoires de France étudiées, et même unanime dans celles classées à l'intérieur du discours national classique. Ce constat va dans le sens de la remarque de Gérard Noiriel à propos de la conception holiste de la France que l'on retrouve dans de nombreuses histoires nationales : « dans les "Histoires de France", depuis Michelet jusqu'aux publications les plus récentes, il faudrait relever toutes les métaphores qui décrivent la France comme "une personne". On les trouve aussi bien chez les "historiens historisants" de la Sorbonne que chez ceux des *Annales* »¹⁴¹. La paternité de cette métaphore doit être attribuée à Michelet - « j'avais posé le premier la France comme personne. (...) J'avais

¹⁴¹ Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX-XXe siècles*, Paris, Seuil, 1988, p. 59.

marqué fortement le travail général de la nation qui se crée, se fait elle-même »¹⁴² - ; mais depuis 1918, nombreux ont été les historiens à se l'approprier. Au sein des sources, cette métaphore est présente de façon explicite chez Lavissee¹⁴³ ; François Furet parle de « l'être-ensemble national » dont l'État assure la continuité¹⁴⁴, Marcel Gauchet (dans *Les lieux de mémoire*) évoque l'État ou la Nation, « qui sont des personnes virtuelles » et « la personne perpétuelle de la Nation »¹⁴⁵. Enfin, Jacques Revel définit la France comme « d'abord un nom, un être collectif, une personne »¹⁴⁶.

Ces quelques exemples semblent effectivement démontrer une certaine habitude quant à l'utilisation de cette métaphore¹⁴⁷. Et cela n'est apparemment pas près de s'interrompre. La publication très récente de Jacques Marseille¹⁴⁸, qui est certes un ouvrage de vulgarisation, utilise avec excès cette comparaison pays - personne.

Mais l'important se situe plutôt sur le plan des conséquences de cette pratique. Gérard Noiriel y décèle une confusion entre les notions d'individuel et de collectif. Le caractère abstrait du concept personnifié peut provoquer un éloignement du réel. Il souligne surtout - c'est le sujet de son ouvrage - que cela peut avoir un impact sur l'intégration des immigrés qui

¹⁴² Jules MICHELET, *Histoire de France*, I, Paris, J. Hetzel et Cie éd., 1869, p. 7.

¹⁴³ Paul VIDAL-DE-LA BLACHE, "Tableau géographique de la France", Ernest LAVISSE, *Histoire de France. Des origines à la Révolution*, I, Paris, Hachette, 1903, p. 7.

¹⁴⁴ François FURET, "Avertissement", *Histoire de France Hachette. La Révolution 1770-1880*, Paris, Hachette, 1988, p. 9.

¹⁴⁵ Marcel GAUCHET, "Les Lettres sur l'Histoire de France d'Augustin Thierry", Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation I*, op. cit., pp. 285 et 288.

¹⁴⁶ Jacques REVEL et Daniel NORDMAN, "La formation de l'espace français", André BURGUIERE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. L'espace français*, op. cit., p. 31.

¹⁴⁷ Ces quelques remarques ne font en aucun cas le tour du sujet. Gérard Noiriel prend différents exemples pour démontrer ce point de vue, *Le creuset national*, op. cit., pp. 59 à 66. Celui-ci est par ailleurs abordé par Suzanne Citron, *Le mythe national*, op. cit., p. 173, qui démontre que Braudel et Chaunu partagent également cette conception. Yves Lequin, "Une rupture épistémologique", *Magazine littéraire*, op. cit., p. 26, explique que « quelque part demeure bien, longtemps après le romantisme d'un Michelet et l'idéalisme républicain et national de l'école positiviste, l'idée d'une totalité organique de la France, où seule varie la hiérarchie des déterminismes : Braudel lui-même, après tout... ». On pourrait rajouter le point de vue de Julien BENDA, *Esquisse d'une Histoire des Français dans leur volonté d'être une nation*, Paris, Gallimard, 1932, p. 41, qui lui adhère complètement à cette conception : « cette assimilation de la France à un être métaphysique, dont la volonté se développe à travers les siècles, paraît non seulement chez un grand lyrique comme Michelet, non seulement chez des savants de tempérament oratoire comme un Mignet, un Lavissee, un Sorel, mais on la trouve, dès qu'ils veulent exprimer quelque développement de la France, tant elle devient alors inévitable, chez des maîtres (Flach...) ». Il reste cependant pour le moins étonnant que tant dans *Les lieux de mémoire* que dans l'*Histoire de la France* de Burguière et Revel une telle métaphore puisse être relevée. Loin de nous l'idée d'assimiler l'ensemble de ces deux ouvrages à cette conception. Pourtant, on peut se demander si cela n'aurait pas été le lieu et le moment d'une critique en règle de cette approche holiste du genre Histoire de France, où tout au moins que l'utilisation sans aucun doute distanciée du terme de « personne » dans ces deux ouvrages soit clairement expliquée.

¹⁴⁸ Jacques MARSEILLE, *Nouvelle histoire de la France*, Paris, Perrin, 1999.

exige la déconstruction de la Nation en tant qu'entité collective au profit d'une approche partant des individus¹⁴⁹.

Une telle conception n'a-t-elle pas une influence sur la prise en compte, au sein des Histoires de France, des régions, Alsace-Lorraine compris, de leur importance et de leur rôle ? Si la France est une personne, son entité organique est en effet finie, définitive : l'unité, qui est aussi organique par le biais de la métaphore, est une donnée de base, intangible. Les passages sur l'Alsace-Lorraine semblent en partie mettre en évidence cette approche. L'image qui représente une mère - la France - à qui l'on arrache deux de ses enfants - l'Alsace et la Lorraine - rentrent parfaitement dans ce schéma. La cohérence qui se dégage d'une telle présentation aide à comprendre qu'une perte de territoire est un événement considérable, une faille dans l'histoire de la France, une perte de substance organique. Les discours relevés sur l'annexion de l'Alsace-Lorraine sont donc à considérer comme une simple adaptation à une région d'un concept plus général qui fait de la France un être dont l'unité est vitale ; l'amputation étant naturellement considérée comme une atteinte à l'intégrité physique du pays personnifié. La nation est alors véritablement « une représentation que les individus se font de l'être collectif que tous ensemble ils constituent, c'est-à-dire, en définitive, un mythe »¹⁵⁰.

Un point de comparaison intéressant pourrait être le discours tenu sur l'arrivée de Nice et de la Savoie dans l'unité nationale en mars 1860. François Caron ne situe cet agrandissement que dans le cadre d'un accord entre Cavour et Napoléon III¹⁵¹ ; François Furet pour sa part constate que si « Napoléon III a perdu le cœur des catholiques français, il a gagné une province et une ville »¹⁵². Les différents ouvrages n'abordent cet événement que superficiellement, comme si l'arrivée d'un nouveau territoire était une chose évidente. Il est vrai qu'un plébiscite avait alors clarifié la volonté populaire. La dimension dramatique est tout naturellement absente, contrairement à la perte de l'Alsace-Lorraine. Le contexte complètement différent, ainsi que la non remise en question de l'unité du pays, contribuent bien sûr à expliquer un tel décalage.

Cette personnification génératrice d'unité de la France se trouve de plus amplifiée par l'idée de continuité qui lui est souvent associée. Lucien

¹⁴⁹ Gérard NOIRIEL, *Le creuset français*, op. cit., p. 61.

¹⁵⁰ Georges BURDEAU, article "Nation", *Encyclopédia Universalis*, p. 934.

¹⁵¹ François CARON, "La France des patriotes", dans Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France*, op. cit., pp. 150 et 153.

¹⁵² François FURET, "La Révolution", *Histoire de France Hachette*, op. cit., p. 449.

Febvre a non sans humour cloué au pilori cette approche de l'histoire de notre pays : « Histoire de France : de la Gaule romaine, définie par César au seuil des *Commentaires*, jusqu'à la France de 1933 saisie dans ses frontières, elle descendait le fil du temps sans jamais se perdre ni s'égarer. Elle n'échouait pas sur des écueils cachés, ne sombrait jamais dans les rapides ; parvenue au terme de son voyage, elle concluait : "Voyez ; partie de la Gaule, j'arrive sans encombre à la France d'aujourd'hui : merveilleuse continuité d'une histoire nationale !" C'était vrai ; mais partant de 1933, l'historien avait commencé par remonter le courant, reconnaître tous les affluents, éliminer les bras qui s'égarèrent (je veux dire, ne conduisaient pas en droiture à César). Et ce majestueux déroulement qui l'enchantait, comme il introduisait dans une histoire vivante, faite de catastrophes, de tragédies, d'amputations et d'annexions sans lendemain, je ne sais quelle rigidité factice et, à tout prendre, cadavérique »¹⁵³. Émise en critique de *l'Histoire sincère* de Seignobos, cette remarque est d'une profonde lucidité quant à la façon dont ont été écrites les histoires de France jusqu'en 1933, mais également après. Celles-ci ont en effet longtemps accordé et accordent encore parfois à notre pays une place exceptionnelle et salutaire que, comme le signale Philippe Joutard, la conscience historique nationale des Français tourne autour de l'ancienneté du pays et du destin providentiel¹⁵⁴. La nation personnifiée, intemporelle, permet ainsi d'inventer l'indispensable continuité. A. Burguière et J. Revel insistent sur ce point dans leur introduction : « le premier rôle de l'Histoire de France restera de produire une continuité. (...) Ainsi s'est construit un discours d'évidence qui est devenu inséparable de l'affirmation nationale. Dès avant la Troisième République, mais surtout avec elle, l'école l'a pris en charge. Elle a su en exploiter toutes les vertus pédagogiques au service d'une éducation civique »¹⁵⁵. L'Histoire de la nation très chrétienne est devenue peu à peu une autre histoire sainte¹⁵⁶ et sa continuité un véritable modèle.

Cette approche, encore très présente dans les Histoires de France classées au sein du discours national classique, a produit des histoires nationales qui sont de véritables histoires de la nation, cette entité personnifiée et intemporelle. Il semble cependant qu'une histoire de la

¹⁵³ Lucien FEBVRE, "De 1892 à 1933, examen de conscience d'une histoire et d'un historien", *Combats pour l'histoire*, op. cit., p. 9.

¹⁵⁴ Philippe JOUTARD, "Une passion française : l'histoire", dans André BURGUIÈRE et Jacques REVEL, *Histoire de la France. Les formes de la culture*, op. cit., p. 513.

¹⁵⁵ André BURGUIÈRE et Jacques REVEL, "Préface à l'Histoire de la France", op. cit., pp. 11, 12 et 13.

¹⁵⁶ Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, p. 15.

France ne peut pas se limiter à une histoire de la nation française. Dans ce sens, le national pourrait être assimilé à un moment de notre historiographie des Histoires de France, tout comme le social quelques décennies plus tard avec les *Annales*. Le retour au national devenant alors, pour les cas les plus récents, un retour critique et historiographique. Cette volonté de différencier les termes d'histoire nationale et d'Histoire de France apparaît, au-delà du problème de vocabulaire, en partie confirmée dans les faits par la différence entre les ouvrages présentés et la façon dont désormais les Histoires de France abordent les régions qui la composent.

- La relation région-nation

Vu l'importance des concepts d'unité et de continuité dans l'écriture des Histoires de France, la relation entre les entités régionale et nationale peut sembler a priori difficile à cerner. À la lumière du traitement de l'Alsace-Lorraine, on constate qu'un lien possessif se dégage, lien qui ne fait que minimiser l'identité et la réalité de la région. La région est un prétexte, une entité au service de la nation. L'évolution dans ce domaine est cependant perceptible puisque les dernières Histoires de France accordent une place aux régions. Cette initiative va sans aucun doute dans un sens positif ; on peut cependant relever quelques limites. En effet, le contingentement de l'objet de recherche à une mémoire frontière ou à une minorité périphérique entraîne - au moins dans les cas évoqués - que le cadre national passe au second plan. Dès lors, c'est quasiment une petite histoire régionale qui est incluse dans une Histoire de France ; la perspective nationale, autrement dit la prise en compte de tels événements régionaux en relation et en importance avec l'histoire de France, n'est pas davantage présente. De plus, cette prise en compte de la région pour la région ne produit ni une critique en règle de la vision traditionnelle, ni une véritable prise en compte de la mémoire collective nationale mythifiée existante autour de l'Alsace-Lorraine.

Cette évolution est pourtant significative d'une nouvelle vision de l'histoire de France, moins nationale, et plus attachée aux communautés constituantes de la France qu'à une communauté nationale idéalisée. Elle permet enfin « de tourner le dos - au grand dam des héritiers du jacobinisme qu'avait conforté Ernest Lavisse sur le plan universitaire - à l'imagerie mythique et nationaliste d'une France bimillénaire dont l'Histoire

n'aurait été qu'un long processus linéaire de révélation progressive d'une nation présente dès l'origine »¹⁵⁷.

De par l'intérêt récent porté au sein des Histoires de France aux mémoires diverses qui y cohabitent, on peut avancer qu'il s'agit probablement de la fin d'une mémoire nationale unique, d'une histoire-mémoire singulière. Les mémoires plurielles qui constituent la communauté nationale existent désormais, sont reconnues, et enrichissent un patrimoine qui, par trop se vouloir unique et unitaire en devenait uniforme et monopolistique, décalé de la réalité. Cette prise en compte des régions et de leur évolution propre, depuis une quinzaine d'années, est également le résultat de la métamorphose des mémoires collectives en objet d'histoire. Mona Ozouf remarque que « nous assistons à une résurgence de ce que la construction de l'identité nationale avait voulu exclure : ces différences régionales que notre pays a eu tant de mal à penser. (...) La France est le pays où l'épithète de fédéraliste a envoyé des hommes à l'échafaud »¹⁵⁸.

Faut-il rappeler que cette évolution est devenue possible parce que l'histoire ne se donne plus pour fonction de produire une unité mais d'interroger une réalité. Qu'en est-il alors de l'idée de construction ou d'invention de la France à l'intérieur des Histoires de France et notamment des plus récentes ?

- Construire la nation ?

La dernière problématique retenue est la façon dont la construction de la nation est appréhendée au travers des Histoires de France. On a vu en première partie que c'est à partir de 1870-1871 que la conception française de la nation s'affirme puis se fixe, notamment en opposition à celle de l'Allemagne, et ce en partie pour permettre à la France de revendiquer légitimement l'Alsace-Lorraine. Sans focaliser sur ce point, force est de constater qu'aucune Histoire de France n'aborde explicitement ce sujet qui possède pourtant une certaine importance dans l'histoire de la France et du rapport des habitants à eux-même dans ce cadre de vie. Seul Jean-Marie Mayeur fait référence à Fustel de Coulanges et Ernest Renan et à la conception volontariste de la nation qui s'établit alors.

¹⁵⁷ Michel DENIS, "L'approche régionale", dans *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, op. cit., p. 196.

¹⁵⁸ Mona OZOUF, "Le passé recomposé", *Magazine littéraire*, op. cit., p. 24.

Aborder cette idée implique nécessairement une prise en compte de la mémoire collective nationale érigée autour de l'Alsace-Lorraine et du symbole dont va alors être porteuse cette région. Si ces faits sont signalés par J.M. Mayeur, ils ne sont pas analysés. Plus globalement, une question importante mérite d'être posée : pourquoi la mémoire historique véhiculée par les Histoires de France n'accorde-t-elle pas une place à l'utilisation qui a été faite de 1870 à 1918, en France, du thème Alsace-Lorraine ?

Il est probable que ces différentes Histoires de France ne peuvent pas souligner ou même simplement évoquer la construction de la nation affective républicaine en partie sur le support que constituait alors l'Alsace-Lorraine, car la nation républicaine est assimilée à la Nation dans sa totalité - exit donc les sensibilités qui ne se retrouvent pas dans la République¹⁵⁹ - et surtout son existence est une donnée de départ, un fait intangible, une entité organique. Dès lors comment reconnaître que la Troisième République a construit ce qui est censé exister depuis Bouvines ? Le thème d'Alsace-Lorraine, jamais abordé en tant que tel, se limite alors à une simple annexion et à une volonté de Revanche présentée comme éphémère et vite reprise par la droite nationaliste, au moment de l'affaire Boulanger.

La conception même de la nation qui est véhiculée dans la majorité des Histoires de France fait que ce moment essentiel dans la construction affective de la République, présentée comme la nation tout entière, ne peut pas être évoqué sous peine de dédire l'Histoire de France telle qu'elle est écrite et construite.

Si l'État-nation républicain est l'aboutissement de l'histoire de la France, il peut sembler incongru d'expliquer la façon dont il s'est auto-produit à partir de 1871. Il peut d'ailleurs être tout aussi délicat d'avancer qu'une partie des réactions "nationales" qui émergent à partir de 1885 s'expliquent par le réveil des composantes non-républicaines de la nation, qui tentent alors de se démarquer non seulement politiquement mais également sur le plan mémoriel du nouveau régime.

Par ailleurs, le rôle de l'État dans le processus de construction de la nation affective est évident. Il peut donc sembler étonnant que les actions de ce dit-État pour ériger l'Alsace-Lorraine en mémoire officielle ne soient pas soulignées. Il est vrai que la Première Guerre mondiale, aboutissement presque normal de l'érection d'une mémoire nationale historique et collective fondée en partie sur le thème Alsace-Lorraine, est difficilement

¹⁵⁹ Les Histoires de France classées dans le discours national critique proposent généralement une ouverture sur ces autres sensibilités.

revendicable en tant que preuve de l'entreprise de conditionnement et d'installation en profondeur de la nation affective républicaine pour qui chacun devait être prêt à donner sa vie. Le culte républicain, supplétif de l'Église, possède avec 1914-1918 ses saints, héros et martyrs laïcs, et les monuments aux morts, indispensable lieu de culte et de souvenir, qui accueillent les cérémonie laïques d'un culte et d'une croisade républicaine. La nation a bel et bien remplacé l'Église. Mais la nation tout entière, une et indivisible. Peu importe le support conjoncturel alors utilisé.

Il apparaît donc difficile, dans la conception classique des Histoires de France, d'insister sur cette étape supplémentaire, sur ce processus que la Troisième République a conduit à son terme et à son acmé. Pourquoi avoir oeuvrer pour construire une personne - un pays - qui existe déjà et depuis si longtemps ? Pourtant, en France, la nation n'est « pas une réalité toute faite, mais un processus, le modèle de quelque chose qui devait être à la fois construit et considéré, pour des raisons politiques, comme une entité déjà existante »¹⁶⁰. Car si les Français font autant de bruit autour de la nation, c'est qu'il s'agit d'un problème réel, ou plutôt parce que cela est devenu un problème quand on a érigé la nation en idéal et quand on s'est aperçu que cet idéal ne pouvait être atteint¹⁶¹

Il s'agit bien d'un des paradoxes de la plupart des Histoires de France : la non reconnaissance d'une politique de construction de la nation et la place que le thème Alsace-Lorraine y a joué. L'aspect critique et historiographique des ouvrages de P. Nora et A. Burguière - J. Revel permet d'aborder d'une façon générale cette question ; le processus semble donc engagé pour que l'utilisation de l'Alsace-Lorraine soit peu à peu soulignée.

¹⁶⁰ Eugen WEBER, *La fin des terroirs*, op. cit., p. 700.

¹⁶¹ *Ibid*, pp. 169-170.

- Conclusion de la deuxième partie

Cette partie avait pour objectif d'étudier la mémoire relative à l'Alsace-Lorraine transmise dans les Histoires de France de 1918 à nos jours. Le relevé des faits en rapport avec l'Alsace-Lorraine a mis en évidence que la portée nationale importante d'un événement semblait correspondre à une présence importante au sein des sources. On a ainsi dégagé un principe d'unité dans le sens où plus l'événement a tendance à démontrer une unité nationale, plus il est fréquent.

L'analyse discursive de ces mêmes références a en partie confirmé ce principe d'unité, notamment au travers d'événements tels que l'annexion de 1871 et la réintégration de 1918. La proposition de classement des sources suivant des catégories discursives pré-définies - discours national classique (républicain, national ou modéré), discours national critique et discours non-national - a permis de déceler une évolution dans le discours sur l'Alsace-Lorraine ; l'intérêt aux événements plutôt régionaux semble se développer, particulièrement à l'intérieur des Histoires de France les plus récentes et qui se retrouvent dans le discours national critique.

En replaçant ces résultats dans le cadre de la problématique et la recherche des traces relatives à la mémoire collective nationale mythifiée dont la création et la diffusion de 1870 à 1918 ont été abordées, on constate que si quelques traces factuelles abordent implicitement cette mémoire collective - par exemple au travers du thème de la Revanche et de l'action de l'école primaire -, celle-ci n'est jamais expliquée. Même dans les ouvrages les plus récents, elle n'est pas considérée comme un objet de recherche, et son importance n'est jamais placée en perspective avec la mise sur pied, au même moment, de la nation affective et culturelle républicaine¹. Pourtant, et cela confirme par ailleurs l'existence même de cette mémoire collective nationale, la mémoire historique relevée pour certains événements et particulièrement la réintégration de 1918 propose une version puisée dans cette mémoire collective nationale qui, bien que n'étant plus alimentée à partir du retour de l'Alsace-Lorraine à la France, a continué de se diffuser et à imprégner plusieurs générations. Ainsi, alors que cette mémoire

¹ De nombreux articles des *Lieux de mémoire* ont cette volonté d'analyse de la mémoire collective. Ce n'est cependant le cas de celui écrit par Jean-Marie Mayeur sur l'Alsace.

collective n'est pas prise en compte en tant qu'objet historique, elle reste présente car encore mélangée ou assimilée à de l'histoire.

L'explication proposée quant à l'absence de prise en compte de cette mémoire collective - l'impossibilité de démontrer le processus de construction de la nation par la République, en partie sur le support conjoncturel Alsace-Lorraine, sous peine de dédire la vision classique de l'Histoire de France, pays personnifié et intemporel - mérite d'être approfondie pour les cas où - la réintégration est incontestablement le meilleur exemple -, cette mémoire collective est présentée comme mémoire historique. Il s'agit de restes de l'histoire-mémoire longtemps diffusée par l'intermédiaire des Histoires de France, restes dont certaines histoires contemporaines ou certains historiens contemporains ne sont pas encore complètement dégagés.

Car en effet, si la mémoire historique est la mémoire des historiens, ceux-ci ne peuvent pas être exclus de ce qu'ils écrivent. Leur génération d'origine, tout comme leur provenance géographique - Gaxotte (Meusien), Braudel (Meusien), Bainville (fils de Lorrain), Mayeur (Lorrain puis Alsacien) - ont nécessairement une influence sur leur vision de l'histoire de France. Les historiens nés avant la Seconde guerre mondiale sont sans doute davantage imprégnés de cette histoire-mémoire et d'une certaine vision de l'histoire de France. N'est-ce pas pour cette raison que c'est seulement dans les Histoires de France les plus récentes - et encore pas toutes - qu'une véritable critique historiographique apparaisse et que la présentation de la réintégration de 1918 est présentée d'une façon enfin détachée de la mémoire collective nationale. Ces derniers ouvrages qui proposent « une suite d'interrogatoires habilement conduits, révélant que la France n'a pas toujours dit la vérité sur son comportement passé » ont incontestablement un côté plus démystificateur que célébratoire². C'est enfin le cas pour certains événements en rapport avec l'Alsace-Lorraine.

Ce passage d'une Histoire totémique à une Histoire critique - « on ne célèbre plus la nation, mais on étudie ses célébrations »³ - s'explique sans doute en partie par le fait que nous passons d'un modèle de nation à un autre. « Le modèle classique, providentialiste, universaliste et messianique, s'est progressivement délité, des lendemains de la guerre de 1914 à la fin de

² Stefan COLLINI, "Un antidote à la manie de la célébration", *Le Monde des livres*, 5 février 1993, pp. 28-29.

³ Pierre NORA, "Entre Mémoire et Histoire", Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La République, op. cit.*, p. XXV.

la guerre d'Algérie »⁴. Une vision plus saine mais aussi plus déstabilisante de notre passé en est un des résultats tangible.

Dans le cas précis de la composante Alsace-Lorraine de la mémoire collective nationale érigée de 1870 à 1918, la solution consisterait peut être à la considérer comme un lieu de mémoire de la République. « Le lieu n'est jamais simplement donné, mais toujours construit et même incessamment reconstruit. Ce qui fait un "bon" lieu est précisément sa plasticité, sa capacité à changer en perdurant »⁵. Il apparaît que la mémoire collective que nous cherchons à décrypter correspond plutôt bien à cette définition ; ce serait assurément un moyen de prendre en considération cette part de la mémoire collective nationale républicaine, mais également une façon de ne pas se limiter à une reconnaissance régionale détachée du cadre national.

⁴ Pierre NORA, "Comment écrire l'histoire de France ?", Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. Les France I*, *op. cit.*, p. 29.

⁵ François HARTOG, "Comment écrire l'histoire de France ?", *Magazine littéraire*, *op. cit.*, p. 30.

Troisième partie

L'Alsace-Lorraine

dans les manuels scolaires

1918 - 199...

- Introduction de la troisième partie

« Un grand personnage historique ? L'école primaire »

Lucien FEBVRE

Les manuels scolaires du primaire constituent le deuxième vecteur de transmission du passé retenu. Ils sont des lieux de mémoire fonctionnels et nationaux, de par leur utilisation pratique et le fait que l'immense majorité de la population y est, à un moment donné, confrontée.

Les ouvrages scolaires, particulièrement ceux d'histoire qui représentent l'essentiel du corpus, se situent en aval de la mémoire historique issue des Histoires de France. Il est en effet avéré que le livre d'histoire pris dans un sens général influe « sur les manuels et les programmes scolaires, le mode de transmission sociale par excellence »¹. Ainsi, la mémoire scolaire que véhicule les manuels est en partie le produit de la mémoire historique des Histoires de France. Toutes deux sont par ailleurs des composantes de la mémoire collective.

Ce lien naturel entre les Histoires de France et les ouvrages scolaires doit cependant être nuancé. Les résultats les plus novateurs de la recherche historique ne se retrouvent pas forcément dans les manuels quelques années plus tard. Par exemple, « l'École des Annales, et tout ce qui fait la valeur de l'école historique française, a fructifié comme en dehors de l'enseignement de l'histoire tel qu'il se fait dans les écoles et les lycées, qui, lui, restait fidèle à des principes définis à la toute fin du XIXe »². L'exemple de la mémoire de l'Alsace-Lorraine permettra d'envisager la nature de cette relation, tout au moins sur le plan du contenu.

L'école en général, et le primaire en particulier, sont en eux-mêmes d'importants vecteurs de mémoire ; en effet, plus on s'éloigne de l'événement, plus l'enseignement est le vecteur du souvenir³. Aussi, pour une étude de plus de 80 ans, et pour un événement dont la genèse se situe entre

¹ Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy*, op. cit., p. 235.

² Jacques PORTES, "Autour de la révolution de l'enseignement de l'Histoire", dans *Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981)*, Colloque, Paris, 13-14 novembre 1981, numéro spécial de *la Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1984, p. 183.

³ François ROTH, *La guerre de 1870*, op. cit., p. 698.

1870 et 1918, le vecteur scolaire apparaît comme prédisposé à la transmission mémorielle. Il l'est également en rapport à la fonction politique centrale et la mission d'incarner l'idéal de la République que la Troisième République a attribuées à l'école primaire durant ses premières décennies⁴. L'école républicaine s'est efforcée de doter les Français d'une mémoire nationale qui serait le ciment de leur unité. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, elle semble y avoir réussi⁵. Cette échéance de 1914-1918 est ainsi celle de la réussite du projet mémoriel républicain dont l'aspect unificateur n'est pas le moins important. Dès le 7 août 1914, le ministre de l'Instruction Publique, Albert Sarraut, se réjouissait de ce que « dans tout le pays, à la même heure, les fils de France vénéreront le génie de leur nation et salueront l'héroïsme de ceux qui versent leur sang pour la liberté, la justice, le droit humain »⁶. L'esprit de sacrifice dont a fait preuve la population française durant ce conflit est généralement interprété comme le succès de l'histoire patriotique⁷. Non seulement la République semble définitivement installée en 1918, mais toute la nation française est désormais unie et réunie : « lorsque l'unité nationale fut définitivement établie, aux lendemains de la Première Guerre mondiale, lorsque dans chaque commune furent érigés des monuments aux morts comme autant de calvaires laïques, l'école poursuivit dans la même voie »⁸.

Mais justement, était-il possible de poursuivre dans la même voie ? Le retour de l'Alsace-Lorraine à la France est un événement considérable pour tout un peuple, il est en tout cas présenté de la sorte ; il enlève cependant à l'école primaire un support pédagogique de tout premier ordre. Christian Amalvi remarque par exemple le manque de finalité de l'iconographie scolaire après 1918. « Avant 1914, les galeries des manuels s'achevaient sur la ligne bleue horizon de la Revanche ; tout le passé de la France convergeait vers cette fin ultime et sacrée »⁹. Sans adhérer pleinement à cette vision, - le thème Alsace-Lorraine est plus présent dans les manuels d'avant 1914 que celui de la Revanche -, on peut cependant légitimement se demander si 1918 ne constitue pas une date charnière dans l'institution primaire en France. Le

⁴ Laurence CORNU - Jean-Claude POMPOUGNAC - Joël ROMAM, *Le barbare et l'écolier, La fin des utopies scolaires*, Paris, Calman-Lévy, 1990, pp. 24-25 et cf. chapitre 3.

⁵ Maurice CRUBELLIER, *La mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle*, Paris, H. Veyrier-Kronos, 1991, p. 34.

⁶ Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants 1914-1918, op. cit.*, p. 24.

⁷ Maurice CRUBELLIER, "De l'Histoire sainte à l'Histoire de France", *Les manuels scolaires*, Actes du colloque de Troyes 1986, *op. cit.*, p. 98.

⁸ Claude BILLARD - Pierre GUIBERT, *Histoire mythologique des Français*, Paris, Galilée, 1976, p. 15.

⁹ Christian AMALVI, *Les héros de l'Histoire de France, op. cit.*, p. 269.

thème Alsace-Lorraine lui-même va-t-il continuer de bénéficier de son aura dans ce lieu-clé de sa diffusion ? Où faut-il attendre les années qui suivent la Seconde Guerre mondiale pour que l'école française évolue véritablement ? La recherche de la mémoire relative à l'Alsace-Lorraine véhiculée par les manuels scolaires de 1918 à nos jours devrait fournir des éléments pour répondre à ces interrogations. Pour ce faire, le champ d'investigation se limitera essentiellement aux manuels d'histoire et d'instruction civique de l'enseignement primaire, auxquels seront joints quelques livres de morale et de lecture.

Une analyse du contenu et du discours d'un corpus scolaire ne permet cependant qu'une approche partielle de l'enseignement et du vécu des élèves. Entre le manuel scolaire et le message reçu par les jeunes écoliers il y a nécessairement un espace qu'il faudra appréhender. La mémoire véhiculée par les ouvrages scolaires n'est ainsi pas forcément celle qui se retrouve dans la mémoire collective scolaire.

Une approche générale des ouvrages scolaires permettra de présenter le manuel en tant que vecteur de mémoire original, et de découvrir le passif du thème Alsace-Lorraine dans ce domaine. Une étude de la présence de l'Alsace-Lorraine au travers de faits historiques précis ouvrira sur plusieurs propositions de périodisation de l'évolution de ces références de 1919 à nos jours. Le discours spécifique à propos des passages sur l'Alsace-Lorraine sera enfin appréhendé, au travers d'une étude générale et d'autres plus particulières, notamment sur les illustrations. Ces différentes analyses devraient permettre de préciser l'évolution et la place actuelle de la mémoire scolaire de l'Alsace-Lorraine dans les manuels du primaire.

Chapitre 8 : les manuels scolaires, vecteurs de mémoire

Partie intégrante de l'histoire de l'enseignement mais également de l'histoire culturelle, les manuels scolaires sont un objet d'étude récent. Depuis une vingtaine d'années environ, une attention particulière leur est portée, des colloques leurs sont consacrés, une démarche bibliographique est engagée ; le manuel occupe désormais un statut patrimonial.

Malgré une production énorme - plus d'un milliard d'exemplaires depuis deux siècles, et environ 60 millions par an de nos jours - « les fonds de manuels sont rares, lacunaires, dispersés, souvent en mauvais état de conservation », et les catalogues quasiment inexistant¹. Au coeur du travail actuel sur les ouvrages scolaires se trouve l'équipe d'Alain Choppin à l'Institut National de la Recherche Pédagogique, et tout particulièrement le programme *Emmanuelle* dont l'objectif est de recenser de manière exhaustive la production des manuels scolaires français, de préciser l'état des collections existantes et de signaler les nombreuses recherches en rapport avec ce projet².

L'approche des ouvrages scolaires proposée ici est essentiellement fondée sur ces travaux. Le cas des manuels d'histoire est abordé de façon spécifique afin de mettre en évidence la place originale qu'ils occupent en tant que vecteur de mémoire.

¹ Alain CHOPPIN, "Les manuels scolaires", dans Thérèse CHARMASSON (sous la direction de), dans *Histoire de l'enseignement XIXe-XXe siècle. Guide du chercheur*, Paris, INRP et Publications de la Sorbonne, 1986, p. 192.

² Une bibliographie complète du programme *Emmanuelle* est disponible sur le site internet de l'INRP (inrp.fr). A l'heure actuelle, les études et recensements spécifiques par discipline concernent les manuels scolaires de langue.

1. Les manuels scolaires : présentation générale³

« Le manuel se présente comme un condensé de la société qui le produit : il est donc historiquement et géographiquement déterminé »⁴. Il est en effet révélateur de son époque et de son lieu de production, et ce à différents niveaux. En premier lieu, de par son contenu éducatif, qui dépend lui-même des instructions officielles et des disciplines enseignées. Le manuel est ensuite un outil pédagogique, qui peut donc différer selon la pratique pédagogique retenue. Il est également un vecteur idéologique et culturel, un produit de groupes sociaux qui cherchent à perpétuer leur identité ; c'est par ce biais qu'il est le plus étudié. Il est enfin un produit éditorial⁵. D'autre part, le statut du manuel peut être différent selon l'organisation du cadre géographique, unique au niveau national, pluriel dans un système fédéral⁶.

Ces multiples facettes font de l'ouvrage scolaire un objet riche et évolutif⁷. Pour une étude de près d'un siècle (1919-1998) portant sur ces ouvrages, il est donc indispensable de proposer une chronologie, où les ruptures essentielles seront mises en valeur, particulièrement celles qui dépendent des instructions officielles et de la pratique pédagogique.

- Évolution chronologique et principales ruptures

Obligatoire dans l'enseignement primaire depuis les grandes réformes des années 1880, et choisi par les enseignants, le manuel scolaire a rapidement été perçu en France comme le symbole de l'institution scolaire

³ Les principaux travaux sur ce sujet sont les suivants : *Enseigner l'histoire, des manuels à la mémoire*, Actes du colloque de Paris (1981) présentés par Henri MONIOT, Berne, P. Lang, 1984 ; *Les Manuels scolaires*, Actes du colloque organisé par le musée aubois de l'histoire de l'éducation de Troyes (1986), Troyes, CDDP et *Cahiers aubois d'histoire de l'éducation*, n° 10, 1988 ; Alain CHOPPIN, *Les manuels scolaires : histoire et actualité*, Paris, Hachette, 1992 ; Alain CHOPPIN (sous la direction de), *Manuels scolaires, États et sociétés XIX-XXe siècles*, n° spécial de la revue *Histoire de l'Éducation*, n° 58, mai 1993.

⁴ Alain CHOPPIN, *Les manuels scolaires : histoire et actualité*, op. cit., p. 18.

⁵ Philippe CHAMPY et Christiane ETEVE (sous la direction de), *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan, 1998 (1ère éd. 1992), pp. 666-670. Ils proposent une approche très synthétique des manuels scolaires.

⁶ Jean-Claude ALLAIN, "Manuels d'histoire et réconciliation franco-allemande", dans Claude CARPENTIER (coordonné par), *Identité nationale et enseignement de l'histoire. Contextes européens et africains*, Paris - Montréal, L'Harmattan, 1999, p. 14.

⁷ Les trois principaux niveaux d'analyse du manuel sont les connaissances, leur expression, leur organisation ; le manuel comme effet, signe, véhicule ou instrument de valeurs, d'opinions, d'idéologies ; et le discours sur l'histoire, présentation du passé (événementielle, thématique), la conception de l'histoire. Sans reprendre spécifiquement cette classification, ces trois approches différentes des manuels seront utilisées.

au point de constituer un patrimoine commun, résolument national⁸. Mais les manuels ne sont en principe que la traduction matérielle des instructions officielles ; même s'ils « en sont un reflet assez net »⁹, ce sont elles qui définissent le cadre de base, l'utilisation, et le contenu du manuel.

. Les instructions officielles de 1918 à nos jours

Les instructions officielles de 1887 ont longtemps représenté « une véritable charte de l'enseignement primaire »¹⁰. Quelque peu remaniées en 1923, avec notamment le passage de programmes concentriques à des programmes progressifs, leur principale caractéristique est la continuité, qui perdure d'ailleurs avec les réformes de 1938 et 1945. Même au début des années 1950, l'objectif reste toujours, selon Antoine Prost, celui de l'école du peuple, c'est-à-dire armer les enfants d'origine modeste pour leur vie entière, en leur apprenant tout ce qu'il n'est pas permis d'ignorer¹¹. Le contenu y est, de fait, consistant, et le patriotisme important, même si après 1918 une atténuation de l'urgence et de la certitude de la mission patriotique de l'école est notable¹². Cette permanence des instructions officielles de 1887 aux années 1950 permet une stabilité et une durée de vie importantes des manuels scolaires.

Des critiques existent cependant à l'égard de l'enseignement¹³. Dès 1940 Marc Bloch s'élève contre le « bachotage » et le manque de sens critique. Il propose notamment que l'intelligence soit favorisée sur la connaissance, avec une échelle de note sur cinq, une attention plus grande portée aux goûts de l'enfant, davantage d'éducation physique¹⁴.

⁸ Alain CHOPPIN, « Les manuels scolaires », dans Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (sous la direction de), *Histoire de l'édition française, tome IV. Le livre concurrentiel (1900-1950)*, Paris, Promodis, 1986, p. 281.

⁹ Pierre GIOLITTO, « Introduction générale », dans *Les manuels scolaires, op. cit.*, *Les Cahiers aubois d'histoire de l'éducation*, n° spécial 10-a, 1988, p. 5. Henri MONIOT, *Didactique de l'histoire*, Paris, Nathan, 1993, affirme par contre que « le manuel n'a rien d'officiel ». « Des programmes, ils ne sont une délégation que de fait, non de droit. Ils les développent et les transmettent à leur façon, en élaborations respectueuses, mais personnelles », pp. 18-19.

¹⁰ Antoine PROST, « Quand l'école de Jules Ferry est-elle morte ? », dans *Education, société et politiques. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1997 (1ère éd. 1992), p. 74.

¹¹ Antoine PROST, « Quand l'école de Jules Ferry est-elle morte ? », *op. cit.*, p. 75.

¹² Antoine PROST, *L'enseignement en France, op. cit.*, p. 337.

¹³ Les années 1940-1944 ne sont pas abordées dans cette étude. On peut signaler le livre de Rémy HANDOURTZEL, *Vichy et l'école*, Paris, Noésis, 1997 ; et l'article de Michèle COINTET-LABROUSSE, « Le gouvernement de Vichy et les réformes de l'enseignement de l'Histoire (1940-1944) », *Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981)*, Colloque, Paris, 13-14 novembre 1981, numéro spécial de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1984, pp. 41-48.

¹⁴ Marc BLOCH, « Sur la réforme de l'enseignement », dans Marc BLOCH, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 254 - 268.

Il faut pourtant attendre les années 1960 pour qu'ait lieu une refonte complète de l'enseignement français. Cet activisme réformateur, en gestation depuis la Libération, s'explique notamment par la contradiction flagrante qui existait entre l'ambition émancipatrice de l'école républicaine et le dualisme social qui séparait le primaire du secondaire¹⁵. La rupture des années 1960 ne peut cependant pas être limitée à la mise en place des CES en 1963, complété par le collège unique en 1977. L'instruction généralisée du peuple est le produit de l'évolution démographique, du changement des moeurs et de la croissance de l'économie. La démocratisation fait passer l'enseignement dans une nouvelle échelle, ce qui génère naturellement de nouveaux problèmes¹⁶

Dès 1959, l'apparition de la scolarité obligatoire jusque 16 ans modifie l'objectif du primaire : désormais, il s'agit simplement de conduire les enfants en sixième. Cette mesure, qui se trouve à la base de la massification du secondaire, contient une menace de transformation pédagogique. Les changements arrivent dès 1964 avec l'expérimentation du tiers-temps pédagogique. Sa mise en place en 1969, d'où découlent les activités d'éveil, trouve notamment son inspiration dans les travaux de Piaget sur les différentes étapes de développement de l'enfant. Cette réforme de l'éveil est pour le primaire la plus importante depuis près de 100 ans. La coupure est nette à la fois dans les instructions officielles, l'approche pédagogique, les manuels, et l'importance accordée à ce niveau scolaire. La mise en place des cycles d'enseignement à la maternelle et au primaire à partir de 1990 constitue certes une évolution, mais dont la portée n'est pas comparable avec les réformes de 1960-1970, notamment en ce qui concerne l'histoire

Les instructions officielles en histoire ne dérogent que très peu à cette évolution générale. Leur contenu dépend profondément du contexte de l'époque. Le programme de 1882 voulait par exemple « cultiver le patriotisme et faire accepter la centralisation républicaine; en 1938, on voulait, pour les jeunes de treize à quatorze ans, désormais astreints à l'obligation scolaire, mettre l'accent sur l'histoire du travail et des travailleurs »¹⁷. L'aspect patriotique demeure pourtant longtemps essentiel. En 1945, il est clairement rappelé que cette matière est aussi « une leçon de

¹⁵ Philippe RAYNAUD - Paul THIBAUD, *La fin de l'école républicaine*, Paris, Calmann-Lévy, 1990, p.77.

¹⁶ Antoine PROST, *L'enseignement en France*, op. cit., p. 492.

¹⁷ Maurice CRUBELLIER, "Manuels d'histoire", dans André BURGUIERE (sous la direction), *Dictionnaires des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, pp. 434-435.

morale, de civisme et de patriotisme »¹⁸. Jacques Boulenc souligne que ces instructions de 1945 ne sont qu'un simple rappel de celles de 1882 et 1923 ; l'histoire reste bien au coeur de l'enseignement élémentaire¹⁹. Il remarque surtout que, bien au-delà de l'ensemble histoire, civisme, morale et patriotisme qui a continué après 1945, l'important est l'équivalence « Grand = Noble = Glorieux = Beau. Or ces "richesses" sont "nôtres" il faut donc les défendre. C'est la justification du patriotisme ». De plus, « sur le plan de l'esthétisme et de l'éthique : le patriotisme : c'est le "beau" ; le patriotisme : c'est le "bien" »²⁰. Conclusion logique de ce système : l'enseignement de l'histoire ne peut qu'être patriotique puisqu'ainsi il est efficace, concret, exact, beau, bien, naturel²¹. La rupture des années 1960-1970, avec l'immersion de l'histoire dans les activités d'éveil, est d'autant plus violente : c'est la fin brutale de ces anciennes orientations²², l'effondrement d'un enseignement quasi-séculaire. Selon Maurice Crubellier, le bouleversement est alors général : « toutes les composantes de l'enseignement de l'histoire mutent à la fois et solidairement : l'histoire des historiens, l'institution pédagogique, le milieu culturel, livrant les pouvoirs médiateurs au plus grand désarroi »²³.

L'histoire en tant que discipline autonome d'enseignement disparaît donc des textes officiels du primaire en 1969 ; elle appartient désormais aux "activités d'éveil à dominante intellectuelle". Les obligations de programme à réaliser et les leçons magistrales sont remplacées par des enquêtes et des recherches documentaires interdisciplinaires sur des thèmes et à partir du milieu de vie²⁴. Les instructions officielles de l'histoire dans "l'éveil" vont cependant tardées à être publiées, soit disant pour libérer l'enthousiasme créateur des maîtres²⁵. Celles des cours préparatoires et élémentaires seront

¹⁸ A. LETERRIER, *Enseignement du premier degré : Programmes, instructions, répartitions mensuelles et hebdomadaires*, Paris, Hachette, 1956, pp. 195 à 198.

¹⁹ Jacques BOULENC, *Enseignement de l'histoire et analyse idéologique : les valeurs fondamentales de l'enseignement de l'histoire à l'école élémentaire à travers les instructions officielles de Jules Ferry à nos jours*, thèse de 3ème cycle en psychologie, Université Louis Pasteur, Strasbourg, 1974, p. 3.

²⁰ *Ibid*, pp. 4-5.

²¹ *Ibid*, p. 28.

²² Henri MONIOT commente la communication de Jacques BOULENC, "Instructions officielles, permanence et évolution de l'idéologie officielle en France de 1882 à 1969", non publiée dans les actes, dans *Enseigner l'histoire, des manuels à la mémoire*, Actes du Colloque de Paris (1981) présentés par Henri MONIOT, Berne, P. Lang, 1984, pp. 12-13.

²³ Maurice CRUBELLIER, *La mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle*, Paris, Henri Veyrier / Kronos, 1991, p. 297.

²⁴ Philippe JOUTARD, "L'enseignement de l'histoire", dans François BÉDARIDA (sous la direction de), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995, p. 47.

²⁵ Jean-Noël LUC, "Une réforme difficile : Un siècle d'histoire à l'école élémentaire 1887-1985", *Historiens et Géographes*, n° 306, sept-oct 1985, p. 166.

diffusées en 1977-1978, et celles du cours moyen en 1979-1980 ; ces dernières représentent une tentative d'associer la pédagogie de l'éveil et un enseignement classique de l'histoire par période²⁶. Mais ce retard, associé à des critiques importantes et à un rejet de nombreux enseignants, explique qu'un certain recul des théories de l'éveil soit perceptible, et ce depuis 1975.

Au début des années 1980, l'enseignement de l'histoire au primaire est ouvertement accusé d'avoir abandonné le cadre national et la chronologique²⁷. Un intense débat s'ouvre sur ce sujet avec des colloques, des études, des émissions télévisées, et même une intervention du président de la République en 1980. Le changement de majorité présidentielle ne calme pas le débat. Un rapport est commandé à René Girault. Publié en 1983, il propose un compromis équilibré : « la pédagogie de l'éveil a contribué de manière importante à une rénovation de l'enseignement de l'histoire et surtout de la géographie. Il serait stupide de ne pas utiliser les bénéfices de cette rénovation (...) ; il serait tout aussi maladroit de penser que seule cette pédagogie répond aux nécessités de l'enseignement dans les écoles. En tout état de cause, il faut en finir avec le flottement qui reste l'impression dominante à ce niveau »²⁸. Il estime notamment que l'apprentissage de notre mémoire collective, les grandes pages de l'histoire nationale, la continuité de l'histoire nationale et ses significations doivent être préconisés au primaire²⁹. Le colloque national de Montpellier réuni en janvier 1984 annonce le rétablissement de l'histoire au primaire. Les instructions du ministre Savary, publiées en 1984 sont un compromis qui s'inspire directement du rapport Girault. Celles de Chevènement en 1985 peuvent apparaître comme un retour à l'enseignement traditionnel type Jules Ferry³⁰, bien que la participation créatrice de l'élève soit revendiquée. Le rôle de la mémoire est cependant, de nouveau, exalté ; les grandes périodes de l'histoire nationale sont maintenues au cours moyen et introduites au cours élémentaire.

Pour les partisans de l'éveil, ce texte est rétrograde ; les instructions de 1985 empruntent largement à la tradition avec « une inclination pour les

²⁶ *Ibid.*, p. 178.

²⁷ Jean-Pierre HARBULOT, "L'enseignement de l'histoire en France depuis 1945", dans Rolf WITTENBROCK, Gérard MICHAUX, Paul DOSTERT (édité par), *Enseignement scolaire et formation d'identités collectives dans l'espace SAR-LOR-LUX*, Saarbrücken, 1994, p. 143, note que dans la volonté de marginaliser la discipline « ce qui surprend, c'est de voir un géographe lorrain, René Haby, se faire le chantre de cette évolution ». Une remarque particulièrement bienvenue dans le cadre de ce travail.

²⁸ René GIRAULT, *L'histoire et la géographie en question*, Rapport au ministre de l'Éducation nationale, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, Service d'information, 1983, p. 32.

²⁹ René GIRAULT, *ibid.*, pp. 79-80.

³⁰ Jean-Pierre HARBULOT, "L'enseignement de l'histoire en France depuis 1945", *op. cit.*, p. 153. Henri MONIOT, *Didactique de l'histoire*, Paris, Nathan, 1993, estime que les nouveaux textes de Savary « confirment le recentrage sur la ligne séculaire » et ceux de Chevènement « réinstallent résolument les apparences anciennes », p. 15.

personnages, les événements et la fonction patriotique de l'enseignement de l'histoire. En filigrane transparaît même la vieille mythologie républicaine »³¹. Jean-Noël Luc y décèle quelques points communs avec les instructions de 1923 et 1945, et s'interroge : « la fonction civique et politique - au sens noble - de l'histoire exige-t-elle sa mise à l'écart de l'évolution pédagogique ? »³².

Ainsi, d'une volonté de s'adapter au monde moderne (de 1969 à 1978), à un équilibre rompu au profit du traditionnel (en 1985), en passant par la recherche d'un compromis (de 1980 à 1984)³³, l'enseignement de l'histoire au primaire a connu une période extrêmement mouvementée dont il n'est assurément sorti ni indemne ni renforcé. La réforme des cycles d'enseignement en 1990, avec l'introduction de plus de souplesse dans les horaires de l'histoire semble confirmer la fragilité de cette discipline. Les nouveaux horaires de 1995 n'accordent au troisième cycle du primaire qu'un total de quatre heures hebdomadaire à l'histoire-géographie, éducation civique et sciences et technologie (contre une heure hebdomadaire pour l'histoire-géographie entre 1985 et 1995). Le programme d'histoire confirme la place de la dimension nationale. Il porte sur « l'étude des grandes périodes de l'histoire de France situées dans l'évolution européenne et mondiale » ; il est précisé qu'il faut s'appuyer « le plus souvent possible sur des personnages, des grandes dates, des lieux symboliques constitutifs d'une culture et d'une conscience nationale ». Pour la période contemporaine, il est notamment proposé l'armistice de la Grande Guerre et le 11 novembre 1918³⁴.

A la place particulière de l'histoire, il convient d'ajouter celle de l'éducation civique. Mis en place en 1882, cet enseignement se confond longtemps avec le patriotisme et produit une identification tranquille de la France à l'universel démocratique. Mona Ozouf estime d'ailleurs que « l'instruction civique est la gymnastique de l'unité et de l'identité »³⁵. Cette conception de la discipline, définie par Jules Ferry, n'est pas fondamentalement remise en cause, exception faite de Vichy, avant les années 1970³⁶. Elle intègre d'ailleurs le premier cycle du secondaire en

³¹ Jean-Noël LUC, "Une réforme difficile", *op. cit.*, p. 191.

³² Jean-Noël LUC, *ibid*, p. 194.

³³ *Ibid*, p. 197.

³⁴ Ministère de l'Éducation Nationale, Direction des Écoles, *Programmes de l'école primaire*, Paris, CNDP - Savoir Lire, 1995, pp. 12, 67 et 69.

³⁵ Mona OZOUF, " Histoire et éducation civique ", *Le Débat*, n° 34, mars 1985, p. 150.

³⁶ Christian NIQUE et Claude LELIEVRE, *La République n'éduquera plus*, *op. cit.*, p. 212.

1945, puis le second cycle en 1948, avec pour objectif d'affermir l'unité de la nation. Elle devient alors une discipline à part entière. Après mai 68, l'horaire d'instruction civique double même au collège.

Pourtant, dès 1962, seuls 64 % des enseignants veulent encore traiter l'amour de la patrie³⁷. Les nouvelles orientations pédagogiques des années 1960 vont s'attaquer à cet enseignement patriotique certes critiquable, mais cohérent. En 1975, avec la réforme Haby, l'instruction civique au primaire est dissoute dans les activités d'éveil, et elle disparaît du secondaire. Exit donc les objectifs patriotiques et la notion d'unification nationale qui soutenait la formation civique de type ferryste, et bienvenue aux finalités utilitaires, individualiste et hédonistes³⁸. À partir de 1981, le débat sur l'histoire aidant, « on assiste à un certain retour du citoyen à l'école »³⁹ ; en 1985 les instructions de J.-P. Chevènement reviennent sur celles d'Haby. Les deux grands thèmes des programmes de 1995, pour le troisième cycle du primaire, sont « de l'école à la société : vers une citoyenneté responsable » et « la vie civique dans la société »⁴⁰.

À l'instar de l'histoire, ce sont les années 1960 qui ont été fatales à la conception traditionnelle de l'instruction civique, avant un net regain depuis une quinzaine d'années. On peut s'attendre à retrouver ces changements dans l'approche pédagogique de ces disciplines.

L'évolution pédagogique

Pour Ernest Lavis, au début du XXe siècle, il est clair que « l'action pédagogique passe avant tout par la parole »⁴¹. L'activité discursive du maître domine, c'est lui qui dispense les connaissances. Cette approche pédagogique s'est longtemps perpétuée en France, puisque de 1945 à 1960 « en général, en histoire comme dans les autres disciplines, c'est l'usage du verbe qui domine. Le plus souvent, fort peu de place est laissée à l'initiative et à l'activité personnelle de l'élève. Le cas de figure le plus courant est donc : le professeur parle, l'élève l'écoute ou, mieux, il gratte. Les cahiers d'élèves en témoignent, qui s'épaississent au fil des heures de cours »⁴². En

³⁷ Mona OZOUF, " Histoire et éducation civique ", *Le Débat*, n° 34, mars 1985, p. 153.

³⁸ Jean LEDUC - Violette MARCOS-ALVAREZ - Jacqueline LE PELLE, *Construire l'histoire*, Toulouse, Bertrand-Lacoste - CRDP Midi-Pyrénées, 1994, p. 31.

³⁹ Christian NIQUE et Claude LELIEVRE, *La République n'éduquera plus*, *op. cit.*, p. 215.

⁴⁰ Ministère de l'Éducation Nationale, Direction des Écoles, *Programmes de l'école primaire*, Paris, CNDP - Savoir Lire, 1995, p. 71.

⁴¹ Annie BRUTER, "Enseignement de la représentation et représentation de l'enseignement : Lavis et la pédagogie de l'histoire", *Histoire de l'éducation*, n° 65, janvier 1995, p. 31.

⁴² Jean-Pierre HARBULOT, "L'enseignement de l'histoire en France depuis 1945", *op. cit.*, p. 137.

1986, Ouriel Rescheff note peu de changements : « en France, la structure de base de la relation maître-élève impliquée dans la méthode d'enseignement est une structure d'inégalité renforcée : l'enfant ne sait pas, l'adulte sait. Entre ces deux rives, la leçon jette un pont dont le maître-d'oeuvre est toujours l'enseignant, dont l'activité enseignante affirme son magistère dans d'autres pays où s'invertit simplement l'ordre des choses, l'élève n'aborde plus la leçon dans l'ignorance »⁴³.

Dans ce cadre, l'éveil marque une volonté réelle de renouveau pédagogique : de l'importance est accordée à la motivation de l'élève, on passe des connaissances aux aptitudes, des savoirs aux savoir-faire⁴⁴. En histoire, le milieu local est privilégié, avec des enquêtes thématiques fondées sur l'exploitation des potentialités proche de l'école (personnes âgées, monuments, vieilles maisons...). « L'acte d'enseignement lui-même évolue, au travers d'initiatives foisonnantes et souvent heureuses où l'activité des élèves est beaucoup plus sollicitée qu'auparavant »⁴⁵. Le rapport Girault affirme vouloir tirer le meilleur parti de la rénovation pédagogique, tout en retrouvant « un équilibre entre les méthodes qui s'appuient sur le sens de l'initiative et d'autres qui réclament un effort »⁴⁶. Dans le cas de l'histoire, le regain "traditionnel" de 1985 aidant, les idées issues de l'éveil sont peu appliquées.

De nos jours, il semble que l'on ne soit toujours pas sorti d'une opposition en bien des points stériles entre les partisans de la pédagogie et ceux qui s'attachent davantage aux contenus. La coupure des années 1960 et ses conséquences, qu'il faut cependant nuancer si l'on évoque la relation maître-élève, sont ainsi le principal moment à retenir dans l'évolution pédagogique. Ce bouleversement se retrouve-t-il dans les ouvrages scolaires ?

. Les manuels scolaires

L'aspect le plus marquant - qui semble logique compte tenu de la faible évolution des instructions officielles et des pratiques pédagogiques - est la grande stabilité des manuels de la fin de la Première Guerre mondiale aux années 1960. Il y a certes quelques évolutions, particulièrement dans l'aspect extérieur. Les ouvrages s'individualisent, ils sont de moins en moins

⁴³ Ouriel RESHEFF, "Fondements pour une critique didactique des manuels scolaires", *Les manuels scolaires*, Actes du colloque de Troyes 1986, n° 10-b, op. cit., p. 36.

⁴⁴ Jean-Noël LUC, "Une réforme difficile", op. cit., p. 161.

⁴⁵ Jean-Pierre HARBULOT, "L'enseignement de l'histoire en France depuis 1945", op. cit., p. 144.

⁴⁶ René GIRAULT, *L'histoire et la géographie en question*, op. cit., p. 104.

stéréotypés dans leur forme. Les illustrations se multiplient : elles sont par exemple trois fois plus nombreuses dans les manuels d'histoire du primaire en 1945 qu'en 1880⁴⁷. « La révolution des manuels »⁴⁸ souvent évoquée pour les années 1930 concerne essentiellement la présentation esthétique de ces ouvrages, avec une place accrue pour les illustrateurs. Leurs illustrations seront progressivement remplacés après 1945 par la photographie couleur.

L'évolution des contenus est notable dans les manuels d'histoire, dont un certain nombre sont révisés, après 1918, dans un sens pacifiste et humanitaire suite aux supposés excès patriotiques. Les inventeurs et les scientifiques français sont désormais à l'honneur à la place des héros militaires. Christian Amalvi estime cependant que « ces additions ne transforment pas fondamentalement la tonalité patriotique de l'ensemble »⁴⁹. Le cas des manuels de lecture est sensiblement différent. La guerre de 1939-1945 semble alors être une coupure importante. « Alors que les premiers [avant 1939] se voulaient volontiers des instruments idéologiques et pratiquaient, outre le chauvinisme outrancier de certains textes, une autarcie culturelle, ceux d'après-guerre ont mis l'accent sur la finalité pédagogique des textes choisis et ouvert largement leurs pages aux écrivains étrangers et même à des non-écrivains »⁵⁰.

Ainsi, pour une période allant de 1900 à 1950, Alain Choppin relève une consommation immodérée et peu critique des manuels, à laquelle il faut ajouter une inflation du contenu⁵¹. La fin de l'immobilisme pédagogique, les différentes réformes de l'enseignement, et la concurrence de nouveaux supports produisent autour de 1960-1970 une remise en question du rôle traditionnel du manuel⁵². Avec l'éveil, sa fonction est souvent réduite à celle d'un recueil de documents. L'histoire politique est en net recul ; elle est remplacée par une histoire économique, sociale, au dimension du monde,

⁴⁷ Alain CHOPPIN, "Les manuels scolaires", dans Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (sous la direction de), *Histoire de l'édition française, tome IV. Le livre concurrencé (1900-1950)*, Paris, Promodis, 1986, pp. 302-304.

⁴⁸ En référence à l'article de Jeannine RAYLAMBERT, "1930 ou la révolution des manuels", *L'Éducation*, n° 444, 29 janvier 1981, pp. 9-11.

⁴⁹ Christian AMALVI, "L'Histoire à l'école et au lycée : les manuels d'Hachette (1918-1940)", dans Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (sous la direction de), *Histoire de l'édition française, tome IV, op. cit.*, pp. 300-301.

⁵⁰ Pierre VERRET, "Les manuels de lecture : leur forme, leur contenu, leur utilisation", *Les manuels scolaires*, Actes du colloque de Troyes 1986, n° 10-b, op. cit., p. 12.

⁵¹ Alain CHOPPIN, "Les manuels scolaires", dans Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (sous la direction de), *Histoire de l'édition française, tome IV, op. cit.*, p. 292.

⁵² Christian LAVILLE, "Pour en finir avec la version de l'équipe gagnante", dans *Enseigner l'histoire, des manuels à la mémoire*, Actes du Colloque de Paris (1981) présentés par Henri MONIOT, Berne, P. Lang, 1984, remarque que très souvent « la structure du manuel dicte une attitude mentale : celle du consommateur de connaissances ; et un modèle de pensée, celui de la croyance : en la vérité "révélée" et exclusive », p. 80.

avec une vision globale d'une humanité saisie dans sa diversité⁵³ L'approche chronologique disparaît au profit de la thématique historique. Mais les manuels de l'éveil ont été long à venir, et de nombreux enseignants ont continué d'utiliser les ouvrages traditionnels, ou d'autres dans lesquels les instructions de 1980 ne sont pas prises en compte. De ce fait, il existe autour de 1980 une forte disparité dans les manuels d'histoire utilisés au primaire.

À partir de 1982, le souci didactique est nettement plus présent dans les manuels, des questions débats apparaissent : le développement de l'esprit critique devient un objectif. D'autre part, la qualité matérielle des manuels devient remarquable. Le débat sur la conception et l'utilisation des ouvrages scolaires est cependant toujours ouvert. Le rapport de l'Inspection Générale de 1999, qui concerne certes les manuels du primaire et du secondaire, critique fortement les ouvrages scolaires : davantage conçus pour les enseignants que les élèves, une place minoritaire pour l'exposé des connaissances, des illustrations décoratives et gratuites, une invasion du pédagogique, sont les principaux griefs relevés. D'après ce rapport seuls 20% des manuels utilisés sont conformes aux programmes. Il suggère que les manuels deviennent des livres de référence, proche des programmes, avec une séparation claire entre le cours et les exercices-documents⁵⁴.

La principale rupture qui apparaît dans l'évolution de l'institution scolaire primaire est donc celle des années 1960. On peut s'attendre à la retrouver dans l'analyse des manuels, d'autant que l'histoire a été particulièrement affectée par ces aléas. Il reste cependant à préciser de quel type de mémoire sont porteurs les manuels. Cette mémoire scolaire évolue-t-elle tout au long du siècle ?

2. Le manuel comme vecteur de mémoire

À l'instar des Histoires de France, les manuels scolaires d'histoire et d'instruction civique sont un des vecteurs savant de transmission de la mémoire collective nationale. Les points communs ne s'arrêtent cependant

⁵³ Paul GERBOD, "À propos des manuels d'histoire", dans Ministère de l'Éducation nationale, *Colloque national sur l'histoire et son enseignement*, 19-20-21 janvier 1984, Montpellier, Paris, CNDP, 1984, pp. 107-108.

⁵⁴ Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, *Rapport de l'inspection générale de l'éducation nationale*, Paris, La documentation Française, 1999. L'analyse des manuels scolaires occupe les pp. 59 à 100. Conclusion sur « la crise du manuel », p. 94, et recommandations, p. 97 à 100.

pas là. Le chapitre 5 a mis en évidence que jusque 1930 environ, les Histoires de France étaient porteurs d'une mémoire nationale officielle, une histoire-mémoire. L'école des *Annales* et ses développements permettent entre autres le détachement de l'histoire et de la mémoire, plus précisément celui de la mémoire historique et de la mémoire collective, mais également une approche progressivement plus critique et moins nationale des Histoires de France. Les manuels scolaires, particulièrement ceux de la Troisième République, se situent également longtemps en plein dans la mémoire nationale officielle. Depuis quelle période en sont-ils vraiment détachés ?

La mémoire historique structurante des Histoires de France, cette mémoire-cadre, porteuse de certaines représentations à venir, partie de la mémoire collective, a une influence certaine sur le contenu des manuels scolaires. Elle a cependant un impact et une portée beaucoup moins importantes que celle diffusée par les ouvrages scolaires ; ces derniers, particulièrement ceux du primaire, touchent en effet l'immense majorité de la population du pays. Cette mémoire scolaire est ainsi une composante essentielle de la mémoire collective à fondement historique et, au même titre que les Histoires de France, elle est fortement représentative de l'époque d'écriture des ouvrages scolaires. Par ailleurs, le manuel véhicule une mémoire dont les fondements sont officiels. Le choix des informations est en grande partie dévolu à l'État, par l'intermédiaire d'instructions officielles. Dans un pays centralisé comme la France, la mémoire des manuels est unique, c'est-à-dire nationale. Mais l'État n'a pas le monopole du contenu des ouvrages scolaires ; les manuels de l'école confessionnelle, par exemple, diffusent une mémoire davantage religieuse, même si ces deux types d'ouvrages se retrouvent remarquablement sur le fond du message. D'autre part, les auteurs et les éditeurs ont un rôle non négligeable dans la conception finale du manuel. L'aspect officiel de cette mémoire est-il toujours aussi marqué actuellement ? L'école est-elle ce lieu stratégique où s'affrontent deux mémoires : celle de l'élite, une mémoire institutionnelle, imposée par l'État et qui, de fait, se retrouve dans les manuels scolaires ; et la mémoire orale ou plurielle ?⁵⁵ Dit autrement, l'opposition posée par Marc Ferro entre une histoire institutionnelle, qui exprime ou légitime une politique, un régime, une histoire vue par en haut, et un deuxième foyer

⁵⁵ Lucille GUILBERT, "Connaissance et modèles de comportements présentés à l'enfant à travers les manuels scolaires", dans Jacques MATHIEU (sous la direction de), *Étude de la construction de la mémoire collective des Québécois au XXe siècle*, Québec, Université Laval, CELAT, 1986, p. 53.

d'histoire qu'il intitule la mémoire des sociétés et qui n'a pas, elle, de fonctionnaires spécialisés à son service⁵⁶, est-elle toujours opératoire ?

Il apparaît a priori normal que la mémoire scolaire, précisément celle des manuels, ait évolué en plus d'un siècle. Il convient cependant de mettre en valeur la nature du changement, en particulier celui provoqué par la disparition de l'histoire-mémoire scolaire.

Entre 1880 et 1920 se déroule le grand tournant de notre enseignement historique. Une histoire savante, nationale et laïque, s'impose, ou est imposée à tous les petits Français. Maurice Crubellier insiste sur cet événement : « rien n'est aussi important qu'un changement de mémoire »⁵⁷. Et l'histoire, discipline à forte charge idéologique, occupe une place toute particulière dans le nouveau paysage mémoriel. L'âge d'or de l'enseignement de cette discipline s'étend alors de 1880 à 1950 environ. La structuration de l'histoire de France fonctionne, est-ce un hasard, d'une façon parallèle avec celle de l'histoire sainte : les Français sont le peuple élu, la Révolution française fait office de révélation, les héros oeuvrent pour le destin national, le tout formant une "sainte" histoire⁵⁸. Jacqueline Freyssinet-Dominjon relève ainsi, dans les manuels de la Troisième République, du privé comme du public, un même système de valeur : amour de la patrie, aspiration à l'unité nationale, goût de l'ordre et respect de l'autorité de l'État, idéaux humanitaires et sens de la mission de la France en dehors de l'hexagone⁵⁹.

Ainsi, jusque dans les années 1950, la mémoire scolaire est essentiellement officielle, l'histoire y est instituée comme mémoire collective unique en refoulant les autres mémoires sociales⁶⁰. De plus, durant toute cette période, l'enseignement primaire est accepté tel qu'il est ; entre l'histoire perçue par la conscience populaire et l'histoire de l'école communale, la perception est identique⁶¹. Il est peu contestable que l'histoire

⁵⁶ Marc FERRO, *Comment on raconte l'Histoire aux enfants à travers le monde entier*, Paris, Payot, 1981, pp. 298-299.

⁵⁷ Maurice CRUBELLIER, "De l'Histoire sainte à l'Histoire de France", dans *Les manuels scolaires*, Actes du colloque de Troyes 1986, *op. cit.*, p. 102.

⁵⁸ Maurice CRUBELLIER, *La mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle*, Paris, Henri Veyrier / Kronos, 1991, p. 295-296.

⁵⁹ Jacqueline FREYSSINET-DOMINJON, "Conformisme ou dissidence : les manuels d'histoire de l'école privée", dans *Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981)*, Colloque, Paris, 13-14 novembre 1981, numéro spécial de *la Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1984, p. 83.

⁶⁰ Suzanne CITRON, *Enseigner l'histoire aujourd'hui. la mémoire perdue et retrouvée*, Paris, éd. ouvrières, 1984, p. 10.

⁶¹ Jean PEYROT, "Les réalités de l'enseignement de l'Histoire des années 1930 aux environs de 1960 : approches et bilan provisoire", dans *Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981)*, Colloque, Paris, 13-14 novembre 1981, numéro spécial de *la Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1984, p. 206.

scolaire en France est alors une mémoire officielle, « un ensemble de souvenirs dûment triés, organisés, destinés à se prolonger dans une action »⁶². Dans ce cadre, le manuel est au centre du dispositif scolaire, puisqu'il représente le témoignage visible de l'entreprise. Cette mémoire collective nationale scolaire, longtemps présentée comme un véritable modèle, explose avec la réforme de l'éveil ; cela provoque la crise de l'histoire en tant que discipline scolaire, et il en découle une véritable crise de la culture scolaire.

Sur le fond, le bouleversement essentiel qui a lieu autour de 1960-1970, est celui de la disparition de l'histoire-mémoire adaptée au cadre scolaire. Nouveau changement de mémoire donc, sans doute aussi violent et radical que le précédent, et qui se fait une trentaine d'années après celui, de même nature, que l'on a relevé pour les Histoires de France. Ce décalage de trente ans entre ces deux vecteurs mémoriels s'explique notamment par le fait que l'influence de la mémoire structurante des Histoires de France se traduit, avec un temps de retard, sur les productions scolaires. Les activités d'éveil ont ainsi été accusées de vouloir adapter la Nouvelle Histoire à l'école ; une critique qu'il faut certes prendre avec précaution mais qui n'est pas dénuée de tout fondement si on en juge par le remplacement de l'approche chronologique par une autre plus thématique, et la disparition d'une conception strictement nationale de l'histoire que l'on retrouve dans les Histoires de France issues des *Annales*, puis dans les manuels de l'éveil⁶³.

Après la Seconde Guerre mondiale, mais surtout à partir des années 1960, c'est donc une autre mémoire scolaire qui s'installe progressivement dans les manuels. Tout d'abord, la mémoire officielle n'a plus le monopole de manuels scolaires. « À la pluralité culturelle renouvelée a répondu un pluralisme de l'enseignement de l'histoire, et d'abord une libération à l'égard des schémas trop rigides d'hier ou d'avant-hier »⁶⁴. La mémoire délibérément nationale dont les manuels étaient porteurs cohabitent désormais avec d'autres messages, dont la portée idéologique peut sembler moindre. Les aspects concernant la société de consommation, l'Europe, ou une nouvelle morale civique fondée sur le respect, la tolérance, l'intégration multi-culturelle se développent de manière parfois fort importante dans les ouvrages d'histoire et d'instruction civique. Par ailleurs, l'influence

⁶² Maurice CRUBELLIER, *La mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle*, op. cit., p. 289.

⁶³ Henri MONIOT, *Didactique de l'histoire*, op. cit., explique que « l'enseignement prend aux historiens des connaissances factuelles de bon aloi, et beaucoup de leurs mises en forme. Il leur prend bien plus encore : des problèmes et des intelligibilités », p. 31.

⁶⁴ Maurice CRUBELLIER, "De l'Histoire sainte à l'Histoire de France", op. cit., p. 102.

déterminante, avant 1940, des images scolaires - elles sont quasiment les seules existantes avec celles de la presse -, se réduit considérablement, dès les années 1950. La multiplication des médias, et particulièrement de ceux qui produisent des images, limite la portée de la mémoire diffusée par l'école.

Cette crise de la culture scolaire débutée il y a plus de trente ans ne semble toujours pas achevée. Surtout, on peut se demander avec Antoine Prost si l'école type Ferry, et la mémoire qui en découlait, ont été remplacées ?⁶⁵ Philippe Joutard ne le pense pas : « il y a un réel affaiblissement du contenu de la mémoire nationale »⁶⁶ ; Maurice Crubellier renchérit, « l'identité nationale se trouve gravement compromise »⁶⁷.

La mémoire scolaire à fondement historique a désormais du mal à trouver sa place à l'école, surtout que cette dernière n'a plus le monopole de la production fondée sur l'histoire. D'ailleurs, la part de la mémoire collective scolaire en général ne va-t-elle pas en s'amointrissant dans l'enveloppe globale de la mémoire collective ? L'influence de la mémoire scolaire n'est-elle pas en train de se réduire face à la multiplication des autres médias et à la polyphonie du discours historique ?

Cependant, le message diffusé par le manuel se situe, quelle que soit l'époque, « au coeur de l'intention éducative »⁶⁸. La nature de ce message a certes évolué avec le temps : de morale et religieuse début XIXe, elle est ensuite devenue patriotique. Depuis une trentaine d'années, le message du manuel est plus difficile à classer, peut-être moins idéologique, certainement moins univoque. Mais, dans tous les cas, « en attendant de *faire agir*, le manuel *fait rêver* ». Au même titre que la voix du professeur, « il est un outil, un vecteur idéologique que le pouvoir a du mal à ne pas utiliser, tellement c'est un vecteur puissant et il est évident que l'on a toujours assisté au cours de l'histoire à une tentative de main-mise du pouvoir, soit sur ce vecteur qu'est le manuel, soit sur cet autre vecteur qu'est la parole du professeur »⁶⁹.

Aussi, pour toutes les époques, il semble justifié de s'attacher aux manuels. Christophe Caritey estime que c'est le contenu des manuels qui est

⁶⁵ Antoine PROST, "Quand l'école de Jules Ferry est-elle morte ?", *op. cit.*, pp. 80-81.

⁶⁶ Philippe JOUTARD, "L'enseignement de l'histoire", dans François BÉDARIDA (sous la direction de), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, éd. de la maison des sciences de l'Homme, 1995, p. 52.

⁶⁷ Maurice CRUBELLIER, *La mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle*, *op. cit.*, p. 282.

⁶⁸ Maurice CRUBELLIER, "De l'Histoire sainte à l'Histoire de France", dans *Les manuels scolaires*, *op. cit.*, n° 10-a, p. 94.

⁶⁹ Pierre GIOLITTO, "Débat" sur l'intervention d'Alain CHOPPIN, "La législation des manuels scolaires de la Révolution à nos jours", dans *Les manuels scolaires*, *op. cit.*, n° 10-a, p.21.

ancré le plus profondément dans la mémoire historique, car c'est la première véritable influence⁷⁰. Rainer Riemenschneider est plus nuancé : « Les manuels peuvent avoir un effet de *renforcement*, mais qui est toujours secondaire à une disposition créée en dehors de l'école et de son enseignement »⁷¹. Le plus important, pour Maurice Crubellier, est le rapport du vécu quotidien avec le contenu de l'enseignement⁷². Bref, l'apport des manuels est réel, mais limité. Il se situe pleinement dans la mémoire collective en tant qu'ensemble des contenus mentaux, conscients ou non, partagés et travaillés par une collectivité.

Le manuel, encore actuellement, reste le porteur d'une mémoire collective nationale à fondement historique avec une forte influence officielle et destinée à des élèves ; ou, pour simplifier, une mémoire collective scolaire dont la diffusion est très générale mais dont la réception reste à discuter. Se limiter à la mémoire du manuel est une façon de s'arrêter à l'intention sans vérifier la réalisation. La durée et l'espace de diffusion en font incontestablement un vecteur national, mais le mode de transmission et la population concernée impliquent nécessairement une reconstruction par chaque individu.

Au sein de cette mémoire collective nationale scolaire, quelle place l'Alsace-Lorraine occupe-t-elle ? En tant que support important de l'histoire-mémoire nationale, les références à cet espace ont-elle évolué suite au choc mémoriel des années 1960-1970 ?

⁷⁰ Christophe CARITEY, "Manuels scolaires et mémoire historique au Québec. Questions de méthode", dans Alain CHOPPIN (sous la direction de), *Manuels scolaires, États et sociétés XIX-XXe siècles*, n° spécial de la revue *Histoire de l'Éducation*, n° 58, mai 1993, pp. 161-162. Christophe Caritey entend par mémoire historique l'ensemble des contenus mentaux communs aux membres d'une collectivité concernant le récit du passé de l'humanité jugé digne d'être conservé. Cette définition et le sens des mots diffèrent de celui que j'ai proposé en introduction et dans le chapitre 5. À mon sens, Caritey évoque ici une partie de la mémoire collective.

⁷¹ Rainer RIEMENSCHNEIDER, "La confrontation internationale des manuels, contribution au problème des rapports entre manuels d'histoire et mémoire collective", *Enseigner l'histoire, des manuels à la mémoire*, Actes du Colloque de Paris (1981) présentés par Henri MONIOT, Berne, P. Lang, 1984, p. 132

⁷² Maurice CRUBELLIER, *La mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle*, op. cit., p. 289.

3. Le thème Alsace-Lorraine dans les manuels

- Histoire d'un passif : épurer les manuels d'histoire ?

La responsabilité du discours tenu dans les ouvrages scolaires dans le déclenchement de la guerre 1914-1918 est un sujet régulièrement soulevé au début des années 1920. Le ton revanchard de certains manuels français, et plus globalement, le caractère profondément nationaliste des ouvrages scolaires des différents belligérants, est ouvertement mis en cause, par exemple par Georges Lapiere et le syndicat des instituteurs français. Des conférences pédagogiques cantonales dénoncent dès 1919 certains manuels ; un ouvrage conforme aux idéaux des syndicalistes est publié en 1924 par Clémendot sur le pseudonyme de Duvillage, et en 1926 une action concertée de 80 000 instituteurs est décidée au congrès du syndicat national des instituteurs (SNI) pour éliminer des écoles primaires 28 manuels dont sept d'histoire et de géographie⁷³.

Cette évolution n'est cependant pas générale, puisqu'en 1929 Jean-Norton Cru constate avec regrets qu'on « semble prêt à laisser faire, à permettre que nos enfants se nourrissent de fables, de ces fables qui nous ont conduits à août 1914 »⁷⁴. Si la critique de Suzanne Citron sur l'enseignement de l'histoire à la fin du XIXe siècle, paraît sévère pour les années 1920 - elle estime que l'histoire repose alors « sur l'idée que la guerre est nécessaire, inévitable, elle la justifie au nom de l'Etat en expansion et cela peut dériver, comme dans le Petit Lavis, en célébration des vertus guerrières et en culte du combat victorieux »⁷⁵ -, il reste que le patriotisme républicain est toujours très présent dans les manuels. Le thème Alsace-Lorraine n'échappe pas à cette orientation générale. Anne-Marie Thiesse, qui commente une photographie d'un manuel de 1919, affirme : « l'Alsacienne en costume devient après la Première Guerre mondiale allégorie de la France. L'Alsace

⁷³ Hubert TISON, "La mémoire de la guerre 14-18 dans les manuels français d'histoire" (1920-1990), dans *Guerre et cultures 1914-1918*, Paris, A. Colin, 1994, p. 298. Le manuel de DUVILLAGE publié en 1924 s'intitule, *Histoire de France expliquée aux enfants*. À la même époque Célestin FREINET demande la suppression de l'enseignement de l'histoire au primaire, Jacques GIRAULT, "Instituteurs syndiqués et enseignement de l'Histoire entre les deux guerres", *Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981)*, Colloque, Paris, 13-14 novembre 1981, numéro spécial de *la Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1984, p. 144.

⁷⁴ Jean-Norton CRU, *Témoins, Témoins et témoignages*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1993, p. 36.

⁷⁵ Suzanne CITRON, *Le mythe national*, op. cit., p. 199.

est décrite comme une région française que tout, depuis son histoire la plus ancienne jusqu'à son climat, oppose à l'Allemagne »⁷⁶.

Cette problématique sur le rôle joué par les ouvrages scolaires n'est pas limitée à la France. Différents pays dont l'Allemagne de *Weimar* s'intéressent également à ce sujet au point que plusieurs tentatives de concertation internationale à propos du contenu des manuels scolaires vont avoir lieu à partir de 1925. Le fond du problème est la question de l'épuration des manuels d'histoire, pour que l'histoire nationale ne rabaisse pas systématiquement les mérites des autres peuples ; le souci est donc d'éliminer de cet enseignement les généralisations tendancieuses et autres allégations calomnieuses qui engendrent hostilité et haine envers les autres peuples. Jules Isaac est particulièrement clair sur ce point : « il n'existe pas, dans le travail comme dans l'enseignement de l'histoire, de miroir plus déformant que le fanatisme national »⁷⁷.

La première tentative de concertation, officielle, se fait dans le cadre de la Société des Nations à la fin des années 1920. Intitulée *résolution Casarès* elle n'aura aucun effet et sera rapidement abandonnée. La deuxième tentative a lieu en 1932 à l'initiative de certaines personnalités - dont Jules Isaac pour la France -, et d'associations d'enseignants de différents pays. Une conférence internationale pour l'enseignement de l'Histoire se tient à La Haye, une revue est même éditée, mais par manque de crédit ces concertations se terminent en 1934. La tentative la plus intéressante, la troisième, trouve à son origine une initiative allemande. Le Dr Reimann, historien allemand éminent, contacte en 1935 Jules Isaac pour essayer de réactiver le processus de concertation sur les manuels scolaires du primaire et du secondaire dans un cadre franco-allemand. En collaboration avec la Société française des Professeurs d'histoire de l'enseignement public, une conférence est organisée pour l'automne 1935 à Paris. Les discussions, passionnantes et même parfois émouvantes aux dires de J. Isaac, sont particulièrement constructives et produisent 39 résolutions⁷⁸, dont certaines avec des réserves.

⁷⁶ Anne-Marie THIESSE, *Ils apprenaient la France, L'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'Homme, 1997, illustration 7, p. 54.

⁷⁷ Jules ISAAC, "Une tentative d'accord franco-allemand au sujet des manuels d'histoire", dans Jules ISAAC, *L'enseignement de l'histoire contemporaine et les manuels scolaires allemands*, publications de la société de l'histoire de la Guerre, Paris, Alfred Costes éd., 1938, p. 4.

⁷⁸ Jules ISAAC, "Une tentative d'accord franco-allemand au sujet des manuels d'histoire", dans Jules ISAAC, *L'enseignement de l'histoire contemporaine et les manuels scolaires allemands*, op. cit., pp. 3-24. L'auteur y raconte avec précisions les aléas de cette initiative.

Un des sujets de discorde les plus graves a porté sur le traitement respectif de l'Alsace-Lorraine. Les rapports préparatoires des deux parties, qui étaient en fait une étude critique des manuels d'histoire de l'autre pays, soulèvent différents problèmes. Pierre Renouvin, chargé de la période 1871-1914, dénonce notamment la faible importance accordée à la question d'Alsace-Lorraine dans les manuels allemands et le fait que les régions annexées sont présentées comme purement allemandes. Les passages sous souveraineté française, sous l'Ancien régime et en 1918, y sont considérées comme un rapt, alors que la création du *Reichsland* est lui assimilé au retour à la mère-patrie. Sur l'idée de Revanche en France, et ce n'est pas le moins intéressant, Renouvin tente de tempérer la réalité de ce sentiment ; il conteste qu'il ait eu un caractère général et permanent, il précise également que les hommes d'État n'ont rien fait pour l'encourager, et que cette idée s'est progressivement affaiblie⁷⁹.

Plusieurs difficultés d'origine allemandes concernant l'application de ces accords - en mai 36, sous la pression des nazis, les historiens allemands demandent même le statu-quo - retardent la publication des résolutions. Finalement, après avis favorable des deux gouvernements, et la disparition de quelques dispositions, la publication adoptée par la Commission d'historiens allemands et français, réunis du 25 novembre au 1er décembre 1935, pour examen des rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux manuels scolaires, se fait en France au courant du mois de mai 1937 et durant l'été dans plusieurs revues à gros tirages⁸⁰. Côté allemand, seul un bulletin régional fera de même.

La résolution V, retranscrite ici intégralement, porte sur le traitement de l'Alsace-Lorraine : « les membres de la Commission sont d'accord pour constater que l'Alsace, terre de langue et de culture germanique au Moyen-Age et au temps de la Réforme, a gardé après 1648 ses particularités de langue et même, en grande partie, de culture ; mais elle a, dès la révolution de 1789, manifesté clairement sa volonté d'appartenir à la communauté nationale française.

Ils sont d'accord pour reconnaître qu'il importerait de modifier la façon dont les manuels traitent de la question de l'Alsace-Lorraine.

⁷⁹ "L'histoire contemporaine dans les manuels scolaires allemands", rapports établis par une commission d'historiens français, Jules ISAAC, *L'enseignement de l'histoire contemporaine et les manuels scolaires allemands*, op. cit., pp. 29-31.

⁸⁰ Notamment *L'École libératrice*, organe hebdomadaire du syndicat national des institutrices et instituteurs publics de France et des colonies, le *Bulletin de la Société des Professeurs d'Histoire et de Géographie* (n° 91 bis), et la *Revue d'histoire de la Guerre mondiale*.

Il serait indispensable :

1. Que l'enseignement historique allemand indique aux élèves, en même temps que le point de vue allemand, le point de vue français ; qu'il renonce à qualifier l'Alsace-Lorraine de *reindeutsche Gebiete* (territoires purement allemands) ; qu'il mentionne la protestation des députés d'Alsace-Lorraine en 1871, confirmée par le long mouvement protestataire.
2. Que les manuels français de leur côté, indiquent les raisons pour lesquelles les Allemands, en 1871, considéraient comme un acte légitime l'annexion de l'Alsace-Lorraine, à l'exception de la Lorraine de langue française, annexée, de leur aveu, pour des raisons stratégiques »⁸¹.

Le contexte international de ces années aide à comprendre que ces recommandations ont été "oubliées" en Allemagne - les autorités nazies voulaient le conflit -, et particulièrement bien diffusées en France car elles servaient la politique française d'apaisement⁸². L'optimisme de Jules Isaac n'en est pas pour autant altéré. Il estime que si « un tel accord était appliqué de part et d'autre, en toute bonne volonté et bonne foi, un grand pas serait fait dans la voie du rapprochement franco-allemand, un grand espoir pourrait naître : le désarmement des haines ». Et malgré le désengagement allemand, il considère cet accord « comme digne d'être appliqué en France, quelles que soient, en définitive, les décisions allemandes. Que dis-je ? On peut parler, chez nous, d'une application avant la lettre. La plupart des formules que la Conférence a adoptées sont passées déjà dans les plus répandus de nos livres scolaires et dans l'enseignement des meilleurs de nos maîtres. Puisqu'il s'agit de mieux servir la vérité historique, qui oserait le regretter ou nous en faire un reproche »⁸³. Cette remarque dont l'optimisme quant aux manuels et à l'enseignement français demande à être vérifié - on sait que Jules Isaac lui-même avait mis en pratique dans le dernier volume de sa collection pour le secondaire « la méthode des deux points de vue »⁸⁴ ; certains manuels du primaire ont-ils profités de telles modifications ? - démontre à quel point la volonté d'évolution était présente chez Isaac. Celle-

⁸¹ *L'École libératrice*, organe hebdomadaire du syndicat national des institutrices et instituteurs publics de France et des colonies, 15 mai 1937, p. 738.

⁸² Rainer RIEMENSCHNEIDER, "La confrontation internationale des manuels, contribution au problème des rapports entre manuels d'histoire et mémoire collective", dans *Enseigner l'histoire, des manuels à la mémoire*, Actes du Colloque de Paris (1981) présentés par Henri MONIOT, Berne, P. Lang, 1984, p. 135.

⁸³ Jules ISAAC, "Une tentative d'accord franco-allemand au sujet des manuels d'histoire", Jules ISAAC, *L'enseignement de l'histoire contemporaine et les manuels scolaires allemands*, op. cit., pp. 16 et 22.

⁸⁴ André ALBA, "Esprit critique et internationalisme", dans *Jules Isaac*, Actes du colloque, catalogue de l'exposition organisés par l'Université de Haute-Bretagne (Rennes II), 28 novembre - 10 décembre 1977, Paris, Hachette, 1979, p. 65.

ci ne peut-elle être rattachée à l'état de fait antérieur et aux discours scolaires sur ce même sujet véhiculés près d'un demi-siècle tant en France qu'en Allemagne ?

Ces recommandations seront quelques peu modifiées et rééditées après-guerre, en 1951, suite à de nouvelles rencontres dues aux initiatives de Georg Eckert⁸⁵. Le nouveau texte est le résultat de discussions qui se sont tenues en mai en Sorbonne et en octobre 1951 à Mayence. Les historiens et professeurs présents - notamment Pierre Renouvin, Gaston Zeller, Jacques Droz et Jean-Baptiste Duroselle côté français - sont alors tombés d'accord sans réserve sur 40 recommandations, « non par un désir d'entente à tout prix, mais par suite d'une commune conception de la vérité historique »⁸⁶. La résolution concernant l'Alsace-Lorraine (résolution VI) est, à quelques mots près, similaire à celle de 1935⁸⁷. Contrairement à ce qui s'était passé avant guerre, ce nouveau texte a été largement diffusé, aussi bien en France qu'en Allemagne.

Les rencontres entre représentants des deux pays se multiplièrent jusque 1967 - treize entre 1950 et 1967⁸⁸. Elles sont ensuite réactivées en 1981 par Rainer Riemenschneider et l'Institut Georg-Eckert. Neuf conférences ont lieu de 1981 à 1989 ; un recueil de recommandations publié en France et en Allemagne en est le résultat tangible. Un nouveau cycle de rencontres s'est enfin déroulé jusqu'en 1997 avec comme thème la

⁸⁵ Georg Eckert (1912-1974) a fondé en 1951 un institut international pour la révision des manuels scolaires, qui deviendra en 1975 le Georg-Eckert-Institut.

⁸⁶ "Les entretiens franco-allemands" (mai-octobre 1951), *Bulletin de la Société des Professeurs d'Histoire et de Géographie*, n° spécial 130 bis, mars 1952, p. 3.

⁸⁷ "Les entretiens franco-allemands" (mai-octobre 1951), *Bulletin de la Société des Professeurs d'Histoire et de Géographie*, n° spécial 130 bis, mars 1952, p. 6. Le texte intégral est le suivant : « l'Alsace, terre de langue et de culture germanique au Moyen-Age et au temps de la Réforme, a gardé après 1648 ses particularités de langue et même, en grande partie, de culture ; mais elle a, dès la révolution de 1789, manifesté clairement sa volonté d'appartenir à la communauté nationale française. Il conviendrait :

1. Dans l'enseignement de l'Histoire en Allemagne de faire connaître aux élèves le point de vue français en même temps que le point de vue allemand ; de mentionner la protestation des députés d'Alsace-Lorraine en 1871, confirmée par le long mouvement protestataire.

2. Dans les manuels français, d'indiquer les raisons pour lesquelles les Allemands, en 1871, considéraient comme un acte légitime l'annexion de l'Alsace-Lorraine, à l'exception de la Lorraine de langue française, annexée, de leur aveu, pour des raisons stratégiques ».

La résolution X précise également que : « les manuels scolaires allemands exagèrent la portée de "l'idée de revanche" en France ; cette idée de revanche a existé dans une partie de l'opinion publique pendant les années qui ont suivi la guerre de 1870, mais, malgré la persistance du nationalisme dans certains milieux intellectuels, elle a constamment décliné après 1890 et n'a plus joué, dès lors, un rôle appréciable », p. 9.

⁸⁸ Jean-Marie d'HOPP, "Un aspect des relations intellectuelles franco-allemandes contemporaines : la coopération dans la recherche et l'enseignement de l'histoire", *Historiens et Géographes*, 280, oct. 1980, p. 110.

présentation dans les manuels de l'industrialisation et de la désindustrialisation⁸⁹.

Le climat politique aidant, les aspects de compréhension mutuelle et de paix sont progressivement entrés dans les manuels des deux pays, « à l'exception toutefois des manuels du Primaire en France, qui continuaient, inébranlables, le discours du temps de Lavisser »⁹⁰. Cette constatation de Rainer Riemenschneider de 1984, quelque peu amère, ne fait que justifier l'intérêt d'une étude sur l'évolution du thème Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires du primaire de 1919 à nos jours. Un tel travail ne saurait cependant ne pas prendre en compte l'étude de cet historien allemand sur un sujet en bien des points comparables.

- L'étude de Rainer Riemenschneider⁹¹

Rainer Riemenschneider a fait paraître en 1980 un article intitulé : "Problème de frontière dans les manuels scolaires. Documents sur le traitement des annexions de l'Alsace et de la Lorraine dans les livres d'histoire français et allemands de 1876 à 1976".

L'auteur situe cette étude dans le cadre des relations franco-allemandes, et en justifie l'intérêt par le fait que l'Alsace-Lorraine est longtemps restée un élément d'actualité : « argument permanent » du côté français de 1871 à 1914 avec l'idée de Revanche, et problème « nullement réglé » après 1918, du côté allemand, car intégré à la question du diktat⁹². Les sources de cet article sont constituées de 24 ouvrages scolaires (17 allemands et sept français) issus de l'enseignement primaire et secondaire, et choisis par l'importance de leur tirage⁹³. L'objectif de cette étude est de mettre en valeur la façon dont l'annexion est justifiée dans les livres, les arguments avancés pour la condamner, l'évolution de ces derniers, et leur rapport avec le contexte politique. Enfin, deux coupures chronologiques sont posées d'emblée : 1918 et 1945.

⁸⁹ Jean-Claude ALLAIN, "Manuels d'histoire et réconciliation franco-allemande", dans Claude CARPENTIER (coordonné par), *Identité nationale et enseignement de l'histoire. Contextes européens et africains*, Paris - Montréal, L'Harmattan, 1999, pp. 20-23.

⁹⁰ Rainer RIEMENSCHNEIDER, "La confrontation internationale des manuels, contribution au problème des rapports entre manuels d'histoire et mémoire collective", dans *Enseigner l'histoire, des manuels à la mémoire*, Actes du Colloque de Paris (1981) présentés par Henri MONIOT, Berne, P. Lang, 1984, p. 137 (en note).

⁹¹ Rainer RIEMENSCHNEIDER, "Grenzprobleme im Schulbuch. Dokumentation zur Darstellung des Annexion von Elsass und Lothringen in deutschen und französischen Geschichtsbüchern von 1876 bis 1976", *ISF - Internationale Schulbuchforschung - Zeitschrift des Georg-Eckert-Instituts*, 2/1980, 1, pp. 85-107.

⁹² Rainer RIEMENSCHNEIDER, *ibid.*, p. 85.

⁹³ *Ibid.*, p. 87.

L'idée générale qui ressort de cet article est l'existence de continuités et d'éléments nouveaux. Les livres d'histoire français proposent, selon R. Riemenschneider, davantage de continuité⁹⁴.

Les principales interprétations par période sont les suivantes : de 1871 à 1918, les manuels allemands n'émettent aucun doute sur la validité de l'annexion et insistent sur l'idée de frontière naturelle. Quelques questions sont cependant posées sur l'objectivité de l'idée de nation. Du côté français le déni du droit est signalé et complété par la diffusion du souvenir des provinces perdues et un appel sentimental à la Revanche. L'auteur constate que « les ouvrages scolaires français ont apporté leur contribution à la mobilisation littéraire avant 1914 »⁹⁵.

De 1918 à 1945, les livres allemands proposent comme explication à l'échec de l'assimilation après 1871 la politique du *Reich*. Ils insistent par ailleurs sur l'aspect transitoire du retour de souveraineté française, sur l'appartenance habituelle de ces régions au peuple allemand, contestent le manque de référendum en 1918, et véhiculent l'idée que la France reste l'ennemi héréditaire. Ce sont finalement, d'après Rainer Riemenschneider, les mêmes stéréotypes que ceux des livres français avant 1918. Après 1933, les ouvrages nazis font le parallèle entre 1871, qui marque le retour de la terre du peuple, et 1919 qui constitue le vol du sang et de la terre. Les manuels français sont pour leur part assez similaires à ceux de la période précédente, mais le retour de l'Alsace-Lorraine à la France est présenté de façon assez sobre. On trouve même des informations sur la position allemande face à cet événement⁹⁶.

Après 1945, la politique de détente et de rapprochement avec la France sont de mise côté allemand. Certains manuels citent parfois les protestations de 1871. Plus généralement, le volume consacré à cette période par les manuels baisse, jusqu'à l'élimination. Dans les ouvrages français, l'auteur constate que l'esprit du Malet-Isaac a survécu, bien qu'il y ait des différences notables avec l'entre-deux-guerres. La politique de germanisation est, par exemple, de moins en moins signalée. La place accordée à cette période de l'annexion est également en baisse, mais elle reste cependant plus importante en France qu'en Allemagne. Riemenschneider l'explique par le fait que ces régions appartiennent

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*, p. 89.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 90.

désormais à la France ; les manuels sensibilisent donc davantage les élèves à l'histoire tragique de ces territoires⁹⁷.

Deux éléments importants ressortent de cet article comparatif sur le traitement des changements de souveraineté de l'Alsace-Lorraine par les manuels scolaires de 1876 à 1976. Tout d'abord, il y a une symétrie qui apparaît entre les manuels français d'avant 1918 et les manuels allemands de 1918 à 1945 : sentiment d'injustice et réactions affectives dominant alors dans un contexte inversé perçu de façon assez similaire. Le deuxième élément est l'apaisement qui existe après 1945, tant dans les manuels allemands que français. Ainsi, outre l'évolution normale compte tenu de l'éloignement de l'événement, la principale continuité à relever est la longue connotation affective et polémique provoquée, dans les manuels des deux pays, par l'évocation des changements de souveraineté successifs de l'Alsace-Lorraine.

La portée de cet article doit pourtant être limitée. La composition du corpus, très majoritairement allemand et où l'on trouve des ouvrages du primaire et secondaire, est une première limite. L'utilisation dans certain cas d'un seul ouvrage français pour l'ensemble d'une période est cependant l'aspect le plus critiquable⁹⁸. Peut-on tirer de véritables conclusions sur le traitement d'un thème et son évolution sur 100 ans en ne se fondant que sur sept ouvrages français (deux du primaire et cinq du secondaire) dont un seul concerne la période 1918-1945 et un seul celle qui va de 1945 à 1976 ? Il sera néanmoins intéressant de comparer les conclusions de Rainer Riemenschneider avec celles issues du corpus qui va être étudié.

⁹⁷ *Ibid*, p. 90.

⁹⁸ Il s'agit pour la période de l'entre-deux-guerres du cours d'histoire MALET-ISAAC du second degré, *Histoire contemporaine depuis le milieu du XIXe siècle*, par Jules ISAAC et André ALBA, Paris, Hachette, 1930.

4. Les sources⁹⁹

Le terme de “choix” n’est sans doute pas le plus approprié pour évoquer les manuels scolaires qui ont été retenus pour cette étude. Le corpus de 52 manuels scolaires a en effet différentes origines : 22 ont été consultés au musée Auboïs de l’éducation à Troyes, huit à l’Institut National de la Recherche Pédagogique à Paris¹⁰⁰, et 22 m’ont été prêtés par des collectionneurs privés et des enseignants du primaire. L’aspect incomplet des bibliographies et classements - lorsqu’ils existent - ; tant au musée Auboïs qu’à l’INRP, fait que l’essentiel des manuels disponibles pour la période 1919-1980 ont été utilisés. Seule la nécessité d’une répartition chronologique cohérente des manuels sur la période étudiée a entraîné des choix dans les ouvrages disponibles.

L’analyse de livres scolaires comportent certaines limites : Le manuel n’est en effet que la partie visible de l’enseignement scolaire. Ce dernier ne peut d’aucune façon être réduit au manuel. Le livre constitue une approche théorique de l’enseignement, plus proche d’une volonté officielle que d’une réalité quotidienne. L’utilisation effective des manuels par le maître et la pratique pédagogique en classe sont insoupçonnables en partant du manuel. « Le danger pour l’historien de l’éducation, c’est d’en rester au manuel ». Pierre Giolitto insiste sur ce point : « Il faut les questionner, (...) voir ce que veulent dire les illustrations ou l’absence d’illustrations. Pour les manuels d’éveil, par exemple, il n’y avait pas de résumé, ce n’était pas innocent »¹⁰¹.

Ce qui se passe en amont des ouvrages scolaires - instructions officielles, approche pédagogique, forme et contenu du manuel - a été présenté au cours de ce chapitre. En aval, les cahiers d’élèves et de maîtres peuvent représenter une vision de la pénétration de l’enseignement¹⁰², tout

⁹⁹ La liste des manuels étudiés se trouve en fin de chapitre, pp. 313 à 317. Les références exactes des manuels se trouve dans les sources.

¹⁰⁰ L’organisation de ce fonds est étonnante pour un Institut national et à la vocation si affichée. Aucune bibliographie imprimée, un classement par ordre alphabétique d’auteurs, les dates d’édition écrites au marqueur sur la tranche des manuels... Le chercheur a cependant l’avantage d’avoir accès directement aux rayonnages et d’avoir à faire à un personnel accueillant.

¹⁰¹ Pierre GIOLITTO, “Introduction générale”, dans *Les manuels scolaires, op. cit.*, Les cahiers Auboïs d’histoire de l’éducation, n° spécial 10-a, 1988, p. 6.

¹⁰² Il existe à l’INRP de Rouen des séries contenant des cahiers. Par exemple la série 3-4-01, pour les années 1910-1919.

comme les souvenirs d'élèves ou d'enseignants¹⁰³. Mona Ozouf préfère retenir l'extraordinaire érosion des thèmes et même des images et doute que le manuel ait eu la vertu créatrice qu'on a longtemps cru pouvoir lui prêter¹⁰⁴. Tous ces éléments qui gravitent autour de l'acte d'enseigner appartiennent de fait à la mémoire collective scolaire ; le manuel scolaire en représente donc une partie, certes spécifique, et même s'il est parfois perçu comme « un objet énigmatique, livré sans sa trajectoire ni son mode d'emploi »¹⁰⁵, il n'en reste pas moins digne d'intérêt.

Certaines critiques sont également émises sur le contenu du manuel. Porteurs symboliques de l'histoire mythologique républicaine, ils subissent encore de nos jours des assauts parfois virulents. Suzanne Citron a fait de ce combat son cheval de bataille. Au-delà des manques durables des manuels scolaires - répression de la Commune, affaire Dreyfus, mutineries de 1917, collaboration vraiment évoquée après 1980 seulement -, dont certains encore de nos jours - responsabilités de l'armée pour 1871, boucheries de Nivelles, massacres de Sétif en 1945¹⁰⁶ -, c'est l'esprit des manuels français qui retient cette historienne. Elle n'est certes pas la seule à dénoncer que « jusqu'en 1971, "l'histoire mythologique des Français", en filiation directe avec l'évocation hagiographique du passé de la France conçue par Lavisser, se retrouve en filigrane dans tous les manuels de l'école élémentaire »¹⁰⁷. Philippe Joutard relève la multiplication des critiques face à l'enseignement de l'histoire au primaire, à la fois idéologiques, épistémologiques et pédagogiques. « À l'heure de la construction européenne, de la décolonisation et de l'émergence des régionalismes, on lui reproche d'être nationaliste, impérialiste et jacobine »¹⁰⁸. Par contre, Suzanne Citron ne considère pas que les réformes engagées de 1969 à 1985 ont fondamentalement changé les choses. Elle affirme en 1991 que si les nouveaux manuels ne racontent plus la légende républicaine, la mise en scène du passé n'a pas été modifiée¹⁰⁹. Pour elle, « les lambeaux du Petit Lavisser et du Malet-Isaac encombrant notre vision du passé »¹¹⁰.

¹⁰³ On peut par exemple citer l'ouvrage de Jacques OZOUF, *Nous les maîtres d'école. Autobiographies d'instituteurs de la Belle Époque*, Paris, Gallimard, 1993 (1ère éd. 1973).

¹⁰⁴ Mona et Jacques OZOUF, "L'Alsace-Lorraine, mode d'emploi. La question d'Alsace-Lorraine dans le *Manuel général, 1871-1914*", repris dans Mona OZOUF, *L'école de la France, op. cit.*, p. 215.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 215.

¹⁰⁶ Suzanne CITRON, *Le mythe national, op. cit.*, p. 25.

¹⁰⁷ Suzanne CITRON, *Enseigner l'histoire aujourd'hui. la mémoire perdue et retrouvée*, Paris, éd. ouvrières, 1984, p. 14.

¹⁰⁸ Philippe JOUTARD, "L'enseignement de l'histoire", dans François BÉDARIDA (sous la direction de), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, éd. de la maison des sciences de l'Homme, 1995, p. 46.

¹⁰⁹ Suzanne CITRON, *Le mythe national, op. cit.*, pp. 83.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 279.

Ces prises de positions, parfois radicales - « l'histoire à l'école est à réinventer, une histoire qui cesserait d'avoir pour seule logique le processus de construction de l'État-nation. (...) C'est au fond une histoire totalitaire, histoire d'un pouvoir où jamais l'on n'entend la voix des vaincus, des annexés, des persécutés, des opposants »¹¹¹ -, doivent être mises en perspective avec d'autres avis, plus nuancés. Claude Billard et Pierre Guibert se demandent notamment pourquoi l'école nouvelle abandonne la discipline et les valeurs enseignées par Ferry, aux multiples usages, et qui semblaient jusqu'ici donner toute satisfaction ?¹¹². En 1976, ils s'en prennent à la non-directivité, forme peut être la plus habile de la tyrannie. « Ainsi cette mythologie de l'esprit scientifique cache, sous un apolitisme de surface, une philosophie active au service des formes sociales dominantes »¹¹³. Pour eux, la réforme de l'éveil neutralise les problèmes de fond. C'est finalement une dépolitisation et déculturation de la République¹¹⁴. De plus, ces deux auteurs relativisent l'utilisation effective des manuels traditionnels par les enseignants. Après 1945, les instituteurs prennent davantage de distance avec ces ouvrages. Ils savent que ces légendes ne sont pas vraies et sont donc « plus raisonneurs - et partant moins convaincants - que leurs prédécesseurs, les apôtres militants de Jules Ferry »¹¹⁵.

Ces deux approches critiques du contenu des manuels d'histoire permettent d'équilibrer un débat qui a encore parfois tendance à continuer de nos jours. Son importance est d'autant moins négligeable que le manuel est généralement accepté et utilisé par les enseignants. Une enquête de 1969 démontre que la quasi-totalité des enseignants considère les manuels comme un instrument de travail les aidant à préparer leurs cours. « 72% subordonnaient plus ou moins leur enseignement au découpage du manuel. Plus de la moitié (67%) faisait étudier la leçon du manuel par les élèves à la suite de chaque cours »¹¹⁶. Les ouvrages étudiés ici permettront sans doute de se positionner face à ses différentes critiques et la nature actuelle des manuels.

Le corpus ici utilisé est homogène de par le niveau des manuels, ils sont tous issus du primaire, et on y trouve une forte proportion d'ouvrages

¹¹¹ *Ibid*, pp. 94-95.

¹¹² Claude BILLARD - Pierre GUIBERT, *Histoire mythologique des Français*, Paris, Galilée, 1976, p. 288.

¹¹³ *Ibid*, p. 295.

¹¹⁴ *Ibid*, p. 297.

¹¹⁵ *Ibid*, p. 16.

¹¹⁶ Ouriel RESHEF, "Fondements pour une critique didactique des manuels scolaires", *Les manuels scolaires*, op. cit., p. 34.

d'histoire (40 sur un total de 52. Dix sont des manuels d'instruction civique, et deux sont des livres de lecture). Cependant, les ouvrages de cours moyen, les plus nombreux, cohabitent avec d'autres du cours élémentaire. Il est également notable que trois manuels sont des produits des écoles catholiques. Enfin, parmi ces ouvrages, deux ont été éliminés par les syndicats d'instituteurs en 1926 (les Gauthier-Deschamps cours moyen et cours supérieurs de 1919 et 1923), et deux ont été jugés revanchards par les Allemands et le régime de Vichy et donc interdits (Guillemain - Le Ster de 1938 et Brossolette de 1940).

- Manuels scolaires retenus 1919 - 1998

. Histoire (37)

GAUTHIER et DESCHAMPS, *Cours Moyen d'histoire de France*, certificat d'études, 1919, 160 p.

Désiré BLANCHET, *Histoire de France*, cours moyen, préparation au certificat d'études, 1922, 280 p.

GAUTHIER et DESCHAMPS, avec la collaboration d'instituteurs et d'historiens, *Cours d'Histoire de France*, cours supérieur, certificat d'études, 1923, 273 p.

E. DEVINAT et A. TOURSEL, *Histoire de France*, cours élémentaire, vers 1924, 132 p.

A. AYMARD, *Histoire de France*, cours moyen et supérieur, préparation au certificat d'études, 1927, 192 p.

Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, cours élémentaire, 1929, 184 p.

L. BROSSOLETTE, *Histoire de France*, cours moyen, certificat d'études, 1935, 274 p.

Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, cours moyen, 1935, 272 p.

L. BROSSOLETTE - M. OZOUF, *Mon premier livre d'Histoire de France*, cours élémentaire 1ère année, 1935, 64 p.

E. SEGOND, *Histoire de France*, cours élémentaire, 1936, 232 p.

L. BROSSOLETTE - M. OZOUF, *Mon premier livre d'Histoire de France*, cours élémentaire 1ère année, 1940, 64 p.

Ernest LAVISSE, avec la collaboration de Pierre CONARD, *Histoire de France*, cours supérieur 1ère année, certificat d'études, 1943, 347 p.

Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, cours élémentaire, 1947, 188 p.

S. et M. CHAULANGES, *Histoire de France*, cours élémentaire, 1947, 112 p.

Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, cours moyen, 1948, 272 p.

Albert TROUX - Albert GIRARD, *Histoire de la France*, cours moyen, 1949, 140 p.

Albert TROUX - Albert GIRARD, *Histoire de la France*, cours moyen, 1956, 140 p.

R. OZOUF - L. LETERRIER, *Histoire de France*, cours moyen, 1957, 249 p.

S. et M. CHAULANGES, *Histoire de France*, cours moyen, 1958, 203 p.

Aimé BONNEFIN - Max MARCHAND, *Histoire de France et d'Algérie*, cours moyen et supérieur, pour les écoles primaires d'Algérie, 1960, 126 p.

A. BONIFACIO - L. MÉRIEULT, *Histoire de France*, cours élémentaire, 1961, 80 p.

H. CANAC - J. DUPAQUIER, *Couleurs de l'histoire*, cours moyen 1 et 2, 1961, 96 p.

R. OZOUF - L. LETERRIER, *Histoire de France*, cours moyen, 1963, 249 p.

Henri GRIMAL - Lucien MOREAU, *Histoire de France*, cours moyen, 1963, 128 p.

R. OZOUF - L. LETERRIER, *Belles Histoire de France*, cours élémentaire, 1965, 92 p.

M. et S. CHAULANGES, *L'éveil à l'histoire*, cours élémentaire, 1975, 104 p.

J. GRASSER - R. COLET - R. WADIER, *Notre Histoire*, cycle moyen, 1981, 160 p.

Cours P. WIRTH, *Histoire de France*, cycle moyen, 1981, 128 p.

Marcel VITTE - Lucien BEATRIX - Claude CITTERIO - Georges COMBE - Jacqueline PRADIER - Denise RIVET, *Lire l'histoire au cours moyen*, textes et documents des origines à nos jours, 1982, 160 p.

Gracia DOREL-FERRÉ, *Histoire*, les activités d'éveil au cours moyen, 1982, 160 p.

Marie-José HINNEWINKEL - Jean-Claude HINNEWINKEL - Jean-Michel SIVIRINE - Marc VINCENT, *Histoire (découvrir, comparer, connaître)*, cours moyen, 1982, 159 p.

Yves PASQUIER - Jules SOLETCHNIK, *Histoire, Géographie*, cours élémentaire 1, 1986, 96 p.

Jean-Claude HINNEWINKEL - Jean-Michel SIVIRINE, *Histoire, Géographie, éducation civique*, cours élémentaire, 1986, 159 p.

Marc VINCENT - Jean-Paul DUPRÉ - Jean-Pierre LOCHY - Bernard SÉMÉNADISSE, *Histoire. La France au fil du temps de 1789 à nos jours*, cours moyen 2ème année, 1990, 127 p.

Gracia DOREL-FERRÉ - Françoise PICOT - Claude PICOT, *Histoire. Une terre. Des hommes*, cycle 3, cours moyen 2ème année, 1997, 208 p.

André BENDJEBBAR - Jean MURACCIOLE - Isabelle GRÉGOIRE, *Histoire, Géographie, Sciences - Multi livre*, cycle 3, cours moyen 2ème année, 1997, 217 p.

Sophie LE CALLENEC (sous la direction de), *Histoire, Géographie*, cycle 3, cours moyen 2ème année, 1998, 175 p.

. Histoire - enseignement catholique (3)

Histoire de France, par une réunion de professeurs, cours élémentaire, 1920 environ, 196 p.

H. GUILLEMAIN et l'Abbé LE STER, *Histoire de France*, certificat d'études, 1938, 317 p.

H. GUILLEMAIN et F. LE STER, *Histoire de France*, du cours moyen au certificat d'études, 1945, 381 p.

. Lecture (2)

Notre France en guerre, morceaux choisis par le Capitaine BORNECQUE et le Lieutenant J. Germain DROUILLY, préface de Jean RICHEPIN, 1919, 139 p.

P. GONNEAU - Chr. SÉNÉCHAL, *La France et les Français*, livre d'initiation française, 1920, 467 p.

. Éducation civique (10)

Mme H. LAUNEY - J. LAUNAY, *Leçons de morale*, primaire supérieur, 1921, 253 p.

E. BREMOND - D. MOUSTIER, *L'éducation morale et civique à l'école*, cours moyen et supérieur, 1922, 320 p.

Stéphane FAYE, *Morale, instruction civique, droit privé, économie politique*, primaire supérieur, 1928, 244 p.

Charles AB DER HALDEN, *Leçons d'instruction civique*, écoles primaires supérieures, 1936, 220 p.

Joseph CRESSOT, *L'Éducation Morale à l'école primaire*, 1958, 192 p.

Jean-Claude GONON - Gérard KIENY - Liliane LORIAUX - Ange VILLANUEVA, *Éducation civique. La démocratie pas à pas*, cours moyen 2ème année, 1985, 64 p.

Collection Jacques BILLARD, *Éducation civique*, cours moyen 2ème année, 1991, 63 p.

Collection BOUYER - Bernard BESSIÈRE, *Éducation civique. L'école du citoyen*, cours moyen 2ème année, 1994, 95 p.

Yvon DEVERRE - Henri FOURNOLS - Allain VERRIER, *Éducation civique*, cours moyen 2ème année, 1996, 47 p.

Jacques FAUX, *Éducation civique*, cycle 3, CE2-CM1-CM2, 1997, 94 p.

Chapitre 9 : présence de l'Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires 1919-1998

Le premier temps de cette étude de l'Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires publiés de 1919 à nos jours va être consacré à une simple recherche des références à ce thème au travers de faits historiques précis. Cette première grille de lecture est donc simplement événementielle ; elle donnera lieu à différentes analyses et permettra de proposer des césures chronologiques dans l'évolution des références à ces régions. Ces analyses et interprétations se dérouleront globalement sur la même méthode que celle utilisée dans le chapitre 3 et qui a notamment donné lieu au tableau de synthèse de la page 118.

Il y a cependant des différences non négligeables entre ces deux études de manuel : en premier lieu l'objectif n'est pas ici de mettre en évidence une éventuelle continuité. La répartition en plusieurs vagues de manuels n'a donc pas lieu d'être. La période, deux fois plus longue (80 ans contre 41 ans), ne peut être découpée a priori. L'objectif est désormais d'étudier l'évolution de la mémoire en rapport à l'Alsace-Lorraine que les manuels proposent, de la réintégration des années d'après-guerre - qui correspondent également grosso modo aux dernières années de construction de la mémoire collective nationale en partie fondée sur ces régions - à la fin du XXe siècle. Ensuite, certaines influences sont à prendre en compte : le contexte historique tout d'abord qui, avec la Seconde Guerre mondiale, réactive le thème Alsace-Lorraine - même s'il est impropre d'utiliser cette expression pour ces années - ; les instructions officielles ensuite, qui régissent la conception des programmes et par la même celle des manuels.

Différentes interrogations devraient trouver des explications dans le cadre de cette analyse : va-t-on vers une disparition progressive des allusions à l'Alsace-Lorraine ? L'Alsace-Lorraine est-elle encore présente de nos jours dans les manuels primaires ?

1. Présentation de la grille et de ses critères

Cette première grille de lecture est donc événementielle. Elle contient les faits historiques précis - ou spécifiques - au travers desquels l'Alsace-Lorraine peut être évoquée. Dans la grille d'analyse du chapitre 3, qui concernait la période 1875-1916, sept faits historiques avaient été retenus : cinq généraux (la guerre de 1870-1871 ; le traité de Francfort ; la politique extérieure et coloniale ; le patriotisme et le nationalisme ; autre) et deux plus spécifiques (l'option et la Revanche). La période étudiée allant de 1919 à nos jours, ces faits ne peuvent être retenus en l'état. Ils ont ainsi été synthétisés ; de plus, les événements au travers desquels l'Alsace-Lorraine peut être évoquée après la période de l'annexion ont été ajoutés.

Les faits retenus ne peuvent bien entendu pas avoir la précision de ceux utilisés dans la deuxième partie de ce travail qui concernait les Histoires de France. Les manuels scolaires n'ont pas vocation à offrir un savoir précis et détaillé ; ils sont simplement les principaux instruments de vulgarisation du savoir historique. Aussi, les événements au travers desquels le thème Alsace-Lorraine peut être évoqué doivent-ils être généraux et entrer dans le cadre d'une connaissance de base de l'histoire de France.

Cette limite posée, parmi les six critères retenus, cinq sont des événements ou moments au travers desquels une référence à l'Alsace-Lorraine peut être attendue, et le sixième est un fait où l'évocation à l'Alsace-Lorraine est plus directe. Ils sont rapidement présentés dans un ordre chronologique :

La guerre de 1870-1871 et ses conséquences : événement important dans le cadre de l'évolution politique de la France au XIX^e siècle, cette guerre a surtout comme conséquence principale l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine.

La région annexée de 1871 à 1918 : tant au travers des idées de Revanche, relativement éphémères et localisées dans la société française, que par l'intermédiaire du thème Alsace-Lorraine qui se manifeste de façon durable et diverse durant ces années, la région annexée est régulièrement présente dans l'actualité et sert tout aussi régulièrement de support idéologique.

Les causes de la guerre de 1914-1918 : si l'Alsace-Lorraine ne peut pas être considérée comme une cause majeure de ce conflit, le problème des nationalités est un élément du contexte de 1914. De plus, ce thème connaît dans les années qui précèdent la guerre un regain d'actualité, et dès le mois d'août 1914 il resurgit avant d'être quelques temps plus tard affiché comme un des buts de guerre de la France.

La guerre de 1914-1918 et ses conséquences : l'Alsace-Lorraine est un lieu de bataille, notamment lors des premières offensives en 1914, puis lors des offensives finales. L'entrée de l'armée française à Metz et Strasbourg sont également des moments clés de ce conflit. Enfin, la victoire et le traité de Versailles permettent essentiellement à la France de récupérer l'Alsace-Lorraine.

La guerre de 1939-1945 : cet événement réactive l'histoire de l'Alsace et de la Lorraine, par une annexion de fait qui, bien qu'incomparable avec les années 1871-1918 sur la forme et sur le fond, fait de ces régions des cas à part dans cette guerre.

Autres : toute(s) allusion(s) à l'Alsace-Lorraine, directe ou indirecte, explicite ou implicite, en dehors des événements précités.

2. Utilisation et résultats

L'utilisation de cette grille est en tout point identique à celle du chapitre 3. Les références ne sont prises en compte que lorsque le texte évoque explicitement l'Alsace-Lorraine. Les cartes ou illustrations, bien que n'étant pas des points de comparaison très fiables puisqu'elles sont en constante augmentation dans les manuels tout au long de la période, particulièrement à partir des années 1930, et encore davantage après 1945, seront traitées selon le même critère.

Pour les manuels scolaires publiés de 1919 à 1945, d'éventuelles références à l'Alsace-Lorraine durant la guerre de 1939-1945 ne peuvent bien évidemment pas être attendues. Ainsi, pour ces manuels, seuls cinq critères de comparaison seront opérationnels ; c'est pour cette raison que la

colonne *Guerre de 1939-1945* n'apparaît pas pour la série de manuels allant jusqu'en 1945.

La simple évocation de l'Alsace-Lorraine au travers d'un fait historique est retenue ; la répétition de cette évocation, que ce soit sous la forme de question ou dans un résumé, n'est pas prise en compte. Ainsi, le nombre d'évocations réelles est sous-estimé ; il comptabilise les faits au travers desquels l'Alsace-Lorraine est évoquée.

Dans les résultats, il sera précisé la nature exacte de la référence : texte, carte ou illustration. La présentation, sous la forme de quatre tableaux chronologiques (les manuels publiés de 1919 à 1929, ceux publiés de 1935 à 1945, puis de 1947 à 1965, et enfin de 1975 à 1998), est purement pratique. Les possibilités de périodisation feront parties des analyses proposées.

Relevé des références explicites à l'Alsace-Lorraine

(4 tableaux par ordre chronologique)

1. Manuels de 1919 à 1929 (12)

	Guerre de 1870-71 et ses conséquences	L'Alsace-Lorraine 1871-1918	Causes de la guerre 1914-1918	Guerre de 14-18 et ses conséquences	Autres
Gauthier, HIST 1919	texte carte			texte carte	texte
Bornecque, LECT 1919		texte		texte	
Gonneau, LECT 1920		texte			
réunion prof, HIST enseign. catholique vers 1920	texte			texte	
Launey, ED CIV 1921					
Blanchet, HIST 1922	texte carte	texte		texte	
Bremond, ED CIV 1922					
Gauthier, HIST 1923	texte	texte		texte	
Devinat, HIST vers 1924	texte			texte	
Aymard, HIST 1927	texte carte	texte		texte carte	
Faye, ED CIV 1928					
Lavisse, HIST 1929	texte	texte		texte illustration	

2. Manuels de 1935 à 1945 (9)

	Guerre de 1870-71 et ses conséquences	L'Alsace-Lorraine 1871-1918	Causes de la guerre 1914-1918	Guerre de 14-18 et ses conséquences	Autres
Brossolette, HIST 1935	texte carte	texte		texte	
Lavisse, HIST 1935	texte carte	texte	texte	texte illustration	texte
Brossolette, HIST 1935	texte			texte	
Segond, HIST 1936	texte carte	texte		texte carte	
Halden ED CIV 1936	texte	texte		texte	texte
Guillemain, HIST enseign. catholique 1938	texte	texte		texte carte illustration	
Brossolette, HIST 1940	texte			texte	
Lavisse, HIST 1943	texte			texte carte	
Guillemain, HIST enseign. catholique 1945	texte			texte	texte

3. Manuels de 1947 à 1965 (14)

	Guerre de 1870-71 et ses conséquences	L'Alsace-Lorraine 1871-1918	Causes de la guerre 1914-1918	Guerre de 14-18 et ses conséquences	Guerre de 1939-1945	Autres
Lavisse, HIST 1947	texte	texte		texte illustration		
Chaulanges, HIST 1947						carte
Lavisse, HIST 1948	texte carte	texte		texte illustration		texte
Troux, HIST 1949	texte carte			texte carte	texte illustration	
Troux, HIST 1956	texte carte			texte carte	texte illustration	
Ozouf, HIST 1957	texte	texte		texte carte		
Chaulanges, HIST 1958	texte carte	texte		texte	texte	
Cressot, ÉD-CIV 1958						
Bonnefin, HIST 1960	texte			texte		
Bonifacio, HIST 1961						
Canac, HIST 1961	texte	texte		texte carte illustration		
Ozouf, HIST 1963	texte	texte		texte carte		
Grimal, HIST 1963	texte carte	texte	texte	texte carte		
Ozouf, HIST 1965	texte			texte illustration		texte

4. Manuels de 1975 à 1998 (17)

	Guerre de 1870-71 et ses conséquences	L'Alsace-Lorraine 1871-1918	Causes de la guerre 1914-1918	Guerre de 14-18 et ses conséquences	Guerre de 1939-1945	Autres
Chaulanges, HIST 1975					illustration	carte
Grasser, HIST 1981	texte		texte	texte carte		
Wirth, HIST 1981						
Vitte, HIST 1982					texte	
Dorel-Ferré, HIST 1982	texte			texte illustration		
Hinnewinkel, HIST 1982	texte		illustration	texte	carte	
Gonon, ÉD-CIV 1985						
Pasquier, HIST 1986						
Hinnewinkel, HIST 1986						
Vincent, HIST 1990	texte carte			texte carte	texte	
Billard, ÉD-CIV 1991						
Bouyer, ÉD-CIV 1994						
Deverre, ÉD-CIV 1996						
Dorel-Ferré, HIST 1997	texte carte			texte carte	carte	
Bendjebbar, HIST 1997	carte (exercice)		texte	carte	carte	
Faux, ÉD-CIV 1997						
Le Callenec, HIST 1998	texte			texte carte		

Le dépouillement des manuels scolaires offre des informations brutes qu'il convient de classer pour ensuite les analyser et les interpréter. Différents tableaux de synthèse peuvent être obtenus à partir de ces données ; ils seront analysés au fur et à mesure des types de classement proposés.

3. Interprétation et analyse

Le premier tableau de synthèse porte sur le nombre de références par événement. Il permet à la fois une approche globale de la présence de l'Alsace-Lorraine dans ces manuels, et une approche plus précise pour chaque événement.

- Tableau de synthèse 1 :

Nombre de références explicites à l'Alsace-Lorraine
par événements

	1919 - 1998
guerre de 1870-71 et ses conséquences	33 textes 14 cartes total = 47
Alsace-Lorraine de 1871 à 1918	18 textes total = 18
causes de la guerre de 1914-1918	4 textes 1 illustration total = 5
guerre de 1914-1918 et ses conséquences	34 textes 16 cartes 8 illustrations total = 58
la guerre de 1939-1945	5 textes 3 cartes 3 illustration total = 11
autres	6 textes 2 cartes total = 8
total	147 soit 2.82 réf / manuel

Avec un total de 147 références pour un corpus de 52 manuels, la moyenne de références par manuel est proche de trois (2.82 exactement). Pour un dépouillement et un calcul identiques sur les manuels de 1875 à 1916, la moyenne de référence était de 2.52 par manuel. On constate donc une augmentation substantielle de la moyenne des références par manuel pour la période 1919-1998. Preuve s'il en est que la question d'Alsace-Lorraine, bien que réglée en 1918, continue d'être évoquée et l'est même davantage. Cette augmentation peut s'expliquer par l'importance accrue que prennent les cartes et les illustrations dans les ouvrages scolaires. Ainsi, un événement abordé par le texte, peut être complété par une carte ou une image.

Cependant, la principale explication de ce nombre de références en hausse tient sans doute à l'augmentation des possibilités d'évoquer ces régions. Les causes et les combats de la Première Guerre mondiale, la réintégration de 1918 ainsi que la situation lors du deuxième conflit mondial sont en effet autant d'occasions de parler de l'Alsace-Lorraine. Une simple addition suffit à mettre en évidence que 65 références portent sur la période avant 1914, contre 74 pour celle après 1914 (pour les huit "autres" références, cinq concernent la période après 1914).

Une analyse plus précise par événement démontre que l'Alsace-Lorraine est essentiellement évoquée au travers de la guerre de 1914-1918 et ses conséquences (58 références sur 147, soit près de 40% ; mais également 58 références pour 52 manuels, c'est-à-dire plus d'une fois par manuel) ; à un degré moindre, on trouve la guerre de 1870-1871 et ses conséquences (47 références, soit 32% du total). Ces régions sont donc principalement abordées au travers des deux guerres qui ont modifié leur destin : la mémoire scolaire retient l'annexion de 1871 et la réintégration de 1918 ; il s'agit d'une vision nationale cohérente pour des manuels scolaires du primaire.

L'Alsace-Lorraine n'est évoquée que onze fois au travers de la guerre de 1939-1945 (pour 31 manuels, soit moins d'un manuel sur trois). Il est vrai que si la situation de ces régions est particulière durant ces années, le découpage le plus net est celui entre la zone libre et la zone occupée. De plus, en 1945, l'Alsace-Lorraine est plus que jamais française. Il n'y a donc pas de modification radicale.

Cette approche très sommaire de la présence de l'Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires de 1919 à 1998 met en évidence une mémoire qui perdure et qui est principalement axée sur le couple annexion-réintégration.

Il est cependant nécessaire de préciser l'analyse, notamment sur le plan chronologique. Deux essais de périodisation devraient contribuer à éclairer les éventuelles ruptures dans l'évolution des références à l'Alsace-Lorraine de 1919 à nos jours.

- Tableaux de synthèse 2 et 3

Premier essai de périodisation : 1945 une rupture ?

	1919 - 1945 (21 manuels)	1947 - 1998 (31 manuels)	toute la période (52 manuels)
guerre de 1870-71 et ses conséquences	16 textes 6 cartes total = 22	17 textes 8 cartes total = 25	33 textes 14 cartes total = 47
Alsace-Lorraine de 1871 à 1918	11 textes total = 11	7 textes total = 7	18 textes total = 18
causes de la guerre de 1914-1918	1 texte total = 1	3 textes 1 illustration total = 4	4 textes 1 illustration total = 5
guerre de 1914-1918 et ses conséquences	17 textes 5 cartes 3 illustrations total = 25	17 textes 11 cartes 5 illustrations total = 33	34 textes 16 cartes 8 illustrations total = 58
la guerre de 1939-1945		5 textes 3 cartes 3 illustrations total = 11	5 textes 3 cartes 3 illustrations total = 11
autres	4 textes total = 4	2 textes 2 cartes total = 4	6 textes 2 cartes total = 8
total	63	84	147
réf / manuel	3	2.70	2.82

Deuxième essai de périodisation : quatre périodes

	1919-1929 (12 manuels)	1935-1945 (9 manuels)	1947-1965 (14 manuels)	1975-1998 (17 manuels)
guerre de 1870-71 et ses conséquences	7 textes 3 cartes total = 10	9 textes 3 cartes total = 12	11 textes 5 cartes total = 16	6 textes 3 cartes total = 9
Alsace-Lorraine de 1871 à 1918	6 textes total = 6	5 textes total = 5	7 textes total = 7	 total = 0
causes de la guerre de 1914-1918	 total = 0	1 texte total = 1	1 texte total = 1	2 textes 1 illustration total = 3
guerre de 1914-1918 et ses conséquences	8 textes 2 cartes 1 illustration total = 11	9 textes 3 cartes 2 illustrations total = 14	11 textes 6 cartes 4 illustrations total = 21	6 textes 5 cartes 1 illustration total = 12
la guerre de 1939-1945			3 textes 2 illustrations total = 5	2 textes 3 cartes 1 illustration total = 6
autres	1 texte total = 1	3 textes total = 3	2 textes 1 carte total = 3	1 carte total = 1
total détaillé	22 textes 5 cartes 1 illustration	27 textes 6 cartes 2 illustrations	35 textes 12 cartes 6 illustrations	16 textes 12 cartes 3 illustrations
total	28	35	53	31
réf / manuel	2.33	3.88	3.78	1.82

Ces deux essais de périodisation ont pour objectif de déterminer d'éventuelles ruptures effectives dans l'évolution des références à l'Alsace-Lorraine. Le premier essai retient comme coupure la fin de la Seconde Guerre mondiale. On peut en effet supposer que la portée de cet événement entraîne une modification du discours des manuels. La moyenne de référence par manuel entre ces deux périodes - 1919-1945 et 1947-1998 - évolue légèrement en passant de 3 à 2.70. La baisse est réelle mais elle n'apparaît pas comme déterminante.

Le second essai propose une périodisation plus précise et préconise deux ruptures supplémentaires : les années 1930, par rapport à l'éloignement de l'annexion et de la Première Guerre mondiale, et les années 1960 pour l'introduction des activités d'éveil. Les résultats sont ici nettement plus intéressants. Les périodes 1935-1945 et 1947-1965 sont celles où le nombre de références par manuel est le plus important (respectivement 3.88 et 3.78). Ainsi, de 1935 à 1965, le thème Alsace-Lorraine est particulièrement présent dans les manuels scolaires. Plusieurs explications peuvent être avancées. La première porte sur la forme des manuels : la révolution des manuels, déjà signalée, est notamment fondée sur la multiplication des illustrations. Ce phénomène s'amplifie d'ailleurs après 1945. Dans le cas précis de l'Alsace-Lorraine, on remarque certes davantage d'illustrations durant cette période (huit sur un total de douze), mais l'explication demeure très incomplète.

La seconde explication porte sur le contenu même des manuels. La continuité de l'institution scolaire des années 1880 jusque vers 1960, mise en évidence dans le chapitre 8, se retrouve tout naturellement dans les manuels¹. L'aspect patriotique de l'enseignement de l'histoire notamment, s'il s'estompe quelque peu au début des années 1920, n'en reste pas moins important. Et, loin de disparaître en 1945, il est au contraire réaffirmé dans les instructions officielles. Dès lors, le discours change peu, tout comme les supports pédagogiques. On peut donc supposer que l'Alsace-Lorraine continue d'être un support de choix, largement utilisé dans le discours patriotique et les développements sur la conception de la nation. Les thèmes et l'approche type "Troisième République" continuent de représenter le cadre de l'enseignement de l'histoire au primaire, avec le développement d'un sentiment national, pas forcément belliqueux, et la vocation universelle

¹ La continuité des manuels français est également signalée par Rainer Riemenschneider dans son article de 1980, *op. cit.*

de la France. L'Alsace-Lorraine reste dans cet ensemble un thème particulièrement cohérent et parlant.

La disparition de ce discours général a lieu dans les années 1960-1970. C'est alors que la connotation patriotique des manuels s'estompe, et de fait, certaines références à l'Alsace-Lorraine. On ne trouve par exemple plus aucune référence à l'Alsace-Lorraine pour la période de l'annexion (1871-1914) dans les manuels publiés après 1965. Il faut de surcroît ajouter l'éloignement des événements qui, disparaissant progressivement de la mémoire collective, sont également moins sollicités par la mémoire scolaire.

La coupure des années 1960, qui correspond globalement à la mise en place des matières de l'éveil, semble effective. Le corpus de manuel ne contient cependant aucun ouvrage édité entre 1965 et 1975 ; ceci rend l'interprétation plus aléatoire. L'atténuation des réformes de l'éveil, et le retour à certaines pratiques traditionnelles à partir de 1984-1985, ne correspond pas pour autant à une réactivation du thème Alsace-Lorraine dans les manuels. La mémoire scolaire, partie de la mémoire collective, est en effet tributaire de son époque et des événements alors porteurs, par exemple ceux dont le souvenir est propagé en dehors de l'école, par d'autres milieux tels la famille, les médias, les associations. Le manuel est donc lui aussi un révélateur de son époque ; seule une durée d'utilisation très longue peut aller à l'encontre de cette évolution naturelle. L'Alsace-Lorraine n'étant plus un élément important de la mémoire collective nationale depuis plusieurs décennies, il apparaît normal que ce thème disparaisse de la mémoire scolaire.

Cette interprétation, cohérente pour la rupture des années 1960, n'apporte cependant aucune explication pour les années 1920. Le nombre de références par manuel y semble en effet particulièrement faible (2.33) pour une période a priori prédisposée avec le retour de ces régions dans le giron national.

La composition du corpus de manuels pour ces années apporte un élément d'explication et ouvre vers une nouvelle analyse. En effet, sur les douze manuels édités entre 1919 et 1929, sept sont des manuels d'histoire, trois sont des manuels d'instruction civique et deux de lecture. Il s'agit de la période où les manuels d'histoire sont, en proportion, les moins représentés, d'où la nécessité de s'interroger sur un éventuel rapport entre le nombre de références à l'Alsace-Lorraine et le type de manuel.

Dans les années 1920, la seule prise en compte des ouvrages d'histoire fait monter la moyenne de références par manuel à 3.57, soit un nombre

proche de celui obtenu pour les périodes 1935-1945 et 1947-1965 sur l'ensemble des manuels (3.78 et 3.88). Cette réévaluation des années 1920 ne fait que confirmer la continuité de l'institution primaire de 1919 à 1965, et affirme davantage la rupture du milieu des années 1960. Cette interprétation doit cependant être confirmée par un tableau de synthèse des références à l'Alsace-Lorraine par type de manuel.

- Tableaux de synthèse 4 et 5 :

Références par discipline : histoire et instruction civique / lecture

	manuels d'histoire (40 dont 3 catholiques)	manuels d'instruction civique et de lecture 12 (10 + 2)
1919 - 1929 12 manuels	25 références pour 7 manuels réf / manuel = 3.57	3 références pour 5 manuels réf / manuel = 0.6
1935 - 1945 9 manuels	31 références pour 8 manuels réf / manuel = 3.87	4 références pour 1 manuel réf / manuel = 4
1947 - 1965 14 manuels	53 références pour 13 manuels réf / manuel = 4.07	0 référence pour 1 manuel
1975 - 1998 17 manuels	31 références pour 12 manuels réf / manuel = 2.58	0 référence pour 5 manuels
total 1919-1998 52 manuels	140 références pour 40 manuels réf / manuel = 3.5	7 références pour 12 manuels réf / manuel = 0.58

Ce tableau confirme donc qu'il existe un rapport étroit entre la discipline des ouvrages et les références à l'Alsace-Lorraine. Les manuels d'histoire rassemblent l'immense majorité des références (140 sur 147 soit plus de 95%). Leur répartition par période entérine l'interprétation que la singularité des années 1920 avait laissé supposer. Il y a une réelle continuité de 1919 à 1965 (respectivement 3.57, 3.87 et 4.08 références par manuel pour ces trois périodes), et une véritable coupure après les années 1960 (la moyenne des références tombent à 2.58). Les explications avancées pour le précédent tableau, et notamment la durable connotation patriotique des manuels, fonctionne également ici.

Le cas des manuels d'instruction civique et de lecture est différent. Avec uniquement sept références pour douze manuels (dont quatre dans le même ouvrage), l'Alsace-Lorraine ne semble pas être un support privilégié pour ces matières de 1919 à 1998. Une comparaison avec le corpus de manuels scolaires édités durant la période 1875-1916, et dépouillés de façon similaire, s'impose donc :

Références par discipline : histoire et instruction civique / lecture

1875-1916

	manuels d'histoire (16 dont 4 catholiques)	manuels d'instruction civique et de lecture 9 (7 + 2)
1875 - 1895 12 manuels	16 références pour 8 manuels réf / manuel = 2	11 références pour 4 manuels réf / manuel = 2.75
1900 - 1916 13 manuels	21 références pour 8 manuels réf / manuel = 2.62	15 références pour 5 manuels réf / manuel = 3
total 1875 - 1916 25 manuels	37 références pour 16 manuels réf / manuel = 2.31	26 références pour 9 manuels réf / manuel = 2.88

Une analyse séparée des manuels d'histoire et d'instruction civique ou lecture pour la première partie de la Troisième République met en évidence une moyenne de référence plus élevée en instruction civique ou lecture (2.88) qu'en histoire (2.31). La situation est donc inversée par rapport aux années 1919-1998.

Plusieurs faits contribuent à éclairer ce constat : il a déjà été signalé que l'étude de l'histoire contemporaine au primaire apparaît qu'au cours de la période 1875-1916, plus précisément dans la dernière décennie du XIXe siècle. C'est essentiellement pour cette raison que les références dans les manuels d'histoire augmentent après 1895. Cette courbe ascendante se prolonge jusqu'en 1965. Par ailleurs, de par la nature même des matières, l'instruction civique et la lecture sont davantage collées à l'actualité et à la conjoncture politique, donc friands de thèmes à la mode, porteurs, dans lesquels les enfants se retrouvent plus facilement, c'est-à-dire des thèmes qui appartiennent à la mémoire collective. Mona Ozouf insiste sur l'importance de l'émotivité dans l'instruction civique, et précise que cette matière a autant pour but de faire vouloir que de faire savoir et qu'elle se confond avec le patriotisme². Si l'on ajoute à cela que les instructions officielles, particulièrement en instruction civique, correspondent plutôt bien au support alsacien-lorrain avec des thèmes comme la nation, l'Etat, l'armée, l'amour du pays, il apparaît cohérent d'avancer que le thème Alsace-Lorraine est un support conjoncturel quasi-idéal avant 1914. Thème civique par excellence, il permet d'aborder les différents aspects du programme en se fondant sur un exemple qui, non seulement est concret, mais surtout est un thème commun de la mémoire collective nationale alors en construction. Ainsi l'Alsace-Lorraine est-elle dans un premier temps un support civique.

Cette mémoire scolaire civique de l'Alsace-Lorraine, précoce, est-elle différente de la mémoire scolaire historique de ces régions qui se développe après 1918 ? La première est, semble-t-il, pour les années 1875-1916, essentiellement fondée sur l'idée de nation, le service national, la place de la France dans le monde, l'amour du pays, les droits et devoirs des citoyens. Le manuel d'instruction civique et morale écrit par Ernest Lavisser sous le pseudonyme de Laloi en 1900 est symptomatique de cette orientation. On trouve par exemple dans la partie sur les droits et devoirs des citoyens : « l'avenir de la République repose sur chacun de vous. Si chacun de vous fait son devoir, elle sera forte ; assez forte pour nous faire vivre heureux et pour nous rendre un jour les frères que nous avons perdu : les Frères

² Mona OZOUF, "Histoire et éducation civique", *Le Débat*, n° 34, mars 1985, pp. 147-148.

d'Alsace et de Lorraine »³. La mémoire scolaire historique s'appuie elle sur les guerres et leurs conséquences, le contenu des traités, non sans négliger quelques tirades patriotiques. Le cours moyen d'Histoire de France Gauthier-Deschamps de 1908 illustre assez bien cette mémoire⁴. Ces remarques, valables pour la période qui précède la Première Guerre mondiale, ne conviennent plus pour les années 1919 à nos jours.

En effet, exception faite de quelques manuels⁵, l'instruction civique ou la lecture n'utilisent pratiquement plus le thème Alsace-Lorraine après 1918. Il est en effet caractéristique qu'au sein du corpus de manuel édité après 1947, qui ne contient certes que six manuels d'instruction civique, on ne trouve pas la moindre référence à l'Alsace-Lorraine. Ceci s'explique tout d'abord par l'évolution des thèmes au programme dans cette matière. Dès l'entre-deux-guerres, si la nation, l'Etat et le patriotisme sont toujours au programme mais abordés avec beaucoup plus de retenue voire de façon pacifique, de nouveaux thèmes apparaissent, notamment l'économie et le travail. Dans cet autre cadre thématique et philosophique, l'Alsace-Lorraine n'a plus véritablement sa place. Cette orientation est totalement confirmée et amplifiée après 1945.

À cette époque, la sortie de l'actualité nationale du thème Alsace-Lorraine est également à prendre en compte. L'instruction civique est une matière où les préoccupations de l'époque sont déterminantes, de ce fait fortement dépendante du contexte politique et social. Cette remarque met en évidence la dimension conjoncturelle de l'Alsace-Lorraine dans les manuels d'instruction civique, dimension qui correspondait non seulement à une certaine mémoire collective nationale, mais également aux préoccupations de l'époque. La réintégration de 1918, entérinée définitivement en 1945, aide alors à comprendre la disparition rapide de l'Alsace-Lorraine des manuels d'instruction civique.

Ainsi, les références au thème Alsace-Lorraine, dans le cadre de l'instruction civique, sont limitées dans le temps, et correspondent à ce que l'on pourrait intituler une mémoire vive, utile, et fortement mobilisatrice, une mémoire pour agir. Et c'est ainsi utilisé que le thème Alsace-Lorraine

³ Pierre LALOI, *La première année d'Instruction civique et morale*, cours moyen, Paris, A. Colin, 1900, p. 161.

⁴ GAUTHIER-DESCHAMPS, *Cours moyen d'Histoire de France*, Paris, Hachette, 1908. La guerre de 1870-71 et le traité de Francfort y sont particulièrement évoqués avec pour chacun de ces faits une référence écrite et cartographique à l'Alsace-Lorraine.

⁵ C'est notamment le cas de celui de Charles AB DER HALDEN, *Leçons d'instruction civique*, école primaire supérieur, Paris, A. Colin, 1936. L'avant-propos de ce manuel annonce même des leçons spécifiques pour Paris, Lyon, l'Algérie et l'Alsace-Lorraine.

semble finalement le plus porteur. Il est révélateur de remarquer que sur les six références explicites à la Revanche trouvées dans les manuels scolaires avant 1916, quatre sont localisées dans des ouvrages d'instruction civique ou de lecture. La représentation fort répandue de manuels français particulièrement revanchards de 1871 à 1918, qui a été nuancée dans le chapitre 3, aurait sans doute beaucoup à gagner d'une approche par matière. N'est-il pas envisageable que ce soit le discours tenu dans certains manuels d'instruction civique qui soit à l'origine de cette vision revancharde de l'école primaire française de la première partie de la Troisième République ?

Quoi qu'il en soit, cet aspect particulier des ouvrages d'instruction civique disparaît après 1918. La volonté d'un certain retour au national en 1984-1985, notamment en instruction civique, ne pouvait en aucun cas se faire sur ce support, trop éloigné chronologiquement, absent de la mémoire collective, et sans aucune cohérence avec l'époque et les objectifs alors affichés.

Le cas des manuels d'histoire, on le perçoit, est différent. La mémoire de l'Alsace-Lorraine qu'on y relève est une mémoire collective à base historique, fondée sur le souvenir des guerres et leurs conséquences, dans un souci d'expliquer les aléas de la construction territoriale de la France. Il s'agit d'une mémoire plus longue, dans la durée. Il semble donc normal que ce thème s'y maintienne plus durablement ou, si l'on préfère, disparaisse plus lentement.

Dans le cadre de l'Alsace-Lorraine, les mémoires scolaires respectives de l'instruction civique et de l'histoire se situent dans deux dimensions temporelles différentes : un temps très court, proche de l'actualité pour la première matière, un temps plus long, séculaire, pour l'histoire.

Au-delà de cette différence entre les ouvrages d'histoire et ceux d'instruction civique ou de lecture, la coupure des années 1960-1970 qui a été mise en évidence confirme l'imprégnation des thèmes de la Troisième République dans la durée. Thème quasi-naturel avant 1918, l'Alsace-Lorraine a sans doute bénéficié de l'évolution très lente du système ; cet élément aide à expliquer sa permanence jusque 1965. Plus globalement, c'est toute la société française qui a connu une véritable « Seconde Révolution française » dans les années 1960⁶. Le patriotisme républicain, pierre

⁶ L'ouvrage d'Henri MENDRAS, *La Seconde Révolution française, op. cit.*, développe les différents changements intervenus à cette époque. Il propose comme datation de ces changements déterminants dans la société française 1965-1984.

angulaire de l'installation de ce régime en France et soubassement essentiel du discours scolaire durant des décennies, n'a alors plus véritablement lieu d'être. En 1962, pour la première fois depuis 1939, la France n'est plus en guerre. « Les jeunes Français nés après 1945 croient que leur vie se passera sans combattre, alors que pour les générations précédentes mourir pour la patrie était un devoir et un honneur »⁷. Dès lors, il n'est pas étonnant de remarquer une évolution des supports pédagogiques dans l'enseignement. La mémoire collective scolaire désormais diffusée est nécessairement en adéquation, après un temps d'adaptation plus ou moins long, avec l'évolution de la société. L'école, et plus précisément les manuels scolaires, ne sont qu'un révélateur parmi d'autres d'une société à une époque donnée⁸.

Ces quelques éléments démontrent surtout que l'Alsace-Lorraine était effectivement une des composantes de la mémoire collective nationale des débuts de la Troisième République : en effet, la présence durable de ce thème et le temps qu'il met à s'atténuer, au moins dans la mémoire scolaire, accrédite l'idée d'une très forte diffusion lors de son apparition. Ainsi, la mémoire scolaire véhicule les traces d'une imprégnation importante que la stabilité du système scolaire primaire n'a fait qu'amplifier. L'hypothèse posée en première partie semble ici validée.

⁷ Henri MENDRAS, *ibid.*, pp. 15-16.

⁸ Antoine PROST, *L'enseignement en France, op. cit.*, note que les lois scolaires accompagnent l'évolution. « L'école ne devance pas le mouvement des mœurs, elle le suit péniblement », p. 440.

- Tableau de synthèse 6

Le dernier tableau proposé concerne un classement des manuels comportant le plus de références à l'Alsace-Lorraine.

Manuels comportant le plus de références à l'Alsace-Lorraine

	Guerre de 1870-71 et ses conséquences	L'Alsace-Lorraine 1871-1918	Causes de la guerre 1914-1918	Guerre de 14-18 et ses conséquences	Guerre de 1939-1945	Autres	Total
Lavisse, HIST 1935	texte carte	texte	texte	texte illustration		texte	7
Lavisse, HIST 1948	texte carte	texte		texte illustration		texte	6
Troux, HIST 1949 et 1956	texte carte			texte carte	texte illustration		6
Grimal, HIST 1963	texte carte	texte	texte	texte carte			6
Gauthier, HIST 1919	texte carte			texte carte		texte	5
Aymard, HIST 1927	texte carte	texte		texte carte			5
Segond, HIST 1936	texte carte	texte		texte carte			5
Guillemain, HIST enseign. catholique 1938	texte	texte		texte carte illustration			5
Chaulanges, HIST 1958	texte carte	texte		texte	texte		5
Canac, HIST 1961	texte	texte		texte carte illustration			5
Vincent, HIST 1990	texte carte			texte carte	texte		5
Dorel-Ferré, HIST 1997	texte carte			texte carte	carte		5

Les treize manuels classés dans ce tableau sont ceux qui contiennent le plus de références explicites au thème Alsace-Lorraine (cinq ou plus). La première constatation, logique vu la précédente analyse par type de manuel, est que l'on ne trouve dans ce classement aucun manuel d'instruction civique ou de lecture. La deuxième constatation confirme les propositions de périodisation ; les deux périodes 1935-1945 et 1947-1965 sont, de loin, les plus représentées : trois manuels datent de la première et six de la seconde. Inversement, les années 1920 et celles allant de 1965 à 1998 ne sont représentées que par deux manuels chacune. Il n'est enfin pas très étonnant de trouver en tête de classement deux ouvrages d'Ernest Lavisse, datant respectivement de 1935 et 1948. Cet élément est symptomatique, non seulement de la place particulière occupée par cet auteur et ses manuels⁹, mais également de la continuité de l'institution primaire en France. Ernest Lavisse décède en effet en 1922 ; que ses manuels continuent de se diffuser dans l'entre-deux-guerres, soit. Mais que ceux-ci soient encore présents, très peu remaniés, on le verra, après la Seconde Guerre mondiale, est une preuve supplémentaire - et inquiétante - de la stabilité du système scolaire et, par la même, des manuels d'enseignement.

Cette étude de la présence explicite du thème Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires de 1919 à 1998 a permis de mettre en évidence plusieurs éléments importants. Le premier d'entre eux est la rupture marquée par les années 1960-1970 dans l'évolution des références. À partir de cette période, leur nombre, mais surtout la moyenne par manuel baisse véritablement. Ceci laisse supposer une adéquation entre le cas précis du thème Alsace-Lorraine et le changement d'orientation général - surtout la baisse du patriotisme - qui a alors lieu, notamment dans l'enseignement primaire. La disparition du caractère patriotique et de ses supports pédagogiques semble être ici le principal facteur explicatif.

Le deuxième élément est la différence qui existe entre les manuels d'histoire et ceux d'instruction civique ou de lecture : si le thème Alsace-Lorraine est d'abord un thème civique, avant 1914, il disparaît rapidement de ce type d'ouvrage après 1918. A l'inverse, la mémoire scolaire historique

⁹ Hubert TISON, "La mémoire de la guerre 14-18 dans les manuels français d'histoire" (1920-1990), *Guerre et cultures 1914-1918*, *op. cit.*, rapporte par exemple qu'Ernest Lavisse s'adresse aux enfants en 1919 en expliquant que, « sans désirer la guerre, j'ai toujours espéré qu'un jour viendrait où la France prendrait sa Revanche », p. 297. Suzanne CITRON, *Le mythe national*, *op. cit.*, rapporte que la dernière édition d'un manuel Lavisse a eu lieu en 1950. « Par sa diffusion quantitative - des centaines de milliers de manuels durant toute la 3^{ème} République - le Petit Lavisse a imprégné la vision de millions de Français », p. 29.

de l'Alsace-Lorraine se développe davantage après la Première Guerre mondiale, et d'une façon croissante jusque dans les années 1960. Cela met en évidence la dimension temporelle différente de la mémoire sur l'Alsace-Lorraine diffusée dans ces disciplines scolaires.

Le troisième élément important à retenir est l'existence d'un couple annexion-réintégration : ce sont en effet les deux faits historiques concernant l'Alsace-Lorraine les plus représentés.

Le dernier apport de cette analyse est la durable imprégnation des manuels scolaires par le thème Alsace-Lorraine. De 1919 aux années 1960 et, plus généralement depuis les années 1880, ce thème est présent et va même en se développant dans les ouvrages scolaires. Ainsi, l'hypothèse selon laquelle l'Alsace-Lorraine serait une partie de la mémoire nationale républicaine érigée au début de la Troisième République semble accréditée. Ces remarques laissent supposer que la mémoire scolaire de l'Alsace-Lorraine de 1919 à nos jours est essentiellement à base historique, et plus précisément fondée sur les aléas subis par ces régions suite aux différentes guerres. L'aspect civique n'apparaît plus.

Il ne faut cependant pas exagérer la portée d'une telle analyse. La composition du corpus, les différents types de manuel, et la longueur de la période étudiée, incitent à nuancer ces résultats. Ils doivent en tous cas être validés par une analyse du discours tenu dans ces passages concernant l'Alsace-Lorraine. D'autres analyses comparatives devraient également permettre de préciser davantage l'évolution du thème Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires sur 80 ans.

Chapitre 10 : analyse du discours sur l'Alsace-Lorraine et de son évolution

Le second temps de l'analyse du corpus de manuels scolaires publiés entre 1919 et 1998 est une étude du discours patriotique de ces ouvrages, en particulier celui tenu dans les passages relatifs à l'Alsace-Lorraine. Les informations et les interprétations du chapitre précédent vont servir de point de départ. En s'appuyant sur elles, on peut s'attendre à découvrir une atténuation progressive de l'aspect patriotique, une modération dans le vocabulaire, et ce notamment après les années 1960. Dans le cas de l'Alsace-Lorraine, l'évolution du discours pourrait se retrouver dans une approche moins possessive, moins vindicative, et moins germanophobe.

L'évolution des choix sémantiques effectués tout au long du XXe siècle pour évoquer ce thème, notamment au travers du couple annexion-réintégration ou dans les séries de manuels, sera un premier moyen pour tenter de valider cette hypothèse. L'analyse de points particuliers du discours peut également contribuer à l'étude de cette évolution. La façon dont les causes de la guerre 1914-1918 sont présentées, la cohérence des manuels français avec les recommandations internationales de 1935 et 1951, et la portée des cartes et illustrations, seront les aspects étudiés.

Il devrait alors être possible de déterminer les évolutions essentielles du ton et des mots employés au sujet de cette région. À la fin du XXe siècle, la mémoire scolaire de l'Alsace-Lorraine est-elle foncièrement différente de celle proposée en 1918 ? Enfin, et ce n'est pas le moins important dans une étude sur l'évolution des mémoires, existe-t-il des liens entre la mémoire historique proposée dans les Histoires de France et la mémoire scolaire des manuels du primaire ?

1. Évolution du discours sur l'Alsace-Lorraine

Une étude discursive des passages dans lesquels le thème Alsace-Lorraine est abordé devrait confirmer - ou infirmer - l'idée d'une évolution des manuels scolaires de 1919 à nos jours. Cette approche devrait également permettre d'appréhender le fonctionnement du couple annexion-réintégration mis en valeur dans le chapitre précédent.

- Étude du discours par période

Les analyses du chapitre 9 sur la répartition des références en quatre périodes ont mis en évidence deux choses essentielles : les années 1935-1945 et 1947-1965 sont celles qui comportent le plus de passages sur l'Alsace-Lorraine ; la coupure des années 1960-1970 semble effective pour un travail sur ce thème.

L'analyse du discours va se fonder sur le même cadre chronologique. Les évolutions décelées pourront ainsi être comparées et des ruptures éventuellement éclairées. Sur le plan précis du vocabulaire, les présentations respectives de l'annexion de 1871 et de la réintégration de 1918 sont les deux éléments les plus comparables. Le fonctionnement de ce couple est souvent particulièrement révélateur.

Les manuels publiés de 1919 à 1929 sont très homogènes dans ce domaine. Les termes de « céder », « prendre » et « arracher » sont les plus usités pour 1871, auxquels répondent ceux de « restituer » et « rendre » pour 1918-1919. Ces mots sont clairs et sans ambiguïtés : on se fait arracher ou prendre quelque chose à quoi l'on tient, qui a de la valeur ; il s'agit de plus d'un acte de violence. Être obligé de céder va encore plus loin puisque l'on cède quelque chose qui nous appartient, mais le mot n'exprime pas la même violence. Il apparaît comme le résultat d'une négociation ou d'une discussion. Inversement restituer et rendre indiquent une façon de donner en retour, de s'acquitter, d'une dette par exemple. La population retrouve son bien, mais les termes ont tendance à euphémiser ou occulter la violence de la guerre qui a permis le retour. L'Alsace-Lorraine est donc une terre française ; les mots l'affirment. Le Gauthier-Deschamps de 1923 fait lui-même l'opposition entre le 18 janvier 1871 - « morne

journée d'hiver » et le 28 juin 1919 - « radieuse journée d'été » ; le lien annexion-réintégration est ici explicite. La conclusion de ce parallèle est très engagée, notamment pour un ouvrage écrit en collaboration avec des instituteurs et des historien, mais jugé trop nationaliste en 1926 : « ainsi s'est vérifiée solennellement l'inexorable loi des expiations »¹.

La germanophobie et les critiques récurrentes contre l'Allemagne accentuent ce trait, certes pas toujours dans les proportions de ce manuel. Les Allemands sont responsables de l'abominable traité de Francfort et de la guerre criminelle de 1914 où elle a engagé l'humanité² ; l'injustice de 1871 est relevée dans pratiquement tous les ouvrages en compagnie des protestations des Alsaciens-Lorrains. Le patriotisme, qui vire parfois au nationalisme, est régulièrement parsemé d'agressions verbales contre les Allemands. « Petits Français, n'oublie jamais les destructions sauvages, les vols, les crimes de l'armée allemande pendant la guerre » insistent Devinat et Toursel, en 1924, en parlant de la guerre de 1870-1871³.

Il ressort de la grande majorité de ces ouvrages publiés dans les années 1920 un patriotisme germanophobe explicite et un sentiment possessif vis-à-vis de l'Alsace-Lorraine.

Le vocabulaire du couple annexion-réintégration pour les années 1930 est similaire, avec par exemple plusieurs cas déclinés sur le principe « enlever - rendre ». L'aspect germanophobe est lui aussi omniprésent, parfois même exacerbé. Segond explique pour 1914 que « l'Allemagne songeait depuis longtemps à vaincre la France ». Le manuel se termine par une lecture sur Louis Pasteur qui allie avec soin patriotisme et nouvel esprit scolaire : « Pasteur fut aussi bon Français et bon chrétien que savant de génie. En 1870, il renvoya aux Allemands les diplômes qu'il en avait reçus »⁴. Plusieurs harangues nationalistes sont également à relever, le plus souvent dans les Lavis, et l'injustice du traité de Francfort continue d'être soulignée.

Peu de différence, on le voit, avec la décennie précédente. Les passages patriotiques sont souvent virulents, mais tempérés par l'euphorie du retour de l'Alsace-Lorraine à la France. Pourtant, durant ces années,

¹ GAUTHIER et DESCHAMPS, avec la collaboration d'instituteurs et d'historiens, *Cours d'Histoire de France*, cours supérieur, Paris, Hachette, 1923, p. 247.

² GAUTHIER et DESCHAMPS, *Cours moyen d'histoire de France*, certificat d'études, Paris, Hachette, 1919, pp. 142 et 146.

³ E. DEVINAT et A. TOURSEL, *Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, éd. L. Martinet, 1924, p. 130.

⁴ E. SEGOND, *Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, Hatier, 1936, pp. 221-222.

l'enseignement de l'histoire à l'école est critiqué de toutes parts. Un syndicaliste, en 1936, affirme qu'en « histoire, nous errons lamentablement. Là, notre enseignement tourne au désastre »⁵. Dans la même veine, Paul Valéry estime que « l'histoire est le produit le plus dangereux »⁶. À l'antithèse de ces remarques, Pétain, dans un discours de décembre 1934, attaque les instituteurs : « ce sont de tels maîtres qui élèvent nos fils dans l'ignorance ou le mépris de la patrie » ; il propose d'« établir la charte de l'enseignement patriotique à l'école », d'« assurer à notre jeunesse le bénéfice d'une doctrine virile, exaltant l'effort collectif, l'intérêt national, les gloires et les destins de la patrie ». Selon lui, c'est aux pouvoirs publics « de donner à tous les citoyens, avec plus de bien être, un degré supérieur d'éducation patriotique et morale »⁷. Ainsi, l'enseignement de l'histoire est critiqué à droite comme à gauche.

Il est paradoxal de constater que les ouvrages scolaires de cette période demeurent ouvertement patriotiques et germanophobes, ce qu'il faut sans doute entendre dans les critiques syndicales. D'un autre côté, l'armée n'est plus le couronnement de l'école nationale, d'où peut être la volonté de Pétain d'être, un moment, ministre de l'Éducation nationale⁸.

La Seconde Guerre mondiale n'apparaît pas comme une coupure quant au vocabulaire du couple annexion-réintégration. Les associations continuent de fonctionner avec d'un côté les termes de « céder, enlever, arracher » et d'un autre ceux de « rendre, restituer, délivrer ». Les mots continuent ainsi d'affirmer l'identité française de l'Alsace-Lorraine. L'utilisation de « délivrer » est une nouveauté : le mot ne signifie pas immédiatement l'appartenance à la France, il n'occulte pas une certaine violence, et valorise la liberté des populations, désormais libérées. Les différents passages ne sont pas en reste : « les Français ont hâte de délivrer l'Alsace-Lorraine »⁹ chez Lavissee, « toute la France fut heureuse d'avoir retrouvé ses deux belles provinces perdues en 1871 »¹⁰ pour Ozouf et Leterrier. La connotation possessive continue d'être véhiculée mais avec une germanophobie qui

⁵ Jacques GIRAULT, "Instituteurs syndiqués et enseignement de l'Histoire entre les deux guerres", dans *Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981)*, Colloque, Paris, 13-14 novembre 1981, numéro spécial de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1984, p. 146.

⁶ Jean PEYROT, "Les réalités de l'enseignement de l'Histoire des années 1930 aux environs de 1960 : approches et bilan provisoire", dans *Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981)*, Colloque, Paris, 13-14 novembre 1981, numéro spécial de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1984, p. 195.

⁷ Jean-François CHANET, *op. cit.*, pp. 355-356, cite le discours de Philippe PÉTAIN.

⁸ Pierre SERVENT, *Le mythe Pétain*, *op. cit.*, pp. 182-183 et p. 217.

⁹ Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Colin, 1948, p. 251.

¹⁰ R. OZOUF et L. LETERRIER, *Belles Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, Belin, 1965, p. 79.

semble cependant en retrait. L'Alsace-Lorraine est abordée avec un ton et des mots plus modérés, et l'image négative classique des Allemands est moins répandue. Les quelques évocations implicites de Revanche sont signalées dans les parties sur la politique coloniale, sans agressivité.

Le thème Alsace-Lorraine reste ainsi très présent jusque 1965 ; les mots et le discours vis-à-vis de ces régions sont possessifs, mais moins germanophobes. Les derniers Lavis se distinguent encore par leur ton très engagé. À défaut de rupture, on peut cependant évoquer une évolution notable du traitement discursif de l'Alsace-Lorraine de 1947 à 1965.

Nettement moins présent dans les manuels après 1975, le thème Alsace-Lorraine offre ainsi moins de possibilité de comparaison. Le couple annexion-réintégration se retrouve quelquefois, toujours avec les mêmes termes. L'association « céder - rendre » est la plus utilisée¹¹. Cette permanence lexicale dans l'évocation de ces deux événements, sans y attacher une importance excessive, est révélatrice d'une approche très française de l'Alsace-Lorraine dans les manuels. L'utilisation de « céder » démontre cependant davantage de nuances et de calme. Pour le reste, l'évolution est évidente. On voit que l'Alsace-lorraine est de plus en plus évoquée dans les causes de 1914. De manière plus générale, la notion de guerre est souvent abordée de façon supranationale ; par exemple, le chiffre des morts est souvent donné pour l'Europe et non pas pour la France¹².

Le discours patriotique n'est pratiquement plus présent et sa dérive germanophobe oubliée. Le cas de l'Alsace-Lorraine est lui même traité d'une façon moins possessive, mais le manque d'informations qui accompagnent certaines illustrations est inquiétant¹³.

L'évolution du discours est lisible de 1919 à 1998 : l'après Seconde Guerre mondiale est le premier moment de changement avec une disparition progressive de l'aspect germanophobe ; les années 1960 marquent la coupure la plus importante avec la quasi-disparition du discours patriotique qui semble aller de pair avec les références à l'Alsace-Lorraine.

¹¹ Elle se retrouve dans les ouvrages de HINNEWINKEL M.J. et J.C., SIVIRINE, VINCENT de 1982, DOREL-FERRÉ 1982 et 1997, et VINCENT, DUPRÉ, LOCHY, SÉMÉNADISSE de 1990.

¹² Gracia DOREL-FERRÉ, *Histoire, les activités d'éveil au cours moyen*, Paris, A. Colin, 1982, p. 136.

¹³ Ce sujet précis va être abordé d'une façon spécifique.

- Étude du discours dans les séries de manuels

Les séries de manuels permettent d'étudier l'évolution du discours pour des ouvrages particulièrement comparables, puisque d'auteur(s), de collection et de niveau identiques. Plusieurs éditions successives de mêmes manuels avec des écarts chronologiques plus ou moins longs sont présents dans le corpus. On remarque différents cas de figure.

Les séries identiques¹⁴

Certaines séries sont composées de manuels complètement identiques. C'est le cas des ouvrages de L. Brossolette et M. Ozouf, *Mon premier livre d'Histoire de France*, cours élémentaire, pour les éditions de 1935 et 1940 ; Albert Trous et Albert Girard, *Histoire de la France*, cours moyen, pour 1949 et 1956 ; et R. Ozouf et L. Leterrier, *Histoire de France*, cours moyen, pour 1957 et 1963. L'écart chronologique faible entre les deux éditions (de cinq à sept ans) explique largement que les ouvrages soient demeurés inchangés. De plus, il n'y a pas d'événements déterminants dans les périodes couvertes par ces manuels. Rien d'étonnant donc de constater que le discours n'évolue pas dans ces rééditions. Enfin, pour ces trois manuels, le discours tenu sur l'Alsace-Lorraine est cohérent avec l'époque d'édition, l'aspect patriotique présent, et l'Alsace-Lorraine terre française.

L'ouvrage de Brossolette-Ozouf (1935 et 1940) est marqué par le couple annexion-réintégration ; il s'agit d'ailleurs des deux seules références à l'Alsace-Lorraine. Ces deux passages semblent se répondre : en 1871 la France doit « céder » l'Alsace-Lorraine ; en 1918, les Allemands vaincus ont dû la « rendre »¹⁵. Les mots sont explicites et la place naturelle des ces régions claire. À la remarque amère de 1871 « les soldats Allemands sont entrés en France », complétée par « quelle horrible chose que la guerre », répond l'enthousiasme de 1918, « les soldats Français sont entrés, triomphants, dans Strasbourg »¹⁶.

¹⁴ Il s'agit en fait d'ouvrages réédités.

¹⁵ L. BROSSOLETTE et M. OZOUF, *Mon premier livre d'Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, Delagrave, 1935, pp. 59 et 61.

¹⁶ *Ibid*, pp. 60 et 61.

Le manuel de Troux-Girard (1949 et 1956), évoque l'Alsace-Lorraine au travers des trois conflits avec l'Allemagne. La tristesse et l'injustice de 1871 - la protestation solennelle des députés est signalée¹⁷ - font place à un retour à la France sobre pour 1918, mais bien plus enthousiaste en 1945, avec une illustration des chars de Leclerc à Strasbourg¹⁸.

L'ouvrage de Ozouf-Leterrier (1957 et 1963) s'appuie également sur le couple annexion-réintégration, avec cependant une référence à l'Alsace-Lorraine pour la période 1871-1914¹⁹. De cette dernière présence, tout comme du vocabulaire employé par ce manuel - « Le traité de Francfort arrache l'Alsace-Lorraine à la France » ; « les représentants de l'Alsace-Lorraine protestèrent solennellement contre la violence qui leur était faite » ; la France « mutilée »²⁰ par la perte de l'Alsace-Lorraine - ressort un discours et une présentation très traditionnels. Les passages sur l'Alsace-Lorraine sont l'occasion d'exprimer l'hostilité des auteurs envers l'Allemagne. Cet exemple démontre bien, une fois de plus, que même au début des années 1960, le ton de certains manuels reste très Troisième République. Il est de plus probable que les ouvrages publiés durant ces années aient été utilisés relativement longtemps, vu le temps qu'il a fallu pour que les premiers manuels d'éveil soient publiés.

. Les séries séparées par une guerre

L'évolution du discours des séries de manuels dépend de l'écart qui existe entre les deux ou trois éditions présentes dans le corpus, mais également des événements importants qui ont lieu durant cet écart. Le déroulement d'une guerre est bien entendu un fait historique important, qui peut influencer sur le discours des ouvrages scolaires, et particulièrement sur celui tenu sur l'Alsace-Lorraine puisque le destin de ces régions est bouleversé lors de chaque conflit.

Deux séries de manuels sont séparées par la Première Guerre mondiale : les éditions de 1908 et 1919 du Gauthier et Deschamps, *Cours Moyen d'histoire de France* ; et celles de 1895 et 1922 de l'ouvrage de Désiré Blanchet, *Histoire de France, cours moyen*. Au-delà du fait, normal, que les deuxièmes éditions de ces ouvrages évoquent, le retour à la France

¹⁷ Albert TROUX et Albert GIRARD, *Histoire de la France, cours moyen*, Paris, Hachette, 1949, p. 106.

¹⁸ *Ibid*, pp. 124 et 126.

¹⁹ R. OZOUF et L. LETERRIER, *Histoire de France, cours moyen*, Paris, Belin, 1957, p. 224. Il s'agit d'un passage sur Jules Ferry, qui, malgré son ambition coloniale, ne perd pas de vue la frontière Est.

²⁰ *Ibid*, pp. 202 et 224.

de l'Alsace-Lorraine, l'évolution du discours peut surtout être étudiée au travers de la guerre de 1870-1871.

L'évolution entre les deux éditions du Gauthier-Deschamps est, d'une façon générale, faible. On remarque par exemple que la place de Gambetta augmente, sa gravure remplace celle de Mac Mahon en 1919²¹ ; ou qu'une phrase très patriotique de Sadi Carnot disparaît dans la seconde édition²². Le discours sur l'Alsace-Lorraine à propos de la guerre franco-allemande est par contre strictement identique, avec cette harangue finale : « on n'aime vraiment son pays que si l'on est prêt à lui sacrifier son repos, sa vie »²³. Ainsi, si la connotation patriotique de l'ensemble a été un tant soit peu tempérée, le thème Alsace-Lorraine est lui abordé avec le même engagement. Les passages sur la guerre de 1914-1918 et la réintégration confirment d'ailleurs que sur ce sujet la tempérance n'a pas sa place²⁴.

Les deux exemplaires du manuel de Désiré Blanchet (1895 et 1922) proposent des changements dans la finesse. Outre l'ajout de la guerre et des conséquences de 1914-1918, on remarque une modification de certains passages, et notamment ceux sur l'Alsace-Lorraine. L'exemplaire de 1895, dans un paragraphe sur la politique extérieure de la Troisième République, avance que « la France, à l'extérieur, a cherché à conserver la paix. (...) Elle ne menace personne ; elle conserve un souvenir fidèle à l'Alsace-Lorraine que la force seule a pu séparer d'elle et elle n'attend que du droit et de la justice les réparations nécessaires »²⁵. Dans le manuel de 1922, ce passage devient : « à l'extérieur, il [le gouvernement] a développé notre empire colonial en Afrique et en Asie. Il s'est efforcé de maintenir la paix en Europe (...). En 1914, l'Allemagne a déclaré une guerre terrible, qui s'est terminée en 1918 par la victoire décisive de la France et de ses alliés »²⁶. La référence à l'Alsace-Lorraine disparaît et fait place, est-ce un hasard, à l'accusation envers l'Allemagne dans le déclenchement de la

²¹ GAUTHIER et DESCHAMPS, *Cours Moyen d'histoire de France*, certificat d'études, Paris, Hachette, 1908 et 1919, pp. 132 et 133.

²² *Ibid*, édition de 1908, p. 141. « Petits français, aimez-la bien, notre France ; la France des nobles savants, des ardents patriotes, des grands génies dont Pasteur, Gambetta, Victor Hugo ont recueilli et nous ont légué l'âme vibrante ».

²³ *Ibid*, éditions de 1908 et 1919, p. 133.

²⁴ *Ibid*, édition de 1919, p. 146. « Alsace ! Lorraine ! En cette année 1917, vos noms, symboles de fidélité, sont portés à l'ordre du jour. L'Allemagne qui crâne dit "la question d'Alsace-Lorraine ne se pose pas". Voyons donc ? ». On trouve également sur cette page le premier but de guerre de la France - le retour de l'Alsace-Lorraine -, et l'expression « abominable traité de Francfort ».

²⁵ Désiré BLANCHET, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Belin, 1895, p. 258.

²⁶ *Ibid*, édition de 1922, p. 258.

guerre... Une deuxième évolution du discours sur l'Alsace-Lorraine se remarque au travers d'une petite lecture intitulée « Alsace-Lorraine ». Le texte de 1922 gagne en sobriété ; il y manque plusieurs passages germanophobes sur la période de l'annexion. La phrase finale reste cependant, dans les deux cas, explicite : « la terre de l'Alsace-Lorraine appartient aux Allemands, les âmes nous appartiennent »²⁷, pour 1895 ; « les Alsaciens et les Lorrains ne cessèrent de protester contre leur annexion à l'Allemagne. La France ne les oublia pas ! »²⁸, pour 1922. Le ton patriotique, toujours présent, est sensiblement atténué ; il semble que le retour de ces régions à la France calme la verve nationaliste de l'auteur. Il est vrai qu'il n'est plus utile de se déchaîner contre l'Allemagne.

Le corpus contient également deux séries de manuels qui encadrent la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit des ouvrages d'Ernest Lavis, *Histoire de France*, cours moyen, pour 1935, 1943 (en collaboration avec Pierre Conard) et 1948 ; et de ceux de H. Guillemain et l'Abbé Le Ster, *Histoire de France*, certificat d'études, avec les éditions de 1938 et 1945.

La série composée des manuels de la collection Ernest Lavis est particulièrement complète puisque l'on y trouve un ouvrage pour les années 1930, un autre pour les années de guerre (1943), et un dernier pour l'immédiat après-guerre. Le manuel de 1943, publié durant l'occupation donc, se situe en décalage avec les deux autres qui sont eux en bien des points identiques, malgré treize ans d'écart et une guerre mondiale. Particulièrement modéré avec l'Allemagne, il l'est également dans la présentation de la question d'Alsace-Lorraine. Les clauses du traité de Francfort sont par exemple présentées très sobrement²⁹, alors que les éditions de 1935 et 1948 insistent sur la volonté des Alsaciens-Lorrains de demeurer Français en expliquant : « la France ne croit pas que l'on ait le droit de traiter des hommes comme des bêtes, qui changent de maîtres, sans qu'on les consulte »³⁰. Cette modération de l'édition de 1943 se retrouve dans le passage sur les conséquences de 1914-1918. « Le retour à la mère-patrie des territoires annexés »³¹ (1935 et 1948) est remplacé par « la paix de Versailles a rendu l'Alsace-Lorraine à la France, et libéré plusieurs autres pays qui appartenaient avant la guerre à l'Allemagne, à l'Autriche et à

²⁷ *Ibid*, édition de 1895, p. 261.

²⁸ *Ibid*, édition de 1922, p. 256.

²⁹ Ernest LAVISSE, avec la collaboration de Pierre CONARD, *Histoire de France*, cours supérieur 1ère année, Paris, Belin, 1943, p. 314.

³⁰ Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Belin, 1935 et 1948, pp. 231 et 232.

³¹ *Ibid*, éditions de 1935 et 1948, respectivement pp. 271 et 260.

la Russie »³². Enfin, la gravure de l'entrée des troupes françaises dans Strasbourg en 1918³³ a disparu dans l'exemplaire de 1943. Ces exemples mettent en évidence deux éléments : le premier est la censure des manuels publiés durant la guerre et, plus précisément, l'attention accordée par ce contrôle au thème Alsace-Lorraine. Preuve s'il en est de l'importance attribuée à cette question dans la relation franco-allemande. La seconde information est la similitude des éditions de 1935 et 1948. Celle-ci n'est cependant pas totale.

La disparition du portrait du maréchal Pétain en 1948 ne surprend pas. Mais certains passages sur l'Alsace-Lorraine durant l'annexion de 1871 à 1918 ont également été enlevés, tout comme quelques exhortations patriotiques. Un exemple suffira. Dans l'édition de 1935, il est rapporté à propos de la France : « même pour recouvrer l'Alsace et la Lorraine, elle n'aurait pas voulu déchaîner la guerre »³⁴. L'absence de cette phrase dans l'édition de 1948 permet certes d'édulcorer le discours patriotique volontiers germanophobe des manuels de cette collection ; mais n'est-ce pas également une volonté de ne pas associer, ne serait-ce qu'avec des mots, la question d'Alsace-Lorraine et le déclenchement de la Première Guerre mondiale ?

Il ressort de cette série de manuels à la fois une validation supplémentaire de la continuité du discours patriotiques des ouvrages scolaires français de part et d'autre de la guerre 1939-1945, et un bémol à cette continuité dans le sens où, bien que toujours très orienté, le discours sur l'Alsace-Lorraine est tempéré après le second conflit mondial. Est-ce simplement du à l'impact de la guerre ?

Les deux exemplaires du manuel catholique de Guillemain et Le Ster (1938 et 1945) vont-ils confirmer ces conclusions ? Il y a effectivement une évolution du discours et un ton bien plus modéré dans le second exemplaire. Les causes de la Première Guerre mondiale sont ainsi exposées d'une façon beaucoup moins radicale dans l'édition de 1945 ; la responsabilité unique des Allemands³⁵ est remplacée par la rivalité entre les différentes nations³⁶. Le changement se remarque également dans le discours sur l'Alsace-Lorraine, par exemple le passage sur les clauses du traité de Francfort. En 1938, il y a peu de nuances : « ce traité était contraire à toute justice : les Alsaciens-

³² *Ibid.*, édition de 1943, p. 330.

³³ *Ibid.*, éditions de 1935 et 1948, respectivement pp. 262 et 258.

³⁴ *Ibid.*, édition de 1935, p. 247.

³⁵ H. GUILLEMAIN et l'Abbé LE STER, *Histoire de France*, certificat d'études, Paris, éd. de l'école, 1938, p. 288.

³⁶ *Ibid.*, édition de 1945, p. 352.

Lorrains, excellents Français, devenaient Allemands par force, sans avoir été consultés »³⁷. La présentation est plus modérée en 1945 : « les Alsaciens et les Lorrains devenaient Allemands par force sans avoir été consultés »³⁸. Autre exemple symptomatique, la disparition dans l'ouvrage de 1945 de l'illustration sur l'entrée des Français en Alsace en 1918³⁹.

L'interdiction de l'ouvrage de 1938 par les Allemands et Vichy, pour cause de discours revanchard, ne semble ainsi pas complètement dénuée de fondements. À l'instar de la série précédente, le maintien d'un discours ouvertement patriotique ne va pas sans une évolution dans l'écriture. La Seconde Guerre mondiale semble effectivement avoir eu une influence, en particulier dans la présentation du thème Alsace-Lorraine.

. Les séries complètes

Les deux dernières séries de manuels sont, a priori, prometteuses en enseignements. La première rassemble trois éditions de l'ouvrage d'Ernest Lavis, *Histoire de France*, cours élémentaire, réparties de 1913 à 1947, en passant par 1929. L'autre série est composée des éditions de 1947 et 1975 de l'ouvrage de S. et M. Chaulanges, *Histoire de France*, cours élémentaire. Les 28 années d'écart dont la rupture essentielle des années 1960 en constituent bien entendu l'intérêt.

La continuité des trois exemplaires du Lavis est relativement importante. Les modifications sont légères sur l'ensemble de la série, et pratiquement inexistantes de 1929 à 1947. Le passage sur les clauses de Francfort est par exemple à peine différent entre 1913 et les deux autres éditions, mais il n'est plus suivi, en 1929 et 1947, d'une page très engagée sur l'armée et sa modernisation⁴⁰. La conclusion du manuel de 1913, « la France est un grand pays, qui a de braves soldats pour la défendre et des savants qui font du bien à tous les hommes »⁴¹, se retrouve dans les deux autres éditions juste avant le chapitre sur 1914-1918, mais là encore, légèrement modifiée : « la plus grande gloire d'une nation est de produire des savants dont les découvertes font du bien à l'humanité »⁴². L'aspect patriotico-militaire s'amenuise donc après la Première Guerre mondiale et le retour de l'Alsace-Lorraine à la France. La seule différence notable entre les

³⁷ *Ibid*, édition de 1938, p. 271.

³⁸ *Ibid*, édition de 1945, p. 335.

³⁹ *Ibid*, édition de 1938, p. 295.

⁴⁰ Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, 1913 A. Colin, 1913, pp. 162-163.

⁴¹ *Ibid*, p. 180.

⁴² *Ibid*, édition de 1947, p. 177.

éditions de 1929 et 1947 se trouve dans le format de l'illustration sur l'entrée des soldats Français à Strasbourg en 1918 : d'un page entière en 1929, elle est réduite à un tiers de page en 1947⁴³. Ces deux éditions se retrouvent cependant sur pratiquement tout le reste, par exemple le fait que, de 1914 à 1918, « les Français ont encore été forcés de faire la guerre à l'Allemagne, comme en 1870 »⁴⁴. L'évolution décelée dans les séries précédentes est également perceptible ici : atténuation du discours patriotique et guerrier en général et sur l'Alsace-Lorraine en particulier, présentation de la guerre en tant que fléau après 1918, permanence cependant d'un ton général patriotique et parfois germanophobe.

Les deux exemplaires du Chaulanges (1947 et 1975) sont les seuls qui peuvent permettre de valider la rupture souvent évoquée des années 1960. Si le titre du manuel a changé, *Histoire de France* est devenu *L'éveil à l'histoire*, le contenu entre les deux éditions est souvent semblable. Quelques disparitions sont cependant à noter. La leçon sur Jules Ferry est présente dans les deux cas ; mais la dernière phrase de son testament est absente en 1975 - « je désire reposer en face de cette ligne bleue des Vosges d'où monte jusqu'à mon coeur fidèle la plainte des vaincus » -, tout comme le passage sur la colonisation⁴⁵. La disparition d'une référence implicite à l'Alsace-Lorraine et à l'idée de Revanche n'est sans doute pas gratuite ; il en va de même pour la colonisation à une époque où le pays n'est plus une puissance coloniale. Les autres chapitres des deux éditions sont globalement semblables : celui sur la guerre 1914-1918 par exemple, est strictement identique et n'évoque pas du tout l'Alsace-Lorraine, ce qui est plutôt rare, au moins pour une édition de 1947⁴⁶.

Les seules références à l'Alsace-Lorraine se trouvent à la fin des manuels : il s'agit d'une carte de France qui reconstitue l'évolution territoriale du pays depuis 1860, et signale donc les différents changements de souveraineté connus par ces régions. La carte est identique dans les deux exemplaires avec comme unique différence un format plus petit en 1975⁴⁷. Enfin, on remarque dans le manuel le plus récent une illustration du général de Gaulle en Alsace en 1944 qui n'existait pas en 1947.

⁴³ *Ibid*, éditions de 1929 et 1947, respectivement pp. 180 et 181.

⁴⁴ *Ibid*, éditions de 1929 et 1947, p. 179.

⁴⁵ S. et M. CHAULANGES, *Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, Delagrave, 1947, p. 103.

⁴⁶ *Ibid*, éditions de 1947 et 1975, respectivement pp. 106-107 et 90-91.

⁴⁷ *Ibid*, éditions de 1947 et 1975, respectivement p. 111 et 94.

Cette série ne répond pas aux attentes mises en elles. Les passages sur l'Alsace-Lorraine sont rares, à l'instar du discours patriotique. L'évolution est légère et elle concerne davantage la colonisation où, par exemple, une carte de l'Empire français disparaît en 1975⁴⁸. Le ton du manuel est très sobre, et ce dès 1947 ; la différence est notable avec le Lavisserie de la même époque. Certains ouvrages n'ont donc pas attendu les années 1960 pour se détacher d'un discours type Troisième République.

Cette étude des séries de manuels est riche d'enseignement. L'idée de continuité de 1919 aux années 1960 est confirmée, bien que l'on remarque dès 1947 certaines modifications dans le vocabulaire employé ainsi que la disparition de quelques passages. La guerre de 1939-1945 et la construction européenne dans les années 1950 semblent notamment avoir joué un rôle de modérateur dans le discours patriotique qui est le lieu d'accueil par excellence des références sur l'Alsace-Lorraine.

L'évolution du discours sur l'Alsace-Lorraine des manuels scolaires de 1919 à 1998 est visible tant par l'intermédiaire d'une analyse par période que par celle des séries de manuels. L'atténuation du ton patriotique et germanophobe se fait dès la fin des années 1940, avec notamment la modification de certains passages ; la coupure la plus importante reste assurément celle des années 1960 avec la disparition de l'engagement patriotique qu'il faut associer à celui de nombreuses références sur l'Alsace-Lorraine. La permanence sémantique du couple annexion-réintégration est cependant un élément de continuité intéressant et qui perdure parfois actuellement.

2. Études particulières sur les références à l'Alsace-Lorraine

Différents angles d'approche particuliers permettent d'étudier l'évolution du discours des manuels scolaires de 1919 à nos jours, à propos du patriotisme en général et de l'exemple de l'Alsace-Lorraine. Le premier retenu se fonde sur la façon dont les causes de la Première Guerre mondiale sont présentées.

⁴⁸ *Ibid*, édition de 1947, p. 111.

- Les causes de 1914-1918

La grande majorité des manuels d'histoire évoque, parfois rapidement, les causes de la Première Guerre mondiale. Ces passages sont a priori particulièrement révélateurs de l'implication patriotique du manuel, voire de sa germanophobie. Par contre, le fait de parler de l'Alsace-Lorraine dans les causes de ce conflit est une façon de reconnaître une implication française. Ce schéma de départ évolue-t-il de 1919 à 1998 ?

Près de la moitié des 40 manuels mettent uniquement en cause l'Allemagne dans le déclenchement du conflit (17 ouvrages sur 40). Mais la répartition chronologique de ces références est particulièrement claire : sept livres d'histoire sur sept accusent l'Allemagne dans les années 1920, quatre sur huit ont un discours identique de 1935 à 1945, cinq sur treize font de même de 1947 à 1965, et un seul le fait pour 1965-1998, sur douze manuels. Ainsi, plus on s'éloigne de la Première Guerre mondiale, moins l'Allemagne est présentée comme l'unique coupable. La coupure des années 1960 est également efficace, avec un seul manuel radical vis-à-vis de l'Allemagne après cette date contre seize avant. Les accusations portées envers ce pays sont généralement sans nuances : sa volonté de dominer le monde est classique, tout comme l'orgueil allemand ou le fait que la France ait été attaquée en traître. Le seul manuel récent (1990) qui abonde dans ce sens explique que « les Français n'ont aucune envie de s'engager dans la guerre. Cependant, devant l'attaque allemande, ils se lèvent d'un seul élan pour repousser l'envahisseur »⁴⁹. À part cette exception, l'évolution du discours est particulièrement visible, le ton germanophobe disparaît progressivement, et les causes présentées dans les manuels depuis une trentaine d'années tendent à une certaine neutralité.

Par ailleurs, seuls cinq manuels d'histoire évoquent explicitement l'Alsace-Lorraine dans les causes de cette guerre. Aucun de ces ouvrages n'a été édité dans les années 1920, un dans la période 1935-1945, un autre de 1947 à 1965, et trois après 1975. Cette simple répartition démontre qu'il est globalement tabou de parler de l'Alsace-Lorraine à cette occasion jusqu'au années 1960 (deux cas pour 28 manuels dont un en 1963) ; après cette date, cela semble plus commun avec trois cas (dont une illustration) pour douze ouvrages. L'évolution est la aussi plutôt lisible. Le discours lui-même se

⁴⁹ Marc VINCENT, Jean-Paul DUPRÉ, Jean-Pierre LOCHY et Bernard SÉMÉNADISSE, *Histoire. La France au fil du temps de 1789 à nos jours*, cours moyen 2ème année, Paris, Nathan, 1990, p. 76.

modifie. Alors que le Lavisse de 1935, en disant « même pour recouvrer l'Alsace et la Lorraine, elle [la France] n'aurait pas voulu déchaîner la guerre »⁵⁰, propose une justification plutôt maladroite, les quatre autres références se situent sur un champ identique. Il s'agit d'une reconnaissance explicite du rôle tenu par la question d'Alsace-Lorraine dans les tensions qui ont débouché sur la guerre : Grimal et Moreau affirment que « les Français n'acceptaient pas de laisser l'Alsace-Lorraine aux mains des Allemands »⁵¹ ; Grasser, Colet et Wadier estiment que « le problème d'Alsace-Lorraine oppose toujours la France et l'Allemagne »⁵² ; Bendjebbar, Muracciole et Grégoire sont plus radicaux, « la France veut reprendre l'Alsace et la Lorraine perdues en 1871 »⁵³. L'illustration de la statue de Strasbourg, place de la Concorde, couverte de fleurs en août 1914, présente dans un ouvrage de 1982, va dans le même sens avec le commentaire suivant : « les Français s'engagent dans une guerre qu'ils espèrent courte et victorieuse et qui doit permettre de reprendre l'Alsace et la Lorraine perdues en 1871 »⁵⁴.

Il apparaît que l'on s'autorise davantage à partir de 1963 à signaler que la France, par sa volonté de récupérer l'Alsace-Lorraine, n'est pas exempte de toute responsabilité en 1914. Le discours commun des manuels, déjà présent de 1871 à 1914, et qui se perpétue jusqu'après la Seconde Guerre mondiale, faisait de la France un pays à la recherche de la paix et oeuvrant en permanence dans ce sens⁵⁵. Dans ce cadre, évoquer l'Alsace-Lorraine lors des causes de 1914 aurait été en contradiction flagrante avec ce discours idéologique sur la place de la France dans le monde.

Par opposition, il n'est pas étonnant de remarquer que pratiquement tous les manuels évoquent l'Alsace-Lorraine en 1918, et souvent avec enthousiasme. Il est vrai que pour ces événements il y a peu de risque d'ambiguïté puisque justice a été faite...

⁵⁰ Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Colin, 1935, p. 247.

⁵¹ Henri GRIMAL et Lucien MOREAU, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Nathan, 1963, p. 121.

⁵² J. GRASSER, R. COLET et R. WADIER, *Notre Histoire*, cycle moyen, Paris, Hachette, 1981, p. 124.

⁵³ André BENDJEBBAR, Jean MURACCIOLE et Isabelle GRÉGOIRE, *Histoire, Géographie, Sciences*, cours moyen 2, Paris, Istra, 1997, p. 44.

⁵⁴ Marie-José HINNEWINKEL, Jean-Claude HINNEWINKEL, Jean-Michel SIVIRINE et Marc VINCENT, *Histoire (découvrir, comparer, connaître)*, cours moyen, Paris, F. Nathan, 1982, p. 110. Cette statue était régulièrement utilisée comme symbole par les nationalistes dans les années qui ont précédé 1914.

⁵⁵ C'est par exemple le cas de l'ouvrage de L. BROSSOLETTE, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Delagrave, 1935. Le début du conflit est simplement signalé par « la guerre se déchaîne », mais dans la page précédente il est précisé que la France cherche la paix entre 1871 et 1914, contrairement à l'Allemagne, pp. 248-249.

- Quelle cohérence entre les manuels français et les recommandations internationales ?

Le discours sur l'Alsace-Lorraine gagne aussi à être comparé. Différents éléments peuvent ainsi être utilisés, encore faut-il que le cas spécifique de ce thème soit pris en compte. Le chapitre 8 a mis en évidence l'historique du thème Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires, et notamment la place occupée par celui-ci dans les concertations internationales sur ce type d'ouvrage. Deux résolutions des accords franco-allemand sur les manuels scolaires portent spécifiquement sur le traitement de l'Alsace-Lorraine : l'une date de 1935, et l'autre de 1951. Elles précisent le traitement respectif vers lequel l'Allemagne et la France devraient tendre. Seules les indications proposées aux manuels français concernent cette étude ; elles sont retranscrites intégralement pour faciliter la démonstration :

Résolution V de 1935 : « Que les manuels français de leur côté, indiquent les raisons pour lesquelles les Allemands, en 1871, considéraient comme un acte légitime l'annexion de l'Alsace-Lorraine, à l'exception de la Lorraine de langue française, annexée, de leur aveu, pour des raisons stratégiques »⁵⁶.

Résolutions VI et X de 1951 : « Dans les manuels français, d'indiquer les raisons pour lesquelles les Allemands, en 1871, considéraient comme un acte légitime l'annexion de l'Alsace-Lorraine, à l'exception de la Lorraine de langue française, annexée, de leur aveu, pour des raisons stratégiques ». Une autre résolution précise également que « les manuels scolaires allemands exagèrent la portée de "l'idée de Revanche" en France ; cette idée de Revanche a existé dans une partie de l'opinion publique pendant les années qui ont suivi la guerre de 1870, mais, malgré la persistance du nationalisme dans certains milieux intellectuels, elle a constamment décliné après 1890 et n'a plus joué, dès lors, un rôle appréciable »⁵⁷.

Ces deux résolutions ouvrent à plusieurs questions. Le cadre précis ainsi posé quant aux passages sur l'Alsace-Lorraine a-t-il été respecté ? Dès

⁵⁶ *L'École libératrice*, organe hebdomadaire du syndicat national des institutrices et instituteurs publics de France et des colonies, 15 mai 1937, p. 738.

⁵⁷ "Les entretiens franco-allemands" (mai-octobre 1951), *Bulletin de la Société des Professeurs d'Histoire et de Géographie*, n° spécial 130 bis, mars 1952, p. 9.

1935 ? Davantage après 1951 ? Qu'en est-il après les années 1960 ? Dans un même ordre d'idée, la remarque pleine d'optimisme de Jules Isaac en 1938, selon laquelle la plupart des formules adoptées en 1935 « sont passées déjà dans les plus répandus de nos livres scolaires et dans l'enseignement des meilleurs de nos maîtres »⁵⁸ est-elle vérifiée par l'étude des manuels ?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, seules les manuels d'histoire méritent d'être pris en compte. Une première analyse va porter sur ces ouvrages édités entre 1936 et 1951 (exception faite de ceux datant des années de guerre) ; les résultats seront lus à la lumière de la résolution de 1935. Une seconde analyse prendra en compte les manuels publiés de 1952 à nos jours, pour ensuite proposer une comparaison avec la résolution de 1951.

Les manuels d'histoire analysés édités entre 1936 et 1951 ignorent totalement les indications de la résolution de 1935. L'annexion de 1871 n'est jamais présentée à la lumière des arguments allemands ; bien au contraire, on retrouve régulièrement des accents germanophobes et des tirades se limitant à l'injustice du traité de Francfort. Preuve s'il en est que la philosophie fort louable des rencontres franco-allemandes ne s'est pas généralisée au point d'influencer les manuels d'histoire. Il est vrai que le climat de la fin des années 1930 n'aidait pas à promouvoir une approche apaisée des relations franco-allemandes.

Les manuels du corpus publiés de 1952 à nos jours prennent eux aussi très peu en compte la résolution de 1951. Les arguments allemands de l'annexion de 1871 ne sont jamais signalés, dans aucun ouvrage. Quant à l'idée de Revanche, elle est peu abordée et jamais expliquée. Les quelques manuels qui en parlent le font globalement, en incluant la majorité des Français et sans préciser de période : Canac et Dupaquier expliquent en 1961 qu'après 1870 « beaucoup de Français souhaitent une politique de recueillement, ils songent à la Revanche future »⁵⁹ ; Grimal et Moreau en 1963 avancent qu'une « grande pensée anima les gouvernements successifs : recouvrer l'Alsace-Lorraine et protéger la France contre une nouvelle invasion allemande »⁶⁰. Même après 1975, cette idée est abordée, certes implicitement, au travers de la volonté générale des Français de reprendre

⁵⁸ Jules ISAAC, "Une tentative d'accord franco-allemand au sujet des manuels d'histoire", Jules ISAAC, *L'enseignement de l'histoire contemporaine et les manuels scolaires allemands*, op. cit., p. 22.

⁵⁹ H. CANAC et J. DUPAQUIER, *Couleurs de l'histoire*, cours moyen 1 et 2, Paris, Didier, 1961, p. 82.

⁶⁰ Henri GRIMAL et Lucien MOREAU, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, F. Nathan, 1963, p. 109

l'Alsace-Lorraine, dans seulement trois manuels d'histoire⁶¹ sur douze il est vrai.

Les indications de 1951 se retrouvent peu dans les manuels scolaires : annexion de 1870 jamais expliquée, volonté de Revanche généralisée et pas localisée chronologiquement lorsqu'elle est abordée, deux éléments qui semblent démontrer que les manuels du primaire publiés après 1952 voient peu d'intérêt à s'étendre et à clarifier le thème Alsace-Lorraine. Un déficit d'information est patent. Cet éloignement de la résolution franco-allemande de 1951 est cependant surtout à placer dans le cadre de la perte d'actualité très générale du thème Alsace-Lorraine dans les manuels depuis une trentaine d'années.

L'optimisme de Jules Isaac doit donc être largement tempéré, au moins dans le cas des manuels d'histoire de l'enseignement primaire. Le scepticisme de Rainer Riemenschneider en 1984 sur l'évolution des ouvrages français, « qui continuaient, inébranlables, le discours du temps de Lavisser »⁶², est également plutôt exagéré, même s'il doit être replacé dans le contexte d'une étude qui s'arrête en 1976. Cela dit, jusque la fin des années 1960, il semble bien que le travail franco-allemand sur les manuels soit resté sans conséquence sur les manuels primaires français.

De plus, il est indéniable que la lecture et l'analyse de ces ouvrages par un universitaire allemand amplifient les scories patriotiques, encore souvent invisibles à nos yeux, et s'attachent davantage à ce que Suzanne Citron a intitulé les lambeaux du Petit Lavisser et du Malet-Isaac. Quoi qu'il en soit, la cohérence des manuels français avec les recommandations internationales de 1935 et 1951 est très faible.

⁶¹ Il s'agit des ouvrages de J. GRASSER, R. COLET et R. WADIER, *Notre Histoire*, cycle moyen, Paris, Hachette, 1981, p. 124 ; Marie-José HINNEWINKEL, Jean-Claude HINNEWINKEL, Jean-Michel SIVIRINE et Marc VINCENT, *Histoire (découvrir, comparer, connaître)*, cours moyen, Paris, F. Nathan, 1982, p. 110 ; et celui d'André BENDJEBBAR, Jean MURACCIOLE et Isabelle GRÉGOIRE, *Histoire, Géographie, Sciences*, cours moyen 2, Paris, Istra, 1997, p. 44.

⁶² Rainer RIEMENSCHNEIDER, "La confrontation internationale des manuels, contribution au problème des rapports entre manuels d'histoire et mémoire collective", *Enseigner l'histoire, des manuels à la mémoire*, Actes du Colloque de Paris (1981) présentés par Henri MONIOT, Berne, P. Lang, 1984, p. 137 (en note).

- Analyse des images

L'ensemble du corpus contient de nombreuses références imagées à l'Alsace-Lorraine. 35 cartes et douze illustrations ont en effet été relevées ; elles représentent 32% du total des références (respectivement 23.8% pour les cartes et 8.2% pour les illustrations).

Malgré leur nombre plus important, les cartes sont d'un intérêt bien moindre que les illustrations. En effet, dans leur très grande majorité, il s'agit de cartes de France sur lesquelles sont signalées l'Alsace et la Lorraine ; elles ont en général pour objectif de présenter la situation du pays lors des guerres de 1870-1871 (14 cartes) et de 1914-1918 (16 cartes). Ces cartes sont les plus nombreuses pour les périodes 1947-1965 et 1975-1998 (onze pour chacune d'elles). Elles constituent en fait un outil pédagogique de plus en plus prisé. Il est donc difficile de s'attacher à leur nombre croissant.

Le cas de l'Alsace-Lorraine y est généralement signalé car particulier, que ce soit en 1871 ou 1918. Les références cartographiques à ces régions entrent pour l'essentiel dans le cadre du couple annexion-réintégration. Cet élément confirme que ces deux faits historiques sont ceux au travers desquels l'Alsace-lorraine est évoquée en priorité. Quelques cas particuliers méritent cependant d'être signalés.

Certains manuels profitent des cartes pour afficher leur conception de la question d'Alsace-Lorraine. Ainsi, ces régions peuvent se retrouver détachées de l'Allemagne alors que l'époque évoquée est encore celle de l'annexion⁶³.

Une approche cartographique originale de l'Alsace-Lorraine est également à remarquer dans quelques ouvrages publiés après 1945. Dans les ouvrages de Chaulanges du cours élémentaire⁶⁴, l'objectif est de présenter l'évolution territoriale de la France depuis 1860. Ainsi, à part les cas de Nice et de la Savoie, les changements de souveraineté successifs de l'Alsace-Lorraine occupent l'essentiel du développement. Ce type d'approche est d'autant plus intéressant qu'il s'agit, dans les ouvrages concernés, de la seule évocation explicite de l'Alsace-Lorraine.

⁶³ H. GUILLEMAIN et l'Abbé LE STER, *Histoire de France*, certificat d'études, Paris, éd. de l'école, 1938, p. 290.

⁶⁴ S. et M. CHAULANGES, *Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, Delagrave, 1947 et 1975, respectivement pp. 111 et 94. Une photocopie de la carte de l'exemplaire de 1947 se trouve en annexe.

Dernier cas enfin, celui qui se trouve dans le manuel de Bendjebbar, Muracciole et Grégoire, édité en 1997. Une carte de France de 1882 est le support à un exercice sur le thème de l'Alsace-Lorraine. Les questions posées invitent l'élève à chercher depuis quand ces régions étaient françaises, quel est le sens de cette carte avec l'Alsace-Lorraine noircie, et à quelle date ces régions sont redevenues françaises⁶⁵.

Ces quelques exemples sur l'utilisation cartographique de l'Alsace-Lorraine ne permettent pas de véritables interprétations. Ces régions sont simplement présentées dans le cadre d'une approche de la construction nationale de la France et de l'évolution de ses frontières. Le couple annexion-réintégration demeure la clé de ces références.

Les douze images en rapport avec l'Alsace-Lorraine sont plus riches d'enseignements. L'image en elle-même ne doit d'ailleurs pas être seulement considérée comme une illustration du discours, mais également comme une source à part entière. Les illustrations, qui sont des images narratives, ne sont pas plus innocentes qu'un texte. On peut même considérer qu'elles possèdent une portée supplémentaire puisqu'il « semble que les illustrations des manuels permettent de mieux fixer dans la mémoire les contenus qui y sont associés »⁶⁶. Ainsi, la plupart du temps, un statut de preuve est conféré à l'image, c'est elle qui valide les informations apportées par le texte de la leçon⁶⁷. « L'image possède un indubitable pouvoir mnémotechnique qui aide l'élève par son évocation à la reconstitution de l'information donnée dans la leçon »⁶⁸. Christian Amalvi précise ce processus en expliquant que l'enfant n'est pas passif face à l'image, il l'a sans doute intégrée, voire recrée mentalement, en sélectionnant, en écartant en fonction de son milieu familial, de ses sympathies, de certains commentaires. L'influence des illustrations est vraisemblablement importante ; il est par ailleurs établi qu'elles participent à modeler la mémoire collective⁶⁹.

⁶⁵ André BENDJEBBAR, Jean MURACCIOLE et Isabelle GRÉGOIRE, *Histoire, Géographie, Sciences*, cours moyen 2, Paris, Istra, 1997, p. 70.

⁶⁶ Christophe CARITEY, "Manuels scolaires et mémoire historique au Québec. Questions de méthode", dans Alain CHOPPIN (sous la direction de), *Manuels scolaires, États et sociétés XIX-XXe siècles*, n° spécial de la revue *Histoire de l'Éducation*, n° 58, mai 1993, p. 155..

⁶⁷ Danièle THOMAS, "La vérité historique par l'image dans les manuels scolaires", dans Hélène D'ALMEIDA-TOPOR et Michel SÈVE (textes réunis et rassemblés par), *L'historien et l'image, de l'illustration à la preuve*, Actes du Colloque tenu à l'Université de Metz 11-12 mars 1994, Metz, Centre de recherche "Histoire et Civilisation de l'Europe Occidentale, 1998, p. 283.

⁶⁸ Danièle THOMAS, *ibid*, p. 289.

⁶⁹ Christian AMALVI, *Les Héros de l'histoire de France, recherches iconographiques sur le Panthéon scolaire de la IIIe République*, Paris, Phot'Oeil, 1979, pp. 272-273.

Ces quelques considérations théoriques montrent l'intérêt qu'il peut y avoir à analyser les images des manuels scolaires. Christian Amalvi a été un des pionniers dans ce domaine avec ses recherches iconographiques sur le Panthéon scolaire des débuts de la III^e République⁷⁰. Il a mis en évidence la permanence pendant un siècle dans l'iconographie des mêmes stéréotypes familiers, Vercingétorix, Jeanne d'Arc, Bayard, Turenne, Napoléon notamment⁷¹. Il décèle cependant une cassure après la Grande Guerre « dont l'origine serait moins l'esprit pacifiste que la baisse de tension consécutive à la victoire de 1918 et au retour de l'Alsace-Lorraine dans le giron de la mère-patrie. Jusqu'en 1914, l'image exacerbée des héros patriotes de notre histoire avait servi à l'école primaire de moteur à la Revanche ; mais une fois celle-ci acquise, les héros qui pendant près de 50 ans ont contribué à galvaniser les énergies sont fatigués et démobilisés en même temps que les "poilus" »⁷². Dans un tel système, l'image, comme l'imagination de l'enfant n'est qu'en liberté surveillée. L'histoire des héros nationaux est finalement une préparation psychologique au sacrifice pour la communauté, une mobilisation permanente des énergies patriotiques, qui devait porter ses fruits en 1914⁷³. Il peut donc sembler logique de remarquer une baisse après 1918, un peu comme si le ressort qui animait la belle machinerie scolaire était cassé⁷⁴. Si les héros, confinés en semi-retraite pour cause de victoire⁷⁵ reprennent du service actif entre 1940 et 1944, et sont récupérés par la résistance après 1945⁷⁶, on peut se demander de quelle façon le retour de l'Alsace-Lorraine à la France va être représenté au travers de l'iconographie ? Un héros va-t-il incarner cet événement ? Les manuels vont-ils proposer des images pour célébrer ce que Christian Amalvi et Alice Gérard ont présenté comme l'objectif ultime du Panthéon scolaire des débuts de la Troisième République.

Les illustrations relatives à l'Alsace-Lorraine relevées dans le corpus de manuels sont tout d'abord présentées sous forme de tableau.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*, pp. 267-268.

⁷² *Ibid.*, p. 268.

⁷³ Alice GÉRARD, "Préface", dans Christian AMALVI, *Les Héros de l'histoire de France*, *op. cit.*, p. 14.

⁷⁴ Christian AMALVI, *Les Héros de l'histoire de France*, *ibid.*, p. 270.

⁷⁵ Dominique MAINGUENAU, *Les livres d'école de la République*, *op. cit.*, explique qu'en 1923 l'histoire au cours préparatoire est remplacée par les images des héros, surtout des Français : « Le statut même de cette pratique des biographies est difficilement dissociable du discours patriotique qui cimente tout l'appareil scolaire », p. 60.

⁷⁶ Christian AMALVI, *op. cit.*, p. 271.

Illustrations sur l'Alsace-Lorraine

(ordre chronologique)

	titre	représentation	nature format page
Lavisse, HIST 1929	entrée des soldats français dans Strasbourg en 1918	foule en liesse qui accueille les soldats	dessin noir et blanc pleine page p. 180
Lavisse, HIST 1935	entrée des troupes françaises à Strasbourg (25-11-1918)	foule en liesse qui accueille les soldats	dessin noir et blanc 1/4 page p. 262
Guillemain, HIST enseign. catholique 1938	entrée des Français en Alsace après la victoire	foule en liesse qui accueille les soldats qui défilent	dessin noir et blanc 1/3 de page p. 294
Lavisse, HIST 1947	entrée des soldats français dans Strasbourg en 1918	foule en liesse qui accueille les soldats	dessin noir et blanc 1/3 de page p. 181
Lavisse, HIST 1948	entrée des troupes françaises à Strasbourg (25-11-1918)	foule en liesse qui accueille les soldats	dessin noir et blanc 1/4 de page p. 258
Troux, HIST 1949	les chars de Leclerc à Strasbourg	foule en liesse devant un char	dessin noir et blanc 1/6 de page p. 127
Troux, HIST 1956	les chars de Leclerc à Strasbourg	foule en liesse devant un char	dessin noir et blanc 1/6 de page p. 127
Canac, HIST 1961	les voici	foule enthousiaste dans la ville de Ribeauvillé qui accueille les troupes fr.	dessin couleur 1/4 de page p. 85
Ozouf, HIST 1965	le 22-11-1918, les troupes françaises victorieuses entraînent dans Strasbourg, la capitale de l'Alsace	foule en liesse qui accueille les soldats ; au premier plan une Alsacienne heureuse	dessin noir et blanc 1/2 page p. 79
Chaulanges, HIST 1975	le général de Gaulle en Alsace 1944	général de Gaulle sur un char acclamé par la foule	dessin noir et blanc 1/8 de page p. 92
Dorel-Ferré, HIST 1982	c'est la joie dans le village de Ribeauvillé : en 1919, l'Alsace et la Lorraine redeviennent fr.	foule enthousiaste dans la ville de Ribeauvillé qui accueille les troupes fr.	dessin couleur pleine page p. 137
Hinnewinkel, HIST 1982	Dès le 2 août, la statue de Strasbourg, place de la Concorde, est couverte de fleurs	place de la Concorde couverte de fleurs	photo noire et blanc 1/6 de page p. 110

Douze images au total évoquent explicitement le thème Alsace-Lorraine ; elles sont toutes issues de manuels d'histoire, et se trouvent réparties inégalement au plan chronologique (six pour la période 1947-1965, trois pour après 1975, deux pour 1935-1945, et une pour les années 1920). Cette répartition semble relativement cohérente avec l'évolution technique qui a permis la multiplication des illustrations à partir des années 1930, et le thème Alsace-Lorraine lui-même dont l'importance décroît véritablement après les années 1960. L'origine de ces illustrations doit être précisée : trois séries de manuels sont en effet représentées (Lavissee cours élémentaire 1929 et 1947, Lavissee cours moyen 1935 et 1948, et Troux-Girard cours moyen 1949 et 1956). Ces éléments expliquent en partie le nombre d'images identiques.

Sur le plan de la forme, la grande majorité des illustrations sont des dessins (onze sur douze) en noir et blanc (neuf sur onze). Leur taille est variable (deux sont en pleine page) et les auteurs jamais signalés, sauf dans le cas des deux dessins en couleur, identiques, oeuvre de l'Alsacien Jean-Jacques Waltz, dit Hansi.

Le fond et le commentaire de ces images sont eux remarquables de concordance. En effet, pas moins de huit illustrations (sur douze) représentent l'entrée des troupes françaises dans Strasbourg en 1918 (six fois) ou en 1944 (deux fois). Si l'on ajoute à cela les deux dessins de la ville alsacienne de Ribeauvillé qui accueille ces mêmes troupes en 1919, dix illustrations sur douze (plus de 83%) sont profondément identiques quand au message véhiculé⁷⁷. Ce type de référence se situe pleinement dans ce que Claude Billard et Pierre Guibbert ont intitulé « les grandes scènes d'effusion nationale ». Ils proposaient comme exemples le retour de Bouvines, Henri IV dans Paris, ou encore la Libération de Paris en 1944⁷⁸ ; la libération de l'Alsace (1918 ou 1944) doit incontestablement y être ajoutée.

Comment expliquer une telle unanimité dans ces références illustrées ? Danielle Thomas propose un premier éclaircissement : « les images aptes à entrer dans un manuel scolaire semblent appartenir à un stock documentaire restreint. Ce constat est imputable aux éditeurs qui demandent aux auteurs de piocher, de préférence, dans le fond photographique existant afin de limiter

⁷⁷ On trouvera en annexes trois de ces illustrations : celles des manuels de Guillemain - Le Ster (1938), Troux - Girard (1949) et Hinnewinkel - Sivrine - Vincent (1982). Celle du manuel de Dorel-Ferré (1982) est reproduite dans le texte p. 370.

⁷⁸ Claude BILLARD et Pierre GUIBBERT, *Histoire mythologique des Français*, Paris, Galilée, 1976, pp. 262-263. Antoine PROST, *L'enseignement en France*, op. cit., intègre la perte de l'Alsace-Lorraine dans les pages d'honneur des manuels avant 1914, p. 336.

le coût de la publication »⁷⁹. Soit, mais cet argument peut-il être pris en compte pour une durée de 80 ans ? De plus, la concordance de ces illustrations ne signifie pas qu'elles sont toutes identiques. Dans ce corpus de dix images, on dénombre en effet cinq dessins différents. Cette explication matérielle ne peut donc suffire.

Le message contenu dans ces images apporte d'autres éléments d'explication importants. Cette scène d'effusion nationale peut être considérée à elle seule comme la synthèse du thème Alsace-Lorraine de 1919 à nos jours. Elle répond remarquablement à l'analyse de Christian Amalvi à propos de l'importance de la Première Guerre mondiale dans l'évolution iconographique des manuels : un héros ne pouvait que difficilement incarner le retour de l'Alsace-Lorraine à la France ; par contre une scène collective de joie inscrit cet événement dans la logique du message scolaire. L'objectif est atteint. De plus, cette image correspond à la fois au moment affectif le plus fort du couple annexion-réintégration, à la reconstitution de l'unité territoriale du pays, mais surtout à ce que l'on a intitulé en deuxième partie le principe d'unité national positif. La libération de 1918 est LE grand moment d'une vision nationale de l'Alsace-Lorraine.

Le champ sémantique du commentaire de ces illustrations, que l'on trouve soit dans le texte soit en dessous de l'image est profondément révélateur : « joie, rires, chants, fête inoubliable, émotion, ovations délirantes, tempête d'acclamation, cris de joie, accueil enthousiaste, immense joie », autant de termes qui décrivent très bien une atmosphère festive pleine de bonheur, mais qu'il faut mettre en relation avec ceux « de fidèles Alsaciens-Lorrains, drapeaux tricolores longtemps tenus cachés, l'Alsace et la Lorraine redeviennent françaises », qui replacent eux ce moment d'effusion dans le giron national. Cette volonté est exacerbée dans le cas du dessin en couleur de Hansi sur Ribeauvillé. Les drapeaux bleu-blanc-rouge sont omniprésents, la joie des habitants évidente, le tout au milieu des attributs caractéristiques d'un village alsacien et son folklore. Quatre inscriptions apparaissent clairement, en plus du nom du village : « Vive la France », « Vive Foch. À bas les Boches », « 1871-1918 » et « Les voici ! ». L'impression qui ressort de ce dessin est celle d'une fête nationale française. C'est bien plus la France que l'Alsace qui est fêtée, et toute la France (le maire d'un côté de la rue, des religieuses de l'autre). La présence d'une telle image dans un manuel du cours moyen de 1982⁸⁰, sans autre

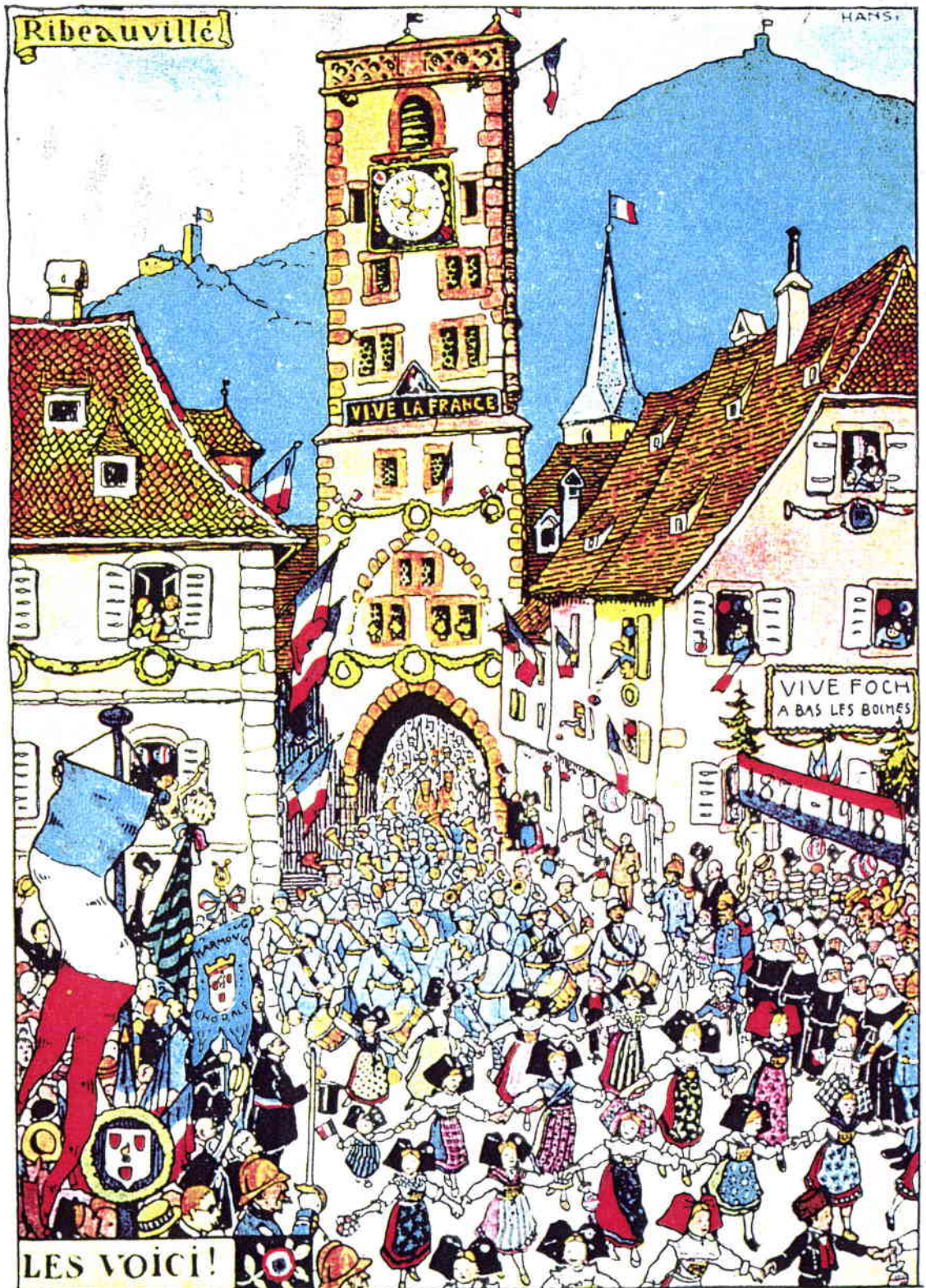
⁷⁹ Danièle THOMAS, *op. cit.*, p. 287.

⁸⁰ Gracia DOREL-FERRÉ, *Histoire, les activités d'éveil au cours moyen*, Paris, A. Colin, 1982, p. 137.

commentaire que celui qui se trouve sur la même page, démontre que la présentation de cet événement a parfois peu évolué depuis 1919.

Quelques remarques supplémentaires peuvent être faites sur cette scène caractéristique. Ce moment est limité à l'Alsace, et plus encore à Strasbourg ; c'est sur cette ville que repose toute la symbolique de l'Alsace-Lorraine. D'autre part, la joie des habitants, dans toutes les variantes de l'image, est davantage mise en valeur que celle des soldats. Le sens de la représentation est clair : il s'agit d'une véritable justification populaire par les Alsaciens du fait que l'Alsace est une terre française. L'image renforce une conviction déjà présente dans le texte et les choix sémantiques ; elle enlève également de l'esprit le moindre doute : l'annexion était bien une injustice. La preuve ? La joie des habitants. Cette idée est finalement la seule qui compte vraiment dans cet aller-retour territorial de l'Alsace-Lorraine entre 1871 et 1944. Les Alsaciens et les Lorrains désirent être Français. Les manuels scolaires, dans leur souci de synthèse, limitent ainsi l'histoire de ces régions à ce retour triomphal à la mère-patrie et font entrer cette image dans le Panthéon scolaire républicain. Ils se trouvent là en pleine cohérence avec les enseignements que l'on a tiré de l'analyse des Histoires de France de 1918 à nos jours ; est-il utile d'ajouter que cette représentation correspond au fond idéologique de la mémoire collective nationale érigée après 1870. Une telle nationalisation de la réintégration s'y intègre parfaitement.

L'illustration de la page suivante est extraite du manuel de Gracia DOREL-FERRÉ, *Histoire*, les activités d'éveil au cours moyen, Paris, A. Colin, 1982, p. 137.



3. C'est la joie dans le village de Ribeauvillé : en 1919, l'Alsace et la Lorraine redeviennent françaises.

Les deux illustrations restantes sont un dessin du général de Gaulle acclamé par la foule en 1944 en Alsace et une photo de journal de la place de la Concorde en août 1914. Cette dernière est publiée dans un manuel de cours moyen de 1982 avec le commentaire suivant : « les Français s'engagent dans une guerre qu'ils espèrent courte et victorieuse et qui doit permettre de reprendre l'Alsace et la Lorraine perdues en 1871. Dès le 2 août, la statue de Strasbourg, place de la Concorde, est couverte de fleurs. Que signifie cette manifestation ? »⁸¹. L'association guerre de 1914 - volonté de reprendre l'Alsace-Lorraine est assez rare pour être signalée, qui plus est dans un ouvrage relativement récent.

Cette étude des illustrations a mis en évidence l'image de référence du thème Alsace-Lorraine. Utilisée de 1919 à 1982 dans les manuels du corpus, elle symbolise parfaitement la représentation la plus diffusée de l'Alsace-Lorraine dans les ouvrages scolaires : celle d'une unité nationale inéluctable, d'une appartenance à la France revendiquée par ces régions, ce qui signifie, plus ou moins explicitement, une apologie de la France, de ses valeurs et de sa vocation universelle. Cet exemple met assez bien en valeur le rapport affectif au passé qui peut être induit par les manuels.

Les trois niveaux d'inculcation proposés par Pierre Ansart sont ainsi tous opératoires. Les manuels tendent à éveiller des émotions, des pulsions négatives ou positives : cette scène d'effusion et de retrouvailles nationales le réalise parfaitement, très positivement. Ils transmettent ensuite, souvent implicitement, des modèles identificatoires : comment ne pas avoir envie d'adhérer à la nation française et à ses valeurs face à une telle représentation ? Enfin, les manuels communiquent des idéaux : l'unité, la solidarité et la fraternité ressortent ici⁸².

Les études sur les causes de la guerre de 1914-1918, la cohérence des manuels français avec les recommandations internationales et l'analyse des images confirment les conclusions du travail effectué sur le discours par périodes et par séries de manuels. Une importante continuité ressort de 1919 aux années 1960 ; celle-ci se prolonge parfois au-delà comme dans le cas de l'éloignement des recommandations internationales. La disparition

⁸¹ Marie-José HINNEWINKEL, Jean-Claude HINNEWINKEL, Jean-Michel SIVIRINE et Marc VINCENT, *Histoire (découvrir, comparer, connaître)*, cours moyen, Paris, F. Nathan, 1982, p. 110.

⁸² Pierre ANSART, "Manuels d'histoire et inculcation du rapport affectif au passé", dans *Enseigner l'histoire, des manuels à la mémoire*, Actes du Colloque de Paris (1981) présentés par Henri MONIOT, Berne, P. Lang, 1984, pp. 57-75.

progressive des références à l'Alsace-Lorraine à partir de 1975 est également notable. Enfin, la similitude des illustrations sur ces régions confirme une vision très nationale des manuels, où la réintégration notamment est prétexte à de l'effusion franco-française.

3. Une nouvelle dimension pour les manuels ?

L'analyse des illustrations relatives à l'Alsace-Lorraine a montré une concordance de thème entre les Histoires de France et les manuels scolaires. Aussi, à l'instar des interrogations de la deuxième partie de ce travail, on peut essayer de définir plus précisément la mémoire proposée par les manuels scolaires français. La principale interrogation porte sur l'aspect national ou régional de la mémoire que les manuels privilégient.

- Une dimension nationale positive privilégiée

L'analyse de la mémoire relative à l'Alsace-Lorraine dans les Histoires de France utilisait pour cadre la répartition des événements par dimension dominante. La teneur humaine, territoriale et économique de l'annexion en 1871, le culte de la Revanche et la réintégration de 1918, qui sont les événements au travers desquels les références à l'Alsace-Lorraine étaient les plus nombreuses, étaient retenus comme des faits de dimension nationale positive.

Le problème des optants, l'Alsace-Lorraine de 1871 à 1914, le problème des Malgré-nous, incorporés de force et réfractaires et le droit local et ses survivances après 1945 étaient considérés comme des événements où la dimension régionale domine.

Les trois autres événements - les protestations des députés alsaciens-mosellans à Bordeaux en 1871 ; les manifestations régionalistes et autonomistes de l'entre-deux-guerres ; l'annexion de fait de 1940 et ses conséquences - étaient caractérisés par leur dimension nationale qualifiée de négative.

L'analyse avait montré que plus la portée nationale d'un événement était positive, plus l'événement était présent. Ce principe d'unité nationale positive était particulièrement avéré avec la réintégration de 1918 ; on avait en particulier insisté sur le fait que les mémoires historique et collective

nationale de cet événement étaient souvent identiques, à part dans les publications récentes.

L'analyse des manuels scolaires n'est certes pas superposable à celle des Histoires de France. Des liens existent cependant entre la mémoire historique et la mémoire scolaire : en tout premier lieu, les manuels scolaires sont, en partie, le produit de la mémoire historique. Ils s'en inspirent en tout cas et sont inévitablement influencés. Une comparaison des thèmes où l'Alsace-Lorraine est le plus évoqué met en évidence une concordance relativement importante. Les manuels scolaires sont friands d'événements où la dimension nationale positive est évidente. Il s'agit également des faits les plus importants par leurs conséquences sur la durée. Ainsi fonctionne le couple annexion-réintégration : 1871 permet de stimuler la fibre nationale et le besoin d'unité ; 1918 est l'apothéose nationale, la nation se retrouve autour de l'objectif atteint. Ces deux événements se trouvent également parmi les trois plus présents dans les Histoires de France. La présentation de la réintégration de 1918 notamment y est d'une cohérence notable avec l'image que l'on retrouve le plus dans les manuels scolaires. L'évocation de l'Alsace-Lorraine a dans les deux types d'ouvrages la même fonction : être un support particulièrement visible d'un moment d'unité nationale positive. Un rapprochement sensible des Histoires de France et des manuels scolaires peut donc être fait sur les événements de dimension nationale, avec une cohérence de démarche.

L'absence quasi-complète de références à portée régionale dans les manuels scolaires⁸³ démontre cependant bien la différence fondamentale qui existe entre ces deux sources. L'apparition de références plus régionales dans les Histoires de France récentes est un élément qui a été signalé. Cette évolution, très contemporaine, ne semble pas encore s'être traduite dans les manuels scolaires. Le décalage chronologique, au demeurant normal, qui existe entre les contenus respectifs des manuels et des livres d'histoire, ne suffit cependant pas à expliquer une telle absence dans les manuels scolaires récents qui sont, de plus, très régulièrement renouvelés.

L'objectif des livres scolaires n'est assurément pas le même que celui des Histoires de France. Si ces dernières connaissent actuellement un discours national critique, les manuels conservent un impératif national et civique, certes en baisse dans les années 1960 et 1970, mais fortement

⁸³ Le seul manuel scolaire du corpus qui fait une référence à l'Alsace-Lorraine de portée régionale est l'ouvrage d'instruction civique de Charles AB DER HALDEN, *Leçons d'instruction civique, écoles primaires supérieures*, Paris, A. Colin, 1936.

réactualisé vers 1984-1985, et sans cesse réaffirmé depuis. La disparition d'une mémoire nationale dans les manuels scolaires est en effet un des éléments essentiels de la crise du début des années 1980. Les réformes, notamment préconisées dans le rapport Girault, avaient pour objectif de produire une synthèse entre un système traditionnel patriotique et de nouvelles approches pédagogiques, le cadre national restant néanmoins très important. Cependant, le discours de la Troisième République n'a pas été remplacé par un autre discours cohérent, qui se trouverait peut-être en décalage par rapport à la réalité économique et sociale, mais qui aurait au moins le mérite de permettre « de donner à toute composante de la nation une place de plein droit, légitimée »⁸⁴. Car face à la mémoire longtemps univoque des manuels scolaires, l'ouverture vers une mémoire davantage plurielle⁸⁵ est régulièrement émise, au moins depuis les années 1980. Maurice Crubellier estime par exemple qu'il faut ouvrir l'école « à la multiplicité des mémoires qui aspirent à devenir des histoires »⁸⁶. Ce vœu n'a semble-t-il toujours pas été entendu ; en tout cas les mémoires régionales n'ont actuellement pas leur place dans les ouvrages scolaires.

Aussi, la disparition du thème Alsace-Lorraine en tant que support de l'actuel discours national modéré des manuels semble inéluctable. L'apparition d'une dimension régionale dans les manuels aurait peut-être redonné l'occasion de quelques évocations, par exemple à propos des particularités qui subsistent. Mais l'évolution actuelle ne semble pas se faire dans cette direction, mais bien davantage vers un cadre européen. Est-ce forcément s'éloigner d'une approche régionale ?

- Une ouverture européenne ?

« L'invocation à "L'Europe des régions" qui se développe en cette fin de siècle exprime sans doute la volonté de dépasser la carence d'identité nationale par l'expression d'un rapport direct entre local et supranational. Mais ce palliatif, au sein duquel est à nouveau cultivé la patrimonialisation des identités régionales, achoppe lui aussi sur l'absence d'un discours unitaire fort sur l'Europe au sein duquel pourraient être exprimées les diversités locales »⁸⁷. Cette remarque d'Anne-Marie Thiesse illustre bien le

⁸⁴ Anne-Marie THIESSE, *Ils apprenaient la France, L'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 121.

⁸⁵ Suzanne CITRON, *Le mythe national*, op. cit., p. 279.

⁸⁶ Maurice CRUBELLIER, *La mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle*, Paris, Henri Veyrier / Kronos, 1991, p. 308.

⁸⁷ Anne-Marie THIESSE, *Ils apprenaient la France, L'exaltation des régions dans le discours patriotique*,

changement de dimension qui se déroule sous nos yeux. Face à « l'impossibilité de penser une synthèse sociale et politique qui soit effectivement à la hauteur de ce que fut la synthèse républicaine »⁸⁸, le cadre européen apparaît comme potentiellement exploitable. Il est vrai qu'il a le mérite de dépasser positivement l'approche nationale tout en permettant éventuellement une prise en compte plus régionale ou locale. Ces deux approches sont-elles possibles simultanément ?

La publication récente d'un manuel européen⁸⁹ permet à la fois de proposer quelques éléments de réponse et d'observer le traitement de l'Alsace-Lorraine dans un ouvrage scolaire d'un genre nouveau. Les références à l'Alsace-Lorraine illustrent bien les choix faits par ce manuel. Ces régions sont citées une première fois dans les conséquences de la guerre de 1870-1871. « L'annexion de l'Alsace-Lorraine réalisée sans consultation des populations, ouvre, pour plusieurs générations, un fossé entre la France et l'Allemagne »⁹⁰. Les causes de la guerre de 1914-1918, présentées d'une façon très historiographique, sont l'occasion d'une deuxième citation : « les historiens s'accordent sur le fait que les hommes politiques et les états-majors étaient prêts à prendre le risque d'un conflit armée ». Suit la cause forcément légitime de chaque pays : « la France souhaite affaiblir sa vieille rivale et récupérer l'Alsace-Lorraine »⁹¹. Cette seconde référence à ces régions est la dernière. Pour 1919, les modifications territoriales sont signalées, mais l'Alsace-Lorraine n'est pas citée précisément.

On constate ainsi que les deux fois où l'Alsace-Lorraine est évoquée explicitement, le vocabulaire est choisi et très modéré. De plus, ces évocations ne concernent que 1871 et 1914. La référence la plus présente dans les manuels français est donc absente de ce manuel européen. Il est vrai que dans un cadre européen, la réintégration de l'Alsace-Lorraine à la France en 1918 n'est qu'une modification territoriale parmi d'autres. Cela prouve également que l'omniprésence de cet événement dans les manuels français est un acte historique et idéologique. La dimension nationale positive et unitaire propre au cadre franco-français doit, pour être comprise, se replacer dans une perspective de construction de la nation républicaine. Quoi de plus normal qu'une approche de l'histoire de l'Europe fonctionne différemment.

Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 121.

⁸⁸ Laurence CORNU - Jean-Claude POMPOUGNAC - Joël ROMAN, *Le barbare et l'écolier, La fin des utopies scolaires*, Paris, Calman-Lévy, 1990, p. 82.

⁸⁹ *Histoire de l'Europe*, écrit par douze historiens européens, Paris, Hachette, 1992, 384 pages.

⁹⁰ *Histoire de l'Europe*, *ibid.*, p. 295.

⁹¹ *Ibid.*, pp. 324-325.

Le deuxième enseignement qu'apporte ce manuel réside justement dans sa dimension européenne. L'approche est ici très loin d'une Europe des régions ; il s'agit plutôt d'une tentative d'histoire européenne ou supranationale. Les auteurs prennent leur précaution en affirmant ne pas avoir la volonté de minimiser les histoires régionales et nationales⁹², et Frédéric Delouche, dans la préface, précise bien que « l'idée nationale n'a que quelques siècles d'existence et c'est souvent l'éducation qui a joué un rôle essentiel dans l'établissement et parfois aussi la perversion de la conscience nationale ». C'est aussi fort à propos qu'il se demande : « l'histoire ne peut-elle aujourd'hui jouer un rôle comparable dans la construction de l'Europe ? »⁹³. Une identité européenne peut-elle naître d'une nouvelle approche de l'enseignement historique ?

- Un objectif unique : l'unité...

Mais quelle que soit la dimension ou le support choisi, l'objectif, explicite ou sous-jacent, reste toujours le même : trouver une nouvelle synthèse porteuse et efficace. « Quelle mémoire ou quelles mémoires vont prendre la relève de l'histoire de France de Lavisser et de ses émules, assurer le même service social ? »⁹⁴. Française, européenne ou régionale(s), qu'importe finalement, du moment qu'elle est efficace. La crise de l'histoire des années 1970 a au moins eu le mérite de mettre ce sujet au cœur de l'actualité.

En 1981, en pleine campagne électorale, le président de la République française faisait de l'unité nationale l'objectif central du septennat nouveau : « il manque aujourd'hui une culture commune aux Français. Il faut reconstruire l'unité culturelle de la France : faire un grand effort d'éducation et un grand effort de culture. C'est le système éducatif du siècle dernier qui avait assuré l'unité culturelle de la France »⁹⁵. Jean-Pierre Chevènement, quelques années plus tard, n'hésite pas non plus à invoquer Jules Ferry et son école. Les articles sur ce thème sont d'ailleurs récurrents dans la presse.

Le fond du problème est sans doute que le système éducatif ne propose plus un système de valeur clair, un cadre idéologique. Ce refus conduit lui-

⁹² *Ibid*, avant-propos à l'édition française, p. 3.

⁹³ *Ibid*, préface, p. 4.

⁹⁴ Maurice CRUBELLIER, *La mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle*, Paris, Henri Veyrier / Kronos, 1991, p. 299.

⁹⁵ Valéry GISCARD D'ESTAING, *Le Monde*, 3 avril 1981.

même à une impasse, puisque ce sont justement les idéologies, selon Antoine Prost, « qui structurent les systèmes pédagogiques »⁹⁶. Louis Legrand ne dit pas autre chose en 1982, lorsqu'il préconise pour les nouvelles institutions scolaires, une première démarche proprement philosophique qui soit à la recherche d'un fondement théorique moral et politique nouveau susceptible d'apporter à la société contemporaine le principe unificateur dont elle est actuellement privée⁹⁷. Henri Moniot préfère utiliser le terme de "mythologie", « dans un sens positif qui souligne sa force mobilisatrice sans être intellectuellement dépréciateur, ou une philosophie sociale générale, un ensemble de valeurs porteuses qui donnent sens à la vie collective et peuvent donc inspirer la socialisation par l'école ». Quelle que soit la mythologie retenue, puisqu'il y en a nécessairement une, il estime qu'elle doit être admise et énoncée pour ce qu'elle est, sachant qu'elle contribue à donner un sens au passé. « Comment penser que fréquenter l'histoire à l'école ne mobilise pas notre système de valeur ? Comment imaginer que dans une société un enseignement qui porte sur la société soit là, institué, sans reposer sur un sens déjà reconnu, sur un arrangement électif du grand récit du passé ? »⁹⁸

En France, la référence fatale, le paradigme de ce principe unificateur, est encore pour beaucoup l'école de Jules Ferry. Suzanne Citron souligne la liaison incontournable entre l'imaginaire de la nation et une historiographie scolaire construite au XIX^e siècle, dans laquelle « une certaine représentation du passé, elle-même datée et idéologiquement connotée, est, pour les Français, le lieu par excellence de la symbolisation de la nation »⁹⁹.

En effet, non seulement l'école des débuts de la Troisième République a eu la charge - et la chance - de construire en bonne partie ce principe unificateur, mais elle l'a fait dans le cadre de l'érection d'une mémoire nationale républicaine, tout en veillant à ne pas détruire « les petites patries »¹⁰⁰. Ce changement de mémoire, essentiel, s'est alors fait dans un sens très officiel, national, et dès lors, univoque. L'utilisation de l'histoire et

⁹⁶ Antoine PROST, *L'enseignement en France*, op. cit., p. 493.

⁹⁷ Louis LEGRAND, *L'École unique, à quelles conditions ?*, Paris, Éd. du Scarabée, 1982, p. 12.

⁹⁸ Henri MONIOT, *Didactique de l'histoire*, op. cit., pp. 31-32.

⁹⁹ Suzanne CITRON, "Quel imaginaire pour la France d'aujourd'hui ?", *L'imaginaire de la nation (1792-1992)*, Actes du Colloque européen de Bordeaux, textes réunis par Claude-Gilbert DUBOIS, Presses Universitaires de Bordeaux, 1991, p. 413.

¹⁰⁰ C'est l'idée maîtresse du livre de Jean-François CHANET, *L'école républicaine et les petites patries*, op. cit.

de supports conjoncturels tel que l'Alsace-Lorraine y ont grandement participé. Cet élément est d'autant plus important que la portée symbolique de l'histoire en tant que discipline scolaire a alors été parfaitement exploitée. Car, au-delà des connaissances qu'il dispense, l'enseignement de l'histoire « forge des habitudes de pensée, modèle la perception du temps, agit sur la sensibilité »¹⁰¹.

La portée symbolique du discours historique est particulièrement importante, et plus spécialement encore dans le cas du primaire. Dominique Mainguenu avance que l'école est « le lieu d'énonciation à partir duquel l'univers entier doit prendre sens »¹⁰². Le but premier du manuel est de permettre à l'écopier de s'identifier ; le fait de l'inclure dans une collectivité par le texte, par exemple avec l'utilisation d'un vocabulaire possessif, débouche nécessairement sur un devoir d'agir¹⁰³.

Cette présentation est amplifiée par la perception de la discipline elle-même. Ouriel Rescheff qualifie l'histoire de matière symbolique. Parmi les différents statuts du savoir, il retient « les savoirs considérés comme étant destinés à être utilisés ». Dans ceux-ci, il en est dont l'utilisation n'est pas réelle, comme la lecture ou l'écriture, mais rituelle. « Ces savoirs sont eux aussi utiles, quoique non en tant que tels, pour leur usage, mais par leur simple possession, en tant que symbole du statut social ». Le savoir historique, entre autres, a eu ce statut autrefois, et il est encore marqué par cet héritage aujourd'hui. « Un savoir rituel est enseigné comme si il était un savoir utile, en apprentissage immédiatement utilisable. Mais puisque leur principale utilité n'est en fait que rituelle - ou à tout le moins rejetée dans un avenir incertain -, ce statut du savoir rejaillit sur le processus d'acquisition lui-même. La ritualisation du processus le sacralise, et crée une immunité de la méthode face à l'analyse de ses résultats ». Ainsi, enseigner un savoir rituel, c'est conformer les élèves au savoir. C'est le savoir qui est l'invariant de l'équation, et ce sont les élèves qui doivent s'adapter à lui¹⁰⁴.

¹⁰¹ Annie BRUTER, *L'Histoire enseignée au Grand Siècle. Naissance d'une pédagogie*, Paris, Belin, 1997, p. 7.

¹⁰² Dominique MAINGUENAU, *Les livres d'école de la République 1870-1914. Discours et idéologie*, Paris, Le Sycomore, 1979, p. X.

¹⁰³ Dominique MAINGUENAU, *ibid*, pp. 20-21. Ces remarques sont faites par D. Mainguenu pour la période 1870-1914. Il cite notamment des passages où les terres françaises sont présentées comme « nos possessions », p. 21. Dans le corpus de manuels utilisés ici, le style possessif est également présent. On le retrouve par exemple dans le manuel de R OZOUF - L. LETERRIER, *Belles Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, Belin, 1965. Les auteurs présentent la joie des Alsaciens-Lorrains en voyant apparaître « nos soldats », p. 79. Ce genre d'utilisations restent cependant relativement rares.

¹⁰⁴ Ouriel RESHEFF, « Fondements pour une critique didactique des manuels scolaires », *Les manuels scolaires*, op. cit., n° 10-b, op. cit., pp. 28-29. Les deux autres statuts du savoir sont ceux considérés comme appris pour eux-mêmes, et les savoirs considérés comme un moyen de développer les capacités de l'élève.

L'enseignement de l'histoire type Troisième République entre parfaitement dans ce cadre, tant par son contenu que par sa méthode d'enseignement. Le décalage actuel de l'histoire comme discipline scolaire et de la société se situe peut être entre la valeur rituelle que conserve cette matière - et c'est pour cette raison qu'elle continue d'être présentée comme indispensable - et son contenu qui est vide ou faible sur le plan idéologique. Le patriotisme républicain et ses supports type Alsace-Lorraine ont disparu ; l'aura demeure.

La nouvelle dimension des manuels scolaires n'est peut être finalement qu'une tentative d'actualisation des recettes d'antan. On peut en effet considérer que les finalités explicites de l'enseignement de l'histoire restent pratiquement les mêmes sur l'ensemble du siècle : mémoire des faits, formation intellectuelle, éducation morale et civique, et surtout volonté d'inculquer à l'élève le sentiment d'appartenance à une nation¹⁰⁵. Pour réaliser ces objectifs, un cadre de valeurs apparaît comme nécessaire. Celui imposé par Jules Ferry et nombre de ses successeurs a longtemps fait ses preuves, mais semble désormais anachronique, ou pour le moins en décalage avec la société.

Les supports type Alsace-Lorraine, qui appartenaient à l'orientation patriotique de l'enseignement, n'ont ainsi plus lieu d'être, mais tardent à être remplacés par d'autres. La mémoire scolaire, élaborée et transmise notamment par l'enseignement de l'histoire, perd sa connotation nationale, gagne dans la diversité des insertions, mais ne propose plus de principe fondateur capable d'assurer l'unité morale du corps social. La présentation actuelle de la plupart des manuels scolaires est très lisse, rien ne colore le récit. « Cette nouvelle pédagogie, si elle possède tous les signes de la légitimité scientifique, semble vouloir interdire toute identification »¹⁰⁶. L'enseignement de l'histoire demeure cependant une véritable institution par son crédit dans les esprits, par le sentiment exprimé, et par l'affirmation renouvelée de son rôle social¹⁰⁷.

Il est pourtant probable que la citoyenneté, même européenne, la liberté ou l'esprit critique, ne semblent pas posséder les mêmes vertus

¹⁰⁵ Jean LEDUC - Violette MARCOS-ALVAREZ - Jacqueline LE PELLE, *Construire l'histoire*, Toulouse, Bertrand-Lacoste - CRDP Midi-Pyrénées, 1994, p. 28.

¹⁰⁶ Dimitri NICOLAÏDIS, "La Nation, les crimes et la mémoire", dans Dimitri NICOLAÏDIS (sous la direction de), *Oublier nos crimes. L'amnésie nationale : une spécificité française ?*, n° 144, Paris, Autrement, avril 1994, p. 32.

¹⁰⁷ Henri MONIOT, *Didactique de l'histoire*, op. cit., p. 20.

mobilisatrices qu'une République combattante, une conscience nationale à inventer, et un bout de terre à récupérer¹⁰⁸.

¹⁰⁸ Dimitri NICOLAÏDIS, "La Nation, les crimes et la mémoire", dans Dimitri NICOLAÏDIS (sous la direction de), *Oublier nos crimes. L'amnésie nationale : une spécificité française ?*, op. cit., note à ce propos que « nous devons réinvestir notre identité nationale de valeurs collectives positives, sans rupture avec un passé enfin démythifié, assumé jusque dans ses aspects les plus sombres », p. 33. Ce n'est assurément pas le plus facile.

- Conclusion de la troisième partie

La mémoire scolaire de l'Alsace-Lorraine est en voie d'évaporation. Essentiellement présente par son aspect civique avant 1914, son fondement historique est important de la Première Guerre mondiale jusqu'à la coupure des années 1960. Les guerres et le couple annexion-réintégration sont les principaux événements au travers desquels l'Alsace-Lorraine est alors évoquée. Cette mémoire scolaire est particulièrement proche de la mémoire collective nationale développée en France de 1870 à 1918. L'Alsace-Lorraine est présentée comme un espace français, parfois avec des termes virulents et germanophobes. L'exemple de la réintégration de 1918 est symptomatique de cette présentation : les nombreuses illustrations sur ce sujet mettent nettement en évidence une autocélébration de la France par l'intermédiaire du retour au pays de ces provinces. Sur ce point, la corrélation avec la mémoire historique de pratiquement toutes les Histoires de France est importante.

Depuis le début des années 1970, et malgré la volonté d'un certain retour patriotique en 1985, la mémoire scolaire de l'Alsace-Lorraine n'est plus que très peu présente. Ce thème n'est plus, en effet, un support actuel de la mémoire collectif. De plus, contrairement à l'évolution des Histoires de France, la mémoire régionale de l'Alsace-Lorraine ou de l'Alsace-Moselle - comme celle des autres régions d'ailleurs - n'est pas du tout évoquée.

La disparition d'un support patriotique du type Alsace-Lorraine est à replacer dans le cadre plus général de la modification de la mémoire scolaire : son caractère longtemps officiel et unitaire qui était la base de son pouvoir culturel est en train d'échapper au pouvoir politique, et ce profit des nouveaux médias¹. Le renouvellement actuel de cette mémoire scolaire - « la mémoire, c'est la dimension temporelle d'une culture »² - ne fait pas de l'école un lieu d'opposition entre différentes mémoires en quête de domination, mais bien plutôt un lieu sans message clair, positif et mobilisateur, un espace mémoriel hybride.

Les manuels ne sont qu'une approche possible de la mémoire scolaire, tout comme l'histoire enseignée n'est « qu'une des versions disponibles du

¹ Maurice CRUBELLIER, *La mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle*, op. cit., p. 28.

² *Ibid*, p. 7.

Les manuels ne sont qu'une approche possible de la mémoire scolaire, tout comme l'histoire enseignée n'est « qu'une des versions disponibles du passé ». L'enseignement de l'histoire contribue à faire partager aux jeunes la mémoire actuelle des adultes, telle qu'elle est réélaborée par eux, aujourd'hui, et celle-ci ne définit pas directement la mémoire des élèves³. Il existe en effet un processus d'intériorisation-reconstruction des enfants à propos des représentations qui leurs sont inculquées. La reconstruction de l'enfant s'élabore essentiellement en rapport avec la mémoire collective et son propre environnement. Les élèves se construisent une représentation des différents thèmes historiques pour se les approprier, soit en termes de changement ou de mise en intrigue, soit en termes d'état stable, et l'affectif paraît jouer un rôle essentiel dans ces modes d'interprétation⁴. Si « le vécu du quotidien et le message du manuel baignent dans le même univers de normes affectives et cognitives (...), dans ce cas, les manuels peuvent avoir un effet de renforcement »⁵ ; mais celui-ci est toujours secondaire à une disposition créée en dehors de l'école et de son enseignement.

Cet effet de renforcement existait dans le contexte de la Troisième République, et peut être encore lors de la Quatrième, puisque mémoire collective, mémoire scolaire et mémoire historique étaient profondément entremêlées. La cohérence de ce schéma est soulignée par Claude Billard et Pierre Guibert : « l'histoire d'un peuple n'existe que comme le produit de la re-création collective. Sans doute, nous mesurons que c'est par une pratique commune d'appropriation des mémoires, et dans l'évocation d'un passé collectif plus ou moins artificiel, que se forge l'unité nationale pour la plus grande mystification des citoyens »⁶.

La disparition de ce processus générateur d'unité est un des éléments clés de la crise de l'histoire à l'école ; il s'explique essentiellement par une modification du contenu de l'enseignement historique. Il est désormais aggravé par un décalage entre méthode d'enseignement, perception de la discipline et un contenu dépourvu d'idéologie.

Le rôle des enseignants et de leur vécu est lui-même essentiel. Ces derniers entretiennent avec l'histoire un rapport privé qu'ils entendent faire

³ Henri MONIOT, *Didactique de l'histoire*, op. cit., p. 39.

⁴ Nicole LAUTIER, "L'histoire appropriée par les élèves. Psychologie cognitive et didactique de l'histoire", Henri MONIOT et Maciej SERWANSKI (sous la direction de), *L'histoire en partage 1. Le récit du vrai*, Paris, Nathan, 1994, pp. 51 et 53.

⁵ Rainer RIEMENSCHNEIDER, "La confrontation internationale des manuels, contribution au problème des rapports entre manuels d'histoire et mémoire collective", *Enseigner l'histoire, des manuels à la mémoire*, Actes du Colloque de Paris (1981) présentés par Henri MONIOT, Berne, P. Lang, 1984, p. 132.

⁶ Claude BILLARD - Pierre GUIBERT, *Histoire mythologique des Français*, Paris, Galilée, 1976, p. 20.

que la profession engage habituellement »⁷. L'ironie de la situation didactique reste pour Nicole Sadoun-Lautier que « ce qui rassemble les deux partenaires - le rapport privé à l'histoire et la compréhension du temps raconté - ne doit rien à l'école : ce sont des valeurs, des attitudes ou des processus beaucoup plus généraux, qui vont bien au-delà de la situation scolaire »⁸.

Ainsi, tous les autres pans de la mémoire collective, que ce soit la mémoire familiale, générationnelle, symbolique, sémantique ou encore institutionnelle occupent une importance fondamentale dans l'appropriation par chacun du discours scolaire. Moins facilement classables que les Histoires de France ou les manuels scolaires, ces différents éléments peuvent être, pour l'Alsace-Lorraine, appréhendés aux travers des traces mémorielles actuelles.

⁷ Nicole SADOUD-LAUTIER, *Histoire apprise, Histoire appropriée. Éléments pour une didactique de l'histoire*, thèse EHESS, 1992, p. 430.

⁸ *Ibid*, p. 450.

Quatrième partie

**Les traces mémorielles actuelles
de l'Alsace-Lorraine**

- Introduction de la quatrième partie

« Il est surtout absolument impossible de vivre sans oublier »

Frédéric NIETZSCHE

Les Histoires de France et les manuels scolaires ont permis, de par leur production mémorielle régulière et continue, une étude chronologique des références à l'Alsace-Lorraine, de leur évolution et de leurs modifications, de 1918 à nos jours. L'étude de ces deux supports a montré la capacité de la mémoire de perdurer tout en évoluant. Ces traces actuelles, ces rémanences de mémoire relatives à l'Alsace-Lorraine sont une réalité dans bien d'autres pans de la mémoire collective. Il existe en effet encore de nos jours de nombreux signes qui font tous allusion, plus ou moins explicitement, à l'Alsace-Lorraine. L'exemple le plus significatif est sans doute la croix de Lorraine.

Une étude de ces traces, particulièrement vagues pour certaines, appelle une nouvelle approche. Il est en effet possible de partir du présent, de proposer une inversion de la chronologie, ce que Marc Bloch a intitulé "une histoire régressive". Cette approche a le mérite de s'attacher en priorité au présent, à la partie visible de la mémoire étudiée, aux quelques lieux de permanence de l'Alsace-Lorraine à l'extrême fin du XXe siècle.

Certaines précautions doivent pourtant être prises. Il existe, en Alsace et en Moselle, de nombreuses traces de mémoire qui font référence à l'Alsace-Lorraine. Celles-ci peuvent être assimilées ce que l'on a présenté en introduction comme la mémoire interne de l'Alsace-Lorraine, c'est-à-dire celle produite et existant à l'intérieur de cette région. Le paysage est sans doute l'exemple le plus probant. Que ce soit dans l'urbanisme, à Strasbourg, mais peut être encore davantage à Metz, où dans le patrimoine militaire, notamment les lignes de fortification, le paysage de l'Alsace-Moselle est à lui seul une mémoire vivante de l'Alsace-Lorraine. Cette mémoire ne rentre cependant pas dans le cadre des mémoires nationales intégrant cette région. C'est pour cette raison qu'elle ne sera pas prise en compte ici. Les traces actuelles qui nous intéressent sont celles qui sont visibles à l'échelle de la

France, dont la diffusion est de dimension nationale, ou celles qui, tout en étant présentes en Alsace-Moselle, le sont dans le cadre d'actions nationales.

Ces traces peuvent être observées dans des formes symboliques et discursives, mais aussi dans des institutions et, paradoxalement, au travers de l'oubli.

Chapitre 11 : la mémoire symbolique¹

La mémoire symbolique appartient au domaine de la représentation. Le symbole lui-même est d'ailleurs une représentation de la réalité, un signe évocateur qui fait référence à quelque chose de tangible. Cette mémoire symbolique va être étudiée à travers un emblème (la croix de Lorraine), et l'utilisation des notions d'Alsace-Lorraine et d'Alsace-Moselle. La portée symbolique de l'Alsace-Lorraine sera enfin regardée. Son utilisation peut être révélatrice d'une certaine imprégnation mémorielle, mais également d'une démarche politique et idéologique

Ces trois aspects de la mémoire symbolique seront donc abordés par le biais d'une démarche régressive : l'analyse débute avec les traces actuelles, les explications fonctionnent dans un aller-retour permanent entre le passé et le présent pour tenter de clarifier l'origine, comprendre les modifications successives, et percevoir les changements de sens.

1. La croix de Lorraine, symbole de l'Alsace-Lorraine ?

La croix de Lorraine est de nos jours un symbole présent dans notre champ visuel. Qu'elles soient monumentales ou sous forme de logo, l'immense majorité des diverses représentations fait référence au général de Gaulle et au gaullisme. Que ce soit dans l'emblème du Rassemblement pour la République (RPR), comme monument à Colombey-les-Deux-Églises, au portail d'entrée du Mont-Valérien, comme symbole d'un monument en l'honneur du Général à Montréal², ou encore en parterre floral devant une grande salle parisienne pour annoncer un spectacle de Robert Hossein sur de Gaulle³, c'est bien la personnalité du général de Gaulle qui est chaque fois

¹ Les exemples proposés dans ce chapitre ne tendent en aucun cas à l'exhaustivité. Ils sont à considérer comme de simples arguments au service de la démonstration et des idées développées.

² Maurice AGULHON, *De Gaulle. Histoire, symbole, mythe*, Paris, Plon, 2000, p. 95. Ce monument érigé par Olivier Debré représente une « ruine de maisons dont subsistent seulement un mur à peu près lisse et un autre délabré et lézardé ; mais ces fentes de mur, qui laissent passer le jour, sont habilement placées et combinées pour former ensemble l'esquisse d'une croix de Lorraine ».

³ Le quotidien *Libération* du 7 octobre 1999 fait sa Une sur ce spectacle.

évoquée au travers de ce symbole. Un dernier exemple précisera la dimension hautement symbolique de cette croix gaullienne. Éric Raoult, homme politique du RPR, raconte qu'à l'occasion d'un de ses voyages, le leader de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), Yasser Arafat, lui a montré qu'il portait une croix de Lorraine autour de son cou, en signe de son "gaullisme". Il entendait par ce mot une volonté d'indépendance nationale et une adhésion à cette capacité de dire "non"⁴.

Même les utilisations a priori plus ou moins éloignées du général de Gaulle, car très régionales, lui sont liées. Ainsi, la croix de Lorraine monumentale de Thann, dans le sud de l'Alsace, a été érigée en l'honneur de la Résistance alsacienne durant la Seconde Guerre mondiale. La première pierre en a été posée en août 1948 par de Gaulle ; l'inauguration a eu lieu le 10 juillet 1949 par le général Koenig⁵. Même la croix qui orne les maillots du football-club de Metz a une origine gaullienne. Elle apparaît pour la première fois le 8 mai 1945 lors de la coupe de la Libération, remportée contre Marseille⁶ ; elle est alors présentée comme « symbole de la Résistance »⁷. Elle sera intégrée au blason du club en 1967 lors de la remontée en première division.

Cette association omniprésente de cette croix et du général de Gaulle, qui peut être ressentie comme une appropriation, demande d'autant plus à être expliquée que les origines de cet attribut sont anciennes et que son intitulé est régional.

Les origines historiques de la croix de Lorraine et l'évolution qu'a connue ce symbole depuis un peu plus d'un siècle éclairent assez bien le singulier emploi actuel. La croix à double traverse est présente dès le XII^e siècle dans le royaume de Hongrie ; à la même époque, elle fait l'objet d'une dévotion spécifique en Anjou. Pour toute la Chrétienté orientale, aux XII^e et XIII^e siècles, la croix double est l'image de la vraie croix, alors qu'en

⁴ Éric RAOULT, RTL radio, le 23 septembre 1999, 19 h.-20 h. On peut également signaler une volonté revendicative du Front national en direction de la croix de Lorraine. Lors de la manifestation du 1^{er} mai 1998 à Paris, Jean-Marie Le Pen a, dans son discours, attaqué le RPR, entre autre sur son utilisation de la croix de Lorraine, *Libération*, 2 mai 1998.

⁵ Ces renseignements m'ont été fournis par la mairie de Thann. Cette croix se trouve sur la colline du Staufen, symboliquement face à la frontière du Rhin, et est visible de la plaine d'Alsace. Elle a été plastiquée deux fois en 1981 par les "Loups Noirs", groupe autonomistes alsacien pro-germaniste

⁶ Ces renseignements m'ont été donnés par Pierre PIROT, qui prépare sous la direction de M. Wahl une thèse sur l'histoire sociale du football en Alsace et en Lorraine des origines à l'introduction du professionnalisme 1880-1933.

⁷ André ISCH, *La gloire du football lorrain, 1895-1995. Les hommes, les équipes, les événements de tout un siècle*, Thionville, G. Klopp éd., 1995, p. 262.

Occident elle est plutôt rare. René d'Anjou, devenant duc de Lorraine en 1431, y introduit cette croix d'Anjou ; elle devient progressivement l'emblème du duché et de tous les Lorrains. Elle est notamment le symbole de ralliement à René II en 1477 face à Charles le Téméraire. Dès lors, cet emblème est popularisé dans toute la Lorraine. Il prend définitivement au XVI^e siècle le nom de croix de Lorraine⁸.

Au XIX^e siècle, après une tentative infructueuse de l'introduire dans le répertoire des attributs iconographique de Jeanne d'Arc, elle devient « le symbole de la mémoire et de la résistance »⁹ suite à l'annexion d'une partie de la Lorraine en 1871. Son emploi est courant à Nancy pour affirmer la tradition lotharingiste ; elle est un emblème de décoration pour les façades publiques et privées. « Émile Gallé et d'autres artistes l'apposent volontiers à côté de leur signature, pour marquer les racines de leur aspiration »¹⁰.

Le 10 septembre 1873, après le départ des derniers soldats prussiens de la Lorraine non-annexée, dans le sanctuaire de Notre-Dame de Sion, sur la butte de Sion-Vaudémont, la fameuse colline inspirée de Barrès, une couronne mortuaire avec une plaque portant une croix de Lorraine brisée est déposée devant une foule immense. On y trouve l'inscription suivante, en patois lorrain : « Ce name po tojo » (« Ce n'est pas pour toujours »). La croix devient alors le symbole de la résistance patriotique des Lorrains à l'occupant¹¹. Elle le restera tout au long de l'annexion, et même après 1918. Le 24 juin 1920, pour célébrer le retour à la France des territoires perdus en 1871, la croix déposée à Sion retrouve son intégrité¹². Une nouvelle inscription est également apposée : « Ce n'ato me po tojo » (« Ce n'était donc pas pour toujours »).

Différents éléments historiques se trouvent ainsi à l'origine de la symbolique de la croix de Lorraine. Chronologiquement, le premier à relever est l'idée de résurrection. La petite traverse qui se trouve sur le haut de la croix provient vraisemblablement de celle où est inscrit INRI¹³. Le deuxième élément, qui amplifie la symbolique chrétienne, est son lien avec

⁸ Michel PASTOUREAU, *Les emblèmes de la France*, Paris, éd. Bonneton, 1998, p. 88

⁹ Michel PASTOUREAU, *ibid*, p. 89.

¹⁰ Pierre BARRAL, *L'Esprit lorrain. Cet accent singulier du patriotisme français*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989, p. 134.

¹¹ Pascal SIGODA, "Symbolique et historique de la Croix de Lorraine", *Études Gaulliennes*, janvier-mars 1976, p. 34.

¹² Michel PASTOUREAU, *op. cit.*, p. 89.

¹³ Traverse sur le haut de la croix du Christ sur laquelle étaient inscrites les initiales INRI qui signifient : Jésus de Nazareth roi des Juifs.

les croisades. Pascal Sigoda avance que c'est un chevalier d'Anjou qui ramena cette relique provenant du patriarche de Constantinople¹⁴. Le dernier élément enfin provient de la fonction patriotique qu'elle prend après 1870.

Cette association hautement symbolique et plutôt appropriée si l'on se réfère à la place occupée par l'Église lors de l'annexion, fait de la croix de Lorraine un emblème particulièrement représentatif. Le choix de celui-ci au début de la Seconde Guerre mondiale, que la majorité des auteurs attribuent à l'amiral Muselier¹⁵, s'explique donc par des raisons personnelles - Muselier a un père lorrain et il a vu lui-même dans les villages alsaciens et lorrains après 1920, cette marque symbolique de la réunification de la Lorraine et du retour à la France - ; mais également dans un souci d'opposer un symbole fort à la croix gammée et qui permette de reconnaître les bâtiments de la France Libre de ceux de Vichy¹⁶. La croix de Lorraine est ainsi utilisée dès juillet 1940 par la marine de la France Libre.

De Gaulle adhère à ce choix « qui cristallise le refus de la défaite sur l'exemple d'une des provinces les plus menacées »¹⁷, et qui a été de 1870 à 1914 celui d'une résistance estimée victorieuse. En janvier 1941, il retient la croix de Lorraine comme décoration de l'Ordre de la Libération alors créé. Cinq mois plus tard, le 5 juin 1941, la croix de Lorraine devient officiellement l'emblème de la France Libre.

Elle est dès lors omniprésente, des décorations des scènes de discours de de Gaulle¹⁸ aux chars de la 2^{ème} D.B. de Leclerc, en passant par brochures et tracts de l'armée française¹⁹. Cette dimension nationale

¹⁴ Pascal SIGODA, *op. cit.*, p. 34. L'expression de de Gaulle « aux croisés à la croix de Lorraine » prend alors un tout autre sens, Charles de GAULLE, *Discours et messages, I*, Paris, Plon, 1970, discours du 11 novembre 1943 à Alger, p. 343.

¹⁵ Pascal SIGODA, *op. cit.*, cite l'amiral MUSELIER : « C'est pendant mon voyage en avion de Gibraltar en Angleterre, pendant la nuit, à la hauteur de l'embouchure du Tage et de Lisbonne, dont la lueur éclairait l'horizon, que, pensant à mon père qui était Lorrain, j'ai choisi la Croix de Lorraine pour différencier nos bâtiments et nos avions de ceux du gouvernement de Pétain. Il fallait donner à notre mouvement l'allure d'une vraie croisade et choisir un emblème que l'on pût opposer à la croix gammée », p. 33.

¹⁶ Michel PASTOUREAU, *op. cit.*, p. 86. L'auteur adhère à cette version, et non pas à une autre tradition qui fait du général de Gaulle lui-même l'inventeur du symbole.

¹⁷ Pierre BARRAL, *op. cit.*, p. 134.

¹⁸ Charles de GAULLE, *Mémoires de Guerre. L'appel 1940-1942*, Paris, Plon, 1980, p. 321. Elle est à cette occasion, le 18 juin 1942 à Londres, associée à la *Marseillaise* et à la *Marche lorraine*.

¹⁹ On peut citer comme exemple, "Général de Gaulle", numéro spécial, supplément à la revue *L'armée française au combat*, édité par la direction des services de presse du ministère de la guerre, Paris, 1945. Cette brochure, qui s'apparente à de la propagande, place de Gaulle, libérateur, dans la lignée des « miracles français », Clovis et Jeanne D'Arc. Des croix de Lorraine sont présentes, en tant que symbole de la France libre, notamment une avec le slogan « La France n'a jamais cessé le combat ». On trouve également une illustration de la libération du sol français avec l'Arc de Triomphe et la cathédrale de Strasbourg. Les bateaux de la France libre qui « portent sur tous les océans le pavillon à Croix de Lorraine », et les avions des escadrilles Lorraine et Alsace sont évoqués, ainsi que « la montée glorieuse vers l'Alsace ».

attribuée à la croix de Lorraine ne va plus se démentir. Elle devient « à la fin et au lendemain de la guerre le symbole de la nation victorieuse et libérée »²⁰. La reconstitution de l'unité française est également célébrée à Sion le 8 septembre 1946, avec la présence du général de Lattre de Tassigny²¹. Une troisième inscription est alors gravée : « Estour inc po tojo » (« Maintenant c'est pour toujours »). Il est intéressant de remarquer à cette occasion la cohabitation entre les symboliques régionale (les antécédents régionaux de la croix de Lorraine) et nationale (le nouvel emblème de la France Libre) ; passation de sens, confiscation idéologique ou simple évolution naturelle ? Quoi qu'il en soit, ce symbole, la Lorraine, et finalement l'Alsace-Lorraine qui lui est consubstantielle, incarnent désormais une certaine vision de la France.

Sa généralisation après-guerre, par exemple sur les plaques, stèles et monuments, funéraires ou commémoratifs, mais aussi comme symbole de la Résistance²², s'explique également par le fait que cette croix peut remplacer « dans un pays où la laïcisation n'a pas éradiqué la vieille culture catholique, une croix chrétienne que la législation interdit sur les monuments publics »²³. Pour les nombreuses associations de la France libre, elle est l'élément principal, sinon unique, des stèles et monuments²⁴.

Son utilisation par les différents rassemblements gaullistes (RPF dès avril 1947, UNR en octobre 1958, UDR en juin 1967, RPR en décembre 1976), et la place quasi officielle qui lui est donnée par de Gaulle, en la mettant par exemple au revers de la médaille frappée pour commémorer son élection à la présidence de la République en 1958, contrairement à tous les autres présidents précédents qui avaient choisi des femmes pour représenter la République²⁵, contribuent à expliquer qu'elle représente essentiellement de nos jours un emblème gaulliste. Michel Pastoureau estime qu'au-delà « des partis, cette croix a incarné et continue d'incarner la fidélité à la mémoire du Général de Gaulle, à l'oeuvre de la France libre et à celle de la Résistance »²⁶.

²⁰ Michel PASTOUREAU, *op. cit.*, p. 87.

²¹ Pierre BARRAL, *op. cit.*, p. 135.

²² Serge BARCELLINI, Annette WIEVORKA, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995, relèvent de nombreux exemples : Camaret (Finistère), l'île de Sein, ou encore Créteil (Val de Marne), p. 176.

²³ Serge BARCELLINI, Annette WIEVORKA, *ibid.*, pp. 19-20.

²⁴ *Ibid.*, p. 175.

²⁵ Maurice AGULHON, *op. cit.*, pp. 61-62

²⁶ Michel PASTOUREAU, *op. cit.*, pp. 86-87.

Pierre Barral « relève le glissement du symbole, de Nancy ducal à Metz annexé : il prolonge celui de la désignation "Lorraine", appliquée aux terres évêchoises après le traité de Francfort »²⁷. L'évolution de la portée symbolique de la croix de Lorraine ne s'arrête cependant pas là. Elle incarne désormais avant tout, pour ne pas dire uniquement, le gaullisme. Si le monument évolutif de Sion associe encore cet emblème à la Lorraine après 1945, le général de Gaulle et ses successeurs ont réussi un tour de force en confisquant progressivement ce symbole²⁸.

Au-delà de l'implication personnelle de Muselier, il y a celle du général de Gaulle lui-même. Né en 1890, il a été imprégné par un patriotisme français où les provinces perdues avaient une place de choix. « Il faut y insister, de Gaulle a été formé en un temps où l'immense majorité des Français croyait à la patrie, et où beaucoup l'aimaient, parfois jusqu'à la vénération ». Le traumatisme de 1914-1918 a ébranlé « cette situation morale qui avait pu passer pour naturelle. Mais de Gaulle, lui, n'a pas changé, et il ne cessera pas d'interpeller des auditoires étonnés. Et d'abord étonnés par la passion qu'il pouvait déclarer à la personne France »²⁹. Un élément de sa jeunesse confirme cette explication. « Le petit Charles est donc élevé sous les auspices d'un catholicisme fervent et d'un patriotisme intransigeant, "revanchard". Chaque soir, Jeanne de Gaulle fait prier ses enfants pour la France et pour l'Alsace-Lorraine »³⁰. La question posée par Maurice Agulhon contient donc la réponse : « ne peut-on trouver un lien entre le choix en 1941 de la croix de Lorraine comme symbole de la France libre, et la jeunesse passée en une époque où la Lorraine prenait, avec Ferry, Erckmann-Chatrion, Jeanne d'Arc, Poincaré, valeur de symbole ? »³¹. Il est en effet difficile de dissocier le bonus symbolique et mémoriel que l'annexion de l'Alsace-Lorraine a apporté à cette croix, surcharge émotionnelle qui fonctionne assurément en priorité avec les personnes imprégnées par la mémoire collective française de cette époque, et l'intérêt

²⁷ Pierre BARRAL, *op. cit.*, p. 135

²⁸ Le parti communiste s'est élevé en 1960 contre l'apposition de la croix de Lorraine sur le Mémorial de la France combattante au Mont-Valérien. Tous les fusillés de ce lieu ne se réclamaient pas nécessairement, selon le PC, de ce symbole, Robert FRANCK, "À propos des commémorations françaises de la Deuxième Guerre mondiale", dans Alfred WAHL (présenté par), *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, Actes du Colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation, 1984, p. 284. L'opposition n'est pas dirigée contre la confiscation de ce symbole par de Gaulle, mais contre l'assimilation à toute la Résistance de ce symbole bel et bien reconnu comme gaullien.

²⁹ Maurice AGULHON, *op. cit.*, p. 26.

³⁰ Claude LELIÈVRE - Christian NIQUE, *L'école des Présidents, De Charles de Gaulle à François Mitterrand*, Paris, éd. Odile Jacob, 1995, p. 22.

³¹ Maurice AGULHON, "La France à l'épreuve", Maurice AGULHON, *Histoire de France. La République 1880 à nos jours*, Paris, Hachette, 1990, p. 153.

de de Gaulle pour ce symbole. La proximité affective du Général avec l'Alsace-Lorraine est d'ailleurs perceptible à d'autres moments de son itinéraire, on va le voir. La croix de Lorraine a enfin la particularité d'être un symbole essentiellement lorrain au sein d'une mémoire où les références sont généralement alsaciennes.

2. Histoire de mots

Dès le XVII^e siècle, W.G. Leibnitz voit dans les noms de lieu des survivances et une archéologie verbale. Il est de nos jours établi que « l'histoire des mots est un préalable favorable, peut-être même indispensable, à celle des idées, de la pensée et du sentiment ». Elle déroule les usages, les significations, les locutions, le changement de domaines et de contextes³². S'intéresser aux mots, à leur origine et à leur histoire peut ainsi être d'une grande utilité pour l'historien. Cette approche s'intègre dans la notion d'outillage mental, proposée par Lucien Febvre, et définie par Jacques Revel comme « l'ensemble des catégories de perception, de conceptualisation, d'expression et d'action qui structurent l'expérience tant individuelle que collective »³³. La langue et le vocabulaire y sont donc inclus.

« Ce baptême du monde par les mots »³⁴ ou, autrement dit, l'utilisation évolutive des pratiques discursives dans le temps et dans l'espace, constitue un domaine intéressant pour étudier l'évolution d'une représentation. Dans le cas d'une étude de la mémoire, on peut supposer que les traces actuelles dans le vocabulaire ne sont pas neutres et révèlent une imprégnation mentale par tel ou tel événement, à un moment donné. L'origine de l'expression et de l'imprégnation n'est pas forcément connue ou éclaircie. Elle continue d'être utilisée par des personnes qui en connaissent sans doute le sens - ce peut être le cas des journalistes par exemple - mais qui négligent de l'expliquer en s'adressant à d'autres personnes - des lecteurs par exemple - qui eux ne le connaissent pas. Le vocabulaire devient alors une véritable trace mémorielle à référence historique, vouée à disparaître, ou

³² Alain REY (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la langue française, 1*, Dictionnaires Le Robert, Paris, 1992, p. XI.

³³ Jacques REVEL, "Mentalités" et "Outillage mental", André BURGUIÈRE, *Dictionnaires des sciences historiques, op. cit.*, p. 451 et pp. 497-498.

³⁴ Alain REY, *op. cit.*, p. XIII.

tout au moins à perdurer en évoluant et en s'éloignant de son sens originel. L'intégration dans un champ lexical, la déformation du sens du mot, voire du mot lui-même, sont des signes tangibles de l'existence d'une mémoire qui peut être qualifiée de symbolique. L'Alsace-Lorraine est à cet effet un champ d'investigations qui recèle plusieurs termes utilisables.

- Les traces sémantiques actuelles en rapport avec l'Alsace-Lorraine

François Roth estime que le droit local alsacien-mosellan « est la survivance la plus notable d'un passé dont les mots eux-mêmes se sont évanouis. En France aujourd'hui on ne parle plus d'Alsace-Lorraine, sauf au passé, mais seulement "d'Alsace et Moselle" »³⁵. L'approche sémantique qui va suivre tente de démontrer le contraire, tant pour les mots que pour l'expression d'Alsace-Lorraine.

Certes, toutes les traces sémantiques actuelles en rapport avec l'Alsace-Lorraine ne sont pas analysables. Certaines relèvent d'ailleurs davantage de l'anecdote. Ainsi, en pleine Coupe du Monde de football 1998, alors que la France va rencontrer la Croatie et non l'Allemagne en demi-finale, le journal *L'Équipe* se laisse aller à un commentaire historique : « On ne sait pas encore tout à fait quel signe du destin il faut déceler dans l'écroulement du mythe de la revanche. Sûrement qu'une génération ne peut jamais reprendre en l'état un match perdu par une autre, et que chaque aventure possède sa propre logique »³⁶. La référence, sportive, est clairement la célèbre demi-finale France - Allemagne de 1982 à Séville ; mais combien de lecteurs ont acquiescé à l'allusion, historique elle, des débuts de la Troisième République ? Une interrogation identique peut être formulée suite à cet intertitre d'un article du même journal, sur Philippe Hinschberger, ancien joueur du F.C. Metz, désormais entraîneur de Louhans-Cuiseaux, avant une rencontre de Coupe de la Ligue entre ces deux formations : « Avec son regard azur qui défie la ligne bleue des Vosges, son allure élégante... »³⁷.

L'expression de Gambetta "Y penser toujours n'en parler jamais" semble également faire partie d'un certain bagage culturel. Ainsi ce passage de *Libération* : « À la télé, aux soirs électoraux, il en va des projections

³⁵ François ROTH, "Das Reichsland Elsass-Lothringen. Formation, histoire et perception", dans Michel GRUNEWALD (études réunies par), *Le problème de l'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914)*, *op. cit.*, p. 37.

³⁶ *L'Équipe*, 6 juillet 1998, p. 3.

³⁷ *L'Équipe*, 2 février 1999, p. 4.

d'avant 20 heures comme des sondages interdits des jours précédents : ça brûle la langue du présentateur comme ça brûlait les doigts de l'éditorialiste, dans une sorte de "y penser toujours, n'en parler jamais" »³⁸. Le second exemple est tiré d'une intervention de l'homme politique Éric Raoult. Interrogé sur les rapports entre son parti, le RPR, et Jacques Chirac, il répond, avec un certain sens de la formule : « Vous savez ce qu'on disait pour l'Alsace-Lorraine ? "Y penser toujours, n'en parler jamais" ; dans nos rapports avec Chirac c'est presque pareil : "Y penser toujours, ne gêner jamais" »³⁹.

Ces quelques exemples permettent de mettre en évidence l'utilisation à la fin du XXe siècle, dans un cadre national, d'expressions dont l'origine est incontestablement l'Alsace-Lorraine. Cette mémoire sémantique, qui n'est pas forcément comprise par tout le monde, est sans doute utilisée sciemment par l'émetteur, journaliste ou homme politique, parfois même expliquée comme dans l'exemple de M. Raoult. Deux expressions permettent de pousser le raisonnement un peu plus loin. Il s'agit de celles de *Malgré-nous* et d'*Alsace-Lorraine*.

- **Malgré-nous...**

La plus récente actualité nous informe régulièrement des aléas d'un jeune mouvement protestataire : le collectif *Sans-nous*. Celui-ci regroupe les sursitaires nés avant le 1er janvier 1979 qui demandent à déroger à leur obligation d'effectuer leur service national. Le principal argument étant bien entendu la fin de la conscription pour les personnes nées à partir de la date, arbitraire et fatidique, du 1er janvier 1979.

L'intitulé de ce collectif n'est pas sans éveiller la curiosité, surtout lorsqu'un second terme lui est associé : « Les derniers insoumis. 56 membres du collectif "Sans-nous" proclament qu'ils n'iront pas à l'armée »⁴⁰. De *Malgré-nous* à *Sans-nous*, il y a une proximité linguistique qui peut laisser supposer une influence certaine, ou en tout cas une imprégnation culturelle. Cette hypothèse doit cependant être tempérée par les tee-shirts de ce collectif qui associent les initiales de *Sans-nous* à celles de *Service national*⁴¹.

³⁸ *Libération*, 2 juin 1997, p. 10.

³⁹ Éric RAOULT, RTL radio, 26 août 1999, 7.50h - 8.00h.

⁴⁰ *Libération*, 13 juin 2000, p. 14.

⁴¹ Mes demandes répétées de renseignements sur le site internet du collectif (sansnous.org) sont malheureusement restées sans réponse. Madeleine RÉBÉRIOUX, "Commémorer Oradour", dans *Travail de*

En dehors de ce cas particulier, force est de constater que l'expression de Malgré-nous est utilisée dans une extension de son sens originel. Soit explicitement, comme c'est le cas dans le titre de la chronique politique hebdomadaire d'Alain Duhamel dans *Libération* : « Les "malgré nous" du suffrage universel »⁴² ; soit avec la légère modification de « malgré-eux », comme le fait Jacques Amalric pour parler des pays et l'OTAN qui ont participé aux frappes contre la Serbie de Milosevic début 1999. Cette utilisation fait cependant appel au sens historique de l'expression⁴³.

À l'instar des précédents termes de vocabulaire proposés, si on peut supposer la connaissance du sens historique de la part du journaliste, on peut émettre davantage de doute pour celle des lecteurs. Pierre Messmer est sur ce cas précis, sans illusion : « Les Malgré-nous, en dehors de l'Alsace et de la Moselle ou de la Lorraine, puisque les Nancéens savent ce que c'est, mais enfin en dehors de l'Alsace et de la Lorraine, personne ne sait ce que sont les Malgré-nous »⁴⁴.

L'origine du terme de Malgré-nous date de 1921. En effet, lors de la Première Guerre mondiale, 380 000 Alsaciens et Mosellans ont été mobilisés dans l'armée allemande. « Plusieurs milliers d'entre eux s'évaderont de cette armée en passant dans les lignes françaises et russes, à tel point qu'un vif sentiment de défiance se développera à leur égard ». L'hostilité des Alsaciens-Lorrains au service militaire de l'armée prussienne, qui plus est en tant de guerre, est ainsi confirmée. De 1871 à 1914, les jeunes gens qui faisaient leur service en Allemagne s'appellent d'ailleurs les "Prussiens malgré eux". En 1921, suite au conflit, une association d'anciens combattants Mosellans composée d'incorporés de force décide de se nommer "Malgré-nous"⁴⁵.

L'histoire se répétant après 1940 pour l'Alsace et la Moselle, il y a 130 000 Alsaciens-Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande entre 1942 et 1944, auxquels doivent s'ajouter les très nombreux

mémoire, 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence, Paris, éd. Autrement, 1999, p. 159, utilise l'expression « ohne uns » pour parler des Malgré-nous. La traduction de cette expression alsacienne est « sans nous », mais renseignements pris auprès de l'ADEF du Bas-Rhin, elle n'a semble-t-il jamais été utilisée pour évoquer les incorporés de force.

⁴² *Libération*, 26 février 1999, p. 4.

⁴³ *Libération*, 25 mars 1999, p. 3. Cette expression est utilisé par J. Amalric avec des guillemets.

⁴⁴ Entretien avec Pierre MESSMER, Paris, le 5 février 1999. M. MESSMER a été Premier ministre de 1972 à 1974.

⁴⁵ Eugène RIEDWEG, *Les "Malgré Nous". Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, op. cit., pp. 12-13.

réfractaires⁴⁶. Ces nouveaux Malgré-nous sont dans une situation radicalement différente que lors de la Première Guerre mondiale puisqu'ils ne sont Allemands que depuis deux ou trois ans ; c'est pour cette raison, mais également suite aux difficultés du rapatriement des Malgré-nous, sans parler de l'épisode de Tambow⁴⁷, que le terme est très souvent uniquement associé aux années 1940-1945.

Il existe actuellement une association pour chaque département concerné. Celles du Bas-Rhin et du Haut-Rhin portent le même sigle, ADEIF (association des Évadés et Incorporés de Force)⁴⁸, celle de Moselle s'intitule association des Malgré-nous et Réfractaires. Ainsi, le nom des associations perpétue l'origine du terme de Malgré nous.

- Alsace-Lorraine ou Alsace-Moselle ?

L'expression Alsace-Lorraine est incontestablement celle qui est porteuse du plus d'ambiguïté et dont l'utilisation est particulièrement révélatrice d'une imprégnation mémorielle confuse. Son utilisation actuelle est à la fois multiple et particulièrement importante. Quelques exemples dans des domaines volontairement très différents devraient suffire à nous en convaincre. Il se passe rarement une semaine sans qu'au moment désormais sacré de la météo quotidienne, l'on nous assène le temps de l'Alsace-Lorraine, en désignant par un vague mouvement le Nord-Est de la carte de France. Cette expression a notamment été particulièrement utilisée lors des tempêtes de la fin de l'année 1999. La presse n'est pas en reste avec, par exemple, le titre d'un dossier proposé par *L'événement du jeudi* en août 1993 : « L'été en Alsace-Lorraine »⁴⁹. La toute récente édition 2000 du Guide Vert concernant ces régions ne déroge pas à la règle. Non seulement le titre du volume est "Alsace-Lorraine", avec, il est vrai "Vosges" en sous-titre, mais un commentaire justifie ce regroupement. « Toujours indissociables dans l'esprit des Français, l'Alsace et la Lorraine forment pourtant deux régions très différentes »⁵⁰.

⁴⁶ Eugène RIEDWEG, *ibid*, p. 294. L'auteur estime que le quart des effectifs s'est soustrait.

⁴⁷ Camp de l'ex-URSS dans lequel plus de 10 000 incorporés de force alsaciens et mosellans sont décédés.

⁴⁸ Les ADEIF du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont été créées en 1945. À l'origine leur sigle signifiait : Association des Déserteurs, Évadés et Incorporés de Force ; il a été modifié en 1988. Les initiales signifient désormais Association Des Évadés et Incorporés de Force. Il est vrai que le terme de déserteur était porteur d'ambiguïtés.

⁴⁹ *L'événement du jeudi*, n° 459, semaine du 19 au 25 août 1993, "L'été en Alsace-Lorraine", pp. 91 à 106.

⁵⁰ Le Guide Vert, *Alsace-Lorraine*, Paris, Michelin, éd. du Voyage, 2000, 2ème de couverture.

L'utilisation de l'expression, ce dernier exemple le démontre assez bien, se fait dans sens inexact : en effet, Alsace-Lorraine y désigne l'Alsace et la Lorraine, c'est-à-dire les six départements composant ces deux régions officielles. Cette assimilation erronée se retrouve également dans le monde associatif. Ainsi, l'instance régionale de boxe s'intitule "Comité régional d'Alsace-Lorraine de boxe" et regroupe les six départements des deux régions ; le cas de figure est identique pour le "Comité d'Alsace-Lorraine de rugby".

L'expression Alsace-Lorraine perdure également dans des lieux autrement symboliques. L'édition mis à jour en 1988 du *Robert* des noms propres, utilise ce terme d'une façon problématique. Il y est par exemple précisé que « la libération de l'hiver 1944-1945 rendit l'Alsace-Lorraine à la France »⁵¹. Le *Journal officiel* du 10 décembre 1991 note lui qu'il « est créé au ministère des Affaires Étrangères un système informatique d'édition d'un traitement recensant les Alsaciens-Lorrains portés disparus lors de la Seconde Guerre mondiale. Ce fichier est intitulé "Alsaciens-Lorrains" »⁵². Mais le cas récent le plus symptomatique est constitué par le livre de l'historien Pierre Rigoulot, paru en 1997, dont le titre est *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*. Cette expression, loin d'être seulement utilisée dans le titre, se retrouve tout au long de l'ouvrage⁵³.

Dans les trois cas cités, une nouvelle utilisation erronée apparaît : Alsace-Lorraine est employée en lieu et place d'Alsace-Moselle. L'erreur, courante lorsque la Seconde Guerre mondiale est évoquée, est impressionnante sous la plume d'un historien spécialisé sur cette région. Elle l'est d'autant plus que P. Rigoulot commence son livre par expliquer l'expression "Alsace-Lorraine", mais sans jamais en limiter la durée.

Ces différents exemples récents de l'utilisation du terme Alsace-Lorraine démontrent plusieurs choses. Tout d'abord, cette expression, installée semble-t-il dans un vocabulaire relativement courant, n'est pas prête

⁵¹ Paul ROBERT (sous la direction de), *Le petit Robert 2. Dictionnaire universel des noms propres*, Paris, Le Robert, 1988 (nouvelle édition revue, corrigée et mise à jour), p. 53.

⁵² *Journal officiel de la République française*, 10 décembre 1991, p. 16 101. Il est utile de préciser que le ministère des Anciens Combattants emploie le terme dans sa signification exacte, contrairement aux Affaires Étrangères par exemple.

⁵³ Pierre RIGOULOT, *L'Alsace-Lorraine pendant la guerre 1939-1945*, Paris, PUF, 1997. L'expression se retrouve par exemple pp. 30-31 : « De l'armistice aux derniers jours de l'occupation, on compte plus d'une centaine de protestations diplomatiques officielles auprès du gouvernement allemand au sujet de l'Alsace-Lorraine, émanant de la Délégation française auprès de la commission allemande d'armistice à Wiesbaden ».

de disparaître. Ensuite, le sens actuel qui lui est généralement attribué est problématique à définir. L'expression signifie-t-elle Alsace plus Lorraine dans l'acception actuelle de nos régions, ou alors Alsace et Moselle dans le sens de l'espace plusieurs fois annexé par les Allemands. Enfin, cette évolution originale peut-elle être expliquée ?

Alsace-Lorraine, on l'a signalé en introduction, est la traduction de l'allemand *Elsass-Lothringen*⁵⁴. La réalité administrative de cet espace, le *Reichsland*, se termine donc en 1918 avec le retour à la France. À partir de cette date, la seule expression exacte pour désigner les trois départements est Alsace-Moselle. Certaines pratiques demeurent cependant ; sur le plan administratif, avec le Haut-Commissariat d'Alsace-Lorraine (jusqu'en 1925), puis une direction d'Alsace-Lorraine installée à Paris et rattachée tantôt à la Justice tantôt à l'Intérieur, mais également dans le vocabulaire courant. Les Français effacent « l'expression "Terre d'Empire" qu'ils n'avaient jamais admise pour ne retenir que les deux mots "Alsace-Lorraine" »⁵⁵.

De plus, le retour de ces provinces à la France a été accompagné d'une très grande affectivité, au point que le terme a continué d'être intensément utilisé tant pour évoquer les années avant 1918 que celles après. Le statut local de ces départements, confirmé en 1924, institue finalement l'existence concrète de cette entité que les Français continueront d'appeler Alsace-Lorraine. Le terme semble particulièrement ancré ; l'historien Marc Bloch lui-même l'utilise pour signaler qu'en « septembre 1939, la gendarmerie d'Alsace-Lorraine procéda au massacre prématuré de tous les pigeons voyageurs des trois départements »⁵⁶.

La Seconde Guerre mondiale modifie radicalement cette situation. Lors de l'annexion de fait de juin 1940, les Allemands prennent bien soin de ne pas recréer l'ancien *Reichsland* en séparant la Moselle, rattachée au Palatinat et à la Sarre, de l'Alsace intégrée au Pays de Bade. Dès lors, il n'est plus possible de parler d'Alsace-Lorraine pour ce conflit, si ce n'est pour faire référence à avant 1918, et notamment à la résistance, réelle mais pas aussi généralisée que certains ouvrages le laissent encore croire, des Alsaciens-Lorrains à l'annexion et la germanisation. Beaucoup de Français,

⁵⁴ François ROTH, *Histoire de la Lorraine. L'époque contemporaine, 1*, op. cit., note qu'après 1871, « l'expression "Alsace-Lorraine" alors toute nouvelle, résonnait désagréablement aux oreilles des Français pour lesquels elle signifiait l'inacceptable, c'est-à-dire la frontière mutilée par Bismarck », p. 164.

⁵⁵ François ROTH, "Das Reichsland Elsass-Lothringen. Formation, histoire et perception", dans Michel GRUNEWALD (études réunies par), *Le problème de l'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914)*, op. cit., p. 29.

⁵⁶ Marc BLOCH, *L'étrange défaite*, op. cit., p. 93.

« probablement par ignorance au moins au début de la situation réelle, continuèrent à parler d'Alsace-Lorraine et d'Alsaciens-Lorrains, surtout par référence aux réfugiés et des expulsés »⁵⁷ ; le destin commun de ces deux régions durant ces années explique aussi l'utilisation de l'expression.

La création d'une "brigade Alsace-Lorraine" en 1944, que les FFI confient à André Malraux, et dont les trois bataillons portent les noms symboliques de "Metz", "Strasbourg" et "Mulhouse", démontre cependant que le terme perdure, en dehors de toute réalité historique.

Après 1945, certaines organisations administratives ne contribuent pas à clarifier le vocabulaire. Ainsi, l'Académie de Strasbourg reste composée, et ce jusque 1972, des deux départements alsaciens et de celui de la Moselle. Si le terme Alsace-Lorraine, n'est pas explicitement utilisé, il est quoi qu'il en soit suggéré en permanence de par la composition de cette entité administrative. Ainsi durant près de 54 ans la Moselle est rattachée à l'Alsace, ce qui ne fait que conforter, d'une façon officielle, l'expression Alsace-Lorraine, dans l'outillage mental de plusieurs générations. Cet exemple permet d'entrevoir une intéressante alimentation de l'inconscient collectif sur le plan du vocabulaire.

La persistance actuelle du terme Alsace-Lorraine, associée au déficit d'utilisation de celui d'Alsace-Moselle, s'explique donc par des raisons essentiellement affectives. La portée symbolique de l'Alsace-Lorraine, très importante autour de 1920, a contribué à enraciner le nom de la Terre d'Empire allemande dans la conscience - et l'inconscience ? - collective française. La mémoire collective érigée depuis 1870, teintée d'Alsace-Lorraine, a conservé ce terme dont la signification dépasse sans doute de loin un simple espace géographique. La redondance de cette expression ne serait rien d'autre qu'un recoupement approximatif d'une expression qui "résonne" avec une réalité qui en est proche. L'affect inconscient inhérent à l'expression est finalement plus important que la réalité. Il s'agit bien dans le cas présent de mémoire. Il s'agit également d'une preuve que le vocabulaire officiel évolue plus vite que la mémoire collective ; mais encore faudrait-il que les institutions officielles elles-mêmes utilisent les termes appropriés.

⁵⁷ François ROTH, "Das Reichsland Elsass-Lothringen. Formation, histoire et perception", dans Michel GRUNEWALD (études réunies par), *Le problème de l'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914)*, op. cit., pp. 32-33.

Ces permanences sémantiques ne semblent pas appartenir à un quelconque héritage générationnel ; il faut plutôt y voir des traces de culture historique, sans doute de moins en moins affectives. Si certains termes sont voués à disparaître, d'autres apparaissent déjà intégrés dans le vocabulaire courant ; signe discret, mais révélateur, d'une mémoire de l'Alsace-Lorraine toujours vivante. Le nom est en effet toujours un enjeu identitaire et mémoriel⁵⁸.

3. Le capital symbolique de l'Alsace-Lorraine

Le capital symbolique que véhicule l'Alsace-Lorraine est avant tout le produit de la place particulière que cette région a occupée dans la mémoire collective nationale républicaine érigée de 1870 à 1918. Mais son apogée se situe vraisemblablement quelques temps après le retour de ces provinces à la France, lors de la journée de commémorations très particulière du 11 novembre 1920.

En effet, ce jour-là, après plusieurs mois de discussions, a lieu une triple commémoration : il s'agit d'honorer le souvenir de Léon Gambetta, avec le transfert de son cœur au Panthéon ; la mémoire des combattants morts pour la France, par l'installation d'un soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe ; et les 50 ans de la Troisième République. Un quatrième élément est cependant clairement intégré à ces commémorations : l'Alsace-Lorraine. « Associer la proclamation de la République avec le retour des deux provinces constituait une habile et judicieuse synthèse qui permettait d'effacer en partie les souvenirs d'une naissance marquée sous le signe d'une tragédie militaire, par la gloire d'une République triomphante et dorénavant bien acceptée »⁵⁹. Il convenait aussi de célébrer une nouvelle fois et avec éclat l'anniversaire du retour de l'Alsace et de la Lorraine à la France⁶⁰. Enfin, la présence de Gambetta, ainsi promu saint pour la République, se

⁵⁸ Joël CANDAU, *Mémoire et identité*, op. cit., p. 59.

⁵⁹ Véronique MAGNOL-MAHACHE, Patrick CHAMOUARD, Denis LAVALLE, *Léon Gambetta : un Saint pour la République*, Paris, Conseil Général des Hauts de Seine, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1996, p. 80. Antoine PROST, *Les Anciens combattants dans la société française, III*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1977, pp. 35-38, évoque également l'installation de la tombe du soldat inconnu.

⁶⁰ Annette BECKER, *La guerre et la foi. De la mort à la mémoire 1914-1930*, Paris, A. Colin, 1994, p. 104, note 4, signale que le 14 juillet 1919, ce qui devait être la fête de la victoire devient vite un culte des morts : cénotaphe sous l'arc de triomphe et statue de Strasbourg de la place de la Concorde transformée en monuments aux morts « la mort même rôde sur la victoire ».

justifie tout autant par sa stature de véritable père fondateur du régime, que par les liens intimes qu'il avait entretenus avec les deux provinces fêtées. Cette commémoration plurielle était complétée par l'apposition sur l'Arc de Triomphe des deux inscriptions suivantes : « 4 septembre 1870 - Proclamation de la République ; 11 novembre 1920 - Retour de l'Alsace-Lorraine à la France »⁶¹.

Cette manifestation, véritable acte politique, est parsemée de références aux provinces récupérées, de la présence des députés et sénateurs nouvellement élus, à celle d'Alsaciennes et Lorraines en costume régional, sur le parvis du Panthéon⁶². La portée symbolique de l'intégration des provinces récupérées à cette journée est lourde de sens. L'Alsace-Lorraine est volontairement, symboliquement et définitivement liée à la République⁶³, notamment par cette inscription sur l'Arc de Triomphe ; le lien avec le soldat inconnu est également remarquable⁶⁴. Cette érection d'un tombeau au soldat inconnu, qui n'est pas unique à la France est, selon Jacques Le Goff, une façon de chercher à repousser les limites de la mémoire associée à l'anonymat, en proclamant sur le cadavre sans nom la cohésion de la nation dans la mémoire commune⁶⁵. Ainsi, la France républicaine de 1920, inscrit sa cohésion à l'effigie de l'Alsace-Lorraine : cet événement en fait l'espace symbole de l'unité du pays. La mémoire collective nationale républicaine fondée sur l'Alsace-Lorraine se trouve à l'acmé de son existence. Le socle de son capital symbolique est alors constitué ; plusieurs générations en seront imprégnées, et différentes personnalités n'hésiteront pas à l'utiliser.

- « M. Pasqua, le Kosovo et l'Alsace-Lorraine »⁶⁶

On trouve encore, dans les dernières décennies, quelques emplois de cette portée symbolique, par des auteurs ou des hommes politiques. Tous ne proposent cependant pas un raccourci aussi saisissant que celui qui est le fait de Charles Pasqua.

⁶¹ Véronique MAGNOL-MAHACHE, Patrick CHAMOUARD, Denis LAVALLE, *op. cit.*, p. 81.

⁶² *Ibid.*, p. 93.

⁶³ On a évoqué dans la deuxième partie de ce travail les autres raisons qui peuvent faire penser que l'Alsace-Lorraine est effectivement un lieu de mémoire de la République.

⁶⁴ La flamme du soldat inconnu a été allumée pour la première fois le 11 novembre 1923 par André Maginot, parlementaire lorrain et ministre des Pensions.

⁶⁵ Jacques LE GOFF, *Histoire et mémoire*, *op. cit.*, p. 161.

⁶⁶ *Le Monde*, 23 avril 1999, p. 7. Titre un rien provocateur d'un petit encart qui fait la synthèse de l'interview que M. Pasqua a accordé à *L'Express*.

Cet exemple est tiré d'une interview de cet homme politique à l'hebdomadaire *L'Express* en avril 1999. À la question suivante du journaliste sur le Kosovo : « L'attitude de Chirac face au conflit du Kosovo le réhabilite-t-elle à vos yeux ? », M. Pasqua répond : « le Kosovo est une province qui fait partie intégrante de la Yougoslavie, confrontée à deux problèmes : une population majoritairement albanaise, une rébellion armée. Les accords de Rambouillet étaient inacceptables pour le peuple serbe, car ils portaient en germe l'indépendance du Kosovo - le berceau de la Serbie. Si l'on voulait nous retirer l'Alsace-Lorraine, quelle serait notre réaction ? »⁶⁷. Sans se prononcer sur la comparaison historique que fait Charles Pasqua, il est explicite qu'il accorde une place de choix à l'Alsace-Lorraine dans l'invention de la France. La capital symbolique de cette région est ici parfaitement illustré.

Dans le même ordre d'idée, un exemple récent est raconté par Jean Laurain : « Un jour François Mitterrand a fait, à ma demande, une conférence de presse sur la sidérurgie. C'était en 1984, il y avait le plan acier, ma permanence venait d'être saccagée, Mitterrand m'a appelé à l'Élysée pour me demander ce qui se passait. Je lui ai dit, vous aviez annoncé qu'il y aurait autant d'emplois créés que d'emplois supprimés dans la sidérurgie grâce à la reconversion industrielle, cela ne c'est pas fait, les gens se sentent floués. Il a d'ailleurs admis que je lui parle ainsi. Je lui ai dit il faut trouver quelque chose, et c'est là qu'est née l'histoire du TGV-Est et la nomination de Jacques Chérèque comme préfet délégué à la reconversion industrielle en Lorraine. À la conférence de presse, pour annoncer ces choses-là, il a commencé par dire quel est le Français qui n'a pas la Lorraine dans son cœur ? Ce qui explique que dans la mémoire collective des Français en général, il y ait un sentiment spécial pour l'Alsace-Moselle. (...) Il y a un sentiment spécial car les provinces de l'Est, comme on les a appelées, ont été séparées de la France pendant 48 ans »⁶⁸. Malgré toutes les précautions que nécessite cette mémoire orale qui émane d'un homme politique lorrain largement impliqué dans ces événements et absolument persuadé de la portée symbolique de l'Alsace-Lorraine, on peut relever que F. Mitterrand joue ici sur une corde sensible de la mémoire collective nationale. Il suppose que cet élément est encore une réalité tangible pour chaque Français.

⁶⁷ *L'Express*, semaine du 22 au 28 avril 1999, interview de Charles Pasqua, p. 34.

⁶⁸ Entretien avec Jean LAURAIN, Metz, le 21 juin 1999. M. LAURAIN a été ministre puis secrétaire d'État aux Anciens Combattants de 1981 à 1986.

L'historien Pierre Chaunu, dans un livre paru en 1982, cherche à expliquer la portée historique dont l'Alsace-Lorraine est porteuse. La vraie coupure de l'histoire de la sensibilité des Français à la France est à son sens 1870 et la perte des deux provinces. Celle-ci « a été vécue par la quasi-totalité des Français pendant 44 ans comme un drame personnel. (...) La perte de l'Alsace et de la Lorraine a été un extraordinaire ciment, non pour l'Allemagne, mais pour la France, une obsession de tous les instants. Jamais, au cours de l'histoire, une modification territoriale n'a eu autant de conséquences, n'a été ressentie aussi unanimement, douloureusement que celle-là. Je suis né en 1923, cinq ans après le retour au bercail des trois départements, j'ai pu mesurer auprès des adultes dans mon enfance ce qu'avait été cette brûlure. En vérité, l'Alsace-Lorraine a continué de peser sur les rapports franco-allemands bien au-delà de 1918. (...) L'Alsace-Lorraine a été, pour près d'un siècle, le drame passionnel des rapports franco-allemands »⁶⁹.

Véritable déclaration de foi, cette vision de P. Chaunu est davantage à assimiler à une mémoire personnelle qu'à un regard d'historien. Il n'en reste pas moins que ce témoignage confirme l'existence, pour une ou deux générations, d'une mémoire collective nationale érigée sur l'Alsace-Lorraine. MM. Pasqua, Mitterrand et Chaunu sont quasiment contemporains ; ils sont nés respectivement en 1927, 1916 et 1923. Ils ont donc été imprégnés dans leur jeunesse par cette mémoire de l'Alsace-Lorraine et plus spécialement sans doute par le retour de la terre promise au pays. Au début des années 1980, ces souvenirs sont pour eux encore vivaces. Ils s'adressent cependant à des générations qui n'ont pas été baignées dans la même ambiance patriotique et pour qui le signal Alsace-Lorraine ne fonctionne pratiquement plus. Une preuve supplémentaire que la mémoire collective est loin d'être un cadre fixe et figé. Rien d'étonnant donc à constater que les évocations actuelles de la portée symbolique soient rares et le fait de personnes nées bien avant la Seconde Guerre mondiale.

⁶⁹ Pierre CHAUNU, *La France, Histoire de la sensibilité des Français à la France*, Paris, R. Laffont, 1982, pp. 244-245. L'auteur ajoute : « explorez la sensibilité des Français à la France, depuis la faille de 1870-1871, vous vous heurterez, toujours, à un certain moment, à cette nostalgie : le déclin, la décadence donc l'amenuisement, peut-être la mort. Pour elle, comme pour moi, un jour. Et c'est, sans doute, en ce jour que la France est vraiment devenue une personne. Jamais un peuple n'a consenti, librement, hors de toute contrainte, à une nation un sacrifice comparable à celui des Français à la France entre 1914 et 1918 », p. 248.

- Le général de Gaulle, principal utilisateur

Le général de Gaulle, né en 1890, est à classer dans cette même catégorie. Ses utilisations explicites de la portée symbolique de l'Alsace-Lorraine sont donc à replacer dans ce contexte générationnel. Dès la Seconde Guerre mondiale, de Gaulle évoque régulièrement l'Alsace et la Lorraine. Ainsi le 14 juillet 1941 à Londres : « Quelle fierté devra à l'Alsace et à la Lorraine la patrie demain triomphante ! Avec quelles larmes de joie et d'amour la France retrouvera ses deux héroïques enfants, ses deux enfants martyrisés ! »⁷⁰. Dès la libération de Metz, en novembre 1944, de Gaulle fait publier par la presse ce message adressé à la Lorraine et à l'Alsace : « Parce qu'ils ont le plus souffert. Parce qu'ils ont été pour la France à la pointe du combat. Les Alsaciens et les Lorrains n'ont jamais été plus près du cœur de la nation. Le drapeau tricolore flotte sur Metz et Strasbourg. La France, libre à nouveau et toujours glorieuse, recueille maternellement L'ALSACE et la LORRAINE libérées »⁷¹. La place particulière qu'il attribue à ces régions est particulièrement explicite et fait explicitement appel à leur capital symbolique. Cette place semble également révélatrice d'un affect personnel très intime avec l'Alsace-Lorraine.

D'autres allusions jalonnent la carrière politique de de Gaulle. La première du genre date du 7 avril 1947, où il annonce, du balcon de l'hôtel de ville de Strasbourg, la création du Rassemblement du Peuple Français (RPF). « L'Alsace servait, une fois de plus, à raviver, dans une visée nationaliste, une mémoire à la fois nationale et régionale »⁷². Il est surtout intéressant de faire le lien entre le nom du nouveau rassemblement gaulliste et le lieu de l'annonce, et la date.

Une vingtaine d'années plus tard, dans la tourmente de mai 68, c'est de nouveau vers cet espace que se tourne de Gaulle. Jean-Marie Mayeur avance que c'est alors au Mont St-Odile, cœur de l'Alsace catholique, qui « incarne après 1871 le double attachement à l'Église et à la France », ou au rocher de Dabo, « cathédrale de grès »⁷³ qui se trouve dans le département de la

⁷⁰ Charles de GAULLE, *Lettres, notes et carnets 1969-1970, avec compléments 1908-1968*, édition posthume publiée à partir de 1980 par les soins de l'amiral Philippe de Gaulle, Paris, Plon, p. 375

⁷¹ *La Lorraine libérée*, le 29 novembre 1944, Catalogue de l'exposition, *La guerre par l'affiche, Lorraine 1939-1945*, archives départementales de la Moselle, 1994, p. 38.

⁷² Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : L'Alsace", Pierre NORA, *Les lieux de mémoire, op. cit.*, p. 92.

⁷³ Jean-Marie MAYEUR, *ibid.*, p. 93.

Moselle, à la frontière de l'Alsace et de la Lorraine, que le général envisage de se recueillir et de rencontrer les chefs de l'armée d'Allemagne. Ces éléments peuvent être complétés par les révélations de l'amiral Flohic dans un livre paru en 1988 et qui évoque ces mêmes événements de mai 68. « Quand le Général a dit qu'il avait envisagé "toutes les hypothèses", de quoi s'agissait-il ? À mon avis, la première était sa démission, au cas où Massu lui aurait dit : "La discipline se délite ici, on ne peut plus compter sur personne, vous feriez mieux de passer la main à quelqu'un d'autre". La seconde était l'installation de l'État soit à Strasbourg, soit à Metz, car le Général avait dit : "L'insurrection est à Paris, mais on ne prend pas un palais vide" »⁷⁴. On sait ce qu'il advint, et que la rencontre avec Massu eut finalement lieu à Baden-Baden.

Mais cette évocation de l'Alsace-Lorraine et l'attachement symbolique et affectif que cela traduit laisse supposer la place emblématique que le général accordait aux anciennes provinces annexées. De plus, ces allusions, dont on peut douter du caractère spontané, ne sont-elles pas une façon d'injecter une dose de symbolique nationale en plein éclatement social. Et l'Alsace-Lorraine n'évoque-t-elle pas, en premier lieu, dans la mémoire collective de la génération de de Gaulle, l'unité de la France ?⁷⁵

- La cathédrale de Strasbourg, lieu symbolique

La Seconde Guerre mondiale a particulièrement puisé dans le capital symbolique de l'Alsace-Lorraine. L'exemple de la croix de Lorraine est symptomatique. Un deuxième lieu symbolique est à relever avec le célèbre serment de Koufra du général Leclerc : la cathédrale de Strasbourg.

Le 2 mars 1941, suite à la prise de l'oasis de Koufra en Lybie par ses troupes, Leclerc, encore colonel, prononce une courte allocution devant ses hommes, qu'il termine ainsi : « Jurez de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs, flotteront à nouveau sur la cathédrale de Strasbourg »⁷⁶. Lorsque le 23 novembre 1944, le général Leclerc entre

⁷⁴ *De Gaulle ou l'éternel défi*, 56 témoignages recueillis et présentés par Jean LACOUTURE et Roland MEHL, Paris, Seuil, 1988, p. 459. Ils citent l'amiral FLOHIC.

⁷⁵ Une autre utilisation de la portée symbolique de l'Alsace-Lorraine dans les années de Gaulle peut être signalée. Elle a lieu lors d'un moment clé de la cinquième République, en l'occurrence le transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon. Au cours de cette cérémonie, qui est un véritable acte politique, où Henry Roussio estime que l'identification de Gaulle - Moulin est évidente, André Malraux (né en 1901) évoque avec son éloquence habituelle « sa rencontre avec l'armée des ombres, en Corrèze, lors de l'enterrement de résistants Alsaciens ». La charge émotionnelle et symbolique d'une telle référence se passe de commentaires. Henry ROUSSIO, *Le syndrome de Vichy*, op. cit., p. 105, pour la citation du discours d'André MALRAUX.

⁷⁶ Cité par le général VÉZINET, *Le général Leclerc*, Paris, France-Empire, 1997, p. 81. L'auteur affirme que

effectivement dans Strasbourg, sa joie est à son comble. « Aujourd'hui à 16 heures, j'entrais dans Strasbourg au milieu de la bataille après une lutte de quatre jours véritablement héroïque. Nos hommes ont été splendides. Voilà le couronnement. Maintenant, nous pouvons disparaître. La tâche est remplie. Je suis éreinté mais heureux ». Et, s'adressant aux habitants de Strasbourg : « Pendant cette lutte gigantesque de quatre années menées derrière le général de Gaulle, la flèche de votre cathédrale a été notre obsession. Nous avons juré d'y arborer à nouveau les couleurs nationales. C'est chose faite »⁷⁷.

La place symbolique attribuée à ce lieu par Leclerc au début de la Seconde Guerre mondiale n'est pas particulièrement étonnante au regard de son itinéraire personnel. Philippe Leclerc de Hautecloque est né dans la Somme en 1902, au cœur d'une très vieille famille patriote et croyante. En 1914, son père alors âgé de 50 ans, réformé dans sa jeunesse, s'engage dans l'armée française comme deuxième classe. Il en revient quatre ans plus tard avec la Légion d'honneur et le grade de lieutenant. La carrière militaire, classique dans la famille, s'ouvre à Philippe avec son admission à Saint-Cyr en 1922. Il intègre alors la promotion, particulièrement bien nommée, "Metz et Strasbourg".

L'éducation patriotique et la lecture d'auteurs de cette mouvance peut sembler normale dans ce type de milieu. Il est en tout cas intéressant de rappeler ici cette phrase d'Ernest Lavisse, qui date de 1891. « Depuis l'année terrible, pas une minute je n'ai désespéré. (...) Jamais la flèche de Strasbourg ne s'effaça de mon horizon. Toujours je l'ai vue, solitaire, monter vers le ciel. Je suis Strasbourg, je suis l'Alsace, je fais signe, j'attends »⁷⁸.

Ainsi, le serment de Koufra du général Leclerc repose sur le fond idéologique patriotique d'avant 1914. S'y référer constitue une simple cohérence culturelle à la mémoire collective dans laquelle il a été éduqué. Mais, en 1941, ce capital symbolique de l'Alsace-Lorraine est encore largement répandu, d'autant plus qu'il vient d'être réactivé par l'annexion de fait de juin 1940. Leclerc, consciemment ou pas, construit son serment sur un symbole lisible et parlant pour la majorité des Français de cette époque.

cette version du serment est celle donnée, à plusieurs reprises, à ses familiers, par Leclerc lui-même. L'autre version communément admise différait peu ; elle se terminait par « ...flotteront à nouveau sur Metz et Strasbourg ».

⁷⁷ Général VÉZINET, *ibid*, p. 168.

⁷⁸ Ernest LAVISSE, *La question d'Alsace dans un âme d'Alsacien*, Paris, A. Colin, 1891 ; cité par Pierre NORA, "Lavisse, instituteur national", *Les lieux de mémoire, La République, op. cit.*, p. 260.

Ces quelques exemples⁷⁹ de l'utilisation du capital symbolique de l'Alsace-Lorraine montrent la place que cette région a occupée durant de nombreuses années. Une recherche approfondie de ce genre de référence pour la période de l'entre-deux-guerres aurait vraisemblablement donné des résultats en nombre. Là n'était pourtant pas l'objet de ce développement.

L'intérêt des exemples ici retenus se trouve surtout dans l'homogénéité générationnelle de leurs acteurs. Tous les personnages évoqués sont nés entre 1890 et les années 1920. Ainsi, la date précise de telle ou telle évocation de la portée symbolique de l'Alsace-Lorraine est bien moins importante que la génération de son auteur. Qu'importe finalement que de Gaulle, Mitterrand ou Laurain lui-même (né en 1921) utilisent encore ce capital dans les années 1960 ou 1980. Leurs propos résultent de leur appartenance à une génération, à une culture ; ils sont porteurs d'une mémoire nationale en voix d'extinction du simple fait de la disparition progressive des acteurs.

Ces considérations générationnelles peuvent facilement être étendue à la plupart des témoignages proposés dans ce chapitre. La seule exception concerne Éric Raoult⁸⁰. La mémoire symbolique de l'Alsace-Lorraine peut encore être décelée de nos jours. Modifiée, transformée ou appropriée, elle se retrouve essentiellement dans l'emblème de la croix de Lorraine et la persistance d'un petit champ sémantique. Le général de Gaulle est particulièrement présent dans cette mémoire originale ; inversement, on peut se demander s'il n'a pas sciemment utilisé la portée symbolique de l'Alsace-Lorraine à ses propres fins politiques⁸¹.

Ce capital symbolique de l'Alsace-Lorraine provient en partie de la façon dont cette région a été associée au cinquantenaire de la République en 1920. Le monument aux morts le plus symbolique de France, celui du soldat inconnu, est en effet affilié au retour de ces provinces à la France. Ce fait, et

⁷⁹ On pourrait rajouter celui de Robert Lacoste (né en 1898), ministre de l'Algérie de février 1956 à mai 1958, qui affirme en 1957 « qu'on ne compte pas sur nous pour sacrifier, de l'autre côté de la Méditerranée, une nouvelle Alsace-Lorraine ». La portée symbolique apparaît ici moins évidente, mais l'Alsace-Lorraine occupe néanmoins une place de référence pour cet homme politique. Robert LACOSTE, *Le Bled*, n° 66, 8 juin 1957, cité par Benjamin STORA, *La gangrène ou l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1992, pp. 61-62.

⁸⁰ Né en 1955 à Paris, Éric Raoult est actuellement maire du Raincy (93), qui est la ville de départ des taxis de la Marne en 1914, et semble très intéressé aux deux guerres mondiales. Je n'ai pas obtenu d'autres renseignements qui permettraient d'éclairer davantage ses références explicites à la mémoire de l'Alsace-Lorraine.

⁸¹ Paul ZING, *De Gaulle et la Lorraine. Histoire d'une fidélité*, Vagney, G. Louis éd., 1992, a comptabilisé que dans ses grands discours de 1941 à 1944, de Gaulle fait une vingtaine d'allusions à la croix de Lorraine, p. 57.

l'omniprésence de de Gaulle⁸² dans ce domaine précis, donnent une connotation officielle à cette mémoire symbolique de l'Alsace-Lorraine, où tout au moins institutionnelle. N'est-ce pas d'ailleurs une des fonctions des institutions, officielles ou non, d'utiliser la portée symbolique de certains événements, notamment dans une ambition commémorative ?

⁸² Il est étonnant de constater que Maurice AGULHON, *De Gaulle. Histoire, symbole, mythe, op. cit.*, met une photo de la croix de Lorraine à Colombey en couverture de son livre, mais n'aborde pas spécifiquement ce symbole gaullois.

Chapitre 12 : la mémoire institutionnelle

Les institutions peuvent être définies comme l'ensemble des structures politiques et sociales, établies par la loi ou la coutume, notamment celles qui relèvent du droit public. Dans ce sens, il y a donc des institutions officielles, qui sont partie intégrante de l'État, comme les ministères ou secrétariats d'État. D'autres, sont le fait de collectivités locales, comme les municipalités, les Conseil Généraux et les Conseil Régionaux. Ces différents niveaux d'institutions collaborent pour certains projets, par exemple pour un monument commémoratif. Il existe enfin des institutions non-officielles, qui ont une reconnaissance juridique et parfois un financement partiellement public : il s'agit essentiellement des associations. Ainsi, officielles ou pas, les institutions sont des lieux importants d'élaboration et de diffusion de la mémoire collective. Pour ce faire, elles produisent différentes actions, dont des commémorations.

La commémoration est en effet « ce qui se passe pour mémoire dans la société »¹. Dans ce domaine, l'État est sans doute l'institution la plus prolifique. Quel que soit le support commémoratif choisi (cérémonie, monument, musée, publication, concours, mémorial, téléfilm, site internet, etc), les institutions effectuent nécessairement un choix de mémoire qui se fait toujours en fonction du présent. « Commémorer, c'est d'abord jouer au présent le théâtre du passé »². De tels choix demandent donc à être expliqués.

Certaines traces mémorielles actuelles de l'Alsace-Lorraine sont le fait d'institutions, qu'elles soient nationales, régionales ou locales. On pense d'emblée aux nombreuses associations régionales, notamment celles des incorporés de force. Mais nous ne retiendrons ici que les institutions hors de l'Alsace-Moselle, ou celles qui se situent dans ces départements tout en étant au moins en partie financées par l'État. Les actions participant à la diffusion de la mémoire seront observées même si celles-ci ne sont pas l'objectif premier des structures concernées. Il faudra dès lors expliquer comment ces institutions ont été amenées à s'occuper de mémoire, de quelle(s) façon(s)

¹ Gérard NAMER, *Mémoire et société*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987, p. 189.

² Gérard NAMER, *ibid*, p. 211.

celle-ci est diffusée, à qui est-elle destinée. Enfin, une véritable politique mémorielle est-elle visible au sein d'une des institutions retenue ?

Dans ce domaine, les vingt dernières années peuvent être perçues comme celles d'une importante réactivation de la mémoire de l'Alsace-Lorraine. Au travers d'institutions déjà existantes où de créations, cet espace semble connaître une activité mémorielle contemporaine particulièrement active. L'enchaînement chronologique est suffisamment intéressant pour être signalé : création de la Fondation Entente franco-allemande en 1981, important regain associatif alsacien-lorrain depuis le début des années 1980, développement progressif à partir de 1982 d'une Délégation à la Mémoire et à l'Information historique au ministère puis secrétariat d'État aux Anciens Combattants, ouverture de l'Institut du droit local alsacien-mosellan en 1985, et enfin, depuis 1998, projet en cours de réalisation d'un Mémorial d'Alsace-Moselle.

Ces différentes institutions s'intéressent toutes à la mémoire de l'Alsace-Lorraine ou de son prolongement historique, l'Alsace-Moselle ; leurs caractéristiques et leurs actions sont cependant diverses. Si elles sont toutes effectivement productrices de mémoire, seule la Délégation à la Mémoire du secrétariat d'État aux Anciens Combattants semble engagée dans une véritable politique mémorielle ; sous un autre aspect, les associations d'Alsaciens-Lorrains (hors de cette région) sont l'unique domaine institutionnel en dehors de la mouvance de l'État.

1. Des institutions productrices de mémoire

- La Fondation Entente franco-allemande : de l'indemnisation à la mémoire

Installée le 16 novembre 1981 à la Préfecture du Bas-Rhin par Jean Laurain, ministre des Anciens Combattants, la Fondation Entente franco-allemande est le résultat d'un long combat mené pour l'indemnisation des incorporés de force.

En effet, au-delà de la difficulté et de la lenteur du rapatriement des Malgré-nous³, au-delà également de la longue bataille pour la reconnaissance

³ Les derniers sont rentrés en 1955.

de leurs droits⁴, les incorporés de force ont longtemps attendu une indemnisation. Écartés une première fois en 1960 d'un versement de 200 millions de marks par l'Allemagne fédérale (réservé aux déportés où internés), il faut attendre février 1979 pour qu'un accord de principe sur cette catégorie de combattants soit trouvé entre M. Giscard d'Estaing, président de la République, et M. Helmut Schmidt, chancelier. L'Allemagne s'engage alors à verser 250 millions de Deutschmark. L'objectif premier de l'Entente franco-allemande est ainsi d'encaisser et de répartir les sommes mises à disposition par l'Allemagne fédérale. L'accord définitif et les premiers versements ont lieu en juin 1984. L'essentiel des fonds, considérés comme une réparation symbolique de l'incorporation de force, est réparti entre 84 000 Malgré-nous ou leurs ayants droit⁵.

La Fondation Entente est aussi, depuis sa création un centre de documentation sur l'incorporation de force. Par ailleurs, les différentes associations de Malgré-nous et les deux ADEIF y appartiennent⁶. Sa mission originelle d'indemnisation est de nos jours pratiquement terminée ; les derniers règlements catégoriels sont en cours⁷.

Désormais présidée par Jean Laurain⁸, l'Entente franco-allemande s'oriente d'ailleurs depuis quelques années vers une nouvelle mission très mémorielle : « favoriser par tous les moyens la coopération franco-allemande », notamment en développant les échanges de jeunes franco-allemands⁹. L'évolution de cette institution est notée par M. Barcellini : « la Fondation-Entente franco-allemande naît d'une revendication catégorielle. Après de nombreuses années, elle découvre la mémoire. Elle est devenue aujourd'hui un outil de mémoire »¹⁰. Les rencontres de jeunes Français et Allemands, sur fond de mémoire et d'histoire, se multiplient désormais. Ils permettent de développer une approche franco-allemande des événements les plus problématiques de la Seconde Guerre mondiale. Par ce biais, les

⁴ La solde de captivité des incorporés de force n'est alignée sur celle des prisonniers de guerre de l'armée française qu'en 1947, l'octroi de la "carte du combattants" intervient en 1948, celle de la "carte de réfractaire" en 1951, le statut de "déporté de la résistance" leur est accordé en 1954, celui du bénéfice de campagne en 1971 et la validation pour la retraite de leur service dans la *Wehrmacht* en 1972. Sur ce sujet, voir notamment Eugène RIEDWEG, *Les "Malgré nous". Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, op. cit., pp. 285-286.

⁵ Eugène RIEDWEG, *ibid.*

⁶ *Ibid.*, pp. 289 à 291.

⁷ Entretien avec Jean LAURAIN, 21 juin 1999.

⁸ Jean LAURAIN a été nommé à ce poste en janvier 1998.

⁹ Entretien avec Jean LAURAIN, 21 juin 1999.

¹⁰ Entretien avec Serge BARCELLINI, 24 juin 1999. M. BARCELLINI a été directeur de cabinet du secrétaire d'État aux Anciens Combattants de 1997 à 1999.

mémoires françaises et allemandes de l'Alsace-Lorraine et de l'Alsace-Moselle sont régulièrement abordées¹¹.

- L'Institut du droit local alsacien-mosellan

En 1982, dans le cadre des réflexions sur la décentralisation, le député alsacien Jean-Marie Bockel est chargé d'une étude sur la situation du droit local d'Alsace-Moselle. L'objectif est de dresser un inventaire de ce qui existe alors, de voir les perspectives de ce droit local, et d'en dégager les outils de gestion. Une des propositions formulée dans le rapport parlementaire de M. Bockel est la création d'un Institut du droit local¹².

Créé en 1985, l'Institut du droit local alsacien-mosellan a pour tâche « de promouvoir une connaissance approfondie des diverses composantes du droit local ainsi que des problèmes juridiques que soulève sa combinaison avec le droit général français ». L'Institut est également un centre de documentation, de formation, et d'information¹³. Il édite par ailleurs une revue, organise des colloques, et propose des consultations juridiques. Cette institution est financée par les régions Alsace et Lorraine, les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, et l'État via le ministère de l'Intérieur¹⁴.

L'installation d'un organisme chargé du droit local est une institutionnalisation qui permet une meilleure prise en compte de ce particularisme datant de 1918. Lors de la réintroduction de la législation française en Alsace-Moselle par les deux grandes lois du 1er juin 1924, l'État « a maintenu certaines dispositions de droit local, dont le caractère temporaire d'origine s'est en réalité perpétué ». Prorogés d'abord pour une durée de dix ans, ces textes sont finalement déclarés applicables provisoirement, mais sans limitation de durée, par la loi du 24 mai 1951¹⁵. Même durant la Seconde Guerre mondiale, ce statut est maintenu dans la

¹¹ Parmi les actions récentes de l'Entente franco-allemande, on peut signaler deux échanges franco-allemands entre les collèges de Bestensee (Berlin) et de Bouzonville avec visite du site historique de Verdun et du camp de Sachsenhausen. Une autre action a été développée en direction de camp d'internement de Gurs (Pyrénées-Atlantiques) : de jeunes étudiants franco-allemands ont remis en état le chemin axial du camp. Ces renseignements m'ont été fournis par l'Entente franco-allemande.

¹² Entretien avec Éric SANDER, 12 septembre 2000. M. Sander est secrétaire général de l'Institut du droit local depuis 1997.

¹³ Institut du droit local alsacien-mosellan, *Dossier de presse*, 1993, p. 6.

¹⁴ En même de temps que l'Institut, est créé une commission d'harmonisation du droit local dont l'objectif est de faire des propositions de modernisation du droit local, ou d'harmonisation de ce droit avec le droit général français.

¹⁵ Institut du droit local alsacien-mosellan, *Dossier de presse*, 1993, p. 1.

plupart des régions françaises qui accueillait les réfugiés Alsaciens-Mosellans. Si « ce trait d'archaïsme a subsisté en se dégradant jusqu'à nos jours »¹⁶, et si des pans entiers du droit local ont effectivement disparu, notamment dans les années 1970, il ne fait plus actuellement l'objet de remise en cause. Ce droit local concerne trois domaines précis : la législation sociale, professionnelle, associative et juridique, le régime des cultes, et le statut scolaire. Dans chacun de ces domaines, étudier, utiliser, ou parfois faire évoluer le droit local est aussi une façon de développer une mémoire de l'Alsace-Lorraine.

Il ressort de cette présentation que même si la mémoire ne constitue pas un objectif affiché de l'Institut, cet aspect est implicitement omniprésent au travers de certaines de ses actions, notamment les publications et l'organisation de colloques ; on peut par exemple signaler celui qui s'est tenu les 6 et 7 juin 1996 sur les droits locaux et statuts particuliers en France et en Europe¹⁷. L'existence d'un Institut du droit local dont la vocation principale est scientifique, donc avec une diffusion relativement limitée, est d'ailleurs en elle-même une façon de répandre et de faire vivre le droit local et sa mémoire. Les évolutions de ce particularisme, et surtout les démarches d'actualisation et de modernisation, en font un espace de mémoire vivante, puisque évolutive.

- Un Mémorial d'Alsace-Moselle

Ce projet de création d'un Mémorial d'Alsace-Moselle est une trace institutionnelle particulièrement contemporaine. À son origine se trouve une demande des associations d'anciens combattants et la volonté des collectivités locales alsaciennes. L'initiative semble essentiellement politique, avec l'implication de nombreux conseillers généraux et régionaux. Ce projet a ensuite reçu l'approbation du secrétariat d'État aux Anciens Combattants qui a vu la possibilité d'y réaliser une synthèse des événements qui ont secoué l'Alsace-Moselle de 1870 à 1945, et de répondre aux nombreuses et diverses revendications associatives régionales¹⁸.

¹⁶ François ROTH, *La Lorraine annexée 1870-1918. Étude sur la Présidence de Lorraine dans l'Empire Allemand*, op. cit., p. 671.

¹⁷ On peut par exemple signaler les actes du colloque des 6 et 7 juin 1996, organisé par l'Institut du droit local alsacien-mosellan, *État, régions et droits locaux. Droits locaux et statuts particuliers en France et en Europe*, Bar-le-Duc, Publications de l'IDL - éd. Economica, 1997.

¹⁸ Entretien avec Jean LAURAIN, 21 juin 1999.

Une première réunion a eu lieu en janvier 1998 à Strasbourg avec le secrétaire d'État, Jean-Pierre Masseret, son directeur de cabinet, Serge Barcellini, le Préfet de région, les historiens Alfred Wahl et Eugène Riedweg notamment. En avril 1998, tous les présidents des associations concernées sont invités, le projet est affiné, une commission scientifique chargée de la trame historique est constituée ; enfin, pour le site d'accueil, à la candidature de Schirmeck rapidement proposée par le Bas-Rhin se sont ajoutées celles de Cernay (Haut-Rhin), Phalsbourg (Moselle), et Strasbourg (Bas-Rhin)¹⁹.

Le choix définitif de la ville s'est rapidement porté sur Schirmeck, et ce pour des raisons de financement par les collectivités locales. La part de l'État étant limitée à 20%, il fallait que les Conseils Généraux et Régionaux respectifs, ainsi que la municipalité concernée, s'engagent nettement. La Moselle et la Lorraine n'ayant pas clairement soutenu la ville de Phalsbourg, il est très vite apparu que le seul site vraiment financé était celui de Schirmeck, fortement soutenu par le Bas-Rhin²⁰. Ce choix ne fait pourtant pas l'unanimité.

Jean Laurain aurait largement préféré Phalsbourg, pour la qualité du site²¹. Serge Barcellini était tout d'abord favorable à Strasbourg, capitale alsacienne, puis à Phalsbourg, « marqué à tout jamais par le voyage des deux enfants à travers la France et qui rentrent par la porte de la France » ; en définitive, pour lui, Schirmeck n'est pas le meilleur choix : « pour un mémorial qui se veut alsacien-mosellan, sur l'histoire particulière de l'Alsace-Moselle de 1871 à 1945, il aurait fallu choisir l'un ou l'autre », c'est-à-dire Strasbourg ou Phalsbourg²². Quand à Pierre Messmer, il se dit « un peu perplexe » à l'égard de ce projet « technocratique » : est-ce que ce mémorial « correspond vraiment à une demande des Alsaciens et des Mosellans. Je n'en ai pas l'impression. J'ai l'impression que ce projet est tombé dans une espèce d'indifférence, je ne vois et ne sens nulle part une mobilisation des Alsaciens et des Mosellans sur ce projet ». Il estime de plus qu'une partie du financement devrait provenir de contributions volontaires, ce qui n'est pas le cas²³. Ces hésitations et divergences sont naturelles puisqu'il s'agit de mémoires. Comment pouvait-il en être autrement pour un mémorial ?

¹⁹ *Le Républicain Lorrain*, 19 novembre 1998, p. 27.

²⁰ Entretien avec Jean LAURAIN, 21 juin 1999.

²¹ *Ibid.*

²² Entretien avec Serge BARCELLINI, 24 juin 1999.

²³ Entretien avec Pierre MESSMER, 5 février 1999.

Le site fixé, la philosophie générale du projet restait à déterminer. Le texte qui l'explique, qui n'est encore qu'une proposition, date de septembre 2000 ; il est relativement précis sur la nature et les ambitions de ce Mémorial²⁴. L'atout-clé du projet est le suivant : « Au travers du cas particulier de l'Alsace et de la Moselle, par la mise en scène de ses nombreuses facettes, il s'agit de rendre intelligibles - aux nouvelles générations notamment - les années noires du XX^e siècle ».

Pour ce faire, trois orientations sont retenues. Le mémorial doit d'abord être « un lieu de mémoire régionale ». Il s'agit de raconter, montrer, témoigner, en restituant la mosaïque infinie des situations vécues en Alsace et en Moselle, le tout en interpellant le visiteur : « Qu'aurais-je fait à sa place ? ». L'objectif n'est donc pas d'ériger un martyrologe collectif, mais de comprendre les effets de la guerre.

Cet espace se veut également « un lieu d'histoire générale », avec à la fois une mise en scène de la mémoire 1939-1945 dans les trois départements, et une volonté de proposer une compréhension globale de la Seconde Guerre mondiale. Pour cela, il est utile de remonter jusque 1870 pour comprendre la genèse du conflit, et d'ouvrir vers une réflexion sur les responsabilités collectives. Le support de l'Alsace et de la Moselle est ici particulièrement intéressant, puisqu'elles se trouvent « au cœur à la fois de l'opposition franco-allemande et d'une opposition démocratie-totalitarisme ».

La dernière orientation retenue est la volonté d'être « un lieu de sens ». La fonction du Mémorial est aussi de produire du sens, en se fondant sur le poids mémoriel de ces régions et la mise en scène de l'histoire. Les points abordés seront le « devoir de vigilance » face aux idéologies raciale, ethnique, religieuse ; « la définition des conditions du maintien de la paix en Europe », avec la coopération, l'amitié, la culture politique et la citoyenneté ; et enfin « l'attention aux forces de la création, de la tolérance et de la liberté », en insistant sur le fait que même au plus noir de la guerre un principal vital supérieur a toujours subsisté, et l'a emporté²⁵.

L'aspect pédagogique de ces orientations est très marqué ; la mémoire, et l'histoire, sont ici clairement utilisées comme des outils au service de la formation culturelle et intellectuelle de la jeunesse en particulier. Les

²⁴ Mémorial d'Alsace-Moselle, Commission scientifique et d'éthique, *Proposition de texte de "philosophie générale"*. Ce texte m'a été communiqué en septembre 2000 par M. Alfred WAHL, membre de la commission scientifique et d'éthique.

²⁵ *Ibid.*

valeurs mises en exergue sont celles de paix, de tolérance, de démocratie ; la démarche repose sur la connaissance du passé mise au service du présent. Le point de départ du mémorial est bien régional, mais avec l'ambition de produire une compréhension dans un cadre national et international. Il s'agit ainsi d'un lieu de création et de diffusion des mémoires de l'Alsace-Lorraine et de l'Alsace-Moselle de 1871 à 1945.

Ces trois institutions publiques et très "officielles" sont toutes, chacune à leur niveau, engagées sur les chemins de la mémoire. Elles propagent, parfois produisent, une mémoire dont le support principal est l'Alsace-Lorraine et l'Alsace-Moselle. L'Entente franco-allemande, l'Institut du droit local et le Mémorial d'Alsace-Moselle sont donc ouvertement orientés vers une mémoire régionale ; les particularités de ces régions constituent la matière première de leur message mémoriel.

Le secrétariat d'État aux Anciens Combattants est également une institution publique et officielle, mais dont la dimension est nationale. Quelle place la mémoire de l'Alsace-Lorraine peut-elle bien y occuper ? Par ailleurs, l'ambition de cette institution n'est-elle pas d'initier une véritable politique de mémoire, voire de diriger la mémoire comme le sous-entend le nouvel intitulé de la Délégation ?

2. Diriger la mémoire...

Direction de la Mémoire, ou pourquoi pas *ministère de la Mémoire*, la sémantique est quasiment orwellienne²⁶. On n'est en effet pas très loin, dans les termes s'entend, du *ministère de la Vérité* ou de celui *de la Paix* dont la fonction était, les lecteurs de 1984 s'en souviennent, de faire la guerre. De là à attribuer à une Direction de la Mémoire la fonction de gérer l'oubli dans notre société si prolifique en mémoires de toutes sortes, il n'y a qu'un pas. Pourtant, bien des arguments plaident en faveur d'une politique officielle de mémoire.

²⁶ Le nom exact de cette nouvelle Direction au sein du secrétariat d'État à la défense chargé des Anciens Combattants est : Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives.

**- Le ministère des Anciens Combattants,
précurseur d'une politique mémorielle ?**

Créé au lendemain de la Première Guerre mondiale²⁷, le ministère désormais secrétariat d'État à la Défense chargé des anciens combattants, a connu au cours des années 1980 une mutation importante. En effet, à partir de 1982, par étapes successives, se met en place en son sein ce qui va officiellement devenir en mars 1992 la Délégation à la mémoire et à l'information historique. Un homme est plus particulièrement à l'origine de l'intérêt porté par cette institution à la mémoire : Serge Barcellini, conseiller technique du ministre Jean Laurain en 1981, délégué à la mémoire de 1982 à 1992, et Directeur de cabinet du secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants de 1997 à 1999.

La création de ce service est le signe tangible que l'État se dote d'un instrument pour appliquer une politique publique de la mémoire²⁸. Cette entreprise d'État est « chronologiquement la seconde tentative de politique de mémoire de l'État après la tentative gaullienne »²⁹. Sous de Gaulle, la politique de mémoire se limitait presque exclusivement aux grandes cérémonies nationales, telles celles de l'année 1964, avec par exemple le transfert des cendres de Jean Moulin au Panthéon. Il faut cependant souligner la création en 1962, dans les collèges et lycées de France, du Concours national de la Résistance et de la Déportation. « Comme la République et la grammaire, la geste héroïque des aînés doit forger le potache et futur citoyen. C'est le Concours général de la nouvelle République »³⁰. L'intérêt mémoriel est marqué ; la mise en place ne sera pourtant pas aisée, dans les années 1970, avec la remise en cause de l'image de Vichy, dans laquelle le ministère des Anciens Combattants n'est d'ailleurs pas du tout impliqué³¹.

²⁷ La création du ministère des Pensions, des Primes et Allocations de guerre intervient en janvier 1920. Il a trois activités essentielles : attribution de la mention "mort pour la France" ; création des nécropoles nationales ; valorisation des champs de bataille et création de monuments patriotiques. Serge BARCELLINI, "Un demi-siècle d'actions commémoratives", dans Gérard CANINI (éd), *Mémoire de la Grande Guerre. Témoins et témoignages*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989, p. 18.

²⁸ Pierre-François RAIMOND, *Un exemple de politique publique de mémoire : la Délégation à la Mémoire et à l'information Historique*, mémoire présenté à l'Institut d'Études Politiques de Paris, sous la direction de Nicolas ROUSSELLIER, 1994, p. 10.

²⁹ Serge BARCELLINI, entretien avec Pierre-François RAIMOND, le 5 novembre 1993, dans Pierre-François RAIMOND, *Un exemple de politique publique de mémoire, ibid*, annexes.

³⁰ Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy, op. cit.*, pp. 95-96.

³¹ Pierre-François RAIMOND, *op. cit.*, p. 7.

À partir de 1982, M. Barcellini entreprend de rassembler à l'intérieur du ministère les quatre composantes d'une politique de mémoire. Deux axes y existent déjà en tant que service : le patrimoine, créé en 1920, en même temps que le ministère, et dont la fonction est de s'occuper des pensions et des sépultures ; les cérémonies et commémorations, développé en 1946 et 1954³². Il convient d'y ajouter la pédagogie et la transmission d'une part, et la vigilance d'autre part. En 1984, ces quatre composantes sont rassemblées dans une Direction qui ne comprend pas moins de 180 personnes³³. Mais les difficultés inhérentes au fonctionnement ministériel, associées aux changements politiques, surtout de 1986 à 1988, font qu'il faudra attendre 1992 pour que la Délégation à la mémoire et à l'information historique voit officiellement le jour³⁴. Celle-ci a été intégrée fin 1999 à la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives, lors du rattachement de ce secrétariat d'État au ministère de la Défense.

Ces aléas administratifs ont permis aux promoteurs de ce projet de se poser le problème de la finalité d'une politique de mémoire. « Je crois qu'il peut y avoir une politique de mémoire pour tout. Reste à définir la composante de la politique qui doit être mise en action »³⁵. Là est effectivement le fond du problème. De plus, comment une telle politique va-t-elle se concrétiser sur le terrain ? Par quels moyens la rendre lisible, à la fois pour les populations concernées, et pour l'ensemble de la communauté nationale ? L'Alsace-Lorraine et l'Alsace-Moselle vont-elles être directement concernées par les nouvelles actions mémorielles entreprises ?

- La nécessité d'une politique officielle de mémoire

L'idée de départ de l'instauration d'une politique de la mémoire par le secrétariat d'État aux Anciens Combattants est la suivante : « quand l'État ne fait pas de politique de mémoire, il y a pourtant une politique de mémoire. Ce sont les groupes de pression et les communautés qui l'imposent. C'est le plus fort qui impose sa mémoire. En clair, en 1945, la mémoire c'était deux groupes dominants : les communistes et les gaullistes »³⁶. Ceux-ci ont, après guerre, organisé l'oubli de la mémoire vécue pour la majorité des

³² *Ibid*, pp. 17-18.

³³ *Ibid*, p. 19.

³⁴ *Ibid*, p. 20.

³⁵ Serge BARCELLINI, entretien avec Pierre-François RAIMOND, *op. cit.*

³⁶ Entretien avec Serge BARCELLINI, 24 juin 1999.

Français³⁷. Face à ce constat, qui n'est cependant valable que jusqu'au début des années 1970, l'État peut intervenir en tenant un rôle de « correcteur de mémoire »³⁸ ; il peut également lutter contre d'éventuelles mémoires communautaires en quête de domination. Ce souci actuel s'inscrit enfin dans une sorte d'adaptation à l'évolution de la société et à la place grandissante de la mémoire³⁹. Cette fonction nouvelle de « bouche-trou » de la mémoire est au coeur des actions menées depuis 1997 par la délégation dirigée par M. Barcellini⁴⁰.

Cette politique, qui fait de la mémoire un outil, possède a priori une ambition positive et consensuelle. Il faut pourtant s'interroger sur la philosophie de cette politique de mémoire, ses composantes, et les choix officiels de commémoration que fait l'État au travers de cette Direction.

- Quelle politique de mémoire ?

Plusieurs éléments permettent de cerner la politique mise en oeuvre, tout en mettant parfois en évidence les débats d'orientation interne à cette Délégation. Le développement d'une Délégation à la Mémoire dans le cadre du secrétariat d'État aux Anciens Combattants est implicitement une façon de s'en tenir aux guerres et conflits contemporains. La limite chronologique fixée repose sur l'usage de la tombe pour les soldats morts au combat. Celui-ci apparaît durant la guerre de Crimée en 1854-1855. Ont alors lieu les premiers enterrements de soldats morts au combat, privilège auparavant réservé pour les officiers. Dans cette optique, la tombe représente la première forme de mémoire. Ce choix explique l'absence de la Révolution française et de l'Empire dans la politique de mémoire actuelle⁴¹.

Le cadre posé, reste à définir la philosophie. « Ce service oscille depuis l'origine entre ces deux tendances, identité nationale d'un côté, donc l'histoire du combat français, mort pour la France, et droits de l'Homme parce que c'est l'air du temps, parce que ça s'inscrit dans une plus grande philosophie »⁴². Plus précisément, Jean Laurain voit dans une politique de mémoire un moyen de diffuser les idées de paix et de participer à la mémoire qui est aujourd'hui prédominante : celle à connotation droit de

³⁷ Gérard NAMER, *Mémoire et société*, op. cit., p. 212. L'auteur ajoute qu'en 1945, la mémoire collective des collaborateurs est ainsi chassée de la mémoire collective nationale.

³⁸ Entretien avec Serge BARCELLINI, 24 juin 1999.

³⁹ Pierre-François RAIMOND, *Un exemple de politique publique de mémoire*, op. cit., p. 23.

⁴⁰ Entretien avec Serge BARCELLINI, 24 juin 1999.

⁴¹ Pierre-François RAIMOND, op. cit., pp. 15-16.

⁴² Serge BARCELLINI, entretien avec Pierre-François RAIMOND, op. cit.

l'Homme, avec l'anniversaire des 150 ans de l'abolition de l'esclavage, l'anniversaire des 50 ans de la déclaration universelle des droits de l'Homme, ou encore la mémoire de la Shoah. Serge Barcellini pour sa part adhère davantage à l'idée d'un outil au service d'une plus grande cohésion de la société, une façon de promouvoir l'identité nationale⁴³. Les multiples actions menées semblent démontrer qu'une perception ne l'a jamais emporté sur l'autre⁴⁴ et il est difficile d'affirmer que l'actuelle Direction de la Mémoire a effectué un choix entre ces deux orientations. Pourtant, le dernier numéro des *Chemins de la Mémoire*, qui fête sa dixième année⁴⁵, émet le souhait que les jeunes soient de plus en plus nombreux à trouver dans ce mensuel « matière à réflexion sur les événements passés, sur la mémoire collective, et sur le lien qui crée le sentiment d'appartenir à une même culture »⁴⁶.

Regardons désormais concrètement quels choix de mémoire ont été faits ? Sur quelles commémorations ont-ils débouchés ? Pierre-François Raimond a effectué le dépouillement des articles parus dans *Les Chemins de la mémoire* de 1990 à 1993, soit les trois premières années de publication. Il en ressort que 60% des références sont consacrées à la Seconde Guerre mondiale. Deux guerres sont oubliées : l'Algérie et l'Indochine. Ainsi, les conflits les moins glorieuses pour la France sont commémorés de manière minimale⁴⁷.

Ces données ont cependant évolué depuis 1993. La fonction de Directeur de cabinet du secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants occupée par M. Barcellini de 1997 à 1999 n'est pas étrangère à cela. « Depuis deux ans, dans ce cabinet, nous bouchons les trous de la mémoire ». Pour 1939-1945, les trous de mémoire relevés sont la mémoire alsacienne-mosellane, celle de l'internement et du "martyr" tzigane, et la déportation des homosexuels. Ces nombreux oublis s'expliquent essentiellement par la mémoire très éclatée de 1939-1945, symbolisée par le mémorial du Mont-Valérien. Les manques de ce monument sont d'ailleurs les trois mémoires citées, mais également les prisonniers de guerre, la

⁴³ Pierre-François RAIMOND, *op. cit.*, pp. 83 à 85. Sur ce sujet, Serge Barcellini se pose clairement en opposition avec son ancien ministre : « Jean Laurain inscrit son propos dans une ambition idéologique. La paix, la réconciliation... c'est de l'idéologie. C'est de l'utilisation de la mémoire au temps présent », entretien avec Serge BARCELLINI, *op. cit.*

⁴⁴ On peut par exemple signaler que Gérard NAMER, *Mémoire et société*, *op. cit.*, estime qu'une politique de mémoire est une mise en scène des symboles, pour unifier, p. 193.

⁴⁵ Cette publication émane de la Direction de la Mémoire, et avant 1999, de la Délégation à la mémoire.

⁴⁶ *Les Chemins de la Mémoire*, n° 100, septembre 2000, p. 1.

⁴⁷ Pierre-François RAIMOND, *op. cit.*, pp. 25, 35, 63 et 66.

déportation juive et l'Indochine⁴⁸. À ces trous, il convient d'ajouter les deux guerres coloniales, l'Indochine et l'Algérie. « En bouchant les trous de mémoire, on donne une expression mémorielle et plurielle à une période historique et l'on rompt avec les "guerres franco-françaises". Il est temps de sortir de la guerre franco-française d'Algérie, et pour en sortir il faut donner une expression mémorielle »⁴⁹. Un autre axe de la politique engagée est l'ouverture du champ des acteurs. Un fichier comprenant tous les partenaires d'une politique mémorielle a été constitué : aux seuls anciens combattants, ont été ajoutés les musées, bibliothèques, où professeurs d'histoire intéressés, ce que M. Barcellini nomme « notre clientèle »⁵⁰. La diffusion de plus en plus large des *Chemins de la Mémoire* participe de la même stratégie⁵¹.

Des trous béants de notre mémoire collective nationale sont actuellement en train d'être comblés : la reconnaissance de la « guerre l'Algérie » en est un exemple, tout comme les nombreuses initiatives prises en direction de l'Alsace-Moselle⁵².

- La politique de mémoire en direction de l'Alsace-Moselle

Au début des années 1990, la mémoire alsacienne-mosellane est très peu inscrite dans un paysage mémoriel de la Seconde Guerre mondiale. Et « la part la plus douloureuse de la mémoire meurtrie alsacienne et mosellane concerne sans conteste l'incorporation de force »⁵³.

La production mémorielle spécifique, en direction des Malgré-nous, n'est pas une initiative isolée du secrétariat d'État. Elle s'est faite, selon M. Barcellini, « à la demande essentiellement des groupes minoritaires. Nous le reprenons à notre compte car ils ne sont pas capables de les imposer. Si on ne l'avait pas fait, Tambow, dont le dossier était ouvert depuis quinze ans, ne serait pas fixé. On a donc relayé les associations alsaciennes-mosellanes sur

⁴⁸ Entretien avec Serge BARCELLINI, *op. cit.*

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Pierre-François RAIMOND, *op. cit.*, pp. 22 et 24.

⁵¹ Pour recevoir cette publication, il suffit d'en faire la demande à la Direction de la Mémoire. Les coordonnées précises se trouvent en annexe.

⁵² James E. YOUNG, "Écrire le monument : site, mémoire, critique", *Annales ESC*, n° 3, mai-juin 1993, avance que « quand elle est commanditée par l'État, la mémoire du passé national a pour but d'affirmer la légitimité de la naissance d'une nation, voire son élection divine », pp. 732-733. Si la remarque paraît exagérée pour le cas qui nous retient, il reste que le souci d'unité nationale et donc de légitimité de la nation transparait au travers des nombreuses initiatives prises.

⁵³ Serge BARCELLINI, Annette WIEVORKA, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, *op. cit.*, p. 147.

le terrain. On a relayé un groupe minoritaire porteur d'une vraie mémoire qui était incapable de l'emmener jusqu'au bout, essentiellement pour des raisons de divisions »⁵⁴. Le 8 août 1998, le secrétaire d'État aux Anciens Combattants, Jean-Pierre Masseret, inaugure donc le carré militaire français du camp de prisonniers de Tambow en Russie, et le monument à la mémoire des 10 000 Malgré-nous disparus en ce lieu⁵⁵. Pour M. Masseret l'objectif est « de réintégrer ces Alsaciens et Mosellans dans la communauté nationale »⁵⁶. Un an plus tard, toujours à l'initiative du secrétariat d'État, et suite aux comparaisons permises par les archives russes, les incorporés de force peuvent recevoir la mention "Mort pour la France"⁵⁷. Dernier élément à noter en direction de ces départements de l'Est, le soutien important accordé par le secrétariat d'État au Mémorial d'Alsace-Moselle. Soutien financier (20%), soutien logistique également, puisque le secrétariat d'État a activement participé à l'élaboration du projet ; soutien moral enfin, puisque les revendications des associations régionales sont entendues. Ces trois actions concrètes s'intègrent parfaitement dans la politique annoncée, et la volonté de créer un socle pluriel de mémoire, de donner à chaque Français des racines à la fois nationales et particulières⁵⁸.

Cependant, les commémorations actuelles, leurs choix, leurs silences, et leur sens nous renseignent « davantage sur les mentalités des commémorants que sur les faits historiques commémorés eux-mêmes »⁵⁹. Il est ainsi intéressant de remarquer que l'élaboration d'une politique de mémoire par le secrétariat d'État aux Anciens Combattants, tout comme leurs premières applications, se sont faites dans une période où le haut personnel de cette institution a des attaches particulières avec l'Alsace-Moselle. Si l'Alsacien André Bord, ministre des Anciens Combattants sous M. Pompidou et M. Giscard D'Estaing est à situer avant cette mutation mémorielle, l'on peut constater que Jean Laurain, en poste de 1981 à 1986 est Mosellan, tout comme le secrétaire d'État actuel, Jean-Pierre Masseret (depuis 1997). Si l'on ajoute à cela que Serge Barcellini a enseigné l'histoire-géographie en Moselle, et était secrétaire du parti socialiste de ce département avant de rejoindre le ministère en 1981 avec Jean Laurain, il y a une représentation importante de l'Alsace-Moselle au moment où

⁵⁴ Entretien avec Serge BARCELLINI, 24 juin 1999.

⁵⁵ *Le Monde*, 8 août 1998, p. 7.

⁵⁶ *Le Républicain Lorrain*, 7 août 1998, p. 16.

⁵⁷ *Libération*, 4 août 1999.

⁵⁸ Entretien avec Serge BARCELLINI, 24 juin 1999..

⁵⁹ Jean-François FORGES, "Des commémorations sélectives...", dans *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, op. cit., p. 166.

l'institution s'engage dans la mémoire. Pour Pierre Messmer, « cela tient à la situation particulière de l'Alsace et de la Moselle, provinces frontières d'une part qui ont souffert de la guerre, je devrais dire des guerres, des trois guerres qui ont eu lieu entre 1870 et 1945, donc sur trois quarts de siècle, beaucoup plus que la plupart des régions françaises. Je ne prétends pas que les Alsaciens et les Lorrains sont les seuls à en avoir souffert, mais ils en ont souffert plus que d'autres »⁶⁰. Jean Laurain abonde dans le même sens. Il estime que pour résoudre des problèmes dont certains sont spécifiques à l'Alsace-Moselle le choix se porte naturellement de préférence sur des ministres alsaciens ou mosellans⁶¹. Ces arguments sont bien sûr recevables. Mais l'aspect affectif d'une politique mémorielle peut-il être si facilement évacué ?

Serge Barcellini refuse pourtant de voir la moindre influence entre cette forte représentation géographique et le contenu de la politique de mémoire initiée. « André Bord est peu intervenu dans le domaine de la mémoire, car ce n'était pas l'époque ». M. Laurain « est également essentiellement intervenu dans le domaine du droit à réparation », et M. Masseret arrive à un moment où les problèmes catégoriels ont fortement diminué et où « la mémoire répond à une demande forte »⁶². La chronologie est là aussi peu discutable. Ainsi, l'origine des ministres a permis une prise de conscience plus vive et plus concrète des problèmes posés par les incorporés de force. Dès lors, pourquoi ne pas envisager que le prochain secrétaire d'État à la Défense chargé des anciens combattants soit originaire d'Afrique du Nord ?

L'exemple des actions mémorielles menées envers l'Alsace-Moselle permet d'aborder les difficultés auxquelles une politique officielle de mémoire peut être confrontée. Celles d'ordre matériel sont réelles. Serge Barcellini les évoque pour le Mémorial de Schirmeck : « Ca va être horrible, l'affaire de Schirmeck : quelle place doit-on laisser à l'incorporation de force, quelle place doit-on laisser à la brigade Alsace-Lorraine, quelle place aux PRO, aux PRAF⁶³ (...) La matérialisation des mémoires se règle toujours par une mesure. Si ce n'est pas l'État qui fait ces

⁶⁰ Entretien avec Pierre MESSMER, 5 février 1999.

⁶¹ Entretien avec Jean LAURAIN, 21 juin 1999.

⁶² Entretien avec Serge BARCELLINI, 24 juin 1999.

⁶³ Les PRO sont les Patriotes Résistants à l'Occupation, et les PRAF les Patriotes Réfractaires à l'Annexion de Fait.

mesures, elles se font par l'intermédiaire des groupes de pression »⁶⁴. Ces remarques apparaissent comme une justification supplémentaire de l'implication la plus impartiale possible de l'État dans la politique mémorielle. Mais face à des contingences financières, ou à la volonté - ou l'absence de volonté - des collectivités locales, d'autres difficultés plus inquiétantes peuvent surgir. Toujours dans le cas du Mémorial d'Alsace-Moselle, la décision de son emplacement définitive n'est pas sans soulever plusieurs questions. La plus embarrassante concerne une potentielle assimilation Schirmeck - Struthof ; la ville de Schirmeck se trouvant en effet au pied de l'unique camp de concentration présent sur le territoire français⁶⁵. « C'est un "risque de mémoire". L'avenir montrera comment ces deux mémoires pourront être gérées après avoir été générées... C'est évident qu'il va y avoir confusion de mémoires. Il va y avoir une mémoire internationale de la souffrance et de la résistance en haut, au Struthof, et une mémoire spécifique de l'Alsace-Moselle, beaucoup plus alsacienne que mosellane d'ailleurs, à Schirmeck »⁶⁶. Si ce Mémorial est effectivement une initiative consensuelle qui permet de mieux inscrire l'Alsace-Moselle dans le paysage mémoriel de la Seconde Guerre mondiale, le fait de le situer à Schirmeck risque de brouiller la lisibilité, qui devra notamment être analysé auprès d'un public scolaire. Le devoir de vigilance, partie intégrante de la politique de mémoire et du projet du Mémorial, aurait sûrement mérité d'être davantage appliqué à un simple choix géographique⁶⁷.

L'actuel secrétariat d'État à la Défense chargé des anciens combattants est la seule institution qui soit à l'origine d'une véritable politique de mémoire, volontaire et réfléchie. Cela démontre que le pouvoir politique a la possibilité de mettre en place une mémoire collective préconstruite, fondée sur des choix⁶⁸. Les domaines de réalisation de cette politique pour l'Alsace-Lorraine concernent tous l'Alsace-Moselle. C'est en effet la

⁶⁴ Entretien avec Serge BARCELLINI, 24 juin 1999.

⁶⁵ On peut ajouter à cela que durant la Seconde Guerre mondiale, Schirmeck abritait un camp de rééducation pour les Alsaciens.

⁶⁶ Entretien avec Serge BARCELLINI, 24 juin 1999.

⁶⁷ Malgré la volonté de synthèse affichée par le Mémorial de Schirmeck, deux projets « complémentaires » sont actuellement menée par la Direction de la Mémoire. La création d'un lieu de mémoire portant spécifiquement sur l'internement des résistants Mosellans dans le fort de Queuleu durant la Seconde Guerre mondiale est fortement engagée ; par ailleurs un centre européen du résistant déporté dans le système concentrationnaire nazi devrait voir le jour au Struthof. Ces renseignements m'ont été fournis par M. VITTORI, chargé de mission à la Direction de la Mémoire.

⁶⁸ Gérard NAMER, *Mémoire et société*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987, p. 217.

mémoire régionale de l'Alsace-Moselle dans la Seconde Guerre mondiale qui fait l'objet de différentes initiatives de la part de la Direction de la Mémoire.

Le monde associatif se différencie des institutions déjà évoquées en étant le seul représentant d'un monde institutionnel privé, non-officiel, qui évolue en vase clos, avec son inertie propre, et ses fluctuations. On peut alors se demander si la mémoire ne constitue pas une stratégie de survie associative ?

3. La mémoire, une stratégie de survie associative ?⁶⁹

La réalité actuelle de l'Alsace-Lorraine sur le plan associatif est étonnante. Il existe, en 1999, en France et à l'étranger, en dehors des départements alsaciens et mosellan, près d'une cinquantaine d'associations d'Alsaciens-Lorrains. Les dénominations sont certes diverses, mais toutes font référence explicitement à ces populations spécifiques. Parmi elles, l'Association Générale d'Alsace et de Lorraine (AGAL) est sans doute une des plus actives.

L'importance quantitative peut surprendre, notamment si l'on en situe l'origine à l'annexion de l'Alsace-Lorraine en 1871 et au départ de population qui suivit. Cette vague d'émigration a été étudiée avec précision par Alfred Wahl ; selon ses calculs, le chiffre total d'émigrants à cette date se monte à 113 000 personnes⁷⁰. Les deux principales associations créées en France en cette circonstance sont, d'une part, l'Association Générale d'Alsace-Lorraine⁷¹, fondée à Paris en août 1871, qui se situe dans la mouvance officielle républicaine ; et d'autre part la Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français (fondée en janvier 1872) qui est elle de tendance royaliste. On peut également relever le cas d'une association étrangère qui apparaît à la même époque, la Société des Alsaciens et des Lorrains de Lausanne. Si la plupart des associations créées dans les premières années de la Troisième République existent toujours en 1918 -

⁶⁹ Cette sous-partie est directement inspirée de mon article "Les associations d'Alsaciens-Lorrains après 1918 ou recherche sur les stratégies associatives de survie", dans Bernard DESMARS et Alfred WAHL (présentés par), *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Actes de la table ronde de l'Université de Metz, décembre 1998, Metz, Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000, pp. 55-69.

⁷⁰ Alfred WAHL, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains, 1871-1872*, op. cit. page ????

⁷¹ D'Association Générale d'Alsace-Lorraine, l'AGAL devient avant 1895 Association Générale d'Alsace et de Lorraine. Je n'ai trouvé aucune explication sur ce changement de dénomination.

c'est le cas des trois exemples cités -, on est cependant en droit de se demander si ce sont les mêmes qui continuent à fonctionner de nos jours ?

Sur la liste des cinquante associations existantes relevées par l'AGAL, on remarque que près de la moitié d'entre elles non seulement ne datent pas de la défaite de 1871, mais ont été fondées après 1918, et pour un bon nombre après 1980. Sur la vingtaine d'associations relevées en France, neuf ont été créées après 1980 ; dans les cas des associations de l'étranger, les dates de création ne sont que rarement précisées, mais l'Union Internationale des Alsaciens de l'étranger qui en fédère un certain nombre apparaît en 1981.

La liaison 1871-1999 ne peut donc pas être utilisée comme postulat de départ. Si l'utilité des associations regroupant des Alsaciens-Lorrains n'est pas à démontrer pour la période de 1871 à 1918 - l'objectif est essentiellement de maintenir l'espoir et de secourir ceux qui ont abandonné leurs biens -, cette dernière année et le retour des trois départements à la France pose la question de l'utilité de ces lieux de rencontre. Quel peut être désormais l'intérêt de telles associations ? Comment vont-elles continuer à vivre ou à survivre ? Quels buts vont-elles s'assigner, quels messages et quelle mémoire vont-elles véhiculer ? La question du recrutement se pose également. Celui-ci est-il demeuré endogène ou s'est-il ouvert ? En clair, ces associations ne se limitent-elles pas désormais essentiellement à des fonctions conviviales et relationnelles ? La question nodale étant celle de l'intérêt de ces associations alors que leur principal objectif a été réalisé.

Le fait que leur nombre soit relativement important de nos jours peut pourtant laisser supposer une capacité d'adaptation importante et efficace. Mais que dire des créations ? Malgré leur dénomination, sont-elles toutes à situer dans la lignée de l'annexion de 1871 ? Le récent regain ne doit-il pas plutôt être rapproché d'un intérêt régionaliste, d'un besoin de retrouver ses origines qui se traduit par une nouvelle forme de lien social ?

Surtout, ce regain associatif peut-il être d'emblée considéré comme un regain mémoriel. Même si ce milieu est prédisposé à véhiculer, explicitement ou implicitement, des traces de mémoire individuelle, commune et collective, ce domaine est-il véritablement efficient pour les associations d'Alsaciens-Lorrains actuelles. Une des stratégies de survie associative est-elle la mémoire ?⁷².

⁷² Ces deux publications qui émanent de l'Association Générale d'Alsace et de Lorraine (AGAL) et qui datent respectivement de 1991 et de 1996 sont les principales sources utilisées : *Les Alsaciens de Paris depuis 1871*, Strasbourg, AGAL, 1991, 64 pages, et *Association Générale d'Alsace et de Lorraine, 1871 à 1996*, Paris, AGAL, 1996, 271 pages. À noter dans la publication de 1991 un article de Jean-Christophe SCHNEIDER,

**- Des périodes d'euphorie utilitaire :
1918-1926, 1939-1940, 1944-1948**

La victoire de 1918 constitue tout naturellement un événement exceptionnel pour les associations d'Alsaciens-Lorrains. Ainsi, lors de l'Assemblée générale de l'AGAL en avril 1919, émotion et sentiment national vont de pair. « En ce jour où pour la première fois nous sommes réunis en Assemblée générale après notre triomphale victoire, je tiens aussi à évoquer le souvenir des fondateurs et des premiers adhérents de notre association qui, dans les heures de détresse, surent conserver l'âme vaillante, ne désespérèrent jamais de l'avenir et entretenirent le culte du souvenir dans l'âme des jeunes générations ». La référence à Gambetta est ressortie à propos : « Combien nous avons raison d'espérer toujours en cette justice immanente dont Gambetta nous prédit la venue », tout comme la longue attente de l'heure, enfin venue, « de la revanche du droit et de la justice sur la force brutale ». Bref, « la Justice a frappé de son glaive les auteurs de l'iniquité et rétabli l'ordre dans le monde. L'Alsace et la Lorraine sont françaises pour toujours »⁷³. Ce bonheur compréhensible, nous sommes quelques mois à peine après la fin des combats, qui pourrait également marquer un aboutissement final, n'empêche cependant pas l'AGAL de dresser des perspectives d'avenir. « La tâche de notre Association n'est pas terminée. Il serait en effet inadmissible qu'elle disparût au moment où les Alsaciens-Lorrains arrivent plus nombreux à Paris »⁷⁴. Elle se donne désormais comme rôle d'oeuvrer à l'accueil et à l'appui des nouveaux arrivants sur la capitale, tout en veillant à ce qu'ils n'oublient pas leurs traditions locales.

Ces quelques années qui suivent la victoire de 1918, tout comme celles qui se situent au début et à la fin de la Seconde Guerre mondiale, semblent être des périodes particulières où l'utilité des associations d'Alsaciens-Lorrains est concrète, notamment dans l'entraide apportée aux populations concernées. On constate ainsi, de 1918 à 1926, en 1939-1940, et de 1944 à

“L'Association générale d'Alsace et de Lorraine. Des mutations permanentes depuis 1871 et un rôle toujours actif”, pp. 7 à 37, qui retrace l'historique de l'AGAL en insistant particulièrement sur la période 1871-1918. Les nombreuses informations contenues dans cette article doivent cependant être nuancées par un ton parfois apologétique. Par exemple, p. 7, l'auteur fait référence à l'histoire des régions de l'Est qui « a forgé progressivement le caractère généreux et fier des Alsaciens-Lorrains » (sic).

⁷³ Rapport présenté à l'Assemblée générale des membres de l'Association Générale d'Alsace-Lorraine du 9 avril 1919, par M. Louis KIRCH, pp. 24, 25 et 33.

⁷⁴ *Ibid*, p. 32.

1948 à la fois une persistance des activités classiques et la mise sur pied d'actions spécifiques dues à la conjoncture.

. *Persistance des activités classiques*

Ces activités traditionnelles sont principalement de deux ordres. Il s'agit dans un premier temps de rassemblements conviviaux. Ceux-ci ont lieu lors des Assemblées générales, de repas, ou encore autour d'un arbre de Noël. Celui de 1918 revêt ainsi une importance toute symbolique. Un rapport de l'AGAL de 1919 y fait d'ailleurs référence. « Avec quelle émotion nous nous sommes retrouvés au pied de ce sapin des Vosges qui pendant de si longues années fut le symbole de notre espérance. Oui ce Noël était bien le recommencement d'une nouvelle vie pour l'Alsace-Lorraine et pour notre chère France »⁷⁵. Durant les années qui encadrent le second conflit mondial, la réactivation de ces rencontres est notable. Le contexte a amplifié alors le besoin de tels rassemblements.

En second lieu on peut signaler des activités d'accueil, que ce soit dans des orphelinats, des colonies de vacances ou même des villages en Algérie. C'est notamment le cas de l'orphelinat du Vésinet, création de la Société de Protection des Alsaciens-Lorrains, qui se demande cependant en 1922 comment, vu ses problèmes financiers, elle « pourvoira aux besoins des 50 orphelines du Vésinet et des 20 vieilles femmes qu'abrite l'Asile du Ménilet »⁷⁶. La même association va s'investir en 1924 dans l'érection de trois villages en Algérie, habités exclusivement par des Alsaciens-Lorrains. Ce type d'action a vu le jour après 1871 ; *Le tour de France de deux enfants*, dès les débuts de la Troisième République, y fait allusion.

Enfin, des revues comme *L'Alsacien-Lorrain de Paris* (créé en 1911) qui devient en 1922 la *Revue du Rhin et de la Moselle* maintiennent le souvenir, par l'intermédiaire d'étude sur l'histoire locale et sur la politique française contemporaine, notamment lorsqu'elle est plus ou moins directement en rapport avec l'Alsace-Lorraine (conférence de la Paix de Versailles, occupation de la Ruhr par exemple). Ces quelques exemples suffisent à montrer que dans les années qui ont suivi la Première Guerre mondiale, les activités traditionnelles des associations d'Alsaciens-Lorrains ont persisté.

⁷⁵ Rapport présenté à l'Assemblée générale des membres de l'Association Générale d'Alsace-Lorraine, 9 avril 1919, par M. Louis KIRCH, p. 31.

⁷⁶ Rapport présenté à l'Assemblée générale de la Société de Protection des Alsaciens-Lorrains, 9 juin 1922, p. 6.

. De nouvelles actions spécifiques

Mais ces années particulières, ainsi que celles qui entourent le second conflit mondial, ont également vu le développement d'actions plus singulières qui correspondent généralement aux aléas conjoncturels⁷⁷.

Dès 1916, l'AGAL et la Société de Protection des Alsaciens-Lorrains aident au rapatriement des prisonniers Alsaciens-Lorrains de Russie. Fin 1918, ces initiatives ont permis le retour de 5881 prisonniers. D'autres retours, certes moins nombreux, auront lieu jusqu'en 1924, et les interventions de ces deux associations auprès des autorités seront régulières jusqu'en 1926. On retrouvera le même type d'intervention après 1945 par rapport au camp de Tambow.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, ces deux associations vont s'investir pour secourir les populations concernées par l'évacuation massive. Dès mars 1940, des distributions de colis dans les départements de refuge sont effectuées par une très officielle *Commission d'assistance aux évacués d'Alsace et de Lorraine*, présidée par Mme Lebrun, femme du Lorrain président de la République, et qui bénéficie de la logistique de l'AGAL. Cette action prendra fin avec l'armistice de juin 1940.

La guerre marque naturellement un coup d'arrêt dans les activités des associations. Un soutien matériel est pourtant apporté en 1944-1945 lors de la bataille d'Alsace, notamment à la bien-nommée Brigade Alsace-Lorraine d'André Malraux.

Après la Libération, les actions se multiplient au point de se transformer en euphorie utilitaire. Aide matérielle, par exemple acquisition d'une vache pour le village Katzenthal (Haut-Rhin)⁷⁸, collecte d'ouvrages scolaires pour l'académie de Strasbourg, ou encore octroi de bourses pour des étudiants d'Alsace et de Lorraine poursuivant leurs études dans la capitale (16 personnes toucheront ces bourses de l'AGAL⁷⁹). L'aspect humanitaire est également présent. Les Alsaciens-Lorrains hospitalisés dans les établissements de *l'intérieur* sont assistés, tout comme les enrôlés de force dans la *Wehrmacht* dont les retours sont parfois pénibles.

⁷⁷ La création de l'association de l'Amicale des Alsaciens et des Lorrains de Bordeaux et du Sud-Ouest en février 1918 semble être un cas isolé sur lequel nous n'avons d'ailleurs pas le moindre renseignement.

⁷⁸ "1946-1968 : L'après-guerre : de nouvelles missions", *Association Générale d'Alsace et de Lorraine*, 1871 à 1996, *ibid*, p. 54.

⁷⁹ *Ibid*, p. 55.

Ces activités justifient l'existence des principales associations d'Alsaciens-Lorrains. Ces moments, essentiels dans la dynamique associative puisqu'ils dépassent le simple fonctionnement administratif pour se placer sur le plan humain et celui de l'entraide, seront cependant de courte durée et limités à ces conjonctures particulières. Car, en dehors de ces quelques années souvent difficiles pour les populations, un déclin semble marquer l'évolution de ces associations, et ce depuis 1918.

- Les années trente, 1950-1980 : entre veille et sommeil

La réalisation concrète, en 1918, de l'objectif existentiel de ces associations a en effet provoqué une certaine démobilisation. Le retour à la France en 1918 est par exemple « à l'origine de la mise en sommeil de l'AGAL »⁸⁰. Ces périodes creuses, où les associations doivent survivre sans véritable objectif, se situent dans l'entre-deux-guerres ainsi que de 1950 à 1980 environ. Le besoin d'entretenir certaines activités est patent, mais ces associations ne restent souvent qu'un simple lieu de rencontres conviviales.

. Le cas des années trente

Sur le plan des adhérents, l'évolution dans l'entre-deux-guerres est particulièrement significative. Les membres de l'AGAL passent de 3193 en 1918 à 450 en 1940, année où l'on constate pourtant une reprise des effectifs.

La disparition des revues d'optants est un autre trait symptomatique. Certaines avaient déjà eu lieu avant 1914 ; c'est le cas de *l'Organe des sociétés alsaciennes-lorraines de France* qui, après avoir changé de nom en 1903, disparaît en 1904. Mais la fin des années 20 voit se multiplier les disparitions. La *Revue du Rhin et de la Moselle* absorbe en 1927 la *Revue d'Alsace et de Lorraine*, avant de s'éteindre définitivement en 1933. La *Revue des vivants*, organe de la génération de la guerre, ne paraît elle que de 1927 à 1928, et très épisodiquement jusqu'en 1935. Il est vrai que l'intitulé lui-même était déjà empreint de pessimisme.

Le début de la guerre 1939-1945 permet, comme on l'a remarqué, une reprise significative des activités de ces associations. Mais sur le moyen terme cette réactivation n'est que conjoncturelle et illusoire. Dès la fin des années 40, le déclin recommence.

⁸⁰ "1918-1945 : Un difficile second souffle", *ibid*, p. 38.

. La période 1950-1980

Le cas de l'AGAL est, là encore, particulièrement révélateur. À partir de 1954 une véritable mise en sommeil semble s'y installer. À cette époque cinq ou six associations alsaciennes fonctionnent encore à Paris. L'AGAL est la seule qui survivra, mais les diverses activités sont globalement en baisse⁸¹. Pour 1972 on relève une matinée dansante avec l'élection de la Reine d'Alsace à Paris, une visite de l'ORTF, une excursion à Provins, la participation à la revue du 11 novembre, et au total, cinq réunions du conseil d'administration. Michel Hoca, actuel président de l'AGAL, a connu cette période et explique volontiers que jusqu'au début des années 1980, « il y avait certes des repas, des sorties, des visites, mais cela restait très folklorique, voire trop »⁸². Seul l'aspect convivial est encore présent.

Différentes actions sont cependant mises en oeuvre à partir de 1962. La modification des statuts de l'association et la création en 1966 d'un organe d'expression intitulé *Horizons d'Alsace* en sont des exemples concrets. Dans le cadre de cette évolution la Maison de l'Alsace est ouverte en 1968. Celle-ci, véritable ambassade de l'Alsace à Paris⁸³, dont la volonté est de refléter au mieux l'Alsace dans le monde entier, n'est cependant qu'un organisme purement commercial. En contact permanent avec l'AGAL pour des renseignements, des rencontres professionnelles ou personnelles, ces deux institutions n'ont aucun lien formel⁸⁴. Cet exemple est pourtant révélateur d'un réel effort de diversification de l'Association Générale d'Alsace et de Lorraine, qui peut certes s'expliquer par la volonté de continuer à exister, mais également par celle d'être davantage adaptée à l'évolution associative.

Une autre stratégie de survie est l'aspiration au regroupement émise par différentes associations d'Alsaciens-Lorrains. Il en résulte la création en 1968 de la Fédération des associations alsaciennes et lorraines de Paris, de la Province et de l'étranger. Cette initiative, dont l'origine est à attribuer à André Bord, alors secrétaire d'État à l'Intérieur, affiche clairement sa volonté de « resserrer les liens de solidarité entre les Associations, de favoriser leur développement, d'intensifier leur action, de créer des

⁸¹ Entretien avec Michel HOCA, Paris, le 30 août 1999.

⁸² *Ibid.*

⁸³ "1946-1968 : l'après-guerre : de nouvelles missions", *op. cit.*, p. 55.

⁸⁴ On remarquera cependant que les locaux de l'AGAL se situent au sein de la Maison de l'Alsace, sur les Champs Élysées.

relations cordiales et utiles entre les membres des diverses associations »⁸⁵. Cette fédération regroupe, dès 1969, une quarantaine d'associations affiliées, dont les Engagés Volontaires ; signe d'un rapprochement - intéressé ou vital ?- entre deux types d'associations bien spécifiques : celles dont la mémoire est fondée sur l'exode et qui sont donc composées à la base d'optants ou d'émigrants, et celles dont la mémoire est fondée sur la guerre et qui sont alors constituées d'anciens combattants et plus précisément d'incorporés de force. Ce constat ne porte-t-il pas en lui-même les difficultés de survie de ces différents espaces associatifs ?

Que ce soit par la diversification ou par le regroupement, les associations d'Alsaciens-Lorrains tentent donc avant tout de survivre durant ce long après-guerre. Le maintien des activités traditionnelles et le recrutement, toujours présent et essentiellement endogène, permettent à ces associations, et ce n'est pas négligeable, de continuer à fonctionner. Mais le fait qu'aucune création n'est alors à signaler accrédite encore un peu plus l'idée d'une période difficile. On constate pourtant à partir de 1980 non seulement une reprise d'activité et de dynamisme, particulièrement pour l'AGAL, mais également un nombre conséquent de nouvelles associations. De là à y voir l'amorce d'un regain...

- De 1980 à nos jours : regain ?

L'intérêt essentiel de cette période s'exprime au travers de ce simple chiffre : de 1980 à nos jours une dizaine d'associations d'Alsaciens-Lorrains ont vu le jour. Dans le cas précis du Cercle des Juristes Alsaciens et Lorrains de Paris (créé en 1986), le lien avec l'Institut du droit local ouvert en 1985 est naturel. Pour les autres créations, il est indispensable d'y regarder d'un peu plus près pour proposer une explication.

⁸⁵ Extrait des statuts de la Fédération des Associations alsaciennes et lorraines de Paris, de la Province, et de l'étranger, *ibid*, p. 69. L'AGAL fait bien entendu partie de cette fédération.

. Les créations récentes⁸⁶

Celles-ci peuvent être réparties en deux grandes catégories. D'un côté l'on trouve des associations de provinces, au nombre de cinq. Que ce soit dans les Pyrénées-Orientales, dans le Limousin ou en Anjou, il semble que l'objectif essentiel soit d'organiser régulièrement des rassemblements amicaux sur fond régionaliste. « Nous nous réunissons cinq à six fois par an, autour d'une bonne choucroute et nous parlons un peu de notre chère Alsace »⁸⁷ constate la responsable de l'Amicale des Alsaciens et des Lorrains du Limousin, alors que d'autres évoquent l'amitié ou la volonté de représenter dignement l'Alsace. Aucune explication cependant sur la création tardive et l'intitulé de ces associations. La motivation régionale paraît la plus crédible mais n'éclaire pas l'utilisation conjointe des termes Alsace et Lorraine.

D'autre part on trouve cinq associations parisiennes. Parmi elles le Cercle des Juristes a déjà été évoqué, le Forum Alsacien a cessé ses activités et la parution de *Courrier d'Alsace* est pour l'instant suspendue⁸⁸. Ces deux disparitions montrent à la fois la difficulté de mettre sur pied une association viable et le fait que le milieu alsacien sur Paris n'est pas extensible à l'infini. On peut d'ailleurs remarquer que ce sont souvent les mêmes personnes qui appartiennent à ces différents cercles ; on retrouve notamment les membres du bureau de l'AGAL dans tout ce qui a un rapport avec l'Alsace. L'exemple de la Section parisienne du Cercle généalogique d'Alsace est autrement important. Avec plus de 300 membres, une lettre trimestrielle, un serveur minitel, des réunions régulières, des conférences, cette association fait preuve d'un beau dynamisme. Mais celle-ci ne peut en aucun cas être placée dans une perspective historique ou en tant que conséquence lointaine de l'annexion. Jean-Claude Hecketsweiler, président jusqu'en 1999, le précise

⁸⁶ Ces créations sont les suivantes : Section Parisienne du Cercle généalogique d'Alsace (1979), Forum Alsacien de Paris (1981), Amicale des Alsaciens et Lorrains de Rueil-Malmaison (1982), Amicale des Alsaciens et Lorrains des Pyrénées-Orientales (1984), Amicale des Alsaciens et Lorrains du Limousin (1986), Les Alsaciens de l'Anjou (1986), Cercle des Juristes Alsaciens et Lorrains de Paris (1986), Association des Alsaciens du Morbihan (1995), Cercle des Alsaciens de la région ouest et de la Loire-Atlantique (date exacte non-signalée ; il est indiqué « récemment » dans la publication de l'AGAL de 1996). On peut ajouter à ces neuf créations l'apparition en 1981 de l'Union internationale des Alsaciens de l'étranger, association pour la promotion de l'Alsace, et le lancement en 1988 du journal *Courrier d'Alsace*.

⁸⁷ *Association Générale d'Alsace et de Lorraine*, 1871 à 1996, *op. cit.*, p. 243.

⁸⁸ L'Amicale des Alsaciens et Lorrains de Rueil-Malmaison, forte de plus de 400 membres, précise elle que son « but est de réunir tous ceux originaires de nos deux provinces, ou reliés à elles par des liens affectifs », *op. cit.*, p. 238.

clairement : « Pour nous 1871 n'est qu'un événement de l'histoire, c'est tout. On commence bien avant. Notre support est la généalogie »⁸⁹.

Il est donc bien difficile, au-delà de la simple dénomination de ces différentes associations, de leurs trouver des points communs et un rapport étroit avec le passé historique de l'Alsace-Lorraine. L'intérêt pour la région concernée - on remarquera que dans la moitié des intitulés seule l'Alsace est signalée - ou pour les populations originaires de ces régions est sans doute le seul fil conducteur à retenir. Dès lors le cas de l'Alsace, avec ou sans la Lorraine, ne doit pas être considéré comme particulier. M. Hecketsweiler le précise pour la généalogie : « Je crois que dans toutes les régions, il y a un sursaut avec les recherches généalogiques. On est peut être un peu plus renforcé car les Alsaciens ont conservé un peu plus de liens, un peu plus de mémoire affective par rapport aux autres régions. Et la généalogie est un moyen de reprendre tout cela »⁹⁰.

Ces créations d'associations sont ainsi à replacer dans un cadre plus général, un certain retour régionaliste, une volonté de faciliter des solidarités diverses, amicales et relationnelles, et de réactiver un lien social où l'origine régionale apparaît essentiellement comme un prétexte. Certaines tentatives parisiennes sont peut être un peu plus marquées par une stratégie de réseau, professionnel et politique, voire institutionnel ; mais il est, quoi qu'il en soit, d'un optimisme inconsidéré de parler de regain pour les associations d'Alsaciens-Lorrains.

Il est pourtant intéressant de remarquer que, quelles que soient leur date de création ou leur localisation géographique elles sont toutes, et ce n'est pas le moindre de leur point commun, en contact même épisodique avec l'AGAL.

Le cas de l'AGAL

Si l'AGAL est un cas particulier parmi les associations d'Alsaciens-Lorrains de par sa très respectable ancienneté - 128 ans en 1999 -, son évolution tout au long de notre siècle n'est cependant pas différente de celle de ses consoeurs. Après 1950, elle connaît une période délicate, avec notamment une baisse des adhérents. Il faut apparemment attendre 1985 et l'arrivée à la présidence de Michel Hoca pour qu'un véritable renouveau soit constaté. Avec 750 membres environ en 1996 - soit 300 de plus qu'en 1941 -

⁸⁹ Entretien avec Jean-Claude HECKETSWEILER, Paris, le 24 juin 1999.

⁹⁰ *Ibid.*

pour une population alsacienne de 65 000 unités sur Paris⁹¹, l'AGAL est une association qui fonctionne et qui enregistre régulièrement des arrivées. Ses objectifs actuels sont de représenter l'Alsace à Paris, multiplier les actions d'entraide, et favoriser le contact entre les Alsaciens et les Mosellans dans la capitale. « Notre mission à nous est de défendre les valeurs alsaciennes à Paris et de les faire connaître, par exemple les réalisations des entreprises alsaciennes, et pas seulement de parler de choucroute et de folklore »⁹². On trouve ainsi de l'ancien et du nouveau dans la politique du président. La remise des bourses d'études, et l'organisation de conférences, que ce soit sur le chou et la choucroute ou l'histoire et la mémoire spécifiques à ces régions par des historiens reconnus tels Messieurs Wahl et Rigoulot, sont de l'ancien mis à jour. En revanche, la publication de plaquettes riches et intéressantes sur l'histoire de l'association (1991 et 1996), celle d'un Répertoire Professionnel (1999), et les différentes actions de marketing entreprises par M. Hoca notamment vers les milieux politique et industriel⁹³ apparaissent bien comme des nouveautés importantes. L'idée forte que l'on retiendra de ces diverses activités est le retour d'actions favorisant l'entraide, personnelle et professionnelle, ce qui est la raison première de l'obtention de la mention d'utilité publique par l'AGAL en 1895⁹⁴.

Cet état des lieux ne serait pas complet sans constater que l'évolution actuelle de l'association met de plus en plus à mal son intitulé même. Le terme de Lorraine (ou celui de Moselle) est très peu utilisé. Dans le

⁹¹ *Les Alsaciens de Paris depuis 1871, op. cit.*, p. 3.

⁹² Entretien avec Michel HOCA, *op. cit.*

⁹³ C'est ainsi, qu'après une demande sans complexe de M. Hoca, le président Jacques CHIRAC a accepté d'être membre de l'AGAL. Dès lors, comment s'étonner que Mme TRAUTMANN, MM. BOCKEL, MESSMER, PFLIMLIN, RAUSCH et ZELLER le soient également. Ceux-ci n'hésitent d'ailleurs pas à cautionner l'AGAL : aux yeux de Pierre Pflimlin, ancien Premier ministre et ancien président du Parlement Européen, l'AGAL est devenue « un trait d'union très précieux entre les nombreux Alsaciens et Lorrains établis dans la capitale ». À son contact « les Alsaciens et les Lorrains de Paris peuvent connaître et comprendre leurs terroirs d'origine » Même son de cloche pour Adrien Zeller, ancien ministre, qui considère que cette association incarne la fidélité, la solidarité et la qualité. La vision de Catherine Trautmann, alors maire de Strasbourg, est quelque peu différente. Elle évoque le large réseau « qui assure à la fois la représentation de nos concitoyens et la promotion de notre région et en assure une meilleure connaissance » ; l'AGAL a tout au long de son histoire « largement contribué à ce que l'on comprenne mieux en France et à Paris la situation de nos régions. Ce programme reste aujourd'hui largement d'actualité ». Jean-Marie Bockel, maire de Mulhouse et ancien ministre, a remarqué dans le cadre de l'AGAL « que l'amour de nos régions exprimé par ses expatriés constituait pour nous (...) un rappel de la responsabilité historique des hommes politiques alsaciens et lorrains pour la défense de leur patrimoine régional et plus encore à la préparation de l'avenir de nos régions dans une France en mutation et dans une Europe en construction », *Association Générale d'Alsace et de Lorraine, 1871 à 1996, op. cit.*, p. 10, 11, 13 et 15.

⁹⁴ Il est difficile de ne pas faire le lien entre l'évolution récente de l'AGAL et la personnalité de Michel HOCA. Alsacien de naissance, orphelin, volontaire dans l'armée française en 1939-1945, il a beaucoup voyagé de par son métier de directeur d'agence *American Express* et a, notamment lors de ses années passées en Amérique du Nord, fondé diverses associations d'entraide.

vocabulaire de M. Hoca, l'Alsace, omniprésente, est souvent bien seule. Il concède d'ailleurs sans effort que la Moselle occupe une place ambiguë, tiraillée entre sa région officielle, la Lorraine, et cette région historique qu'est l'Alsace-Lorraine. Il ne relève qu'une soixantaine de Mosellans adhérents et insiste sur le fait qu'ils ne cherchent pas à s'identifier d'une façon particulière⁹⁵. Les mots et les expressions montrent bien que l'intérêt est désormais ailleurs. L'AGAL est de nos jours davantage axée sur une mémoire régionale - celle de l'Alsace -, que sur une mémoire à base historique - celle de l'Alsace-Lorraine -, lorsqu'elle n'effectue pas simplement de la promotion pour la région Alsace. Le tissu dense de relations personnelles et de contacts intéressants qu'elle possède est certes aussi bien au service des Mosellans que des Alsaciens qui la sollicitent. Mais les origines historiques de l'association ne sont plus que rarement évoquées. Michel Hoca raconte que, si lors de ses propres conférences il a beaucoup de questions sur les annexions, l'incorporation de force ou les Malgré nous, il ne peut cependant aller trop loin sur ce sujet au risque d'être mal compris par un auditoire pas ou mal informé de ces aléas historiques. Et même devant un public alsacien, le mot optant est peu utilisé car à connotation trop patriotique et pouvant choquer les descendants d'Alsaciens-Lorrains ayant fait en 1871-1872 un autre choix⁹⁶.

Ainsi, le dynamisme de l'AGAL est davantage fondé sur un réseau de relations alsacien et une convivialité régionale. Les fondements historiques de sa mémoire, bien qu'encore parfois évoqués, se diluent dans les différentes activités qui toutes peuvent être appréhendées comme des déclinaisons de l'entraide originelle. C'est sans doute au travers de cet aspect que l'Association Générale d'Alsace et de Lorraine est la plus fidèle à son histoire. Simple retour aux sources, volonté d'adaptation ou question de survie ?

Cette étude parcellaire permet de soulever quelques questions sur les associations d'Alsaciens-Lorrains et leur évolution tout au long de notre siècle. Autrement dit, quelles stratégies sont-elles mises au point pour survivre ? La mémoire est-elle une des directions actuellement privilégiée ? La principale évolution semble se situer dans le remplacement progressif d'une solidarité historique naturelle - celle des optants - par une solidarité

⁹⁵ Entretien avec Michel HOCA, *op. cit.*

⁹⁶ *Ibid.*

régionale plus classique et que l'on retrouve pour d'autres minorités régionales, comme par exemple les Auvergnats à Paris. Cette évolution, qui explique que le recrutement soit resté endogène, et qui éclaire la marginalisation de l'entité "Moselle" dans ce type d'association, permet surtout de poser la question de la mémoire véhiculée dans ces espaces conviviaux régionalistes.

Que ce soit l'AGAL ou les autres associations alsaciennes-lorraines, elles apparaissent désormais comme des lieux de non-mémoire, ou plus précisément les lieux d'une mémoire oubliée ; c'est-à-dire finalement de véritables lieux de mémoire tel que les a définis Pierre Nora. En effet, si un lieu de mémoire est un espace où la mémoire évolue, et si la mémoire englobe l'oubli⁹⁷, ces associations peuvent être retenues. Si, de surcroît, les lieux ne sont pas « ce dont on se souvient, mais là où la mémoire travaille »⁹⁸, et s'ils « ne vivent que de leur aptitude à la métamorphose, dans l'incessant rebondissement de leurs significations et le buissonnement imprévisible de leurs ramifications »⁹⁹, il fait alors peu de doute que les associations d'Alsaciens-Lorrains en soient bien un. Mais n'est-ce point là le destin de toutes les associations, chacune à leur degré propre ?

Cependant, il n'y a pas une véritable politique de mémoire de la part de ces associations. Elles se laissent davantage porter par une évolution naturelle, avec certes des traces mémorielles épisodiquement réactivées, et un oubli qui s'installe, incidemment.

Les associations d'Alsaciens-Lorrains n'échappent au constat effectué pour les quatre autres institutions évoquées : leurs diverses actions mémorielles concernent toutes des aspects régionaux de l'Alsace-Moselle. La mémoire collective nationale fondée en partie sur l'Alsace-Lorraine et développée de 1870 à 1918 ne fait l'objet d'aucune attention. La dimension nationale un temps occupée par cette région ne possède aucune survivance notable dans la mémoire institutionnelle. Mais, comme le rappelle Serge Barcellini, « pour qu'il y ait mémoire, il faut qu'il y ait inscription dans l'histoire, c'est-à-dire qu'on arrive au bout d'une génération pour que jaillisse la volonté d'inscrire dans la mémoire collective. Et pour cela, il faut que les acteurs atteignent l'âge de la retraite »¹⁰⁰. La courbe

⁹⁷ Pierre NORA, "Entre mémoire et histoire", *Les lieux de mémoire I, La République*, op. cit., p. VIII.

⁹⁸ *Ibid*, p. X.

⁹⁹ *Ibid*, p. XXXV.

¹⁰⁰ Entretien de Serge BARCELLINI avec Pierre-François RAIMOND, op. cit

commémorative, qui possède deux pics d'activités - juste après l'événement et à l'âge de la retraite -, est actuellement dans une bonne phase pour les acteurs alsaciens-mosellans de la Seconde Guerre mondiale.

La mémoire collective nationale à laquelle appartient l'Alsace-Lorraine ouvre à différents problèmes d'ordre commémoratif. Tout d'abord, cette mémoire qui a contribué à diffuser le thème Alsace-Lorraine est peu glorieuse, puisqu'elle participe à la situation de l'été 1914. Jean-Pierre Masseret y a fait récemment allusion : « toutes les idéologies ont intérêt à diffuser une mémoire mythique et erronée. Ainsi les nationalismes du XIXe siècle se sont bâtis sur un amas de déformations, de mensonges, de documents truqués. Il n'est pas étonnant que cet échafaudage de haine abouti à une explosion et que le continent tout entier ait basculé dans la guerre »¹⁰¹. Ensuite, de quoi doit-on se souvenir ? Sans doute que l'Alsace-Lorraine a constitué un thème mobilisateur, pas forcément belliqueux, mais potentiellement dangereux. Enfin, à qui faut-il adresser cette reconnaissance mémorielle ? Aux victimes de la Première Guerre mondiale ? N'est-ce pas ce qui a été fait le 11 novembre 1920 ?

Les quelques éléments dont nous disposons sont encore trop incomplets pour proposer quelques réponses cohérentes. Une dernière approche des traces mémorielles actuelles de l'Alsace-Lorraine va permettre d'alimenter la réflexion. Et plutôt que de s'intéresser aux traces les plus visibles des mémoires relatives à l'Alsace-Lorraine et à l'Alsace-Moselle, pourquoi ne pas regarder ce qui manque, les oublis ? L'objectif affiché de la plupart des institutions abordées dans ce chapitre est le devoir de mémoire, la lutte contre l'oubli. Mais certaines mémoires ne sont-elles pas volontairement négligées ? Finalement, les différentes mémoires relatives à l'Alsace-Lorraine ne sont-elles pas simplement et tout naturellement entre mémoire et oubli ?

¹⁰¹ Jean-Pierre MASSERET, discours prononcé à l'Institution nationale des Invalides, lors de la remise des prix du Concours National de la Résistance et de la Déportation, le 26 janvier 2000, *Les Chemins de la Mémoire*, n° 96, avril 2000, p. 4.

Chapitre 13 : entre mémoire et oubli

Durant huit chapitres, la recherche des traces mémorielles en rapport avec l'Alsace-Lorraine a mis en évidence une évolution importante. Dans les Histoires de France, la part de la mémoire régionale de l'Alsace-Lorraine et de l'Alsace-Moselle est de plus en plus conséquente, souvent au détriment des quelques allusions à la mémoire collective/historique nationale de cette entité. Les résultats de l'analyse des manuels scolaires est différente : une disparition des mémoires recherchées semble être de plus en plus effective. Les investigations dans la mémoire symbolique actuelle se sont révélées plus fructueuses, avec notamment l'existence d'un capital symbolique de l'Alsace-Lorraine et la présence durable de certains termes de vocabulaire. Les institutions enfin semblent toutes produire de la mémoire régionale.

Cette évolution des mémoires françaises de l'Alsace-Lorraine de 1918 à nos jours est empreinte d'oubli. À ce propos, Gérard Namer n'hésite pas à avancer qu'en France, après 1945, « l'organisation de l'oubli collectif est plus forte que l'organisation d'une mémoire collective »¹. Plus généralement, même étudiée à l'échelle d'une société, la mémoire se révèle souvent comme une organisation de l'oubli². Les choix conscients de mémoire collective nationale - le plus célèbre est celui réalisé par de Gaulle en 1944 ; il explique en grande partie qu'il a fallu attendre les années 1970 pour un retour douloureux sur Vichy - implique en contrepartie des choix conscients d'oubli. Essentiellement pour l'Alsace-Lorraine, mais également pour l'Alsace-Moselle, on peut légitimement s'interroger sur l'existence d'une véritable organisation de l'oubli, mais aussi étudier le travail de reconstruction à l'oeuvre dans la mémoire orale, ainsi que les manifestations de résistance à l'oubli.

Ces différentes approches, dont le point de départ est une fois encore le présent, se fonde sur l'hypothèse d'une importante place de l'oubli, que celui-ci soit provoqué ou non, à propos des mémoires relatives à l'Alsace-Lorraine.

¹ Gérard NAMER, *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 161.

² Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy*, op. cit., p. 12.

1. Oublier ou faire oublier ?

Plusieurs types d'oubli doivent être pris en compte. En premier lieu, l'oubli est une capacité naturelle. « Pour vivre, il faut oublier. La mémoire ne suppose jamais un certain nombre de connaissances successives, elle opère un certain nombre de choix »³. Si ne pas se souvenir est une pathologie, ne pas oublier en est également une⁴. Le temps et la sélection individuelle jouent ici un rôle important. L'oubli peut cependant être organisé ou au moins accéléré. Que ce soit par la société, les historiens ou l'État, des choix sont effectués, plus ou moins consciemment. Ainsi, la mémoire collective effective n'est qu'une possibilité parmi d'autres. En général, l'oubli collectif est présenté comme un échec, volontaire ou passif⁵. Ces deux types d'oubli vont être abordés dans le cas des mémoires de l'Alsace-Lorraine ; le corollaire de cette réflexion est de se demander si la reconnaissance officielle d'une mémoire n'est pas également une ouverture vers l'oubli.

- L'oubli spontané

« Toute mémoire collective a pour support un groupe limité dans l'espace et dans le temps »⁶. L'Alsace-Lorraine n'échappe pas à cette règle, d'autant plus que la mémoire collective nationale fondée en partie sur cet espace, et développée de 1870 à 1920 environ, est une mémoire sans militants. En effet, sa nature même explique qu'elle ne s'appuie pas sur un groupe militant précis. C'est la communauté nationale dans son ensemble qui, progressivement et diversement sans doute, est porteuse de cette mémoire nationale construite par une grande partie de la société d'avant 1914. Seuls les optants et les émigrés alsaciens-lorrains pourraient avoir un rôle plus engagé dans cette mémoire. Mais leurs actions privées ne sont pas comparables, notamment sur le plan de la diffusion, à celle de la société qui utilise le thème Alsace-Lorraine. Aussi, en 1918, le groupe et l'espace de diffusion de cette mémoire, s'ils sont toujours présents, ne sont plus

³ Gilles MANCERON, "Éclairer par l'histoire les malaises de la société", dans *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, op. cit., p. 40.

⁴ Yosef Hayim YERUSHALMI, "Réflexions sur l'oubli", dans *Usages de l'oubli*, Colloque de Royaumont de 1987, Paris, Seuil, 1988, p. 8.

⁵ Yosef Hayim YERUSHALMI, "Réflexions sur l'oubli", op. cit., p. 12.

⁶ Maurice HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire*, op. cit., p. 176.

vraiment concernés : le support mémoriel Alsace-Lorraine n'existe plus, ces régions sont de nouveau françaises. Ainsi, d'un point de vue national ou extérieur, cette question est réglée.

À défaut de militants, cette mémoire reste cependant vivace. Plusieurs générations ont en effet été imprégnées, et elles vont continuer de transmettre cette mémoire collective/historique nationale qui se termine, de surcroît, d'une façon positive. Une première phase est donc à distinguer dans la marche à l'oubli de cette mémoire : celle qui s'étend de 1918 à 1939. Les traces sont alors les conséquences de l'annexion. Lorsque le Cartel des gauches d'Édouard Herriot cherche à revenir sur la législation spécifique de ces régions, il se heurte bien sûr à de fortes réactions locales, mais également à une opinion publique nationale qui n'est pas prête à aller au conflit avec ces anciennes terres promises. Les traces de mémoire nationale de l'Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires de 1919 à 1939 ont bien démontré qu'il y avait une certaine persistance de ce support ; durant ces années le capital symbolique de ces régions continue d'être actif.

La Seconde Guerre mondiale tire un trait définitif sur cette période. Certaines utilisations symboliques de l'Alsace-Lorraine subsistent certes ; elles ont été signalées. Mais le temps, et la guerre qui s'engage de façon dramatique, font de la mémoire nationale de l'Alsace-Lorraine un passé nostalgique. C'est d'ailleurs par ce biais que cette mémoire est activée, avec la croix de Lorraine ou le serment de Koufra.

L'apparition d'une question d'Alsace-Moselle au travers de l'incorporation de force dans l'armée allemande d'un nombre important de jeunes gens déplace définitivement la mémoire nationale de l'Alsace-Lorraine en mémoire régionale de l'Alsace-Moselle. Non seulement l'évaporation du contenu de la première nommée a été accélérée par la guerre, mais la seconde a de plus l'avantage de posséder de véritables militants. Ils sont présents, revendicatifs, et deviennent les porteurs de la mémoire de l'incorporation de force. Ce basculement de mémoires accélère l'oubli de la composante Alsace-Lorraine de la mémoire nationale française, à une époque où justement, une nouvelle mémoire collective nationale est fabriquée par le général de Gaulle. Au mythe fondateur et unitaire érigé par la Troisième République à partir de 1870, et dans lequel l'Alsace-Lorraine apparaissait comme un support pédagogique lisible et mobilisateur, répond en 1944 un nouveau mythe, avec une volonté tout aussi fondatrice et

unitaire : celui d'une France résistante⁷. Cette construction d'une nouvelle mémoire historique nationale par de Gaulle, dès avant la fin des combats, et dont la fonction première est la restructuration sociale, n'accorde bien évidemment aucune place à l'Alsace-Lorraine. Les nouveaux supports contemporains, plus ou moins reconstruits comme il est de coutume, ne manquent pas. Désormais, les dernières résurgences nationale de l'Alsace-Lorraine appartiennent aux anciennes générations. L'oubli va faire son oeuvre.

On entre alors dans une deuxième période qui concerne spécifiquement l'Alsace-Moselle : la dimension est désormais régionale. Le problème des incorporés de force, dont la réactivation régionale en 1939-1945 possède une force et une portée fondées sur un socle affectif et symbolique national, va occuper le devant de la scène revendicative durant de longues années. Concernant cette question, l'oubli naturel commence seulement à s'insinuer. La génération de l'incorporation de force, dont la plupart des acteurs sont nés avant 1925, disparaît peu à peu. Mais leur mémoire, bien qu'elle ne soit pas défendue aussi bien et aussi souvent que les militants les plus actifs le réclament, est encore relativement vivante. Les enfants des Malgré-nous ont été particulièrement sensibilisés à l'itinéraire de leur père et, les récents actes officiels de reconnaissance aidant, cette mémoire régionale essentiellement alsacienne connaît une certaine diffusion.

Tant pour la mémoire collective nationale fondée sur l'Alsace-Lorraine, que pour celle régionale des incorporés de force, les initiatives, ou l'absence d'initiatives, de la part de l'État notamment, occupent une place qu'il convient d'éclairer.

- L'oubli organisé

L'organisation de l'oubli collectif par l'État est une action politique qui doit être située au même niveau que celle visant au développement d'une mémoire collective. Deux possibilités s'offrent aux différentes institutions officielles : ne pas activer une mémoire jugée ni intéressante ni valorisante ;

⁷ Jean-Pierre RIOUX, en 1967, dans son introduction à Rémy de GOURMONT, *Le joujou patriotisme*, *op. cit.*, pp. 52-53, s'interroge sur la notion de patriotisme et fait un parallèle intéressant : « le patriotisme, c'est désormais la Bombe. "Une certaine idée de la France" s'impose, du côté du Pouvoir comme chez ses détracteurs, protégée par les notions taboues de "Dix-huit Juin", de "Résistance" qui ont remplacé l'antique "Revanche" ».

ou reconnaître au travers de commémorations officielles les dernières réminiscences, ce qui peut être une façon, involontaire, d'accélérer leur disparition.

. Ne pas activer une mémoire

La mémoire collective/historique nationale républicaine fondée sur l'Alsace-Lorraine n'a pas été entretenue après 1920. Sans doute la violence des combats de 1914-1918, et plus encore l'horreur de la guerre, portée à un degré jusqu'alors inconnu, ont mobilisé toute l'attention et l'essentiel des commémorations. Plus de 100 000 mémoriaux, monuments, stèles et plaques, dont aucun n'appartient à l'État ont alors été érigés⁸, les stigmates humains et matériels des combats ont longtemps marqué les esprits, avec en corollaire, le développement du pacifisme. Dans ce cadre, les anciennes provinces annexées ne sont naturellement plus au coeur de l'actualité : les séquelles de la guerre submergent la société française. Pourtant, implicitement, l'Alsace-Lorraine est associée à ce carnage. Le thème Alsace-Lorraine - potentiellement belliqueux - a été continuellement présent de 1870 à 1914, et ces régions ont été présentées durant le conflit comme le principal but de guerre de la France. On peut y voir une raison suffisante pour ne pas activer ce souvenir. La conscience de l'utilisation de thèmes de propagande est suffisamment développées chez les intellectuels notamment⁹, qu'il serait malvenu de la part de l'État de mettre en avant un des supports utilisé.

Ceci peut contribuer à expliquer pourquoi les provinces libérées ont été laissées tranquilles, dans l'état, sans insister outre mesure sur le rétablissement total de la légalité républicaine. Il n'y avait dans les années 1920 aucun intérêt à alimenter l'aspect alsacien-lorrain d'une mémoire collective nationale qui avait participé à entraîner le pays vers la guerre de 1914. L'organisation de l'oubli était progressivement en marche. Rien de tel pour l'accélérer que de reconnaître une dernière fois, en grande pompe, la place nationale singulière de l'Alsace-Lorraine.

⁸ Serge BARCELLINI, "Un demi-siècle d'actions commémoratives", dans Gérard CANINI (éd), *Mémoire de la Grande Guerre. Témoins et témoignages*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989, p. 21. Sur ce total de 100 000, on dénombre environ 30 000 monuments aux morts.

⁹ Christophe PROCHASSON et Anne RASMUSSEN, *Au nom de la patrie. Les intellectuels et la première guerre mondiale (1910-1919)*, op. cit. Leur dernier chapitre aborde spécifiquement ce thème, pp. 249-279.

Reconnaissance de la mémoire, accélération de l'oubli ?

Elle va se faire à deux niveaux, à chaque fois en pleine cohérence avec la période et le groupe concernés. Premier temps, en 1920, avec une reconnaissance du rôle national de l'Alsace-Lorraine. L'association des régions libérées aux commémorations cumulées du soldat inconnu, des 50 ans de la République et du transfert du cœur de Léon Gambetta au Panthéon, sans oublier l'inscription sur l'Arc de Triomphe, est une reconnaissance nationale d'une ampleur exceptionnelle. Cette gratitude peut être entendue dans le sens d'une dette que la France républicaine paie, certes à l'Alsace-Lorraine, mais surtout à l'utilisation pédagogique, patriotique et sociale qui en a été faite de 1870 à 1918. Indétrônable premier stimulant national des débuts de la Troisième République, l'Alsace-Lorraine illustre alors parfaitement ce que Pierre Nora a intitulé « la force consensuelle de la République »¹⁰.

La synthèse patriotique incarnée par la guerre 1914-1918, et à laquelle le thème Alsace-Lorraine a collaboré, démontre assez bien la volonté affichée par la République de ne pas être un régime comme les autres. « Elle exige un culte où cet idéal soit célébré, c'est-à-dire à la fois reconnu et partagé. Sans culte, il n'y a plus de foi ni de vertu républicaines. (...) Une République qui ne s'enseigne ni ne se célèbre est une République morte, c'est-à-dire une République pour laquelle on ne meurt plus : on le vit bien en mai 1958, et déjà en 1940 »¹¹. Cette phrase d'Antoine Prost met en valeur, dans l'histoire de la République en France, toute cette stratégie d'accompagnement déployée de la fin du XIXe siècle jusqu'en 1914. Car, si 1940 et 1958 sont des exemples de la désincarnation de la République en tant que croyance, il faut bien remarquer que 1914 en est sans doute le paradigme inverse. À quelle autre moment de notre histoire y a-t-il eu une telle unanimité, une telle unité nationale ? Le souvenir de l'Union sacrée n'est-il pas pour de Gaulle lui-même la clef qui introduit à la vision gaulliste de l'histoire de France ?¹².

Mais pourquoi 1914 et rien ensuite ? Pourquoi la République une fois enracinée n'a-t-elle pas été capable de copier le modèle, réinventer l'instant, reproduire la synthèse ? Les cérémonies du 11 novembre apparaissent

¹⁰ Pierre NORA, "De la République à la Nation", *Les lieux de mémoire. La République, op. cit.*, p. 654.

¹¹ Antoine PROST, "Les monuments aux morts", *Les lieux de mémoire, La République, op. cit.*, p. 222.

¹² Fabrice BOUTHILLON, *Les schèmes qu'on abat. À propos du gaullisme*, Paris, éd. de Fallois, 1995, p. 53.

pourtant comme le seul culte républicain qui ait suscité en France une réelle adhésion populaire¹³. Le culte civique et l'éducation morale inventés par la République ont en effet « trouvé leur forme accomplie dans les manifestations aux morts de la Grande Guerre »¹⁴.

Or, les discours prononcés les 11 novembre font davantage référence à la France soldat du droit plutôt qu'à la Revanche et à l'Alsace-Lorraine¹⁵ ; peu de monuments aux morts également représentent explicitement les provinces récupérées. La communauté nationale qui a adhéré à la mémoire collective nationale républicaine, dont un des thèmes porteurs était l'Alsace-Lorraine, s'y retrouve parfaitement dans les commémorations d'après-guerre. Le 11 novembre 1920, l'ultime reconnaissance officielle de la place nationale de l'Alsace-Lorraine clôture cette question¹⁶. Ce n'est pas seulement l'Alsace-Lorraine qui sort de la mémoire collective nationale, mais également l'ensemble de la mémoire nationale qui n'est plus diffusée avec la même conviction, avec la même foi. Cette mémoire ne sera plus activée, peut être car elle n'est simplement plus opératoire, mais dépassée, anachronique. La guerre et son horreur ont brisé le moule mémoriel républicain.

Le dernier geste commémoratif de 1920 envers l'Alsace-Lorraine peut être rapproché des signes officiels de reconnaissances adressés à Paul Déroulède (de façon posthume) et à Maurice Barrès. Par l'intermédiaire de deux de ses hérauts, c'est toute la génération nationaliste qui est ainsi reconnue ; cette démarche ne peut-elle être incluse dans le même processus volontaire d'oubli remarqué pour les régions libérées ? Reconnaissance et non-alimentation n'impliquent pourtant pas disparition immédiate et amnésie totale. En 1921, le mouvement surréalisme ne se gêne pas pour relever les incohérences du nationalisme : André Breton et Louis Aragon mettent en scène un simulacre de procès du Lorrain Barrès, pour nationalisme effréné, avec le soldat inconnu témoignant contre lui, en allemand¹⁷. Polémique inutile, certes, mais ô combien lucide. N'est-ce pas une manière de désigner

¹³ Antoine PROST, "Les monuments aux morts", *op. cit.*, p. 214.

¹⁴ *Ibid*, p. 215.

¹⁵ *Ibid*, p. 216.

¹⁶ D'une façon générale, de 1920 à 1945, « l'État n'est pas intervenu dans la politique commémorative », c'est le domaine des anciens combattants. Cela concerne également les commémorations sur la tombe du soldat inconnu. Serge BARCELLINI, "Un demi-siècle d'actions commémoratives", dans Gérard CANINI (éd), *Mémoire de la Grande Guerre. Témoins et témoignages*, *op. cit.*, p. 22.

¹⁷ Herman LEBOVICS, *La « Vraie France ». Les enjeux de l'identité culturelle 1900-1945*, Paris, Belin, 1995, p. 156.

clairement le symbole du nationalisme français : Maurice Barrès ou l'Alsace-Lorraine ?

Le second temps de reconnaissance est beaucoup plus récent et concerne la mémoire régionale de l'Alsace-Moselle. Il n'y a en effet pas de véritables revendications de la part des incorporés de force de 1914-1918, en dehors de celle, rapidement obtenue, d'être intégrée à l'Union National des Combattants. Après 1945, dans le cadre régional de l'Alsace-Moselle, la question nodale est celle de la reconnaissance des Malgré-nous, ce sujet a déjà été abordé. Le procès de Bordeaux de 1953 en est une étape importante, au combien conflictuelle. La reconnaissance officielle va prendre beaucoup de temps ; ses derniers soubresauts, très actuels, ont été évoqués. Les associations d'incorporés de force ont cependant, encore actuellement, différentes revendications. Une d'entre-elles est notamment la reconnaissance des insoumis¹⁸.

Ces démarches officielles, souvent présentées comme un devoir de mémoire ou une façon de rendre justice, peuvent également être interprétées comme une façon d'accélérer la disparition de minorités revendicatives. Est-ce pour autant volontaire et réfléchi ?

On peut en effet se demander quel intérêt a l'État à reconnaître, puis à commémorer, des mémoires annexes et parfois vindicatives. Son objectif est certes de distinguer, mais surtout de rassembler, c'est-à-dire de produire une unité. « La commémoration n'est pas une simple illusion : elle fait partie des artifices par lesquels les sociétés libres se donnent une forme et une unité »¹⁹. James E. Young estime qu'en créant des espaces communs de mémoire, « les monuments propagent l'illusion d'une mémoire commune ». Pour lui, les formes de la mémoire appartiennent à un système de socialisation, d'où l'intérêt de l'État d'investir ce domaine pour créer le sentiment d'une mémoire commune. Il place ainsi la commémoration à la base de la création de l'identité nationale²⁰.

Paradoxalement, la reconnaissance par l'État d'une mémoire régionale comme celle des incorporés de force peut avoir tendance à annihiler toute

¹⁸ *Le Républicain Lorrain*, article sur "Le congrès départemental des Malgré nous" (de Moselle), 29 mai 1992.

¹⁹ Philippe RAYNAUD, "La commémoration : illusion ou artifice ?", *Le Débat*, n° 78, janvier-février 1994, p. 115.

²⁰ James E. YOUNG, "Écrire le monument : site, mémoire, critique", *Annales ESC*, n° 3, mai-juin 1993, p. 736.

volonté revendicative, à briser la singularité, et finalement à figer définitivement le souvenir. Car, bien au-delà de l'acte de reconnaissance qui est positif, cette politique gomme les aspérités de la mémoire nationale, nivelle, uniformise, pour mieux intégrer. Le monument, quel qu'il soit, implique la commémoration, et peut avoir tendance à empêcher la revendication. Ainsi l'État, en suppléant différents groupes dans leur volonté d'organiser leur mémoire, se donne le beau rôle et assure la pérennité d'une mémoire officielle qu'il produit et qui ne sera que très peu bouleversée par l'ajout de quelques monuments et commémorations. Telle minorité aura été entendue, à jamais. Car désormais, quelles revendications vont avoir les associations et les élus alsaciens et mosellans, les Malgré-nous reconnus et commémorés, le Mémorial de Schirmeck construit ?²¹

Quant au monument en lui-même, sa création fait de lui un médiateur de la mémoire, mais aussi un substitut de la mémoire qu'il est censé matérialiser. Les monuments donnent en général une version sommaire du passé. Plus grave, la mémorialisation du passé est en proportion inverse de l'observation ou de l'étude de ce passé, car dès que l'on donne une forme monumentale à la mémoire on se décharge, d'une certaine mesure, de l'obligation de se souvenir.

On peut donc poser en hypothèse que la tendance à mémorialiser, que ce soit par la reconnaissance ou le monument, serait en réalité le désir d'oublier²², le début d'un chemin tracé vers l'oubli. Pourtant, cet oubli à terme dont sont porteurs ces actions apparaît davantage comme un effet que comme une recherche volontaire. Surtout, la défection actuelle de grande mémoire organisatrice de dimension nationale, ou, autrement dit, la régression des mémoires unitaires, explique la multiplication des mémoires particulières qui réclament leur propre histoire²³. Le soutien apporté par

²¹ Les idées revendicatives ne manquent cependant pas : en 1996, lors d'une séance de questions à l'Assemblée nationale, Adrien Zeller député Alsacien et président du Conseil Régional, reprenant une revendication déjà ancienne des ADEIF, demande « l'inscription de l'enseignement du drame vécu par des citoyens Alsaciens et Mosellans durant la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement celui des jeunes de ces régions incorporés de force dans l'armée allemande », *Journal officiel*, 21 octobre 1996, p. 5524, question n° 42 598 et réponse. Le ministre, dans sa réponse, estime que les programmes incitent les rédacteurs des manuels et les professeurs à aborder ce sujet. Jacques FORTIER, "Les Malgré-nous au lycée ?", *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, 29 octobre 1996, accueille cette réponse avec toute la circonspection nécessaire : « À qui fera-t-on croire que toutes les premières des lycées de France parlent des Malgré-nous d'Alsace-Moselle ?... ».

²² James E. YOUNG, "Écrire le monument : site, mémoire, critique", *Annales ESC*, n° 3, mai-juin 1993, pp. 733 et 735.

²³ Pierre NORA, "Commémorer", dans *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, op. cit., p. 147, avance que « c'est là que réside le ressort de la dramaturgie commémorative en France. Les commémorations de type étatique - 14 juillet, 11 novembre et autre panthéonisations - sont en

l'État à ces mémoires éclatées, comme dans le cas des incorporés de force, correspond donc à une demande sociale qui légitime une fois de plus le pouvoir. Pourtant, cette « balkanisation » des souvenirs et des mémoires, entérinée et relancée par l'État dès 1980 avec "l'Année du patrimoine", oeuvre à un émiettement local et individuel²⁴. À force de répondre aux multiples revendications mémorielles de groupes plus ou moins restreints, faut-il encore s'étonner de l'absence d'une véritable mémoire nationale organisatrice ? Dès lors, que l'État accélère l'oubli, volontairement ou non, par une politique de reconnaissance mémorielle, importe peu : il ne propose lui-même aucune mémoire unitaire ou nationale.

Ces différentes sortes d'oubli peuvent sans doute se retrouver au sein de la mémoire orale. Elle-même très sélective et fondée sur la reconstruction, elle constitue néanmoins une source importante de l'histoire qui ne peut être dissociée du temps présent.

2. La mémoire orale

Dans la relation complexe qui existe entre la mémoire et l'oubli, les sources orales constituent un domaine privilégié. Les acteurs des événements sont en effet autant sujets à la mémoire qu'à l'oubli. Cet amalgame est généralement le produit d'une reconstruction par rapport au présent²⁵. La mémoire collective est par ailleurs « une question de génération, à savoir que les souvenirs ne restent pas vivaces et douloureux très longtemps après la disparition de ceux qui en furent les témoins directs, de leurs descendants directs, ou de leurs "héritiers" »²⁶. Dans le cas de l'Alsace-Moselle, les acteurs des événements majeurs arrivent actuellement à la fin de leur vie ; il est donc encore possible de les rencontrer.

La source orale est un monument significatif de la façon dont les faits ont été représentés et remémorés, elle « est toujours une mise en scène, une

pleine anémie, tandis que les commémorations de type identitaires, communautaires, groupales, locales, thématiques - et parfois même nationale ! - sont en pleine effervescence ».

²⁴ Jean-Pierre RIOUX, "La mémoire collective", dans Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI, *Pour une histoire culturelle*, op. cit., p. 347.

²⁵ Robert FRANCK, "La mémoire et l'histoire", *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, n° 21, novembre 1992, p. 65.

²⁶ Arno J. MAYER, "Les pièges du souvenir", *Esprit*, juillet 1993, p. 52.

subversion, une mémoire à l'oeuvre »²⁷. La fonction de la mémoire est dans ce cadre la construction ou la reconstruction d'une identité²⁸. Si les témoins restent à jamais marqués par leur lecture des événements à chaud, le présent occupe donc une place fondamentale dans la version qu'ils en donnent.

- Présentation des entretiens

Plusieurs difficultés se sont posées, aussi bien pour le choix des personnes à rencontrer, que pour l'objet précis des entretiens. La première difficulté découle du fait, déjà évoqué, que la mémoire collective nationale de l'Alsace-Lorraine ne possède pas de militants. Il fallait dès lors trouver des personnes potentiellement sensibles à cette mémoire particulière. D'où le choix de contacter des personnalités plutôt d'origine alsacienne-mosellane, mais possédant un itinéraire national, ou tout au moins exerçant des responsabilités permettant d'avoir un recul indispensable sur ces trois départements. Il aurait été certainement plus facile de rencontrer des personnalités locales, responsables d'associations par exemple. Le risque était alors de se cantonner à une mémoire régionale. Le choix a également été fait que les entretiens devaient apporter un surplus d'informations. C'était en effet l'occasion de rencontrer des personnalités qui, de par leur fonction, étaient susceptibles d'apporter des connaissances sur l'existence et l'éventuelle gestion des mémoires de l'Alsace-Lorraine et de l'Alsace-Moselle. Cet élément explique la présence de responsables institutionnels dans les personnalités rencontrées.

Ces entretiens rassemblent donc des personnes très différentes sur le plan de l'âge, de l'origine géographique, de la formation et des responsabilités politiques, professionnelles ou associatives ; leur rapport respectif, intellectuel ou mémoriel, au passé et à l'actualité de l'Alsace-Lorraine et de l'Alsace-Moselle s'en ressent forcément. La diversité des opinions et la richesse des points de vue compensent cependant largement la principale difficulté que représente le manque d'homogénéité des personnalités rencontrées²⁹.

²⁷ Jean-Pierre RIOUX, "Six ans après", dans "Questions à l'histoire orale", table ronde du 20 juin 1986, *Les cahiers de l'IHTP*, n° 4, juin 1987, p. 7.

²⁸ Robert FRANCK, "La mémoire et l'histoire", *Cahiers de l'Institut d'histoire du temps présent*, n° 21, novembre 1992, p. 67.

²⁹ Une seule rencontre a eu lieu avec chacune des personnalités. Toutes se sont déroulées sur un mode semi-directif.

D'autre part, ces entretiens ayant été collectés sur une longue durée (vingt mois), le questionnaire a évolué en relation avec l'approfondissement et la réflexion sur le sujet. Cet élément explique que les entretiens sont présentés dans l'ordre de leur réalisation. La dernière limite tient à l'intersubjectivité inhérente à une telle entreprise.

Liste des entretiens (classés par ordre de réalisation)³⁰

M. Pierre MESSMER, Premier ministre de 1972 à 1974.

M. Jean LAURAIN, ministre (1981 à 1984) puis secrétaire d'État (1984 à 1986) des Anciens Combattants et Victimes de guerre.

M. Jean-Claude HECKETSWEILER, président de la section parisienne du Cercle généalogique d'Alsace jusqu'en 1999.

M. Serge BARCELLINI, directeur de cabinet du secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et Victimes de guerre (1997 à 1999).

M. Michel HOCA, président de l'Association Générale d'Alsace et de Lorraine (AGAL) depuis 1985.

M. Jacques MIET, directeur du bureau des cultes d'Alsace et de Moselle depuis 1999.

M. Alphonse IRJUD, directeur du Centre universitaire d'enseignement du journalisme de Strasbourg (1969 à 1983).

Monseigneur Léon HÉGELÉ, Évêque auxiliaire de Strasbourg depuis 1985.

M. Éric SANDER, secrétaire général de l'Institut du droit local alsacien-mosellan depuis 1997.

Mme Claudine ROGER, inspecteur d'Académie de la Moselle (1994 à 2000)

³⁰ Une présentation plus complète des personnalités interrogées se trouve en annexe, ainsi que les retranscriptions intégrales des entretiens. Cf annexes.

. Date de naissance des personnalités rencontrées

Plusieurs critères de classement peuvent être appliqués à ces différentes personnalités : le premier, essentiel dans le cadre d'une approche mémorielle, est l'année de naissance.

Avant 1930	Entre 1930 et 1949	Après 1950
M. Messmer (1916) M. Irjud (1919) M. Laurain (1921) Mgr. Hégelé (1925) M. Hoca (1928)	Mme Roger (1938) M. Hecketsweiler (1940)	M. Miet (1950) M. Barcellini (1951) M. Sander (1968)

Grâce à leur appartenance générationnelle, les personnalités nées avant 1930 (soit la moitié) ont pu être confrontées, directement ou indirectement, à la mémoire collective nationale fondée en partie sur l'Alsace-Lorraine. Cette possibilité va en s'affaiblissant de 1930 aux années 1960, exception faite d'antécédents familiaux les reliant à cette histoire particulière.

. Origine géographique des personnalités rencontrées

Le deuxième critère retenu est le lieu d'origine et la culture familiale.

Alsace - Moselle	Autre
M. Messmer M. Irjud M. Laurain Mgr. Hégelé M. Hoca M. Hecketsweiler M. Sander	Mme Roger M. Miet M. Barcellini

Sept personnalités sont donc originaires d'Alsace-Moselle. Les trois autres ont toutes, à un moment donné de leur itinéraire professionnel, exercé des fonctions importantes en Alsace ou en Moselle.

Dans le cadre d'une approche purement mémorielle, un recoupement des paramètres "année de naissance" et "origine géographique" fait ressortir cinq personnalités liées à l'Alsace-Moselle et nées avant 1930. Il s'agit de :

M. Messmer, né en 1916, d'origine alsacienne.

M. Irjud, né en 1919, d'origine alsacienne.

M. Laurain, né en 1921, d'origine mosellane.

Mgr. Hégelé, né en 1925, d'origine alsacienne.

M. Hoca, né en 1928, d'origine alsacienne.

- Analyse des entretiens

Plusieurs thèmes permettent de proposer une analyse de ces entretiens. Le premier s'attache à la notion d'oubli appliquée à la mémoire collective nationale républicaine dont un des fondements est l'Alsace-Lorraine.

. Une mémoire collective nationale oubliée

Pierre Messmer et Jean Laurain sont les deux seules personnalités qui font clairement allusion à la dimension nationale de la mémoire de l'Alsace-Lorraine.

Pierre Messmer semble imprégné de cette mémoire collective nationale. Il adhère facilement à l'hypothèse de ce travail : « Je crois que 1914 est en effet un moment d'union de tous les Français tout-à-fait exceptionnel. Le fait est que la déclaration de guerre de 1914 emporte une adhésion générale ». Et l'existence d'un thème Alsace-Lorraine jusque 1918 est une réalité pour lui. « Je pense que c'est vrai et plusieurs indices très sérieux le font penser. Par exemple, dans l'enseignement primaire, les instituteurs n'oubliaient jamais, partout en France, aussi bien à Brest ou à Marseille qu'à Nancy ou à Besançon, de parler de l'Alsace-Lorraine. Il y avait une construction délibérée de la mémoire collective ». Il explique celle-ci par l'efficacité du lobby des optants qui « se remuent. Je vous dis, ils ont la presse pour eux, je vous parlais des artistes, des écrivains, Hansi,

Erckmann et Chatrian, Barrès, ils sont de leur côté. Il y en a plein d'autres ». Dernier élément enfin : « L'Alsace et la Lorraine sont au coeur du grand débat à l'intérieur de l'armée française. Le problème de l'Alsace-Lorraine va imprégner la mémoire collective »³¹. Ayant un grand-père optant, il est compréhensible que M. Messmer accorde une très grande importance à leurs actions jusqu'en 1914. Mais le schéma qui lui est proposé est d'autant mieux accueilli qu'il correspond apparemment à sa vision historique.

Ses propos font plusieurs fois référence aux trois guerres, qu'il ne dissocie pas. Pour lui, le point de départ est 1870, il le dit à deux reprises : « Je serais amené à reprendre les choses à leur naissance. Et l'option de mon grand-père en 1871 a orienté toute la vie familiale de ses descendants ». Deuxième exemple : « L'oubli est très lent à venir puisque 130 ans après la guerre de 1870, pour moi c'est encore un événement ». M. Messmer est né en 1916 ; ses premiers souvenirs datent donc au mieux des années 1920. Il semble imprégné du cadre historique de ces années, qui constitue pour lui une sorte de référence, y compris dans la vision des régions concernées. La guerre de 1939-1945 n'entre pas dans son propos puisqu'elle apparaît, au moins pour l'Alsace et la Moselle, comme une conséquence de plus de 1870. Même lorsqu'il évoque les Malgré-nous, il ne prend pas la peine de préciser la période pour laquelle il parle.

Jean Laurain fait davantage référence au capital symbolique de l'Alsace-Lorraine et ainsi, implicitement, à la mémoire collective nationale de cette entité. Il explique par exemple qu'il existe « un sentiment spécial car les provinces de l'Est, comme on les a appelées, ont été séparées de la France pendant 48 ans, de nouveau annexées de fait, avec des gens incorporés de force dans l'armée allemande, donc des problèmes spécifiques. Raison pour laquelle le président de la République en place un certain moment, pour résoudre des problèmes d'anciens combattants, qui sont spécifiques à l'Alsace-Moselle, qui sont chers d'ailleurs au coeur de tous les Français, a choisi de préférence des ministres alsaciens ou mosellans ». Le même champ sémantique est utilisé à propos d'Oradour : « Les Français de l'intérieur comme on dit ici ont été traumatisés par cette affaire parce que, comme ils portaient dans leur coeur l'Alsace-Moselle, ils se sont trouvés en face d'un fait, horrible, qui risquait de les faire complètement changer d'avis, par rapport à cette région ». L'affirmation de cette affectivité

³¹ Entretien avec Pierre MESSMER, 5 février 1999.

profonde de la France envers l'Alsace et la Moselle résonne assez bien avec la mémoire collective nationale à laquelle M. Laurain a été confrontée dans sa petite enfance, étant né en 1921. D'ailleurs, certaines de ses remarques semblent directement issues de cette mémoire. « La ville de Metz et la population messine a accueilli évidemment avec enthousiasme le retour des troupes françaises et de l'administration française en 1918 ».

Vraisemblablement imprégné des aspects de cette mémoire nationale, par son âge et son milieu familial, celle-ci reste pour lui un champ de référence important. Ainsi, expliquant l'intervention de de Gaulle lors de l'affaire d'Oradour : « Il était intervenu pour dire il faut amnistier : il ne faut pas créer une nouvelle scission entre l'Alsace-Moselle et la France, ça ne va pas, il faut tourner la page, l'histoire essayera de comprendre, pour l'instant, disait de Gaulle, il faut absolument ramener la paix, on n'a pas regagné ces provinces-là pour les perdre de nouveau »³². De quel moment de l'histoire et plus précisément de quelle annexion M. Laurain parle-t-il à cette occasion ? L'ambiguïté est bien présente.

Comme pour M. Messmer, le cadre historique de M. Laurain est celui des années 1920. C'est par rapport à lui qu'ils raisonnent, c'est en tout cas lui que l'on entend au travers de certaines de leurs réponses. Un dernier exemple avec Jean Laurain : « Il est évident que l'unité nationale française a été en grande partie possible par la nécessité de récupérer l'Alsace-Moselle qui avait été perdue en 1871 »³³. Cette confusion des termes, alors qu'il insiste lui-même sur la différence entre Alsace-Lorraine et Alsace-Moselle, est révélatrice d'une association des situations historiques dont l'origine est la guerre de 1870.

Il est caractéristique de relever que MM. Messmer et Laurain sont, parmi les cinq personnes potentiellement sensibles à cette mémoire nationale, ceux qui ont exercé des activités nationales en dehors de l'Alsace-Moselle, et d'autres, de moindre envergure, à l'intérieur de ces départements. Cet élément contribue sans doute à expliquer une vision plus globale, encore que ce soit essentiellement les aspects affectifs qui ressortent dans ces évocations. Ce sont également les seuls Mosellans des personnes interviewées, car si l'origine familiale de M. Messmer est Marmoutiers, son point d'attache en Alsace-Moselle est Sarrebourg. Les trois Alsaciens, et notamment M. Irjud

³² Entretien avec Jean LAURAIN, 21 juin 1999.

³³ *Ibid.*

et Mgr Hégélé dont on pouvait attendre une certaine sensibilité à la mémoire nationale de l'Alsace-Lorraine, n'y font aucune allusion. À côté d'un possible oubli spontané, on peut avancer l'hypothèse que l'identité alsacienne a étouffé les restes de mémoire nationale, au profit d'une imprégnation forte de la mémoire régionale de l'Alsace après 1945.

Une mémoire régionale omniprésente

L'origine géographique des personnalités joue assurément un rôle important. À part MM. Messmer et Laurain, dont la perspective demeure nationale, les cinq autres autochtones sont sensibles à la mémoire régionale.

Dans ce cadre, le problème de l'incorporation de force occupe une place tout à fait originale. Sur ce sujet, c'est l'affectif qui semble, dans pratiquement tous les entretiens, prendre l'ascendant. Monseigneur Hégélé, dans un entretien très retravaillé³⁴, ne se laisse aller qu'à un seul souvenir vraiment personnel : « Permettez l'évocation d'un souvenir de l'Alsacien, incorporé de force que je suis, évadé du front russe, dans l'attente du renvoi dans les foyers »³⁵. M. Irjud voit l'origine du regain mémoriel actuel de l'Alsace-Moselle dans l'affaire des Malgré-nous impliqués dans le procès d'Oradour. « L'affaire d'Oradour a vraiment provoqué l'explosion. Car chaque Alsacien se disait qu'il aurait pu être dans la situation de ces pauvres types, ou y avoir un membre de sa famille. D'autant que les douze ou treize, étaient très jeunes, incorporés depuis peu, de milieu modeste, versés d'office dans les SS »³⁶. Ce thème est d'ailleurs récurrent dans les propos de M. Irjud ; c'est également le seul qui reviennent dans la bouche de M. Hoca³⁷. Cet exemple montre que l'histoire orale a effectivement une fonction « proprement politique de purgation de la mémoire, de "travail de deuil" »³⁸. La preuve que celui des incorporés de force est encore en train de se faire.

Les allusions au problème des Malgré-nous ne sont pas tributaires d'une question générationnelle. M. Sander, né en 1968, semble tout aussi concerné que ses aînés par l'incorporation de force. « Après 1945, il y a

³⁴ Mgr HÉGELÉ a apporté beaucoup de modifications lors de sa relecture.

³⁵ Entretien avec Monseigneur Léon HÉGELÉ, 12 septembre 2000.

³⁶ Entretien avec Alphonse IRJUD, 1er septembre 2000.

³⁷ Entretien avec Michel HOCA, 30 août 1999.

³⁸ Étienne FRANCOIS, "Fécondité de l'histoire orale", dans "Questions à l'histoire orale", table ronde du 20 juin 1986, *Les cahiers de l'IHTP*, n° 4, juin 1987, p. 39.

aussi eu le passage sous silence de certaines choses. Les Malgré-nous, mon grand-père l'était, cela ne fait que quelques années qu'on s'y intéresse vraiment sérieusement »³⁹. Cet aspect de la mémoire régionale se transmet donc particulièrement bien d'une génération à l'autre, au point que l'on peut se demander s'il ne fait pas désormais partie d'une identité alsacienne, régulièrement à la recherche de thèmes pour marquer sa différence avec *l'intérieur*⁴⁰.

Différents entretiens mettent ainsi en valeur une différence marquée entre l'Alsace et la Moselle. L'affaire d'Oradour est à l'origine de celle proposée par M. Laurain : « Moralement, c'est quand même condamnable, bien sûr. 17, 18, 19 ans, c'est vrai que c'est jeune et ils pouvaient difficilement, à moins d'être fusillés sur place, faire preuve de désobéissance. Mais quand même moralement c'est difficile de comprendre que des Alsaciens puissent massacrer des Lorrains, ils ne le savaient peut-être pas qu'il y avait des Lorrains dans la population d'Oradour »⁴¹. M. Sander estime pour sa part que « la Moselle, même par rapport au droit local, a une approche différente »⁴². Quant à M. Irjud il constate, pour confirmer le caractère artificiel de cette entité, que « les Allemands en 1940 et de Gaulle en 1944 ont supprimé le trait d'union inventé, imposé par Bismarck »⁴³. Quelle que soit le constat, l'association Alsace-Moselle n'est plus reconnue. Seule une personnalité extérieure comme Madame Roger adhère à l'entité Alsace-Moselle, pour des raisons certes de gestion administrative du particularisme⁴⁴.

Ainsi, l'omniprésence de la mémoire régionale de l'Alsace-Moselle se fait principalement par l'intermédiaire de l'incorporation de force. Mais l'unité sémantique de l'Alsace-Moselle n'est pratiquement plus constatée dans les faits. Ces deux aspects ne doivent pas masquer une volonté affirmée d'intégrer la particularité de ces départements à la société actuelle.

³⁹ Entretien avec Éric SANDER, 12 septembre 2000.

⁴⁰ Jacques FORTIER, *Le Monde*, 8 août 1998, p. 7, explique, à propos d'une particularité politique alsacienne et en référence à l'incorporation de force, qu'il « est possible aussi qu'une des clés de lecture du vote Front national en Alsace (qui réalise des scores impressionnants) soit cette difficulté à écrire et à faire comprendre cette période et sa dérive partielle, aujourd'hui, en une certaine crispation identitaire ». Il reprend là les idées de plusieurs observateurs de la vie politique alsacienne.

⁴¹ Entretien avec Jean LAURAIN, 21 juin 1999.

⁴² Entretien avec Éric SANDER, 12 septembre 2000.

⁴³ Entretien avec Alphonse IRJUD, 1er septembre 2000.

⁴⁴ Entretien avec Claudine ROGER, 10 octobre 2000.

. Une ouverture vers le présent et l'avenir

L'actualisation ou la reconstruction en fonction du présent est une des caractéristiques de la mémoire orale ; elle montre en outre « comment la perception sélective du passé façonne la perception du monde et les conduites quotidiennes »⁴⁵. Ce phénomène se retrouve dans nombre des entretiens effectués. Jean Laurain par exemple reconstruit tout son itinéraire autour de sa volonté « de préparer la paix ». Il met ainsi au goût du jour un discours dont l'actualité est davantage celle des années 1920. « J'ai souvent expliqué cela aux anciens combattants et victimes de guerre, l'essentiel est que cela ne se reproduise plus, et la meilleure façon est de créer l'Europe ». Où encore, sur le même thème et face au même public : « Vous êtes toujours des combattants, mais des combattants de la paix, des combattants qui tirent les leçons de la guerre pour construire la paix. Et la meilleure façon de construire la paix, on le voit bien actuellement avec la paix au Kosovo, c'est éclairant, c'est l'Europe unie »⁴⁶. La référence à l'Europe ou le fait d'inclure le Kosovo permet certes d'actualiser ses propos ; mais il s'agit bien d'une reconstruction.

La volonté d'actualisation de certains attributs locaux se retrouve chez M. Sander, à propos du droit local. « Le droit local est aussi longtemps resté une matière confidentielle, donc disparaissant peu à peu, ou restant l'affaire de spécialistes. Avec l'Institut, on a véritablement démocratisé l'accès au droit local ». Il estime que cette matière est « du vivant », de la « terre vive ». « J'en ai une vision dynamique que j'essaie d'impulser ici »⁴⁷. Les termes utilisés, et l'implication personnelle dans les propos, semblent confirmer le lien déjà évoqué entre l'identité alsacienne et le particularisme local. Monseigneur Hégelé tient un discours assez comparable, mais en se plaçant à l'intérieur de l'institution qu'est l'Église. Le mot « vivant » revient plusieurs fois dans sa bouche pour parler du statut local, et il insiste sur l'évolution des trente dernières années. « La relation concordataire ne peut pas signifier un enfermement figé dans le passé et dans la lettre ». Il appuie notamment ses propos sur l'intégration de laïcs dans l'accompagnement scolaire : « ces personnes, en grand nombre pères et mères de famille ont, avec les jeunes et leurs problèmes, une approche différente de celle des clercs. On devine que de nouveaux rapports

⁴⁵ Michael POLLAK, " Pour un inventaire", dans "Questions à l'histoire orale", table ronde du 20 juin 1986, *Les cahiers de l'IHTP, op. cit.*, p. 17.

⁴⁶ Entretien avec Jean LAURAIN, 21 juin 1999.

⁴⁷ Entretien avec Éric SANDER, 12 septembre 2000.

en résultent dans les collaborations et les complémentarités. Les situations changent. Ce qui doit perdurer c'est notre devoir de servir l'homme. Tout l'homme »⁴⁸. Cette façon d'aborder le régime des cultes d'Alsace-Moselle permet de le présenter sous un angle moderne et attractif.

Consciemment ou pas, ces personnalités reconstruisent les particularités locales pour continuer de les faire vivre ; cette démarche est profondément identitaire, presque vitale dans leur vision présente de leur cadre de vie.

La mémoire orale qui se dégage de ces entretiens confirme certaines analyses précédentes, tout en apportant des éléments nouveaux. L'oubli de la dimension nationale qu'a pu occuper un moment l'Alsace-Lorraine ressort clairement. Seuls MM. Messmer et Laurain y font encore allusion, à la fois en répondant précisément à cette problématique lorsqu'elle leur est proposée, mais aussi au travers d'un schéma historique très imprégné par les années 1920. Même M. Barcellini, dont le recul historique ne peut pas être mis en cause, bascule un tel questionnement dans une perspective régionale⁴⁹. L'aspect générationnel s'avère ici déterminant, mais en aucun cas suffisant. La composante alsacienne-lorraine de la mémoire collective/historique nationale des débuts de la Troisième République semble bien voué à l'oubli. Mais les quelques résurgences relevées démontrent néanmoins sa réalité passée.

L'importance actuelle de la mémoire régionale de l'Alsace-Moselle est un élément déjà rencontré, par exemple dans les Histoires de France ou la mémoire produite par les institutions. Elle est ici confirmée, essentiellement au travers de l'aspect de l'incorporation de force. M. Irjud apporte une explication supplémentaire à ce développement régionaliste : le mouvement de 1968, selon lui, impulse « la véritable revendication de culture alsacienne, du dialecte, de l'enseignement de l'allemand, de l'histoire alsacienne »⁵⁰. L'élément nouveau est l'apparition d'une vision dissociée de l'entité Alsace-Moselle. La réalité de l'identité alsacienne face à celle hybride des Mosellans est une des explications possibles.

Ces entretiens ouvrent également à la question des liens entre la mémoire individuelle et la mémoire collective. Il ressort par exemple que les multiples mémoires individuelles de l'incorporation de force sont

⁴⁸ Entretien avec Monseigneur Léon HÉGELÉ, 12 septembre 2000.

⁴⁹ Entretien avec Serge BARCELLINI, 24 juin 1999.

⁵⁰ Entretien avec Alphonse IRJUD, 1er septembre 2000.

désormais organisées et reconstruites au sein d'une mémoire collective régionale.

Cette mémoire orale, qui est révélatrice des traces d'oubli et des reconstructions, personnelles ou collectives, fait également allusion aux lieux de résistance à l'oubli, par exemple au travers des volontés d'actualisation.

3. Les résistances à l'oubli

Les stratégies appliquées pour lutter contre l'oubli diffèrent selon le lieu de résistance. L'évolution ou l'adaptation en est une. On la retrouve par exemple autour du droit local, et plus particulièrement le régime des cultes. Un autre type de résistance peut être le conflit ou la polémique. Cette stratégie est celle qui est appliquée dans l'affaire d'Oradour-sur-Glane. Cette question, qui implique la mémoire de l'Alsace-Lorraine d'une manière très singulière, ne peut pas être passée sur silence, d'autant plus qu'elle semble actuellement en passe de se régler. Que ce soit par l'adaptation ou le conflit, il est difficile d'appréhender le degré de choix volontaire de chacune de ces stratégies. Elles permettent en tout cas de résister mieux qu'ailleurs à l'oubli.

- Le régime des cultes d'Alsace-Moselle : une modernité paradoxale

Le régime des cultes est un des points clé du statut local d'Alsace-Moselle. La séparation de l'Église et de l'État datant en France de 1905, cette mesure n'a pas été appliquée dans ces départements. Les cultes sont ainsi régis par le Concordat de 1801 pour l'Église catholique, et les Articles organiques pour les Églises protestantes⁵¹ et la religion juive. Cette caractéristique, dont les incidences sont pour l'essentiel locales, est gérée par un bureau d'Administration centrale dépendant du ministère de l'Intérieur : le bureau des cultes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, délocalisé à Strasbourg⁵². Ses deux missions principales sont « la

⁵¹ Il s'agit de l'Église Réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL) et de l'Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (ECAAL).

⁵² Ces renseignements m'ont été fournis par le bureau des cultes lui-même. On peut préciser que le régime particulier des cultes a d'abord été géré par le Commissariat Général de la République à Strasbourg (jusqu'en 1925), puis par une Direction générale d'Alsace-Lorraine qui était sous l'autorité du président du Conseil des ministres, et enfin, depuis octobre 1944, par un bureau des cultes d'Alsace-Moselle rattaché au ministère de

gestion administrative et comptable des ministres et employés culturels », et « l'étude et l'application du droit culturel »⁵³. Parallèlement à cette gestion quotidienne, l'État, en général par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur, est impliqué dans ce particularisme. Les évêques de Strasbourg et Metz sont nommés par le pape et le président de la République ; le ministre de l'Intérieur assiste généralement à leur consécration, et à leur enterrement. Cette cohabitation entre les cultes de différentes confessions d'une part, et l'État d'autre part, ne pose apparemment aucun problème. Elle est même présentée par Monseigneur Doré, actuel Evêque de Strasbourg, comme un « paradigme » des relations entre l'Église et l'État⁵⁴.

Le statut scolaire d'Alsace-Moselle, qui est souvent confondu avec le régime des cultes alors qu'il s'agit de deux éléments différents du droit local, en est cependant fort proche. Il se caractérise par une heure d'enseignement religieux "obligatoire" pour tous les élèves de la deuxième année de cours élémentaire à la terminale⁵⁵. Par ailleurs, le Recteur de Strasbourg et l'inspecteur d'Académie de la Moselle recrutent, gèrent et payent les personnels qui assurent l'enseignement privé, et assistent aux commissions paritaires avec les représentants des Églises⁵⁶. Bien qu'il n'existe pas de texte précis sur ce statut scolaire⁵⁷, il semble que cette singularité soit ancrée dans les moeurs et particulièrement bien acceptée, dans l'enseignement primaire⁵⁸.

Ces deux éléments ont ainsi très peu d'influence au plan national. Depuis la Seconde Guerre mondiale ils semblent durablement installés. Le dernier grand conflit remonte à 1984, lors du débat sur l'école privée ; mais à cette occasion, ce n'est en aucun cas le statut particulier de l'Alsace-

l'Intérieur. Ce bureau est indépendant du bureau central des Cultes dont les attributions ne concernent pas ces départements.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Le Monde*, 17 décembre 1999, p. 16.

⁵⁵ Dès 1933 une circulaire accorde la dispense de l'enseignement religieux aux familles qui feraient la demande écrite, et en 1951 les maîtres peuvent être déchargés de l'enseignement religieux. Sur ce sujet voir notamment Jean-Marie MAYEUR, "Laïcité et question scolaire en Alsace et en Moselle 1944-1963", dans René RÉMOND (sous la direction de), *Forces religieuses et attitudes politiques dans la France contemporaine*, colloque de Strasbourg 23-25 mai 1963, Paris, cahier de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, A. Colin, 1965, pp. 236-237.

⁵⁶ Entretien avec Claudine ROGER, 10 octobre 2000.

⁵⁷ Mme ROGER, *ibid.*, dit avoir retrouvé la circulaire de Guillaume II, écrite en allemand. Après 1918 « le gouvernement français n'a pas voulu toucher ce qui était considéré par la population comme un acquis important. Donc ils ont laissé faire, en ne traduisant pas ce texte d'ailleurs, et en l'appliquant par circulaire ». Paul BERGER, "Statut Scolaire d'Alsace-Moselle : Comment et pourquoi ?", *Reflets*, n° 0, 1997, parle d'une compilation d'un prêtre, chercheur au CNRS, B. Le Léanec (1977), « mais qui n'est cautionnée ni par aucun ministère ni par l'Université de Strasbourg. Ce flou s'explique par le souci des autorités religieuses de préserver l'intégralité de leurs privilèges tout en évitant d'exhiber des textes par trop pittoresques », p. 8.

⁵⁸ Entretien avec Claudine ROGER, 10 octobre 2000. Le nombre de dispense dans le primaire est effectivement très faible : il est inférieur à 5%.

Moselle qui était visé, mais l'acceptation générale de la part de l'État d'une enseignement confessionnel subventionné. Quelques polémiques sont bien à signaler, qui ressortent d'une façon récurrente. Elles ont pour objet le caractère obligatoire de l'enseignement religieux pour des élèves de l'école publique. Plus précisément, en Alsace-Moselle, les parents doivent demander la dispense de cet enseignement, alors que dans le reste de la France ils doivent faire une démarche pour que leur enfant bénéficie d'un enseignement religieux. D'où la question, un rien provocante : « Le statut scolaire est-il conforme aux droits de l'homme ? »⁵⁹. Mais ces débats ne vont jamais bien loin, d'autant qu'au plan local l'opposition est faible. Mme Roger, inspecteur d'Académie en Moselle de 1994 à 2000 l'a vécu. « J'ai fait mon enquête auprès des parents et des chefs d'établissement. On a eu un seul cas litigieux en six ans. Pour les parents ça fait tellement partie d'une coutume, c'est tellement ancré dans les moeurs, que si on leur proposait le contraire, je ne suis pas sûr qu'ils accepteraient »⁶⁰.

Ces particularités locales, qui portent en elles la mémoire de l'Alsace-Lorraine de la première annexion allemande, sont des traces de dimension régionale actives et vivantes. Que ce soit le régime des cultes ou le statut scolaire, de réels efforts d'adaptations sont effectués pour ne pas paraître déconnecté du reste de la société... et ne pas perdre trop d'audience.

Ainsi, le contenu de l'heure de religion, notamment au collège et au lycée a évolué et continue de le faire. « Ce n'est plus du catéchisme ; c'est beaucoup plus une histoire des religions, comparatiste, avec le traitement de problèmes d'actualité, et certainement de la foi, bien entendu »⁶¹. Ce qui peut donc être considéré comme une ouverture à la spiritualité est aussi présenté par l'Église catholique comme un élément positif au sein d'une société sans repères. Monseigneur Hégelé, Évêque auxiliaire de Strasbourg, le formule clairement : « ce statut n'a pour nous rien d'un fossile ou d'une momie sacrée. En le défendant - tout en le faisant évoluer à la manière d'un vivant - nous témoignons d'une certaine conception de l'homme. À côté de l'éveil culturel, de la préparation de son avenir par la culture générale, de l'éducation physique, artistique, répartis sur l'emploi du temps, l'enfant et le jeune trouvent une matière appelée "enseignement religieux" (dont il peut être dispensé). C'est que notre statut reconnaît à l'homme une dimension

⁵⁹ Paul BERGER, *op. cit.*, p. 9.

⁶⁰ Entretien avec Claudine ROGER, 10 octobre 2000.

⁶¹ *Ibid.*

religieuse, et trouve normal que déjà l'enfant et le jeune trouvent sur les lieux et dans les temps de leur formation l'occasion de s'occuper de leurs questions profondes »⁶². Même si cette évolution du contenu des heures de religion est plus lente en Moselle⁶³, cette situation est généralement présentée de façon positive.

Henri Tincq n'a pas hésité à titrer un article « Heureux comme Dieu en Alsace ». Il y explique que cette situation est de plus en plus considérée comme « un "modèle" qui rapproche l'Alsace des autres pays européens et pourrait ouvrir la voie à la reconnaissance de l'islam », mais également comme l'aspect positif « du pluralisme religieux et d'une plus franche reconnaissance du rôle public des religions »⁶⁴. Il est en effet particulièrement intéressant que le cadre de ce statut soit jugé comme le plus apte à intégrer l'islam. M. Irjud souligne par exemple, que lors de leurs déplacements en Alsace, Messieurs Joxe et Chevènement « ont parfois évoqué le régime des cultes, en Alsace, comme recherche d'une solution pour les musulmans »⁶⁵. Cette avis est partagé par Mme Roger, qui estime que le manque d'interlocuteur et la conception peu représentative de la religion musulmane en France sont le principal frein à une évolution dans ce sens⁶⁶. Monseigneur Hégelé renchérit en soulignant que les musulmans ne sont pas exclus. « Si ce droit existe pour nous, il existe également pour eux. Ils ont une autre approche de l'initiation spirituelle que nous, certes. Mais il appartient à leurs autorités de voir avec celle de la République comment et à quelles conditions peut s'exercer, si nécessaire dans ce même cadre, la culture de leur tradition »⁶⁷. Cette modernité toute paradoxale du régime des cultes d'Alsace-Moselle fait de ce dernier une organisation regardée avec intérêt.

Il semble d'ailleurs que la laïcité modérée qui est en cours dans ces départements soit plus au fait du jour que celle, encore parfois virulente, du reste de la France. La convention européenne des droits de l'homme évolue actuellement d'une « interdiction faite aux États de porter atteinte à la liberté d'expression religieuse à une deuxième étape où l'État doit prendre toutes dispositions afin que la liberté religieuse soit assurée. On passe d'une

⁶² Entretien avec Monseigneur Léon HÉGELÉ, 12 septembre 2000.

⁶³ Mme ROGER remarque : « C'est un de mes échecs de ne pas avoir réussi à avancer davantage là-dessus. Alors qu'en Alsace, ils sont beaucoup plus ouverts sur ce sujet ».

⁶⁴ *Le Monde*, 17 décembre 1999, p. 16.

⁶⁵ Entretien avec Alphonse IRJUD, 1er septembre 2000.

⁶⁶ Entretien avec Claudine ROGER, 10 octobre 2000.

⁶⁷ Entretien avec Monseigneur Léon HÉGELÉ, 12 septembre 2000.

obligation négative à une obligation positive »⁶⁸. Dans une perspective encore potentielle d'Europe des régions, le vieux statut local datant d'avant 1918 apparaît particulièrement moderne ; M. Sander, secrétaire général de l'Institut du droit local en est convaincu. Dans ce domaine, « nous sommes très en avance. Et je crois que l'avenir du droit local est là, dans une Europe des régions, avec l'application du principe de subsidiarité, qui est contenu dans le traité de l'Union européenne »⁶⁹.

Ces aspects du statut local résistent-ils pour autant à l'oubli ? Il faut sans doute faire la différence entre le cadre juridique de ce statut, qui semble lui involontairement actuel, et la véritable adhésion de la population alsacienne-mosellane à ce particularisme religieux. L'inscription aux cours de religion, très forte dans le primaire, s'effondre dès l'entrée au collège. Et l'acceptation du particularisme ne veut pas dire adhésion raisonnée. Il n'empêche que l'intérêt que suscite le régime des cultes, et le respect des différentes croyances qui semble en émaner, contribuent à maintenir vivace, implicitement sans doute, une mémoire régionale de l'Alsace-Lorraine.

- Oradour-sur-Glane : la mémoire par le conflit⁷⁰

Le 23 octobre 2000, un article du quotidien *Libération* propose un titre quelque peu obscur : « Oradour-sur-Glane fait la paix avec l'État. Le village a repris sa Légion d'honneur »⁷¹. Si Oradour évoque naturellement le massacre de 642 habitants début juin 1944 par les SS de la division "Das Reich", le papier en question fait référence aux conséquences du procès de Bordeaux de 1953. En effet, si depuis deux ans et demi une réelle normalisation des relations entre ce village et l'État d'une part, et la région Alsace d'autre part est en cours, notamment par la présence du maire de Strasbourg, Roland Ries, aux cérémonies commémoratives du massacre

⁶⁸ Entretien avec Jacques MIET, 1er septembre 2000. M Miet, actuel directeur du bureau des cultes d'Alsace-Moselle, est la seule personnalité que j'ai rencontré qui estime toute ouverture vers l'islam impossible : « Cela à mon avis est strictement impossible. Pourquoi ? Parce que l'Allemagne en 1871, puis la France en 1918, maintiennent une législation antérieure sur le territoire de l'Alsace-Moselle. C'est un ensemble fermé que l'on maintient. Une loi organique de l'islam serait contraire à la constitution ».

⁶⁹ Entretien avec Éric SANDER, 12 septembre 2000.

⁷⁰ Cette sous-partie n'a pas vocation à évoquer dans les détails l'affaire d'Oradour. Pour des informations précises, je renvoie aux articles de Pierre BARRAL, "L'affaire d'Oradour, affrontement de deux mémoires", dans Alfred WAHL (présenté par), *Mémoires de la Seconde Guerre mondiale, Actes du Colloque de Metz* 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 1984, pp. 243 à 252 ; Jean-Pierre RIOUX, "Le procès d'Oradour", *L'Histoire*, n° 64, février 1984, pp. 6 à 18 ; et celui de Madeleine REBÉRIOUX, "Commémorer Oradour", dans *Travail de mémoire, 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, Paris, éd. Autrement, 1999, pp. 154 à 161.

⁷¹ *Libération*, 23 octobre 2000, p. 23.

d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1998⁷², et l'inauguration en juillet 1999 d'un Centre de la mémoire par M. Chirac⁷³, les tensions engendrées par les décisions de 1953 ont été particulièrement vives et longues.

Suite à un procès assez politique où il ne faut « ni mécontenter Bonn, ni l'Alsace tout en cherchant à apaiser les familles des martyrs d'Oradour », au cours duquel la loi de 1948 sur la notion de responsabilité collective a été modifiée, et où les Alsaciens accusés sont plus nombreux que les Allemands, le verdict du 13 février 1953 ouvre une « crise nationale »⁷⁴. La condamnation aux travaux forcés des treize incorporés de force alsaciens ne contente personne. Peine trop légère pour les habitants d'Oradour qui voient dans les accusés alsaciens des hommes coupables ; peine inadmissible pour les Alsaciens qui considèrent que les incorporés de force sont les victimes du nazisme. Face à un pays et deux régions en ébullitions, « rarement l'impératif de la raison d'État put s'appliquer à cause aussi exemplaire »⁷⁵. Le président du Conseil René Mayer fait voter une loi d'amnistie en faveur des treize Alsaciens le 20 février, avec le soutien du général de Gaulle ; ils sont libérés le lendemain. L'Alsace est soulagée, le Limousin scandalisé.

Les réactions du village sont radicales : renvoi de la Légion d'honneur reçue le 10 juin 1949, disparition dans la brochure éditée par le Comité du souvenir de la photographie de de Gaulle en visite dans les ruines le 4 mars 1945 et retour au préfet de la plaque déposée par le général. De plus, durant douze années, le nom des députés ayant voté l'amnistie sera affiché à l'entrée des ruines de l'ancien village⁷⁶. L'État n'est plus invité à la moindre cérémonie ; désormais « seul Oradour pouvait commémorer Oradour : commémorer, c'est-à-dire porter le deuil »⁷⁷.

Au repli sur soi du village d'Oradour durant plus de 40 ans, a répondu le sentiment d'une nouvelle incompréhension par la France pour l'Alsace. L'argumentaire des avocats des incorporés de force était d'ailleurs en partie fondé sur les abandons successifs de cette région : 1871, 1940, et désormais

⁷² *Le Monde*, 8 août 1998, p. 7.

⁷³ Le projet date de 1993. L'inauguration a lieu le 16 juillet 1999 avec, aux côtés du président de la République, une importante délégation de parlementaires Alsaciens et d'anciens incorporés de force. M. Chirac a notamment déclaré que « le choix de la réconciliation, qui n'est pas celui de l'oubli mais de la mémoire assumée », *Le Monde*, 18-19 juillet 1999.

⁷⁴ Eugène RIEDWEG, *Les "Malgré nous"*, op. cit., pp. 268 à 274.

⁷⁵ Jean-Pierre RIOUX, "Le procès d'Oradour", *L'Histoire*, n° 64, février 1984, p. 17.

⁷⁶ Parmi eux, on retrouve notamment celui de François MITTERRAND.

⁷⁷ Madeleine RÉBÉRIOUX, "Commémorer Oradour", dans *Travail de mémoire, 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, Paris, éd. Autrement, 1999, p. 160.

1953⁷⁸. Les deux mémoires en opposition ont chacune trouvé leur énergie dans ce sentiment d'abandon et dans le conflit qui les opposait une à l'autre.

La mémoire régionale alsacienne s'en est trouvée renforcée, d'autant plus que ce procès de 1953 marque une véritable coupure dans la relation interne entre l'Alsace et la Moselle. Durant les débats, les Lorrains sont en effet hostiles aux Alsaciens jugés : parmi les victimes d'Oradour se trouvait 44 réfugiés du village mosellan de Charly⁷⁹. L'association des Malgré-nous mosellans et l'opinion, silencieuse durant le procès, se rallie finalement à une amnistie d'apaisement⁸⁰. Comme le remarque Jean-Pierre Rioux, « la francophonie, c'est clair, est une barrière solide »⁸¹. La dissociation entre l'Alsace et la Moselle, relevée dans les sources orales, est ici confirmée. La constitution de l'identité alsacienne après 1945 s'érige donc aussi sur l'indignation envers l'incompréhension française face au drame de l'incorporation de force ; le conflit larvé avec le Limousin, suite au procès, avec l'État face à sa lenteur pour régler ces problèmes catégoriels particuliers, est encore amplifié par la disparition de l'unité artificielle de l'Alsace-Moselle. Ces oppositions ont pu faire l'effet d'un combustible efficace et durable ; une façon de doper une mémoire collective, dans ce cas, purement régionale.

L'intérêt de cet épisode d'Oradour dans le cadre de la mémoire de l'Alsace-Moselle semble démontré. « Peut-être que la mémoire n'existe que si elle est présente dans l'espace public de façon quasi permanente par une agitation et par des conflits, et qu'une mémoire qui n'est plus conflictuelle est une mémoire qui finalement n'a plus de vitalité... »⁸². Les efforts actuels pour apaiser les souvenirs de l'affaire d'Oradour-sur-Glane montrent la bonne volonté des différentes communautés concernées.

Il est pourtant difficile de ne pas remarquer que le premier maire de Strasbourg à se rendre à une cérémonie commémorative à Oradour en juin 1998, Roland Ries, est un fils de Malgré-nous. L'implication personnelle du premier magistrat strasbourgeois dans cette démarche est marquée, mais le

⁷⁸ Jean-Pierre RIOUX, *op. cit.*, p. 15.

⁷⁹ Le village de Charly, proche de Metz, s'appelle depuis 1950 Charly-Oradour en mémoire aux victimes de ce funeste épisode. Un effort particulier a même été fait pour diffuser cette mémoire, puisqu'une aire de l'autoroute de l'Est, à proximité de ce village, porte le nom de *Charly-Oradour*. Cependant, l'on ne trouve à cet endroit aucune explication concernant cette dénomination.

⁸⁰ Pierre BARRAL, *L'Esprit Lorrain, op. cit.*, p. 136.

⁸¹ Jean-Pierre RIOUX, *op. cit.*, p. 15.

⁸² Annette WIEVORKA, "Le Vel' d'Hiv' : histoire d'une commémoration", dans *Travail de mémoire, 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, Paris, éd. Autrement, 1999, p. 165.

geste est symbolique, et mesuré⁸³. Il semble en tout cas tardif, c'est l'avis de M. Irjud : « je ne reproche pas à M. Ries d'y être allé, mais plutôt que ses prédécesseurs n'y soient pas allés »⁸⁴. La portée de cette initiative de M. Ries, à laquelle il faut associer le maire d'Oradour, M. Frugier, doit être nuancée : « "Réconciliation" : ce mot marque la limite de l'exercice. Les deux élus se gardent d'aller au-delà » ; autrement dit, et plus clairement, il ne faut s'attendre à aucun pardon de la part des Alsaciens qui s'estiment, eux-aussi, des victimes⁸⁵. Cette perception s'est d'ailleurs trouvée confirmée en octobre 1998, lors du scandale provoqué par une caricature parue dans l'hebdomadaire satirique *Charlie-Hebdo*⁸⁶.

Si l'amnistie tend à s'identifier au pardon, la prescription implique davantage l'oubli⁸⁷. L'amnistie officielle de 1953 n'est pas encore passée dans le domaine privé des communautés concernées ; les derniers événements le mettent en évidence. Quant à l'oubli, le chemin apparaît bien long, tant pour les Alsaciens que pour les habitants d'Oradour. Pour cet épisode où la mémoire régionale de l'Alsace est particulièrement vive, on peut se demander si l'antonyme de l'oubli n'est pas la mémoire, mais plus sûrement la justice⁸⁸.

⁸³ *Libération*, 16 juillet 1999, p. 13.

⁸⁴ Entretien avec Alphonse IRJUD, 1er septembre 2000.

⁸⁵ *Libération*, 16 juillet 1999, p. 13.

⁸⁶ On trouve en effet dans *Charlie-Hebdo* du 7 octobre 1998, p. 16, sous le titre « Déficit de communication chez les langues régionales », plusieurs caricatures sur les langues régionales, dont un dessin particulièrement cynique qui représente, sur fond du village d'Oradour en feu, deux SS participant au massacre, se plaignant que les victimes ne parlent pas alsacien ; les explications en note sont les suivantes : « les waffen SS de la division "Das Reich" qui ont massacré les habitants d'Oradour étaient en grande partie des Alsaciens "malgré-nous"... ». Repris dans de nombreux médias nationaux dont le journal de 20h. de France 2, les réactions les plus offusquées sont naturellement venues de la presse, des associations et des hommes politiques alsaciens. Dans sa réponse, RISS, le dessinateur, *Charlie-Hebdo*, 21 octobre 1998, p. 13, explique que « le dessin paru dans le n° 329 n'avait pas pour objet de faire le moindre commentaire sur l'aspect contraignant de l'enrôlement de force des Alsaciens dans les forces allemandes. Il n'y a rien dans ce dessin qui conteste ce fait. Seuls les esprits vicieux y ont trouvé ce sens. Le dessin n'avait qu'un but : illustrer le fait qu'en exploitant les différences culturelles d'une communauté avec d'autres on pouvait opposer les individus entre eux jusqu'aux pires extrémités. Évidemment, les régionalistes préfèrent éluder ce problème. J'avais indiqué "un grand nombre" d'Alsaciens, ce qui est, il est vrai, une inexactitude. J'avais cherché le chiffre exact mais je ne l'ai pas trouvé. Il y en avait en fait 14 à Oradour ce jour-là. Ce rectificatif fait, cela ne remet en rien en cause le sens du dessin tel que je l'ai explicité plus haut ». Cette affaire démontre que les tensions générées par le procès de 1953 ne sont pas tombées dans l'oubli, et que cet événement appartient à une certaine mémoire collective nationale.

⁸⁷ Louis JOINET, "L'amnistie : le droit à la mémoire, entre pardon et oubli", *Communications*, n° 49, 1989, p. 214.

⁸⁸ Yosef Hayim YERUSHALMI, "Réflexions sur l'oubli", dans *Usages de l'oubli*, Colloque de Royaumont de 1987, Paris, Seuil, 1988, p. 20.

Les mémoires françaises de l'Alsace-Lorraine, comme celles de bien d'autres espaces ou groupes vraisemblablement, naviguent entre mémoire et oubli. Ces mémoires, on l'a remarqué tout au long de se travail, tendent à se dissoudre, à s'évanouir, avec les générations concernées et les dernières résurgences régionales. L'oubli, au travers de l'approche proposée, apporte quelques nouveaux éléments de réflexion.

Son aspect spontané et naturel est peu discutable ; Maurice Halbwachs a mis en évidence que chaque groupe social, chaque objet construit, a sa durée propre. Celle des générations touchées par la mémoire collective nationale de l'Alsace-Lorraine érigée de 1870 à 1918 est en train de se terminer ; MM. Messmer et Laurain en sont encore quelque peu imprégnés. Les entretiens l'ont montré. Mais, exception faite de leur discours, les traces sont rares, très rares. La mémoire régionale de l'Alsace-Lorraine ne se situe pas en fin de course ; des militants sont encore vivants et oeuvrent pour le souvenir, la reconnaissance, voire l'actualisation - l'exemple du régime des cultes est significatif -, et parfois pour la justice. L'imprégnation affective est en effet particulièrement forte dans le cas de l'incorporation de force. Le caractère unique de cette situation est un élément important de lutte contre l'oubli, sans doute au-delà de la génération directement concernée.

- Conclusion de la quatrième partie

« Ce qui persiste, c'est toujours ce qui se régénère »

Gaston BACHELARD

Les traces mémorielles actuelles de l'Alsace-Lorraine sont présentes dans les domaines symbolique, institutionnel, et paradoxalement dans l'oubli. Peu d'entre-elles concernent cependant directement la mémoire collective nationale dont l'Alsace-Lorraine a constitué un des supports de 1870 à 1918 ; celles qui subsistent se situent essentiellement dans la mémoire symbolique. Il est en effet symptomatique que les mots et les expressions soient les principaux porteurs de ces résurgences nationales. Si l'on y ajoute la marque implicite dont la croix de Lorraine est imprégnée et, surtout, le capital symbolique décelé principalement dans certains discours, force est de constater le caractère mouvant et aléatoire de ces supports. La simple existence de ces restes est cependant une preuve de la portée affective de la mémoire nationale diffusée jusqu'en 1918 ; plusieurs générations en ont été imprégnées. L'oubli qui entoure désormais ces souvenirs est d'autant plus dense que dès le début des années 1920, plus aucune action commémorative n'a participé à l'alimentation de cette mémoire. Ni monument, ni cérémonie, ni inscription historique ne l'ont propagée. Seules les mémoires individuelles de certaines personnes particulièrement marquées ou lucides ont, avec le temps, continué d'évoquer cette part alsacienne-lorraine de la mémoire nationale française d'une époque donnée. La remémoration a une portée individuelle - la source orale permet seule d'y accéder - ; la commémoration, comme son nom l'indique, est collective. Mais elle n'existe plus, et depuis longtemps, pour les traces nationales recherchées.

Par le biais de l'Alsace-Moselle, qui est une approche indirecte de l'Alsace-Lorraine, les traces mémorielles actuelles sont plus nombreuses. Elles sont essentiellement le fruit d'actions engagées par différentes institutions pour diffuser le souvenir de l'incorporation de force de la Seconde Guerre mondiale. Les revendications associatives locales aidant, cette mémoire participe à la formation d'une identité régionale alsacienne que l'affaire d'Oradour n'a fait que renforcer. D'autres résurgences

concernent des créations datant de l'époque de l'annexion : la volonté d'actualisation affichée par les tenants du droit local, on songe à l'Église avec le régime des cultes, maintient en vie des traces de l'Alsace-Lorraine, mais qui sont elles aussi régionales. L'intérêt que le statut particulier suscite hors de l'Alsace-Moselle ne doit en effet pas être exagéré ; son ouverture potentielle à la religion musulmane est pour le moment encore bien aléatoire.

Les traces mémorielles de l'Alsace-Lorraine et de l'Alsace-Moselle, pour réelles qu'elles soient, n'envahissent pas notre quotidien. Leur diffusion se fait pourtant au travers de supports mémoriels variés, en premier lieu les monuments et les actions pédagogiques. Quelques actions plus originales et de dimension nationale doivent être signalées. Le quotidien *Libération*, a ainsi publié durant l'été 1999, dans sa série « Mémoires intimes d'un siècle bouleversé », un article qui retrace, sous le titre « En uniforme bleu France ou vert-de-gris », l'itinéraire d'un incorporé de force Alsacien¹. D'autre part, l'histoire récente de l'Alsace et les mémoires qui en découlent offrent un aspect dramatique qui n'est pas passé inaperçu aux yeux du monde de la télévision. Elles constituent le thème central d'une série télévisée², adaptée ensuite en roman sous le titre *Les Alsaciens, ou les deux Mathilde*³. Ces éléments particulièrement actuels dans la diffusion d'une mémoire ouvrent le débat des formes de la commémoration.

Serge Barcellini est très clair sur ce point. « En 1920 le vecteur à la mode était la cérémonie devant le monument aux morts, car elle était l'expression exacte d'un temps de la société française qui avait besoin de se réunir, de se rappeler, car les gens inscrits sur le monument étaient connus. En 1999, la cérémonie patriotique n'est plus un vecteur à la mode »⁴. Antoine Prost explique cette évolution. Avant la Seconde Guerre mondiale,

¹ *Libération*, 16 août 1999, pp. II-IV.

² Série de télévision coproduite par PATHÉ TÉLÉVISION, LA SEPT/ARTE, FRANCE 3, SR, WDR, SDR, SWF et RTSI, avec le soutien du CNC, du GRECO, de la Région Alsace et de la Communauté urbaine de Strasbourg, réalisée par Michel FAVART, 1994.

³ Henri de TURENNE et François DUCHER, *Les Alsaciens, ou les deux Mathilde*, Paris, J.C. Lattès-Arte éd., 1996. On pourrait également remarquer en novembre 1982, un épisode de la série télévisée "Mémoire de France", conçue et produite par l'historien Pascal Ory, qui a porté sur les Malgré-nous. Ce film sur les incorporés de force comportait environ 40 mn de témoignages entrecoupés de documents d'époque et 20 mn de débat. Les réactions, nombreuses, notamment de la part d'acteurs de cette période, ont incité le Secrétariat d'État auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre à publier une brochure rassemblant des documents et les principales réactions, Serge BARCELLINI - Alfred WAHL, *À propos d'un film... Les Malgré-Nous*, Secrétariat d'État auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, Direction des Statuts et de l'Information Historique, 1984, 81 pages.

⁴ Entretien avec Serge BARCELLINI, 24 juin 1999. Il estime que les vecteurs actuels les plus porteurs sont les concours scolaires et les films à la télévision.

« la commémoration était liée à une organisation du temps social où la fête brisait la continuité harassante du travail. Cette société n'est plus la nôtre, et la commémoration n'y trouve plus aussi aisément sa place ». La crise de la commémoration peut être interprétée « comme une crise de mémoire ou de patriotisme : la commémoration n'aurait plus rien à dire », elle ne célèbre plus quoi que ce soit⁵.

Pourtant, certains monuments originaux dégagent une forte symbolique et font appel à un sens civique très développé au travers d'actions véritablement commémoratives. Deux exemples récents réalisés par Jochen Gerz peuvent être rapidement présentés.

Le premier est le monument invisible de Sarrebruck : l'artiste, entouré d'étudiants, a gravé le nom des cimetières juifs allemands sur le dessous des pavés d'une place publique. Le mémorial est ainsi invisible. Pour qu'il y ait souvenir, il faut cependant qu'il y ait connaissance. Oscar Lafontaine et les autorités de la ville sont informés de l'initiative, et après quelques discussions, une subvention est accordée pour finir le monument ; le nom de la place devient : « Place du monument invisible »⁶. Le deuxième exemple est le monument contre le fascisme érigé à Harbourg près de Hambourg. Celui-ci est constitué d'une simple colonne de plomb avec cette inscription en sept langues : « Nous invitons les citoyens de Harbourg et les visiteurs de cette ville à joindre ici leur nom au nôtre. Cela pour nous engager à être vigilants et à le demeurer. Plus les signatures seront nombreuses sur cette barre de plomb haute de douze mètres, plus elle s'enfoncera dans le sol. Et un jour, elle disparaîtra complètement et la place de ce monument contre le fascisme sera vide. Car à la longue, nul ne s'élèvera à notre place contre l'injustice »⁷. Dans les deux cas, l'objectif est de produire une mémoire qui se construit, se transforme et se consolide dans la participation, créant un souvenir à travers l'engagement des individus vis-à-vis de leur temps⁸. L'intérêt de ces nouvelles situations monumentales « réside toujours dans la prise de responsabilité collective qui se manifeste au travers d'un acte, d'une expérience personnelle et sensible, dans une sorte de renouvellement de la notion de rituel »⁹.

⁵ Antoine PROST, "D'une guerre mondiale à l'autre", dans Institut d'Histoire du Temps Présent, *La Mémoire des Français. quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, éd. du CNRS, 1986, pp. 28 et 29.

⁶ James E. YOUNG, "Écrire le monument : site, mémoire, critique", *Annales ESC*, n° 3, mai-juin 1993, p. 730-731.

⁷ Esther GERZ-SHALEV, "Le Mouvement perpétuel de la mémoire", dans *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, op. cit., p. 25.

⁸ Esther GERZ-SHALEV, *ibid*, p. 26.

⁹ *Ibid*, pp. 26 et 29.

Ces expériences, vraiment stimulantes, ne sont pas sans rappeler une remarque de Pierre Messmer à propos du Mémorial de l'Alsace-Moselle. « Je considère qu'un projet comme celui-là, s'il n'est pas porté par une demande populaire, en particulier celle des anciens combattants, qu'ils soient d'un côté ou de l'autre, celle de leurs familles, les enfants, les petits-enfants, ne signifie rien ». L'ancien Premier ministre regrette par ailleurs qu'une contribution volontaire ne soit pas ouverte, avant de conclure : « vous pouvez construire un monument, vous pouvez construire un bâtiment, y mettre des photographies, mais si ça n'intéresse personne, que quelques élèves qu'on y conduira d'office sous la houlette de leur professeur, cela ne signifie rien »¹⁰. Entre le monument générateur d'ennui et d'oubli, et la place vide symbole d'engagements personnels et d'explications sans cesse racontés, le choix du vecteur commémoratif apparaît bien comme un débat essentiel.

Les monuments, signe d'une reconnaissance, peuvent devenir des monuments d'oubli. L'aspect fixé du monument, définitif, en pierre, a d'ailleurs tendance à éloigner notre attention : c'est ce qui le rend invisible¹¹. N'est-ce pas le sort actuel de la plupart des monuments aux morts ?¹² Inversement des lieux vides peuvent produire de la mémoire, grâce à une démarche pédagogique fondée sur la responsabilité et la citoyenneté. À l'image de Bertolt Brecht qui disait, à propos de la radio, qu'un médium devient démocratique lorsque producteurs et spectateurs deviennent permutablement et interchangeablement¹³, les supports mémoriels, quels qu'ils soient, ne devraient-ils pas tenter d'associer au lieu de présenter ? Les acteurs ou futurs acteurs du devoir de vigilance et de mémoire ne sont-ils pas au moins autant les générations futures que les anciens combattants ?

Plutôt que de s'interroger sur les traces mémorielles actuelles de l'Alsace-Lorraine et de l'Alsace-Moselle, pourquoi ne pas se demander

¹⁰ Entretien avec Pierre MESSMER, *op. cit.*

¹¹ James E. YOUNG, "Écrire le monument : site, mémoire, critique", *Annales ESC*, n° 3, mai-juin 1993, p. 741.

¹² Ce n'est pas le cas du monument aux morts de Biron (Gironde), élevé - encore - par Jochen Gerz en 1996. On y lit sur une plaque : « Cette oeuvre est constituée de l'ancien monument aux morts restauré en pierre de Dordogne, et de plaques émaillées reproduisant les réponses des habitants de Biron à une même question secrète posée par l'artiste. "Le monument vivant de Biron", inauguré le 13 juillet 1996 avec 127 plaques est en perpétuelle création puisque les réponses des futurs habitants lui seront ajoutées. Ainsi, l'ancien monument aux morts, comme la mémoire même, ne cessera de changer ». Ce monument est, selon Joël Candau, « une excellente métaphore d'une mémoire et d'une identité vigoureuses, Joël CANDAU, *Mémoire et identité*, *op. cit.*, p. 188.

¹³ Esther GERZ-SHALEV, "Le Mouvement perpétuel de la mémoire", dans *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, *op. cit.*, pp. 27-28.

quelle est la pertinence des supports mémoriels utilisés ? Les supports, les vecteurs de diffusion, ne sont-ils pas au moins aussi importants, si ce n'est davantage, que le contenu de la mémoire ? L'objectif de la commémoration n'est-elle pas moins « de transmettre une mémoire qu'à faire entrer dans les mémoires la croyance du corps social en sa propre perpétuation, la foi dans des racines communes et dans un destin partagé, soit une conscience identitaire ? »¹⁴.

¹⁴ Joël CANDAU, *op. cit.*, p. 99.

Conclusion générale

- Conclusion générale : essai théorique

Les mémoires de cette terre promise qu'a été l'Alsace-Lorraine de 1870 à 1918 ont été étudiées de leur création à nos jours : il en ressort une évolution mémorielle importante, marquée essentiellement, d'une part par la disparition, quasi-totale actuellement, des traces de la mémoire collective/historique nationale relative à l'Alsace-Lorraine, et d'autre part par l'existence d'une mémoire régionale de l'Alsace-Moselle, surtout autour de la question de l'incorporation de force. Le poids du passé se fait de moins en moins pesant ; quant au choix du passé, il a clairement accéléré l'oubli de la composante mémorielle nationale de l'Alsace-Lorraine.

L'étude de la mémoire collective nationale érigée avant 1918 et fondée en partie sur l'Alsace-Lorraine, peut ouvrir sur un essai de conceptualisation. En s'appuyant sur cet exemple concret, n'est-il pas possible de proposer un schéma théorique du déroulement d'une mémoire collective nationale, de sa genèse à sa disparition. Pour ce faire, et en limitant notre démarche à la période contemporaine, la comparaison avec la fin de la Seconde Guerre mondiale et notamment la tentative par le général de Gaulle de construire une mémoire résistante, sera régulièrement utilisée. Cinq étapes successives peuvent semble-il être discernées.

- Première étape : l'origine

L'idée de départ est qu'il n'existe pas de mémoire collective spontanée, surtout dans un cadre spatial aussi vaste qu'un pays. Il y a donc construction ou, pour être un peu plus nuancé, accompagnement actif. Dès lors, deux questions se posent : pourquoi et par qui ?

. Pourquoi ?

Un moment de crise où l'unité du pays est menacée est la principale raison pour ériger une mémoire collective nationale, ou en recréer une. Cela peut être par exemple la constitution d'une vision officielle du passé dans le but de répondre à des exigences politiques immédiates, principalement l'unité et la stabilité. En 1871, la défaite et l'annexion sont un choc si violent qu'une telle création apparaît naturelle. En 1918, la victoire et la

préservation de l'unité nationale expliquent que ce besoin ne s'est pas fait ressentir. Non seulement il n'y a pas eu de construction nouvelle, mais la précédente mémoire a plus ou moins été laissée à l'abandon. Ne peut-on y voir une des origines de la crise nationale des années trente ?¹. En 1945, la victoire est loin d'être unitaire. La société française est tellement éclatée que la situation, du point de vue de l'unité nationale, est aussi dangereuse qu'en 1870. L'objectif de de Gaulle, en 1944, est de recréer le plus rapidement possible l'unité du pays, persuadé qu'il est des risques d'éclatement qui surgiront lors de la libération effective de la France. C'est alors qu'il pose, notamment dans son discours de la libération de Paris, la première pierre du mythe fondateur de l'après-Vichy². Une telle vision, profondément politique, qui a permis d'occulter la réalité de la France de Vichy pendant près d'un quart de siècle est tout à fait comparable à celle que les républicains ont eue en 1871. Dans une situation comparable, la thérapie mise en oeuvre est similaire, avec comme priorité absolue la fabrication d'un mythe unitaire, partie intégrante d'une mémoire collective, dont la fonction première est la restructuration sociale.

La conjoncture est donc l'élément essentiel : une défaite, une victoire synonyme de désagrégation sociale, ou tout autre grand choc qui bouleverse le pays en entier sont les conditions de la construction d'une mémoire collective nationale. Si dans de tels moments, une mémoire unitaire ne cherche pas à occuper le terrain, différentes mémoires potentiellement dominantes vont tenter de le faire. Cette situation est un peu celle de 1945 avec la tentative communiste qui proposait une véritable alternative à la vision gaulliste ; on peut également se demander si l'actuelle politique officielle de mémoire, et notamment le nettoyage mémoriel effectué par le président de la République depuis 1995 (le meilleur exemple est bien entendu le discours du Vel' d'Hiv' du juillet 1995) n'est pas à situer dans ce cadre de reconstitution d'une mémoire nationale. Tant en 1870-1871 qu'en 1944, il est nécessaire de réagir face à une anémie unitaire, et proposer une nouvelle identification qui soit à la fois explicative, déculpabilisante, mais

¹ Pierre Servent explique qu'en 1940, lors de la défaite française, le mythe Verdun-Pétain, dont la création remonte à la célèbre bataille de 1916, et dont l'alimentation a été continue pendant l'entre-deux-guerres, « surnage au milieu de la tempête car ses fondements sont solidement ancrés dans l'imaginaire collectif français. Dans l'histoire de l'humanité, les mythes vivent des périodes de sommeil ou d'intense activité. Le traumatisme de la défaite va formidablement stimuler un mythe resté très vivace durant tout l'entre-deux-guerres », Pierre SERVENT, *Le mythe Pétain. Verdun ou les tranchées de la mémoire*, Paris, Payot, 1992, p. 230.

² Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy 1944-198...*, op. cit., p. 26.

également mobilisatrice³. La reconstruction mentale de la société est alors en cours.

. Par qui ?

La dimension nationale du schéma mémoriel proposé implique nécessairement des acteurs qui appartiennent à cette même dimension. En 1870, l'État, par l'intermédiaire de l'école et de l'armée a particulièrement oeuvré dans ce sens. Pour les années 1944-1946, de Gaulle en est l'initiateur, notamment avec son discours d'août 1944. L'État est donc également l'acteur essentiel. Les démarches actuelles de la Direction de la Mémoire ou de la Présidence entrent dans ce même schéma.

Il faut cependant y associer la société elle-même. Les médias nationaux tiennent un rôle important dans la constitution et l'accompagnement de cet édifice mémoriel. Après 1870, la mémoire historique érigée par la République a été épaulée si ce n'est devancée par la mémoire collective, particulièrement celle produite par les optants, de nombreux intellectuels, et certains médias, comme la presse populaire. Si les principaux thèmes-supports de la mémoire collective nationale fonctionnent, la société dans son ensemble devient un gigantesque média. C'est ce qui s'est passé après 1870. Après la Seconde Guerre mondiale, la bipolarisation des mémoires nationales potentielles - gaulliste et communiste⁴ - et le fait qu'aucun de ces deux groupes ne soit resté longtemps au pouvoir durant ces années, a certainement été préjudiciable à l'érection d'une véritable mémoire nationale.

L'investissement de l'État, seul média national univoque, est donc quasiment indispensable. Il doit cependant être soutenu par les médias nationaux. Encore faut-il que les thèmes-supports de cette mémoire soient efficaces.

- Deuxième étape : le choix des supports

Le choix du support ou des supports est vital. Il doit être parlant et lisible pour l'ensemble de la population du pays. Que ce soit un événement,

³ Raoul GIRARDET, *Mythes et mythologies politiques*, op. cit., explique que, « récit de caractère explicatif, on ne saurait cependant oublier que le mythe est aussi puissance mobilisatrice », p. 181.

⁴ Robert FRANCK, "À propos des commémorations françaises de la Deuxième Guerre mondiale", op. cit., p. 285, explique que « cette bipolarisation de la mémoire ne doit pas cependant être exagérée. En particulier, il semble qu'en province elle soit moins nette que dans la région parisienne, où d'ailleurs, elle est loin d'être absolue ».

un personnage, une représentation sociale ou encore un objectif, l'aspect affectif est essentiel. La reconstruction du support est souvent mythifiée⁵. Moses Finley remarque que déjà dans l'antiquité, la fonction du mythe était de rendre le passé intelligible⁶ ; un support mythifié permet de répondre à un certain désordre social, et peut participer à la restructuration de la société.

Après 1871, l'Alsace-Lorraine est un support concret "offert" par la conjoncture ; elle s'intègre parfaitement dans la mémoire collective nationale républicaine progressivement érigée, qui se fonde par ailleurs sur la grandeur de la France et l'expansion coloniale. Le thème Alsace-Lorraine a également l'avantage d'être un remarquable support civique et pédagogique, on l'a vu. En 1945, le mythe gaullien d'une France résistante répond assez bien à la demande d'une majorité de Français en quête de déculpabilisation pour leur comportement durant le conflit. Cependant, face à lui, se développe une autre mémoire collective nationale, celle du parti communiste. Mais surtout, la qualité du support gaulliste est discutable tant la reconstruction d'une France résistante est éloignée de la réalité.

L'élément essentiel pour qu'un support fonctionne le mieux possible est sans doute sa cohérence avec son époque et sa capacité à évoluer dans la durée.

- Troisième étape : la diffusion

Les vecteurs de diffusion doivent nécessairement être nationaux. L'État est le premier d'entre-eux ; le développement d'une culture de masse avec d'autres médias de dimension nationale est un second élément déterminant. Si ces deux émetteurs oeuvrent dans le même sens et en s'appuyant sur quelques supports identiques, l'imprégnation peut véritablement être nationale.

L'école et plus particulièrement certaines disciplines scolaires sont des vecteurs de diffusion de choix. L'enseignement de l'instruction civique par exemple permet d'alimenter une mémoire collective nationale. La conception de cet enseignement a été définie après 1870 par Jules Ferry. « En 1945, à l'époque où l'on ressent le besoin d'affermir l'unité de la nation, le gouvernement de la Libération décide même, dans la logique qui

⁵ Raoul GIRARDET, *Mythes et mythologies politiques*, op. cit., p. 179, souligne que les mythes sont des réponses à des déséquilibres sociaux. L'essentiel est en effet « dans le fait que l'effervescence mythique commence à se développer à partir du moment où s'opère dans la conscience collective ce que l'on peut considérer comme un phénomène de non-identification ».

⁶ Moses I. FINLEY, *Mythe, mémoire, histoire, les usages du passé*, Paris, Flammarion, 1981, p. 12.

était celle de Ferry, d'introduire l'instruction civique dans le premier cycle du secondaire. En 1948, la même décision est prise pour le second cycle »⁷.

La diffusion dans la durée est plus difficile à obtenir. Les vecteurs doivent rester actifs, et utiliser régulièrement les thèmes porteurs. Aussi, la présence récurrente dans l'actualité d'un des supports est particulièrement bienvenue. Le thème Alsace-Lorraine a été alimenté tout au long des débuts de la Troisième République, tant par sa transformation de support plutôt officiel à celui de l'opposition nationaliste, avant de redevenir consensuel, que par différents événements auxquels il était associé : début de la politique coloniale, affaires Boulanger et Dreyfus, relations internationales, tensions coloniales notamment. Ces réactivations successives, parfois sur fond de polémique ou de conflit, ont joué un grand rôle dans sa diffusion sur près d'un demi-siècle. Après 1945, la mémoire collective gaullienne a été confrontée à des médias concurrents, à une autre mémoire et d'autres bouleversement mettant en cause l'identité nationale (décolonisation, CEE...). Seul l'école et l'armée jouent encore leur rôle, avant qu'elles ne connaissent quasi simultanément une crise profonde dans les années 1960. Ainsi les principaux vecteurs de diffusion officiels perdent une partie de leur puissance, mais également de leur aura avec l'émergence progressive de la télévision.

Entre les premières décennies de la Troisième République et les vingt années qui suivent la Seconde Guerre mondiale, la puissance de diffusion et l'unité du message sont peu comparables. La propagation d'une mémoire collective/historique nationale dépend donc à la fois des circonstances, de la qualité du support, mais aussi d'une certaine volonté politique et médiatique.

- Quatrième étape : la fin

Plusieurs situations sont envisageables lorsque l'on aborde la façon dont peut se terminer une mémoire nationale. Toutes ne sont pas révélatrices d'un échec.

L'importance du support est tellement déterminante que si un mauvais choix a été effectué, s'il n'est pas lisible, ou que la société n'est pas réceptive, la diffusion d'une mémoire collective dans un cadre assez vaste peut vite s'avérer un échec. Le raisonnement est pratiquement le même dans le cas où la diffusion n'est pas efficace, pas assez volontaire, avec des moyens trop limités. La baisse d'importance des médias officiels et la polysémie des

⁷ Christian NIQUE - Claude LELIEVRE, *La République n'éduquera plus, La fin du mythe Ferry*, op. cit., p. 213.

discours qui en découle est ainsi un élément à prendre en compte. L'existence d'opposition(s) ou de mémoire(s) concurrente(s) est un autre facteur explicatif d'une construction ratée. La durée a enfin son importance ; une mémoire collective nationale, même appuyée sur un événement fondateur efficace, a besoin de temps pour se développer, se diffuser, et imprégner progressivement une société dans son entier. À la fin du XIXe siècle, le thème Alsace-Lorraine a bénéficié de ce paramètre temporel ; après 1945, la tentative gaulliste a très vite été confrontée à une opposition, à la perte du pouvoir, et à d'autres événements déstabilisants pour l'unité nationale. L'accélération du "temps social" complexifie donc la mise en place d'une grande mémoire organisatrice.

La deuxième situation potentielle est l'explosion du support choisi. Par nature mythifié, ou au moins reconstruit, l'invention du support-clé de la mémoire nationale peut surgir au grand jour. C'est effectivement ce qui s'est passé pour la France résistante autour des années 1970. La participation active d'une partie de la population française au régime de Vichy, mise en évidence notamment par le livre de Robert Paxton, détruit la crédibilité réduite - sur un plan national - de l'invention mémorielle gaulliste. Dans le cas de l'Alsace-Lorraine, la convergence discursive était telle que l'acceptation progressive de l'annexion allemande par une partie de la population alsacienne et mosellane n'est jamais devenue un thème d'actualité. Il est en effet plus facile de construire une mémoire sur un support extérieur à la communauté nationale ; sa réalité est d'autant plus difficilement appréciable.

La dernière possibilité de fin relevée est la réalisation concrète du support. Si celui-ci est une province à récupérer, et que suite à une guerre cette province revient dans le giron national, la substance de la mémoire nationale se vide. Soit un autre support prend rapidement le relais, soit c'est la disparition progressive de cette mémoire, et son remplacement par une ou plusieurs autres. Après 1918, la disparition relativement conjointe de la mémoire collective/historique nationale et d'un de ses supports qu'était le thème Alsace-Lorraine, a tendance à réévaluer à la hausse la véritable place de ce thème au sein de cette mémoire. L'Alsace-Lorraine n'était-elle pas finalement une partie substantielle du ciment républicain érigé depuis un demi-siècle ?

L'analyse que Maurice Halbwachs porte sur sa propre mémoire peut le laisser penser. Né en 1877, il se dit imprégné par l'ambiance de ces années de défaite : « il y avait certainement en France, durant la période de dix,

quinze ou vingt ans qui suivit la défaite de 1870-1871, une atmosphère psychologique et sociale unique, et qu'on ne retrouverait à aucune autre époque »⁸. Dans son travail sur l'oeuvre de M. Halbwachs, Gérard Namer insiste sur la coupure qu'a représenté la Première Guerre mondiale dans le cheminement intellectuel du sociologue. Les différents clivages politiques de la France des années 1920 - bellicistes contre pacifistes et scission socialiste à Tours notamment - aident à généraliser « l'idée qu'il n'y a plus de mémoire nationale du fait de la multiplication de mémoires particulières conflictuelles »⁹. Le choc de la guerre de 1914-1918 contribue certes à mieux comprendre ce bouleversement mémoriel ; mais il est intéressant de rapprocher cette analyse de G. Namer de la remarque précédente de M. Halbwachs sur l'ambiance d'après 1871. N'est-ce pas justement ce différentiel qui produit cette impression d'éclatement après 1918 ? N'est-ce pas également le manque de ciment consensuel qui facilite les scissions de la société française ?

Cette impression de rupture radicale à propos de 1918 est partagée par Raoul Girardet qui estime en 1990 que, « toute réflexion faite, l'histoire de France me paraît aujourd'hui s'être arrêtée à cette aventure sublime et absurde que fut la première guerre mondiale »¹⁰.

Ainsi, l'éclatement des mémoires qui se situent au coeur de la démarche des *lieux de mémoire*, et que Pierre Nora situe autour de 1970, trouverait déjà à l'origine une partie de son explication dans la perception multiples des lendemains de la Première Guerre mondiale. Le fait que depuis les années 1920, aucune mémoire collective/historique nationale ne s'est vraiment imposée en France a tendance à valider en partie cette hypothèse.

- Cinquième étape : la mémoire

Que reste-t-il d'une mémoire nationale ? Les traces peuvent être de natures différentes. L'oubli spontané fait que seules les générations concernées par le cadre social dans lequel s'est inséré cette construction se souviennent et transmettent plus ou moins ces souvenirs. Si ces mémoires personnelles sont alimentées par une démarche collective, par exemple sous

⁸ Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, op. cit., p. 104.

⁹ Gérard NAMER, Postface à Maurice HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire*, op. cit., p. 314.

¹⁰ Maurice AGULHON, "Conclusion", Georges DUBY - Emmanuel LE ROY LADURIE - François FURET - Maurice AGULHON, *Histoire de France. La République 1880 à nos jours*, Paris, Hachette, 1990, p. 491.

la forme de commémorations, les traces peuvent se prolonger. Quoi qu'il en soit, les imprégnations mémorielles se détectent sur une durée relativement longue. Dans le cas du thème Alsace-Lorraine, la mémoire orale de MM. Messmer et Laurain, mais également les traces symboliques et sémantiques encore présentes, montrent que 80 ans après les dernières alimentations, cette mémoire collective nationale survit encore.

Les réactivations passagères d'une mémoire éteinte peuvent être ressenties, si elles n'interviennent pas trop longtemps après la fin de la période de diffusion. La Seconde Guerre mondiale a par exemple tenu ce rôle pour la composante Alsace-Lorraine de la mémoire nationale, notamment avec le problème de l'incorporation de force. Les différents souvenirs ont alors tendance à se mélanger ; ils reposent cependant sur un fond mémoriel encore vivant et qui par ce biais évolue, en s'éloignant parfois de son sens originel. L'actuelle reconnaissance unanime dont bénéficie le général de Gaulle n'est plus directement liée à la construction de la mémoire résistante qui débute en 1944. Pourtant, ce socle originel est encore présent, alors que sa diffusion a été limitée dans le temps. Reconstitué par rapport aux exigences du présent, le support mythifié proposé par de Gaulle se concentre désormais sur sa personne, « figure exemplaire jusqu'au niveau de la morale »¹¹.

L'ultime façon de propager le souvenir d'une mémoire nationale est d'en faire l'histoire. Même avec une caution scientifique, une telle démarche, aussi critique soit-elle, réactive certaines traces et pointe le doigt sur l'origine oubliée de certains signes, mots ou autres utilisations symboliques. Il peut en découler la mise en accusation d'une construction mémorielle, avec des conséquences pour la société tout entière. Comment par exemple ne pas situer le discours du Vel' d'Hiv' de M. Chirac en 1995 dans le prolongement de l'effondrement d'une image aseptisée de la France dans la Seconde Guerre mondiale ? Découvrir le dépli dont tel lieu est la mémoire¹² peut ainsi mettre en valeur certaines plaies mal nettoyées. C'est finalement le début d'un travail de deuil.

Dans le cas du support mémoriel retenu pour cette étude, la mise en lumière de son existence, notamment par le décryptage de certaines résurgences, est finalement une façon de l'éveiller quelque peu à la vie.

¹¹ Maurice AGULHON, *De Gaulle. Histoire, symbole, mythe*, op. cit., p. 143.

¹² L'expression exacte est « le dépli dont ce lieu est la mémoire », Pierre Nora, « Comment écrire l'histoire de France ? », Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. Les France I*, Paris, Gallimard, 1992, p. 20.

Cet essai de construction d'un schéma théorique du déroulement d'une mémoire collective/historique nationale en cinq étapes - origine, support, diffusion, fin et mémoire -, qui semble cohérent en soi mais demande à être éprouvé, dépend cependant fortement de la singularité de la mémoire nationale étudiée. Cette construction y apparaît comme un modèle jamais reproduit pour l'instant. Illusion d'optique ou réalité tangible ?

C'est bien la synthèse républicaine de la fin du XIXe siècle qui a permis d'unifier une France particulièrement hétérogène. C'est également de cette synthèse que naît l'Union sacrée de 1914. C'est enfin à elle que font référence les régulières nostalgies "ferryste" pour l'école ou "Troisième République" pour l'adhésion citoyenne à un régime politique.

Ces caractéristiques ne constituent assurément pas la meilleure assurance pour proposer un schéma théorique. Elles permettent cependant, dans un souci comparatif avec la période actuelle, de mieux comprendre l'important déficit actuel de mémoire nationale.

Les différents paramètres nécessaires à la réussite d'une mémoire collective dans un cadre si vaste ne sont en effet pas réunis ; d'ailleurs, l'ont-ils été depuis 1920 : la multiplication des médias nationaux - et donc des discours -, associée à la perte de pouvoir symbolique de l'école - il est en effet désormais anachronique d'évoquer l'armée... -, sont des arguments objectifs qui mettent en évidence la difficulté actuelle de construire UNE mémoire nationale. D'une façon plus subjective, on peut s'interroger sur la volonté réelle d'érection d'une mémoire collective/historique nationale de la part de l'État. Les différentes actions politiques mémorielles actuelles, qu'elles émanent du chef de l'État ou du ministère de la Défense, sont davantage du saupoudrage qu'une construction unitaire. Le travail de deuil de M. Chirac, au Vel' d'Hiv' ou à Oradour, tout comme les reconnaissances plus ou moins particulières de la Direction de la Mémoire, de Tambow à la guerre d'Algérie, proviennent d'une volonté commune de cicatriser les dernières plaies béantes de la communauté nationale. Enfin, l'individualisme aidant, « plus aucun projet collectif et historique - fût-ce l'Europe - n'est apte à mobiliser en profondeur les êtres »¹³.

Le manque de support positif et unitaire potentiellement utilisable est-il vraiment si réduit ? L'Europe n'a pas encore, malgré la bonne volonté d'une partie de la classe politique, une véritable carrure identitaire et mémorielle. La multiplication des micros-mémoires communautaires, dont

¹³ Gilles LIPOVETSKY, *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, p. 326.

certaines ont certes une dimension nationale, n'ont pas vocation à oeuvrer à l'unité nationale. Finalement, n'est-ce pas le cadre lui-même qui pose problème ? La difficulté à trouver un support efficace provient peut être simplement du fait que la dimension nationale unitaire n'est plus d'actualité, que le temps de la nation serait terminé. Comme toute construction identitaire et mémorielle non-alimentée est vouée à l'abandon, il semble légitime de s'interroger sur la pertinence actuelle du cadre national.

Ernest Renan l'annonçait déjà en 1882 : « Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront. La confédération européenne, probablement, les remplacera »¹⁴. Ne serions-nous pas en train de vivre cette période transitoire, cette modification de notre champ de référence, avec toutes les crises et tensions que cela implique ? L'analyse des Histoires de France, certes au travers du prisme déformant du thème Alsace-Lorraine, nous a montré qu'avec les modèles non-national et national critique, la nation n'était plus forcément au centre de ces constructions historiques, ou alors elle l'est pour être étudiée dans sa diversité et son invention. Les régions y trouvent par exemple de plus en plus leur place. Au sein des manuels scolaires, si le cadre national persiste, il apparaît bien vide, sans idéologie ni projet. Ainsi, ces supports mémoriels qui permettent une analyse suivie s'éloignent véritablement d'une conception militante de la nation.

Une telle idée est d'autant plus difficilement recevable, que la France a été pensée et construite comme un bloc compact « qui admet mal tout ce qui met en cause l'homogénéité de l'ensemble ». Contrairement aux pays voisins qui sur le plan identitaire ont plutôt fédéré, la France a fusionné. D'où une vision étatique et centralisée encore très marquée, dans les grands corps de l'État comme parmi les élites intellectuelles¹⁵. Dès lors, encore profondément imprégné par cette notion de souveraineté une et indivisible, il est peu étonnant que la déconstruction du cadre national fasse tant hurler en France. La décentralisation limitée et les difficultés à simplement envisager une Europe fédérale en sont deux exemples significatifs.

Ces quelques réflexions générales ont pour objectif d'insister sur la cohérence nécessaire qu'une construction identitaire ou mémorielle doit avoir avec son époque, aussi bien dans ses dimensions spatiales et temporelles, que dans les choix des supports appropriés et des vecteurs de

¹⁴ Ernest RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, op. cit., p. 55.

¹⁵ Marc ABÉLÈS, "L'Europe : un objet conceptuel mal identifié", dans Alexandre ABENSOEUR (sous la direction de), *Le XXe siècle en France. Art, politique, philosophie*, Paris, Berger-Levrault, 2000, p. 76.

diffusion. Le thème Alsace-Lorraine et la mémoire nationale qui s'est en partie appuyée sur lui ne sont pas transposables à notre société actuelle car les cadres politiques, économiques, sociaux et culturels ne sont plus les mêmes. Si la mémoire du passé est un devoir, notamment pour mieux comprendre la situation présente, ses manques et ses aspirations, la réponse au réel déficit unitaire actuel ne se trouve en aucun cas dans le "copier-coller" d'un schéma d'un autre temps sur notre propre société. Le temps des mémoires collectives nationales univoque est peut être révolu. Ce n'est pourtant pas une raison suffisante pour ne pas oeuvrer à la recherche d'un projet social cohérent et positif.

Liste des abréviations utilisées

ADEIF	Association Des Évadés et Incorporés de Force
AGAL	Association Générale d'Alsace et de Lorraine
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
FFI	Forces Françaises de l'Intérieur
FNSP	Fondation Nationale des Sciences Politiques
IDL	Institut du droit local (alsacien-mosellan)
IHTP	Institut d'Histoire du Temps Présent
INRP	Institut National de la Recherche Pédagogique (Paris)
OLP	Organisation de Libération de la Palestine
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PRAF	Patriotes Réfractaires à l'Annexion de fait
PRO	Patriote Résistant à l'Occupation
PUF	Presses Universitaires de France
RPF	Rassemblement du Peuple Français
RPR	Rassemblement Pour la République
UDR	Union pour la Défense de la République
UNR	Union pour la Nouvelle République

Sources

SOURCES

I. Sources imprimées

1. Textes officiels

Assemblée Nationale, *Impressions. Projets de lois, propositions, rapports, etc. Année 1871*, tome premier, numéros 1 à 142, Versailles, CERF, imprimeur de l'Assemblée Nationale, 1872.

M. BROUARD - Ch. DEFODON, *Les nouveaux programmes des écoles primaires*, Paris, Hachette, 1896, 125-24 pages.

Octave GREARD, *La législation de l'instruction primaire en France, depuis 1789 jusqu'à nos jours, de 1863 à 1879*, tome 4, Paris, Delalain Frères, 1896.

Ministère de l'Éducation Nationale, Direction des Écoles, *Programmes de l'école primaire*, Paris, CNDP - Savoir Lire, 1995, 123 pages.

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Technologie, *Rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale*, Paris, La Documentation Française, 1999, 494 pages.

F. MUTELET - A. DANGENEUGER, *Programmes officiels des écoles primaires élémentaires*, Paris, Hachette, 1910, 268 pages.

A. LETERRIER, *Enseignement du premier degré : Programmes, instructions, répartitions mensuelles et hebdomadaires*, Paris, Hachette, 1956, 398 pages.

2. Histoires de France (ordre chronologique)

Ernest LAVISSE (sous la direction de), *L'Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919*, Paris, Hachette, 1920-1922, dix volumes.

Jacques BAINVILLE, *Histoire de France*, Paris, Fayard, 1924, 572 pages.

Charles SEIGNOBOS, *Histoire sincère de la nation française*, Paris, PUF, 1933, 350 pages.

Jacques MADAULE, *Histoire de France*, Paris, Gallimard, 1943 et 1945, deux volumes.

Pierre GAXOTTE, *Histoire des Français*, Paris, Flammarion, 1951, deux volumes.

Georges DUBY - Robert MANDROU, *Histoire de la civilisation française*, Paris, A. Colin, 1958, deux volumes.

Georges DUBY (sous la direction de), *Histoire de la France*, Paris, Larousse, 1970-1972, trois volumes.

Jean FAVIER (sous la direction de), *Histoire de France*, Paris, Fayard, 1984-1986, six volumes.

Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France*, Paris, Arthaud, 1986, trois volumes.

Georges DUBY - Emmanuel LE ROY LADURIE - François FURET - Maurice AGULHON, *Histoire de France*, Paris, Hachette, 1987-1990, cinq volumes.

Suzanne CITRON, *L'histoire de France autrement*, Paris, Editions Ouvrières, 1992, 242 pages.

Pierre NORA (sous la direction de), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984 -1993, sept volumes.

André BURGUIERE - Jacques REVEL (sous la direction de), *Histoire de la France*, Paris, Seuil, 1989 -1993, quatre volumes.

3. Manuels scolaires 1875-1916 (ordre chronologique)

- Manuels d'histoire

G. BELEZE, *L'Histoire de France mise à la portée des enfants*, Paris, Delalain, 1875, 376 pages (Musée aubois, Troyes).

Ernest LAVISSE, *La première année d'Histoire de France, avec récits, préparation au Certificat d'Études Primaires*, Paris, A. Colin, 1876, 336 pages (Musée aubois, Troyes).

Edgar ZEVORT, *Histoire de France, cours moyen*, Paris, Librairie Picard - Bernheim, 1883, 311 pages (coll. privée Edouard Davron).

Ernest LAVISSE, *La première année d'Histoire de France, leçons, récits, réflexions, cours moyen*, Paris, A. Colin, 1885, 240 pages (Musée aubois, Troyes).

A. RAMBAUD, *Petite histoire de la civilisation française, depuis les origines jusqu'à nos jours*, Paris, A. Colin, 1890, 324 pages (Musée aubois, Troyes).

G. BELEZE, *Petite Histoire de la France pour le premier âge*, Paris, Delalain, 1890, 188 pages (Musée aubois, Troyes).

Désiré BLANCHET, *Histoire de France, cours moyen*, Paris, Belin, 1895, 264 pages (Musée aubois, Troyes).

F.T.D., *Histoire de France, cours moyen*, Lyon, Librairie générale catholique et classique E. Vitte, 1900, 244 pages (coll. privée Edouard Davron).

Désiré BLANCHET - Jules PINARD, *Cours complet d'Histoire de France, préparation au brevet élémentaire*, Paris, Belin frères, 1901, 602 pages (coll. privée Edouard Davron).

E. SEGOND, *Histoire de France, cours élémentaire*, Paris, Librairie d'Éducation Hatier, 1902, 175 pages (coll. privée Edouard Davron).

L. BROSOLETTTE, *Histoire de France, cours moyen, certificat d'études*, Paris, Delagrave, vers 1905, 272 pages (Musée aubois, Troyes).

GAUTHIER et DESCHAMPS, *Cours Moyen d'histoire de France, certificat d'études*, Paris, Hachette, 1908, 160 pages (Musée aubois, Troyes).

C.S. VIATOR, *Histoire de France et notions d'histoire générale*, cours supérieur, Lyon, Librairies classiques, 1910, 864 pages (coll. privée Edouard Davron).

Ernest LAVISSE, *Histoire de France, leçons*, cours élémentaire, Paris, A. Colin, 1913, 182 pages (Musée aubois, Troyes).

GAUTHIER et DESCHAMPS, avec la collaboration d'instituteurs et d'historiens, *Cours Préparatoire d'histoire de France*, Paris, Hachette et Cie éd., 1916, 64 pages (coll. privée Edouard Davron).

- Manuels d'instruction civique et morale

Paul BERT, *L'Instruction Civique à l'école*, Paris, Librairie Picard-Bernheim, 1882, 175 pages (Musée aubois, Troyes).

Pierre LALOI, *La première année d'Instruction Morale et Civique*, Paris, A. Colin, 1883, 180 pages (Musée aubois, Troyes).

Enseignement civique, instruction morale et civique, par les Frères des écoles chrétiennes, Tours, A. Mame et fils, Paris, CH. Poussielgue, 1883, 120 pages (coll. privée Edouard Davron).

G. BRUNO, *Francinet, livre de lecture courante, principes élémentaires de Morale et d'Instruction Civique*, livre du maître, Paris, Librairie classique E. Belin, s.d. [vers 1884], 607 pages (coll. privée Edouard Davron).

A. BURDEAU, *Manuel d'Éducation Civique*, certificat d'études, Paris, A. Picard et Kaan éd., vers 1891, 72 pages (Musée aubois, Troyes).

Pierre LALOI, *La première année d'Instruction Morale et Civique*, cours moyen, Paris, A. Colin, 1900, 208 pages (Musée aubois, Troyes).

Alfred BAYET - A. AULARD, *Morale - Instruction civique*, cours moyen, Paris, E. Cornély éd., 1902, 177 - 58 pages (coll. privée Edouard Davron).

A. DESPOIS - Mme LABÉRIENNE, *Lectures morales*, Bibliothèque des écoles primaires supérieures et des écoles professionnelles, Paris, Librairie Ch. Delagrave, 1910 environ, 445 pages (coll. privée Edouard Davron).

- Manuels de lecture

René BAZIN, *La douce France*, livre de lectures courantes, Paris, ancienne librairie Poussielgue, J. de Gigord éd., 1912, 351 pages (coll. privée Edouard Davron).

M. FOURNIER, *54 lectures graduées, livre de lectures courantes, récits moraux et instructifs*, 1ère année cours élémentaire, Paris, Librairie Gedalge et Cie, 1916, 192 pages (coll. privée Edouard Davron).

4. Manuels scolaires 1919-1998 (ordre chronologique)

- Manuels d'histoire

GAUTHIER et DESCHAMPS, *Cours Moyen d'histoire de France*, certificat d'études, Paris, Hachette, 1919, 160 pages (Musée aubois, Troyes).

Histoire de France, par une réunion de professeurs, cours élémentaire, Paris, Librairie générale, s.d. [vers 1920], 196 pages (coll. privée Edouard Davron).

Désiré BLANCHET, *Histoire de France*, cours moyen, préparation au certificat d'études, Paris, Belin, 1922, 280 pages (Musée aubois, Troyes).

GAUTHIER et DESCHAMPS, avec la collaboration d'instituteurs et d'historiens, *Cours d'Histoire de France*, cours supérieur, certificat d'études, Paris, Hachette, 1923, 273 pages (Musée aubois, Troyes).

E. DEVINAT et A. TOURSEL, *Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, Librairies-Imprimeries réunies L. Martinet, s.d. [vers 1924], 132 pages (Musée aubois, Troyes).

A. AYMARD, *Histoire de France*, cours moyen et supérieur, préparation au certificat d'études, cours Gauthier-Deschamps, Paris, Hachette, 1927, 192 pages (Musée aubois, Troyes).

Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, A. Colin, 1929, 184 pages (Musée aubois, Troyes).

L. BROSSOLETTE, *Histoire de France*, cours moyen, certificat d'études, Paris, Delagrave, 1935, 274 pages (coll. privée Edouard Davron).

Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, A. Colin, 1935, 272 pages (Musée aubois, Troyes).

L. BROSSOLETTE - M. OZOUF, *Mon premier livre d'Histoire de France*, cours élémentaire 1ère année, Paris, Delagrave, 1935, 64 pages (Musée aubois, Troyes).

E. SEGOND, *Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, Librairie d'Éducation Hatier, 1936, 232 pages (Musée aubois, Troyes).

H. GUILLEMAIN et l'Abbé LE STER, *Histoire de France*, certificat d'études, Paris, Librairie l'École, 1938, 317 pages (Musée aubois, Troyes).

L. BROSSOLETTE - M. OZOUF, *Mon premier livre d'Histoire de France*, cours élémentaire 1ère année, Paris, Delagrave, 1940, 64 pages (Musée aubois, Troyes).

Ernest LAVISSE, avec la collaboration de Pierre CONARD, *Histoire de France*, cours supérieur 1ère année, certificat d'études, Paris, A. Colin, 1943, 347 pages (Musée aubois, Troyes).

H. GUILLEMAIN et F. LE STER, *Histoire de France*, du cours moyen au certificat d'études, Paris, Éditions de l'École, 1945, 381 pages (Musée aubois, Troyes).

Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, Colin, 1947, 188 pages (Musée aubois, Troyes).

S. et M. CHAULANGES, *Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, Delagrave, 1947, 112 pages (Musée aubois, Troyes).

Ernest LAVISSE, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Colin, 1948, 272 pages (Musée aubois, Troyes).

Albert TROUX - Albert GIRARD, *Histoire de la France*, cours moyen, Paris, Hachette, 1949, 140 pages (coll. personnelle).

Albert TROUX - Albert GIRARD, *Histoire de la France*, cours moyen, Paris, Hachette, 1956, 140 pages (Institut National de la Recherche Pédagogique, Paris).

R. OZOUF - L. LETERRIER, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Belin, 1957, 249 pages (Musée aubois, Troyes).

S. et M. CHAULANGES, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Delagrave, 1958, 203 pages (Musée aubois, Troyes).

Aimé BONNEFIN - Max MARCHAND, *Histoire de France et d'Algérie*, cours moyen et supérieur, pour les écoles primaires d'Algérie, Paris, Hachette, 1960, 126 pages (Institut National de la Recherche Pédagogique, Paris).

A. BONIFACIO - L. MÉRIEULT, *Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, Hachette, 1961, 80 pages (coll. personnelle).

H. CANAC - J. DUPAQUIER, *Couleurs de l'histoire*, cours moyen 1 et 2, Paris, Didier, 1961, 96 pages (Institut National de la Recherche Pédagogique, Paris).

R. OZOUF - L. LETERRIER, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Belin, 1963, 249 pages (Musée aubois, Troyes).

Henri GRIMAL - Lucien MOREAU, *Histoire de France*, cours moyen, Paris, Fernand Nathan, 1963, 128 pages (coll. personnelle).

R OZOUF - L. LETERRIER, *Belles Histoire de France*, cours élémentaire, Paris, Belin, 1965, 92 pages (Musée aubois, Troyes).

M. et S. CHAULANGES, *L'éveil à l'histoire*, cours élémentaire, Paris, Delagrave, 1975, 104 pages (Musée aubois, Troyes).

J. GRASSER - R. COLET - R. WADIER, *Notre Histoire*, cycle moyen, Paris, Hachette, 1981, 160 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

Cours P. WIRTH, *Histoire de France*, cycle moyen, Paris, Delagrave, 1981, 128 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

Marcel VITTE - Lucien BEATRIX - Claude CITTERIO - Georges COMBE - Jacqueline PRADIER - Denise RIVET, *Lire l'histoire au cours moyen*, textes et documents des origines à nos jours, Paris, F. Nathan, 1982, 160 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

Gracia DOREL-FERRÉ, *Histoire*, les activités d'éveil au cours moyen, Paris, A. Colin, 1982, 160 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

Marie-José HINNEWINKEL - Jean-Claude HINNEWINKEL - Jean-Michel SIVIRINE - Marc VINCENT, *Histoire (découvrir, comparer, connaître)*, cours moyen, Paris, F. Nathan, 1982, 159 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

Yves PASQUIER - Jules SOLETSCHNIK, *Histoire, Géographie*, cours élémentaire 1, Paris, Istra, 1986, 96 pages (Institut National de la Recherche Pédagogique, Paris).

Jean-Claude HINNEWINKEL - Jean-Michel SIVIRINE, *Histoire, Géographie, éducation civique*, cours élémentaire, Paris, Nathan, 1986, 159 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

Marc VINCENT - Jean-Paul DUPRÉ - Jean-Pierre LOCHY - Bernard SÉMÉNADISSE, *Histoire. La France au fil du temps de 1789 à nos jours*, cours moyen 2ème année, Paris, Nathan, 1990, 127 pages, (coll. privée Jocelyne Muller).

Gracia DOREL-FERRÉ - Françoise PICOT - Claude PICOT, *Histoire. Une terre. Des hommes*, cycle 3, cours moyen 2ème année, Paris, Magnard, 1997, 208 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

André BENDJEBBAR - Jean MURACCIOLE - Isabelle GRÉGOIRE, *Histoire, Géographie, Sciences - Multi livre*, cycle 3, cours moyen 2ème année, Paris, Istra, 1997, 217 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

Sophie LE CALLENEC (sous la direction de), *Histoire, Géographie*, cycle 3, cours moyen 2ème année, Paris, Hatier, 1998, 175 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

- Manuels d'instruction civique

Mme H. LAUNEY - J. LAUNAY, *Leçons de morale*, primaire supérieur, Paris, Larousse, 1921, 253 pages (Institut National de la Recherche Pédagogique, Paris).

E. BREMOND - D. MOUSTIER, *L'éducation morale et civique à l'école*, cours moyen et supérieur, Paris, Delalain, 1922, 320 pages (Institut National de la Recherche Pédagogique, Paris).

Stéphane FAYE, *Morale, instruction civique, droit privé, économie politique*, primaire supérieur, Paris, Hachette, 1928, 244 pages (Institut National de la Recherche Pédagogique, Paris).

Charles AB DER HALDEN, *Leçons d'instruction civique*, écoles primaires supérieures, Paris, A. Colin, 1936, 220 pages (Institut National de la Recherche Pédagogique, Paris).

Joseph CRESSOT, *L'Éducation Morale à l'école primaire*, Paris, Istra, 1958, 192 pages (Musée aubois, Troyes).

Jean-Claude GONON - Gérard KIENY - Liliane LORIAUX - Ange VILLANUEVA, *Éducation civique. La démocratie pas à pas*, cours moyen 2ème année, Paris, Istra, 1985, 64 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

Collection Jacques BILLARD, *Éducation civique*, cours moyen 2ème année, Paris, Nathan, 1991, 63 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

Collection BOUYER - Bernard BESSIÈRE, *Éducation civique. L'école du citoyen*, cours moyen 2ème année, Paris, Magnard, 1994, 95 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

Yvon DEVERRE - Henri FOURNOLS - Allain VERRIER, *Éducation civique*, cours moyen 2ème année, Paris, Hatier, 1996, 47 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

Jacques FAUX, *Éducation civique*, cycle 3, CE2-CM1-CM2, Paris, Hachette, 1997, 94 pages (coll. privée Jocelyne Muller).

- Manuels de lecture

Notre France en guerre, morceaux choisis par le Capitaine BORNECQUE et le Lieutenant J. Germain DROUILLY, préface de Jean RICHPIN, édition pour les écoles offerte par la Ligue de l'enseignement, Paris, Hachette et Cie, 1919, 139 pages (coll. privée Edouard Davron).

P. GONNEAU - Chr. SÉNÉCHAL, *La France et les Français*, livre d'initiation française, Lyon, éd. Lyonnaises, Paris, Librairie générale Desforges, 1920, 467 pages (coll. privée Edouard Davron).

5. Périodiques

L'Almanach du Drapeau : publication annuelle de 1900 à 1909, Paris, Hachette.

L'Alsacien-Lorrain. Organe des sociétés alsaciennes-lorraines de France, parution de 1880 à 1903.

L'Alsacien-Lorrain de Paris, parution de 1911 à 1920.

Les Chemins de la Mémoire : revue mensuelle éditée depuis 1990 par le secrétariat d'État aux Anciens Combattants et Victimes de guerre, puis le ministère de la Défense.

“Général de Gaulle”, numéro spécial, supplément à la revue *L'armée française au combat*, édité par la direction des services de presse du ministère de la guerre, Paris, 1945

Journal officiel de la République française, 10 décembre 1991.

Rapport présenté à l'Assemblée générale des membres de l'Association Générale d'Alsace-Lorraine du 9 avril 1919, par M. Louis KIRCH, Paris, 1919.

Rapport présenté à l'Assemblée générale de la Société de Protection des Alsaciens-Lorrains, 9 juin 1922, Paris, 1922.

Revue du Rhin et de la Moselle, parution de 1922 à 1933. Elle succède à *L'Alsacien-Lorrain de Paris* et absorbe en 1927 la *Revue d'Alsace et de Lorraine*.

La Revue des vivants. Organe de la génération de la guerre, parution de 1927 à 1935.

Presse quotidienne nationale : une lecture régulière de la presse a été effectuée de 1995 à 2000, notamment des quotidiens *Le Monde*, *Libération* et *L'Équipe*. Un dépouillement quotidien a eu lieu pour certaines périodes (commémorations, anniversaires, etc).

6. Ouvrages divers

AGAL, *Les Alsaciens de Paris depuis 1871*, Strasbourg, Publication de l'Association Générale d'Alsace-Lorraine, 1991, 64 pages.

AGAL, *Association Générale d'Alsace et de Lorraine, 1871 à 1996*, Paris, Publication de l'Association Générale d'Alsace-Lorraine, 1996, 271 pages.

Claude AUGÉ, *Les chants de l'enfance*, Paris, Larousse, 1900, 112 pages.

Marc BLOCH, *L'étrange défaite*, Paris, Gallimard, 1990, 328 pages (1ère éd. 1946)

Ferdinand BUISSON, *Dictionnaire de Pédagogie et d'instruction primaire*, 2 tomes, Paris, Hachette, 1887, 2122 et 3099 pages.

Ferdinand BUISSON, *Nouveau dictionnaire de Pédagogie et d'instruction primaire*, Paris, Hachette, 1911, 2087 pages.

Georges CLEMENCEAU, *Grandeurs et misères d'une victoire*, Paris, Plon, 1930, 374 pages.

CONDORCET, *Cinq mémoires sur l'instruction publique*, Paris, Flammarion, 1994 (1ère éd. 1791), 380 pages.

Charles de GAULLE, *Mémoires de Guerre. L'appel 1940-1942 et L'unité 1942-1944*, Paris, Plon, 1990, 434 pages et 497 pages (1ère éd. 1956)

Charles de GAULLE, *Lettres, notes et carnets 1969-1970, avec compléments 1908-1968*, édition posthume publiée à partir de 1980 par les soins de l'amiral Philippe de Gaulle, Paris, Plon, 1980.

Rémy de GOURMONT, *Le joujou patriotisme*, introduction et notes de Jean-Pierre RIOUX, Paris, J.J. Pauvert, 1967, 121 pages (1ère éd. 1891).

De Gaulle ou l'éternel défi, 56 témoignages recueillis et présentés par Jean LACOUTURE et Roland MEHL, Paris, Seuil, 1988.

Guy de MAUPASSANT, "Deux amis", dans *Les Comtes de la bécasse*, Paris, éd. Rouvevre et Blond, 1883, 299 pages.

Jean-Paul SARTRE, *Les Mots*, Paris, Gallimard, 1997, 213 page (1ère éd. 1964).

Paul VERLAINE, "Metz", dans *Parallèlement. Invectives*, texte établi et annoté par Yves-Gérard Le DANTEC, Paris, éditions de Cluny, 1939, 287 pages (1ère éd. 1896).

Jules VERNE, *Les 500 millions de la Bégum*, Paris, Librairie Générale Française, 1994, 241 pages (1ère éd. 1879).

Henri WELSCHINGER, *La protestation de l'Alsace-Lorraine, les 17 février et 1er mars 1871 à Bordeaux*, Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1918 (1ère édition 1914), XXIII-125 pages.

II. Sources orales

Les entretiens sont classés par ordre de réalisation. Une présentation plus précise des personnes interrogées se trouve en annexes avec les retranscriptions intégrales des entretiens.

M. Pierre MESSMER

Premier ministre de 1972 à 1974
Entretien réalisé le 5 février 1999, à Paris.

M. Jean LAURAIN

Ministre (1981 à 1984) puis secrétaire d'État (1984 à 1986) des Anciens Combattants et Victimes de guerre.
Entretien réalisé le 21 juin 1999, à Metz.

M. Jean-Claude HECKETSWEILER

Président de la section parisienne du Cercle généalogique d'Alsace jusqu'en 1999.
Entretien réalisé le 24 juin 1999, à Paris.

M. Serge BARCELLINI

Directeur de cabinet du secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et Victimes de guerre (1997 à 1999).
Entretien réalisé le 24 juin 1999, à Paris.

M. Michel HOCA

Président de l'Association Générale d'Alsace et de Lorraine (AGAL) depuis 1985.
Entretien réalisé le 30 août 1999, à Paris.

M. Jacques MIET

Directeur du bureau des cultes d'Alsace et de Moselle depuis 1999.
Entretien réalisé le 1er septembre 2000, à Strasbourg.

M. Alphonse IRJUD

Directeur du Centre universitaire d'enseignement du journalisme de Strasbourg (1969 à 1983).
Entretien réalisé le 1er septembre 2000, à Strasbourg.

Monseigneur Léon HÉGELÉ

Évêque auxiliaire de Strasbourg depuis 1985.
Entretien réalisé le 12 septembre 2000, au Mont-Saint-Odile.

M. Éric SANDER

Secrétaire général de l'Institut du droit local alsacien-mosellan depuis 1997.
Entretien réalisé le 1er septembre 2000, à Strasbourg.

Mme Claudine ROGER

Inspecteur d'Académie de la Moselle (1994 à 2000)
Entretien réalisé le 10 octobre 2000, à Charleville-Mézières.

Il a été proposé à toutes ces personnalités une relecture de la retranscription de leur entretien.

Madame Roger, Monseigneur Hégelé, Messieurs Barcellini, Hecketsweiler, Irjud, Messmer et Miet ont apporté leurs modifications par écrit.

Messieurs Hoca et Laurain ont apporté les leurs par téléphone.

Monsieur Sander n'a apporté aucune modification.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

I. Instruments de travail

II. Historiographie et épistémologie

1. Généralités
2. Notion de mythe

III. Contexte historique

1. Généralités
2. Politique
3. Culturel
4. Par période
 - .1870-1914
 - .1914-1918
 - . *Entre-deux-guerres*
 - .1939-1945
 - .Après 1945
5. Contexte régional

IV. État, nation, nationalisme et historiographie nationale

1. État
2. Généralités sur la nation
3. Historiographie nationale
4. Nationalisme et activités physiques et sportives

V. Mémoire

1. Généralités
2. Mémoire orale
3. Mémoire collective de la Première Guerre mondiale
4. Mémoire collective de la Seconde Guerre mondiale

V. Histoire de l'école et de l'enseignement

1. Généralités
2. Enseignement de l'histoire et de l'instruction civique
3. Les manuels scolaires

VI. Essais

I. Instruments de travail

André BURGUIÈRE (sous la direction de), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, 693 pages.

Philippe CHAMPY et Christiane ETEVE (sous la direction de), *Dictionnaire encyclopédique de l'éducation et de la formation*, Paris, Nathan, 1998 (1ère éd. 1992), 1167 pages.

Thérèse CHARMASSON (sous la direction de), *Histoire de l'enseignement XIXe-XXe siècle. Guide du chercheur*, Paris, INRP et Publications de la Sorbonne, 1986, 228 pages.

Gustave-Nicolas FISCHER, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, DUNOD, 1996, 266 pages (1ère éd. 1987).

Bertrand JOLY, *Dictionnaire biographique et géographique du nationalisme français 1880-1900*, Paris, H. Champion, 1998, 687 pages.

Jacques JULLIARD, Michel WINOCK (sous la direction de), *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Seuil, 1996, 1259 pages.

Michel PASTOUREAU, *Les emblèmes de la France*, Paris, éd. Bonneton, 1998, 224 pages.

Alain REY (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 1992, deux volumes.

Jean-François SIRINELLI (sous la direction de), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX^e siècle*, Paris, PUF, 1995, 1067 pages.

II. Historiographie et épistémologie

1. Généralités

François BEDARIDA, "Du bon usage de l'histoire de notre temps", *Le Débat*, n° 79, 1994, pp. 183-187.

François BEDARIDA (sous la direction de), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Éd. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995, 438 pages.

Walter BENJAMIN, *Écrits français*, Paris, Gallimard, 1991, 389 pages.

Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1985, 167 pages (1ère éd. 1974).

Guy BOURDE - Hervé MARTIN, *Les écoles historiques*, Paris, Seuil, 1983, 341 pages.

Jean BOUTIER - Dominique JULIA (sous la direction de), *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, Autrement, série Mutations, n° 150-151, 1995, 349 pages.

Fernand BRAUDEL, "La longue durée", *Annales ESC*, 1958, pp.723-753.

Edward Hallet CARR, *Qu'est-ce que l'histoire?*, Paris, La Découverte, 1988, 233 pages, (1ère éd. en anglais, 1961).

Charles-Olivier CARBONELL - Jean WALCH (sous la direction de), *Les Sciences Historiques, de l'antiquité à nos jours*, Poitiers, Larousse, 1994, 638 pages.

Charles-Olivier CARBONELL, *Histoire et Historiens. Une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885*, Toulouse, Privat, 1976, 605 pages.

Roger CHARTIER, "L'Histoire ou le récit véridique", *Philosophie et Histoire*, Paris, Centre Pompidou, 1987, p. 115-135.

Jean CHESNEAUX, *Habiter le temps*, Paris, Bayard Éd., 1996, 344 pages.

François DOSSE, *L'histoire en miettes. Des Annales à la nouvelle histoire*, Paris, La Découverte, 1987, 268 pages.

Lucien FEBVRE, *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin, 1992, 456 pages (1ère éd. 1953).

Marc FERRO, *L'Histoire sous surveillance*, Paris, Calmann-Lévy, 1985, 216 pages.

François HARTOG, *Le XIXème siècle et l'Histoire, Le cas Fustel de Coulanges*, Paris, PUF, Les chemins de l'histoire, 1988, 399 pages.

Stanley HOFFMANN, "Histoire et mémoire", *Commentaire*, n° 52, hiver 1990-1991, pp. 808-811.

Philippe JOUTARD, " Une passion française : l'histoire ", dans André BURGUIERE - Jacques REVEL (sous la direction de), *Histoire de la France. Les formes de la culture*, Paris, Éd. du Seuil, 1993, p. 507-570.

Reinhart KOSELLECK, *Le Futur passé. Contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, éd. de l'EHESS, 1990, 334 pages.

Jean LEDUC - Violette MARCOS-ALVAREZ - Jacqueline LE PELLEC, *Construire l'histoire*, Toulouse, Bertrand-Lacoste - CRDP Midi-Pyrénées, 1994, 173 pages.

Jacques LE GOFF - Pierre NORA (sous la direction de), *Faire de l'Histoire. Nouveaux problèmes, nouvelles approches, nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 1974, 3 tomes.

Jacques LE GOFF (sous la direction de), *La nouvelle histoire*, Paris, CEPL, 1978, 334 pages.

Jacques LE GOFF, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1995, 394 pages (1ère éd. 1988).

Jacques LE GOFF, "Le temps national retrouvé", *Le Monde des livres*, 5 février 1993.

Geoffrey E.R. LLOYD, *Pour en finir avec les mentalités*, Paris, La Découverte, 1993, 243 pages.

Henri-Irénée MARROU, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954, 301 pages.

Henri MONIOT, *Didactique de l'histoire*, Paris, Nathan, 1993, 254 pages.

Thomas NIPPERDEY, *Réflexions sur l'histoire allemande*, Paris, Gallimard, 1992, 358 pages (1ère éd. allemande 1990).

Krzysztof POMIAN, "L'heure des Annales", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation I*, Paris, Gallimard, 1986, pp. 377-429.

Krzysztof POMIAN, *Sur l'histoire*, Paris, Gallimard, 1999, 410 pages.

Antoine PROST, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996, 341 pages.

Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI (sous la direction de), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, 456 pages.

Jean-Claude RUANO-BORBALAN (coordonné par), *L'histoire aujourd'hui*, Paris, éd. Sciences Humaines, 1999, 473 pages.

Lucette VALENSI, "Présence du passé, lenteur de l'histoire", *Annales ESC*, mai-juin 1993, n° 3, pp. 491-500.

Paul VEYNE, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, 1971, 350 pages.

Hayden WHITE, *Metahistory the historical imagination in 19th century Europe*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1973, 448 pages.

2. Notion de mythe

Christian AMALVI, *De l'art et la manière d'accomoder les héros de l'histoire de France. De Vercingétorix à la Révolution. Essais de mythologie nationale*, Paris, Albin Michel, 1988, 473 pages.

Philippe BÉNÉTON, "La génération de 1912-1914. Image, mythe et réalité ?", *Revue Française de Science Politique*, volume XXI, n° 5, octobre 1971, pp. 981-1009.

Claude BILLARD - Pierre GUIBERT, *Histoire mythologique des Français*, Paris, Galilée, 1976, 314 pages.

Jacques DELARUN, "Naissance d'une Sainte", *L'Histoire*, numéro spécial, "Jeanne d'Arc. Une passion française", n° 210, mai 1997.

Moses I. FINLEY, *Mythe, mémoire, histoire, les usages du passé*, Paris, Flammarion, 1981, 270 pages.

Raoul GIRARDET, *Mythes et mythologies politiques*, Paris, Seuil, 1986, 215 pages.

Gerd KRUMEICH, *Jeanne d'Arc à travers l'histoire*, Paris, A. Michel, 1993, 348 pages (1ère éd. allemande 1989).

Jean TULARD, *Le mythe de Napoléon*, Paris, A. Colin, 1971, 237 pages.

Jean TULARD, *Napoléon II*, Paris, Fayard, 1992, 240 pages.

Paul VEYNES, *Les grecs ont-ils cru à leurs mythes ? Essai sur l'imagination constituante*, Paris, Seuil, 1992, 171 pages, (1ère éd. 1983).

III. Contexte historique

1. Généralités

Roger AUBERT, M.D. KNOWLES, L.J. ROGIER (sous la direction de), *Nouvelle Histoire de l'Église, 5, L'Église dans le monde moderne*, Paris, Seuil, 1990, 919 pages (1ère éd. 1975).

Claude BELLANGER, Jacques GODECHOT, Pierre GUIRAL, Fernand TERROU (sous la direction de), *Histoire générale de la presse, III*, Paris, PUF, 1972, 687 pages.

Fernand BRAUDEL, *L'identité de la France, Espace et histoire*, Paris, Flammarion, 1990, 410 pages (1ère éd. 1986).

Roger CHARTIER, Henri-Jean MARTIN (sous la direction de), *Histoire de l'édition française, tome IV. Le livre concurrencé (1900-1950)*, Paris, Promodis, 1986, 610 pages.

Gérard CHOLVY, Yves-Marie HILAIRE, *Histoire religieuse de la France contemporaine, 2, 1880-1930*, Toulouse, Privat, 1986, 457 pages.

Georges DUBY - Robert MANDROU, *Histoire de la civilisation française, tome II*, Paris, A. Colin, 1958, 383 pages.

Alfred FIERRO-DOMENECH, *Le pré carré. Géographie historique de la France*, Paris, R. Laffont, 1986, 325 pages.

Pascal FOUCHE (sous la direction de), *L'édition française depuis 1945*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1998, 933 pages.

Raoul GIRARDET, *L'idée coloniale en France*, Paris, La Table Ronde, 1972, 498 pages.

Éric J. HOBSBAWM, *L'âge des extrêmes. Histoire du court XXe siècle*, Bruxelles, éd. Complexe, 1999, 810 pages (1ère éd. en anglais 1994).

Hervé LE BRAS et Emmanuel TODD, *L'invention de la France*, Paris, Pluriel, 1981, 512 pages.

Yves LEQUIN, *Histoire des Français (Un peuple et son pays, La société, Les citoyens et la démocratie)*, A. Colin, Paris, 1983-1984, 3 volumes.

Henri-Jean MARTIN, Roger CHARTIER (sous la direction de), *Histoire de l'édition française, III, Le temps des éditeurs*, Paris, Promodig, 1985, 539 pages.

Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIX-XXème siècles*, Paris, Seuil, 1988, 441 pages.

Mona OZOUF - François FURET, *Le siècle de l'avènement républicain*, Paris, Gallimard, 1993, 475 pages.

Guy PEDRONCINI, *Histoire militaire de la France. De 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1992, 522 pages.

2. Politique

Institut Charles de Gaulle, *De Gaulle en son siècle*, Actes des journées internationales de l'Unesco, Paris, la Documentation française, 1991, t 1, 686 pages.

Claude NICOLET, *L'idée républicaine en France 1789-1924. Essai d'histoire critique*, Paris, Gallimard, 1982, 512 pages.

René RÉMOND, *Les droites en France*, Paris, Aubier, 1982, 544 pages.

3. Culturel

Maurice AGULHON, *La République au village*, Paris, Plon, 1970, 543 pages.

Michael D. BIDDIS, *Histoire de la pensée européenne. L'ère des masses*, Paris, Seuil, 1980, 381 pages (1ère éd. anglaise 1977).

Jacques LEENHARDT et Robert PITCHT (éd.), *Au jardin des malentendus. Le commerce franco-allemand des idées*, Arles, Actes Sud - Babel, 1997, 634 pages (1ère éd. 1990).

Jean MISTLER, *La librairie Hachette de 1826 à nos jours*, Paris, Hachette, 1964, 407 pages.

Pierre NORA, "La génération", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire, Les France I*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 931-971.

Pascal ORY-Jean-François SIRINELLI, *Les intellectuels en France, de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, A. Colin, 1986, 264 pages.

Christophe PROCHASSON, "De la culture des foules à la culture de masse", dans André BURGUIERE et Jacques REVEL (sous la direction de), *Histoire de la France. Les formes de la culture*, Paris, Seuil, 1993, pp. 421-455.

Jean-François SIRINELLI (sous la direction de), "Génération intellectuelle", *Cahiers de l'IHTP*, n° 6, novembre 1987.

Théodore ZELDIN, *Histoire des passions françaises 1848-1945*, Paris, Seuil, 1979, 5 volumes.

4. Par période

1870-1914

AGATHON (Henri MASSIS et Alfred de TARDE), *Les jeunes gens d'aujourd'hui*, présentation de Jean-Jacques BECKER, Paris, Imprimerie Nationale éd., 1995, 293 pages (1ère éd. 1913).

Pierre BARRAL, *Les fondateurs de la Troisième République*, Paris, A. Colin, 1968, 360 pages.

Christophe CHARLE, *Les élites de la République 1880-1900*, Paris, Fayard, 1987, 556 pages.

Henry CONTAMINE, *La Revanche, 1871-1914*, Paris, Berger-Levrault, 1957, 280 pages.

Claude DIGEON, *La crise allemande de la pensée française*, Paris, PUF, 1959, 568 pages.

Jean-Michel GAILLARD, *Jules Ferry*, Paris, Fayard, 1989, 730 pages.

Paul GERBOD, "L'éthique héroïque en France 1870-1914", *Revue historique*, n°543, juillet-septembre 1982, pp. 409-429.

Raoul GIRARDET, *La société militaire dans la France contemporaine 1815-1939*, Paris, Plon, 1953, 331 pages.

Bertrand JOLY, *Déroulède. L'inventeur du nationalisme*, Paris, Perrin, 1998, 440 pages.

Bertrand JOLY, "La France et la Revanche 1871-1914", *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, avril-juin 1999, pp. 325-347.

La guerre de 1870/71 et ses conséquences, colloque historique franco-allemand 1984-1985, publié par Philippe LEVILLAIN et Rainer RIEMENSCHNEIDER, Bonn, Bouvier, 1990, 603 pages.

Victor NGUYEN, *Aux origines de l'Action française. Intelligence et politique vers 1900*, Paris, Fayard, 1991, 958 pages.

Ouriel RESHEF, *Rêves, symboles et mythes de la guerre franco-prussienne 1870-71*, Thèse de 3ème cycle sous la direction de Raoul GIRARDET, Institut d'Etude Politique, Paris, 1981.

Jean-Pierre RIOUX, "Introduction et notes" de Rémy de GOURMONT, *Le joujou patriotisme*, Paris, J.J. Pauvert, 1967, pp. 9-53 (1ère éd. 1891).

François ROTH, *La guerre de 1870*, Paris, Fayard, 1990, 778 pages.

Zeev STERNHELL, *La droite révolutionnaire, les origines françaises du fascisme 1885-1914*, Paris, Seuil, 1985, 442 pages.

Laurence TURETTI, *La citadelle sentimentale, 1870-1885, les Français et la mémoire de la défaite : du mythe de la Revanche au culte des Provinces Perdues*, Mémoire de DEA sous la direction de Jean RIVES, Université Toulouse Le Mirail, juin 1994, 147 pages.

Eugen WEBER, *La fin des terroirs*, Paris, Fayard, 1983, 839 pages (1ère éd. américaine 1976)

Eugen WEBER, *L'Action française*, Paris, Fayard, 1985, 665 pages (1ère éd. 1962).

1914-1918

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, *La guerre des enfants 1914-1918, essai d'histoire culturelle*, Paris, A. Colin, 1993, 186 pages.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, "Oublis et non-dits de l'histoire de la Grande Guerre", *Revue du Nord*, t. LXXVIII, avril-juin 1996, pp. 355-365.

Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, "La Grande Guerre, le deuil interminable", *Le Débat*, n° 104, mars-avril 1999, p. 117-130.

Jean-Jacques BECKER, *1914 : Comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, presses de la FNSP, 1977, 637 pages.

Jean-Jacques BECKER, *La France en guerre 1914-1918. La grande mutation*, Bruxelles, éd. Complexe, 1988, 221 pages.

Jean-Jacques BECKER, "L'Union sacrée : l'exception qui confirme la règle", *20ème siècle. Revue d'histoire*, numéro spécial "Les guerres franco-françaises", janvier-mars 1985, pp. 111-122.

Annette BECKER, *Oubliés de la Grande Guerre. Humanitaire et culture de guerre. Populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Paris, Noësis, 1998, 406 pages.

Jean-Norton CRU, *Témoins, Témoins et témoignages*, Presses Universitaires de Nancy, 1993, 727 pages (1ère éd. 1929).

Jacques DROZ, *Les causes de la Première Guerre Mondiale. Essai d'historiographie*, Paris, Seuil, 1973, 193 pages.

Jean-Baptiste DUROSELLE, *La France et les Français 1914-1920*, Paris, éditions Richelieu, 1972, 395 pages.

Christophe PROCHASSON - Anna RASMUSSEN, *Au nom de la patrie. Les intellectuels et la première guerre mondiale (1910-1919)*, Paris, La Découverte, 1996, 303 pages.

Entre-deux-guerre

Herman LEOVICS, *La « Vraie France ». Les enjeux de l'identité culturelle 1900-1945*, Paris, Belin, 1995, 235 pages.

Véronique MAGNOL-MAHACHE, Patrick CHAMOUARD, Denis LAVALLE, *Léon Gambetta : un Saint pour la République*, Paris, Conseil Général des Hauts de Seine, caisse nationale des monuments historiques et des sites, 1996, 133 pages.

Antoine PROST, *Les anciens combattants et la société française 1914-1939*, Paris, FNSP, 1977, 3 volumes.

1939-1945

Jean-Pierre AZÉMA, *De Munich à la Libération 1938-1944*, Paris, Seuil, 1979, 412 pages.

Philippe BURRIN, *La France à l'heure allemande 1940-1944*, Paris, Seuil, 1997, 564 pages (1ère éd. 1995).

Jean LACOUTURE, *De Gaulle. Le rebelle, 1890-1944*, Paris, France Loisirs, 1986 (1ère éd. 1984), 873 pages.

Robert PAXTON, *La France de Vichy 1940-1944*, Paris, Seuil, 1974, 380 pages (1ère éd. en anglais 1972).

Général VÉZINET, *Le général Leclerc*, Paris, France-Empire, 1997, 274 pages.

Après 1945

Marc ABÉLÈS, "L'Europe : un objet conceptuel mal identifié", dans Alexandre ABENSOUR (sous la direction de), *Le XXe siècle en France. Art, politique, philosophie*, Paris, Berger-Levrault, 2000, pp. 67-83.

Alexandre ABENSOUR (sous la direction de), *Le XXe siècle. Art, politique, philosophie*, Paris, Berger-Levrault, 2000, 454 pages.

Maurice AGULHON, *De Gaulle. Histoire, symbole, mythe*, Paris, Plon, 2000, 163 pages.

Pierre BARRAL, "L'affaire d'Oradour, affrontement de deux mémoires", dans Alfred WAHL (présenté par), *Mémoires de la Seconde Guerre mondiale*, Actes du Colloque de Metz 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 1984, pp. 243-252.

Serge BERSTEIN, *La France de l'expansion. 1. La République gaullienne 1958-1969*, Paris, Seuil, 1995, 337 pages.

Serge BERSTEIN - Jean-Pierre RIOUX, *La France de l'expansion. 2. L'apogée Pompidou 1969-1974*, Paris, Seuil, 1995, 336 pages.

Stanley HOFFMANN, *Essais sur la France, déclin ou renouveau ?*, Paris, Seuil, 1974, 556 pages.

Henri MENDRAS, *La Seconde Révolution française 1965-1984*, Paris, Gallimard, 1994, 460 pages (1ère éd. 1988)

Pascal ORY, *L'aventure culturelle française 1945-1989*, Paris, Flammarion, 1989, 241 pages.

Madeleine REBÉRIOUX, "Commémorer Oradour", dans *Travail de mémoire, 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, Paris, éd. Autrement, 1999, pp.154-161.

Jean-Pierre RIOUX, *La France de la Quatrième République. 1. L'ardeur et la nécessité 1944-1952. 2. L'expansion et l'impuissance 1952-1958*, Paris, Seuil, 1980 et 1983, 314 et 384 pages.

Jean-Pierre RIOUX, "Le procès d'Oradour", *L'Histoire*, n° 64, février 1984, pp. 6-18.

Jean-Pierre RIOUX (éd), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Paris, A. Michel, 1990, 700 pages.

5. Contexte régional

Avant l'oubli. Regards sur l'histoire de l'incorporation de force des Alsaciens dans l'armée allemande au cours de la Seconde Guerre mondiale, livre de l'exposition de vidéo-mémoires inaugurée à Mulhouse le 27 mai 1988, Strasbourg, BF éd., 1988, 109 pages.

Pierre BARRAL, *L'Esprit Lorrain. Cet accent singulier du patriotisme français*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989, 192 pages.

Marie-Thérèse BORRELLY, "L'image de l'Alsace-Lorraine à travers quelques oeuvres littéraires françaises 1871-1914", dans *Travaux et Recherches 1973/1*, Metz, Centre de Recherches Relations Internationales de l'Université de Metz, 1973, pp. 26-67.

Mireille-Bénédicte BOUVET, *Le grands livre des images d'Épinal*, Paris, Solar, 1996, 143 pages.

Guy CABOURDIN (publié sous la direction de) - François ROTH, *Histoire de la Lorraine. L'époque contemporaine I et II*, Nancy, éd. Serpenoise - Presses universitaires de Nancy, 1992 - 1994, 272 et 272 pages.

Solange GRAS "La presse française et l'autonomisme alsacien en 1926", dans *Régions et régionalisme en France du XVIIIème à nos jours : actes publiés par Christian GRAS et Georges LIVET*, Paris, PUF, 1977, pp. 337-360.

Geneviève HERBERICH-MARX et Freddy RAPHAËL, "Les incorporés de force alsaciens. Déni, convocation et provocation de la mémoire", *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 6, avril-juin 1985, pp. 83-102.

Bertrand HOZÉ, *L'Alsace-Moselle dans l'Histoire de France de 1871 à nos jours. Essai historiographique sur une région*, mémoire de DEA d'Histoire contemporaine sous la direction de M. Alfred WAHL, Metz, 1993, 91 pages.

Bertrand HOZÉ, "L'Alsace-Lorraine, quotidien du patriote ? À propos de *l'Almanach du Drapeau 1900-1909*", dans Michel GRUNEWALD (études réunies par), *Le problème de l'Alsace-Lorraine vu par les périodiques (1871-1914)*, Bern, Peter Lang, 1998, pp. 63-78.

Bertrand HOZÉ, "Les associations d'Alsaciens-Lorrains après 1918 ou recherche sur les stratégies associatives de survie", dans Bernard DESMARS et Alfred WAHL (présentés par), *Les associations en Lorraine (de 1871 à nos jours)*, Actes de la table ronde de l'Université de Metz, décembre 1998, Metz, Centre de Recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, 2000, pp. 55-69.

Institut du droit local alsacien-mosellan, *État, régions et droits locaux. Droits locaux et statuts particuliers en France et en Europe*, Actes du colloque des 6 et 7 juin 1996, Strasbourg, Publications de l'IDL - éd. Economica, 1997, 238 pages.

André ISCH, *La gloire du football lorrain, 1895-1995. Les hommes, les équipes, les événements de tout un siècle*, Thionville, G. Klopp éd., 1995.

Emmanuel LE ROY LADURIE, "Les minorités périphériques : intégration et conflits", dans André BURGUIERE et Jacques REVEL (sous la direction de), *Histoire de la France. L'État et les conflits*, Paris, Seuil, 1990, pp. 459-627.

Jean-Marie MAYEUR, "Laïcité et question scolaire en Alsace et en Moselle 1944-1963", dans René RÉMOND (sous la direction de), *Forces religieuses et attitudes politiques dans la France contemporaine*, colloque de Strasbourg 23-25 mai 1963, Paris, cahier de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, A. Colin, 1965, pp. 235-255.

Jean-Marie MAYEUR, "Une mémoire-frontière : l'Alsace", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire, La Nation II*, Paris, Gallimard, 1986, pp. 63-95.

Eugène RIEDWEG, *Les "Malgré Nous", Histoire de l'incorporation de force des Alsaciens-Mosellans dans l'armée allemande*, Besançon, Éd. du Rhin, 1995, 303 pages.

Jean-Pierre RIOUX, *Erckmann et Chatrian, ou le trait d'union*, Paris, Gallimard, 1989, 164 pages.

François ROTH, "Le Souvenir Français en Lorraine annexée", *Mémoires de l'Académie nationale de Metz*, 1973, pp. 53-69.

François ROTH, *La Lorraine annexée 1870-1918. Étude sur la Présidence de Lorraine dans l'Empire Allemand*, Thèse de doctorat d'État d'Histoire sous la direction de Pierre BARRAL, Nancy, Université de Nancy II, 1976, 765 pages.

François ROTH, "Nation, armée et politique à travers les images d'Épinal 1860-1914", *Annales de l'Est*, 1980, n° 3, pp. 199-201

François ROTH, *Les Lorrains entre la France et l'Allemagne. Itinéraires d'annexés*, Metz, Éditions Serpenoise / publications Université Nancy II, 1981, 216 pages.

Hélène SICARD-LENATTIER, *Les Alsaciens-Lorrains à Nancy 1871-1914 : une intégration réussie*, Thèse d'Histoire sous la direction de François ROTH, Université de Nancy II, 1999, 493 pages.

Alfred WAHL, *L'option et l'émigration des Alsaciens-Lorrains 1871-1872*, Paris, Ophrys, 1974, 276 pages.

Alfred WAHL - Jean-Claude RICHEZ, *L'Alsace entre France et Allemagne 1850-1950*, Paris, Hachette, 1994, 347 pages (1ère éd. 1993).

Paul ZING, *De Gaulle et la Lorraine. Histoire d'une fidélité*, Vagney, G. Louis éd., 1992, 426 pages.

V. État, nation, nationalisme **et historiographie nationale**

1. État

Alain LAGARDE, *L'État. Le pouvoir, la violence, la société*, Paris, ellipses, 1999, 64 pages.

Pierre NORA, "Les Mémoires d'État", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation II*, Paris, Gallimard, 1986, pp. 355-400.

Pierre ROSANVALLON, "État et société du XIXe siècle à nos jours", dans André BURGUIERE et Jacques REVEL (sous la direction de), *Histoire de la France. L'État et les pouvoirs*, Paris, Seuil, 1989, pp. 491-617.

Pierre ROSANVALLON, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Seuil, 1992, 378 pages (1ère éd. 1990).

Hagen SCHULZE, *État et nation dans l'histoire de l'Europe*, Paris, Seuil, 1996, 410 pages.

Max WEBER, *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1971, 650 pages.

2. Généralités sur la nation

Benedict ANDERSON, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996, 213 pages (1ère éd. anglaise 1983).

Colette BEAUNE, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard, 1985, 431 pages.

Julien BENDA, *Esquisse d'une histoire des Français dans leur volonté d'être une nation*, Paris, Librairie Gallimard, 1932, 270 pages.

Pierre BIRNBAUM, "Nationalisme à la française", dans Gil DELANNOI et Pierre-André TAGUIEFF, *Théories du nationalisme. Nation, nationalité, ethnicité*, Paris, éd. Kimé, 1991, pp. 125-138.

François CARON, *La France des patriotes*, Paris, Fayard, 1993, 958 pages (1ère éd. 1991).

Eugène CAVAIGNAC, *Esquisse d'une Histoire de France*, Paris, Nouvelle Librairie Nationale, 1910, 617 pages.

Jean-Luc CHABOT, *Le nationalisme*, Paris, PUF, 1986, 127 pages.

Pierre CHAUNU, *La France. Histoire de la sensibilité des Français à la France*, Paris, R. Laffond, 1982, 388 pages.

Suzanne CITRON, *Le mythe national, l'histoire de France en question*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1991, 334 pages.

Régis DEBRAY, "Marxism and the National Question", *New Left Review*, 105, septembre-octobre 1977, p. 25-41.

Gil DELANNOI, Pierre-André TAGUIEFF (sous la direction de), *Théories du nationalisme*, Paris, Kimé, 1991, 324 pages.

Alphonse DUPRONT, "Du sentiment national", dans Michel FRANCOIS (sous la direction de), *La France et les Français*, Paris, Gallimard, 1972, pp. 1423-1475.

Lucien FEBVRE, *Honneur et Patrie*, Paris, Perrin, 1996, 310 pages.

Ernest GELLNER, *Nations et nationalisme*, Paris, Payot, 1989, 208 pages (1ère éd. anglaise 1983).

Raoul GIRARDET, "La Ligue des patriotes dans l'histoire du nationalisme français (1882-1888)", dans *Bulletin de la société d'histoire moderne, séance du 20 avril 1958*, p. 3-6.

Raoul GIRARDET, *Le nationalisme français, Anthologie 1871-1914*, Paris, Seuil, 1983, 280 pages (1ère éd. 1966).

Henri GUILLEMIN, *Nationalistes et nationaux*, Paris, Gallimard, 1974, 476 pages.

Eric J. HOBSBAWM, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris, Gallimard, 1992, 249 pages (1ère éd. anglaise 1990).

L'imaginaire de la nation (1792-1992), Actes du Colloque européen de Bordeaux, textes réunis par Claude-Gilbert DUBOIS, Presses Universitaires de Bordeaux, 1991, 474 pages.

Yves LACOSTE, *Vive la Nation. Destin d'une idée géopolitique*, Paris, Fayard, 1998, 339 pages.

Auguste LONGNON, *La formation de l'unité française. Leçons professées au Collège de France en 1889-1890*, préface de Camille JULLIAN, Paris, Auguste Picard Éditeur, 1922, 460 pages.

Ministère de la Justice, *La nationalité française, textes et documents*, Paris, La documentation française, 1989, 340 pages.

Ernest RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ?*, textes choisis et présentés par Joël ROMAN, Paris, Presse Pocket, 1992, 316 pages.

Jean-Pierre RIOUX, *Nationalisme et conservatisme. La Ligue de la Patrie Française 1899-1904*, Paris, éd. Beauchesne, 1977, 120 pages.

Zeev STERNHELL, *Maurice Barrès et le nationalisme français*, Paris, A. Colin, 1972, 395 pages.

Anne-Marie THIESSE, *Ils apprenaient la France, L'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1997, 130 pages.

Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1999, 307 pages.

Jean-René TRÉANTON, "Genèse de la nation, naissance du citoyen", *Revue française de sociologie*, juillet-septembre 1995, XXXVI - 3, pp. 551-558.

Eugen WEBER, "Le renouveau nationaliste en France et le glissement vers la droite 1905-1914", *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, avril-juin 1958, pp. 114-128.

3. Historiographie nationale

Stefan COLLINI, "Un antidote à la manie de la célébration", *Le Monde des livres*, 5 février 1993

Steven ENGLUND, "De l'usage de la Nation par les historiens, et réciproquement", *Politix*, été 1994, pp. 141-158.

Steven ENGLUND, "L'histoire des âges récents. Les France de Pierre Nora", *Politix*, été 1994, pp. 159-168.

Lucien FEBVRE, “ Ni histoire à thèse ni histoire-manuel. Entre Benda et Seignobos ”, *Revue de synthèse*, V, 1933, repris dans *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin, 1992 (1ère éd. 1953), pp.80-98.

FUSTEL de COULANGES, “ De la manière d'écrire l'histoire en France et en Allemagne ”, *Revue des deux mondes*, septembre 1872, pp. 241 à 251.

Louis HALPHEN, *L'Histoire en France depuis 100 ans*, Paris, A. Colin, 1914, 216 pages.

François HARTOG, “Comment écrire l'histoire de France ?”, *Annales - histoire, sciences sociales*, nov-déc 1995, n° 6, pp. 1219-1236.

Histoires de France, Historiens de la France, Actes du colloque international, Reims, 1993, publiés par Yves-Marie BERCÉ et Philippe CONTAMINE, Société de l'Histoire de France, Paris, librairie Honoré Champion, 1994, 336 pages.

Histoire de France. Mythes et réalités, Actes du colloque de Nantes, février 1994, Toulouse, Erès, 1995, 173 pages.

Pierre NORA, “L'Histoire de France de Lavisser”, dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation I*, Paris, Gallimard, 1986, pp. 317-375.

Pierre NORA, “Comment écrire l'histoire de France ?”, Pierre NORA (sous la direction de), *Les lieux de mémoire, Les Frances I*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 9-32.

“La Nouvelle histoire de France, les lieux de mémoire”, *Magazine littéraire*, février 1993, n° 307, pp. 16 à 57.

4. Nationalisme et activités physiques et sportives

Pierre ARNAUD (sous la direction de), *Les athlètes de la République. Gymnastique, sport et idéologie républicaine, 1870-1914*, Paris, Privat, 1987, 423 pages.

Pierre ARNAUD, “La Trame et la chaîne. Le réseau des sociétés conscriptives (1870-1890)”, dans *Sport histoire*, février 1988, pp. 41-83.

Pierre ARNAUD, “Diviser et unir. Sociétés sportives et nationalismes en France (1870-1914)”, dans *Sport histoire*, 1989, pp. 31-47.

Pierre ARNAUD, *Le Militaire, l'écolier, le gymnaste. Naissance de l'éducation physique en France, 1869-1889*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1991, 273 pages.

Pierre ARNAUD, "Sport et éducation politique à Lyon sous la IIIe République", dans Alain CORBIN, Noëlle GÉRÔME, Danielle TARTAKOWSKY (sous la direction de), *Les usages politiques des fêtes aux XIXe - XXe siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, pp. 169-188.

P. CHAMBAT, "Les fêtes de la discipline : gymnastique et politique", dans Pierre ARNAUD et Jean CAMY, *La naissance du Mouvement Sportif Associatif en France. Sociabilités et formes de pratiques sportives*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1986, pp. 85-96.

Paul GERBOD, "L'État et les activités physiques et sportives des années 1780 aux années 1930", *Revue Historique*, avril-juin 1999, pp. 307-331.

Benoit LECOQ, "Les sociétés de gymnastique et de tir dans la France républicaine (1870-1914)", *Revue historique*, n° 559, juillet-septembre 1986, pp. 157-166.

A. EHRENBERG, *Aimez-vous les stades ? Les origines des politiques sportives en France (1870-1930)*, Paris, éd. Recherches, 1980.

Marcel SPIVAK, "Le développement de l'éducation physique et du sport français de 1852 à 1914", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1977, pp. 28-48.

Marcel SPIVAK, *Éducation physique, sport et nationalisme en France du Second Empire au Front populaire - un aspect original de la défense nationale*, Thèse de Doctorat d'État d'Histoire sous la direction de Jean-Baptiste DUROSELLE, Université de Paris I, 1983.

Alfred WAHL "Gymnastique, sports et militarisme après 1870", dans *La guerre de 1870/71 et ses conséquences*, dans Philippe LEVILLAIN et Rainer RIEMENSCHNEIDER (publié par), colloque historique franco-allemand 1984-1985, Bonn, Bouvier, 1990, pp. 506-507.

V. Mémoire

1. Généralités

François BEDARIDA, "La mémoire contre l'histoire", *Esprit*, n° 193, 1993, pp. 7-13.

Joël CANDAU, *Mémoire et identité*, Paris, PUF, 1998, 225 pages.

Maurice CRUBELLIER, *La mémoire des Français. Recherches d'histoire culturelle*, Paris, H. Veyrier-Kronos, 1991, 352 pages.

Étienne FRANCOIS, "Nation retrouvée, nation à contrecœur. L'Allemagne des commémorations", *Le Débat*, n° 78, janvier-février 1994, pp. 62-70.

Esther GERZ-SHALEV, "Le Mouvement perpétuel de la mémoire", dans *Travail de mémoire 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, Paris, éd. Autrement, 1999, pp. 24-29.

John R. GILLIS (éd.), *Commemorations. The Politics of National Identity*, Princeton University Press, 1994, 288 pages.

Maurice HALBWACHS, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris, Albin Michel, 1994, 370 pages (1ère éd. 1925).

Maurice HALBWACHS, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997, 297 pages (1ère éd. 1950).

Raul HILBERG, *La politique de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1996, 208 pages.

Alain KIMMEL - Jacques POUJOL, *Certaines idées de la France : histoire - mémoire et conscience nationale*, Sèvres, Centre internationale d'études pédagogiques de Sèvres, 1980, 207 pages.

Reinhart KOSELLECK, "Les monuments aux morts comme fondateurs de l'identité des survivants", *Revue de métaphysique et de morale*, mars 1998, 60, pp. 33-61. (traduction d'un article de 1979).

Marie-Claire LAVABRE, "Du poids et du choix du passé. Lecture critique du « Syndrome de Vichy »", dans Denis PESCHANSKI, Mickael POLLAK, Henry ROUSSO (sous la direction de), *Histoire politique et sciences sociales*, Bruxelles, éd. Complexe, 1991, pp. 265-278.

Marie-Claire LAVABRE, *Histoire, Mémoire et politique : le cas du parti communiste français*, Doctorat d'État en Sciences Politique sous la direction de Georges LAVAU, Institut d'Études de Politique de Paris, 1992, 592 pages.

Daniel LINDENBERG, "Guerres de mémoire en France", *Vingtième siècle. revue d'histoire*, n° 42, avril-juin 1994, pp. 77-95.

Jacques MATHIEU (sous la direction de), *Étude de la construction de la mémoire collective des Québécois au XXe siècle*, Québec, Université Laval, CELAT, 1986, 320 pages.

Jean-Clément MARTIN, "La Vendée, région mémoire", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. la République*, Paris, Gallimard, 1985, pp. 595-617.

Ignace MEYERSON, "Le temps, la mémoire, l'histoire", dans *Écrits. 1920-1983. Pour une psychologie historique*, Paris, PUF, 1987, pp. 264-280 (1ère parution 1956).

Henri MONIOT, "L'histoire historique analysée par la mémoire", dans Élise MARIENSTRAS et Marie-Jeanne ROSSIGNOL (sous la direction de), *Mémoire privée, mémoire collective dans l'Amérique préindustrielle*, Paris, Berg International, 1994, pp. 225-237.

Gérard NAMER, *La commémoration en France de 1945 à nos jours*, Paris, L'Harmattan, 1987, 216 pages.

Gérard NAMER, *Mémoire et société*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987, 242 pages.

Dimitri NICOLAÏDIS (sous la direction de), *Oublier nos crimes. L'amnésie nationale : une spécificité française ?*, n° 144, Paris, Autrement, 1994, 281 pages.

Pierre NORA, "Entre mémoire et histoire", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. la République*, Paris, Gallimard, 1985, pp. XV-XLII.

Pierre NORA, "De la République à la Nation", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. la République*, Paris, Gallimard, 1985, pp. 651-659.

Pierre NORA, "La nation-mémoire", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La Nation III*, Paris, Gallimard, 1986, pp. 647-658.

Pierre NORA, "L'ère de la commémoration", Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. Les France III*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 975-1012.

Pierre NORA, "La loi de la mémoire", *Le Débat*, n° 78, janvier-février 1994, pp. 187-191.

Pierre-François RAIMOND, *Un exemple de politique publique de mémoire : la Délégation à la Mémoire et à l'information Historique*, mémoire présenté à l'Institut d'Études Politiques de Paris, sous la direction de Nicolas ROUSSELLIER, 1994, 98 pages et entretien avec Serge Barcellini le 5 novembre 1993 en annexe.

Philippe RAYNAUD, "La commémoration : illusion ou artifice ?", *Le débat*, n° 78, janvier-février 1994, p. 104-115.

Paul RICOEUR, "Entre mémoire et histoire", *Projets*, n° 248, hiver 1996-1997, pp. 7-16.

Paul RICOEUR, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000, 675 pages.

Jean-Pierre RIOUX, "La mémoire collective", dans Jean-Pierre RIOUX et Jean-François SIRINELLI (sous la direction de), *Pour une histoire culturelle*, Paris, Seuil, 1997, pp. 325-353.

Henry ROUSSO, "Les usages politiques du passé : Histoire et mémoire", dans Denis PESCHANSKI, Mickael POLLAK, Henry ROUSSO (sous la direction de), *Histoire politique et sciences sociales*, Bruxelles, éd. Complexe, 1991, pp. 243-264.

Pascal SIGODA, "Symbolique et historique de la Croix de Lorraine", *Études Gaulliennes*, janvier-mars 1976, pp. 33-36.

Benjamin STORA, *La gangrène et l'oubli, La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1992, 369 pages.

Tzvetan TODOROV, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 1995, 61 pages.

Tzvetan TODOROV, "La mémoire devant l'histoire", *Terrain* 25, septembre 1995, pp. 101-112.

Travail de mémoire, 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence, Paris, éd. Autrement, 1999, 270 pages.

Usages de l'oubli, Colloque de Royaumont de 1987, Paris, Seuil, 1988, 89 pages.

Pierre VIDAL-NAQUET, *Les assassins de la mémoire*, Paris, La découverte, 1987, 232 pages.

Yosef Hayim YERUSHALMI, "Réflexions sur l'oubli", dans *Usages de l'oubli*, Colloque de Royaumont de 1987, Paris, Seuil, 1988, pp. 7-21.

James E. YOUNG, "Écrire le monument : site, mémoire, critique", *Annales ESC*, mai-juin 1993, n° 3, pp. 729-743.

2. Mémoire orale

"Archives orales : une autre histoire ?", *Annales ESC*, n° 1, janvier-février 1980, 35^{ème} année, pp. 124-199.

Croire la mémoire ? Approches critiques de la mémoire orale. Actes des Rencontres Internationales, St Pierre (Val d'Aoste), 16-18 octobre 1986, Aoste, 1986, 163 pages.

Étienne FRANCOIS, "Fécondité de l'histoire orale", "Questions à l'histoire orale", table ronde du 20 juin 1986, *Les cahiers de l'IHTP*, n° 4, juin 1987, pp. 33-43.

Philippe JOUTARD, *La légende des Camisards. Une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard, 1977, 441 pages.

Philippe JOUTARD, *Ces voix qui viennent du passé*, Paris, Hachette, 1983, 268 pages.

Yves LEQUIN - Jean MÉTRAL, "À la recherche d'une mémoire collective : les métallurgistes retraités de Givors", *Annales ESC*, janvier-février 1980, n° 1, pp. 149 - 166.

Michael POLLAK, "Pour un inventaire", "Questions à l'histoire orale", table ronde du 20 juin 1986, *Les cahiers de l'IHTP*, n° 4, juin 1987, pp. 11-31.

Freddy RAPHAËL, "Le travail de la mémoire et les limites de l'histoire orale", *Annales ESC*, janvier-février 1980, n° 1, pp. 127-145.

Jean-Pierre RIOUX, "Six ans après", "Questions à l'histoire orale", table ronde du 20 juin 1986, *Les cahiers de l'IHTP*, n° 4, juin 1987, pp. 5-7.

Danièle VOLDMAN, "L'invention du témoignage oral", "Questions à l'histoire orale", table ronde du 20 juin 1986, *Les cahiers de l'IHTP*, n° 4, juin 1987, pp. 77-89.

Danielle VOLDMAN (sous la direction de), "Les bouches de la vérité ? La recherche historique et les sources orales", *Cahiers de l'IHTP*, n° 21, novembre 1992

3. Mémoire collective de la Première Guerre mondiale

Serge BARCELLINI, "Un demi-siècle d'actions commémoratives", dans Gérard CANINI (éd), *Mémoire de la Grande Guerre. Témoins et témoignages*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989, pp. 17-30.

Annette BECKER, *Les monuments aux morts, mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Errance, 1988, 158 pages.

Annette BECKER, *La guerre et la foi. De la mort à la mémoire 1914-1930*, Paris, A. Colin, 1994, 142 pages.

Jacques BOUILLON, Michel PETZOLD, *Mémoire figée, mémoire vivante. Les monuments aux morts*, Charenton, Citédis, 1999, 160 pages.

Gérard CANINI (éd.), *Mémoire de la Grande Guerre. Témoins et témoignages*, Actes du colloque de Verdun, 12-13-14 juin 1986, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1989, 414 pages.

Antoine PROST, "Les monuments aux morts", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La République*, Paris, Gallimard, 1985, pp.195-225.

Antoine PROST, "D'une guerre mondiale à l'autre", dans Institut d'Histoire du Temps Présent, *La Mémoire des Français. quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, éd. du CNRS, 1986, pp. 25-29.

Pierre SERVENT, *Le mythe Pétain. Verdun ou les tranchées de la mémoire*, Paris, Payot, 1992, 283 pages.

4. Mémoire collective de la Seconde Guerre mondiale

Serge BARCELLINI, Annette WIEVORKA, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995, 525 pages.

François BÉDARIDA, "Commémorations et mémoire collective", dans Institut d'Histoire du Temps Présent, *La Mémoire des Français. quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, éd. du CNRS, 1986, pp. 11-13.

Philippe BURIN, "Vichy", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. Les France I*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 321-345.

Éric CONAN, Henry ROUSSO, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994, 328 pages.

Robert FRANCK, "À propos des commémorations françaises de la Deuxième Guerre mondiale", dans Alfred WAHL (présenté par), *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, actes du Colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, ouvrage publié avec le concours du secrétariat d'État chargé des Anciens Combattants, 1984, pp. 281-290.

Institut d'Histoire du Temps Présent, *La Mémoire des Français. quarante ans de commémorations de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, éd. du CNRS, 1986, 400 pages.

Pierre NORA, "Gaullistes et communistes", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. Les France I*, Paris, Gallimard, 1992, pp. 347-393.

Henry ROUSSO, *Le syndrome de Vichy 1944-198...*, Paris, Seuil, 1987, 323 pages.

Alfred WAHL (présenté par), *Mémoire de la Seconde Guerre mondiale*, actes du Colloque de Metz, 6-8 octobre 1983, Metz, Centre de recherche Histoire et Civilisation de l'Université de Metz, ouvrage publié avec le concours du secrétariat d'État chargé des Anciens Combattants, 1984, 301 pages.

Annette WIEVORKA, "Le Vel' d'Hiv' : histoire d'une commémoration", dans *Travail de mémoire, 1914-1998. Une nécessité dans un siècle de violence*, Paris, éd. Autrement, 1999, pp. 161-165.

VI. Histoire de l'école et de l'enseignement

1. Généralités

André ALBA, "Esprit critique et internationalisme", dans *Jules Isaac, Actes du colloque, catalogue de l'exposition organisés par l'Université de Haute-Bretagne (Rennes II), 28 novembre - 10 décembre 1977*, Paris, Hachette, 1979, pp. 60-67.

Pierre ALBERTINI, *L'École en France XIXe - XXe siècles, de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 1992, 191 pages.

Jean-François CHANET, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996, 427 pages.

Serge CHASSAGNE (présenté par) *P comme patrie, en France entre 1850 et 1950*, catalogue de l'exposition, 1988-1989, Rouen, INRP - Musée national de l'Éducation, 1988-1989, 98 pages.

Jean-François CHANET, "La fabrique des héros. Pédagogie républicaine et culte des grands hommes de Sedan à Vichy", *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, janvier-mars 2000, pp. 13-34.

Laurence CORNU - Jean-Claude POMPOUGNAC - Joël ROMAN, *Le barbare et l'écolier, La fin des utopies scolaires*, Paris, Calmann-Lévy, 1990, 236 pages.

Dominique DESVIGNES - Joël ROMAN, "Le temps, l'Histoire et l'enfant", *Cahiers pédagogiques*, n° 238, novembre 1985, pp. 17-19.

Aimé DUPUY, *Sedan et l'enseignement de la Revanche*, Paris, INRP, 1975, 87 pages.

Jules Ferry fondateur de la République, Actes du Colloque de EHESS, présentés par François FURET, Paris, édition EHESS, 1985, 256 pages.

"Les entretiens franco-allemands" (mai-octobre 1951), *Bulletin de la Société des Professeurs d'Histoire et de Géographie*, n° spécial 130 bis, mars 1952.

Jean-Michel GAILLARD, "Le moment Ferry : l'école de la République entre mythologie et réalité", dans Françoise BARRET-DUCROCQ (publié sous la direction de), *Pourquoi se souvenir ?*, Forum International Mémoire et Histoire, mars 1998, Paris, Grasset, 1999, pp. 37-41.

Maurice GONTARD, *L'Oeuvre scolaire de la Troisième République. L'enseignement primaire en France 1876-1914*, Toulouse, CRDP, 1976, 218 pages.

Rémy HANDOURTZEL, *Vichy et l'école*, Paris, Noésis, 1997, 329 pages.

Jules Isaac, Actes du colloque sur Jules Isaac, catalogue de l'exposition organisés par l'Université de Haute-Bretagne (Rennes II), 28 novembre - 10 décembre 1977, Paris, Hachette, 1979, 158 pages.

Louis LEGRAND, *L'École unique, à quelles conditions ?*, Paris, Éd. du Scarabée, 1981, 207 pages.

Claude LELIÈVRE, *Histoire des institutions scolaires, 1789-1989*, Paris, Nathan, 1990, 238 pages.

Claude LELIEVRE et Christian NIQUE, *La République n'éduquera plus, la fin du mythe Ferry*, Paris, Plon, 1993, 267 pages.

Claude LELIEVRE - Christian NIQUE, *Batisseurs d'école. Histoire biographique de l'enseignement en France*, Paris, Nathan, 1994, 494 pages.

Claude LELIÈVRE - Christian NIQUE, *L'école des Présidents. De De Gaulle à Mitterrand*, Paris, O. Jacob, 1995, 382 pages.

Jacques NARBONNE, *De Gaulle et l'éducation. Une rencontre manquée*, Paris Denoël, 1994, 489 pages.

Christian NIQUE, *Comment l'école devint une affaire d'État ?*, Paris, Nathan, 1990, 288 pages.

Christian NIQUE, *L'impossible gouvernement des esprits. Histoire politique des écoles normales primaires*, Paris, Nathan, 1991, 200 pages.

Pierre NORA, "Le Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La République*, Paris, Gallimard, 1985, pp. 353-378.

Jacques OZOUF - François FURET, *Lire et écrire, l'alphabétisation des français de Calvin à Ferry*, Editions de Minuit, 1977, deux volumes.

Mona OZOUF, *L'école de la France. Essais sur la Révolution, l'utopie et l'enseignement*, Paris, Gallimard, 1984, 417 pages.

Mona OZOUF, *L'École, l'Église et la République*, Paris, Seuil, 1992, 261 pages (1ère éd. 1982).

Jacques OZOUF, *Nous les maîtres d'école. Autobiographie d'instituteurs de la Belle Époque*, Paris, Gallimard, 1993, 312 pages, (1ère éd. 1973).

Louis-Henri PARIAS (sous la direction de), *Histoire générale de l'Enseignement et de l'Éducation en France*, tome III et IV, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1988, 683 et 729 pages.

Antoine PROST, *Histoire de l'Enseignement en France 1800-1967*, Paris, A. Colin, 1970, 524 pages (1ère éd. 1968).

Antoine PROST, *Education, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil, 1992, 226 pages.

Philippe RAYNAUD - Paul THIBAUD, *La fin de l'école républicaine*, Paris, Calmann-Lévy, 1990, 228 pages.

Odile RUDELLE (textes choisis et présentés par), *La République des citoyens*, Paris, Imprimerie nationale éd., 1996, 508 pages.

Guy VINCENT, *L'école primaire française : étude sociologique*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1980, 344 pages.

2. Enseignement de l'histoire et de l'instruction civique

Christian AMALVI, "L'Histoire à l'école et au lycée : les manuels d'Hachette (1918-1940)", dans Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (sous la direction de), *Histoire de l'édition française, tome IV. Le livre concurrencé (1900-1950)*, Paris, Promodis, 1986, pp. 300-301.

Christian AMALVI, *Les Héros de l'histoire de France, recherches iconographiques sur le Panthéon scolaire de la IIIème République*, Paris, Phot'Oeil, 1979, 279 pages.

Jacqueline BAUVOIS, "L'histoire enseignée dans les lycées allemands et français des années 1920 aux années 1950, approche culturelle", *Information historique*, n° 4, 1996, pp. 167-181.

Claude BILLARD - Pierre GUIBBERT, "Peut-on encore enseigner l'histoire aux enfants ?", *Le Débat*, n° 16, novembre 1981, pp. 84-95.

Numa BROCC, "Histoire de la géographie et nationalisme en France sous la Troisième République", dans *L'information historique*, janvier-février 1970, pp. 20-22.

Jacques BOULENC, *Enseignement de l'histoire et analyse idéologique : les valeurs fondamentales de l'enseignement de l'histoire à l'école élémentaire à travers les instructions officielles de Jules Ferry à nos jours*, thèse de 3ème cycle en Psychologie sous la direction de Michel TARDY, Université Louis Pasteur, Strasbourg, 1974, 170 pages, ronéotypées.

Annie BRUTER, "Enseignement de la représentation et représentation de l'enseignement : Lavisserie et la pédagogie de l'histoire", *Histoire de l'éducation*, n° 65, janvier 1995, pp. 27-50.

Annie BRUTER, *L'Histoire enseignée au Grand Siècle. Naissance d'une pédagogie*, Paris, Belin, 1997, 239 Pages.

Claude CARPENTIER (coordonné par), *Identité nationale et enseignement de l'histoire. Contextes européens et africains*, Paris - Montréal, L'Harmattan, 1999, 258 pages.

Cent ans d'enseignement de l'histoire (1881-1981), Colloque, Paris, 13-14 novembre 1981, numéro spécial de *la Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1984, 216 pages.

Maurice CRUBELLIER, "Enseigner l'histoire : analyse historique d'un malaise", *Histoire de l'éducation*, n° 26, mai 1985, pp. 39-60.

Brigitte DANCEL, *L'Histoire de l'enseignement de l'histoire à l'école publique de la Troisième République. Le ministre, le maître et l'élève dans les écoles primaires élémentaires de la Somme 1880-1926*, thèse de Sciences de l'Éducation sous la direction de Claude Lelièvre, Université René-Descartes-Paris-V, 1994, 820 pages.

Brigitte DANCEL, *Enseigner l'histoire à l'école primaire de la Troisième République*, Paris, PUF, 1996, 243 pages.

Enseigner l'histoire, des manuels à la mémoire, Actes du Colloque de Paris (1981) présentés par Henri MONIOT, Berne, P. Lang, 1984, 303 pages.

Marc FERRO, *Comment on raconte l'Histoire aux enfants à travers le monde entier*, Paris, Payot, 1981, 317 pages.

Alice GERARD, "L'enseignement de l'histoire en France. Son rôle dans la formation de la mentalité collective 1870-1914", *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 4, 1970, pp. 10-15.

Paul GERBOD, "La place de l'histoire dans l'enseignement secondaire de 1802 à 1880", *L'Information historique*, 1965, pp. 123-130.

René GIRAULT, *L'histoire et la géographie en question*, Rapport au ministre de l'Éducation nationale, Paris, Ministère de l'Éducation nationale, Service d'information, 1983, 201 pages.

Jean-Pierre HARBULOT, "L'enseignement de l'Histoire en France depuis 1945", dans Rolf WITTENBROCK, Gérard MICHAUX, Paul DOSTERT (édité par), *Enseignement scolaire et formation d'identités collectives dans l'espace SAR-LOR-LUX*, Saarbrücken, 1994, pp. 135-163.

Evelyne HERY, *Un siècle de leçon d'histoire, l'histoire enseignée au lycée, 1870-1970*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 432 pages.

Jean-Marie d'HOPP, "Un aspect des relations intellectuelles franco-allemandes contemporaines : la coopération dans la recherche et l'enseignement de l'histoire", *Historiens et Géographes*, n° 280, octobre 1980, pp. 107-113.

Jules ISAAC, *L'enseignement de l'histoire contemporaine et les manuels scolaires allemands*, publications de la société de l'histoire de la Guerre, Paris, Alfred Costes éd., 1938, 104 pages.

Philippe JOUTARD, "L'enseignement de l'histoire", dans François BÉDARIDA (sous la direction de), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 1995, pp. 45-55.

G. KANTIN - G. MANCERON (textes réunis par), *Les échos de la mémoire. Tabous et enseignement de la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Le Monde Edition, 1991, 369 pages.

Nicole LAUTIER, "L'histoire appropriée par les élèves. Psychologie cognitive et didactique de l'histoire", dans Henri MONIOT et Maciej SERWANSKI (sous la direction de), *L'histoire en partage 1. Le récit du vrai*, Paris, Nathan, 1994, pp. 45-56.

Jean-Noël LUC, " Une réforme difficile : un siècle d'histoire à l'école élémentaire (1887-1985) ", *Historiens et Géographes*, n° 306, sept.-octobre 1985, pp. 145-207.

Ministère de l'Éducation nationale, *Colloque national sur l'histoire et son enseignement*, 19-20-21 janvier 1984, Montpellier, Paris, CNDP, 1984, 179 pages.

Claude NICOLET, "Pour une restauration de l'éducation et de l'instruction civiques. Rapport présenté au ministre de l'Éducation nationale le 1er novembre 1984", *Le Débat*, n° 34, mars 1985, pp.158-174.

Pierre NORA, "Lavisse, instituteur national", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La République*, Paris, Gallimard, 1985, pp. 247-289.

Jacques et Mona OZOUF, "Le tour de la France par deux enfants", dans Pierre NORA, *Les lieux de mémoire. La République*, Paris, Gallimard, 1985, pp. 291-321.

Mona OZOUF, " Histoire et éducation civique ", *Le Débat*, n° 34, mars 1985, pp. 147-157.

François ROTH, "L'enseignement de l'Histoire en Lorraine annexée et en Lorraine française. Étude comparée 1871-1918", dans Rolf WITTENBROCK, Gérard MICHAUX, Paul DOSTERT (édité par), *Enseignement scolaire et formation d'identités collectives dans l'espace SAR-LOR-LUX*, Saarbrücken, 1994, pp. 7-24.

Nicole SADOON-LAUTIER, *Histoire apprise, Histoire appropriée. Éléments pour une didactique de l'histoire*, Thèse de Didactique sous la direction de S. JODELET, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1992, 556 pages.

Charles SEIGNOBOS, " L'enseignement de l'histoire comme instrument d'éducation politique ", dans *Conférence du musée pédagogique*, Paris, Imprimerie Nationale, 1907, p. 1-24.

3. Les manuels scolaires

Christian AMALVI, "Les guerres des manuels autour de l'école primaire en France de 1899 à 1914", *Revue Historique*, t. 262, n° 532, octobre-décembre 1979, pp. 359-398.

E. BRANDTS, "Images de l'Allemagne dans les manuels scolaires français", *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 96, avril-juin 1986.

Christophe CARITEY, "Manuels scolaires et mémoire historique au Québec. Questions de méthode", *Histoire de l'Éducation*, n° 58, mai 1993, pp. 137-164.

Alain CHOPPIN, "L'Histoire des manuels scolaires : une approche globale", *Histoire de l'éducation*, n° 9, 1980, pp. 1-25.

Alain CHOPPIN, "Le cadre législatif et réglementaire des manuels scolaires, I, de la Révolution à 1939", *Histoire de l'éducation*, n° 29, janv. 1986, pp. 21-58.

Alain CHOPPIN, "Le cadre législatif et réglementaire des manuels scolaires, II, de 1940 à nos jours", *Histoire de l'éducation*, n° 34, mai 1987, pp. 3-36.

Alain CHOPPIN, *Les manuels scolaires : histoire et actualité*, Paris, Hachette, 1992, 223 pages.

Alain CHOPPIN (sous la direction de), *Manuels scolaires, États et sociétés XIX-XXe siècles*, n° spécial de la revue *Histoire de l'Éducation*, n° 58, mai 1993, 229 pages.

Suzanne CITRON, "À travers les manuels d'histoire", *Esprit*, n° 256, décembre 1987, pp. 687-693.

Suzanne CITRON, *Enseigner l'histoire aujourd'hui. La mémoire perdue et retrouvée*, Paris, éd. ouvrières, 1984, 159 pages.

Aimée DUPUIS, "La Guerre de 1870 et les manuels scolaires de la Troisième République", *Le Monde*, 3 septembre 1970.

"Les manuels d'histoire allemands et français : résolutions adoptées par la commission d'historiens allemands et français, réunis du 25 novembre au 1er décembre 1935, pour examen des rectifications qu'il y aurait lieu d'apporter aux manuels scolaires", dans *L'École libératrice*, organe hebdomadaire du syndicat national des institutrices et instituteurs publics de France et des colonies, 15 mai 1937, pp. 737-745.

Jacqueline FREYSSINET-DOMINJON, *Les manuels d'histoire de l'école libre, 1882 - 1959*, Paris, A. Colin, 1969, 294 pages.

G. GARRIER, "Les historiens contre les préjugés ou comment s'est transformée l'image de l'Allemagne dans les manuels scolaires français", *Cahiers d'histoire* (Clermont), t. 34, n° 2, 1989.

Lucille GUILBERT, "Connaissance et modèles de comportements présentés à l'enfant à travers les manuels scolaires", dans Jacques MATHIEU (sous la direction de), *Étude de la construction de la mémoire collective des Québécois au XXe siècle*, Québec, Université Laval, CELAT, 1986, pp. 53-62.

Jean-Noël JEANNENEY, "La Guerre des manuels scolaires", *Le Monde*, 29 août 1987.

Georges LAPIERRE, "La question des manuels scolaires dans l'enseignement primaire", *Revue d'histoire de la Guerre Mondiale*, 16e année, n° 1, 1938, pp. 209-214.

Dominique MAINGUENAU, *Les livres d'école de la République 1870-1914. Discours et idéologie*, Paris, Le Sycomore, 1979, 343 pages.

Les Manuels scolaires, Actes du colloque organisé par le Musée aubois de l'histoire de l'éducation (1986), Troyes, *Cahiers aubois d'histoire de l'éducation*, n° 10 a et b, 1988.

Henri MONIOT, "Manuels d'histoire et mémoire collective", *Historiens et géographes*, sept.-oct. 1982, n° 291, pp. 97-103.

Jeannine RAYLAMBERT, "1930 ou la révolution des manuels", *L'Éducation*, n° 444, 1981, pp. 9-11.

Rainer RIEMENSCHNEIDER, "Grenzprobleme im Schulbuch. Dokumentation zur Darstellung des Annexion von Elsass und Lothringen in deutschen und französischen Geschichtsbüchern von 1876 bis 1976", *ISF - Internationale Schulbuchforschung - Zeitschrift des Georg-Eckert-Instituts*, 2/1980, 1, pp. 85-107.

Danièle THOMAS, "La vérité historique par l'image dans les manuels scolaires", dans Hélène D'ALMEIDA-TOPOR et Michel SÈVE (textes réunis et rassemblés par), *L'historien et l'image, de l'illustration à la preuve*, Actes du Colloque tenu à l'Université de Metz 11-12 mars 1994, Metz, Centre de recherche "Histoire et Civilisation de l'Europe Occidentale, 1998, pp. 281-291.

Hubert TISON, "La mémoire de la guerre 14-18 dans les manuels français d'histoire" (1920-1990), dans *Guerre et cultures 1914-1918*, Paris, A. Colin, 1994, 445 pages, pp. 294-307.

VI. Essais

Fabrice BOUTHILLON, *Les schèmes qu'on abat. À propos du gaullisme*, Paris, éd. de Fallois, 1995, 79 pages.

Alain FINKIELKRAUT, *La défaite de la pensée*, Paris, Gallimard, 1993, 167 pages.

Marcel GAUCHET, *Le désenchantement du monde, une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1996 (1ère éd. 1985), 306 pages.

Alfred GROSSER, *Les identités difficiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, 123 pages.

Gilles LIPOVETSKI, *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard, 1994, 329 pages (1ère éd. 1983).

Gilles LIPOVETSKY, *Le crépuscule du devoir, L'éthique indolore des nouveaux temps démocratiques*, Paris, Gallimard, 1992, 292 pages.

Edgar MORIN, *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard, 1987, 221 pages

Friedrich NIETZSCHE, *Les considérations inactuelles 1 et 2*, traduction et préface par Geneviève BIANQUIS Paris, Aubier, 1970, 394 pages.

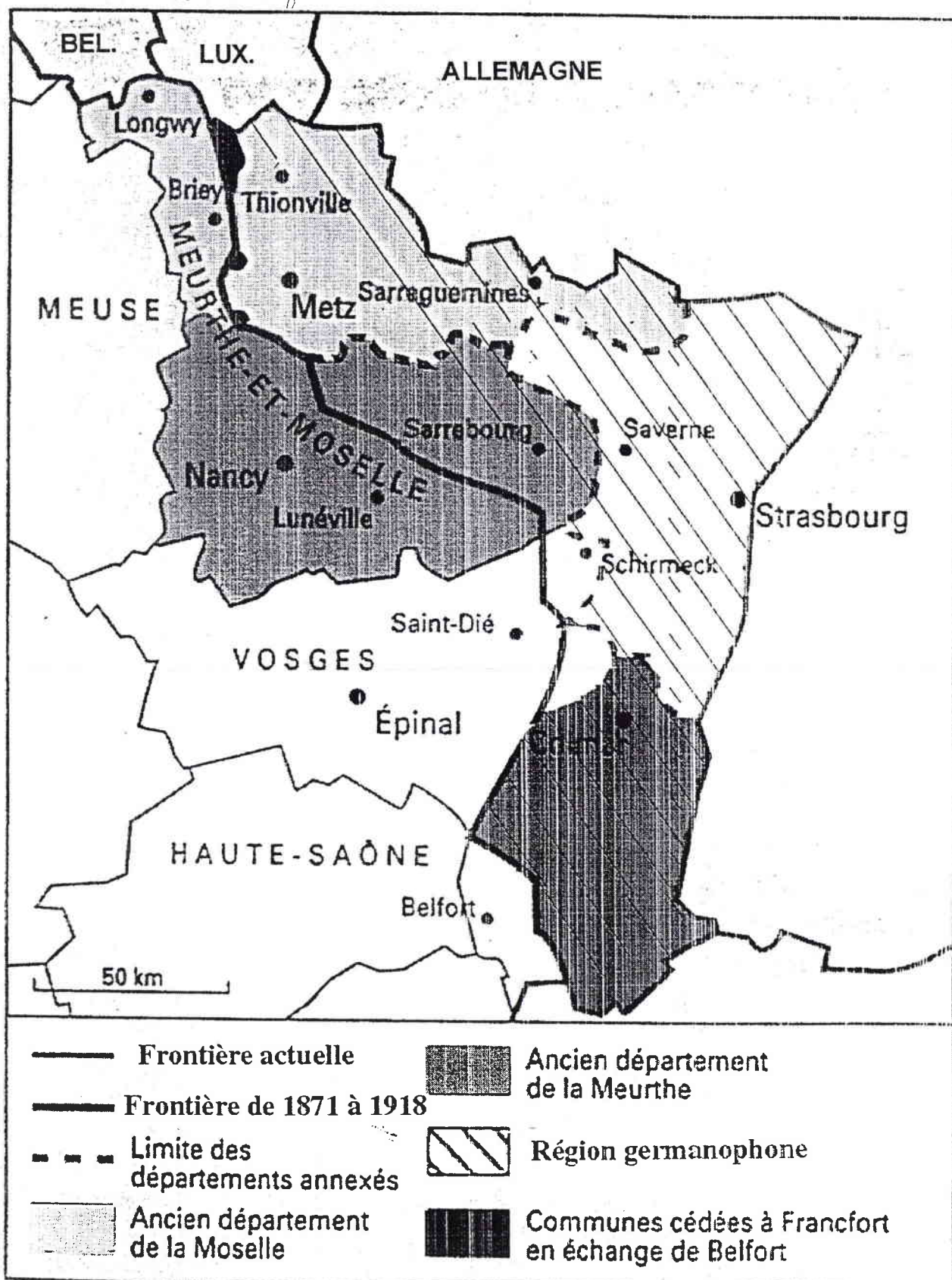
Edmond POGNON, *De Gaulle et l'histoire de France : 30 ans éclairés par 20 siècles*, Paris, A. Michel, 1970, 352 pages.

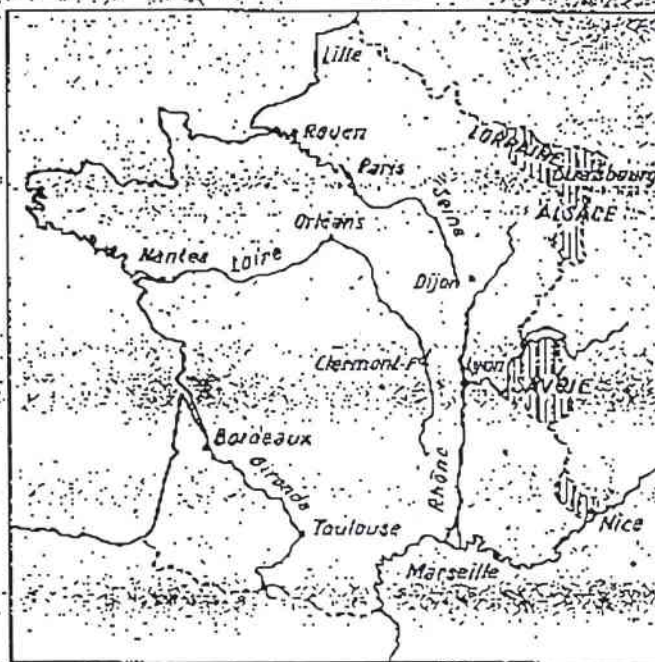
Annexes

ANNEXES

- | | |
|--|--------|
| <u>1. Carte des régions annexées de 1871 à 1918</u> | p. 538 |
| <u>2. Carte extraite du manuel de S. M. Chaulanges (1947)</u> | p. 539 |
| <u>3. Illustration extraite du manuel de Guillemain et Le Ster (1938)</u> | p. 540 |
| <u>4. Illustration extraite du manuel de Troux et Girard (1949)</u> | p. 541 |
| <u>5. Illustration extraite du manuel de M.J. Hinnewinkel, J.C. Hinnewinkel, J.M. Sivrine, M. Vincent (1982)</u> | p. 542 |
| <u>6. Illustration parue dans <i>Charlie Hebdo</i> le 7 octobre 1998</u> | p. 543 |
| <u>7. Adresses des principales institutions évoquées</u> | p. 544 |
| <u>8. Sources orales : retranscription des entretiens réalisés (entretiens classés par ordre de réalisation)</u> | p. 545 |
| - M. Pierre MESSMER, 5 février 1999 | p. 545 |
| - M. Jean LAURAIN, 21 juin 1999 | p. 556 |
| - M. Jean-Claude HECKETSWEILER, 24 juin 1999 | p. 569 |
| - M. Serge BARCELLINI, 24 juin 1999 | p. 575 |
| - M. Michel HOCA, 30 août 1999 | p. 586 |
| - M. Jacques MIET, 1er septembre 2000 | p. 594 |
| - M. Alphonse IRJUD, 1er septembre 2000 | p. 601 |
| - Monseigneur Léon HÉGELÉ, 12 septembre 2000 | p. 608 |
| - M. Éric SANDER, 12 septembre 2000 | p. 616 |
| - Mme Claudine ROGER, 10 octobre 2000 | p. 621 |

Carte des régions annexées de 1871 à 1918.





Carte de la France. — L'Alsace-Lorraine a été prise par l'Allemagne en 1870, reprise par la France en 1918, de nouveau occupée par l'Allemagne en 1940, puis reprise par la France en 1944. La Savoie et le Comté de Nice ont voté leur réunion à la France en 1860.

« Carte de la France - L'Alsace-Lorraine a été prise par l'Allemagne en 1870, reprise par la France en 1918, de nouveau occupée par l'Allemagne en 1940, puis reprise par la France en 1944. La Savoie et le Comté de Nice ont voté la réunion à la France en 1860 ».

Carte extraite du manuel scolaire de S. et M. CHAULANGES, *Histoire de France*, cours élémentaire, 1947, p. 111



ENTREE DES FRANÇAIS EN ALZACE APRES LA VICTOIRE.

Image extraite du manuel d'histoire de l'enseignement catholique de H. GUILLEMAIN et L'Abbé LE STER, *Histoire de France*, certificat d'études, 1938, p. 294.



2. Les chars de Leclerc à Strasbourg.

Accueil enthousiaste des habitants aux chars de l'armée Leclerc qui ont vaillamment combattu en Afrique et en Normandie avant de délivrer Paris et Strasbourg.

Image extraite du manuel scolaire de Albert TROUX-Albert GIRARD,
Histoire de la France, cours moyen, 1949, p. 127.

EXCELSIOR

Journal Illustré Quotidien

Publication de la Société Excelsior - Anvers - Belgique

LA FRANCE DÉCRÈTE LA MOBILISATION GÉNÉRALE



1 Les premiers jours de la guerre

Le 3 août 1914, après la déclaration de guerre de l'Allemagne, les Français s'engagent dans une guerre qu'ils espèrent courte et victorieuse et qui doit permettre de reprendre l'Alsace et la Lorraine perdues en 1871. Dès le 2 août, la statue de Strasbourg, place de la Concorde, est couverte de fleurs. (Ceci signifie cette manifestation ?)

2 Pas une guerre de conquête

« Cette guerre, nous ne l'avons pas voulue... Accablés à la lutte nous nous levons pour repousser l'invasisseur, pour sauvegarder le patrimoine que nous a légué l'Histoire. Nous ne voulons pas que tombent les quelques libertés si péniblement arrachées aux forces mauvaises. Nous répondons présent à l'ordre de mobilisation. Jamais nous ne ferons de guerre de conquête. »

Tous, même les socialistes qui avaient toujours demandé la paix sont à ce moment-là entraînés par le mouvement d'un « union sacrée » comme le montre ce discours prononcé sur la tombe de Jaurès, le grand orateur socialiste qui vient d'être assassiné le 31 juillet 1914.

3 Les grandes périodes de la guerre

Image extraite du manuel scolaire de Marie-Josée HINNEWINKEL, Jean-Claude HINNEWINKEL, Jean-Michel SIVIRINE, Marc VINCENT, *Histoire (découvrir, comparer, connaître)*, cours moyen, 1982, p. 110.

À bas tous les patois!

LOU JOSPINOU annonce que la France va signer la charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales et les cultures minoritaires. Les aborigènes vont pouvoir parler leur patois, pardon, leur langue, sans se faire rire au nez. Et peut-être même garder leur accent, c'est-à-dire leur bérêt et leurs sabots. Certes, difficile de postuler pour un emploi d'hôtesse d'accueil dans un aéroport avec des sabots. En revanche, pour parler météto dans le poste, il fleurit bon avoir l'« assant », ça fait ensoleillé, t'ê!

Lou Jospinou a raison. Maintenant que le bulldozer jacobin a laminé et éradiqué les pagnolades et les bécasinades, on peut élever les trois douzaines de couillons qui parlent encore leur pataqués (pardon: langue) au rang de patrimoine national et leur apposer un label poulet fermier. Les langues régionales sont comme les quelques pierres du Moyen Âge épargnées par Bouygues: de la culture (con). Il a d'autant plus raison que des quantités de patois, pidgins, créoles, petits-nègres et verlians sont en train de polluer le français. Alors, après tout, autant favoriser le latin, l'étrusque et l'occitan!

Par exemple le patois économique. Dans la presse, vous lisez: « Les experts du FMI talent désormais sur une croissance mondiale de 2% en 1998. » Pas facile à comprendre! Il faut traduire: « Les guignols du FMI ne savent pas de quoi ils parlent et de toute façon vous emmerdent. » En patois économique, « expert » veut dire « guignol ». Expert peut se dire aussi « trichet » ou « mune ». Si on lit: « Les trichets du FMI ne savent pas de quoi ils parlent », la phrase devient aussitôt lumineuse.

Autre exemple. Paysan. En occitan on dit « pages », qui vient de *paganus*, et a donné *paien*. En fait, *paysan* est un mot très compliqué. C'est même un concept, c'est-à-dire un mot qui exprime une philosophie. Ça veut dire: « Industriel productiviste, toronneur d'animaux, empoisonneur-pollueur, abreuvé de subventions, et si vous continuez pas à raquer, je balance du purin, brûle des moutons et fais bloquer les routes par des braves gars qui eroient qu'ils ont les mêmes intérêts que les miens. »

Le patois bruxellois maintenant. Avant le 17/12/1997, et depuis l'origine de l'humanité, les merdes des citadins, dont les boues d'épuration, étaient des « fertilisants » qui engraisaient la terre. Depuis un décret du 17/12/1997, les déchets sont des déchets. Ce qui fait que l'agriculture n'est plus le premier secteur économique producteur de déchets, mais aussi le premier récepteur.

Autre exemple. « Le paysan va au Salon de l'auto » se traduit: « Le [voir ci-dessus] va au Salon de la pollution. » Variante: « My name is Calvet, and I produce wealth. » En français: « Je m'appelle Calvet et je fabrique du cancer, des bretelles d'autoroute, des embouteillages, je détruis des villes et des paysages, et tout ça, je le comptabilise en richesse parce que c'est moi qui donne le sens au mot richesse, poil au dos. »

Le doublement de l'élevage hors sol depuis 1980 accélère la dégradation de l'environnement, les habitants de certains villages des Côtes-d'Armor ne font plus sécher leur linge à l'extérieur à cause de la pestilence du lisier, lequel est produit à raison de 250000 m³ par jour. En breton: « Ça crée des emplois. » Ce qui veut dire exactement: « L'irrigation intensive du maïs transgénique épaisse la nappe phréatique, déjà nitratée. »

Et si l'es pas content, les 25000 m³, on te les fait boire à la paille. De toute façon tu les bois: autant les boire sur un air de biniou.

ONCLE BERNARD

1. Les huit langues régionales parlées en France sont: l'occitan, le basque, le corse, le flamand, l'alsacien, le breton, le catalan, et le rouennais.

ET SI DEMAIN LES FRANÇAIS ÉTAIENT OBLIGÉS DE PARLER ANGLAIS? AH-AH?

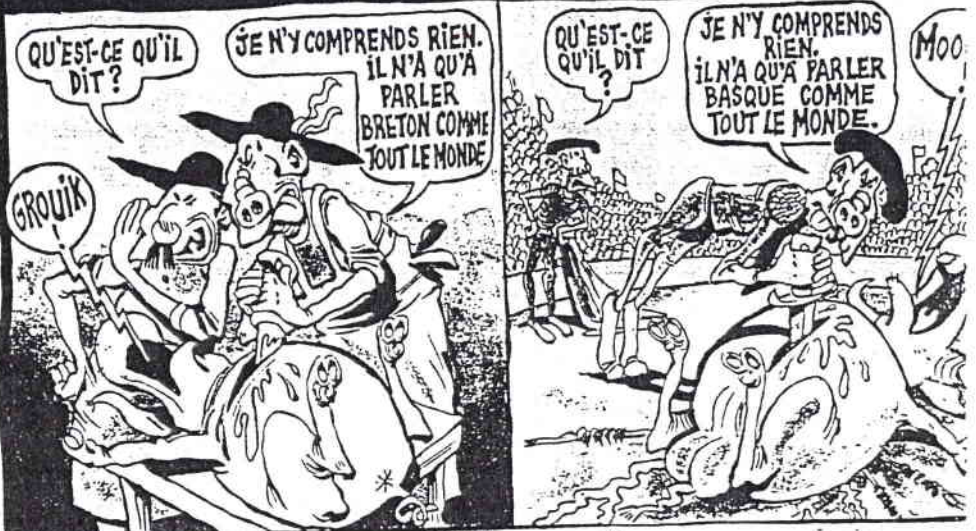
MAIS QUAND ON A QUELQUE CHOSE D'INTÉRESSANT À DIRE ON PEUT LE DIRE DANS TOUTES LES LANGUES ET PLUS DE MONDE EN PROFITE MIEUX C'EST!

NON?



CHARB.

DÉFICIT DE COMMUNICATION CHEZ LES LANGUES RÉGIONALES



* Les waffen SS de la division "Das Reich" qui ont massacré les habitants d'Oradour étaient en grande partie des Alsaciens «malgré nous»...

Adresses des principales institutions évoquées

Association Générale d'Alsace et de Lorraine (AGAL)

Maison de l'Alsace

39, avenue des Champs-Élysées

75 008 PARIS

tél. 01 53 83 10 00

ou 01 42 56 15 94

Fondation Entente franco-allemande

1, rue Saint Léon

67 000 STRASBOURG

tél. 03 88 32 18 00

Institut du droit local alsacien mosellan

8, rue des Écrivains

B.P. 49

67 061 STRASBOURG CEDEX

tél. 03 88 35 55 22

Ministère de l'Intérieur

Bureau des cultes

des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Préfecture du Bas-Rhin

5, place de la République

67 073 STRASBOURG CEDEX

tél. 03 88 21 67 68

Ministère de la Défense

Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives

37, rue de Bellechasse

75 700 PARIS 07 SP

tél. 01 44 42 10 01

Pierre MESSMER (né en 1916)

Ministre des Armées de 1960 à 1969.

Ministre d'État chargé des DOM et TOM en 1971-1972.

Premier ministre de 1972 à 1974.

Chancelier de l'Institut.

Élu à l'Académie française en 1999.

Entretien réalisé à Paris, le 5 février 1999

Bertrand Hozé : *Dans l'introduction de vos mémoires, vous dites que vous n'avez pratiquement jamais écrit sur votre vie parlementaire et politique mosellane, et que ce serait un livre qui serait sans doute très différent. C'est un projet que vous avez ?*

M. Pierre Messmer : Que j'avais. Parce que le premier livre que je voulais écrire après mes mémoires, c'est un livre sur la décolonisation, qui est paru au mois de septembre dernier, et qui d'ailleurs a du succès puisqu'on en a déjà vendu plus de 10 000.

Et que vous êtes venu présenter à Metz.

J'en suis, je le répète, très content, j'avais l'idée d'écrire ensuite un autre livre sur ma vie politique en Lorraine, mais écrire prend du temps, et, depuis que j'ai été élu Chancelier de l'Institut, je n'ai vraiment pas le temps d'écrire, pour écrire il faut avoir du temps, avoir du temps et surtout de la tranquillité. Pour écrire utilement il me faut 2/3 heures de tranquillité de suite. 2/3 heures durant lesquelles je ne vois personne, je n'entends personne, je ne parle à personne.

Ce serait un projet plus affectif par rapport à vos origines familiales, notamment votre grand-père qui a opté.

Je serais amené à reprendre les choses à leur naissance. Et l'option de mon grand-père en 1871 a orienté toute la vie familiale de ses descendants. Mon grand-père était d'une famille de paysans de Marmoutier, en Alsace, au pied des Vosges. Marmoutier est à 30 km de Sarrebourg, à vol d'oiseau. Mon grand-père qui était très jeune à ce moment-là, et célibataire, a opté pour la

France. Plus tard, il a fait venir sa fiancée d'Alsace, et ils se sont installés dans la région parisienne, après son service militaire. À cette époque le service militaire durait trois ans. Il l'a fait en Algérie puisqu'on s'efforçait de diriger les Alsaciens plutôt vers l'Algérie que dans les garnisons de l'Est, pour des raisons faciles à comprendre. L'implantation de la famille de mon grand-père à Paris, et de ce fait l'implantation de mon père à Paris, a eu pour conséquences que toute cette branche de la famille est devenue parisienne. Mais des frères et des soeurs de mon grand-père ont eu des descendants à Marmoutier, qui y habitent toujours.

François Roth dans La guerre de 1870 cite votre grand-père et ses descendants comme un des exemples des familles d'optants, et il dit que vous avez renoué avec vos racines familiales à partir de 1968 et votre premier mandat de député, ensuite celui de maire.

En réalité, un peu avant. Mon grand-père s'était naturellement fâché avec ses frères et soeurs qui avaient pris une autre décision que la sienne et étaient restés en Alsace ; d'autre part, les optants Français n'étaient pas autorisés par les Allemands à vivre en Alsace, , entre 1871 et 1918. Mon grand-père avait donc rompu les rapports avec sa famille directe, ses frères et soeurs, ses neveux et ses nièces, et ils n'ont repris que de façon fragile, après la guerre de 1918, mais mieux encore après celle de 1939-1945. Parce que mon grand-père est mort avant la guerre de 1939, et à partir de ce moment-là, pour les générations suivantes, les vieux problèmes ne se posaient plus, et mon père, dès 1945/1946, a renoué des relations avec sa famille. Mais il est vrai que c'était plus facile pour moi à partir du moment où j'étais à Sarrebourg.

C'est quand même un retour aux sources que vous avez effectué.

Oui, en effet.

Pierre Chaunu qui est un peu plus jeune que vous, raconte dans un de ses livres que pour lui la grande coupure de l'Histoire de France c'est 1871, qu'il n'y a jamais eu un événement et une annexion qui a eu une telle portée, qui a provoqué autant de douleur, et que lui l'a senti auprès des adultes de son enfance, et il l'a senti très longtemps ; dans sa vision de l'histoire 1914 est le seul moment où la France est véritablement unifiée, où c'est la

véritable France qui existe, il la compare même à une personne. Vous avez entendu un tel discours, vous avez été confronté à cela.

Je suis d'accord avec Pierre Chaunu sur la deuxième analyse. Je crois que 1914 est en effet un moment d'union de tous les Français tout-à-fait exceptionnel. Le fait est que la déclaration de guerre de 1914 emporte une adhésion générale. Personne n'imaginait que la guerre allait durer plus de quatre ans dans des conditions et une horreur inégalées jusqu'alors. La Deuxième Guerre mondiale a, d'une certaine façon, dépassé en horreur la première. Mais 1914, est sûrement un moment d'union exceptionnel des Français. Que 1871 ait été un traumatisme, c'est absolument certain. Il y en a eu d'autres dans l'Histoire de France, et maintenant on ne peut pas dire que, 130 ans plus tard, ce traumatisme est encore ressenti. Aujourd'hui la guerre d'Algérie qui a été beaucoup moins traumatisante que la guerre de 1870 est encore ressentie par des gens qui l'ont vécue. Qui ressent le traumatisme de 1871 en dehors d'un petit nombre de familles, soit familles d'optants, soit familles qui ayant eu des optants parmi elles ont été divisées. Je suis plus d'accord avec la deuxième affirmation de Pierre Chaunu qu'avec la première.

Justement dans ce cas-là ce serait une rupture de votre génération.

Plus encore la rupture de la génération de mon grand-père et de mon père. Pour moi, la rupture a été réparée au niveau de ma génération.

Et dans le discours de votre grand-père ou de votre père dans l'entre-deux-guerres ?

Mon grand-père et mon père, surtout mon grand-père tenait un discours qui serait incompréhensible aujourd'hui.

Après 1945 il y a quand même eu des événements qui faisaient plus ou moins référence directement, par exemple le procès d'Oradour en 1953, c'est quelque chose qui vous a choqué, vous avez adhéré à cette décision ?

Le procès m'a beaucoup choqué. Je n'étais pas en France à ce moment-là, j'étais en Afrique, et par conséquent, je ne me trouvais pas au milieu de ces hommes et de leurs parents, de leurs amis, qui ont été impliqués dans cette

affaire. Il est très choquant de traîner devant les tribunaux des gens qui ont été incorporés dans une armée malgré-eux. La règle est que l'on n'est pas responsable lorsque l'on a été soumis à la contrainte. Et ce fut leur cas. Cette affaire maintenant est oubliée pour l'essentiel, mais à l'époque elle a pas mal secoué.

Si je suis bien renseigné, vous avez eu un intérêt manifeste par rapport à cette époque, lorsque vous étiez député de la Moselle et donc déjà maire de Sarrebourg je crois, l'arrondissement de Sarrebourg a été le seul à tenté de façon expérimentale l'immatriculation SA. C'est une décision personnelle, que vous aviez souhaitée.

C'est une décision que j'avais souhaité, oui. Comme vous le faites remarquer cette essai n'a pas été suivi.

Je me suis renseigné pour les SS qui devaient apparaître un peu plus tard, et ça n'a été essayé nul part. Votre décision allait dans quelle sens, pour essayer de montrer que c'est uniquement le passé, qu'il y a une réconciliation nécessaire.

J'ai pensé, certainement sous l'influence de mon passé familial, qu'il fallait absolument enterrer le passé le plus vite possible, que non seulement la paix sociale mais la paix civile dépendait, non pas de l'oubli, mais de la volonté de vivre ensemble. L'oubli est très lent à venir puisque 130 ans après la guerre de 1870, pour moi c'est encore un événement, mais il faut éviter les affrontements à chaud sur ces sujets-là. Que, par la suite, une génération, deux générations plus tard, que l'on regarde les choses de près, que l'on s'efforce de les évaluer, aussi bien que possible, que l'on essaie même d'en tirer des jugements, je comprends très bien, mais soulever à chaud ces problèmes est très dangereux, parce que cela conduit très vite au règlement de comptes.

Dans ces démarches-là, vous avez adhéré, peut-être participé, je ne sais pas, à la création de l'Entente franco-allemande en 1981, qui a été installée par Jean Laurain, et ensuite à l'Institut du droit local.

Bien-sûr j'ai été membre de l'Institut du droit local. Les deux sont un peu différents. L'Entente franco-allemande c'est un problème d'une nature, je

dirai, internationale. Le droit local c'est un problème interne aux trois départements de l'Est et aussi à la France. Et je suis de ceux qui ont soutenu que dans ce domaine, il fallait être très prudent, ne pas imposer une unification du droit trop rapidement, et surtout regarder dans quel sens devait se faire l'unification. Un certain nombre de dispositions du droit local me paraissent meilleures que les règles correspondantes du droit national. Dans ces conditions-là il n'y a aucune raison de ne pas appliquer à l'ensemble de la France la solution qui nous paraît la meilleure.

Pourtant pour l'instant les harmonisations qui ont eu lieu vont toujours dans le même sens.

Ce n'est pas exact. Je vais vous donner un exemple actuel : la réforme des tribunaux de commerce en France aboutit à une situation qui n'est pas très différente de celle de l'Alsace-Moselle. En d'autres termes, les tribunaux de commerce français vont appliquer le système de l'échevinage. Donc ils se rapprochent très sensiblement du système alsacien et mosellan dans lequel les tribunaux civils peuvent aussi se saisir des problèmes commerciaux alors que dans la France de l'intérieur, la première instance est une juridiction composée d'élus industriels ou commerçants, c'est seulement en appel que vous passez devant des magistrats. Si vous prenez un exemple important, celui de la sécurité sociale, il y avait un écart considérable entre la sécurité sociale en Alsace-Moselle qui avait été mise en place avant 1914 par Bismarck. Notre régime était très en avance par rapport au système de l'intérieur. Progressivement, c'est le système de l'intérieur qui se rapproche du notre. Si l'évolution aboutit à ce que notre législation devient moins bonne que celle de l'intérieur, il est normal qu'il y ait unification. Mais il faut dire que c'est une unification très lente. Si lente qu'elle n'est pas traumatisante.

Et c'est vrai que ça ne touche pratiquement plus personne. Je pensais surtout au livre foncier.

Je trouve que le système du livre foncier est meilleur. Il y a le livre foncier, il y a le droit de la chasse, il y a le statut des notaires. Il y a aussi les associations, puisque nous sommes sous un régime de 1907, et non pas de la loi de 1901. Personne n'est pressé de bouleverser les choses, ni d'un côté ni de l'autre. Il faut reconnaître qu'il faudrait mieux en matière de droit

foncier que toute la France applique le système alsacien et lorrain qui est plus moderne. Et à l'inverse, il n'est pas question d'appliquer le système de l'intérieur en Alsace-Moselle parce que ce serait un recul.

Vous devez être au courant du projet actuel d'un mémorial des Alsaciens-Mosellans pendant la Seconde Guerre mondiale.

J'avoue que je suis perplexe. C'est un projet qui est un peu technocratique. C'est-à-dire qu'il vient d'un certain nombre de dirigeants d'associations, il a reçu l'approbation du secrétaire d'État aux anciens combattants. La question que je pose c'est de savoir s'il correspond vraiment à une demande des Alsaciens et des Mosellans. Je n'en ai pas l'impression. J'ai l'impression que ce projet est tombé dans une espèce d'indifférence, je ne vois et ne sens nulle part une mobilisation des Alsaciens et des Mosellans sur ce projet. Il n'y a pas si longtemps, il y a un peu près un mois, le secrétaire d'État aux anciens combattants est venu à Sarrebourg, je crois que c'était à l'occasion de l'assemblée générale des maires de l'arrondissement ; j'y étais en qualité de Président d'honneur de cette association, et il a expliqué et fait exposer par le maire de Phalsbourg, cette ville étant candidate à l'implantation de ce mémorial, le projet. J'ai été frappé par l'indifférence dans laquelle cette déclaration est tombée devant la centaine de maires présents. J'ai pris le ministre à part et lui ai dit : « Ce qui me fait penser que votre projet n'est pas populaire, c'est que le plan de financement que vous avez présenté fait appel aux deniers publics, l'État qui envisage d'y mettre 20%, les départements, les régions, les communes. Un projet comme celui-là devrait partir de la base et une partie du financement devrait provenir de contributions volontaires ». Il n'y avait aucune contribution volontaire dans son projet. Il m'a dit : « Oui vous avez raison en effet ». Je ne voulais pas lui démolir sa baraque en public, mais mon sentiment est que aujourd'hui il n'y a pas de demande pour la réalisation de ce projet.

Mon directeur de thèse, M. Wahl, qui est le conseiller scientifique de ce projet, me disait que c'était vraiment très institutionnel, et notamment par le biais des associations.

Exactement, c'est ce que je viens de vous dire. Or, moi, je considère qu'un projet comme celui-là, s'il n'est pas porté par une demande populaire, en particulier celle des anciens combattants, qu'ils soient d'un côté ou de

l'autre, celle de leurs familles, les enfants, les petits-enfants, ne signifie rien. C'est pourquoi je suis à la fois sceptique et pessimiste. Sceptique car je ne crois pas qu'on arrivera à mettre sur pied un projet purement administratif. Et pessimiste car si on y arrive, ce sera une coquille vide. Vous pouvez construire un monument, vous pouvez construire un bâtiment, y mettre des photographies, mais si ça n'intéresse personne, que quelques élèves qu'on y conduira d'office sous la houlette de leur professeur, cela ne signifie rien.

Schirmeck est candidate à l'accueil. J'en parlais avec M. Wahl, ça peut être très ambigu, parce que avec le Struthof, il y a un problème d'interprétation.

Exactement. Je répète que ce projet me paraît à la fois sans racines et sans objectif clair.

D'accord. Comment vous réagissez au nombre important de personnes d'origine alsacienne ou mosellane qui sont devenus ministre ou secrétaire d'État aux anciens combattants ?

Il y a eu en effet une proportion relativement importante en particulier sous la Vème République. André Bord, Alsacien, est resté très longtemps, aujourd'hui c'est un Mosellan. Cela tient à la situation particulière de l'Alsace et de la Moselle, provinces frontières d'une part qui ont souffert de la guerre, je devrais dire des guerres, des trois guerres qui ont eu lieu entre 1870 et 1945, donc sur trois quarts de siècle, beaucoup plus que la plupart des régions françaises. Je ne prétends pas que les Alsaciens et les Lorrains sont les seuls à en avoir souffert, mais ils en ont souffert plus que d'autres.

Par rapport à la croix de Lorraine, je vous en parlais dans la lettre, c'est donc la croix de Lorraine choisie par Muselier, vous en faites référence dans vos mémoires, en disant que vous vous aviez plutôt découpé une France...

La croix de Lorraine est nettement mieux, c'est beaucoup plus symbolique.

Pendant la guerre ça s'explique par rapport à l'origine, mais la croix de Lorraine a été le symbole de tous les partis gaullistes du RPF à nos jours, alors que le bonnet phrygien a disparu en 1991 sur celui du RPR, la croix de Lorraine je crois a du disparaître sur un logo pendant quelques années, mais de nos jours elle est très présente.

Ca s'explique à mon avis par une raison historique et une raison je dirai artistique. La raison historique c'est que la croix de Lorraine évoque le général de Gaulle, que le général de Gaulle est, plus le temps passe, un personnage qui devient mythique dans la politique française, et qui est une sorte de référence. Mais il y a une autre raison, il faut toujours y penser dans les logos. La croix de Lorraine est facile à dessiner, beaucoup plus facile à dessiner qu'un bonnet phrygien. N'importe qui, même s'il n'a aucun talent de dessinateur, peut dessiner une croix de Lorraine, alors que dessiner un bonnet phrygien suppose un coup de crayon, ou un coup de peinture, plus difficile à réaliser. Les bons logos sont les logos simples.

Actuellement elle est très bien intégrée dans le logo du RPR.

C'est une raison très importante. Réfléchissez'y : tous les logos qui réussissent sont des logos simples.

Et une dernière question si vous permettez. C'est donc par rapport à l'hypothèse de mon travail. La croix de Lorraine c'est un exemple, mais même toutes les traces actuelles, l'idée du mémorial même si elle est institutionnelle, l'Institut, l'Entente, sont des résurgences de mémoire(s). Donc la mémoire collective a évolué, elle se modifie, il y a des oublis, des choses que l'on ne peut plus voir, et d'autres qui restent. L'hypothèse que je pose dans ma thèse est qu'il y aurait eu de 1871 à 1918 un véritable conditionnement - le mot est un tout petit peu fort - l'Alsace-Lorraine aurait été un des supports essentiel de la construction d'une mémoire collective nationale.

Je pense que c'est vrai et plusieurs indices très sérieux le font penser. Par exemple, dans l'enseignement primaire, les instituteurs n'oubliaient jamais, partout en France, aussi bien à Brest ou à Marseille qu'à Nancy ou à Besançon, de parler de l'Alsace-Lorraine. Il y avait une construction délibérée de la mémoire collective. Ajoutez à cela que les Alsaciens et les Lorrains qui avaient opté et qui étaient en France de l'intérieur, avaient une forte conscience de leur personnalité et constituaient ce que l'on appelle maintenant un groupe de pression très efficace : ils avaient une forte conscience d'eux-mêmes, ils se mariaient entre-eux. Souvent faisant venir des femmes là-bas, soit dans cette immigration en choisissant des femmes

d'Alsace et de Moselle. C'était le cas de mon père, qui était né à Paris, ma mère est également née tout près de Paris, ils étaient tous les deux de familles d'optants. C'est important dans l'opinion publique. Ce que forme l'opinion publique, à l'époque, où il n'y a ni radio ni télévision, c'est l'enseignement, et l'influence que peuvent acquérir certains groupes de pression - que l'on appelle maintenant des lobbies, à l'anglo-saxonne - mais dont l'activité est souvent efficace. Et les Alsaciens et les Lorrains constituaient indiscutablement un lobby très efficace. Ils étaient évoqués fréquemment par des publications comme les dessins de Hansi, par exemple, comme les livres d'Erckmann-Chatrion. Hansi, c'est de la bande dessinée, qui était d'une très bonne facture, et qui dépassait de beaucoup le milieu alsacien et lorrain. Les gens lisaient Hansi un petit peu comme Bécassine. Ajouté à cela qu'à l'époque où la menace d'une guerre franco-allemande pèse toujours, et finit en 1914 par se concrétiser, l'armée tient une place sociale beaucoup plus importante qu'aujourd'hui...

...elle est le deuxième média après l'école à toucher tout le monde à l'époque...

...dans l'armée, le problème de l'Alsace-Lorraine est au coeur du grand débat des militaires. Le grand débat est entre ceux, les plus nombreux, qui estiment que les pensées militaires doivent être tournées vers la ligne bleue des Vosges, comme on disait à l'époque, c'est-à-dire, soyons clairs, vers une guerre franco-allemande, et ceux qui veulent dépasser ce problème, les coloniaux, dont l'objectif est de donner à la France un grand empire colonial. Dans le premier groupe vous avez des gens comme Foch, Pétain, naturellement, et des jeunes avec de Gaulle. Et de l'autre côté vous avez les hommes qui font beaucoup parler d'eux parce qu'ils font rêver, c'est-à-dire Gallieni, Lyautey, Marchand. Marchand était capable de provoquer de véritables émeutes quand il venait à Paris tellement il était populaire, ce qui fait qu'on l'envoyait au bout du monde pour l'éloigner, alors qu'il n'était pas du tout politique. Marchand, ce n'est pas le général Boulanger, mais il faisait rêver. Gallieni et Lyautey également, dans un autre genre, étaient capables de faire rêver aussi. Le grand débat à l'intérieur de l'armée française à l'époque c'est de savoir qui a raison entre les deux. L'Alsace et la Lorraine sont au coeur du grand débat à l'intérieur de l'armée française. Le problème de l'Alsace-Lorraine va imprégner la mémoire collective.

On peut poser cela comme constat pour cette période.

Ah oui, jusqu'en 1918.

L'étonnant, c'est qu'il s'agit alors d'une mémoire collective complètement particulière puisqu'elle aurait été créée de l'extérieur ; d'habitude les mémoires collectives sont une création du groupe d'origine, et dans le cas-là ce serait une mémoire collective certes créée par les optants...

...vous savez, les optants jouent un très grand rôle...

...mais ils ne sont que 110 000.

Oui, mais ils se remuent. Je vous dis, ils ont la presse pour eux, je vous parlais des artistes, des écrivains, Hansi, Erckmann et Chatrian, Barrès, ils sont de leur côté. Il y en a plein d'autres. Vous n'avez pas à l'époque d'auteurs français importants, ou d'hommes politiques français importants qui disent l'Alsace-Lorraine je m'en fiche, même si quelques-uns qui le pensent...

...Jaurès, un tout petit peu...

...exactement. Ils pensent qu'une guerre pour la reconquête de l'Alsace-Lorraine, c'est une aventure qui coûtera extrêmement cher, que, disons les choses simplement, l'Alsace-Lorraine ne vaut pas une guerre. Mais ils ne le disent pas, ils ne le disent pas comme je viens de le dire, ils disent il faut s'entendre avec les Allemands, les choses s'arrangeront progressivement, ils n'osent pas dire : nous ne voulons pas de guerre avec l'Allemagne pour l'Alsace et la Lorraine. Personne n'ose le dire en France. C'est quand même caractéristique.

Et vous faites un lien entre cet immense investissement, affectif, officiel, et donc bien sûr les optants, et les traces qui continuent, puisqu'à partir de 1918, cette mémoire n'est plus alimentée. Comme vous le disiez vous-même, on l'a récupéré donc on est bien.

Oui, exactement.

Et donc vous faites le lien avec toutes les traces et tout ce qui resurgit actuellement.

Oui. Ce sont des rejets, au sens agricole du terme, les racines sont restées en terre, et il y a ici ou là un rejet qui se développe.

J'essaie de faire la différence justement dans ces rejets entre ceux qui proviennent plutôt de la mémoire nationale et ceux de la mémoire régionale. Par exemple les Malgré-nous, c'est vraiment de la mémoire régionale pure.

Les Malgré-nous, en dehors de l'Alsace et de la Moselle ou de la Lorraine, puisque les Nancéens savent ce que c'est, mais enfin en dehors de l'Alsace et de la Lorraine, personne ne sait ce que sont les Malgré-nous.

Même si ça passe régulièrement au parlement à propos des manuels d'histoire.

Ca passe comme de l'eau sur les plumes d'un canard.

Je vous remercie.

Jean LAURAIN (né en 1921)

Député de la Moselle de 1978 à 1993.

Ministre (de 1981 à 1984) puis secrétaire d'État (de 1984 à 1986) des Anciens Combattants et Victimes de guerre.

Président de la Fondation Entente franco allemande depuis 1998.

Entretien réalisé à Metz, le 21 juin 1999.

Bertrand Hozé : Dans le cadre de mes recherches, je cherche à rencontrer des acteurs ou des personnes qui ont été concernées par l'Alsace-lorraine et son histoire, si possible originaires de la région, et qui ont pu avoir à un moment de leur itinéraire une vision nationale, c'est-à-dire une vision de l'extérieur.

Vous êtes depuis plus d'un an président de la Fondation Entente franco-allemande. N'est-ce pas une façon pour vous de concilier votre investissement auprès de la jeunesse et votre affection pour votre région et son passé. Vous avez annoncé à votre prise de fonction vouloir amplifier l'action de la fondation vis-à-vis de la jeunesse.

M. Jean Laurain : Oui, parce que la Fondation Entente franco-allemande a deux missions. Une première mission qui était de répartir parmi les Malgré-nous survivants ou leur famille une somme versée par l'Allemagne à partir de 1984 de 250 millions de Deutschmarks, c'est-à-dire à l'époque 750 millions de francs. Cette première mission est maintenant pratiquement terminée. Et il y a une deuxième mission qui a commencé mais qui va s'amplifier maintenant et qui est de favoriser par tous les moyens la coopération franco-allemande. Et l'un des moyens que j'ai utilisé bien avant que la Fondation n'existe, bien avant même la création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, ce sont les échanges de jeunes franco-allemands, dont le premier en France a probablement été fait par moi en Moselle entre Dieuze et la ville de Rheinhausen dans la Ruhr ; c'était en 1958, donc 13 ans après la fin de la guerre. Cela a eu lieu avant l'OFAJ, créé en 1963. Je n'ai pas cherché à approfondir, mais c'est probablement le premier échange franco-allemand de l'après-guerre. Ca ne s'est pas fait facilement, j'ai été assez critiqué par la population de Dieuze, ville qui était sinistrée à 80% par le fait de la guerre. Et malgré tout, avec les jeunes de Dieuze, avec leur famille, on a tenu bon et on a commencé cette histoire des échanges de

jeunes franco-allemands, que, une fois arrivée à la Fondation - j'ai été nommé en janvier 1998 - j'ai essayé d'amplifier. Ils s'étendent d'ailleurs maintenant aux pays limitrophes, c'est-à-dire la Pologne et la République tchèque. C'est donc dans la ligne de ce que j'ai toujours fait et essaye de développer depuis que je suis président de la Fondation Entente franco-allemande.

Vous avez été marqué dans votre histoire personnelle, vous êtes né juste après la première guerre mondiale (1921), dans l'entre-deux-guerres, durant la Seconde Guerre mondiale, par tout ce discours qui un moment pouvait être germanophile, par toutes ces tensions ? J'ai rencontré M. Messmer qui me racontait que le discours de son grand-père était très radical à l'époque, et que pour lui ses actions s'inscrivaient également dans une volonté de réconciliation par rapport à ce qu'il avait vécu dans sa jeunesse. Vous avez été marqué par tout cela ?

Oui, bien-sûr. Je suis né à Metz en 1921 d'une famille extrêmement patriote où on avait, je ne crains pas de le dire, la haine du boche, qui nous a fait tellement de mal. Encore que. Et c'est peut être là l'origine d'une vocation internationale. Encore que. Mes parents, tout en haïssant les Allemands, reconnaissaient quand même un certain nombre de vertus au peuple allemand. Jusqu'en 1905 environ, les Allemands installés à Metz depuis 1871 étaient très respectueux de la culture française. En 1908, il y a eu un événement considérable qui a été l'inauguration du monument de Noisseville. Mes parents, avec des tremblements dans la voix, très émus, me racontaient qu'il y avait 100 000 patriotes Lorrains, avec à leur tête Maurice Barrès. C'était un monument à la gloire des soldats Français, en territoire allemand. Pas évident pour les Allemands qui avaient pourtant laissé faire. Mes parents me racontaient que la foule était entourée de soldats Allemands qui ne bougeaient pas, très respectueux ; la population a entonné la Marseillaise, il y a eu des discours assez enflammés contre l'occupant allemand, mais tout s'est bien passé. Mes parents reconnaissaient le fair play des Allemands. De plus, mon père était un ouvrier, très admiratif devant la discipline allemande. C'était un homme de droite, ouvrier, qui reconnaissait la discipline et l'ordre allemands. Mais à partir de 1908-1910, pas forcément en représailles de Noisseville, mais parce que les dangers de guerre, notamment à cause du Maroc, se sont un peu précipités. Les Allemands en Alsace-Moselle ont commencé à réagir et à vouloir germaniser à tout prix la

population. Interdiction du français dans les écoles, des journaux en français, tout cela s'est singulièrement durci en 1910 car on sentait l'approche de la guerre. La guerre est intervenue en 1914 et mon père a été incorporé dans l'armée allemande : il a été un Malgré-nous de 1914. Il l'a très mal vécu, il a essayé de s'évader, il n'a pas réussi. La ville de Metz et la population messine a accueilli évidemment avec enthousiasme le retour des troupes françaises et de l'administration française en 1918. J'étais à la fois nourri de la haine du boche comme on disait et en même temps déjà un peu préparé à comprendre ce qui s'était passé. J'avais fait des études supérieures, de philosophie, j'avais appris qui était Goethe, Schiller, Beethoven, c'est quand même un peuple extraordinaire. Dans mes études secondaires et supérieures j'ai appris à respecter la culture allemande. D'autre part, après la deuxième occupation allemande par les nazis de 1940 à 1944, j'ai milité dans les mouvements de jeunesse et j'ai créé en particulier en Moselle les maisons des jeunes et de la culture, dont l'un des travaux a consisté en 1958 à organiser ce que je crois être le premier échange de jeunes franco-allemand en France après la guerre, qui a eu beaucoup de difficultés à s'organiser mais qui a finalement réussi. J'ai également créé le club Unesco de Metz, et dans ce cadre, depuis une dizaine d'années, nous organisons des rencontres de jeunes franco-allemand. Donc mon intérêt pour les échanges franco-allemand vient de loin, et bien qu'amené à une hostilité instinctive vis-à-vis des Allemands, j'ai appris par mes études, et même par l'éducation que j'ai reçue, l'éducation chrétienne, à aimer les ennemis. Tout cela fait que j'étais plutôt bien placé pour remplir la deuxième mission de la fondation franco-allemande qui est de favoriser par tous moyens la coopération franco-allemande.

Mais vous avez par exemple dû réagir à l'affaire d'Oradour en 1953, au procès, c'est quelque chose de dramatique qui a dû vous marquer...

Quant au drame d'Oradour, les Français de l'intérieur comme on dit ici ont été traumatisés par cette affaire parce que, comme ils portaient dans leur cœur l'Alsace-Moselle, ils se sont trouvés en face d'un fait, horrible, qui risquait de les faire complètement changer d'avis, par rapport à cette région. Car parmi les SS qui avaient massacré la population d'Oradour, dont d'ailleurs une partie de Lorrains, d'où Charly-Oradour, il y avait des Alsaciens, dont un seul s'est reconnu volontaire, car tous les autres, et cela il faut bien le rappeler, ne l'étaient pas. Il y avait une douzaine d'Alsaciens

dont un seul s'était porté volontaire pour être chez les SS. Mais les 11 autres étaient incorporés de force dans les SS, il faut le savoir. Incorporé tardivement, c'est-à-dire qu'au début on ne pouvait être dans les SS que volontairement. Mais au fur à mesure que la guerre continuait, qu'il manquait des effectifs, les incorporés de force étaient également dans les SS. Moralement, c'est quand même condamnable, bien sûr. 17/18/19 ans, c'est vrai que c'est jeune et ils pouvaient difficilement, à moins d'être fusillés sur place, faire preuve de désobéissance. Mais quand même moralement c'est difficile de comprendre que des Alsaciens puissent massacrer des Lorrains, ils ne le savaient peut être pas qu'il y avait des Lorrains dans la population d'Oradour ; soit disant parce qu'il y avait des terroristes qui circulaient dans la région et que la population était censée appuyer. N'empêche que moralement c'est extrêmement condamnable, c'est pour cela que les Alsaciens, même incorporés de force dans les SS, n'ont jamais été réhabilités.

Il y a eu une amnistie en 1953.

Ils n'ont jamais été réhabilités personnellement. Il y a eu une amnistie collective à l'Assemblée nationale, c'était pour apaiser le climat, pour ramener la paix en France, car cela avait traumatisé d'une façon extraordinaire la population française.

De Gaulle était même intervenu.

Oui, il était intervenu pour dire il faut amnistier, il ne faut pas créer une nouvelle scission entre l'Alsace-Moselle et la France, ça ne va pas, il faut tourner la page, l'histoire essaiera de comprendre, pour l'instant, disait de Gaulle, il faut absolument ramener la paix, on n'a pas regagné ces provinces-là pour les perdre de nouveau. Donc l'amnistie a été collective effectivement. Mais les cas personnels et en particulier de ce volontaire n'ont jamais été réglés. Je ne sais pas s'ils vivent encore.

J'ai oublié de vous dire que j'étais moi-même engagé volontaire dans l'armée française. C'est-à-dire que toute l'histoire de l'Alsace-Lorraine est résumée dans ma famille. Mon grand-père était engagé volontaire dans les voltigeurs du nord de l'armée française en 1870, mon père était Malgré nous en 1914, et moi engagé volontaire dans l'armée française. Si vous voulez, ça résume un peu l'histoire de l'Alsace-Moselle. J'ai appris par toutes sortes de

circonstances qu'il fallait quand même sortir de cette querelle, de cette lutte fratricide entre l'Allemagne et la France, et le meilleur moyen à mon avis de sortir de cette lutte fratricide et de construire l'Europe était de travailler au niveau de la jeunesse en organisant les échanges de jeunes franco-allemand étendus maintenant à d'autres pays. C'était la meilleure façon de préparer la paix. J'ai souvent expliqué cela aux anciens combattants et victimes de guerre, l'essentiel est que cela ne se reproduise plus, et la meilleure façon est de créer l'Europe.

Vous êtes ministre en 1981, secrétaire d'État en 1984, donc au ministère jusqu'en 1986. C'est vous qui installez la Fondation franco-allemande. On a fait appel à une personnalité comme la votre par rapport à votre passé associatif, à votre volonté de conciliation ; il y a une relation de cause à effet entre cela et votre arrivée au ministère ?

Oui, mais c'est peut-être un peu plus compliqué que cela. D'une part j'avais été élu député à l'Assemblée nationale française en mars 1978, et en mai 1978 j'avais été désigné par l'Assemblée nationale comme représentant de la France au Parlement européen. En effet, jusqu'en juin 1979, date de la première élection du Parlement européen au suffrage universel, les députés européens étaient nommés par les Assemblées nationales des pays membres. J'ai donc été plus d'un an député européen, j'ai siégé à Strasbourg, j'ai même proposé une résolution sur les 35 heures à ce moment-là, en 1979 ; ce fait a été largement diffusé par la presse, et c'est venu sous les yeux de François Mitterrand qui, lorsqu'il a été élu à la présidence de la République en 1981 s'est souvenu, il en parle dans un livre qui s'appelle *Ici et maintenant*, que j'avais joué un rôle actif au parlement européen. Vous voyez comment les choses se passent. Donc d'abord je m'étais montré actif au niveau européen, ensuite dans la composition d'un gouvernement il y a toujours une répartition géographique - en mars 1978 j'avais été le premier député socialiste de Lorraine, qui revenait de loin -, François Mitterrand a décidé de choisir quelqu'un de la région Lorraine, car la Lorraine traversait déjà une grave crise de la sidérurgie, cette action là plus le fait que je m'étais occupé depuis 1978 des problèmes des anciens combattants et en particulier des problèmes spécifiques à l'Alsace-Moselle, tout était réuni pour que je sois nommé ministre des anciens combattants et victimes de guerre en 1981. J'avais rassemblé un certain nombre de conditions favorables pour que je représente valablement cette région.

C'est quand même une fonction un peu réservée à l'est de la France. Il y a eu André Bord une dizaine d'années avant vous, vous l'avez occupé durant cinq ans, Jean-Pierre Masseret actuellement, c'est vous même qui avez en quelque sorte installé Serge Barcellini en 1981, cela fait une place très importante. Vous l'expliquez par rapport au passé de la région ? Il n'y a pas une région en France qui a été autant représentée dans un ministère.

Le passé de l'Alsace-Moselle a bien-sûr joué un grand rôle. C'est pour cela que je plaide, avec André Bord d'ailleurs, pour que le mémorial commence en 1871, car tout s'explique à partir du traité de Francfort. Un jour François Mitterrand a fait, à ma demande, une conférence de presse sur la sidérurgie. C'était en 1984, il y avait le plan acier, ma permanence à Metz venait d'être saccagée, Mitterrand m'a appelé à l'Élysée pour me demander ce qui se passait. Je lui ai dit, vous aviez annoncé qu'il y aurait autant d'emplois créés que d'emplois supprimés dans la sidérurgie grâce à la reconversion industrielle, cela ne c'est pas fait, les gens se sentent floués. Il a d'ailleurs admis que je lui parle ainsi. Je lui ai dit il faut trouver quelque chose, et c'est là qu'est née l'histoire du TGV Est et la nomination de Jacques Chérèque comme préfet délégué à la reconversion industrielle en Lorraine. À la conférence de presse, pour annoncer ces choses-là, il a commencé par dire quel est le Français qui n'a pas la Lorraine dans son coeur ? Ce qui explique que dans la mémoire collective des Français en général, il y ait un sentiment spécial pour l'Alsace-Moselle ; on dit l'Alsace-Lorraine, mais ce n'est pas l'Alsace-Lorraine, c'est l'Alsace-Moselle. Il y a un sentiment spécial car les provinces de l'Est, comme on les a appelées, ont été séparées de la France pendant 48 ans, de nouveau annexées de fait, avec des gens incorporés de force dans l'armée allemande, donc des problèmes spécifiques. Raison pour laquelle le président de la République en place un certain moment, pour résoudre des problèmes d'anciens combattants, qui sont spécifiques à l'Alsace-Moselle, qui sont chers d'ailleurs au coeur de tous les Français, ait choisi de préférence des ministres alsaciens ou mosellans, André Bord, Jean-Pierre Masseret, moi-même. Cela s'explique de cette façon-là.

Donc l'année où vous arrivez, en 1981, il y a l'Entente, en 1984 il y a cette exposition qui a été faite à la demande du ministère pour les 40 ans de la libération de l'Alsace, exposition inaugurée par Mitterrand en personne à Strasbourg, en 1985 il y a l'installation de l'Institut du droit local. C'est

comme s'il y avait un regain de mémoire à ce moment-là, et si je continue la démonstration, actuellement on parle du mémorial. Il y a les actions que Jean-Pierre Masseret a faite vers Tambow, et il y a Oradour qui va être commémoré puisqu'un mémorial va y être prochainement inauguré. Cela fait que dans les 20 dernières années, il y aurait globalement un regain mémoriel autour de l'Alsace-Lorraine si on parle de 1871, de l'Alsace-Moselle si on parle actuellement. Vous l'expliquez comment ? C'est parce que cette mémoire est en train de disparaître que l'on s'accroche pour la maintenir, on s'en sert comme support pédagogique pour faire passer des idées ? C'est quand même assez étonnant sur 20 ans de constater tout ce qui arrive.

Quelqu'un a dit qu'un peuple qui perd la mémoire est condamné à revivre le passé, à revivre les mêmes événements. C'est-à-dire que le devoir de mémoire est un devoir essentiellement de prévention. Il ne suffit pas de se souvenir, il faut tirer les leçons, et il faut dire aux jeunes ce qui c'est passé, franchement, et leur dire il faut maintenant sortir de ça. Et la meilleure façon de sortir, c'est l'Europe. C'est mon cheminement personnel, mais c'est aussi le cheminement de beaucoup d'élus et de responsables d'associations d'anciens combattants en Alsace-Moselle. Je leur dis souvent aux anciens combattants qui réclament des pensions, c'est bien, vous avez le droit à des pensions, mais l'essentiel c'est la prévention face à des événements qui pourraient se reproduire. Donc vous avez un devoir de mémoire que vous devez transmettre aux jeunes générations, en leur expliquant très franchement ce qui c'est passé ; c'est d'ailleurs ce que je donne comme mission aux anciens combattants, je dis vous êtes toujours des combattants, mais des combattants de la paix, des combattants qui tirent les leçons de la guerre pour construire la paix. Et la meilleure façon de construire la paix, on le voit bien actuellement avec la paix au Kosovo, c'est éclairant, c'est l'Europe unie. On aurait laissé faire les Américains, il n'y avait pas de solution. C'est l'Europe qui s'est interposée, qui a dit voilà ce que l'on va faire. Pour ramener la paix, il y a telle et telle chose à faire, il ne faut pas seulement employer la force. Mais il faut s'occuper de tous les problèmes, économiques, sociaux, culturels, etc. Il ne faut pas en oublier un au profit d'un autre. C'est manifestement l'Europe qui a pris en main, qui a imposé pratiquement une certaine stratégie aux États-Unis. Par conséquent, ce que j'explique aux anciens combattants et victimes de guerre, c'est qu'ils ont cette mission vis-à-vis de la jeunesse d'aujourd'hui, vis-à-vis des jeunes

générations, la mission de transmettre la mémoire mais en vue de prévenir les événements qui pourraient se reproduire. Parce que la paix n'est jamais sûre. Le racisme, le nationalisme, l'intégrisme, sont des facteurs de guerre, dans quelque coin du monde que ce soit. Donc c'est ça qu'il faut combattre, mais en transmettant la mémoire, c'est-à-dire en tirant les leçons du passé.

C'est une démarche qui est très pédagogique.

Oui. Très pédagogique.

Et le plus grand producteur de mémoire sur l'Alsace-Lorraine depuis 20 ans c'est le ministère des Anciens Combattants.

Oui, je le pense absolument.

C'est impressionnant, et on ne peut pas ne pas le lier aux personnalités qui y ont siégé.

J'ai pris contact avec les jeunes. Si vous voulez, j'ai un pied dans les anciens combattants et j'ai un pied dans la jeunesse. Depuis la création des MJC, je suis journallement en contact avec des jeunes. Donc je sais ce qu'ils veulent, ce qu'ils pensent. Ils ont soif de connaître, de comprendre, mais pour construire l'avenir. Pas d'une façon purement désintéressée comme un poète ou un écrivain qui raconte ses souvenirs. C'est savoir comment les souvenirs peuvent servir à préparer l'avenir. C'est ce que les jeunes demandent.

Je parlais du mémorial avec M. Messmer lorsque je l'ai rencontré. Il me disait qu'il ne sentait pas trop ce projet-là. Je cite un peu ce qu'il m'a dit : il est perplexe, il trouve que c'est technocratique, il trouve que ça ne vient pas de la base. Il pense que ça vient des associations, des institutions, du ministère, et que ça ne vient pas assez des Alsaciens-Mosellans. Son interrogation à lui c'est n'est-on pas en train de surajouter quelque chose qui finalement n'intéresse que peu de personnes.

Je crois qu'il se trompe, bien que je l'estime beaucoup. Je crois qu'il se trompe parce que, d'une part, le ministre a eu l'intelligence, avant même de lancer l'idée du mémorial de réunir tous les responsables des associations d'anciens combattants d'Alsace-Moselle. Ca c'est fait à Strasbourg, je m'en

souviens très bien. Il y a eu une réunion de l'ensemble des responsables associatifs. Deuxièmement, qu'est-ce qu'il est sorti de cette réunion : moi je veux ceci, moi je veux cela ; moi je veux un monument au fort de Queuleu, moi je veux un monument à Cernay, etc. Moi je veux un monument pour les engagés volontaires, moi un pour les Malgré-nous, moi un pour les PRO, pour les PRAF, etc. Chacun voulait quelque chose de différent. Ce qui a persuadé Jean-Pierre Masseret, que pour contenter tout le monde, il fallait faire quelque chose qui soit une synthèse des événements qui ont secoué l'Alsace-Moselle depuis 1870, et jusqu'en 1944. C'est là que la difficulté s'est posée. À savoir qu'il fallait choisir un site. Et là Pierre Messmer a raison quand même. C'est le choix du site qui pose problème. Comment situer un mémorial qui a la prétention de résumer un petit peu, de faire la synthèse de tous les événements et des différentes catégories d'anciens combattants qui ont subi ces événements. Comment faire la synthèse, ce n'est pas facile.

Apparemment ce sera à Schirmeck.

Oui, Schirmeck, avec la possibilité du Struthof, etc...

...j'ai eu une discussion avec M. Wahl là-dessus, et on se disait qu'il pouvait y avoir un problème d'assimilation.

Oui, c'est ça. Mon point de vue est un peu différent. Schirmeck s'est présenté. Puis le ministre, le président de la commission scientifique a voulu voir les sites, celui de Phalsbourg, ensuite Strasbourg s'est présentée, et enfin Cernay, dans le Haut-Rhin. Moi, je pensais que Phalsbourg était bien placé. Pourquoi ? Parce que Phalsbourg d'abord est à la jonction de la Moselle et du Bas-Rhin. Deuxièmement, le site de Phalsbourg était un plateau, magnifique. Le monument qui était prévu, en hauteur, était composé de trois colonnes qui représentaient 1870, 1914-1918 et 1939-1945 ; il aurait été vu de très loin, de plusieurs kilomètres à la ronde. Tout le monde était émerveillé par le site. Les Alsaciens comme les membres de la commission. Ensuite on a été visiter Strasbourg, d'autres sont allés à Cernay, moi je n'ai pas pu y aller. Il en est résulté ceci, que le ministre Jean-Pierre Masseret m'a expliqué. Se posait à ce moment-là un problème financier. Il fallait bien que quelqu'un s'engage à financer le site en question. Or le site de Schirmeck était le seul qui était vraiment financé totalement par les collectivités locales et par le ministère, du fait que Strasbourg s'est à un moment donné désisté.

Schirmeck réunissait sur le plan financier toutes les conditions. À propos de Phalsbourg, je suis allé voir Madame le Préfet de région, du fait que les collectivités locales de Moselle et de Lorraine s'étaient très peu mobilisées pour ce site. Parce que à Metz on pense toujours à faire du fort de Queuleu un mémorial, la Lorraine comprend trois autres départements, donc n'est pas directement concernée par le mémorial qui concerne uniquement la Moselle. Ce qui fait que la mobilisation a été totale pour Schirmeck. Pour le Haut-Rhin c'était assez mitigé, en tout cas pour la Moselle c'était pratiquement nul. Ce qui fait que c'est Schirmeck qui a fini par l'emporter. Voilà l'histoire de Schirmeck.

Dans l'hypothèse de ma thèse, je considère que l'Alsace-Lorraine a servi de support essentiel à la création, entre 1871 et 1918, d'une mémoire collective nationale. On cherchait un support, la République avait besoin de créer une nation affective, et l'Alsace-Lorraine s'est présentée comme un support conjoncturel assez remarquable, et tout ce que l'on vit actuellement ne serait que les traces, les résurgences, de cet investissement officiel. Résurgences d'une certaine mémoire historique, mais également résurgence d'une mémoire plus diffuse, dans le vocabulaire, dans les symboles, la croix de Lorraine est un exemple parmi d'autres, mais vous parliez vous même du terme Alsace-Lorraine, celui de Malgré-nous dans les journaux, il n'y a pas une semaine où on s'amuse à un jeu de mots, la ligne bleue des Vosges, etc. J'ai vraiment l'impression que tout ce qui se passe de 1918 à nos jours ne sont que les traces, réalimentées bien-sûr par 1940-1944 et le drame de la seconde annexion, que les traces d'un investissement qui est très officiel, étatique, ou finalement l'État a utilisé l'Alsace-Lorraine pour créer une sorte d'unité nationale. Vous adhérez à...

...ça c'est sûr. Il est évident que l'unité nationale française a été en grande partie possible par la nécessité de récupérer l'Alsace-Moselle qui avait été perdue en 1871. Et il y a autre chose. Il y a Jeanne d'Arc, la marche lorraine, il y a un tas de symboles pas seulement d'Alsace-Moselle, de la Lorraine en général, une série de symboles affectifs qui synthétisent un petit peu l'unité nationale française qui a pris corps, vous avez raison, en grande partie avec l'Alsace-Moselle. Ca c'est sûr. Maintenant je voudrais ajouter quelque chose si vous permettez. Le malheur de l'Alsace-Lorraine s'est transformé en chance. Parce que c'est la région la mieux placée pour comprendre et pour construire l'Europe. Le malheur qu'on a vécu ici nous

permet de mieux comprendre, pas seulement l'Allemagne. On a quand même vécu ici pendant 48 ans en Allemagne. S'il n'y avait pas eu la guerre de 1914-1918, nous serions actuellement Allemand. François Roth dans son livre *La Lorraine annexée*, explique que les Allemands avaient conquis, pas le coeur, mais enfin un peu l'esprit et l'intelligence de la population mosellane, parce que à Metz par exemple, ils ont fait des choses étonnantes ; la poste, la gare, le temple neuf, toutes les choses les plus belles qu'on trouve à Metz, sauf la partie centrale de la ville. Mais tout ce qui est alentour et nouvelle ville, ce sont les allemands qui l'ont construit. Donc nous sommes bien placés pour comprendre les Allemands. Et comme l'axe franco-allemand est, qu'on le veuille ou non, l'axe de la construction européenne toute entière, notre région Alsace-Moselle est au centre. C'est pour cela que le gouvernement français a bien compris, quel que soit le chef de l'État d'ailleurs, le rôle que pouvait jouer l'Alsace-Moselle dans la construction européenne. C'est pour cela que l'on parle beaucoup d'Alsace-Moselle en ce qui concerne la mémoire, les symboles collectifs, etc. Je crois que c'est la volonté aussi de s'insérer dans la construction européenne, et on se "sert" de l'Alsace-Moselle comme symbole justement d'une région qui a beaucoup souffert, et qui maintenant peut vraiment préparer l'Europe parce qu'elle sait ce que c'est. On a payé si vous voulez pour avoir l'Europe.

Pourtant il y a beaucoup de sociologues qui mettent en évidence la peur de l'oubli ; on est selon eux dans une société où il n'y a plus de grandes mémoires organisatrices, donc on se raccroche à des mémoires qui sont un peu plus locales ou régionales, et il y a cette peur de l'oubli, de la perte, c'est un problème philosophique qui doit vous intéresser, est-ce que l'on est pas justement en train d'aller piocher des petites mémoires résurgentes ?

Absolument. Je suis intervenu récemment lors de l'assemblée générale des Malgré-nous de Moselle à Woippy. J'ai terminé mon discours en disant vous savez, nous avons un devoir de mémoire, vis-à-vis des autres générations, mais vous-même anciens combattants et victimes de guerre, sachez une chose, vous avez vécu des événements douloureux, mais ça nous permet de mieux comprendre la nécessité de l'Europe unie qui seule peut nous éviter le retour des événements que nous avons subis. C'est très sensible, et là vous les touchez directement. Le fait que nous sommes les mieux placés, car les plus douloureusement touchés par la lutte franco-allemande, nous permet de comprendre que c'est l'axe franco-allemand réconcilié qui peut le mieux

permettre la construction européenne et nous éviter le retour des événements passés.

Vous pensez que les personnes sont réceptives à tout cela. Je suis quand même assez sceptique sur la portée, notamment pour les jeunes. Est-ce que c'est un support qui est encore parlant ?

Je vais vous dire, j'ai une autre fonction à l'heure actuelle, c'est dans le cadre de l'Université de la paix, créée au Centre Mondiale de la Paix de Verdun. J'ai d'ailleurs écrit un livre sur la pédagogie de la paix, je fais des exposés devant des élèves de 8 à 18 ans. Sur la pédagogie de la paix, sur la façon d'éduquer à la paix, je rencontre des élèves extrêmement attentifs, très attentifs. Parce qu'ils se rendent compte qu'il y a encore des guerres actuellement, dont une à nos portes, d'autres dans d'autres coins du monde, qu'il y a des tensions perpétuelles, qu'il y a des facteurs de guerre, le nationalisme, le racisme, auxquels ils sont d'ailleurs très sensibles, et je leur explique posément et calmement comment je vois l'éducation à la paix non seulement à travers les jeunes, mais également pour les adultes. Comment il faut se préparer à vivre en paix, car jusqu'à présent l'humanité n'a pas connu encore vraiment la paix. Faire comprendre presque visuellement ce que veut dire vivre en paix, et pas seulement l'absence de guerres. Qu'est ce que peut être vivre en paix ? Et là-dessus ils sont très attentifs.

Je suis plus sceptique sur l'idée du support, j'ai vraiment l'impression que c'est un support qui ne concerne plus directement la génération actuelle, et que les traces qui ressortent depuis 20 ans, le travail officiel de mémoire qui est fait, je ne sais pas à quel point il peut porter.

Vous avez raison, il ne faut pas que ça reste le récit. Les jeunes me demandent ce que j'ai fait durant la guerre, pourquoi je l'ai fait, mais ils veulent plus, ils veulent comprendre ce qui s'est passé. C'est tout-à-fait différent. Entre raconter des souvenirs, et essayer d'expliquer ce qui s'est passé, pourquoi ça s'est passé de cette façon, c'est différent. Pourquoi la guerre entre la France et l'Allemagne ? Pourquoi l'Europe ? Ils veulent comprendre car les abstentions récentes montrent bien que les gens n'ont pas encore compris l'importance de l'Europe dans leur vie quotidienne Et les jeunes sont dans la même situation. Ils essaient de comprendre, de façon à prendre position. Donc il faut tirer les leçons du passé, pour la paix.

Merci beaucoup.

Jean-Claude HECKETSWEILER (né en 1940)

Président du Cercle généalogique d'Alsace de Paris et d'Ile-de-France de 1987 à 1999.

Entretien réalisé à Paris, le 24 juin 1999

Bertrand Hozé : *Mon travail porte sur une histoire de la mémoire, et même plus généralement des différentes mémoires de l'Alsace-Lorraine de 1918 à nos jours, dont la mémoire associative. C'est pour cette raison que j'ai souhaité vous rencontrer. La section parisienne du Cercle généalogique d'Alsace existe depuis une dizaine d'années ?*

M. Jean-Claude Hecketsweiler : En fait cela fait même plus de 20 ans, mais il y eu des hauts et des bas. Le Cercle a été constitué à Strasbourg en 1967, et dès 1969, des personnes se sont réunies à Paris. Ensuite il y a eu des trous. Mon prédécesseur relance les activités en 1977 ; il meurt en 1987. Je suis donc en activité depuis cette date.

Ce qui m'intéresse c'est le lien entre cette section parisienne du Cercle généalogique d'Alsace et les anciennes, actuelles et nouvelles associations d'Alsaciens-Lorrains sur Paris. Vous fonctionnez sur le milieu originare des optants...

...avec le milieu alsacien dont les optants. Tous les gens qui résident en région parisienne, qui font de la généalogie, et qui ont un ancêtre d'origine alsacienne. On est par ailleurs une émanation du Cercle d'Alsace, constituée en association avec environ 1200 membres, dont 300 en Ile de France.

J'ai cru comprendre que vous aviez plus de membres que le Cercle en Alsace même ?

On est plus nombreux que le nombre d'adhérents dans le Haut-Rhin. Il y a des anomalies comme ça.

Vous l'expliquez comment ?

Il est vrai qu'ils sont près des sources ; ils ont donc moins le besoin de s'affilier au Cercle. Alors qu'ici les gens sont loins des sources. Cela peut être une explication.

Vous touchez en tout cas des personnes qui de près ou de loin sont originaires d'Alsace ?

Oui, oui, mais parfois de très loin.

Vos relations avec les autres associations m'intéressent. Vous avez un lien avec la Maison d'Alsace ?

La Maison d'Alsace est une société commerciale, qui loue des locaux, qui a une activité commerciale sur Paris. On est simplement autorisé à se réunir à la Maison d'Alsace. On le fait de temps en temps.

La date de création est pourtant sensiblement la même, 1966 ou 1967, je crois ?

Oui, je ne sais pas, c'est possible. Historiquement la plus ancienne association est l'AGAL, qui date de 1871. Après cela il y a eu d'autres associations, qui ce sont éteintes, etc. Actuellement sur le marché, il reste l'AGAL, le Cercle généalogique, le Cercle des juristes alsaciens...

...qui existe depuis la création de l'Institut du droit local, créé en 1985 par Bocquel...

...actuellement, ils font des diners-débats. Sur Paris, il y a également une section du Club Vosgien.

J'ai fait une communication sur les associations d'Alsaciens-Lorrains et leur devenir après 1918, c'est-à-dire au moment où elles n'ont plus vraiment de raison d'être. Il y a donc des disparitions, également quelques créations, mais le plus étonnant est de constater que dans les 20 dernières années, il y a eu une vingtaine de créations d'associations intitulées Alsaciens-Lorrains, sur Paris, dans le reste de la France, ou à l'étranger. C'est quand même assez étonnant. C'est comme s'il y avait un regain, une résurgence de mémoire par rapport à cette région. Au travers de ces associations, et particulièrement au

travers du Cercle généalogique, y-a-t'il encore une mémoire de l'annexion, ou une mémoire de l'Alsace-lorraine qui est véhiculée ?

Disons que dans les faits, ça dépend des personnalités. Nous nous occupons essentiellement de généalogie et d'histoire, donc on est un peu les gardiens de cela. Alors que l'AGAL, à part quelques conférences, elle est surtout très relationnelle, mais peu sur le plan de l'histoire. Ils n'ont par exemple jamais fait venir M. Wahl, contrairement à nous, alors qu'ils se sont pourtant créés par rapport à l'annexion.

Ils ne transmettent aucune mémoire du passé de la région, aucun souvenir des Alsaciens installés ici après 1871 ?

Léger, léger, alors que nous c'est vraiment histoire-généalogie.

Et vous diffusez cette mémoire, lors de vos réunions vous en parlez ?

Chaque trimestre on a un bulletin du Cercle publié par Strasbourg, et moi, une fois par trimestre je fais une circulaire, qui est devenue maintenant, depuis deux ans, un petit journal. Les thèmes des réunions y sont évoqués - on en fait trois par an -, ainsi que les conférences, on fait aussi des groupes par région pour aborder la géographie des patronymes.

Vous faites également la Lorraine ?

Oui, comme nous, un Cercle sur la généalogie Lorraine est installé ici.

Vous vous intéressez plus particulièrement à la période 1871-1918 ?

À toutes les périodes.

Et vous avez des problèmes pour trouver vos sources ?

On cherche surtout à avoir une documentation pour que les gens puissent préparer leur voyage en Alsace, aux archives. On a aussi fouillé dans les archives parisiennes pour voir ce que l'on y trouve sur l'Alsace, tout comme dans les archives des entreprises. Donc on fait des fiches, des dépouillements

de microfilms. Maintenant on va changer notre fusil d'épaule, beaucoup de monde va se retrouver sur internet.

Et les Cercles des autres régions, notamment celui de Lorraine, a autant de membres que vous ? Vous êtes un cas particulier avec 300 membres ?

Les Lorrains en ont plus que nous sur Paris et sur l'Ile de France ; les autres je ne sais. Mais nous sommes bien placés. On a par ailleurs un service minitel de généalogie.

On peut lier cette activité à l'installation des optants...

...je crois que dans toutes les régions, il y a un sursaut avec les recherches généalogiques. On est peut être un peu plus renforcé car les Alsaciens ont conservé un peu plus de liens, de mémoire affective par rapport aux autres régions. Et la généalogie est un moyen de reprendre tout cela.

Au départ vous n'avez rien à voir avec l'AGAL ?

Officiellement non. On tombe souvent sur les mêmes gens à l'intérieur. Disons que l'AGAL aurait pu avoir comme mission de fédérer tout le monde.

Vous avez aussi parmi vous des descendants des premiers optants ?

Oui, bien sûr. Par exemple, c'est de cette façon que nous est venue cette histoire d'anciennes publicités que l'on édite dans notre journal. C'était le grand-père d'un de nos membres qui tenait ce restaurant.

Donc vous diffusez d'une façon implicite une certaine mémoire de l'Alsace ?

Oui, oui.

Et vous avez l'impression qu'au delà de la généalogie, il y a une résurgence de mémoire. Par exemple il y a un mémorial qui va se créer dans le Bas-Rhin, à Schirmeck. Ce sont des thèmes sur lesquels vous débattiez ?

Oui. On a eu M. Rigoulot qui est venu nous voir déjà deux fois. On avait proposé ici de traduire les listes ramenées de Tambow. Mais on ne nous a jamais répondu.

Vous aviez demandé à qui ?

Aux gens du Haut-Rhin, je ne sais plus exactement à qui. C'était il y a presque 10 ans, sur l'initiative de M. Rigoulot.

Et vous expliquez la place spécifique des Alsaciens sur Paris par rapport à 1871 ?

Pour nous 1871 n'est qu'un événement de l'histoire, c'est tout. On commence bien avant.

La mémoire de l'annexion n'est vraiment qu'une partie pour vous ; votre vision est beaucoup plus large.

Oui. Notre support est la généalogie.

Par ailleurs, il y a sur Paris un journaliste du journal *L'Alsace* qui publiait ce journal, *Courrier d'Alsace - la lettre des Alsaciens hors d'Alsace*. Voilà un exemplaire.

Combien de membres possède le Cercle généalogique alsacien dans toute la France ?

1200/1300 membres.

Ca fait quand même le quart ici.

Oui. Il y a en tout 60% des membres hors Alsace. Et les plus motivés sont souvent ceux hors d'Alsace. Les gens installés là-bas s'intéressent souvent plus à leur village, surtout lorsque les familles se sont moins déplacées.

Il y a également un autre rapport au passé lorsque l'on est plus dans sa région.

Oui, bien sûr.

Bien. Donc, je n'y étais pas du tout. Je ne voyais pas votre association ainsi. Je vous comparais trop à l'AGAL, et comme vous étiez plus nombreux qu'eux, plus dynamique. Je pensais que vous étiez plus directement issu du milieu des optants. La généalogie devient donc une façon privilégiée de se rattacher à son passé, de s'intéresser à l'histoire.

Oui, on essaie d'inciter les gens à ne pas seulement aligner des noms, mais aussi à s'intéresser à l'histoire, aux différentes périodes. En 1992, nous avons fait un colloque sur le thème *Histoire ou généalogie*, avec des interventions et des débats.

Il y a également sur Paris l'École Alsacienne qui est très importante et qui date des premières années de l'annexion. Au départ elle accueillait les enfants des optants Alsaciens de Paris. Plusieurs livres ont été écrits dessus. Elle continue de fonctionner actuellement, de la maternelle à la préparation aux grandes écoles, et c'est très bien coté. C'est privé, mais à l'origine c'était d'émanation protestante. Le directeur actuel est M. Fuchs.

Merci beaucoup.

Serge BARCELLINI (né en 1951)

Délégué à la mémoire et à l'information historique de 1982 à 1992.

Directeur de cabinet du secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants de 1997 à 1999.

Directeur de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) depuis 1999.

Entretien réalisé à Paris, le 24 juin 1999

Bertrand Hozé : Vous êtes arrivé au ministère en 1981 en tant que conseiller technique de M. Jean Laurain. Vous aviez une certaine prédestination à part votre métier de professeur d'histoire et votre investissement politique pour vous intéresser de la sorte aux anciens combattants ?

M. Serge Barcellini : Aucune autre que ces deux faits. Aucune prédestination à rester au ministère des anciens combattants, ni aucune à y arriver d'ailleurs. J'y arrive par opportunité politique, je suis dans l'entourage du ministre ; la deuxième raison, je m'installe ici, je propose à Jean Laurain de créer « quelque chose » dans ce ministère. Je réponds à une passion, l'histoire. Très intéressé par les questions de mémoire, j'ai donc proposé de lancer un projet sur la mémoire combattante. Petit à petit nous créons un service : la commission de l'information historique (1982), puis la délégation à la mémoire et la future direction de la mémoire qui va être créée en novembre (1999).

Y a-t-il une relation de cause à effet entre la création de la Fondation-Entente franco-allemande en 1981, la commémoration des 40 ans de libération de l'Alsace en 1984, exposition inaugurée par Mitterrand d'ailleurs, l'Institut du droit local en 1985...

Aucune. Il n'y a strictement aucun lien. La Fondation-Entente franco-allemande de 1981 n'est pas issue d'une demande de mémoire. Elle est issue d'une demande de droit à réparation. La Fondation-Entente franco-allemande naît d'une revendication catégorielle. Après de nombreuses années, elle découvre la mémoire. Elle est devenue aujourd'hui un outil de mémoire.

...pour continuer à exister ?

Sans doute, mais également par prolongement des demandes associatives. Le 40ème anniversaire de 1984 est tout-à-fait différent. C'est le problème du fonctionnement des grands anniversaires en France. En France il y a une tradition gaullienne des grands anniversaires qui s'inscrit dans le thème de la guerre de 30 ans. Le fameux discours à Londres de de Gaulle en 1942 qui déclare « nous sommes dans une guerre de 30 ans, qui a commencé en 1914 ». La thématique de la guerre de 30 ans, chez de Gaulle, se traduit dans les commémorations des années en 4 : 1914 et 1944, que vous trouvez en 1954, que vous trouvez fortement en 1964, que vous ne trouvez absolument pas en 1974, mais nous sommes sous Giscard d'Estaing, et que je mets en place pour le gouvernement en 1984. Je relance alors l'opération des 4, sur le même schéma que celui de 1964. L'idée de 1984 c'est 10 grandes cérémonies nationales de l'année 1944. Il y a trois maquis, deux grands hommes, on rend hommage à Félix Éboué et Pierre Brossolette, deux grandes villes, Paris et Strasbourg, qui étaient déjà les grandes villes de 1964. Et parallèlement on commémore 1914 : une grande exposition en août 1984 inaugurée à la gare de l'Est, « partir pour un été », etc. C'est la même opération que sous le général de Gaulle en 1964. C'est vraiment de la thématique de mémoire, quasiment déconnectée de l'histoire, car on sait bien qu'il n'y pas de réalité par rapport à la guerre de 30 ans qui était une invention idéologique, idéologie dans laquelle il y a d'ailleurs une vision des deux guerres qui est franco-allemande, c'est-à-dire des guerres qui s'inscrivent dans la continuité du XIXe siècle. Actuellement on n'envisage plus comme cela la Seconde Guerre mondiale. En surdimensionnant l'idéologie nazie et la Shoah, on évacue la dimension franco-allemande de la guerre, pour en faire une guerre des droits de l'homme. En 1984, le choix de Strasbourg ne s'inscrit pas dans une mémoire alsacienne-mosellane.

Si on pousse un peu, depuis que vous êtes directeur de cabinet il y a eu la commémoration de Tambow, il y a le mémorial dont on parle en Alsace-Moselle, apparemment à Schirmeck, il y a le mémorial d'Oradour qui va être inauguré dans quelques semaines. Il y a quand même une sur-représentation, une présence mémorielle de l'Alsace-Lorraine ou de l'Alsace-Moselle qui est importante.

Si vous pensez qu'Oradour est de l'Alsace-Moselle, je vous laisse la responsabilité de cette déclaration. Oradour, c'est de l'anti Alsace-Moselle. Le seul lien en 1999 c'est Mme Trautmann qui est ministre de la Culture. Quand l'État ne fait pas de politique de mémoire, il y a pourtant une politique de mémoire. C'est les groupes de pression et les communautés qui l'imposent. C'est le plus fort qui impose sa mémoire. En clair, en 1945, la mémoire c'était deux groupes dominants : les communistes et les gaullistes. Aujourd'hui d'autres groupes se sont imposés.

Mais les anciens combattants Alsaciens-Mosellans ne sont pas un groupe dominant.

Cela est vrai. Ca veut dire que si l'État ne joue pas son rôle de correcteur de mémoire, de « bouche-trou » de mémoire, il existe des trous béants dans la mémoire nationale. Depuis deux ans, dans ce cabinet, nous bouchons les trous de la mémoire. Pour 1939-1945, quelles sont les trous de mémoire ? C'est en particulier la mémoire alsacienne-mosellane qui est très peu inscrite dans un paysage mémoriel.

Je suis désolé, mais est-ce que ce n'est pas votre mémoire à vous ?

C'est-à-dire ?

Par rapport à vos origines, par rapport au ministre que vous représentez.

Je ne suis pas du tout alsacien-mosellan.

Vous avez enseigné à St Avold.

Sans doute mais en étant un enseignant de la « France de l'intérieur ». La mémoire alsacienne-mosellane est inscrite dans le paysage mémoriel, à travers des initiatives associatives très intéressantes, en particulier un réseau de monuments Malgré nous. Il est tout-à-fait intéressant de constater qu'il n'y a pas de cimetière de Malgré nous. Alors qu'en Alsace par exemple il y a un très beau cimetière à Silgoshheim, c'est celui des armées Rhin-Danube. Il existe donc un vrai problème d'inscription et d'achèvement de la réalisation de la mémoire alsacienne-mosellane à travers Tambow par exemple.

Deuxième « trou évident de mémoire », la mémoire tzigane, il n'y a en France aucune mémoire de l'internement et du « martyr » tzigane de 1939-1945 ; troisième trou de mémoire, la déportation des homosexuels, cette mémoire « saigne » fortement parce que l'on n'arrive pas à faire un geste de mémoire. Voilà donc trois mémoires pour 1939-1945, mais je peux vous en donner d'autres, Mers-el-Kébir par exemple, voilà une mémoire inexistante pour 1939-1945.

Est-ce que l'on peut prendre l'Algérie qui est désormais une guerre...

C'est exactement cela. En reconnaissant la « guerre d'Algérie », on contribue à donner un socle à la mémoire de cette guerre.

Et les mutins c'est pareil ?

C'est pas le secrétariat d'État aux Ancien Combattants, c'est la volonté du Cabinet du Premier ministre. Nous avons été suiviste dans ce dossier.

Au-delà de la mémoire 1939-1945, on tente de progresser dans les fondations d'une mémoire de la guerre d'Indochine d'où le voyage de M. Jean-Pierre Masseret à Dien-Bien-Phû. Puis on inscrit dans la réalité la mémoire de la guerre d'Algérie. Pour l'Alsace-Moselle cela donne trois gestes : la création du mémorial de Tambow ; le projet Mémorial de Schirmeck, et la création d'un grand cimetière qui regroupent les tombes des alsaciens-mosellans. Trois gestes qui devraient renforcer le socle mémorielle de l'Alsace-Moselle.

Excusez-moi, mais André Bord, Jean Laurain, ensuite votre présence, sur une longue durée, Jean-Pierre Masseret, cela fait quand même une région sur-représentée. Ce manque mémoriel que vous évoquez, qui peut me paraître réel de part mes origines, est-ce que vous pensez qu'il est véritablement réel ? Même si vous avez une action pédagogique dans ce sens, n'êtes vous pas en train de « favoriser » une mémoire annexe ou diffuse ?

Je ne pense pas. Si vous voulez, à partir du moment où la mémoire de 1939-1945 est une mémoire absolument éclatée, il faut intervenir dans chacune des « mémoires ». La mémoire de 1939-1945 est une mémoire profondément éclatée, symbolisée par le Mont Valérien. Quand de Gaulle veut rendre hommage aux combattants de la Seconde Guerre mondiale, il ne peut choisir

comme en 1914-1918 un soldat inconnu. Il est obligé, le 11 novembre 1945, de choisir quinze corps représentant chacun une tranche de la période 1939-1945. Signalons que parmi les tranches qui sont oubliées figure l'Alsace-Moselle, les prisonniers de guerre, la déportation juive et l'Indochine. Ces « trous de mémoire » devront donc être bouchés progressivement, ce qui a été fait.

Quelle a été l'action des trois ministres régionaux ?

André Bord est peu intervenu dans le domaine de la mémoire, car ce n'était pas l'époque, et qu'il n'y avait aucune demande de mémoire, et les demandes catégorielles de réparation étaient encore excessivement fortes. Jean Laurain face à l'Alsace-Moselle est également essentiellement intervenu dans le domaine du droit à la réparation en prolongement de la création de la Fondation franco-allemande. Jean-Pierre Masseret arrive à un moment où les problèmes catégoriels ont fortement diminué, à un moment où la Fondation est justement tournée vers la mémoire et où la mémoire répond à une demande forte liée à la disparition progressive des « acteurs de l'histoire ».

Ainsi, tous ces « trous de mémoire » que vous bouchez entrent dans le cadre d'une volonté nationale.

Nous pensons que lorsque l'État n'a pas le souci de « boucher les trous de mémoire », les mémoires dominantes prennent le pouvoir. En bouchant les trous de mémoire, on donne une expression mémorielle et plurielle à une période historique et l'on rompt avec les « guerres franco-françaises ». Il est temps de sortir de la guerre franco-française d'Algérie, et pour en sortir il faut donner une expression mémorielle.

C'est une façon de clôturer le passé, de cicatriser proprement.

Dans une famille on fait le deuil familial en enterrant ses morts ; l'État, la nation, doit aussi être capable de faire son deuil. Le devoir de mémoire est une façon de faire son deuil tout en soudant la nation.

Mais là c'est vraiment une mémoire officielle, une action officielle, le ministère en tant que producteur d'une mémoire...

...Producteur d'une mémoire à la demande essentiellement des groupes minoritaires. Nous le reprenons à notre compte car ils ne sont pas capables de les imposer. Si on ne l'avait pas fait, Tambow, dont le dossier était ouvert depuis quinze ans, ne serait pas fixé. On a donc relayé les associations alsaciennes-mosellanes sur le terrain. On a relayé un groupe minoritaire porteur d'une vraie mémoire qui était incapable de l'emmener jusqu'au bout, essentiellement pour des raisons de divisions. C'est l'analyse que l'on en a faite. On voit que Schirmeck appartient au même schéma, le Struthof non.

Pourtant l'association Schirmeck/Struthof va se faire, au moins par la proximité...

...c'était pas prévu comme cela. La preuve c'est que le projet de Mémorial alsacien devait voir le jour à Strasbourg. Des raisons de politiques locales en ont décidé autrement. Le projet de Schirmeck télescopera nécessairement la mémoire du Struthof.

Lorsque je parle à Jean Laurain de ces 20 années ou la mémoire de l'Alsace-Lorraine, de l'Alsace-Moselle, réapparaît, il me dit que c'est normal car c'est la région emblématique, symbolique de l'Europe, de la réconciliation franco-allemande, c'est une région support.

Jean Laurain inscrit son propos dans une ambition idéologique. La paix, la réconciliation... c'est de l'idéologie. C'est de l'utilisation de la mémoire au temps présent.

Il m'a fait penser à Aristide Briand.

Je suis persuadé que c'est un concept idéologique. J'essaye de m'extraire de ce type d'utilisation de la Mémoire au temps présent.

Vous, vous réglez, vous « bouchez les trous », ça atténue tout ça...

Boucher les « trous de mémoire », cela permet de créer un socle pluriel de mémoire. À charge ensuite aux utilisateurs de cette mémoire d'y inscrire ou non leur concept idéologique.

Donc ce n'est pas du tout une peur de l'oubli mais au contraire une façon de permettre l'oubli.

C'est une manière de donner à chaque Français des racines à la fois nationales et particulières.

Il y a pourtant des sociologues qui vont vers là. Mais vous dites bien que c'est parce que l'on va les reconnaître...

C'est ma conception, je ne suis pas persuadé que le devoir de mémoire doit être absolument un devoir de vigilance ou de peur de l'oubli. Le devoir de mémoire c'est une nécessité d'enracinement sociologique ou social. Si vous voulez que les gens soient bien dans leur peau, il faut qu'ils soient aussi bien dans leur concept historique. Pour moi c'est Renan ; qu'est-ce qu'une nation ? Une nation se reconnaît à son passé commun, et comme la guerre de 39-45 est une guerre complètement émiettée et parcellisée, je crois que le devoir c'est de permettre à chaque parcelle de se retrouver.

Le magazine Capital du mois de juillet publie un petit article dans lequel il est expliqué que le ministère des Anciens Combattants, désormais intégré à la Défense, choisit comme nouveau créneau porteur, c'est Capital donc on peut comprendre le terme...

Les mots ont leur force. Quand vous pensez commémoration vous pensez cérémonie. Ce n'est pas mon cas. Ma position sur la politique de mémoire est simple. La politique de mémoire c'est l'expression de l'histoire que l'on veut fixer au moyen de plusieurs vecteurs : un colloque, une cérémonie, une exposition, une remise de décoration. Pour moi la cérémonie n'est qu'un des vecteurs d'une politique de mémoire, qu'un des vecteurs d'une politique commémorative. Le problème est que les gens ne l'entendent pas ainsi. Quand ils entendent commémoration, ils entendent cérémonie. Il y a de plus évolution dans l'utilisation des vecteurs de mémoire. Il y a des vecteurs qui sont à « la mode » à un moment car ils sont l'expression parfaite d'un temps sociétal, et il y a des vecteurs qui ne sont plus du tout à la mode. En 1920 le vecteur à la mode était la cérémonie devant le monument aux morts car elle était l'expression exacte d'un temps de la société française qui avait besoin de se réunir, de se rappeler car les gens inscrits sur le monument étaient connus. En 1999, la cérémonie patriotique n'est plus un vecteur à la mode.

Les vecteurs utiles sont les concours scolaires, les films à la télévision, les expositions, les musées.

Choix des vecteurs donc, mais également choix de la commémoration. Vous le dites vous même, il y a 20 ans ce n'était pas la mode alors qu'actuellement on est en plein dedans.

Exactement. Dans ces modes il n'y a pas que des choix politiques. Le choix politique correspond aussi à un choix de société. De plus, les mémoires sont elles-mêmes fortement évolutives, en fonction des coups de projecteur qu'on leur donne. La mémoire prédominante aujourd'hui, est une mémoire à connotation droit de l'homme. Cela correspond à la réalité sociétale française du moment. Faites du droit de l'homme : c'est l'anniversaire des 150 ans de l'abolition de l'esclavage, l'anniversaire des 50 ans de la déclaration universelle des droits de l'homme, ou encore la mémoire de la Shoah qui sont l'expression des droits de l'homme.

J'essaie de poser comme thèse qu'entre 1871 et 1918, l'État, l'armée, l'école, des producteurs de mémoire importants, ont fabriqué une mémoire collective nationale en partie fondée sur l'Alsace-Lorraine qui est un support conjoncturel qui fonctionne très bien. Cette mémoire là, qui a sans doute en partie favorisée l'union sacrée en 1914, n'a, en 1918, plus de raison d'être et j'essaie justement de l'étudier non pas au travers de ce qu'elle a été mais des traces qu'elle a laissées. Par exemple les symboles, comme la croix de Lorraine, les traces de vocabulaire, les termes de Malgré-nous, la ligne bleue des Vosges. Mais également dans les manuels scolaires et la façon dont est traitée l'Alsace-Lorraine, par exemple la superbe réintégration de 1918, ce qui n'est pas forcément vrai car toute la population alsacienne n'a pas été enchantée du retour de la France en 1918.

Vous pensez que la mémoire nationale française des premières décennies de la Troisième République s'est créée sur la revanche, « y penser toujours, en parler jamais », et qu'en 1918 cette mémoire est devenue obsolète. Je comprends votre questionnement.

Et l'on se situe à un moment où justement il y a cette résurgence...

C'est vrai pour 1918, c'est le discours de Joffre à Thann.

Le 24 novembre 1914, Joffre est allé à Thann et a déclaré : « Notre retour est définitif, vous êtes Français pour toujours, la France vous apporte le respect de vos libertés, des libertés alsaciennes, de vos traditions, de vos convictions et de vos moeurs ». Cette déclaration est devenue la référence des défenseurs du particularisme alsacien-mosellan lors du débat qui s'ouvrit dès 1918 à propos de l'assimilation des provinces reconquises au sein de l'espace national français. La phrase prononcée par Joffre est gravée sur une plaque : « Je suis la France, vous êtes l'Alsace, je vous apporte le baiser de la France ».

J'ai également pris les 13 grandes Histoires de France du siècle pour voir la façon dont on traite l'Alsace-Lorraine. C'est intéressant de voir l'évolution du traitement. comme si à la fin du siècle on épurait les comptes. Alors, lorsque vous me dites on bouche les trous, ça résonne. Et c'est comme si désormais on réglait tout cela. Le mémorial, si j'ai bien compris, commence en 1871 ?

1871-1945, c'est pour cela que le lieu de Schirmeck ne s'imposait pas obligatoirement comme lieu de création du Mémorial. C'était ou à Strasbourg, la capitale alsacienne, ou à Phalsbourg marqué à tout jamais par le voyage des deux enfants à travers la France et qui rentrent par la porte de la France. Pour un mémorial qui se veut alsacien-mosellan, sur l'histoire particulière de l'Alsace-Moselle de 1871 à 1945, il aurait fallu choisir l'un ou l'autre. Schirmeck sera centré sur la période 1940-1945.

En plus il y a les problèmes d'assimilation des gamins, des gens qui vont aller voir. Il va y avoir des tickets doubles ou quelque chose comme ça. Ça peut poser des problèmes.

C'est un « risque de mémoire ». Et c'est tout-à-fait intéressant comme risque. L'avenir montrera comment ces deux mémoires pourront être gérées après avoir été générées...

C'est évident qu'il va y avoir confusion de mémoires. Il va y avoir une mémoire internationale de la souffrance et de la résistance en haut au Struthof, et une mémoire spécifique de l'Alsace-Moselle, beaucoup plus alsacienne que mosellane d'ailleurs, à Schirmeck.

Dernière chose par rapport au mémorial ; M. Messmer a du mal avec ce projet, il le trouve technocratique...

Toute mémoire devient pour moi, dès qu'on le matérialise, un problème de mesure et de centimètre. Combien de vitrine sur tel ou tel événement. Par exemple pour l'Alsace-Moselle ça va être horrible, l'affaire de Schirmeck : quelle place doit-on laisser à l'incorporation de force, quelle place doit-on laisser à la brigade Alsace-Lorraine, quelle place aux PRO, aux PRAF...

...et les Malgré nous par rapport aux incorporés de force...

La matérialisation des mémoires se règle toujours par une mesure. Si ce n'est pas l'État qui fait ces mesures, elles se font par l'intermédiaire des groupes de pression, la plaque de rue par exemple. Est-ce qu'il y aura 1200 rues de Gaulle ou 877 rues Gabriel Péri ? C'est le schéma de 1945. Donc on voit bien que les groupes dominants imposent eux-mêmes leur mémoire, et c'est un rapport de force où l'État arrive un moment à intervenir en équilibrant les mémoires.

Ce que vous proposez est très consensuel.

Oui, tout-à-fait. Je crois que la mémoire est un outil, je ne crois pas que la mémoire est un devoir, je crois qu'elle est un outil au service d'une plus grande cohésion de la société.

Est-ce que vous ne pensez pas, et le terme n'a rien d'agressif, être un tout petit peu anachronique par rapport à l'intérêt général et par rapport à ce que les gens reçoivent eux de cette mémoire ?

L'enjeu aujourd'hui est de savoir à quoi doit servir la mémoire. Doit-elle fédérer les Français autour de leur identité nationale ? C'est la mémoire de Verdun et de la Résistance. Doit-elle fédérer les « vivants » autour d'un concept de monde libre ? C'est la mémoire à vocation droit de l'Homme de la Shoah et de la commémoration de l'esclavage. Doit-elle fédérer les citoyens autour d'un enracinement sociétal ? C'est la mémoire plurielle, celle de l'Alsace-Lorraine, de Dien-Bien-Phû, mais aussi celle de la Résistance, et des poilus de la Grande Guerre.

La mémoire est toujours le reflet du temps présent. La mémoire de la spécificité de l'Alsace-Moselle n'échappe pas à cette réalité.

Merci beaucoup.

Michel HOCA (né en 1928)

Président de l'Association Générale d'Alsace et de Lorraine (AGAL) depuis 1985.

Entretien réalisé à Paris, le 30 août 1999.

Bertrand Hozé : Le sujet de ma thèse porte sur une histoire des mémoires de l'Alsace-Lorraine de 1870 à nos jours, mémoire politique, scolaire, et bien sûr associative. C'est pour cette raison que j'ai souhaité vous rencontrer. Vous êtes président de l'Association Générale d'Alsace et de Lorraine (AGAL) depuis 1985, et j'ai lu que vous y êtes impliqué depuis le début des années 60.

M. Michel Hoca : Le 14 mars 1963 exactement. En fait, comme toutes les associations, il y a des hauts et des bas. Celle-ci a été créée en 1871, en même temps que celle de Lausanne et celle de New-York. Nous sommes donc les trois qui ont plus de 125 ans. L'AGAL a été créée spécialement par les sportifs de Mulhouse, car la gymnastique allemande n'était pas encore connue à Paris. Il y a donc un groupement de sportifs qui existait car il y avait depuis longtemps des Alsaciens à Paris. Après 1871, plus de 100 000 Alsaciens-Lorrains environ s'installent à Paris et sa région. Il y a très peu d'archives sur cela. Pourtant, en 1880, nous avons déjà 20 associations Alsaciennes-Lorraines à Paris.

À ce propos, connaissez-vous la date où le nom de l'AGAL est passé d'association générale d'Alsace-Lorraine à association générale d'Alsace et de Lorraine ? En 1895, lorsque l'association obtient la mention d'utilité publique, c'est déjà la deuxième dénomination qui est utilisée.

Non, je ne sais pas. Parmi les associations, il y en avait qui s'occupaient d'entraide, donc la sécurité sociale avant l'heure. En plus, elles avaient créé des orphelinats, des maisons de retraite, donc beaucoup d'entraide. J'ai retrouvé le même esprit beaucoup plus tard, dans mes nombreux voyages, notamment en Amérique du Nord et du Sud, pendant 28 ans, et après par mon métier de directeur d'agence de voyage American Express. J'ai toujours rencontré des Alsaciens, et il y avait toujours un petit embryon

d'entraide. Mais pas dans le même sens que les Bretons, les Auvergnats et les Savoyards.

C'est-à-dire ?

La différence entre les Alsaciens et les Bretons, les Auvergnats et les Savoyards, c'est que ces derniers, lorsqu'ils montaient à Paris, le faisaient car ils n'avaient pas de travail chez eux, car ils connaissaient la pauvreté. Alors que l'Alsacien et le Mosellan, lorsqu'il montait à Paris, il avait un savoir-faire, de l'argent, et il voulait absolument réussir. L'Alsacien-Mosellan, lorsqu'il émigre à Paris, à New-York ou au Mexique, il y va pour conquérir et même faire mieux que eux. Ce qui est extraordinaire, de nos jours, c'est que le jeune veut d'abord s'intégrer. L'association n'intéresse les Alsaciens qui arrivent à Paris que vers l'âge de 50 ans.

Et, autant on est perçu parfois, à cause de l'accent, comme des "boches", autant, dans le travail, on est tout de suite accepté. Le seul et unique problème, c'est de trouver des chambres pour les jeunes. Et c'est là où les Auvergnats nous ont battu, ils ont un ensemble dans le VII^e arrondissement et un autre près de Bercy, mais ils sont 230 000.

C'est vrai qu'à côté des 65 000 alsaciens.

Donc, nos compatriotes, lorsqu'ils viennent à Paris n'ont pas de problème d'accent mais de logement.

Au départ, vous-même, vous êtes originaire d'Alsace et installé à Paris par la suite ?

Je suis de Strasbourg, j'ai passé toute ma jeunesse notamment près de Saverne et Reichshoffen. Je suis orphelin. Les orphelins avant la guerre étaient un peu baladés de droite à gauche. C'était pas comme de nos jours, c'était une marchandise un peu négociable, puisque les gens qui adoptaient des enfants touchaient de l'argent. Après j'ai fait la guerre comme volontaire, à 16 ans, blessé, puis l'hôtellerie, et j'ai voulu découvrir le monde. Je suis arrivé au Québec, à Montréal, et huit ou dix jours plus tard, j'ai rencontré des Français, qui avaient tous du travail et des moyens. Et on a créé un comité d'entraide pour les nouveaux arrivants; j'ai fait ça un peu partout ailleurs.

En 1962, l'association se réveille un peu, après plusieurs années de calme...

De 1871 à la fin du siècle, il y avait beaucoup de notables dans l'association, et notamment cinq ou six loges maçonniques. Puis la guerre. Et parmi nos Alsaciens qui arrivent à Paris, 60 à 65% se marient avec des gens de l'intérieur, et donc ils parlent le français. Et les enfants vont parler la langue des copains. Si la femme est alsacienne, les traditions se conservent mieux, notamment la cuisine. Mais si c'est le mari qui est alsacien ce n'est pas évident.

Avant 1960, il y avait encore cinq ou six associations alsaciennes à Paris. Elles ont disparu depuis ; l'AGAL est la seule qui reste. Il y avait encore des rencontres alsaciennes qui maintenant n'existent plus.

Mais après 1962, lorsque vous relancez l'association, vous changez les statuts, vous créez Horizons d'Alsace, qui n'existe plus, et la Maison d'Alsace en 1968. Tout cela dynamise l'AGAL. Mais est-ce que vous ne relancez pas l'association sur d'autres bases, est-ce que ce n'est pas une association qui d'une mémoire historique - celles des annexions notamment - passe à une mémoire simplement régionale ; est-ce que vous ne passez pas de l'association générale d'Alsace et de Lorraine à l'association générale d'Alsace ? Est-ce que la coupure des années 1960-70 n'est pas la mise en place d'une mémoire régionale, celle de l'Alsace ?

Exact. Nous avons que 50 ou 60 mosellans, et ils ne cherchent pas à s'identifier différemment. Avec *Horizons d'Alsace*, on a fait plus ou moins une erreur, on parlait beaucoup de 1871 et des guerres ; c'était merveilleux pour les historiens mais pas pour le public. Un jour, on me l'a dit carrément, vous laissez les gens avec ces histoires. Quand j'ai organisé la première conférence sur les Malgré-nous avec Pierre Rigoulot, le premier français de l'intérieur qui a osé aborder publiquement ce sujet, je lui ai dit, si c'est un alsacien qui le fait, ça ne passera pas. On lui a aussi donné une bourse, dans les années 80, pour aller aux archives des Malgré-nous, à Moscou. Il m'a ramené un dossier, j'en ai fait des photocopies que j'ai envoyé à l'association de Metz et les autres associations alsaciennes. Je n'ai jamais eu de réponse. Et les associations alsaciennes m'ont fait quelques reproches.

Entre 1963 et 1982, on faisait encore beaucoup de repas, des sorties, des visites, c'était très folklorique...

et convivial...

Oui, c'est cela. Mais il y avait un changement dans la population, elle devenait indirectement plus française qu'alsacienne dans l'esprit. Un moment on avait 40 jeunes filles en costume et des musiciens, qui étaient pris très souvent, mais ça devenait trop folklorique. En 1985, j'avais beaucoup de contacts de part mon travail, et j'avais l'avantage d'avoir un accent, ce qui est un avantage pour nouer les contacts avec les Alsaciens. J'ai décidé de plus m'occuper des jeunes, surtout que Paris est une ville très inhospitalière. Et j'ai toujours insisté pour qu'il n'y ait pas de subventions pour l'AGAL. Nous vivons sans subvention. Il faut que les membres mettent la main à la poche, ce sera plus valorisant.

Mais vous avez un grand champ relationnel. Il suffit de voir les publicités à l'intérieur de vos publications.

Oui, c'est vrai. Mais c'est beaucoup ma femme qui a fait celle-ci. Attention, c'est le premier qui est sorti depuis 1971. C'est un essai. Et je me suis dit, on va créer des bourses pour les jeunes qui viennent à Paris...

...elles existaient déjà avant 1914, encore en 1945-46...

...oui. Et il faut être alsacien pour en bénéficier.

Alsacien ?

Alsacien ou Mosellan. Ce matin j'ai eu un coup de fil d'une jeune fille qui habite à St Julien-les-Metz. Pour un jeune, 3, 4, 5000 francs, c'est important, et pour les parents aussi, ils savent qu'il existe un contact à Paris. Et je fais remettre les bourses par des personnalités, député, maire, sénateur. Le récipiendaire fait son discours de remerciement, il se sentira obligé de réussir.

Donc après 1985 vous relancez les bourses auprès des jeunes. Vous avez eu d'autres actions ?

Une autre action, le théâtre, nous avons douze troupes de petits villages, des amateurs, qui sont venus jouer. C'est très important pour elles de jouer à Paris. Il y a aussi le problème du parlé alsacien, il doit passer et être compris partout. Et tous ces bulletins, avec ces informations, Jacques Chirac les reçoit.

J'ai vu qu'il était membre. C'est une tradition ?

Lors d'une réception à la mairie pour Pflimlin, Chirac nous a reçu, je lui ai proposé et il a accepté.

Comment se fait-il que vous ayez autant d'hommes politiques Alsaciens et Mosellans comme membres ? C'est une démarche de leur part, de votre part ?

C'est moi qui les sollicite. Je leur fait comprendre que ça peut être important. Les Mosellans étaient intéressés, mais pas ouvertement, plutôt frusquets. Il n'y avait que Rausch, et Longuet, qui fait aussi parti de l'association des Lorrains.

C'est très relationnel. Votre association fait un peu penser au clubs anglais, très conviviaux. Vous fonctionnez comme un réseau sur Paris, pour chercher des bourses, du travail, des relations...

Oui, et cela a eu tellement de succès, que nous allons éditer la deuxième édition d'un répertoire professionnel qui va sortir pour l'assemblée générale, à 900 exemplaires, uniquement pour les membres. Trois jeunes boursiers ont trouvé du travail grâce à cela. J'ai également créé cette plaquette ; je fais du marketing partout, dans les cocktails, avec une présentation générale qui est mise à jour régulièrement.

Cela ressemble à une association de promotion d'une région, avec répertoire professionnel, etc. Donc vous êtes proche de la Maison de l'Alsace, même au niveau des objectifs ?

Les deux structures sont nettement séparées, même si nous sommes dans le même immeuble. La Maison de l'Alsace est purement commerciale. Mais

nous sommes en contact permanent pour des renseignements, pour mettre en contact, pour répondre à des questions.

J'ai vu dans vos revues qu'un des objectifs de l'AGAL était de fédérer les associations alsaciennes-lorraines sur Paris. C'est un objectif que vous estimez avoir réalisé ?

Nous citons toutes les associations, dans le souci d'être utile, mais ça ne va pas beaucoup plus loin.

Mais j'ai répertorié plus de dix associations qui se sont créées depuis 1981. Comment expliquez-vous autant de créations récentes ? C'est un regain régionaliste ? Un nouvel intérêt ? Vous sentez cela ?

Notre mission à nous est de défendre les valeurs alsaciennes à Paris et de les faire connaître, par exemple les réalisations des entreprises alsaciennes, et pas seulement de parler de choucroute et de folklore.

Donc vous vous éloignez complètement d'une mémoire historique, et vous êtes simplement sur des actions régionales.

Oui, oui. Je fais plusieurs conférences par an, très historique. Les gens ne connaissent pas l'histoire de l'Alsace-Lorraine, les incorporations de force, les Malgré-nous. Ils ne connaissent pas ces drames là. Donc, lors de mes conférences, j'ai beaucoup de questions là-dessus. Mais je ne peux pas aller trop loin car très vite cela devient délicat.

Il y aurait encore des ressentiments des gens de l'intérieur vis-à-vis de l'Alsace et de certaines parties de son histoire ?

Oui, car ils n'ont pas été informés ou mal informés. Il faut que l'on fasse très attention, on peut pas aller trop loin.

Il y a donc deux actions essentielles. Une qui est très promotionnelle, sur l'Alsace notamment. Et une autre côté histoire et mémoire, mais dans laquelle vous êtes obligé de vous limiter pour ne pas choquer les gens.

Oui. C'est mieux lorsque c'est quelqu'un de l'intérieur qui en parle, comme Rigoulot. Car moi, je ne peux pas mettre en porte-à-faux l'association. Il faut qu'on fasse très attention, pour un oui ou pour un non on peut perdre cette utilité publique.

Elle vous a été attribuée en 1895, dans le cadre de l'entraide ?

Oui.

Vous êtes en relation avec les personnes du Courrier d'Alsace ?

Oui, bien sûr. Mais actuellement, il n'existe plus, il est en sommeil. Au départ, c'était très bien pour l'étranger, mais les Alsaciens de Paris étaient déjà informés par les journaux alsaciens.

Le relatif dynamisme de l'AGAL, vous l'expliquez par la très forte communauté alsacienne, ou plutôt par quelques personnalités qui ont voulu que la promotion de l'Alsace se fasse différemment ?

Toutes les associations régionales ont des difficultés ici, même les Auvergnats. Eux ils ont carrément un journal, ils font de petites fêtes. C'est une optique un peu différente. Mais toutes les associations régionales ont des problèmes à Paris : c'est la fin de la distance avec la région, avant on recréé la Heimat ici. Même les groupes folkloriques ont disparu.

Si vous devriez définir actuellement l'objectif de l'AGAL ?

Un, l'Alsace à Paris, nous sommes identifiés. Ensuite l'entraide, le contact, le relationnel.

Que reste-t-il de l'annexion, des optants installés à Paris ?

Il y a un problème avec le sens trop patriotique du mot "optant", certains n'ont pas opté mais sont quand même là. Donc on n'en parle plus ici. La dernière fois que l'on a évoqué les optants, c'est lorsque le professeur Wahl était là, et beaucoup de monde sont venus l'écouter.

C'est un signe de l'évolution de l'association, de l'évolution de vos objectifs avec le temps ?

L'Alsacien reste très associatif, donc il ne faut pas faire trop de manifestations pour ne pas avoir une emprise trop importante. La mise en contact des différentes associations est essentielle.

Un des torts de l'Alsaciens-Mosellans, c'est qu'il est trop timide, il n'aime pas se mettre en avant. Toujours ce complexe et cette peur de mal parler le français.

Une dernière chose, nous sommes la seule association qui, chaque mois, a de nouveaux membres (en 1996, environ 750 membres au total). Mais il nous manque encore des écrivains. Nous avons que Marcel Schneider.

Je vous remercie.

M. Jacques MIET (né en 1950)

Directeur du bureau des cultes d'Alsace et de Moselle depuis 1999.

Entretien réalisé à Strasbourg, le 1er septembre 2000.

Bertrand Hozé : Je vous ai donc présenté mon sujet de recherche et mes hypothèses ; je vous avais également présenté mes principales interrogations dans mon courrier.

M. Jacques Miet : La plupart des renseignements que vous m'avez demandé dans votre courrier se trouve dans ces quelques documents.

Merci bien. La dénomination exacte du bureau des cultes est ?

La nomenclature officielle du bottin ministériel est : bureau des cultes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, appellation qui se trouve dans l'organigramme du ministère de l'Intérieur.

Une des prérogatives de ce bureau, la plus connue peut être, est que l'évêque de Strasbourg est nommée par le Pape évidemment, mais également par le président de la République, par l'intermédiaire du ministre de l'Intérieur qui est aussi ministre des Cultes. Vous avez une influence là-dessus ?

Non, non. Le bureau en tant que tel non. Dans ce cas, le bureau est une boîte aux lettres. Les tractations se font entre le Vatican et le cabinet du président de la République. On est informé. J'avoue que je n'ai pas encore vécu de nomination d'évêque, car je ne suis là que depuis février, mais si vous voulez je peux demander à des collaborateurs qui sont là depuis longtemps. (Un collaborateur confirme que le bureau des Cultes est uniquement informé).

Et pour la nomination des ecclésiastiques en Alsace-Moselle ?

Non, là c'est différent. Le Vatican n'intervient pas.

Mais vous intervenez dans les discussions ou vous validez uniquement ?

Non, on n'intervient pas, on ne peut pas. L'évêque nomme, et nous agréons. On constitue le dossier, on prépare le décret, qui est ensuite envoyé à Paris pour être signé. C'est un décret qui émane encore du Premier ministre.

Mais il n'y a aucun critère particulier. Vous agréez sur proposition...

Sur proposition. Parce que, ce qu'il faut bien savoir, c'est qu'il y a une séparation très nette entre le religieux, qui est de la seule compétence de l'autorité supérieure religieuse. Tout cela a déjà été jugé, il n'appartient pas aux autorités de l'État de s'immiscer dans le religieux qui relève exclusivement de l'autorité religieuse, évêque, président du Directoire, etc. Nous, la seule chose sur laquelle on peut s'arrêter, est ce qui touche à la police générale, c'est-à-dire s'assurer que la personne nommée ne fasse pas l'objet de poursuites ou de suspicions diverses. C'est tout.

Et au niveau du budget, ce sont des fonctionnaires...

...Pas des fonctionnaires, des agents publics...

...Des agents publics donc, qui sont payés par l'État, pour un budget global de 200 millions du ministère de l'intérieur.

Tout à fait. Ils sont payés tous les mois, comme n'importe quel agent public. Ceci relève de nos attributions.

Par rapport à cela, il n'y a pas une demande plus importante ou une dynamique plus forte pour devenir clerc en Alsace-Moselle ?

C'est un problème général de vocation. Je ne pense pas que l'aspect financier soit attractif au point de susciter des vocations. Je ne dispose d'aucune information sur cette question.

Est-ce que les séminaires de Metz ou Strasbourg connaissent un accueil supplémentaire, avec par exemple des personnes des autres régions qui arrivent car il y a un intérêt concret.

On n'a pas de statistiques sur l'origine. En général, ils sont d'Alsace-Lorraine, enfin d'Alsace-Moselle. Je ne pense pas qu'il y ait une invasion.

D'ailleurs, il n'y a pas plus de séminaristes que dans les autres départements, à ma connaissance

Une autre prérogative particulière est que les collectivités locales doivent entretenir les lieux de culte.

C'est plus compliqué que cela. Ce sont les établissements publics du culte, c'est-à-dire la fabrique pour l'église catholique, le conseil presbytéral et consistoire pour les églises protestantes, et les consistoires départementaux pour le culte israélite. Simplement, c'est une dépense obligatoire pour les communes de financer les établissements publics lorsque leurs ressources sont insuffisantes.

Des municipalités ?

Oui.

Le Conseil général ?

Non, pas du tout.

Par rapport au scolaire, est-ce qu'il y a un lien avec le bureau des cultes ?

Non. Cela relève de l'Inspection académique et du Rectorat. Notre compétence ne concerne que les ministres du culte.

Il y a donc un service particulier au Rectorat qui s'occupe de l'enseignement religieux et qui gère ce personnel.

Oui, exactement.

Il y a eu un article d'Henri Tincq dans Le Monde fin 1999 sur l'Alsace, qui s'intitulait "Heureux comme Dieu en Alsace". La thèse de l'auteur est que le statut local, le Concordat et les lois organiques permettent une pratique religieuse plus développée dans cette région. En Alsace, moins de 10% des personnes s'affirment sans religion, ce qui est la moyenne la plus basse de toute la France. Lui fait donc le lien entre ce statut particulier et la pratique religieuse. Vous adhérez ?

Je ne vois pas le rapport. Ce n'est pas parce que les ministres du culte sont rémunérés. On l'a vu, ça n'a pas l'air d'avoir une grande influence sur le nombre des vocations, et même si c'était le cas, est-ce que ces prêtres auraient une influence sur le nombre de pratiquants ? Je pense que c'est plus un problème de mentalité. Je viens de l'ouest, et il y a des corrélations qui pourraient être faites avec l'ouest, notamment la Bretagne et la Vendée. Enfin, je ne vois pas en quoi la rémunération des ministres des cultes entraînerait une ferveur religieuse supérieure.

Tincq avance que c'est plutôt l'ambiance pas du tout conflictuelle entre les autorités religieuses et les autorités civiles qui permet le maintien d'une certaine pratique religieuse. Il fait la différence entre une laïcité militante pour le reste de la France et une laïcité alsacienne, où on intègre les religions, par exemple à l'école, au lieu de les exclure.

Oui, ça a été la laïcité française du XIXe siècle, très radicale, en bannissant tout ce qui a été religieux. Ici, ça n'a pas du tout été le cas et à la place de l'instituteur secrétaire de mairie de l'intérieur, on trouve l'instituteur secrétaire de mairie et organiste, par exemple.

Monseigneur Doré explique que pour lui, le statut religieux est un paradigme de la relation Église-État, pratiquement un modèle sur lequel on pourrait calquer les futures relations Église-État, pas seulement en France, mais dans un cadre européen.

C'est vrai que pour lui c'est très intéressant. Mais nous sommes dans État laïc. Dans ce cas, la question est : qu'est-ce qu'un État laïc ? On pourrait aussi se référer à la convention européenne des droits de l'homme, avec une évolution de la jurisprudence de la cour de Strasbourg qui va de l'interdiction faite aux États de porter atteinte à la liberté d'expression religieuse à une deuxième étape où l'État doit prendre toutes dispositions afin que la liberté religieuse soit assurée. On passe d'une obligation négative à une obligation positive.

L'article débouche sur l'idée qu'au moins en Alsace, de part ce statut, l'islam aurait une possibilité d'être intégrée.

Cela à mon avis est strictement impossible. Pourquoi ? Parce que l'Allemagne en 1871, puis la France en 1918, maintiennent une législation antérieure sur le territoire de l'Alsace-Moselle. C'est un ensemble fermé que l'on maintient. Une loi organique de l'islam serait contraire à la constitution.

Cette position n'a aucun rapport avec la personnalité d'un éventuel ministre de l'Intérieur qui serait plus républicain...

Pas du tout, puisque le ministre de l'Intérieur a justement développé depuis un an et demi une démarche envers le culte musulman ; mais ça n'a rien à voir avec une reconnaissance en Alsace-Moselle.

Et vous sentez ce statut religieux comme établi, au moins à moyen terme, en Alsace-Moselle ?

Pour le moment, il est. Il existe, mais tel qu'il est, sans bouger, sous réserve d'adaptation, de simplification, de modernisation. Mais on ne crée pas. Les quelques nouvelles dispositions prises par décret sont des choses qui relèvent de la gestion administrative, par exemple au lieu du Premier ministre qui signera tel décret ce sera le ministre de l'Intérieur. C'est de la gestion, de la technique. Il n'y a pas d'évolution sur le fond, ce serait anticonstitutionnel.

Il n'y a aucune autre région en France qui bénéficie d'un tel statut ?

Si, si. Il y a la Guyane qui a un système particulier au niveau religieux.

Le bureau des Cultes représente combien d'employés ?

Ce bureau est composé de sept personnes, plus moi-même, et nous sommes un bureau d'administration centrale, délocalisé.

Et vous êtes directeur de ce bureau...

Je suis administrateur civil.

Et il n'y a rien d'établi comme quoi le responsable de ce bureau est généralement alsacien ?

Non, non. Je ne suis pas Alsacien ; mon prédécesseur ne l'était pas.
Toutes les relations que vous avez avec les différents ministres du Culte sont des relations administratives ?

Oui. Plus des relations par rapport à des questions qu'ils se posent, sur des notions de droit plus générales.

Donc vous n'avez pas du tout été associé à toutes les démarches de la mairie de Strasbourg autour de la construction de la mosquée ?

Non, pas du tout. Ceci ne relève pas de la compétence du Bureau.

Vous ne trouvez pas que l'existence d'un bureau des cultes dans un État laïc et dans une Europe occidentale en perte de vitesse complète sur le plan de la pratique religieuse a quelque chose d'anachronique ?

Par rapport à d'autres pays d'Europe occidentale, qui n'ont pas du tout la même notion de la laïcité, comme l'Allemagne ou l'Angleterre, c'est peut être le statut de vieille France relatif au culte qui est anachronique. À l'intérieur de la France, ça peut se discuter, c'est même discuté par certain, mais bon c'est comme cela.

Le bureau des Cultes ne pose aucune limite quant à la langue utilisée dans les cultes ?

Il n'y a aucun texte là dessus. D'ailleurs, le fonctionnement interne du culte ne nous regarde pas.

Vos rapports avec l'institut du droit local ?

Rien d'officiel ni de formalisé. Mais on se rencontre évidemment.

Pareil avec le Rectorat ? Pourtant, vous devez avoir certains de vos personnels qui interviennent dans des établissements scolaires.

Il y a effectivement des prêtres qui sont chargés d'enseignement dans les écoles. Mais cela fonctionne sur les principes généraux du cumul des emplois

publics. Nous sommes au courant car on nous le signale et nous signons l'autorisation de cumul.

Je vous remercie.

Alphonse IRJUD (né en 1919)

Journaliste.

Directeur du Centre universitaire d'enseignement du journalisme de Strasbourg de 1969 à 1983.

Professeur des Universités.

Entretien réalisé à Strasbourg, le 1er septembre 2000.

Bertrand Hozé : Je vous ai présenté l'objet de ma thèse et mes différentes hypothèses. J'ai vu dans le dictionnaire biographique alsacien que votre itinéraire personnel est particulièrement riche, avec notamment trois fonctions successives, dont la première à la Libération.

M. Alphonse Irjud : Effectivement, cette fonction au cabinet du Commissaire de la République pour l'Alsace, de septembre 1944 (à Paris) jusqu'en juillet 1945, m'a beaucoup marqué. C'était la période cruciale du « rétablissement de la légalité républicaine », selon les termes de l'ordonnance du 15 septembre 1944, de la nazification, de l'épuration, du renouveau de la vie politique, en se souvenant fortement des turbulences entre 1918 et 1939. On était hanté par l'autonomisme d'avant-guerre, au cabinet du général de Gaulle comme au ministère de l'Intérieur. Cette expérience très intéressante a conditionné la politique menée au *Nouvel Alsacien* avec l'appui donné au MRP, qui a intégré l'essentiel de l'ancien parti catholique régionaliste.

Vous étiez d'abord dans la Résistance avant d'occuper cette fonction auprès de Charles Blondel ?

Oui, Chef de groupe adjoint des FFI d'Auvergne-Bourbonnais. En 1944-1945, bien des personnes ne comprenaient pas que le nazisme avait agi comme un exorcisme, chassant les relents d'autonomisme.

Vous avez senti la prégnance de la mémoire de l'Alsace-Lorraine dans les années 20 et 30 ?

Je suis né et j'ai grandi dans le milieu dialectophone, et j'ai appris le français en tant que langue étrangère. Un souvenir de l'ambiance villageoise encore

marquée par le temps du Reichsland est la transposition des cérémonies : Le 14 juillet, après la messe « pro Republica », un cortège avec pompiers, musique municipale, anciens combattants (survivants de l'armée française de 1870, la grande majorité de ceux de 14-18 avaient été dans l'armée allemande), la société de gymnastique catholique ; sur la place des fêtes distribution aux enfants des écoles d'un petit pain, qui pour nos grands-parents et parents était le Kaiserwecksen, le petit pain distribué auparavant pour l'anniversaire du Kaiser. Ma génération a vécu avec le souvenir de la guerre, par le récit des combattants ou de la misère des familles endeuillées, mais aussi, parallèlement, de l'histoire, ou la légende, des hauts faits de l'armée française, de Poincaré et Clémenceau, des généraux Joffre et Foch, et d'autre part, à partir du milieu des années trente, nous vivions dans la perspective de la nouvelle guerre. Je m'intéressais dès les dernières classes de l'école primaire à l'histoire et à l'actualité, plus tard, dans la mesure du possible, je lisais pas mal de journaux, attiré vers ce que l'on qualifiait de « catholicisme de gauche », avec les revues des Dominicains, Sept, Temps présent, et la tendance Mounier ou Marc Sangnier.

Depuis une vingtaine d'années, il y a comme un regain mémoriel autour de l'Alsace-Lorraine avec l'Entente franco-allemande, l'Institut du droit local, de nouveau un ministre mosellan pour les anciens combattants, et tout récemment l'idée d'un mémorial dédié aux Alsaciens-Mosellans...

...dont je ne suis pas un partisan. Mais enfin.

Il a vraiment un débat là-dessus. M. Messmer est contre, M. Laurain est pour. Vous considérez que ce regain mémoriel est un pur hasard, qu'il n'y a pas de relation de cause à effet, où plutôt qu'il s'agit d'une mémoire qui est en train de disparaître et que l'on essaie d'oeuvrer pour lutter contre cette disparition ?

Ce retour a été en très grande partie provoqué par l'affaire des Malgré-nous impliqués dans le procès d'Oradour.

Mais le procès date de 1953.

Certes. L'affaire d'Oradour a vraiment provoqué l'explosion. Car chaque Alsacien se disait qu'il aurait pu être dans la situation de ces pauvres types,

ou y avoir un membre de sa famille. D'autant que les douze ou treize, étaient très jeunes, incorporés depuis peu, de milieu modeste, versés d'office dans les SS. Plus tard, pour ce que vous appelez le « regain mémoriel », il y a le mouvement de 1968. La véritable revendication de culture alsacienne, du dialecte, de l'enseignement de l'allemand, de l'histoire alsacienne, ce n'était pas la droite mais la gauche. Ensuite vient 1981, avec un gouvernement de gauche, qui nomme en Alsace un Recteur nettement marqué à gauche, M. Deyon, qui se mobilise pour la culture alsacienne et la situation linguistique, alors que le parti socialiste avait toujours été opposé à cette particularité, partisan de la politique dite « d'assimilation ».

Et l'Institut du droit local est aussi créé par la gauche.

Oui. Mais depuis 1919 existent des Commissions de coordination du droit local avec le droit national.

J'ai rencontré M. Barcellini qui s'est beaucoup occupé de la politique de la mémoire au ministère des anciens combattants. Il explique que leur vision, encore actuelle avec Jean-Pierre Masseret, est de boucher les trous de mémoire. Il y a des manques, par rapport à l'Alsace-Lorraine, mais également par rapport aux Harkis par exemple, et selon lui il n'y a pas eu une résurgence de mémoire. Bref, on assainit. Vous adhérez à cette vision ?

C'est essentiellement le cas des Malgré-nous et des incorporés de force qui pose problème. Périodiquement on parle d'Oradour (à juste titre, pour le « devoir de mémoire »), mais on oublie de rappeler que ces jeunes étaient enrôlés de force et versés d'office dans les SS.

Mais il y quand même eu quelque chose avec le mémorial à Oradour, où le maire de Strasbourg s'est déplacé.

Oui, bien sûr. Mais c'était un peu tard. Je ne reproche pas à M. Ries d'y être allé, mais plutôt que ses prédécesseurs n'y soient pas allés. Il y a cinq ou six ans, il y avait le congrès national des professeurs d'histoire à Strasbourg. On nous avait demandé d'animer certaines tables rondes sur la Seconde Guerre mondiale. Et j'ai été étonné de constater qu'un très grand nombre des professeurs d'histoire ignoraient complètement la situation particulière de l'Alsace entre 40 et 44. Pour eux, elle faisait partie de la France occupée.

Alors qu'en Alsace, c'était le système nazi avec ses ramifications, son maillage, l'annexion au *Reich* hitlérien.

Le fait de reconnaître la mémoire des Malgré-nous est aussi une façon de permettre l'oubli, de cicatriser la plaie.

Oui, oui, bien sûr.

Vous avez dit que vous êtes contre le mémorial.

Je ne suis pas contre, mais je ne suis pas très chaud. Je doute fort qu'il y ait beaucoup de visites, à moins que ce soit des visites obligatoires des écoles. Peut être les seuls vrais visiteurs seront des Allemands. Les jeunes Allemands me semblent beaucoup plus intéressés que les jeunes Français. Ils visitent par exemple davantage le Struthof. Alors, ce mémorial...

...à Schirmeck, au pied du Struthof en plus, il y a une assimilation qui est bizarre...

...oui, dans une certaine mesure. C'était le seul camp de concentration en territoire français. Ce mémorial, au début, c'était essentiellement pour les Malgré-nous. C'est comme cela que cela a commencé. Et maintenant on va l'étendre de 1870 jusqu'à 1945. Ca me paraît excessivement difficile. Pour faire quelque chose comme le mémorial de Caen, ça me paraît quand même un peu compliqué. Même à Strasbourg, la fréquentation de tous ces lieux touristiques commence à faiblir, alors à Schirmeck... Sans parler des problèmes financiers. Et il y a déjà des monuments pour les Malgré-nous un peu partout. À mon avis c'est assez.

Dans certains endroits la mémoire a tendance à disparaître, à évoluer vers l'oubli, ce qui est d'ailleurs tout-à-fait normal. Mais dans d'autres endroits il y a des résistances. Ce matin j'ai rencontré M. Miet au bureau des Cultes d'Alsace-Moselle, et il estime que ce n'est pas près de bouger. Pour lui, le statut religieux forme un bloc, qui est une réalité un peu intangible, et sans possibilité d'ouverture notamment vers l'islam.

Cela m'étonne. Il y a par exemple, du côté protestant, le rapport du président Trocmé pour une sorte de Faculté musulmane. Pour les lieux de

culte, il n'y a pas de problème, responsables catholiques et protestants sont favorables à la construction d'une mosquée. Les hommes politiques, par exemple les ministres de l'Intérieur (Messieurs Joxe et Chevènement), qui se déplacent en Alsace, pour la consécration de l'évêque concordataire, sont frappés par cette entente entre les autorités des diverses confessions, et l'un et l'autre ont parfois évoqué le régime des cultes, en Alsace, comme recherche d'une solution pour les Musulmans.

Monseigneur Doré disait dans un article que le Concordat et les lois organiques étaient un véritable paradigme pour les relations Église-État. Il est vrai que c'est un statut avantageux pour les Églises catholique, protestantes et le culte juif. D'autres le trouve plutôt anachronique.

Le Concordat n'est pas plus anachronique que le Pacs. Il organise, comme les lois organiques, quelque chose qui existe. Parfois la querelle rebondit sur le statut confessionnel et l'enseignement religieux, moins souvent et moins violemment que jadis. Bientôt, on n'en parlera plus, car on a l'impression que ces statuts deviennent des coquilles vides. N'y touchons pas (comme pour le vase de Sully Prudhomme), pour ne pas créer un grand mouvement protestataire qui mobiliserait des gens qui se moquent de ces statuts particuliers, mais qui se mobiliseraient parce que ça fait partie d'un certain héritage, comme les jours fériés extraordinaires de la St Étienne et du Vendredi saint, ou du régime de sécurité sociale, auxquels tiennent les syndicats laïques. D'ailleurs des sondages récents montrent l'attachement à cette « spécificité » alsacienne.

Pour vous ça va s'éteindre. Pour le statut scolaire, je veux bien vous suivre, mais pour le statut religieux, il y a 200 millions de francs par an qui sont mis par l'État. Comment ça peut s'éteindre ?

Cela existera tant qu'il y aura du clergé et un minimum de fidèles.. Mais cela s'effiloche lentement. Pourquoi s'attaquer à quelque chose qui ne fait de mal à personne.

Mais pour vous cette mémoire, ces traces, quoi qu'il arrive, elles vont se diluer, elles vont finir par disparaître ?

Oui, ça part, avec la chronique nécrologique. Vous savez, pour la jeune génération, même pour les jeunes journalistes, le monde commence au mieux au début de la Ve République. Tout cela ne fait qu'accélérer la disparition d'une certaine mémoire.

Ce que je regrette le plus, qui m'horripile, ce sont les gens qui inventent des problèmes car ils n'ont plus d'idéologie, plus aucune vision de l'avenir.

Vous pensez aussi du devoir de mémoire ? Vous pensez que c'est un peu une invention ?

Absolument, c'est une invention pour un certain nombre de personnes. Quand je lis ce que le Front national a sorti sur la culture alsacienne, que se serait eux les défenseurs de cette culture.. c'est pas du tout sérieux, c'est un fond de commerce. On joue sur un certain nombre de réflexes, on titille un peu l'âme alsacienne, avec ces résurgences. Mais il y a un devoir de mémoire pour les déviations et atrocités des régimes totalitaires.

Il n'y a plus de grande mémoire organisatrice, d'ou un repli vers de petites mémoires régionales par exemple, pour que les gens s'y retrouvent ?

Oui, oui, je crois. Vous savez, il y a aussi l'idée d'une Europe des régions qui fait que l'identité régionale émerge de plus en plus. Comme déjà on a passé un certain stade puisque 60 à 70% de la législation est faite à Bruxelles, l'étape nationale est en grande partie brûlée. Il y a donc un effacement de l'identité nationale et une prise d'importance de l'identité régionale.

Vous adhérez donc à l'idée d'une énorme mémoire construite en partie sur l'Alsace-Lorraine avant 1918 qui est actuellement en train de disparaître et de se déliter ?

Oui, oui. Et désormais les controverses portent sur de petites choses précises.

Vous sentez encore une âme ou une identité alsacienne ?

Oui mais bien sûr, et heureusement. Je trouve cela tout-à-fait normal. Même les gens qui critiquent une certaine identité alsacienne, ou en parle avec

ironie, sont profondément Alsaciens. S'il n'y avait pas d'identités régionales, la France serait bien monotone, ennuyeuse.

Mais l'Alsace-Lorraine elle n'a plus aucune réalité, c'est complètement artificiel ?

Absolument. D'ailleurs les Allemands en 1940 et de Gaulle en 1944 ont supprimé le trait d'union inventé, imposé par Bismarck.

Pourtant jusqu'en 1973 , la Moselle était dans l'Académie de Strasbourg.

Oui, oui. Mais il n'y a plus grand chose. Il n'y a plus que le tribunal administratif je crois, à moins qu'il soit rattaché à Nancy.

François Roth explique que tout ce que les Mosellans reprochaient aux Alsaciens, ils le reprochent maintenant aux Nancéens.

Oui, absolument. Comme disait Robert Schumann, vous voyez qu'au fond les Lorrains ne sont pas si mauvais, puisque j'ai soutenu la proposition d'installer le Conseil de l'Europe à Strasbourg...

Merci beaucoup.

Monseigneur Léon HÉGELÉ (né en 1925)
Évêque auxiliaire de Strasbourg depuis 1985.

Entretien réalisé au Mont St Odile, le 12 septembre 2000.

Bertrand Hozé : *Je vous ai présenté le sujet de ma recherche. Pouvez-vous commencer par me rappeler votre itinéraire personnel ?*

Monseigneur Léon HÉGELÉ : Je suis de la génération de ceux qui sont entrés au Séminaire en 1945, revenus de la guerre... Les années 50 qui ont suivi étaient exaltantes. Nous avons été les témoins de l'éclosion des mouvements biblique, liturgique, oecuménique, du dynamisme de l'action missionnaire... d'Assy, Ronchamp, etc. Notre Séminaire avait servi de pont vers une grande époque.

C'était aussi l'époque de Vatican II.

C'était plutôt un temps de fermentation qui attendait Vatican II. Nous avions une petite revue pour véhiculer cet esprit nouveau. Vint le Concile qui disait tout cela et bien mieux.

Appelé à la fonction de Vicaire Épiscopal voici 28 ans, membre du Conseil Épiscopal, j'ai eu l'avantage d'observer l'évolution de l'Église sur le plan du diocèse, mais, chargé en plus d'une petite paroisse rurale, je l'ai également vécue comme pasteur tout à fait à la base. En 1985, je suis devenu Évêque Auxiliaire.

Il y a quelques mois, il y a eu un article d'Henri Tincq dans Le Monde intitulé "Heureux comme Dieu en Alsace". Il y présente l'Alsace comme une terre bénie. Par exemple, le taux de personnes qui se déclare athée en Alsace est beaucoup plus faible que dans toutes les autres régions françaises. Lui fait le lien entre cette situation et le Concordat.

C'est vrai que chez nous, par exemple, tout acte important, événement, fête nationale ou inauguration d'une église après sa rénovation, réunissent les responsables de la cité et ceux de l'église. Nous nous sentons proches les uns des autres, je dirais partenaires, portant, chacun pour sa part et dans son rôle, le souci de l'homme. "Concordat" veut aussi exprimer une "concorde".

C'est vraiment l'impression que j'ai eu en rencontrant le nouveau responsable du bureau des cultes à Strasbourg, il m'expliquait que pour lui cette situation était très bien installée, et que les seules modifications possibles étaient d'ordre administratif ou de gestion. Le Concordat lui semble très durable.

En effet, il est intégré dans un tout, et ce tout a été forgé par une longue histoire. La population et ses responsables politiques y tiennent. Certains esprits peuvent se demander s'il résistera longtemps aux évolutions en cours... Et pourquoi pas ? Nos relations ne sont pas conflictuelles. La distinction des pouvoirs n'a pas été obtenue au prix d'un combat comme dans le reste de la France. Nous vivons une forme de laïcité saine et sans crispation.

Monseigneur Doré a expliqué dans un article qu'il considérait le statut religieux d'Alsace-Moselle comme une sorte de modèle de la relation Église-État, dont pourrait s'inspirer l'Intérieur, mais également d'autres pays.

Mgr Doré est particulièrement bien placé pour donner un pareil avis qui nous conforte d'ailleurs. Venu d'une autre partie de la France, sans préjugé, il a découvert notre situation avec bonheur. J'en ai été le témoin.

Notre particularité peut trouver un éclairage dans l'observation de notre statut scolaire. Il ne faut pas le confondre avec le Concordat. Il entretient des liens profonds avec lui et repose sur un même socle. Ce statut n'a pour nous rien d'un fossile ou d'une momie sacrée. En le défendant - tout en le faisant évoluer à la manière d'un vivant - nous témoignons d'une certaine conception de l'homme. À côté de l'éveil culturel, de la préparation de son avenir par la culture générale, de l'éducation physique, artistique, réparties sur l'emploi du temps, l'enfant et le jeune trouvent une matière appelée "enseignement religieux" (dont il peut être dispensé). C'est que notre statut reconnaît à l'homme une dimension religieuse, et trouve normal que déjà l'enfant et le jeune trouvent sur les lieux et dans les temps de leur formation l'occasion de s'occuper de leurs questions profondes.

Donc plus généralement, une éducation religieuse, une approche de la religion qui serait offerte dans les écoles primaires ?

Oui, cette formation est proposée à l'école primaire, au collège et au lycée. Cette formation est, de fait et de plus en plus, confiée à des laïcs proposés par les autorités religieuses à M. le Recteur qui les nomme. Ces dispositions valent pour les cultes reconnus, c'est-à-dire traditionnellement présents dans cette région. Nous les considérons comme un droit fondamental. On nous pose souvent la question : "Que faites-vous des musulmans ?" Si ce droit existe pour nous, il existe également pour eux. Ils ont une autre approche de l'initiation spirituelle que nous, certes. Mais il appartient à leurs autorités de voir avec celle de la République comment et à quelles conditions peut s'exercer, si nécessaire dans ce même cadre, la culture de leur tradition.

Et éventuellement intégrer plus facilement en Alsace et en Moselle les écoles que dans les autres régions françaises ?

Je dirais : plus facile à comprendre dans NOTRE logique humaniste exprimée tout à l'heure. La question se posera sans doute d'ailleurs. L'homme ne naît pas moins religieux ailleurs que chez nous. On peut aussi se poser la question : jusqu'à quand sera-t-elle contournée ou ignorée ? En attendant, nous sommes peut-être une exception française. Mais dans l'Europe, où le problème n'est pas résolu partout, c'est la France qui constitue l'exception européenne...

Vous parliez d'évolution tout à l'heure. Quelle évolution vous avez personnellement senti ? Par exemple à partir du collège, il y a un éloignement très important de l'enseignement religieux. C'est une évolution qui est parallèle à celle de la société ?

Nous ne vivons évidemment pas en dehors du temps, insensibles comme un porte-avions dans une mer agitée. Comme toute la société - au sein de la société - nous vivons les secousses de la formidable mutation culturelle en cours. Il faut d'ailleurs observer que cette mutation n'est ni d'hier ni d'aujourd'hui. Le bouleversement des valeurs, le bien, le mal, le travail, la richesse, la réussite, etc... mais aussi la crise de la famille, des institutions, tout cela est général et a bien secoué déjà la génération des parents de la jeunesse actuelle.

Certaines personnes, notamment dans la ligue des droits de l'homme, avancent que si le pourcentage de présence à l'enseignement religieux est si

important dans le primaire, c'est parce que le choix est inversé. En Alsace-Moselle, si les parents ne font rien, les gamins font automatiquement religion. Alors que dans le reste de la France c'est l'inverse.

Pourquoi serions-nous jugés par ceux qui font profession de défendre les droits de l'homme ? L'homme devrait être obligé de se cacher dans le "privé", de se contenter des "restes" du temps laissés par les contraintes imposées par l'organisation du temps, pour s'occuper de ses problèmes les plus profonds ? Les droits de l'homme comporte la reconnaissance de son droit à vivre et à développer sa nature religieuse, dans le temps et dans l'espace, parce que composante de l'histoire. Quant à dire que les "parents ne font rien" dans ce sens pour l'éducation religieuse de leurs enfants, je préfère répéter ce que j'ai exprimé tout à l'heure : beaucoup de parents, initiés en partie avant la tempête trouvent difficilement les mots et les réponses aux questions de leurs enfants pétris d'une culture fort différente de la leur. Se reconnaissant souvent difficilement dans leur église dont les formes de vie et de célébrations ont beaucoup changé ils apprécient que la formation religieuse et morale soit assurée en paroisse et à l'école.

C'est quelque chose qui est attaché à la tradition et à une culture pratiquement ancestrale ?

Je reçois très positivement ces mots de "tradition", "culture" et "ancestrale". L'histoire ne commence pas et ne devient pas seulement sérieuse depuis l'internet ! J'aime employé l'image de la nappe phréatique, présente et nourricière. Elle ne fait pas beaucoup de bruit. Mais elle apparaît, jaillit en certaines circonstances (la mort naturellement), dans les fêtes, des événements de la vie personnelle, sociale. La vie rend difficile la régularité (d'une pratique) mais se rattrape en quelque sorte par des temps forts. Les JMJ en sont une expression typique. L'école, au contraire, remplit un rôle heureusement plus structurant.

Vous n'avez pas l'impression que le statut religieux peut être jugé de l'extérieur comme anachronique, notamment dans un pays où la religion s'évapore ?

Vous dites bien "jugé de l'extérieur". On devrait même ajouter superficiel. Demandons à un ministre s'il croit à une vie après la mort... Et demandez-

lui ensuite ce que signifie ce qu'il a voulu faire en fixant une médaille du courage et de mérite sur le cercueil du policier tué en service, au milieu d'une foule assemblée, mais autour de quoi ? Demandez à un catéchèse si les jeunes d'aujourd'hui sont religieux. On parle quelquefois du supermarché du religieux (on pourrait également évoquer, curieusement, la crise de la raison...).

Pour qu'il y ait supermarché, il faut qu'il y ait des produits. Et en Alsace-Moselle il y a des produits qui sont proposés...

Supermarché du religieux viserait globalement tout ce qui échappe à ce qui est normal, s'explique. Sans parler de l'intérêt porté aux autres religions, il faut mentionner également une séduction par le spiritisme, les théories sur la réincarnation, en général par tout ce qui nous arrive d'Extrême-Orient, l'ésotérisme, les voyances, les sectes, voire le satanisme, etc... Formes nouvelles du religieux, religiosité primaire (tout cela rejoint la question du sens). Notre époque n'a pas de réponse à cette question. La prend-t-elle seulement en compte ? Tout cela sur fond de crise des institutions à laquelle n'échappent pas les églises, parce que anachroniques...

J'ai interrogé M. Irjud sur ces mêmes sujets. Il me disait qu'il était persuadé que l'on était dans une phase d'oubli et, avec de l'humour, que le jour où il n'y aurait plus de curé, il n'y aurait plus de statut local.

Phase d'oubli, certainement. Le lien entre le curé et le statut local demande à être discuté. Un statut est un vivant. Il évolue et il l'a prouvé ces dernières trente dernières années. Les hommes évoluent aussi, grâce à l'école, aux moyens de formation et d'informations. "Responsabilité" avec ces exigences est presque une notion nouvelle. Cela est également vrai dans l'église. Le rapport curé-fidèles a complètement changé dans l'exercice des responsabilités. L'un des efforts majeurs consiste à passer du consommateur, dans l'église, au croyant co-responsable, à son niveau, avec les ministres ordonnés : de son église et de sa mission. Des laïcs reçoivent aujourd'hui, y compris dans la conduite d'une paroisse, de vraies responsabilités. Beaucoup font ce que faisait autrefois un vicaire de paroisse (sauf évidemment la célébration des sacrements). Si la formation de base et continue est assurée et si le cahier des charges, établi par l'Évêque, vérifié par l'état, remplit les conditions requises, ce dernier considère un certain nombre de chargés de

mission comme des “ministres laïcs” et leur applique les dispositions concordataires.

Davantage en Alsace-Moselle, ou partout en France ?

Les situations sont différentes, en proportion de la pratique religieuse. Le recours à l'église est important chez nous et suscite ces nouvelles vocations. Il faut ajouter à cela l'avantage auquel je viens de faire allusion : une partie de ces personnes obtiennent un traitement, modique certes, de l'état, en vertu des dispositions du Concordat.

Des laïcs sont rémunérés dans ce cadre-là ?

Oui. Tout ce que je viens de dire à propos de l'évolution de l'église montre bien que la relation concordataire ne peut pas signifier un enfermement figé dans le passé et dans la lettre (“la lettre tue, dit St Paul, l'esprit vivifie”). L'État le reconnaît. Cette nouveauté le montre bien.

Ah oui, c'est une façon de faire perdurer la situation.

C'est une façon d'accompagner l'homme, non tronqué de sa dimension spirituelle, dans les situations qui changent. Reprenons notre accompagnement scolaire. J'ai été moi-même aumônier de lycée. Dans nos équipes les laïcs étaient l'exception. Aujourd'hui, à côté de quelques prêtres seulement, environ 250 laïcs interviennent dans les lycées et les collèges. Ceux qui assurent un temps plein ou un mi-temps sont nombreux à avoir réussi une licence ou une maîtrise en théologie. Ils sont reconnus et proposés par l'Évêque, et nommés par le Recteur. On devine qu'il ne s'agit pas seulement d'un remplacement nombre pour nombre. Ces personnes, en grand nombre pères et mères de famille ont, avec les jeunes et leurs problèmes, une approche différente de celle des clercs. On devine que de nouveaux rapports en résultent dans les collaborations et les complémentarités. Les situations changent. Ce qui doit perdurer c'est notre devoir de servir l'homme. Tout l'homme.

Il y a actuellement de nombreuses traces de mémoire relatives à l'Alsace-Lorraine. Vous avez peut être entendu parler d'un mémorial des Alsaciens-Mosellans qui est en projet à Schirmeck. Vous ne pensez pas que c'est une

façon un peu artificielle de tenter de préserver une mémoire dont plus grand monde n'est porteur ?

La mémoire... Ce n'est ni le souvenir simple, ni la nostalgie du passé. Permettez l'évocation d'un souvenir de l'Alsacien, incorporé de force que je suis, évadé du front russe, dans l'attente du renvoi dans les foyers. Un camarade, je ne sais par quel choc, ne connaissait plus ni son nom de famille ni son lieu d'origine vers où l'envoyer. J'ai compris alors que celui qui n'a plus de mémoire n'a pas d'avenir. Que deviendraient la science, la technique, la culture, la politique sans l'héritage du passé de nos civilisations ? Nous croyons aux sources, à la sagesse et nous les cultivons. Est-ce l'opinion du moment qui nous aiderait à ne pas devenir des barbares ?

Dans ce cas-là, l'Alsace et la Moselle sont des lieux privilégiés pour continuer de diffuser cette conception de l'homme ?

Nous avons mission de témoigner pour cet homme. Il ne s'agit pas de s'imposer. Nous proposons. Or, voyez-vous, le Concordat ne comporte pas seulement des avantages matériels. S'il en comporte c'est qu'il reconnaît que l'engagement des Églises est un service dû à l'homme et à la société.

Il va y avoir véritablement un Capes religieux ?

Pour la première fois il a été question, dans le Bulletin Officiel, d'un Capes réservé pour l'Enseignement Religieux. Vous avez constaté quelles réactions il a suscitées... Quelle merveilleuse leçon de tolérance... Au fond, Capes ou non, nous demandons pour les personnes chargées de l'enseignement religieux faisant partie, pour le grand nombre, de la catégorie des Maîtres auxiliaires, le bénéfice d'un statut correspondant à leur qualification, pour les soustraire à leur situation actuelle de précarité.

Vous avez insisté sur la volonté de l'église d'actualiser et de faire vivre cette mémoire religieuse. Mais vous acceptez que l'oubli fasse partie de la mémoire ?

Ce qui n'a pas droit de mourir par l'oubli ce sont les choses essentielles : le sens de la vie, la dignité de l'homme... Ces oublis seraient destructeurs.

Peut-on dire que l'église accepte complètement l'évolution de la société, et qu'elle cherche simplement sa nouvelle place dans cette nouvelle société ?

L'évolution est inscrite dans la vie et dans l'histoire. Notre confiance doit être une confiance responsable. Toute évolution ne signifie pas déjà progrès. L'image, la place de l'homme et sa dignité peuvent s'en trouver menacées (ce que le siècle dernier nous a appris). Nous avons pas seulement nous à exercer un devoir de vigilance, si nécessaire de contestation. L'église se doit d'être présente dans, et non à côté, de l'évolution, comme un ferment, un levain, avec le souci de faire grandir l'homme et d'aider l'histoire vers sa réussite.

Je vous remercie.

Éric SANDER (né en 1968)

Secrétaire général de l'Institut du droit local alsacien-mosellan.

Entretien réalisé à Strasbourg, le 12 septembre 2000.

Bertrand Hozé : Je vous ai présenté l'objet de ma thèse et mes pistes de recherche. Pouvez-vous me présenter l'Institut du droit local, ses principales fonctions, et la raison de sa création en 1985 ?

M. Éric Sandert : 1985, la raison est très simple. Nous étions dans une réflexion sur la décentralisation, les lois de 1982 avaient été votées et promulguées, et à cette époque Jean-Marie Bocquel a été chargé d'une étude sur la situation du droit local. L'objectif était de dresser un inventaire de ce qui existait en 1984, de voir quelles perspectives avait ce droit local, et de dégager les outils de gestion du droit local. Une des propositions qu'il avait formulé dans ce rapport parlementaire était la création d'un Institut du droit local, qui a abouti en 1985. L'objectif de cet Institut est essentiellement scientifique, dans la mesure où nous effectuons du travail de recherche, des publications, nous avons une revue de droit local, une bibliothèque ici qui regroupe la quasi-totalité des ouvrages en rapport avec le droit local de 1871 à nos jours, accessible au public. Nous avons aussi des consultations juridiques, avec deux juristes à temps plein, qui répondent aux questions que posent les professionnels, notaires, avocats, huissiers, ou même des particuliers. Nous avons aussi une activité de colloques. Enfin, nous sommes le correspondant des ministères lorsqu'il s'agit de codifier le droit, pour voir si l'on peut y rattacher des aspects du droit local.

Quelles différences existe-t-il entre l'Institut et la commission d'harmonisation ?

La commission d'harmonisation a été créée également en 1985, c'était un des autres outils proposé par Bocquel. Cette commission fait des propositions de modernisation du droit local, ou d'harmonisation de ce droit avec le droit général. L'objectif de départ était de rapprocher le droit local du droit général.

Actuellement tout ce qui devait être harmonisé l'a été ; cette commission est en fait maintenant une commission de modernisation du droit local. Son

président actuel est Hubert Reinel, auparavant c'était Marcel Rudloff ; c'était intéressant car il a terminé sa carrière au conseil constitutionnel et la sensibilité pour les choses était un peu différente que à l'heure actuelle où il y a un certain nombre de membres qui sont assez jacobins, avec Pierre Mazeau ou Yves Guénin, le président. C'est un élément important qu'un alsacien ou un mosellan qui soit sensibilisé à ces questions siège au conseil constitutionnel.

Enfin, toutes les catégories socio-professionnelles concernées par le droit local sont représentées dans cette commission.

D'accord. Quels sont vos rapports avec le bureau des cultes délocalisé sur Strasbourg ?

Ils ne sont pas organiques ou institutionnalisés. On apporte un éclairage juridique sur tel ou tel texte. La principal travail du bureau des cultes est la gestion du personnel, et là-dessus nous n'intervenons pas du tout.

Mais par exemple, la commission d'harmonisation pourrait potentiellement travailler sur le statut des cultes.

Elle a été saisie il y a deux ans suite au rapport d'un préfet hors cadre qui proposait de déconcentrer ou délocaliser la gestion des cultes. Il y a certaines nominations qui dépendent du ministère de l'Intérieur alors que localement les choses pourraient se faire très simplement. Et à l'heure actuelle les questions cultuelles sont pacifiées.

Dans ce cas-là, ça passe par la commission d'harmonisation.

Il a fait un rapport à la commission d'harmonisation qui a été adopté à l'unanimité, ça été transmis au ministère pour que cela passe sous la forme de décret, et depuis deux ou trois ans c'est en gestation entre le ministère et le conseil d'État.

Par qui est financé l'Institut du droit local ?

Par les deux régions, les trois départements, et l'État via le ministère de l'Intérieur.

Depuis 20 ans, il y a une résurgence de mémoires en rapport avec l'Alsace-Lorraine. L'Entente franco-allemande au début des années 80, l'Institut, le projet très récent d'un mémorial alsacien-mosellan à Schirmeck, les démarches qui ont fait évoluer la situation des Malgré-nous également. Vous pensez qu'il y a une prise en compte de cette mémoire uniquement parce qu'elle est actuellement en train de disparaître ?

Je ne sais pas si elle en train de disparaître. Je crois que l'on a passé énormément de choses sous silence dans les années 20. Avec les deux lois qui ont réintroduite le droit français en 1924, le droit local ne devait survivre que 10 ans. L'objectif était alors l'unification législative. En 1934, cela a été de nouveau décalé de 10 ans, et finalement en 1952 je crois on a remodifié les choses en disant que le droit local est maintenu de façon provisoire, mais il n'y a plus de durée.

Est-ce que le fait que ce se soit calmé après 1924 ne peut pas être relié avec les réactions aux tentatives d'Herriot ?

Je ne crois pas. Je crois qu'il n'y avait pas de volonté de faire évoluer les choses. Et puis tout n'est pas sensible dans le droit local, tout ne concerne pas les libertés publiques. Par ailleurs les Alsaciens sont attachés à certains aspects, comme le livre foncier.

Vous pensez pas qu'une harmonisation à l'inverse, c'est-à-dire une généralisation du droit local puisse avoir lieu, par exemple pour la sécurité sociale ?

Non. Il y a bien quelques exemples historiques où des tentatives ont été faites. Après 1945, il y a aussi eu le passage sous silence de certaines choses. Les Malgré-nous, mon grand-père l'était, cela ne fait que quelques années qu'on s'y intéresse vraiment sérieusement.

Le droit local est aussi longtemps resté une matière confidentielle, donc disparaissant peu à peu, ou restant l'affaire de spécialistes. Avec l'Institut, on a véritablement démocratisé l'accès au droit local.

C'est donc un véritable lieu de mémoire dans le sens de la définition donné par Nora ?

Tout-à-fait. Cela a été une volonté de ressourcer et de revitaliser le droit local. Alors qu'avant 1985, il n'y avait rien.

C'est une lutte pour préserver cette mémoire ?

La mémoire a d'une certaine manière une facette de mort. Alors que là c'est du vivant, c'est de la terre vive. Je ne pense pas que le droit local puisse tel quel était considéré comme un lieu de mémoire.

Il continue de vivre, d'évoluer, d'accord. Mais pour vous, c'est du moyen terme...

...c'est du long terme. Il est touchable en terme d'adaptation au corps social, mais pas dans une logique maintien ou abrogation. Il n'est pas dans un état statique, sinon là il risque à terme de disparaître. J'en ai une vision dynamique, que j'essaie aussi d'impulser ici. Faisons avancer la législation, et là nous sommes une instance de proposition.

Par rapport à une potentielle Europe des régions ?

Alors nous sommes très en avance. Et je crois que l'avenir du droit local est là, dans une Europe des régions, avec l'application du principe de subsidiarité, qui est contenu dans le traité de l'Union européenne.

D'accord pour l'Alsace, mais l'Alsace-Lorraine, même dans ce cadre, ne veut plus rien dire.

Absolument. On est bien d'accord. La Moselle, même par rapport au droit local, à une approche différente.

Vous vous placez comment par rapport au statut religieux ?

Il y a eu un sondage il y a quelques années. 90% des Alsaciens se sont prononcés pour son maintien. Il y a un attachement ; et c'est pareil pour le statut scolaire.

Est-ce que l'acceptation par l'État de ce statut local n'est pas la preuve que la France peut ou est en train de se diriger vers là, vers un certain fédéralisme ?

Pourquoi pas. De toutes façons la crise de l'État français depuis trente ans c'est la crise du centralisme. Il ne faut pas se faire d'illusions. On est l'État le plus centralisé de l'Union européenne.

Je vous remercie.

Claudine ROGER (née en 1938)

Inspecteur d'Académie. Directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale en Moselle de 1994 à 2000.

Entretien réalisé à Charleville-Mézières, le 10 octobre 2000.

Bertrand Hozé : *Je vous ai présenté l'objet de ma recherche et les principales hypothèses sur lesquelles je travaille. Pouvez-vous s'il vous plaît commencer par retracer votre itinéraire professionnelle ?*

Mme Claudine Roger : Bien sûr. Je suis d'origine picarde, née à St Quentin. Je fais des études littéraires, je suis agrégée d'histoire. Je reste professeur jusqu'en 1973, puis principale de collège, et enfin proviseur de lycée. Je le reste jusqu'en 1980 à Amiens. Et là je deviens inspecteur d'Académie adjoint, d'abord dans le Val-de-Marne, puis je prends mon poste de Directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale dans les Ardennes, de 1983 à 1989. En 1989, je vais dans le Calvados, je voulais vraiment changer de région. En 1994, je redemande l'est. C'est comme cela que j'arrive en Moselle, par choix.

Et avec une connaissance préalable du statut particulier ?

Oui, oui. En tant que prof d'histoire-géo. J'avais déjà pas mal de notions. Mais des indications de l'extérieur, pas du vécu.

À propos du statut local scolaire. Il n'existe pas véritablement de texte.

Non. On a cherché, en particulier à plusieurs occasions, parce que les syndicats posaient de façon récurrente la question au conseil départementale de l'éducation nationale, qui se réunit deux à trois fois par an, il est présidé par le Préfet, des élus et des parents y siègent. Et pratiquement à chaque fois, ils posaient la question sur le statut local à cause de la création par le maire de Sarreguemines d'une école maternelle privée, sur le modèle de ce qui se fait en Alsace. Cela passe très mal auprès des enseignants du public. Et donc les syndicats demandaient à chaque fois si l'on ne pouvait pas s'appuyer sur un texte. Le Préfet a essayé de retrouver les textes, aussi bien à la préfecture

qu'à l'inspection académique. Ce que l'on a retrouvé, c'est la circulaire de Guillaume II, écrite en allemand. Ensuite, ce qui s'est passé, après la victoire de 1918, c'est que le gouvernement français n'a pas voulu toucher ce qui était considéré par la population comme un acquis important. Donc ils ont laissé faire, en ne traduisant pas ce texte d'ailleurs, et en l'appliquant par circulaire ; il n'y a pas eu de vote à l'Assemblée nationale.

Les principales prérogatives de ce statut local scolaire sont ?

C'est donc une heure d'enseignement religieux obligatoire pour tous les élèves à partir du CE 2, jusqu'à la terminale. Et il faut que les parents demandent une dérogation pour que leur enfant ne suive pas cet enseignement. Le grand débat avec les laïcs est que ces derniers voudraient que ce soit le contraire. De plus en plus de religieux accepteraient cette évolution : les protestants seraient complètement d'accord, les juifs sans doute un peu moins mais ils s'arrangent toujours pour ne pas en parler ; mais l'actuel évêque de Metz est plus réservé alors que ses adjoints seraient d'accord.

Il y a d'autres prérogatives précises ?

Oui, bien sûr. C'est le Recteur et l'inspecteur d'Académie pour le premier degré qui gèrent les personnels qui assurent l'enseignement privé, les recrutent et les payent. J'avais un budget pour l'enseignement privé. Je présidais au nom du Recteur la commission administrative paritaire qui gérait cet enseignement. En fait, j'appliquais exactement les mêmes règles que pour l'enseignement public, à propos de la carte scolaire, à partir des effectifs par classe.

C'est donc l'inspecteur d'Académie de Moselle qui a délégation du Recteur pour cela ?

Absolument.

Et en lien avec le Recteur d'Alsace ou pas du tout ?

Si. Enfin, on essaye. C'est un peu formel. On avait tous les ans une réunion, où les trois religions sont représentées par leurs hauts responsables, alsaciens

et mosellans, les deux Recteurs plus les inspecteurs d'Académie concernés, c'est-à-dire les deux d'Alsace et celui de Moselle.

Tout cela date de 1972, puisqu'avant cette date la Moselle était dans l'Académie de Strasbourg.

Effectivement. Ce qui était bien plus simple pour la Moselle. Car avec le Recteur de Nancy, ça n'est pas toujours facile. L'actuel n'est pas du tout convaincu ; il va même jusqu'à se demander s'il ne serait pas préférable d'appliquer le statut national. Je lui ai souvent dit que s'il prenait la décision de revenir sur sa circulaire d'application, il fallait qu'il fasse attention.

Il pourrait faire cela ?

Ah oui, il pourrait le faire. C'est de la décision du Recteur. Mais il n'ose pas.

Un Recteur pourrait prendre une telle décision sans en référer à son ministre ?

Il informerait le ministre de l'Éducation Nationale qui lui dirait sans doute d'être très prudent. Mais cela fait partie de ses compétences puisqu'il s'agit d'une circulaire d'application signée par lui. Il faudrait aussi qu'il travaille avec le Préfet.

Pour un inspecteur d'Académie, le statut local représente une surcharge de travail ?

Ah oui, c'est un service en plus. J'avais une Direction de l'enseignement privé, qui avait beaucoup de travail.

Il y a donc du personnel supplémentaire en Alsace et en Moselle pour gérer ce statut particulier.

Absolument. Je n'ai pas les statistiques ici, mais c'est une assez grosse gestion.

Quelles relations aviez-vous avec le bureau des cultes délocalisé à Strasbourg ?

Des relations de dialogue et de renseignements. De même nous avons des relations assez étroites avec l'Institut du droit local.

L'aspect scolaire est donc le seul du droit local qui dépende véritablement d'une gestion locale. Car la partie religieuse dépend du ministère.

On agit quand même par délégation du ministère, comme pour tous les autres domaines.

Comme le bureau des cultes, vous avez un budget particulier...
...on avait un budget important, qui nous était versé à part.

Et ils sont assimilés fonctionnaire, comme les curés ?

Oui, pareil. Ils viennent d'obtenir un Capes de religion, pour améliorer leur situation, qui était comparable à un CDD.

Arrivant de la France de l'intérieur, vous êtes choquée par cette obligation inversée, c'est une atteinte aux droits de l'homme comme l'avancent certains ?

Non, il ne faut pas exagérer, ce n'est pas une atteinte aux droits de l'homme. J'ai fait mon enquête auprès des parents et des chefs d'établissement. On a eu un seul cas litigieux en 6 ans. Pour les parents ça fait tellement partie d'une coutume, c'est tellement ancré dans les moeurs, que si on leur proposait le contraire, je ne suis pas sûr qu'ils accepteraient.

Vous pensez que les parents sont vraiment au courant ?

Ah oui. Ca oui.

Parce que les chiffres sont vraiment impressionnants pour le primaire, autour de 95%.

Pour le primaire, après ça baisse beaucoup. Pour les directeurs d'école, ça ne pose aucun problème. Est-ce que au fond la Moselle ne propose pas une

laïcité en avance sur le reste de la France. Ce qu'il faut voir c'est le contenu de ce qui est enseigné au collège et au lycée. Ce n'est plus du catéchisme ; c'est beaucoup plus une histoire des religions, comparatiste, avec le traitement de problèmes d'actualité, et certainement de la foi, bien entendu. Ils donnent beaucoup d'explications, ils expliquent l'évolution, et ils ont davantage d'élèves quand ils utilisent cette méthode.

Cette ouverture spirituelle me paraît aussi très importante. Le programme de 6ème va d'ailleurs un peu dans ce sens.

Mais bien sûr. J'ai vu quelques bons profs de religion, que je rencontrais d'ailleurs à égalité avec les autres collègues, j'étais leur patronne. J'ai découvert des expositions très intéressantes et j'ai assisté à des échanges passionnants par exemple lors d'une semaine biculturelle franco-allemand à Bitche.

Dans ce cadre là, on pourrait poser la question de l'intégration de la religion musulmane ?

Tout-à-fait. À chacune des ces réunions, que l'on appelait la réunion des évêques, alors qu'il n'y avait pas qu'eux, la question était posée. Je m'arrangeais pour la poser, à un moment ou un autre, par exemple au moment du repas. Lorsque je suis arrivée dans le département, je me suis présentée, et la nouveauté ici, c'est qu'il faut aussi aller voir l'évêque. Vu que Monseigneur Raffin était d'une grande discrétion, je me suis lancée sur ce sujet. Je lui ai demandé s'il ne faudrait pas élargir. Alors la réponse est logique. C'est la suivante : on n'est pas du tout contre, mais on n'a pas d'interlocuteur unique.

C'est un peu ce que Chevènement a essayé de faire.

Oui, actuellement on dépend beaucoup trop de la personnalité des imams. Là est le problème. Tant qu'ils n'auront pas une conception un peu plus représentative ce sera difficile ; il faudrait qu'ils élisent ou qu'ils nomment un seul responsable.

On peut imaginer que si le statut s'ouvre à la religion musulmane, ce serait une sorte d'ouverture fédéraliste. Ce serait modifier un texte qui n'a plus bougé depuis plus de 80 ans. Cette ouverture pourrait devenir dangereuse...

Je pense que cet argument est la deuxième raison. La première est vraiment liée au fait d'avoir un représentant, un interlocuteur.

Vous disiez que les parents étaient au courant de l'obligation religieuse. Il y a une connaissance un peu implicite du statut local, mais en aucun cas historique.

Oui, je suis d'accord. Pour eux, c'est l'habitude. Ils ne se posent pas la question.

Oui, c'est lié au deux jours fériés supplémentaires, etc.

Je me souviens qu'un jour, avec mon franc parlé habituel, j'ai répondu au Recteur qui voulait faire une réunion le vendredi Saint, qu'il n'aurait pas les Mosellans. Jour férié oblige. Et je lui ai dit que les syndicalistes agiraient de même...!

C'est donc quelque chose d'établi, un lieu où la particularité alsacienne-mosellane résiste. Et vous ne sentez pas par ailleurs une faille, des ouvertures où les opposants du statut pourraient s'engouffrer ?

Non.

Le Capes à l'inverse, est une façon de pérenniser ?

Non, je ne crois pas. Dans le texte, il est bien précisé que c'est pour 4 ans. C'est pour évacuer le problème de la précarité des enseignants. Je ne sais pas si eux-mêmes ont intérêt à ce que cela se prolonge. Ils veulent tout-à-fait intervenir sur le choix de leurs enseignants. Cela pourrait limiter leur capacité de choix.

Il y a en plus le problème de la diminution des effectifs.

Oui, oui. Et ils le savent très bien. Mais je n'ai jamais eu de problème de gestion avec l'Église catholique.

D'une façon plus générale, avez-vous été confrontée à l'existence d'une certaine mémoire de l'Alsace-Lorraine ?

Il y a un fait que j'ai vécu, lorsque je suis arrivée, en 1994. Je dis souvent que j'étais en train de suivre l'armée américaine, car j'ai quitté Caen lors des fêtes du cinquantenaire de la libération, et je suis arrivée à Metz pour ces mêmes fêtes. Lorsque je me suis renseignée auprès de mes adjoints pour savoir où ils en étaient des expositions, concours et célébrations de la libération de Metz, ils m'ont répondu que les enseignants ne voulaient pas y participer. Ils avaient peur de remuer trop de choses. Remuer trop de choses, c'est impressionnant. Car il fallait trouver des témoignages sur 40-45, des instituteurs avaient essayé d'obtenir des documents, et les réactions des familles étaient très mitigées. Et donc l'on n'a pas participé. Ça a été mon premier véritable choc en arrivant ici. Du coup, j'ai beaucoup discuté avec mes adjoints plus âgés que moi, qui m'ont confirmé cette vision des choses. On a alors retrouvé les archives de l'inspection, qui sont depuis déposées aux archives départementales. Il y avait des masses de fiches, c'était extraordinaire, toutes de la même écriture. Elles concernaient les activités durant la guerre des candidats à l'enseignement en Moselle en 1945, avec les avis favorables ou défavorables. Là j'ai compris. Une partie de ces gens étaient encore vivants, forcément. Elles émanaient du commissaire de la République et évoquaient les problèmes religieux, le STO. On les a déposées aux Archives Départementales, et ce n'est pas près de sortir. Tout cela est encore brûlant. Là, la mémoire est encore beaucoup plus vive que ce que je pouvais imaginer. Et les Mosellans ne sont pas encore prêts, ils n'ont pas encore fait le deuil.

Beaucoup de personnes que j'ai interrogé accordent une importance à la question des Malgré-nous. Ils estiment que c'est le point douloureux par rapport à l'Alsace-Lorraine. Pourtant c'est actuellement en train de se régler, notamment avec les initiatives de Masseret. Mais ne trouvez-vous pas cela étonnant que cela se règle seulement maintenant ?

Non. C'est le temps historique nécessaire et même M. Masseret y va doucement. Lors du dernier concours de la résistance, il y a eu un sujet par

rapport à l'affaire du négationniste de Lemberg. Ce sujet portait sur le travail obligatoire, et sur internet, des gamins ont trouvé un texte qui faisait du STO un fait de résistance. Horreur chez les vieux résistants. J'ai donc abordé ce problème dans mon petit mot, et j'en ai tiré deux leçons. Un, il faut beaucoup de vigilance par rapport à internet et ça va demander une compétence supplémentaire aux enseignants ; deux, tout le monde n'est pas encore clair avec ces faits de la Seconde Guerre mondiale.

C'est inquiétant ce que vous dites, c'est comme s'il y avait une chape de plomb sur certains événements. En Alsace, cela doit être encore pire.

Ah oui, en Alsace, j'ai très peur. L'allemand en Alsace devient prioritaire sur l'enseignement du français.

Au primaire et à la maternelle ?

Oui, prioritaire dans les horaires. Et à Sarreguemines par exemple les élèves ont leur école en allemand le matin. Je suis allée le dire aux enseignants de l'école publique à Sarreguemines. J'ai dit aux enseignants d'arrêter d'avoir peur du projet ABCM. J'ai très peur d'une dérive pangermaniste.

Où régionaliste, dans le sens Europe des régions ?

Oui, mais Europe des régions avec la Rhénanie-Palatinat ; on n'est plus dans la nation française. Et c'est bien une dérive qui tend au pangermanisme. Il y a quand même en Alsace une réaction en ce moment, notamment par des élus importants qui sont en train de prendre conscience de ce problème.

Depuis une vingtaine d'années, différents éléments - Entente franco-allemande, institut, projet du mémorial, ministres d'origine alsacienne ou mosellane - peuvent faire croire à un regain de la mémoire de l'Alsace-Lorraine. Vous pensez que c'est lié au processus de disparition de cette mémoire qui se met en place, une réaction telle que Nora l'a décrite ?

Oui, oui. Et dans les 20 années qui arrivent, je pense que cela va encore s'ouvrir, d'une façon plus objective. Il n'y aura plus cet aspect mauvaise conscience, gens qui vivent encore, etc. C'est pour cela que je parle d'un temps historique ; à une époque il était de 50 ans. Actuellement ce n'est plus

possible, l'espérance de vie est plus longue. Il y a encore trop de personnes qui ont vécu et mal vécu cette période de l'occupation allemande.

Serge Barcellini m'expliquait que leur objectif au ministère était de boucher les trous de la mémoire. Mais accepter et reconnaître, c'est aussi permettre la disparition de cette mémoire, c'est lui enlever son côté conflictuel.

Je pense que le risque est de rallumer une certaine mauvaise conscience. Pour les jeunes, cela peut être important ; mais pour les personnes âgées ou les adultes, il y a certain danger, cela peut provoquer certaines réactions, d'extrême droite notamment. Et pas forcément sur la génération concernée par les événements, aussi sur la suivante. Mais pour les profs d'histoire, c'est sans doute très important d'en parler.

Vous avez plutôt tendance à adhérer à cette laïcité alsacienne-mosellane, plus tempérée ?

Oui, pour le respect. Car chacun respecte l'autre. La laïcité n'est pas du tout le sectarisme. Pour moi la laïcité c'est l'explication et le respect de toutes les différences.

Votre passage en Moselle vous a renforcé dans cette opinion ?

Oui, tout-à-fait. J'avais cette conviction et elle s'est trouvée renforcée. J'ai vu notamment en Normandie les méfaits d'un militantisme exagéré. Mais il faut réfléchir davantage au contenu des heures de religion. C'est un de mes échecs de ne pas avoir réussi à avancer davantage là-dessus. Alors qu'en Alsace, ils sont beaucoup plus ouverts sur ce sujet. L'heure de religion est plutôt une heure d'histoire des religions, et de réflexion sur les grandes questions qui intéressent les jeunes, en leur donnant une vision plus généreuse, plus tolérante.

Vous considérez que la Moselle devrait être plus proche de l'Alsace ?

Si on raisonne dans le cadre de véritables régions, la Moselle doit être avec l'Alsace. Ca c'est certain. Je pense que cela a été une erreur de la rattacher à la Meurthe, et c'est ce qui explique les difficultés incessantes de gestion. Par exemple tous les Directeurs régionaux sont à Metz, seul le Recteur reste à

Nancy, et la DRJS. Mais il y vient souvent car toutes les institutions régionales sont à Metz : Conseil régional, préfecture de région, etc.

Je vous remercie.

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

Introduction générale	p. 5
- L'Alsace-Lorraine, terre promise ?	p. 5
- Mémoire ou mémoires ?	p. 11
. <i>Histoire et mémoire</i>	p. 11
. <i>Mémoires</i>	p. 12
- Mémoires de l'Alsace-Lorraine	p. 16
- Hypothèse et plan	p. 20

Première partie

Genèse d'une mémoire collective : l'Alsace-Lorraine de 1870 à 1918	p. 25
---	-------

Introduction de la première partie	p. 25
------------------------------------	-------

Chapitre 1 : la nature du régime

1. L'importance de la défaite	p. 27
2. Une nouvelle conception de l'État	p. 30
- Une nouvelle génération d'hommes	p. 31
- Un État éducateur, instituteur du social et producteur de la nation	p. 34
3. La "politique de la nation"	p. 37
- L'ère du nationalisme	p. 39
- La construction d'une nation républicaine	p. 42
- Une foi laïque républicaine	p. 44
- Une nouvelle mémoire collective	p. 45

Chapitre 2 : le thème Alsace-Lorraine

1. L'Alsace-Lorraine consubstantielle à la mise en place du régime et à la politique de la nation	p. 52
- La mise en place du régime	p. 52
- La définition de la nation	p. 57
2. Présentation du thème Alsace-Lorraine	p. 65
- Contenu du thème Alsace-Lorraine	p. 65
- Évolution chronologique du thème Alsace-Lorraine	p. 69
- Le sens des mots	p. 73

3. Les discours qui véhiculent le thème Alsace-Lorraine	p. 80
- Le discours politique et colonial	p. 80
- Le discours affectif	p. 82
- Le discours militaire et guerrier	p. 83
- L'Union sacrée : un discours sur l'Alsace-Lorraine	p. 86
Chapitre 3 : le vecteur de base : l'école	p. 93
1. L'école, système idéologique	p. 94
- Une volonté politique	p. 94
- Une mission patriotique	p. 96
- De nouvelles matières supports : histoire, géographie, instruction civique et gymnastique	p. 99
- Un objectif unique : l'unité nationale	p. 103
- Un support pédagogique : l'Alsace-Lorraine	p. 108
2. Les manuels scolaires de 1875 à 1918	p. 111
- Les articles de Jacques et Mona Ozouf	p. 111
- Analyse des manuels scolaires de 1875 à 1918	p. 115
. <i>Premier critère de comparaison : les références explicites à l'Alsace-Lorraine</i>	p. 116
. <i>Relevé des références explicites à l'Alsace-Lorraine (deux tableaux)</i>	p. 118
. <i>Tableau de synthèse des références explicites à l'Alsace-Lorraine</i>	p. 120
. <i>Deuxième critère de comparaison : le discours sur l'Alsace-Lorraine</i>	p. 122
- Manuels scolaires retenus	p. 128
Chapitre 4 : les autres vecteurs de diffusion	p. 131
1. L'armée, l'école bis ?	p. 133
- L'armée et l'institution militaire	p. 133
- L'armée et l'Alsace-Lorraine	p. 134
- Étude de <i>l'Almanach du Drapeau 1900-1909</i>	p. 137
. <i>Aspects généraux</i>	p. 140
. <i>Perception de l'Alsace-Lorraine</i>	p. 143
. <i>Le règne de l'implicite ?</i>	p. 146
2. Les autres vecteurs de diffusion	p. 151
- Les vecteurs de la mouvance officielle	p. 151
. <i>Associations et commémorations</i>	p. 151
. <i>L'Église</i>	p. 154
- Les vecteurs non-officiels	p. 157
. <i>La littérature</i>	p. 157
. <i>Les images d'Épinal</i>	p. 164
. <i>La presse populaire</i>	p. 165
. <i>L'opposition politique : la droite nationaliste</i>	p. 165
La Ligue de Patriotes	p. 166
La Ligue de la Patrie Française	p. 168
L'Action française	p. 168
Maurice Barrès et l'Alsace-Lorraine	p. 169
. <i>La génération</i>	p. 171
- Le thème Alsace-Lorraine, élément d'une culture de masse ?	p. 176
Conclusion de la première partie	p. 179

Deuxième partie

L'Alsace-Lorraine dans les Histoires de France 1918 - 199...	p. 183
Introduction de la deuxième partie	p. 183
<u>Chapitre 5</u> : les Histoires de France, lieu de transmission de la mémoire ?	p. 185
1. Les Histoires de France de 1870 à nos jours	p. 185
2. Les Histoires de France, lieu de transmission de la mémoire	p. 189
- D'une histoire-mémoire à une mémoire historique ?	p. 189
- Quelle(s) mémoire(s) ?	p. 191
3. Les sources	p. 194
- Liste des Histoires de France retenues	p. 199
- Précautions d'usage...	p. 200
<u>Chapitre 6</u> : les références explicites à l'Alsace-Lorraine	p. 203
1. Présentation de la grille et de ses critères	p. 203
- Présentation des événements retenus	p. 204
- Classement des événements par dimension dominante	p. 208
. <i>Événements où la dimension nationale domine</i>	p. 208
. <i>Événements où la dimension régionale domine</i>	p. 208
2. Utilisation et résultats	p. 209
- Tableaux de synthèse	p. 224
3. Interprétation et analyse	p. 228
- Analyse du tableau de synthèse II	p. 228
- Analyse du tableau de synthèse IV	p. 230
- Positionnement chronologique des références	p. 232
<u>Chapitre 7</u> : analyse du discours des Histoires de France sur l'Alsace-Lorraine	p. 235
1. Analyse discursive par événements	p. 236
- Événements les plus présents dans les Histoires de France	p. 236
- Événements les moins présents dans les Histoires de France	p. 241
- Événements moyennement présents dans les Histoires de France	p. 244
2. Analyse discursive par sources :	
types de discours et Histoires de France	p. 248
- Le discours national classique	p. 250
- Le discours national critique	p. 257
- Le discours non-national	p. 263

3. L'Alsace-Lorraine dans le discours des Histoires de France :	
essai de synthèse	p. 268
- Les idées d'unité et de continuité	p. 269
- La relation région-nation	p. 273
- Construire la nation ?	p. 274
Conclusion de la deuxième partie	p. 277

Troisième partie

L'Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires 1918 - 199...	p. 281
---	--------

Introduction de la troisième partie	p. 281
-------------------------------------	--------

<u>Chapitre 8</u> : les manuels scolaires, vecteurs de mémoire	p. 285
---	--------

1. Les manuels scolaires, présentation générale	p. 286
- Évolution chronologique et principales ruptures	p. 286
. <i>Les instructions officielles de 1918 à nos jours</i>	p. 287
. <i>L'évolution pédagogique</i>	p. 292
. <i>Les manuels scolaires</i>	p. 293
2. Le manuel comme vecteur de mémoire	p. 295
3. Le thème Alsace-Lorraine dans les manuels	p. 301
- Histoire d'un passif : épurer les manuels d'histoire ?	p. 301
- L'étude de Rainer Riemenschneider	p. 306
4. Les sources	p. 309
- Manuels scolaires retenus 1919-1998	p. 313

Chapitre 9 : présence de l'Alsace-Lorraine dans les manuels scolaires 1919-1998	p. 319
1. Présentation de la grille et de ses critères	p. 320
2. Utilisation et résultats	p. 321
- Relevé des références explicites à l'Alsace-Lorraine (tableaux)	p. 323
3. Interprétation et analyse	p. 327
- Tableau de synthèse 1 : nombre de références explicites à l'Alsace-Lorraine par événements	p. 328
- Tableaux de synthèse 2 et 3	p. 331
. <i>Premier essai de périodisation : 1945 une rupture ?</i>	p. 331
. <i>Deuxième essai de périodisation : quatre périodes</i>	p. 332
- Tableaux de synthèse 4 et 5	p. 335
. <i>Références par discipline : histoire et instruction civique / lecture</i>	p. 335
. <i>Références par discipline : histoire et instruction civique / lecture 1875-1916</i>	p. 336
- Tableau de synthèse 6	p. 341
. <i>Manuels comportant le plus de références à l'Alsace-Lorraine</i>	p. 341
 Chapitre 10 : analyse du discours sur l'Alsace-Lorraine et de son évolution	 p. 345
1. Évolution du discours sur l'Alsace-Lorraine	p. 346
- Étude du discours par période	p. 346
- Étude du discours dans les séries de manuels	p. 350
. <i>Les séries identiques</i>	p. 350
. <i>Les séries séparées par une guerre</i>	p. 351
. <i>Les séries complètes</i>	p. 355
2. Études particulières sur les références à l'Alsace-Lorraine	p. 357
- Les causes de 1914-1918	p. 358
- Quelle cohérence entre les manuels français et les recommandations internationales	p. 360
- Analyse des images	p. 363
. <i>Illustrations sur l'Alsace-Lorraine (tableau)</i>	p. 366
. <i>Illustration extraite d'un manuel scolaire de 1982</i>	p. 370
3. Une nouvelle dimension pour les manuels ?	p. 372
- Une dimension nationale positive privilégiée	p. 372
- Une ouverture européenne	p. 374
- Un objectif unique : l'unité...	p. 376
 Conclusion de la troisième partie	 p. 381

Quatrième partie

Les traces mémorielles actuelles de l'Alsace-Lorraine	p. 385
Introduction de la quatrième partie	p. 385
<u>Chapitre 11</u> : la mémoire symbolique	p. 387
1. La croix de Lorraine, symbole de l'Alsace-Lorraine ?	p. 387
2. Histoire de mots	p. 393
- Les traces sémantiques actuelles en rapport avec l'Alsace-Lorraine	p. 394
- Malgré-nous...	p. 395
- Alsace-Lorraine ou Alsace-Moselle	p. 397
3. Le capital symbolique de l'Alsace-Lorraine	p. 401
- « M. Pasqua, le Kosovo et l'Alsace-Lorraine »	p. 402
- Le général de Gaulle, principal utilisateur	p. 405
- La cathédrale de Strasbourg, lieu symbolique	p. 406
<u>Chapitre 12</u> : la mémoire institutionnelle	p. 411
1. Des institutions productrices de mémoire	p. 412
- La Fondation Entente franco-allemande : de l'indemnisation à la mémoire	p. 412
- L'Institut du droit local alsacien-mosellan	p. 414
- Un Mémorial d'Alsace-Moselle	p. 415
2. Diriger la mémoire...	p. 418
- Le ministère des Anciens Combattants, précurseur d'une politique mémorielle	p. 419
- La nécessité d'une politique officielle de mémoire	p. 420
- Quelle politique de mémoire ?	p. 421
- La politique de mémoire en direction de l'Alsace-Moselle	p. 423
3. La mémoire, une stratégie de survie associative ?	p. 427
- Des périodes d'euphorie utilitaire : 1918-1926, 1939-1940, 1944-1948	p. 429
. <i>Persistance des activités classiques</i>	p. 430
. <i>De nouvelles actions spécifiques</i>	p. 431
- Les années trente, 1950-1980 : entre veille et sommeil	p. 432
. <i>Le cas des années trente</i>	p. 432
. <i>La période 1950-1980</i>	p. 433
- De 1980 à nos jours : regain ?	p. 434
. <i>Les créations récentes</i>	p. 435
. <i>Le cas de l'AGAL</i>	p. 436

Chapitre 13 : Entre mémoire et oubli	p. 441
1. Oublier ou faire oublier ?	p. 442
- L'oubli spontané	p. 442
- L'oubli organisé	p. 444
. <i>Ne pas activer une mémoire</i>	p. 445
. <i>Reconnaissance de la mémoire, accélération de l'oubli ?</i>	p. 446
2. La mémoire orale	p. 450
- Présentation des entretiens	p. 451
. <i>Liste des entretiens</i>	p. 452
. <i>Date de naissance des personnalités rencontrées</i>	p. 453
. <i>Origine géographique des personnalités rencontrées</i>	p. 453
- Analyse des entretiens	p. 454
. <i>Une mémoire collective nationale oubliée</i>	p. 454
. <i>Une mémoire régionale omniprésente</i>	p. 457
. <i>Une ouverture vers le présent et l'avenir</i>	p. 459
3. Les résistances à l'oubli	p. 461
- Le régime des cultes d'Alsace-Moselle : une paradoxale modernité	p. 461
- Oradour-sur-Glane : la mémoire par le conflit	p. 465
Conclusion de la quatrième partie	p. 471
Conclusion générale : essai théorique	p. 477
- Première étape : l'origine	p. 477
. <i>Pourquoi</i>	p. 477
. <i>Par qui</i>	p. 479
- Deuxième étape : le choix des supports	p. 479
- Troisième étape : la diffusion	p. 480
- Quatrième étape : la fin	p. 481
- Cinquième étape : la mémoire	p. 483
Liste des abréviations utilisées	p. 488
Sources	p. 489
Bibliographie	p. 503
Annexes	p. 537